

HSBC Continental Europe

Document d'enregistrement universel et Rapport
Financier Annuel 2021

Sommaire

	Page
Faits significatifs	3
Présentation des activités et stratégie	4
Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe	13
Autres informations concernant HSBC Continental Europe	22
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	23
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	52
Développement durable	54
Risques	87
Etats financiers consolidés	175
Etats financiers sociaux	244
Principales filiales de HSBC Continental Europe et politique d'investissement	280
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2022	284
Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital	286
Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes	289
Table de concordance et de référence	291
Implantations	293

Présentation de l'information

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 23 février 2022 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant par, un résumé de tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017 / 1129.



Déclaration (Annexe II – 1.2)

Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017 / 1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le présent document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'AMF ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017 / 1129.

Incorporation du Document de référence

Le présent document, nommé Document d'Enregistrement Universel, renvoie au Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2021 sous le numéro D.21-0075.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent *Document d'enregistrement universel 2021* est susceptible de contenir des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, résultats d'activité ou de lignes métier du groupe. Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple indications concernant les opinions ou attentes du groupe, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que "s'attend à", "anticipe", "souhaite", "projette", "pense que", "recherche", "estime", "potentiel" ou "raisonnablement possible", ainsi que les variantes de ces mots ou expressions similaires doivent être considérées comme des énoncés prospectifs.

De tels énoncés prospectifs sont basés sur les évaluations, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée sur ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà du jour durant lequel ils sont constitués. HSBC Continental Europe ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques inhérents et incertitudes. Les lecteurs sont informés que nombre de facteurs sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Le rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel qui a été établie en format XHTML et est disponible sur le site de l'émetteur.

Faits significatifs

	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Au cours de l'année (€m)			
Résultat avant impôt (publié)	285	(945)	(22)
Résultat avant impôt (ajusté) ¹	531	(331)	240
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (publié) ²	2 363	2 121	2 227
Résultat net part du groupe (publié)	269	(1 022)	(39)
A la fin de la période (€m)			
Total des fonds propres – Part du groupe	7 667	7 434	8 443
Total de l'actif	222 664	237 099	237 680
Encours pondérés des risques	47 795	46 113	48 051
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation)	59 612	56 225	56 956
Comptes créditeurs de la clientèle	70 144	61 393	57 550
Ratios de fonds propres (%)			
Fonds propres de base de catégorie 1	12,0	12,6	13,5
Fonds propres de catégorie 1	13,6	14,2	15,0
Fonds Propres Totaux	16,5	17,3	16,9
Ratios de performance, rentabilité et autres ratios (% annualisés)			
Rendement annualisé des capitaux propres moyens ³	3,6	(12,5)	(0,5)
Rendement avant impôt des encours moyens pondérés des risques (ajusté)	1,1	(0,7)	0,5
Coefficient d'exploitation (ajusté) ⁴	77,6	102	83,5
Ratio de liquidité à court terme ("LCR")	145	143	152
Ratio de liquidité à long terme ("NSFR") ⁵	130	136	127

1 Le résultat avant impôt ajusté correspond au résultat avant impôt publié retraité des éléments significatifs détaillés aux pages 13 et 17.

2 Le "Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" est également dénommé revenu.

3 Le rendement annualisé des capitaux propres moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe divisé par la moyenne des fonds propres part du groupe.

4 Le coefficient d'exploitation ajusté est calculé à partir du total des charges d'exploitation (ajusté) divisé par le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit (ajusté).

5 Calculé en fonction du texte sur les exigences de fonds propres ("CRR II").

Performance annuelle

La performance de HSBC Continental Europe en 2021 reflète un retour à la rentabilité, portée par les bénéfices de la reprise économique sur nos clients et par les premiers effets de la transformation de nos métiers. La croissance de la Banque de financement et d'investissement ("GB") et de la Banque d'entreprises ("CMB") a démontré la force de notre franchise internationale et a renforcé notre ambition de devenir la première banque internationale de financement et de marchés pour les entreprises en Europe continentale.

A l'appui de cette stratégie, HSBC Continental Europe a annoncé en novembre 2021 la signature d'un accord-cadre relatif à la cession planifiée des activités de banque de détail en France.

Le résultat avant impôt consolidé publié est de 285 millions EUR, en hausse par rapport à une perte de 945 millions EUR en 2020 qui comprenait des éléments de coûts exceptionnels pour 758 millions EUR et une variation défavorable de la PVIF (*Present Value of In Force long-term insurance business*) pour 123 millions EUR, contre une variation favorable de 187 millions EUR en 2021.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes de crédit attendues publié est de 2 363 millions EUR, en hausse par rapport à 2 121 millions EUR en 2020. La hausse s'explique par une variation favorable de la PVIF de l'activité Assurance-vie (187 millions EUR, contre une variation défavorable de 123 millions EUR en 2020) et une forte croissance des revenus de la Banque de financement et d'investissement, ainsi que par des revenus en hausse pour la Banque d'entreprises. La hausse est en partie compensée par les pertes liées au repositionnement des Activités de marchés et de conservation de titres ("MSS"). Les activités de Gestion d'actifs et d'Assurance-vie ont bénéficié de conditions de marchés favorables et d'une activité commerciale soutenue tandis que la performance générale de la Banque privée et de gestion de patrimoine ("WPB") reste impactée par la persistance de taux d'intérêt bas.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes de crédit attendues publiées constituent une charge de 33 millions EUR, contre une charge de 289 millions EUR en 2020. La baisse des dépréciations pour pertes de crédit attendues reflète l'amélioration de l'environnement économique actuel et ses perspectives.

Les charges d'exploitation publiées s'élevaient à 2 046 millions EUR, en baisse par rapport à 2 777 millions EUR en 2020. Cette baisse est liée à la non-réurrence d'éléments exceptionnels comptabilisés l'année dernière (la dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 500 millions EUR et des charges de restructuration pour 258 millions EUR), à des amortissements moindres et à une réduction des charges de personnel. La baisse est partiellement compensée par des coûts liés à la transformation et une augmentation de 38 millions EUR des contributions au Fonds de Résolution Unique par rapport à l'année dernière.

Le résultat net part du groupe publié est de 269 millions EUR en 2021, contre un résultat de -1 022 millions EUR en 2020.

Présentation des activités et stratégie

A propos du Groupe HSBC

Avec des actifs d'environ 3 000 milliards de US dollars et opérant dans 64 pays et territoires au 31 décembre 2021, le Groupe HSBC est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers dans le monde. Le Groupe HSBC compte environ 40 millions de clients et 220 000 employés ; ainsi qu'environ 187 000 actionnaires dans 128 pays et territoires.

La raison d'être et l'ambition du Groupe HSBC

Notre mission est de « créer un monde d'opportunités » et notre ambition est de devenir le partenaire financier privilégié de nos clients pour leurs opérations à l'international.

Les valeurs du Groupe HSBC

Nos valeurs définissent ce que nous sommes en tant qu'organisation et jouent un rôle clé dans notre succès à long terme.

Valoriser les différences

En recherchant différents points de vue.

Réussir ensemble

En collaborant au-delà des frontières.

Prendre nos responsabilités

En nous responsabilisant et en privilégiant une vision à long terme.

Agir à vos côtés

En évoluant et en faisant en sorte que les actions se concrétisent.

La stratégie du Groupe HSBC

Le Groupe poursuit la mise en place de notre stratégie en ligne avec notre raison d'être, nos valeurs et notre ambition annoncées en février 2021. Cette stratégie repose sur quatre piliers :

Se concentrer sur nos points forts : sur chacune des lignes de métier, le Groupe HSBC va se concentrer sur les activités où il excelle et où il a identifié des opportunités de croissance ;

Accroître la digitalisation : le Groupe HSBC va investir dans de nouveaux moyens technologiques pour améliorer l'expérience client tout en assurant la sécurité et la résilience de ses opérations. Ces investissements technologiques permettront également de réduire la base de coûts en automatisant les opérations de *middle-* et *back-office* ainsi qu'en innovant pour diminuer l'empreinte immobilière de nos bureaux ;

Dynamiser la croissance : le Groupe HSBC adapte son modèle opérationnel pour retrouver une organisation plus rationnelle et plus simple soutenue par une culture d'entreprise dynamique et inclusive permettant d'attirer et de développer les talents ;

Mener la transition écologique vers la neutralité carbone : le Groupe aspire à être une banque leader pour la construction d'un avenir durable en accompagnant ses clients dans leur transition vers une économie bas carbone tout en visant soi-même à devenir une banque zéro émission nette de gaz à effet de serre.

A propos de HSBC Bank Plc

Avec des actifs d'environ 597 milliards de livres sterling au 31 décembre 2021, HSBC Bank plc est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers en Europe. HSBC Bank plc compte environ 15 000 employés à travers ses différentes implantations. HSBC Bank plc est la société mère de HSBC Continental Europe.

HSBC en Europe

L'Europe représente une part importante de l'économie mondiale, avec approximativement 40 % des échanges mondiaux et un quart du Produit Intérieur Brut.

L'Europe est également le plus grand exportateur mondial de services et le second plus grand exportateur de biens manufacturés (CNUCED, 2020).

HSBC opère sur 20 marchés en Europe. HSBC Bank plc est responsable des activités de HSBC en Europe (hormis ses activités de banque de détail et la plupart de ses activités de banque d'entreprises au Royaume-Uni, qui sont gérées par HSBC UK Bank plc à la suite du "*ring-fencing*"), facilitant les échanges au sein de l'Europe et avec les autres pays où le Groupe HSBC est présent. HSBC Bank plc est organisée autour des activités principales suivantes :

Le **hub de Londres** englobe les activités de la "*non-ring fenced bank*" au Royaume-Uni, qui assure la gouvernance et la gestion de l'ensemble des activités en Europe et est un centre mondial d'excellence pour les activités de banque de grandes entreprises ;

HSBC Continental Europe comprend notre *hub* à Paris et ses succursales au sein de l'Union Européenne ("UE", incluant les pays suivants : Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque et Suède). Nous travaillons à la mise en place d'une banque intégrée en Europe Continentale (dont le siège est à Paris), plus simple et bien positionnée pour servir au mieux nos clients ;

HSBC Germany Holdings GmbH sert les clients de la plus grande économie de l'UE qui est l'un des plus grands exportateurs mondiaux. Son offre de produits reflète l'importance des échanges et de la connectivité internationale en Allemagne. En février 2021, le Groupe HSBC a finalisé l'acquisition à 100 % du capital de HSBC Germany Holdings GmbH.

La stratégie de HSBC Bank Plc

La vision de HSBC Bank plc est de bâtir la première banque internationale pour notre clientèle d'entreprises en Europe, en particulier pour les entreprises qui cherchent à bénéficier de son réseau international et notamment dans le domaine des activités de banque transactionnelle et de financement. En ce qui concerne la Banque privée et de gestion de patrimoine qui complète notre offre, l'objectif sera de concentrer nos efforts sur une offre patrimoniale ciblée (voir l'offre de produits et de services fournis en page 6).

La raison d'être de HSBC Bank plc est d'offrir des opportunités à ses clients en les connectant aux marchés internationaux. L'Europe constitue le plus grand bloc commercial au monde et l'Asie est le premier partenaire commercial de l'Europe qui connaît également la croissance la plus rapide (CNUCED, 2020). HSBC Bank plc bénéficie d'un positionnement unique pour matérialiser cette opportunité et jouer un rôle de pivot au sein du Groupe en étant le plus important générateur de revenus pour l'Asie.

A propos de HSBC Continental Europe

HSBC en Europe Continentale

L'UE abrite certaines des entreprises les plus performantes et innovantes du monde, de la start-up entrepreneuriale à la grande multinationale. Elle constitue le plus grand bloc commercial au monde, un marché dynamique de plus de 450 millions de consommateurs. L'Asie est le premier partenaire commercial de l'UE (Eurostat). Les États-Unis et l'UE entretiennent les relations les plus importantes au niveau de l'investissement et des échanges commerciaux bilatéraux (Commission Européenne).

HSBC Continental Europe s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC : bâtir la première banque internationale pour notre clientèle d'entreprises.

La stratégie du Groupe HSBC déclinée en France et en Europe Continentale

Dans ce cadre, la vision stratégique de HSBC en Europe Continentale s'appuie sur les principes-clés du Groupe HSBC.

Se concentrer sur nos points forts

Être la première banque internationale pour notre clientèle d'entreprises en Europe continentale

HSBC Continental Europe a pour objectif de devenir une organisation plus simple et plus compétitive, avec une approche stratégique plus claire pour soutenir sa croissance, en s'appuyant notamment sur l'expertise et la position dominante du Groupe HSBC sur les activités de banque transactionnelle, de financement commercial, de marchés de capitaux et de financement. HSBC Continental Europe a également pour intention d'accompagner l'ambition climat de l'Europe d'être le premier continent à zéro émission nette de gaz à effet de serre, en devenant la banque leader dans le financement durable en soutien à l'ambition du Groupe HSBC d'être une banque zéro émission nette sur ses opérations incluant sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 et sur ses financements et investissements d'ici 2050.

Nous simplifions notre structure opérationnelle. En réponse aux exigences liées à la mise en place d'une société-mère intermédiaire ('IPU') en ligne avec la Directive sur les Exigences de Fonds Propres ('CRD V') s'appliquant aux entités bancaires opérant dans l'UE, nous planifions l'acquisition des sociétés HSBC Trinkaus & Burkhardt AG ('HSBC Germany'), HSBC Bank Malta plc, et HSBC Private Bank (Luxembourg) SA. HSBC Germany serait alors transférée dans une succursale nouvellement créée de HSBC Continental Europe en Allemagne. Cette réorganisation des entités juridiques demeure soumise aux autorisations réglementaires pour lesquelles les procédures sont en cours.

La vente planifiée des activités françaises de banque de détail

A la suite de l'annonce en juin 2021 relative à la cession planifiée de nos activités françaises de banque de détail, un accord-cadre a été signé le 25 novembre 2021 entre HSBC Continental Europe et Promontoria MMB SAS ('My Money Group'), sa filiale Banque des Caraïbes SA (l' 'Acquéreur') et My Money Bank ('MMB'). My Money Group, MMB et l'Acquéreur sont sous le contrôle, direct ou indirect, de fonds et de comptes gérés ou conseillés par Cerberus Capital Management L.P. Nous avons également signé plusieurs autres accords avec MMB, en particulier en ce qui concerne la continuité de service pour les clients de la banque de détail possédant des actifs sous gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France) et de HSBC REIM, mais également des produits d'assurance au sein de HSBC Assurances Vie (France).

Cette étape marque le début de la procédure de mise en place de l'opération qui devrait être finalisée lors du second semestre 2023, sous condition de l'obtention de l'autorisation des organes financiers, gouvernementaux et réglementaires compétents. Jusque-là, les activités de banque de détail font partie intégrante de HSBC Continental Europe, et seront gérées en conséquence (voir Note 1.3 page 193 pour accéder à davantage d'informations financières sur la transaction).

Nos activités en Grèce font également l'objet d'une revue stratégique qui est en cours.

La transformation de nos activités de gestion patrimoniale en Europe continentale

Nous avons ainsi l'intention de créer une succursale de HSBC Private Bank (Luxembourg) SA à Paris qui servira les besoins de nos clients français. Le projet est désormais en cours de mise en œuvre et devrait être finalisé lors du second semestre 2022, sous condition de l'obtention de l'autorisation des organes financiers, gouvernementaux et réglementaires compétents. Compte tenu de l'offre étendue de produits et de la qualité de l'infrastructure technologique en place au Luxembourg, le nouveau modèle opérationnel nous permettra de proposer une offre améliorée de produits et services à nos clients patrimoniaux en Europe continentale.

Accroître la digitalisation

Le Groupe HSBC poursuit son programme d'investissements dans les nouvelles technologies afin d'offrir des services de premier plan à ses clients ainsi que d'améliorer la productivité à travers l'organisation. Dans le but d'améliorer l'expérience client, nous

accélérons le déploiement de nos plateformes digitales à la pointe de la technologie dans le monde entier. Au sein même de nos opérations, l'utilisation croissante de *Cloud* et le développement d'une architecture technique moderne et résiliente nous assurent la mise en place d'une organisation plus agile et solide.

Au sein de nos activités européennes de paiement et de gestion de liquidités ('*Global Liquidity and Cash Management*' ou *GLCM*), nous améliorons nos fonctionnalités digitales pour nos clients dans cette période de profondes mutations. Nous avons par exemple introduit un *soft token* permettant l'authentification sur l'application mobile de HSBCnet, offrant à nos clients un accès moins coûteux, plus simple et plus flexible à un outil sécurisé.

GLCM prévoit de préserver et de faire croître sa base de clients en améliorant les méthodes de paiement et de gestion de liquidités existantes sur ses marchés cibles.

Nos activités européennes de finance commerciale et de financement de créances ('*Global Trade and Receivables Finance*' ou *GTRF*) cherchent à mettre à profit la position dominante du Groupe HSBC dans ces activités pour soutenir une croissance durable et rentable.

Notre ambition est de rendre le commerce plus sûr, plus rapide, et plus facile, en simplifiant et en numérisant l'expérience client, ainsi qu'en améliorant notre infrastructure technologique et en connectant nos clients à des partenaires technologiques. Nous poursuivons notamment nos investissements pour créer le commerce de demain, en développant des solutions de décision de crédit instantané, de paiement *buy now pay later*, ou de finance commerciale durable.

Nous avons amélioré notre infrastructure de *trading* électronique pour nos solutions de change afin de faciliter la gestion du risque de change pour nos clients. Notre intention est de soutenir les besoins de nos clients en termes de change et de paiements internationaux via des outils de tarification et de e-trading de première qualité.

Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans la section "Investir dans le numérique pour mieux accompagner les clients" en page 66.

Dynamiser la croissance

En février 2021, nous nous sommes engagés à mettre en place une culture dynamique afin que nos collaborateurs contribuent activement à une organisation plus efficace et agile qui leur donne davantage de responsabilités. Depuis, nous avons engagé le dialogue avec nos collaborateurs afin qu'ils puissent être en mesure de mettre en pratique nos valeurs au quotidien dans leur travail et avec leurs clients.

Instiller une culture dynamique

Nous mettons en place une culture dynamique, inclusive et connectée, et donnons la possibilité à nos collaborateurs de développer de nouvelles compétences.

Nous nous engageons également à encourager l'avènement d'un environnement bienveillant dans lequel une attention toute particulière sera portée à la santé mentale et au bien-être, en soutenant notamment les collaborateurs qui souhaitent adopter des modes de travail alternatifs et plus flexibles. Enfin, nous avons créé des séminaires en ligne sur le thème *Boost Your Future* proposés à l'ensemble des employés de HSBC Continental Europe. Ces séminaires s'inscrivent dans notre objectif de créer une culture commune et de favoriser la collaboration au sein de notre entreprise.

Favoriser l'inclusion

Nous nous sommes engagés à accroître la diversité dans l'organisation (e.g. atteindre plus de 35 % de femmes dans des rôles à haute responsabilité d'ici 2025), en mettant en lumière ces sujets au sein de nos différents comités de gouvernance et de nos observatoires « Diversité et Inclusion », en travaillant notamment en étroite collaboration avec nos réseaux associatifs internes. Des actions concrètes ont été menées au cours du second semestre 2021: (i) nous proposons désormais deux formations spécifiques sur les enjeux de la santé mentale et du leadership inclusif;

Présentation des activités et stratégie

(ii) nous travaillons avec l'association 50 / 50, notre réseau interne et plus généralement avec les autres grandes institutions financières dans le cadre du réseau Financi'Elles au développement d'une charte visant à promouvoir la mixité au sein du secteur bancaire; (iii) nous avons défini des objectifs qualitatifs de sensibilisation et revu nos processus aux côtés de notre partenaire 50 / 50 dans le cadre de la diversité culturelle; (iv) au-delà de remplir nos obligations légales, nous contribuons au projet pilote du Groupe concernant le développement d'une politique ambitieuse en matière de handicap (accessibilité, offre client, revalorisations salariales et politique de rétention des salariés, recrutement, mobilité, etc.); (v) nous poursuivons – en collaboration avec les réseaux associatifs locaux *Pride* (en France, en Irlande, en Italie et au Luxembourg) et leur homologue européen nouvellement créé – notre politique visant à promouvoir un environnement inclusif à travers des actions de sensibilisation, différents échanges et événements pendant l'année, dont le mois dédié à *Pride*.

Développer les compétences du futur

Le programme de développement des compétences du futur ("*Future Skills*") est désormais en place. Au cours du second semestre 2021, nous avons encouragé les collaborateurs à s'approprier la plateforme de formation intégrée *Degreeed*, sur laquelle des parcours complets de formation leur sont proposés ("*Focus4*") à travers différents contenus, articles, et vidéos issus de HSBC University. Nous avons par ailleurs mis en place le programme « Résilience » afin d'accompagner les collaborateurs et managers durant la période de transformation de l'activité. Dans le cadre de ce programme, des conférences, des webinaires et des échanges inspirants visant à favoriser le bien-être, l'inclusion et une culture dynamique ont été organisés.

Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans les indicateurs de performance clés et objectifs concernant le Capital humain en page 54 et dans la section "Une politique RH inclusive et responsable" en page 67.

Mener la transition vers la neutralité carbone

L'Europe se trouve au centre des efforts internationaux de lutte contre le changement climatique et occupe la place de leader mondial de la finance durable. HSBC Continental Europe partage pleinement ces valeurs et souhaite aider les gouvernements et les entreprises à atteindre leurs objectifs de développement d'un environnement futur durable pour tous.

Devenir une banque zéro émission nette

En 2020, le Groupe HSBC a rendu publique son ambition d'assurer la neutralité carbone de ses opérations et de sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2030, et d'aligner les émissions qu'il finance aux exigences de l'Accord de Paris afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Afin d'atteindre ces objectifs, le Groupe et ses actionnaires a adopté une résolution climatique lors de l'Assemblée Générale de HSBC Holdings en 2021.

Cette résolution a pour objectif de mettre en place des indicateurs par secteur, permettant de suivre et publier annuellement les progrès accomplis au regard de notre politique de sortie du financement du charbon.

HSBC Continental Europe a pour ambition de parvenir à la neutralité carbone dans ses propres activités et dans sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2030. En 2021, les émissions de gaz à effet de serre étaient de 0,48 tonnes équivalent carbone par collaborateur. Nous avons poursuivi notre démarche zéro émission nette en évaluant l'exposition de nos portefeuilles de prêt au charbon (0,21 % à fin 2021).

Soutenir nos clients

Le Groupe HSBC a pour ambition de fournir entre 750 et 1 000 milliards de US dollars de financements et investissements durables d'ici 2030 pour aider ses clients à baisser leurs émissions de carbone. HSBC Continental Europe soutient ses clients, qu'ils soient particuliers, entreprises ou investisseurs dans leur transition vers une économie à bas carbone à travers le déploiement de

services et de produits dédiés. Nous avons créé au sein de la Banque d'entreprises une équipe dédiée chargée de structurer des crédits verts et des crédits à impact. Cette démarche a pour objectif d'aligner le portefeuille d'actifs de HSBC Continental Europe aux standards déterminés par l'Accord de Paris. La contribution cumulée depuis le 1er janvier 2020 de HSBC Continental Europe à l'objectif du Groupe s'élevait à 42,6 milliards de US dollars au 31 décembre 2021, représentant 34 % de la part du Groupe, dont une grande partie dévolue au soutien de nos clients par le biais d'émissions d'obligations vertes et d'obligations sociales. En 2021, HSBC Continental Europe a renforcé ses partenariats "5E" (EcoVadis, EY, Economie d'Energie, Eco-Act et Ethifinance) qui permettent de soutenir nos entreprises clientes dans le déploiement de leur stratégie de Responsabilité Sociale des Entreprises ("RSE") notamment en matière d'efficacité énergétique, de transition écologique et de devoir de vigilance.

Déployer de nouvelles solutions de finance durable

Le Groupe HSBC a développé un partenariat avec l'Institut des Ressources Mondiales ("*WRI*" ou *World Resources Institute*) et l'association *World Wide Fund for Nature* ("*WWF*") pour accélérer les initiatives autour des solutions permettant de résoudre l'urgence climatique. HSBC Continental Europe est complètement engagé dans ce projet à travers deux projets localisés en France. Le premier – « Les llots d'Avenir » en partenariat avec l'Office National des Forêts ("*ONF*") et l'association « Agir pour la Forêt » – a pour ambition d'adapter les ressources génétiques de la forêt aux changements climatiques afin d'améliorer la résistance des arbres et le captage du carbone. Le second – « *Living Soils* », développé en partenariat avec l'association *Earthworm Foundation* dans la région des Hauts-de-France – a pour objectif d'accélérer la transition vers une agriculture durable en développant des pratiques agricoles régénératives et en suivant l'évolution des sols et le captage du carbone dans la région des Hauts-de-France.

Dans le cadre de la campagne *Business Plan for the Planet* visant à accompagner la transition des entreprises vers un modèle durable, le Groupe HSBC a développé des dossiers d'information sur la neutralité carbone, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("*ESG*") et l'Agroalimentaire. Ces sujets ont été illustrés par des études de cas clients, des articles, des vidéos et des infographies publiés sur notre site Internet, ceux de nos partenaires médias et les réseaux sociaux. Nous avons également organisé des séries de webinaires en direct avec des experts, nos clients et nos partenaires pour aider les petites et moyennes entreprises à faire leur transition.

Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans la section "Développement durable" en page 54.

Produits et services proposés

Le Groupe HSBC sert ses clients et gère ses produits et services au travers des trois lignes de métier suivantes: la Banque de financement, d'investissement et de marchés ("*GBM*", représentée par les trois segments d'activités gérées de manière indépendante suivantes – Activités de marchés et de conservation de titres, Banque de financement et d'investissement et *GBM* – Autres activités¹), la Banque d'entreprises ("*CMB*") , la Banque privée et de gestion de patrimoine ("*WPPB*"). Le *Corporate Centre* comprend la gestion de certains actifs historiques, les coûts de certaines fonctions centrales servant nos lignes de métier, ainsi que des intérêts dans nos filiales et joint-ventures. Ces lignes de métier sont soutenues dans leurs activités par *Digital Business Services*, ainsi que par les 11 fonctions centrales, dont Risques, Finance, Conformité, Direction Juridique et Ressources Humaines.

Banque de financement, d'investissement et de marchés ("*GBM*")

Activités de marchés et de conservation de titres ("*MSS*")

Les Activités de marchés et de conservation de titres ("*MSS*") offrent un éventail de produits et services financiers à l'ensemble des clients de la Banque.

¹ Illustrant la réorganisation de la structure managériale de *GBM* ayant eu lieu au cours de l'année 2021.

Ces produits et services s'articulent autour d'un large panel de classes d'actifs et à travers l'ensemble des géographies, sur la base du travail de nos équipes de vente, nos traders et nos équipes de recherche dédiées.

Nos activités en Europe continentale jouent un rôle-clé dans la conception et la distribution de nos produits, en connectant les marchés émergents et les marchés développés ainsi qu'en collaborant avec les autres lignes de métier dans le but de fournir aux clients du Groupe des produits qui répondent spécifiquement à leurs ambitions de croissance. Dans ce cadre, HSBC Continental Europe continue d'exercer son rôle-clé de plateforme stratégique du Groupe HSBC pour les produits de taux libellés en euro en tant que Spécialiste en Valeurs du Trésor ("SVT" ou *primary dealer*) du marché de la dette en Europe. Nous avons également étendu nos capacités de gestion du risque, en particulier pour les produits financiers de titres avec des actions européennes.

Nous poursuivons nos investissements technologiques et dans la transformation digitale pour améliorer l'expérience client et notre efficacité opérationnelle afin d'assurer la pérennité de nos activités.

Banque de financement et d'investissement ("GB")

La Banque de financement et d'investissement de HSBC offre un éventail de produits et services financiers personnalisés aux principaux gouvernements, aux grandes entreprises, et aux clients institutionnels partout dans le monde. Nous offrons des activités de financement et de conseil ; des services d'émissions de dettes et de capitaux ; des services de financement du commerce international ; ainsi que des services de gestion de liquidité et de trésorerie.

Opérant sur tous les marchés de HSBC Continental Europe avec ses banquiers conseils et ses spécialistes produits, la Banque de financement et d'investissement propose des services financiers adaptés aux ambitions de croissance et aux objectifs financiers de ses clients. Nous continuons à travailler en collaboration étroite avec nos collègues de MSS, WPB et CMB pour offrir des produits et services sur-mesure qui répondent aux besoins de l'ensemble des clients de la banque.

La Banque de financement et d'investissement fonctionne comme partie intégrante du Groupe et contribue de manière significative aux revenus des autres régions au travers de sa base clients en Europe continentale.

Notre modèle d'activité et notre stratégie consistent à être la première banque de financement et d'investissement sur les principaux mandats internationaux et sur l'accompagnement de nos clients prioritaires dans leurs projets de développement à l'international, en s'appuyant notamment sur l'expertise et le réseau du Groupe.

Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ("GBM – Autres activités")

GBM – Autres activités comprends les activités qui sont en-dehors du périmètre de MSS et GB, principalement l'activité de fonds de placement *Principal Investments* ("PI") et la participation de la ligne de métier GBM dans la fonction de trésorerie centrale du Groupe.

Nos portefeuilles de fonds de placement PI comprennent deux éléments : (i) les investissements dans des fonds tiers de *private equity* ; (ii) d'anciens investissements directs. Cette activité au sein de HSBC Continental Europe a pour objectif de réduire la taille du portefeuille d'actifs, en ligne avec la stratégie et l'appétence au risque du Groupe HSBC.

Banque d'entreprises ("CMB")

Nous avons l'objectif d'être la première banque internationale pour les entreprises en Europe. HSBC Continental Europe s'appuie sur son réseau global de conseillers clientèle et de spécialistes produits pour répondre aux besoins des clients, à travers des produits et services allant du simple crédit à terme, à des solutions globales de trésorerie et au financement du commerce international. CMB est au centre de la création de synergies avec le Groupe. Nous travaillons en collaboration étroite avec nos collègues de la Banque de financement, d'investissement et de

marchés pour proposer aux clients notre expertise en matière de conseil, de solutions de financement et d'accès aux marchés. En parallèle, les équipes CMB spécialisées en financement du commerce international accompagnent également les clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Notre offre permet également à nos clients de bénéficier d'une plus grande visibilité sur leurs positions de liquidité et d'optimiser leur structure de trésorerie. En phase avec le tournant de l'économie européenne vers la neutralité carbone, nous étendons notre gamme de services et produits durables et innovants, en assurant l'information de nos conseillers clientèle afin qu'ils proposent à nos clients l'offre la plus adaptée à leur ambition de neutralité carbone.

La Banque d'entreprises en Europe continentale a simplifié ses opérations afin d'améliorer l'expérience client. En recentrant son activité sur ses domaines d'activités et clients stratégiques, la Banque d'entreprises sera ainsi en mesure de créer davantage de valeur pour le Groupe HSBC.

La Banque Privée et de Gestion de Patrimoine ("WPB")

En France et en Grèce, la Banque privée et de gestion de patrimoine répond aux besoins financiers d'environ 930 000 clients à travers les activités de banque de détail, de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs, d'activités d'assurance et de banque privée. HSBC Continental Europe propose une gamme complète de produits et services à l'ensemble de sa clientèle, des individus ayant des besoins bancaires traditionnels jusqu'à la clientèle fortunée.

L'offre à destination de nos clients particuliers comprend un large éventail de services bancaires, comptes courants et comptes épargne, crédits immobiliers et crédits à la consommation, cartes de crédit (seulement applicable à la Grèce) et de débit, ainsi que des services de paiement locaux et internationaux. WPB propose également différents forfaits et propositions bancaires, telles que les offres *Jade*, *Premier* et *Fusion*, ainsi que des services financiers patrimoniaux et internationaux. L'expérience clients s'est significativement améliorée durant ces dernières années, notamment à travers l'amélioration du modèle de distribution, une accessibilité renforcée, ainsi que des plateformes en ligne et mobile optimisées qui offrent un éventail de produits et services toujours plus étendu.

Notre offre de banque privée destinée aux clients fortunés et très fortunés comprend des produits et services d'investissement, de gestion de fortune et de prêts sur mesure pour les assister dans leurs besoins complexes et internationaux.

Un accord-cadre relatif à la cession planifiée de nos activités françaises de banque de détail a été signé le 25 novembre 2021 entre HSBC Continental Europe et Promontoria MMB SAS ("*My Money Group*"), sa filiale Banque des Caraïbes SA (l' "Acquéreur") et *My Money Bank* ("*MMB*"). *My Money Group*, *MMB* et l'Acquéreur sont sous le contrôle, direct ou indirect, de fonds et des comptes gérés ou conseillés par *Cerberus Capital Management L.P.* Parallèlement à cette vente, nous avons l'intention de créer une succursale de *HSBC Private Bank (Luxembourg) SA* à Paris qui servira les besoins de nos clients français. Nos activités en Grèce font également l'objet d'une revue stratégique qui est en cours.

Être aux côtés de nos clients tout au long de la pandémie de la Covid-19

La pandémie de la Covid-19 a généré beaucoup d'incertitudes et de perturbations pour les personnes, les activités et les communautés que nous servons dans le monde entier. Chacun a pu être affecté de manière différente, avec des rythmes de propagation variables selon les géographies.

Nous nous efforçons d'adapter notre soutien aux situations et circonstances diverses dans lesquelles peuvent se trouver nos clients.

Présentation des activités et stratégie

Clients

La pandémie de la Covid-19 continue de générer d'importants défis pour nos clients à travers le monde. Notre principale priorité a été de fournir l'aide, le soutien et la flexibilité nécessaires pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités. Cela est passé par des reports d'échéance et par la restructuration des remboursements de prêts ainsi que par l'offre de prêts garantis par les gouvernements nationaux. Nous poursuivons l'octroi aux entreprises de nouveaux prêts partiellement garantis par l'État ou rentrant dans le cadre de mesures de soutien spécifiques prises par HSBC. L'encours total au 31 décembre 2021 s'élève à 4 milliards EUR.

La continuité d'activité et un haut niveau de service ont été assurés tout au long de la période grâce à l'ouverture de la grande majorité des agences (suivant des protocoles sanitaires stricts protégeant à la fois nos clients et nos collaborateurs), mais aussi grâce à la mise en place de nouveaux moyens technologiques qui ont permis à nos clients d'échanger avec nous par l'intermédiaire de canaux digitaux (e-signature, appels vidéo, webinaires). Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans la section "Programme d'aide à la clientèle" en page 134.

Employés

La pandémie de la Covid-19 a mis à l'épreuve nos collaborateurs à bien des égards. Ils se sont cependant adaptés très rapidement à un environnement en pleine mutation. Nous continuons de prioriser la sécurité, le bien-être et le développement de nos employés.

Nous leur avons ainsi fourni un soutien accru en digitalisant un certain nombre d'outils de bien-être afin de maintenir leur santé mentale, physique, sociale et financière. Nous avons également progressé vers un modèle opérationnel hybride avec des conditions de travail plus souples (horaires flexibles). En France, un nouvel accord de télétravail a ainsi été signé avec les partenaires sociaux et une campagne sur les différentes options de télétravail a été lancée en mai 2021 auprès des collaborateurs. Cela démontre notre engagement en faveur de méthodes de travail plus flexibles, en ligne avec la stratégie portée par le Groupe HSBC du « Futur du Travail ».

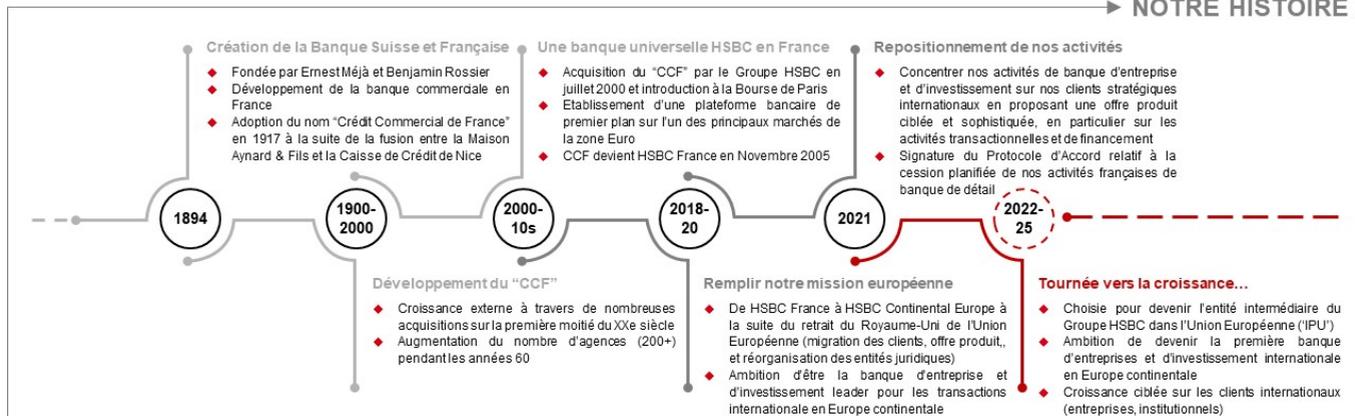
Des formations et événements spécifiques ont été planifiés afin de préparer les collaborateurs et managers à ce nouveau modèle plus hybride. Nous poursuivons également la mise en place d'accords en faveur de modes de travail hybrides dans certaines de nos succursales européennes afin de respecter les exigences réglementaires des différents pays dans lesquels nous opérons ainsi que de préserver la santé de nos employés (en leur fournissant par exemple un accès à des services de vaccination). Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans la section dans la section "Une politique RH inclusive et responsable" en page 67.

Régulateurs et Autorités

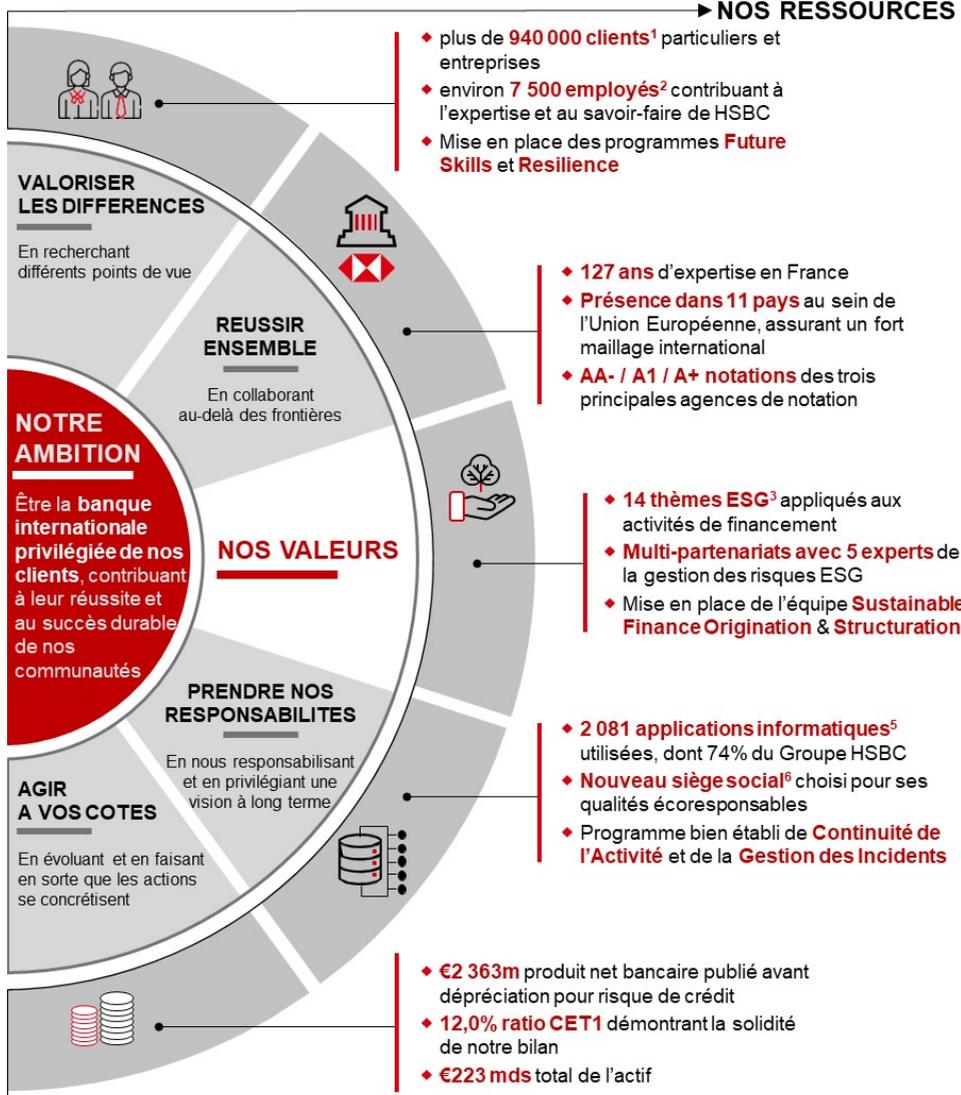
Nous continuons de gérer de manière proactive nos relations avec les régulateurs et gouvernements en Europe, à la fois au regard des changements de politiques pour faire face à la pandémie de la Covid-19, pour soutenir nos clients et pour contribuer à la reprise économique.

CREER UN MONDE D'OPPORTUNITES

NOTRE HISTOIRE



NOS RESSOURCES



NOS ENGAGEMENTS



1. c. 928 000 clients chez WPB (c. 835 000 en France incluant l'assurance, c. 93 000 en Grèce), c. 16 000 "grands groupes" chez CMB et GB (vs. entités légales l'année dernière chez CMB)

2. c. 6 400 employés "équivalent temps-plein" en France et c. 1 100 employés "équivalent temps-plein" dans les succursales européennes

3. 4 thématiques liées à l'activité bancaire, 3 liées au capital humain, 7 liées au

risque de gouvernance

4. Economie d'Énergie, EcoVadis, EcoAct, Ethifinance, EY

5. 1 549 applications Groupe et 532 locales utilisées (intégration des succursales européennes expliquant l'augmentation vs. l'année dernière)

6. 38 avenue Kléber, Paris ouvert en mars 2021, ayant reçu les certifications BREEAM et BBC Effinergie, avec une excellente évaluation HQE



HSBC | HSBC Continental Europe

* Indicateur portant sur l'entité géographique France uniquement

CREER UN MONDE D'OPPORTUNITES

NOTRE PROPOSITION DE VALEUR POUR NOS CLIENTS

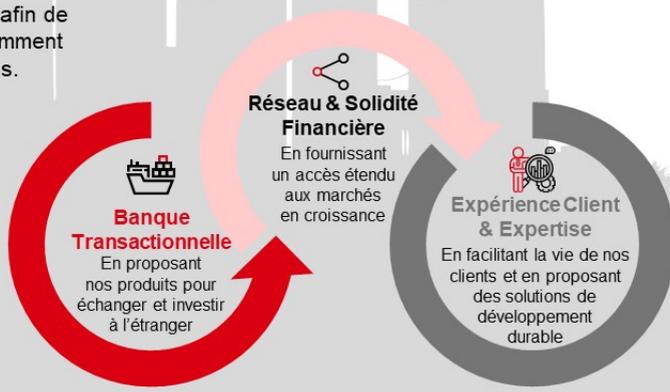
Nous voulons **aider nos clients à atteindre leurs objectifs** afin de construire ensemble un monde meilleur et plus durable, notamment à travers des solutions financières innovantes et responsables.



Accroître leurs activités au sein du **marché unique européen**



Avoir accès aux **marchés internationaux**



NOS PRODUITS & SERVICES

 GB	 MSS	 GBM – Autres activités	 CMB	 WPB
<p>GB offre un éventail de produits & services financiers personnalisés aux principaux gouvernements, clients institutionnels et entreprises dans le monde. Nous fournissons des activités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Banque d'entreprises ◆ Conseil et financement sur les marchés ◆ Financement du commerce international et gestion de la liquidité et de la trésorerie 	<p>MSS est un groupe de produits offerts à l'ensemble des clients de la Banque, s'articulant autour de classes d'actifs et géographies sur la base du travail de nos équipes de vente, de trading et de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Marché obligataire ◆ Marché actions ◆ Marché de change ◆ Marchés émergents et de commodités 	<p>GBM Other comprend les activités qui sont en-dehors du périmètre de GB et MSS, principalement les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Principal Investments qui intègre des investissements directs et dans des fonds tiers ◆ La participation du métier GBM dans la fonction de trésorerie centrale du Groupe HSBC 	<p>Nous avons l'objectif d'être la première banque internationale pour les entreprises. HSBC Continental Europe s'appuie sur son réseau global de conseillers clientèle et de spécialistes produits pour répondre aux besoins des clients, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Crédit à terme, solutions de trésorerie et de financement du commerce international ◆ Solutions de financement et d'accès aux marchés 	<p>En Europe continentale, nous répondons aux besoins financiers de nos clients particuliers et patrimoniaux – à travers des solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ De Banque Privée ◆ De Banque de détail, incluant de financement court- et long-terme ◆ De Gestion de Patrimoine ◆ D'Assurance ◆ De Gestion d'Actifs

OUR IMPACT

<h1>1</h1> <p>Finance Durable</p>	<h1>2</h1> <p>Empreinte Environnementale</p>	<h1>3</h1> <p>Code de Conduite</p>	<h1>4</h1> <p>Gouvernance & Sécurité</p>	<h1>5</h1> <p>Satisfaction Client</p>	<h1>6</h1> <p>Employabilité & Diversité</p>
<p>\$42,6mds contribution à l'ambition¹ de financement durable fixée par le Groupe</p> <p>+87% collecte nette en investissement responsable</p>	<p>0,21% exposition charbon dans nos portefeuilles</p> <p>331 tonnes annuelles* de production de déchets</p> <p>0,48 teq CO₂ émissions par collaborateur par an</p>	<p>98% des collaborateurs formés à la lutte contre la criminalité financière</p> <p>72% des fournisseurs ont signé le Code de Conduite²</p>	<p>Remédiation achevée à la suite du rapport de l'AFA³</p> <p>98% des contrôles considérés effectifs</p> <p>1 incident significatif de cyber sécurité sur un an</p>	<p>2^e meilleure banque traditionnelle étudiante⁴</p> <p>6,8 / 10 note attribuée⁵ par les clients CMB</p> <p>+60 NPS^{5,6} pour le Centre de Relations Clients</p>	<p>34% de participation^{6,7} aux formations</p> <p>7% de taux d'attrition^{7,8} dans notre <i>'Talent pool'</i>[*]</p> <p>30% de femmes^{8,9} cadres dirigeants</p>

1. Contribution cumulée de 42,6 milliards de dollar depuis 2020, représentant 34% du financement durable du Groupe (sur une ambition fixée entre USD 750 et 1 000 milliards de financement et d'investissement d'ici 2030)

2. Lors du renouvellement des contrats

3. Agence Française Anti-corruption

4. Prix Selectra en 2021

5. Net Promoter Score (NPS)⁵: évalue la performance à travers le Groupe HSBC (performance du Centre de Relations Clients particuliers évaluée ici)

6. Objectif: atteindre 55% de participation volontaire aux programmes de développement accessibles à tous

7. Objectif: atteindre un taux d'attrition inférieur ou égal à 7%

8. Objectif: atteindre 35% de femmes cadres dirigeants d'ici la fin 2025

* Indicateur portant sur l'entité géographique France uniquement



Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires

Contexte macroéconomique

Dans le monde

L'activité économique mondiale s'est nettement redressée en 2021, après un fort recul en 2020 dû à la crise de la Covid-19. Ce rebond a été favorisé par les processus de réouverture observés dans la plupart des pays développés rendus possibles par les progrès significatifs des campagnes de vaccination. Néanmoins, ces processus de réouverture n'ont pas été homogènes car les différentes régions du monde ont été successivement touchées par la propagation de nouveaux variants du virus Covid-19 (Delta et Omicron notamment). Bien que son impact économique ait été beaucoup plus limité qu'en 2020, la crise de la pandémie de Covid-19 aura tout de même pesé sur la reprise économique mondiale, qui s'est avérée irrégulière et inégale selon les pays. Cette dernière a par ailleurs suscité de nombreuses tensions, reflétant les difficultés rencontrées face à la forte hausse de la demande. Cela s'est notamment traduit par d'importantes difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières et certains composants, en particulier dans le domaine des semi-conducteurs. Plusieurs pays ont également connu des difficultés de recrutement face au manque de travailleurs qualifiés dans certains secteurs mais aussi au manque de travailleurs non qualifiés en raison des conditions de travail difficiles de certains emplois précaires. Ainsi, ces contraintes d'offre ont favorisé une très forte hausse de l'inflation dans plusieurs pays, une tendance par ailleurs amplifiée par le net redressement des prix de l'énergie.

Aux États-Unis, la reprise économique a été dynamique, soutenue par la forte augmentation des dépenses publiques via son plan de stimulus de près de 1 900 milliards de US dollars voté en mars 2021. Dans un contexte de hausse des prix des matières premières, les goulots d'étranglement ont impacté la production et conduit à une remontée particulièrement forte des prix des biens, notamment des véhicules. Les difficultés de recrutement ont également favorisé une forte remontée des pressions salariales pour les emplois les moins qualifiés, ce qui a soutenu la hausse des prix dans les services. L'inflation aux États-Unis a ainsi bondi à 7,0 % sur un an en décembre 2021, alors qu'elle était de 1,4 % en début d'année. En conséquence, la Réserve Fédérale ("Fed") a commencé à réduire ses achats de titres en septembre 2021, et a accéléré ce processus à partir de décembre 2021, ce qui devrait conduire à une fin de ces achats de titres en mars 2022. Cela pourrait donc ouvrir la porte à une hausse de taux dès cette échéance, en ligne avec les dernières prévisions médianes du *Federal Open Market Committee* qui anticipent plus de trois hausses de taux de 25 points de base pour l'ensemble de l'année. La plupart des banques centrales des autres pays développés, ont également adopté un biais plus restrictif. Au Royaume-Uni, en Norvège et en Nouvelle-Zélande, elles ont notamment commencé à relever leurs taux directeurs en raison des risques haussiers sur l'inflation.

Le contexte économique a toutefois été un peu moins porteur en Asie, où plusieurs pays ont continué de favoriser une stratégie d'élimination de la Covid-19. En Chine continentale, cette stratégie explique en grande partie la reprise relativement plus faible qu'anticipée de la consommation des ménages. Par ailleurs, le durcissement des réglementations sur le marché immobilier a également pesé sur l'activité de construction et de manière indirecte sur la consommation. Dans ce cadre, le Produit Intérieur Brut ("PIB") chinois a ralenti à 4,0 % en variation annuelle au quatrième trimestre 2021, alors qu'elle s'affichait à 6,4 % un an plus tôt. Ce fléchissement de l'économie chinoise est un facteur négatif pour les autres économies émergentes. Les pressions inflationnistes en Chine continentale ont été néanmoins plus modérées que dans les autres pays, ce qui a permis à la banque centrale ("PBoC") d'assouplir sa politique monétaire en fin d'année, via des mesures visant à soutenir les volumes de crédit (baisse des ratios de réserves obligatoires des banques) et à réduire le coût de financement (baisse des taux directeurs).

Dans la zone Euro

Ces grandes tendances générales ont également été observées en Europe. Le PIB de la zone Euro a progressé de 0,5 % du troisième au quatrième trimestre 2021, réduisant ainsi complètement l'écart avec son niveau pré-pandémie. La France a encore mieux résisté avec un PIB au-dessus de son niveau pré-pandémie (0,9 %). Cette reprise s'est en outre accompagnée d'une baisse notable du taux de chômage. En France, l'emploi a par exemple retrouvé son niveau pré-pandémie dès le troisième trimestre. Par ailleurs, les indicateurs anticipés pour le quatrième trimestre n'ont pas signalé de fléchissement notable de l'activité, en dépit de l'émergence du variant Omicron en fin d'année. Néanmoins, l'inflation en zone euro s'est fortement redressée, atteignant 5,0 % en variation annuelle en décembre 2021 (estimation préliminaire) contre 0,9 % en début d'année (3,4 % après 0,8 % pour la France, selon la mesure harmonisée au sein de l'Union Européenne). Cette évolution a conduit la Banque Centrale Européenne ("BCE") à adopter une politique moins accommodante dans le courant de l'année. Le Conseil des gouverneurs a notamment réduit le rythme des achats de titres du programme d'urgence pour la pandémie ("PEPP") et annoncé un arrêt des achats nets de ce programme pour la fin mars 2022.

Perspectives macroéconomiques

L'incertitude liée au virus de la Covid-19

Le début de l'année 2022 est marqué par deux principales sources d'incertitudes pour l'économie mondiale, le variant Omicron et le niveau élevé d'inflation. En effet, le variant Omicron a favorisé une très forte remontée des nouveaux cas d'infection à l'échelle mondiale, notamment en Europe et aux États-Unis. Néanmoins, les dernières données ont confirmé que ce variant causait moins de cas sévères en cas d'infection que le variant Delta. Cela pourrait donc limiter l'ampleur des mesures de restrictions sanitaires nécessaires pour limiter les risques d'engorgement des hôpitaux. Les isolements liés aux infections et aux cas contacts à l'origine de l'absentéisme pourraient davantage affecter l'économie. Néanmoins, si la vague d'Omicron s'avère relativement courte, comme elle l'a été en Afrique du Sud, l'impact sur la croissance pourrait rester limité. Le risque d'émergence de nouveaux variants, plus dangereux qu'Omicron, ne peut cependant être exclu.

L'inflation et la réponse des banques centrales

Le recul de l'inflation devrait s'amorcer au cours de l'année 2022 dans les pays développés en raison des effets de base sur les prix de l'énergie. Les pressions haussières sur les prix des biens devraient également s'atténuer avec la résorption graduelle des goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement. Néanmoins, les incertitudes sur les perspectives d'évolution des prix restent importantes et il n'est pas exclu que l'inflation continue de surprendre à la hausse dans les prochains mois.

Dans ce contexte, les banques centrales devraient continuer de réduire leur politique de soutien monétaire, afin de limiter les risques de dérapage de l'inflation (formation de spirale inflationniste des salaires et des prix). Des hausses de taux graduelles sont notamment attendues à court terme aux États-Unis et au Royaume-Uni. La BCE devrait être plus prudente mais elle pourrait ouvrir la porte à une hausse du taux de sa facilité de dépôt au quatrième trimestre 2022 si l'inflation ne devait pas baisser rapidement. Ce resserrement monétaire graduel ne devrait pas arrêter la reprise économique, dans un contexte favorable lié à l'absence de politiques substantielles de consolidation budgétaire, et ce en dépit de la forte hausse des niveaux de dette publique causée par la pandémie. Les risques liés aux politiques monétaires demeurent : les banques centrales pourraient être contraintes d'accélérer leurs hausses de taux si l'inflation continuait à surprendre à la hausse, renforçant le risque d'un atterrissage brutal de l'économie. À l'inverse, si l'inflation était inférieure aux attentes, le resserrement monétaire déjà opéré par les banques centrales pourrait s'avérer excessif et favoriser le retour d'un environnement déflationniste.

Environnement réglementaire

Covid-19

L'épidémie de la Covid-19 a engendré une crise économique mondiale sans précédent. Les gouvernements, banques centrales et autorités réglementaires ont répondu à cette crise avec une série de mesures visant à soutenir les clients et la capacité opérationnelle des banques, en modifiant par exemple le cadre régissant le calcul des actifs pondérés au risque ("RWAs" ou *Risk Weighted Assets*) et les exigences de capital et de liquidité. Ces mesures sont en train d'être progressivement supprimées.

Ainsi, au deuxième semestre 2021, la BCE a mis fin aux restrictions portant sur les distributions de capital ainsi qu'à la mesure permettant aux banques d'opérer avec un ratio de couverture des besoins de liquidité ("*LCR*" ou *Liquidity Coverage Ratio*) inférieur à 100 %. En février 2022, la BCE a confirmé la fin de la mesure de soutien temporaire sur le ratio de levier. Les banques vont donc devoir inclure à nouveau les expositions face aux banques centrales dans le calcul de leur ratio de levier à partir du 1er avril 2022. Comme indiqué en décembre 2021, le Conseil de Résolution Unique va revoir le niveau des ratios d'Exigence Minimale de Fonds Propres et Passifs Éligibles ("*MREL*" ou *Minimum Requirements for own funds and Eligible Liabilities*). La BCE a également annoncé en février 2022 qu'elle attend des banques qu'elles opèrent à un niveau de capital au-dessus de leurs coussins de fonds propres et des recommandations et exigences de fonds propres au titre du pilier 2 définis par le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels ("*SREP*" ou *Supervisory Review and Evaluation Process*) à partir du 1er janvier 2023.

En France, le Haut Conseil pour la Stabilité Financière ("HCSF") a décidé en décembre 2021 de maintenir le taux du coussin contracyclique à son niveau actuel de 0 % mais prévoit de le normaliser à son taux d'avant-crise à sa prochaine séance de mars 2022. Au regard de l'impact de la pandémie de la Covid-19, la hausse de 0.25 % à 0.50 % planifiée initialement en avril 2020 avait été annulée. A l'inverse, le taux avait été abaissé à 0 %.

Réformes de Bâle III

Le Comité de Bâle ("Bâle") a finalisé les réformes Bâle III en juillet 2020 avec la publication de la révision de l'ajustement de l'évaluation de crédit ("*CVA*" ou *Credit Valuation Adjustment*). La Commission Européenne ("Commission") a publié en octobre 2021 une première proposition de cadre juridique pour mettre en place Bâle III dans l'Union Européenne ("*CRR3/CRD6*"). Ce cadre va maintenant faire l'objet de négociations intenses en trilogue avec le Conseil et le Parlement Européens avant d'être ratifié.

La Commission propose une implémentation au 1er janvier 2025 avec une introduction progressive du nouveau plancher en capital (*output floor*) jusqu'en 2030. Ce paquet comporte des déviations importantes par rapport au standard bâlois. Cela inclut :

- (i) une approche préférentielle pour la pondération des entreprises non notées et des prêts immobiliers de bonne qualité ainsi qu'une calibration améliorée de la nouvelle approche standard du risque de contrepartie ("*SA-CCR*") dans le calcul du plancher en capital ;
- (ii) une mécanique de réallocation du plancher de capital entraînant une application du plancher à différents niveaux de consolidation bien qu'il soit proposé que le plancher en capital s'applique au plus haut niveau de consolidation ;
- (iii) pour le risque de crédit, une nouvelle catégorie d'investissements stratégiques bénéficiant d'un traitement favorable ainsi qu'un nouveau facteur de conversion du risque ("*CCF*" ou *Credit Conversion Factors*) pour les engagements annulables sans condition. Les facteurs de soutien aux financements des PME et des projets d'infrastructure sont maintenus ;
- (iv) l'application d'une option de neutralisation de l'impact des pertes passées pour le risque opérationnel ;
- (v) le maintien des exemptions du risque CVA actuellement en vigueur ;

(vi) des options pour atténuer l'impact et le calendrier de mise en place pour le risque de marché, dans l'éventualité où d'autres juridictions introduisent des modifications.

La proposition de la Commission accroît l'importance des risques ESG avec l'avancée de deux ans à 2023 du rapport de l'Autorité Bancaire Européenne ("EBA") sur un traitement prudentiel dédié et l'exigence pour les banques d'identifier, publier et gérer les risques ESG à un niveau individuel.

Exigences de publications et risques relatifs aux critères ESG

En novembre 2021, la BCE a publié un rapport sur son contrôle prudentiel de l'approche des banques dans la gestion du risque climatique. Elle tire la conclusion que les banques ne répondent pas aux attentes et que les progrès sont lents. Une mise à jour du rapport est attendue au premier trimestre 2022 avec des commentaires additionnels de la BCE. Une revue complète aura lieu en 2022 en même temps que le test de résistance sur les risques liés au climat.

L'article 8 du règlement Taxonomie de l'Union Européenne impose aux entreprises, dont les banques, de rapporter dans quelle mesure leurs activités peuvent être qualifiées de respectueuses de l'environnement. Les premières publications auront lieu début 2022 sur la base des données de décembre 2021.

En janvier 2022, l'EBA a publié ses standards techniques définitifs ("*ITS*" ou *Implementing Technical Standards*) relatifs aux exigences de publications des risques ESG au titre du Pilier 3. Les standards définissent les modèles de données à la fois qualitatives et quantitatives exigées pour la publication d'information prudentielle sur les risques ESG ainsi que les risques physiques et de transition. Les premières publications auront lieu début 2023 sur la base des données de décembre 2022. Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans la section dans la section "Indicateurs de performance économique de la Taxonomie européenne" en page 78.

Autres évolutions

En août 2021, l'Union Européenne a adopté des standards techniques sur la reconnaissance contractuelle des pouvoirs de maintien (*stay powers*) pour les contrats soumis au droit de pays tiers. Suite à cela, l'UE a aussi adopté des standards techniques concernant l'impraticabilité de la reconnaissance des pouvoirs de renfouement (*bail-in powers*) pour ces mêmes types de contrats. Enfin, l'UE a adopté des ITS permettant aux banques de notifier leurs autorités compétentes du point précédent.

En septembre 2021, l'EBA a publié ses orientations finales pour estimer les infractions aux limites de Grandes Expositions qui s'appliquent à partir du 1er janvier 2022.

En novembre 2021, l'EBA a publié ses standards réglementaires définitifs ("*RTS*" ou *Regulatory Technical Standards*) précisant les types de facteurs et les conditions à considérer pour estimer le caractère approprié des pondérations de risque et des valeurs minimums de pertes en cas de défaut des expositions du secteur immobilier. Par ailleurs, l'EBA a également publié en décembre 2021 son RTS définitif sur les ajustements pour risque de crédit pour les expositions en défaut sous la méthode standard, qui prennent dorénavant en compte la décote pour les banques qui achètent des prêts non performants.

En novembre 2021, l'EBA a publié son ITS définitif pour la publication des éléments relatifs au risque de taux inhérent aux activités hors portefeuille de négociation ("*IRRBB*" ou *Interest Rate Risk in the Banking Book*). En outre, elle a lancé en décembre 2021 trois consultations précisant les standards techniques relatifs au cadre révisé de l'IRRBB. L'EBA consulte sur ses orientations sur l'IRRBB et le risque de marge de crédit inhérent aux activités hors portefeuille de négociation, ainsi que sur les standards techniques de l'approche standard IRRBB et les tests des valeurs aberrantes prudentielles IRRBB (*supervisory outlier test*).

Enfin, la Commission a lancé une consultation en décembre 2021 sur le cadre macro-prudentiel du secteur bancaire européen couvrant notamment la conception générale et le fonctionnement du cadre juridique des exigences en capital.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

Périmètre de la revue de performance

Utilisation d'indicateurs financiers non définis par les principes comptables GAAP

Nos résultats publiés sont préparés en application des normes IFRS, comme cela est détaillé dans les états financiers consolidés présentés à partir de la page 175. Concernant la mesure de notre performance, les mesures utilisées incluent celles dérivées de nos résultats publiés afin d'éliminer des facteurs pouvant gêner les comparaisons entre années. Celles-ci sont considérées comme des mesures hors IFRS. Lorsqu'utilisées, elles sont détaillées et réconciliées avec la mesure financière la plus proche.

Changement dans les lignes de métier depuis fin 2021

À compter du quatrième trimestre 2021, la "Banque de financement, d'investissement et de marchés" (« GBM ») au sein de HSBC Continental Europe a été segmentée entre les "activités de marchés et de conservation de titres" (« MSS »), la "Banque de financement et d'investissement" (« GB ») et la "Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités" pour s'aligner sur la structure de direction de la Banque de financement, d'investissement et de marchés au sein de

HSBC Continental Europe et de sa société-mère HSBC Bank plc ainsi qu'avec le reporting interne au Comité Exécutif et le principal décideur opérationnel. Ces changements ne modifient rien à la gestion par le Groupe HSBC de sa stratégie globale GBM. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence et indiquées dans tous les commentaires de la performance des métiers.

Les résultats par lignes de métier sont présentés sur une base "ajustée" en accord avec IFRS 8 "Secteurs Opérationnels", comme détaillé dans la Note 1.1.(f): "Information sectorielle". La réconciliation de la performance publiée et ajustée est présentée aux pages 14 et 15.

Performance ajustée

La performance ajustée est calculée en ajustant les résultats publiés des éléments significatifs qui faussent les comparaisons entre années. Le terme "éléments significatifs" est utilisé pour décrire l'ensemble des ajustements individuels exclus des résultats publiés afin de déterminer la performance ajustée. Ce sont des éléments que la direction et les investisseurs identifient généralement et traitent différemment lors de l'évaluation de la performance afin de mieux comprendre les tendances sous-jacentes de l'activité. Nous considérons que la performance ajustée apporte des informations utiles pour les investisseurs en alignant le reporting interne et externe, en identifiant et quantifiant les éléments que la direction considère comme significatifs et donne un aperçu de la manière dont la direction évalue la performance annuelle.

Compte de résultat consolidé

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Marge nette d'intérêt	987	1 053
Commissions nettes	915	858
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	81	72
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	1 226	161
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés incorporés	(11)	(4)
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	52	87
Résultat net de cession des investissements financiers	16	14
Primes d'assurance nettes	1 632	1 367
Autres produits d'exploitation	294	84
Total du produit net bancaire¹	5 192	3 692
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	(2 829)	(1 571)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit¹	2 363	2 121
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(33)	(289)
Produit net bancaire	2 330	1 832
Total des charges d'exploitation ¹	(2 046)	(2 777)
Résultat d'exploitation	284	(945)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	1	—
Résultat avant impôt	285	(945)
Impôt sur les bénéfices	(17)	(80)
Résultat net	268	(1 025)
– résultat net part du groupe	269	(1 022)
– part des intérêts minoritaires	(1)	(3)

¹ Le total des produits et charges d'exploitation comprend les éléments significatifs décrits aux pages 13 à 16.

La marge nette d'intérêt s'établit à 987 millions EUR contre 1 053 millions EUR l'année précédente. Les produits d'intérêt ont diminué de 161 millions EUR, passant de 1 861 millions EUR en 2020 à 1 700 millions EUR en 2021. La persistance d'un environnement de taux d'intérêt bas voire négatifs accentue les pressions à la baisse aussi bien sur les produits d'intérêts issus des prêts qu'au niveau des intérêts du portefeuille d'obligations de la compagnie d'assurance. Cette diminution a été partiellement compensée par la variation favorable des charges d'intérêt à hauteur de 95 millions EUR, pour atteindre - 713 millions EUR en 2021 comparés à - 808 millions EUR l'année précédente, reflétant la baisse des coûts de financement.

Les commissions nettes atteignent 915 millions EUR en 2021, à comparer à 858 millions EUR en 2020. Les commissions sont en augmentation au niveau de la Banque de financement et d'investissement, principalement sur les activités de gestion de liquidités et de trésorerie avec des volumes en hausse ainsi que sur les activités marchés de capitaux avec un nombre de transactions plus élevé. La croissance sur les Activités de marchés et de conservation de titres est liée à l'augmentation des volumes sur les activités actions suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

L'accroissement des commissions de la Banque d'entreprise résulte des activités de crédit alors que la hausse des commissions de la Banque privée et de gestion de patrimoine a été soutenue par l'effet de l'évolution favorable des marchés financiers.

Les revenus du portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur sont de 81 millions EUR en 2021 par rapport à 72 millions EUR en 2020. Cette augmentation provient principalement de la non-réurrence sur l'année 2021 des pertes opérationnelles des Activités de marchés en 2020 et de la variation de marché favorable des instruments options et swaps, en partie compensées par l'impact de la réduction du portefeuille d'activités de taux structurés en lien avec la stratégie de HSBC Continental Europe.

Le résultat net des actifs et des passifs d'assurance à la juste valeur par le compte de résultat s'affiche à 1 226 millions EUR en 2021 contre 161 millions EUR l'année précédente. Cette hausse est essentiellement liée à la variation de la valeur de marché du portefeuille d'actifs détenus par la compagnie d'assurance, aussi bien sur les contrats en unités de compte que sur les fonds en euros.

La variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à 52 millions EUR en 2021 à comparer à 87 millions EUR en 2020. Cette diminution s'explique par la non-réurrence en 2021 de gains réalisés en 2020 sur des investissements.

Le résultat net de cession des investissements financiers est globalement stable à 16 millions EUR en 2021 contre 14 millions EUR en 2020.

Les primes d'assurance collectées se sont élevées à 1 632 millions EUR en 2021, comparées à 1 367 millions EUR en 2020. Cette hausse est liée à une reprise générale du marché de l'assurance en 2021 comparativement à l'année 2020 et à l'augmentation des flux entrants principalement sur les unités de compte.

Les autres produits d'exploitation sont de 294 millions EUR en 2021 contre 84 millions EUR l'année précédente, reflétant l'impact de la variation positive de la PVIF des contrats d'assurance en lien avec l'évolution favorable des conditions de marché en 2021. Cette hausse a été partiellement compensée par la non-réurrence en 2021 d'un produit exceptionnel enregistré en 2020 en *Corporate Centre*.

Les engagements nets des sinistres et variation de dette envers les assurés s'élèvent à -2 829 millions EUR en 2021 à comparer à -1 571 millions EUR en 2020.

Cette variation est notamment expliquée par l'évolution de la valeur de marché des actifs de la compagnie d'assurance en unités de compte et de la participation différée et par l'augmentation des primes nettes d'assurance.

Cet impact trouve sa contrepartie au niveau du résultat net des actifs et passifs d'assurance à la juste valeur par le compte de résultat et des primes d'assurance collectées.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 2 363 millions EUR en 2021 contre 2 121 millions EUR en 2020. Cette hausse est principalement liée à l'effet de l'amélioration des conditions de marché sur la PVIF, à une croissance des revenus sur les métiers de la Banque de financement et d'investissement de la Banque d'entreprises en particulier sur les activités de crédit, et à une hausse des revenus des Activités de marchés et conservation de titres avec des commissions plus élevées et la non-réurrence des pertes opérationnelles de l'année précédente. Ces éléments ont été en partie compensés par les taux bas qui ont continué d'avoir un impact sur la marge d'intérêt de la Banque d'entreprises et de la Banque privée et de gestion de patrimoine.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont de -33 millions EUR en 2021 à comparer à -289 millions EUR en 2020. Cette diminution se retrouve sur tous les métiers de la banque et traduit une amélioration des conditions économiques actuelles et futures avec la réouverture progressive des économies européennes.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 046 millions EUR en 2021 à comparer à 2 777 millions EUR en 2020. Cette diminution des charges d'exploitation s'explique tout d'abord par la non-réurrence en 2021 des dépréciations d'actifs corporels et incorporels pour 500 millions EUR et des coûts de restructuration pour 258 millions EUR, par les réductions de coûts résultant des baisses d'effectifs et par des baisses de dépenses administratives. Cette baisse de charges est intervenue malgré l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique passant de 106 millions EUR en 2020 à 144 millions EUR en 2021.

Le résultat avant impôt représente un bénéfice de 285 millions EUR en 2021 à comparer à une perte de 945 millions EUR en 2020.

Le résultat net part du groupe s'affiche en bénéfice de 269 millions EUR en 2021 en hausse par rapport à une perte de 1 022 millions EUR en 2020.

Éléments significatifs du produit net bancaire par ligne de métier – (revenus) / charges

	Au 31 décembre 2021							Total €m
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres ¹	Banque de financement et d'investissement ¹	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Produit net bancaire publié	938	725	254	503	(85)	28		2 363
Éléments significatifs du PNB	—	—	6	—	155	(6)		155
Produit net bancaire ajusté	938	725	260	503	70	22		2 518
	Au 31 décembre 2020							
Produit net bancaire publié	622	700	208	393	63	135		2 121
Éléments significatifs du PNB ²	—	—	—	—	31	(99)		(68)
Produit net bancaire ajusté	622	700	208	393	94	36		2 053

1 En 2021, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

2 En 2021, les éléments significatifs comprennent une perte de revenus de 155 millions EUR associée aux pertes de cession liées aux initiatives de réduction des RWA de GBM.

Eléments significatifs des charges d'exploitation par ligne de métier – (reprises) / charges

	Au 31 décembre 2021							Total €m
	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres ¹	Banque de financement et d'investissement ¹	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m		
Charges d'exploitation publiées	(765)	(425)	(376)	(260)	(65)	(155)	(2 046)	
Eléments significatifs des charges d'exploitation	5	(10)	–	–	1	95	91	
– dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles	–	–	–	–	–	2	2	
– coûts de restructuration et autres éléments significatifs	5	(10)	–	–	1	93	89	
Charges d'exploitation ajustées	(760)	(435)	(376)	(260)	(64)	(60)	(1 955)	

Au 31 décembre 2020							
Charges d'exploitation publiées	(918)	(557)	(346)	(241)	(288)	(427)	(2 777)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	38	110	–	–	184	350	682
– dépréciation des écarts d'acquisition	36	30	–	–	53	253	372
– coûts de restructuration et autres éléments significatifs	2	80	–	–	131	97	310
Charges d'exploitation ajustées	(880)	(447)	(346)	(241)	(104)	(77)	(2 095)

¹ En 2021, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Impact net sur le résultat avant impôt par ligne de segment métier

	Au 31 décembre 2021							Total €m
	Banque privée de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres ¹	Banque de financement et d'investissement ¹	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹	Corporate Centre		
	€m	€m	€m	€m	€m	€m		
Résultat avant impôt publié	193	232	(122)	256	(148)	(126)	285	
Eléments significatifs du PNB	–	–	6	–	155	(6)	155	
Eléments significatifs des charges d'exploitation	5	(10)	–	–	1	95	91	
Résultat avant impôt ajusté	198	222	(116)	256	8	(37)	531	
Impact net sur le résultat publié	5	(10)	6	–	156	89	246	

Au 31 décembre 2020							
Résultat avant impôt publié	(318)	(47)	(138)	75	(225)	(292)	(945)
Eléments significatifs du PNB	–	–	–	–	31	(99)	(68)
Eléments significatifs des charges d'exploitation	38	110	–	–	184	350	682
Résultat avant impôt ajusté	(280)	63	(138)	75	(10)	(41)	(331)
Impact net sur le résultat publié	38	110	–	–	215	251	614

¹ En 2021, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

Profit / (perte) ajusté au cours de la période

	Au 31 décembre 2021							Total €m
	Banque privée de gestion de patrimoine €m	Banque d'entreprises €m	Activités de marchés et de conservation de titres ¹ €m	Banque de financement et d'investissement ¹ €m	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹ €m	Corporate Centre €m		
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	938	725	260	503	70	22	2 518	
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	20	(68)	–	13	2	–	(33)	
Produit net bancaire	958	657	260	516	72	22	2 485	
Total des charges d'exploitation	(760)	(435)	(376)	(260)	(64)	(60)	(1 955)	
Résultat d'exploitation	198	222	(116)	256	8	(38)	530	
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	1	1	
Résultat avant impôt ajusté	198	222	(116)	256	8	(37)	531	
	Au 31 décembre 2020							
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	622	700	208	393	94	36	2 053	
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(22)	(190)	–	(77)	–	–	(289)	
Produit net bancaire	600	510	208	316	94	36	1 764	
Total des charges d'exploitation	(880)	(447)	(346)	(241)	(104)	(77)	(2 095)	
Résultat d'exploitation	(280)	63	(138)	75	(10)	(41)	(331)	
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–	
Résultat avant impôt ajusté	(280)	63	(138)	75	(10)	(41)	(331)	

¹ En 2021, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Le résultat avant impôt ajusté est de 531 millions en 2021, en forte progression comparé à une perte de 331 millions EUR enregistrée en 2020. Cette hausse est due à un produit net bancaire avant dépréciation pour risque de crédit en progression, soutenu par une variation favorable du mouvement de *PVIF* et une croissance des revenus des lignes de métiers, une baisse des dépréciations pour risque de crédit et une diminution des charges d'exploitation.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 2 518 millions EUR en 2021, à comparer à 2 053 millions EUR en 2020. Cette hausse du produit net bancaire s'explique principalement par le mouvement favorable de *PVIF* sur les activités d'Assurance, passant de -123 millions EUR en 2020 à 187 millions EUR en 2021, une croissance des revenus de la Banque de financement et d'investissement sur toutes les lignes de produits et de la Banque d'entreprises notamment sur les activités de crédits, et des Activités de marchés et de conservations de titres soutenues par la non-réurrence en 2021 des pertes opérationnelles enregistrées l'année précédente. Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit ont représenté une charge de 33 millions EUR en 2021 comparées à une charge de 289 millions EUR en 2020. Cette diminution se retrouve sur tous les métiers de la banque et s'explique par une amélioration des conditions et perspectives économiques, dans un contexte de réouverture progressive des économies des principaux pays européens.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à 1 955 millions EUR sur l'année 2021, à comparer à 2 095 millions EUR en 2020. Cette baisse de charges est principalement attribuable à une diminution des dépréciations et amortissements ainsi qu'à des réductions de coûts résultant des initiatives stratégiques, partiellement atténuées par l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique.

Banque privée et de gestion de patrimoine

Le résultat ajusté avant impôt s'élève à 198 millions EUR en 2021, comparé à une perte de 280 millions EUR en 2020.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 938 millions EUR sur l'année 2021 contre 622 millions EUR sur l'année 2020, principalement lié à l'impact favorable des conditions de marché sur l'activité d'assurance-vie (avec un mouvement de *PVIF* en évolution de + 310 millions EUR). Les revenus d'intérêt sont en baisse par rapport à l'année 2020, en raison de la pression de l'environnement de taux d'intérêts historiquement bas sur les dépôts et malgré un effet volume favorable sur les actifs et la baisse des coûts de financement. Les revenus de gestion d'actifs sont en hausse par rapport à l'année 2020, grâce à des conditions de marchés favorables.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont en reprise de 20 millions EUR comparé à une dotation de 22 millions EUR sur l'année 2020. Cette reprise sur l'année 2021 est le reflet de la stabilité de l'environnement économique et de la qualité du portefeuille d'encours de crédit. Elle est à comparer aux pertes attendues sur les encours de crédit de l'année dernière dont les impacts estimés étaient liés à l'épidémie de la Covid-19 et aux perspectives économiques futures.

Les charges d'exploitation ajustées baissent de 120 millions EUR par rapport à l'année 2020 pour atteindre 760 millions EUR sur l'année 2021, principalement lié à la dépréciation d'actifs corporels enregistrée l'année dernière, aux gains de productivité et à la gestion stricte des coûts.

Les encours de crédits aux particuliers s'élèvent à 24,6 milliards EUR sur l'année 2021 et sont stables rapport à l'année 2020.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers, y compris les produits HSBC Assurances Vie, s'élève à 62 milliards EUR, en augmentation de 4 % par rapport à l'année 2020. Les encours des dépôts de la clientèle s'établissent à 22,4 milliards EUR, en hausse de 6 % par rapport à l'année 2020, et la hausse des actifs sous gestion de l'activité Banque de gestion de patrimoine a été soutenue par l'amélioration des conditions de marché.

Banque d'entreprises

Le résultat ajusté avant impôt est de 222 millions EUR, en augmentation de 159 millions EUR par rapport à 2020.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 725 millions EUR, en hausse de 25 millions EUR par rapport à 2020, principalement liée à l'accroissement des revenus des activités de crédit et malgré la prolongation du contexte défavorable de taux historiquement bas.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciation pour risque de crédit généré par les clients de HSBC Continental Europe dans les autres entités du Groupe HSBC à l'étranger représente 40 % des revenus générés en Europe Continentale par ces mêmes clients. HSBC reste un partenaire clé pour les entreprises cherchant à s'implanter à l'étranger ainsi que pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en Europe Continentale.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit de la Banque d'entreprises représentent une charge de 68 millions EUR en 2021, à comparer à une charge de 190 millions EUR enregistrée en 2020, traduisant une amélioration des perspectives économiques et une reprise par rapport aux impacts de la crise de la Covid-19 enregistrés en 2020.

Les charges d'exploitation ajustées, à 435 millions EUR, sont en diminution de 12 millions EUR, liée principalement à la baisse des effectifs consécutive à la mise en œuvre d'un plan de départ volontaire au cours du second semestre 2021.

Les encours de crédits à la clientèle s'élèvent à 17,8 milliards EUR, en baisse de 1 % par rapport à 2020. HSBC a continué de soutenir ses clients dans le contexte de la pandémie de Covid-19 avec 1,9 milliard EUR de prêts garantis par l'Etat français au 31 décembre 2021, une grande majorité des prêts accordés en 2020 ayant été renouvelés au cours de l'année 2021.

Les encours de dépôts s'élèvent à 28,6 milliards EUR, en hausse de 6 %, du fait du développement des activités de Gestion de liquidité et de trésorerie, notamment aux Pays-Bas et en Irlande.

Activités de marchés et de conservation de titres

Le résultat ajusté avant impôt présente une perte de 116 millions EUR contre une perte de 138 millions EUR l'année dernière. Ceci s'explique par des revenus en hausse sur nos activités actions et par la non-réurrence de pertes opérationnelles enregistrées en 2020, partiellement compensés par une hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique.

Le produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour risque de crédit s'établit à 260 millions EUR, en hausse de 52 millions EUR par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique par des revenus en hausse sur nos activités actions grâce au développement de nouveaux produits suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, une activité plus soutenue sur les émissions primaires actions et à la non-réurrence de pertes opérationnelles enregistrées sur l'année 2020.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à 376 millions EUR, en hausse de 30 millions EUR par rapport à l'année passée. Cette hausse est due à une augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique européen, à une hausse des refacturations venant du Groupe, partiellement compensées par une diminution des coûts de *front office* résultant des initiatives stratégiques menées en 2020 et 2021.

Les encours de dépôts sont en hausse de 4,0 milliards EUR pour atteindre 4,7 milliards EUR à la suite du transfert depuis HSBC Bank plc de comptes détenus au titre de l'activité de conservation de titres.

Banque de financement et d'investissement

Le résultat ajusté avant impôt est de 256 millions EUR, en hausse de 181 millions EUR par rapport à 2020. Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est en progression et les dépréciations pour risque de crédit sont marquées par des reprises de provisions, en partie compensés par des charges d'exploitation ajustées en hausse.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit s'établit à 503 millions EUR, en augmentation de 110 millions EUR par rapport à 2020, sur toutes les lignes de métiers. Les revenus issus des activités de crédit sont en croissance en 2021, la Banque de financement et d'investissement ayant continué à soutenir ses clients pendant la crise avec des encours de prêts garantis par l'Etat s'élevant à plus 1,5 milliard EUR à fin décembre 2021. La gestion de liquidité et de trésorerie a affiché une progression des commissions, soutenue par le niveau d'activité en croissance et la contribution des activités *Euroclearing*. Les encours moyens de dépôts, produits d'intérêt et marges sont restés stables. Les revenus issus des activités de fusions et acquisitions sont en forte hausse, et les revenus des activités de marchés de capitaux ont augmenté, soutenus par les conditions de marché et le transfert de clients européens depuis HSBC bank plc vers HSBC Continental Europe.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont en reprise nette de 13 millions EUR en 2021, à comparer à une dotation de 77 millions EUR en 2020.

Les charges d'exploitation ajustées, d'un montant de 260 millions EUR, sont en hausse de 19 millions EUR par rapport à 2020. Cette hausse est liée à l'augmentation des coûts IT et autres fonctions support, en partie compensée par des réductions de coûts consécutives aux initiatives stratégiques.

Les encours de crédits à la clientèle s'élèvent à 16,9 milliards EUR à fin décembre 2021, en hausse de 3,3 milliards EUR par rapport à décembre 2020 avec une croissance des crédits aux entreprises au deuxième semestre 2021.

Les encours de dépôts s'élèvent à 14,0 milliards EUR à fin décembre 2021, en hausse de 1,8 milliard EUR par rapport à fin 2020 surtout sur les clients du Secteur Public et Institutions financières.

Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités

Le résultat ajusté avant impôt est de 8 millions EUR, en hausse de 18 millions EUR par rapport à 2020.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est de 70 millions EUR, en diminution de 26 millions EUR par rapport à 2020 s'expliquant par une réduction des refacturations pour services rendus aux autres entités du Groupe en 2021 partiellement compensée par une augmentation des revenus issus de l'activité de capital-investissement.

Les charges d'exploitation ajustées sont de 64 millions EUR, en baisse de 40 millions EUR par rapport à 2020 traduisant la réduction des coûts consécutive aux programmes de restructuration et une réduction des recouvrements de charges depuis d'autres entités du Groupe.

Corporate Centre

Le résultat ajusté avant impôt s'établit à - 37 millions EUR en 2021, contre - 41 millions EUR en 2020.

Le produit net bancaire ajusté avant dépréciations pour risque de crédit est de 22 millions EUR à fin 2021, à comparer à 36 millions EUR à fin 2020. La diminution est essentiellement expliquée par de moindres refacturations vers d'autres entités du Groupe.

Les charges d'exploitation ajustées s'élèvent à 60 millions EUR à fin 2021 contre 77 millions EUR à fin 2020.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

Bilan consolidé résumé

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total de l'actif	222 664	237 099
Caisse, banques centrales et CCP	38 063	29 508
Portefeuille de transaction	12 921	12 954
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	13 345	11 648
Instruments dérivés	39 634	56 475
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 832	6 781
Prêts et créances sur la clientèle	59 612	56 225
Opérations de prise en pension – hors-trading	20 487	21 522
Investissements financiers	16 110	19 167
Autres actifs	15 658	22 816
Actifs destinés à la vente	2	3
Total des dettes	214 988	229 640
Dettes envers les établissements de crédit	18 548	17 204
Comptes créditeurs de la clientèle	70 144	61 393
Opérations de mise en pension – hors-trading	8 731	10 984
Portefeuille de transaction	16 247	17 828
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	13 733	16 892
Instruments dérivés	35 895	55 714
Dettes représentées par un titre	7 414	3 605
Passifs des contrats d'assurance	23 698	23 228
Autres passifs	20 578	22 792
Total des fonds propres	7 676	7 459
Total des fonds propres – part du groupe	7 667	7 434
Part des intérêts minoritaires	9	25

Le bilan consolidé de HSBC Continental Europe présente un montant total d'actifs de 223 milliards EUR en 2021 en baisse par rapport à 237 milliards EUR au 31 décembre 2020.

Actif

Les dépôts de HSBC Continental Europe auprès de Banques centrales sont en hausse de 8,6 milliards EUR pour atteindre 38,1 milliards EUR à fin décembre 2021, expliquée principalement par l'augmentation des dépôts de la clientèle.

Le portefeuille de transactions est resté stable à 12,9 milliards EUR en 2021. Les actifs financiers obligatoirement mesurés à la juste valeur par le compte de résultat ont augmenté de 1,7 milliard EUR pour atteindre à 13,3 milliards EUR en 2021.

Les instruments dérivés à 39,6 milliards EUR à fin 2021 sont en diminution de 16,8 milliards EUR comparés à 2020, résultant du mouvement à la baisse des taux d'intérêt.

Le portefeuille de crédits à la clientèle a augmenté de 3,4 milliards EUR pour atteindre 59,6 milliards EUR en 2021, s'expliquant principalement par une croissance des crédits aux entreprises au sein du métiers de la Banque de financement et d'investissement.

Les titres pris en pension s'élèvent à 20,5 milliards EUR en 2021, globalement stables comparés à 21,5 milliards EUR en 2020.

Passif

Les dépôts des contreparties bancaires sont en hausse de 1,3 milliard EUR pour atteindre 18,5 milliards EUR en 2021.

Les dépôts de la clientèle augmentent de 61,4 milliards EUR en 2020 à 70,1 milliards en 2021, essentiellement expliqué par la croissance des dépôts des Activités de marchés et conservation de titres en lien avec le transfert de comptes de conservation de titres depuis HSBC Bank plc d'une part, et de la progression des encours de dépôts des clients de la Banque privée et de gestion de patrimoine et de la Banque d'entreprises d'autre part.

Les titres mis en pension sont en réduction de 2,2 milliards EUR en 2021 pour atteindre 8,7 milliards EUR.

Les instruments dérivés sont de 35,9 milliards EUR, en baisse de 19,8 milliards EUR liée à l'évolution à la baisse des taux d'intérêts.

Fonds propres

Les fonds propres s'établissent à 7,7 milliards EUR en 2021, en hausse par rapport à l'an dernier à 7,4 milliards EUR.

Le ratio de fonds propres CET1 est de 12,0 % à fin 2021 et le ratio de capital total de 16,5 %.

Liquidité et financement

L'encours de financement moyen et long terme et les principales opérations de financement de la banque au cours de l'année 2021 sont présentés dans la section consacrée à la gestion de la liquidité et du financement en pages 146 à 148.

Le ratio court terme *Liquidity coverage ratio* ("LCR") s'élève à 145 %, et le ratio long terme *Net stable funding ratio* ("NSFR") s'élève à 130 %.

Informations sur le bilan

	Banque privée de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres ¹	Banque de financement et d'investissement ¹	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2021							
Prêts et créances sur la clientèle	24 639	17 826	267	16 870	101	(91)	59 612
Comptes créditeurs de la clientèle	22 372	28 626	4 685	14 034	725	(298)	70 144
Au 31 décembre 2020							
Prêts et créances sur la clientèle	24 204	18 075	272	13 581	670	(577)	56 225
Comptes créditeurs de la clientèle	21 038	27 023	704	12 284	1 077	(733)	61 393

¹ En 2021, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Résultats avant impôt publié par pays

	Au 31 décembre 2021						
	Banque privée de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres ¹	Banque de financement et d'investissement ¹	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France	198	137	(140)	212	(144)	(110)	153
Belgique	–	6	2	–	–	–	8
République tchèque	–	14	2	–	1	–	17
Grèce	(5)	(4)	(3)	23	2	(3)	10
Irlande	–	22	11	–	–	(2)	31
Italie	–	4	1	15	(1)	(5)	14
Luxembourg	–	–	(13)	2	(1)	(3)	(15)
Pays-Bas	–	29	8	(2)	(1)	–	34
Pologne	–	11	8	–	–	(3)	16
Espagne	–	13	1	15	(1)	–	28
Suède	–	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–	–
Autres pays	–	–	1	(9)	(3)	–	(11)
Résultat avant impôt publié	193	232	(122)	256	(148)	(126)	285

	Au 31 décembre 2020						
	Banque privée de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres ¹	Banque de financement et d'investissement ¹	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
France	(303)	(148)	(158)	82	(216)	(270)	(1 013)
Belgique	–	1	1	–	–	–	2
République tchèque	–	16	1	–	–	(1)	16
Grèce	(15)	–	–	(7)	–	(1)	(23)
Irlande	–	17	8	(2)	–	(1)	22
Italie	–	1	3	9	(10)	(6)	(3)
Luxembourg	–	–	(10)	4	–	(1)	(7)
Pays-Bas	–	39	6	(1)	(1)	–	43
Pologne	–	10	5	2	3	(1)	19
Espagne	–	17	6	13	(5)	(11)	20
Suède	–	–	–	(2)	–	–	(2)
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–	–
Autres pays	–	–	–	(23)	4	–	(19)
Résultat avant impôt publié	(318)	(47)	(138)	75	(225)	(292)	(945)

¹ En 2021, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Résultats financiers consolidés du groupe HSBC Continental Europe

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt est calculée en divisant les revenus nets d'intérêts tels que publiés au compte résultat par les encours moyens d'actifs porteurs d'intérêts.

La marge nette d'intérêt est de 63 points de base ('pdb') en 2021 à comparer à 69 pdb en 2020. La persistance d'un environnement de taux d'intérêts bas et négatifs s'est traduite par une pression à la baisse sur le rendements bruts des actifs qui n'a été que partiellement compensée par des coûts de financement favorables.

Marge nette d'intérêt

	2021 €m	2020 €m
Intérêts et produits assimilés	1 700	1 861
Intérêts et charges assimilées	(713)	(808)
Marge nette d'intérêt	987	1 053
Encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt	156 370	153 191
	%	%
Marge nette d'intérêt ¹	0,63	0,69

1 La marge nette d'intérêt est le revenu net d'intérêts exprimés en pourcentage annualisé des encours moyens d'actifs porteurs d'intérêt.

Récapitulatif des intérêts et produits assimilés par classe d'actifs

	2021			2020		
	Bilan moyen €m	Intérêts et produits assimilés €m	Rendement ¹ %	Bilan moyen €m	Intérêts et produits assimilés €m	Rendement ¹ %
Prêts et créances sur les établissements de crédit et fonds court terme	46 068	(181)	(0,39)	34 734	(117)	(0,34)
Prêts et créances sur la clientèle	56 062	792	1,41	58 805	898	1,53
Opérations de prise de pension – hors-trading	23 509	(318)	(1,35)	27 987	(412)	(1,47)
Investissements financiers	16 978	263	1,55	19 156	283	1,47
Autres encours d'actifs porteurs d'intérêt	13 753	2	0,01	12 509	7	0,05
Total des encours d'actifs porteurs d'intérêt	156 370	558	0,36	153 191	659	0,43
Portefeuille de transaction et actifs financiers obligatoirement à la juste valeur ²	17 840	209	1,17	19 535	204	1,04
Dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(805)	–	–	(770)	–	–
Encours d'actifs non porteurs d'intérêt	65 750	–	–	77 328	–	–
Total	239 155	767	0,32	249 284	863	0,35

1 Les calculs de rendement incluent les intérêts négatifs sur les actifs considérés comme des intérêts et charges assimilées dans le compte de résultat.

2 Les intérêts et produits assimilés provenant du portefeuille de transaction sont inclus dans les gains et pertes sur opérations de portefeuille de transaction dans le compte de résultat.

Récapitulatif des intérêts et charges assimilées par classe de passifs et de fonds propres

	2021			2020		
	Bilan moyen €m	Intérêts et charges assimilées €m	Coût ¹ %	Bilan moyen €m	Intérêts et charges assimilées €m	Coût ¹ %
Dettes envers les établissements de crédit	20 348	(162)	(0,80)	16 748	(87)	(0,52)
Comptes créditeurs de la clientèle	24 751	(27)	(0,11)	23 456	28	0,12
Opérations de mise en pension – hors trading	11 651	(259)	(2,22)	12 659	(356)	(2,82)
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur <i>own debt issued</i>	10 083	(24)	(0,24)	11 544	(20)	(0,18)
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	6 218	28	0,45	8 075	6	0,08
Autres encours au passif porteurs d'intérêt	15 406	15	0,10	13 264	35	0,26
Total des encours au passif porteurs d'intérêt	88 457	(429)	(0,49)	85 746	(394)	(0,46)
Portefeuille de transaction et passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur (<i>hors own debt held</i>) ²	25 495	427	1,67	28 048	444	1,58
Encours au passif non porteurs d'intérêt	41 712	–	–	39 430	–	–
Total fonds propres et encours au passif non porteurs	83 490	–	–	96 060	–	–
Total	239 154	(2)	0,00	249 284	50	0,02

1 Les calculs du coût incluent les intérêts négatifs sur les passifs considérés comme des intérêts et produits assimilés dans le compte de résultat.

2 Les intérêts et charges assimilées provenant du portefeuille de transaction sont inclus dans les gains et pertes sur opérations de portefeuille de transaction dans le compte de résultat.

Événements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en Europe continentale. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Proposition d'Augmentation de Capital

Le 22 février 2022, le Conseil d'Administration a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 11 mars 2022 pour proposer une augmentation de capital de 700 millions EUR.

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC Continental Europe ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2021 jusqu'au Conseil d'Administration du 22 février 2022.

Données financières historiques

Données financières historiques (non auditées)

	2021	2020	2019	2018	2017
	€m	€m	€m	€m	€m
Groupe HSBC Continental Europe					
Résultat avant impôt	285	(945)	(22)	45	219
Résultat net part du groupe	269	(1 022)	(39)	(17)	177
Au 31 décembre					
Capitaux propres part du groupe	7 667	7 434	8 443	6 555	5 676
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	66 444	63 006	63 754	53 194	49 699
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	88 692	78 597	69 663	52 734	51 574
Total du bilan	222 664	237 099	237 680	180 946	167 544
Nombre de salariés (équivalent temps plein) ³	7 451	8 517	9 472	8 829	8 337
Ratios					
– Ratio total des fonds propres ¹ (%)	16,5	17,3	16,9	15,7	14,1
– Fonds propres de base de catégorie 1 ¹ (%)	12,0	12,6	13,5	13,1	13,1
– Coefficient d'exploitation ² (%)	86,6	130,9	95,2	98,3	78,6

1 Les ratios de fonds propres à partir de 2019 sont reportés en ratios pleins et non plus en ratios transitionnels.

2 Le Coefficient d'exploitation en 2017 ne tient pas compte de la dépréciation des écarts d'acquisition.

3 L'augmentation en 2019 est due à l'acquisition des activités de 7 succursales de HSBC Bank plc: Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, et République Tchèque à compter du 1er février 2019 et Luxembourg à compter du 1er mars 2019.

Notations

HSBC Continental Europe est notée par trois des plus importantes agences :

Standard & Poor's, Moody's et FitchRatings.

	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Long terme – Dette Senior préférée	A+	A1	AA-
Perspective	Stable	Stable	Négative
Court terme	A-1	P-1	F1+

Durant l'année 2021, Moody's a annoncé l'abaissement d'un cran de la note long-terme de HSBC Continental Europe de Aa3 à A1 avec perspective stable. Cette annonce fait suite à l'abaissement des notes long terme de HSBC Holdings de A2 à A3 le 8 juin 2021.

Les notations de HSBC Continental Europe sont à présent alignées avec celles de sa société mère HSBC Bank plc pour les trois agences.

Après l'annonce du projet de cession des activités de banque de détail en France, les trois agences ont annoncé que cela n'entraînerait pas de revue de notation.

Autres informations concernant HSBC Continental Europe

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs

(Articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 – II : Factures reçues par HSBC Continental Europe¹ ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	21 952					6 067
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	647 572	166 429	70 445	15 677	36 819	289 371
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	69 %	18 %	8 %	2 %	4 %	31 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	1 595					
Montant total des factures exclues TTC (en milliers d'euros)	58 738					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours					

¹ Hors les succursales européennes de HSBC Continental Europe.

Information relative à l'échéance des créances clients

(Articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce)

Article D.441 – I : Factures émises par HSBC Continental Europe¹ non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	84					788
Montant total des factures concernées HT (en milliers d'euros)	21 007	16 319	9 409	2 459	11 876	40 063
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	1,62 %	1,26 %	0,72 %	0,19 %	0,91 %	3,08 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	—					
Montant total des factures exclues HT (en milliers d'euros)	—					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours					

¹ Hors les succursales européennes de HSBC Continental Europe.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et certaines opérations connexes, HSBC Continental Europe considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

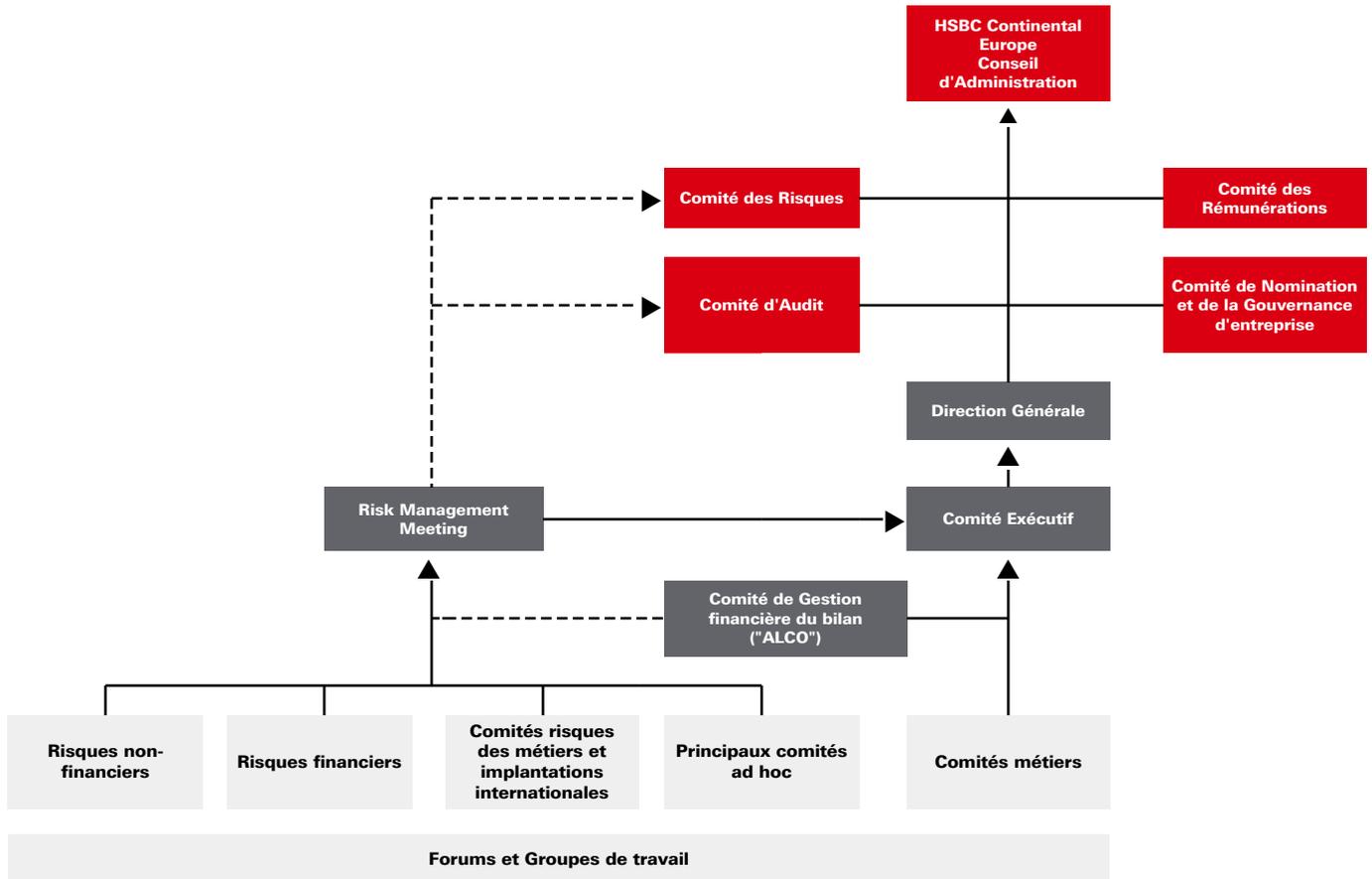
Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des

actionnaires un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100. Ce rapport a été soumis au Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise pour sa partie portant sur la gouvernance de l'entreprise et au Comité des Rémunérations pour celle relative aux rémunérations lors de leurs séances du 28 janvier 2022.

Organes et régime de gouvernement d'entreprise

Structure des organes de gouvernance



Le présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise comprend des informations détaillées sur :

- la composition, les missions et les travaux du Conseil d'Administration, en pages 24 à 35 ;
- la composition, les missions et les travaux des Comités du Conseil d'Administration, en pages 35 à 39 ;
- la composition de la Direction Générale et du Comité Exécutif, en pages 39 et 40.

Les risques, problèmes ou autres questions qui requièrent l'attention de l'organe de direction peuvent être remontés par les lignes managériales ou par la structure des comités décrite ci-dessus.

En particulier s'agissant du flux d'information lié aux risques, le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, présidé par le *Chief Risk Officer* et dont les membres incluent le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les autres membres du Comité Exécutif, est le comité faitier de supervision de gestion des risques et du contrôle permanent.

Les informations pertinentes, en particulier sur les risques, sont communiquées trimestriellement au Conseil d'Administration et à ses Comités d'Audit et des Risques par les principaux responsables de la banque.

Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, il est précisé que, compte tenu de la situation spécifique de HSBC Continental Europe, filiale à 99,9 % du Groupe HSBC et dont les titres de capital ne sont pas admis sur un marché réglementé, HSBC Continental Europe ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

HSBC Continental Europe, comme toutes les entités du Groupe HSBC, s'attache à appliquer des standards élevés en matière de gouvernance d'entreprise. Le Groupe HSBC dispose d'un ensemble complet de principes, de politiques et de procédures, influencé par le Code de gouvernement d'entreprise britannique et qui comprend des exigences en termes d'indépendance, de composition et d'efficacité du Conseil d'Administration, afin de s'assurer que le Groupe est bien géré, avec un niveau de supervision et un contrôle appropriés. HSBC Continental Europe a respecté ces principes, politiques et procédures durant l'année.

Les informations relatives à la structure de la gouvernance, au rôle du Président du Conseil d'Administration, à la composition, au fonctionnement, à l'organisation et aux travaux du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la rémunération des mandataires sociaux sont présentées dans les différentes rubriques concernées du présent Rapport.

Conseil d'Administration²

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises depuis sa mise en place. En 2021, le Conseil a revu et mis à jour ce règlement intérieur lors de sa séance du 23 juillet.

Le règlement intérieur définit la composition, la mission, le fonctionnement et l'information du Conseil d'Administration. Il rappelle les principales missions et les modalités d'exercice de la fonction de Président du Conseil, du Directeur Général et des Dirigeants effectifs.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions et responsabilités du Comité d'Audit, du Comité des Risques, du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et du Comité des Rémunérations (telles que précisées, ci-après, dans les parties relatives à chacun de ces Comités). Il rappelle également les dispositions d'ordre déontologique et en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts que doivent respecter les Administrateurs de HSBC Continental Europe, en précisant leurs droits et devoirs.

Changements dans la composition du Conseil d'Administration

Changements intervenus au cours de l'exercice 2021

Suite à la démission de Nuno Matos de son mandat d'Administrateur, le Conseil d'Administration a coopté Stephen O'Connor lors de sa séance du 12 février 2021 puis l'a nommé Vice Président du Conseil le 30 avril 2021. L'Assemblée Générale du 11 mars 2021 a ratifié cette cooptation.

Le Comité des Nominations a examiné la situation de l'Administrateur dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2021 – Carola von Schmettow. Suite à la réévaluation de son aptitude et sur recommandation du Comité, le Conseil a décidé de proposer son renouvellement. L'Assemblée Générale du 11 mars 2021 a renouvelé le mandat de cet Administrateur.

Lors de sa séance du 30 avril 2021, le Conseil d'Administration a pris note de la décision de Samir Assaf de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil et d'Administrateur. Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Jean Beunardeau en tant que Président du Conseil pour le remplacer dans ces fonctions, ces changements devant prendre effet à la date de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Lors de sa séance du 9 juin 2021, le Conseil d'Administration a coopté Andrew Wild en tant qu'Administrateur, avec effet à compter du 15 juillet 2021, et l'a nommé en tant que nouveau Directeur Général à compter du 15 juillet 2021, date à laquelle Jean Beunardeau est également devenu Président du Conseil.

Suite au départ de Laurent Laguery de l'entreprise le 31 août 2021, Angélique Terrazzino a été désignée Administrateur élu par les salariés à compter de cette date en application de l'article L. 225-34 du Code de commerce.

Changements prévus au cours du 1er trimestre 2022

En application des règles de gouvernance du Groupe HSBC concernant la durée de présence des Administrateurs au Conseil, les mandats de Lindsay Gordon, Philippe Houzé, Thierry Moulouquet et Brigitte Taittinger ne seront pas renouvelés lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

Sur proposition du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration, a décidé, lors de sa séance du 22 février 2022, de soumettre les nominations de Eric Strutz et de Michaël Trabbia en tant qu'Administrateurs à l'approbation de l'Assemblée Générale du 11 mars 2022.

Présidence du Conseil d'Administration

Missions du Président du Conseil

Le Président du Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des organes de gouvernance de HSBC Continental Europe. En particulier, il organise et dirige les travaux du Conseil, qu'il coordonne avec ceux des Comités spécialisés. Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et, notamment, il veille à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Présentation du Président du Conseil

Jean Beunardeau

Président du Conseil d'Administration

Membre du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise

Première nomination : 2008 en tant qu'Administrateur et 15 juillet 2021 en tant qu'Président du Conseil. Dernier renouvellement : 2020.

Fin de mandat : 2023

Fonction principale : Président du Conseil d'Administration : HSBC Continental Europe (depuis juillet 2021). Vice Président de la Banque de financement et d'investissement Europe (depuis juillet 2021). Mandat ayant pris fin en 2021 : Directeur Général, HSBC Continental Europe.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France). Vice Président et Administrateur : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Mandat ayant pris fin en 2021 : Président : Fondation HSBC pour l'Éducation.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président : Académie France-Chine. Trésorier : Association Golf de Saint-Cloud. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée. Mandat ayant pris fin en 2021 : Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe).

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1962. Ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur en chef des télécommunications et titulaire d'un DEA d'économie, il a commencé sa carrière au ministère des Finances, à la Direction de la Prévision, puis à la Direction du Trésor. Il devient Conseiller technique auprès du Premier ministre en 1995. Il rejoint les activités de *Corporate Finance* de HSBC Continental Europe en 1997, et est nommé *Managing Director* en 2000. Il devient *Co-Head of Corporate Investment Banking and Markets* en 2004, en charge du *Corporate* et de l'*Investment Banking*. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. En 2007, il est nommé Directeur de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC Continental Europe. En 2010, il est nommé Directeur Général Délégué de HSBC Continental Europe et conserve la responsabilité de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. La même année, il est nommé Responsable de la Banque de financement et d'investissement pour l'Europe continentale au sein du Groupe HSBC. Ses responsabilités directes au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ont pris fin en 2019. De 2012 au 15 juillet 2021, il a été Directeur Général de HSBC Continental Europe. Depuis le 15 juillet 2021, il est Président du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe et Vice Président de la Banque de financement et d'investissement Europe.

² Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC Continental Europe, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC Continental Europe ont élu domicile au siège social de la société, 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France.

2020 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), Administrateur et Vice Président : HSBC Assurances Vie (France).

Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Mandat hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

2019 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Mandat hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Trésorier : Association du Golf de Saint-Cloud.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur et Directeur Général : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Global Asset Management (France), HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : Valeurs Mobilières Elysées. Président : Fondation HSBC pour l'Education.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Institut de la Gestion Déléguée. Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette, Fonds de garantie des dépôts et de résolution (représentant permanent de HSBC Continental Europe). Président : Académie France-Chine. Administrateur : Fondation de France (représentant permanent de HSBC Continental Europe).

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration comprend 15 Administrateurs, dont 12 élus par l'Assemblée Générale et trois par les salariés. Il convient de noter qu'un poste d'Administrateur élu par les salariés est vacant. Un représentant du Comité social et économique assiste, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale ou élus par les salariés est de trois ans.

La composition du Conseil d'Administration s'inscrit dans le cadre des politiques d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe

de direction et des titulaires de fonctions clés et de diversité qu'il a mises en place.

Présentation des Administrateurs au 31 décembre 2021

Andrew Wild

Administrateur et Directeur Général

Première nomination : 2021. Fin de mandat : 2022³.

Fonction principale : Directeur Général : HSBC Continental Europe (depuis le 15 juillet 2021). Mandat ayant pris fin en 2021 : Directeur Général Délégué, HSBC Continental Europe.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président et Administrateur : HSBC Assurances Vie (France) (depuis octobre 2021). Membre du Comité de Surveillance : HSBC Bank plc Paris Branch (depuis janvier 2021).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Trésorier :

Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1970. De nationalité britannique. Diplômé de la *Business School* de l'Université de Nottingham. Il est également expert-comptable diplômé. Il est entré dans le Groupe HSBC en 2005 après avoir été notamment *Senior Manager, Transaction Services* chez KPMG puis *Corporate Finance Director* chez KPMG Corporate Finance. En 2008, il est nommé Directeur Adjoint de la Banque d'entreprises de HSBC en France. En 2011, il est nommé *Global Head of Corporate, Business Banking and Products* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC puis il devient, en 2013, Directeur mondial de *Mid-Market et Business Banking* de la Banque d'entreprises pour le Groupe HSBC. Il a été Directeur Général Délégué, Adjoint au Directeur Général, de HSBC Continental Europe de 2015 au 15 juillet 2021 et Administrateur de HSBC Continental Europe de 2015 à 2019. Il a été Directeur de la Banque d'entreprises en France de 2015 à 2018 et Directeur de la Banque d'entreprises pour l'Europe de 2017 au 15 juillet 2021. Il est Directeur Général de HSBC Continental depuis le 15 juillet 2021.

2020 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Directeur Général Délégué et Administrateur : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques sous contrôle étranger en France, Fédération Bancaire Française.

³ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2022.

Paule Cellard

Administrateur indépendant

Membre du Comité des Risques et Membre du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2017. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022⁴.

Autres mandats : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex⁵. Membre du Conseil de Surveillance jusqu'en juin 2021 puis Administrateur : Somfy⁵.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : quatre mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1955. Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Europe). Titulaire d'une maîtrise en Droit International de l'Université Paris II-Assas et du Certificat Administrateur de sociétés de l'Institut Français des Administrateurs délivré par l'Institut d'Études Politiques de Paris. Après avoir exercé diverses responsabilités opérationnelles au sein des activités de Banque de financement et d'investissement à la Banque Indosuez, à la Chase Manhattan Bank puis dans le Groupe Crédit Agricole, elle a été de 2000 à 2005 Directrice de l'équipe centrale d'Inspection Générale de Calyon, de 2006 à 2009 Directeur Général de Gestion Privée Indosuez, puis Directeur mondial de la Conformité au Crédit Agricole Corporate & Investment Bank jusqu'en 2013, date de son départ en retraite. Depuis 2013, elle occupe différents postes de membre de conseil et au sein des comités spécialisés de ces conseils.

2020 **Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Klefi Conseil. Administrateur : CA Indosuez Wealth Management (Europe). Membre du Conseil de Surveillance : Damartex, Somfy.

Christine D'Amore

Administrateur élu par les salariés

Membre du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022.

Fonction principale : Conseiller Assistant Grands Comptes, Corporate Banking Centre Sud-Ouest, Banque d'entreprises, HSBC Continental Europe.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1971. Titulaire du Brevet Professionnel "Banque". Diplômée d'une maîtrise en Langues étrangères appliquées anglais / espagnol, affaires et commerce. Depuis son entrée chez HSBC Continental Europe en 2003, elle a occupé des postes de superviseur d'agence, d'assistante commerciale et de conseiller clientèle au sein des réseaux de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises.

2020 **Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC Continental Europe.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :** Administrateur élu par les salariés : HSBC Continental Europe

2018 –

2017 –

Lindsay Gordon

Administrateur indépendant

Président du Comité des Risques et Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2013. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Administrateur et cofondateur : Fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Export Development Canada.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1952. De nationalités britannique et canadienne. Titulaire d'un M.B.A. en Finance et Affaires Internationales à la Sauder School of Business de l'Université de Colombie Britannique et d'une licence (BA) en Economie de l'Université de Colombie Britannique. Il a rejoint HSBC Bank Canada en 1987 et a occupé de nombreuses fonctions, à Toronto et Vancouver, dont Premier Vice-Président à la Direction, Directeur du crédit, Premier Vice-Président et Responsable du crédit spécial, et Vice-Président de la Banque d'entreprises à Toronto. Il est nommé *Chief Operating Officer* en 1999 puis occupe les fonctions de Président et Directeur Général de 2003 à 2013, date de son départ en retraite.

2020 **Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : Fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Export Development Canada.

2019 **Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : Fondation C.H.I.L.D. Administrateur : Export Development Canada.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :** Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.

Mandats hors du Groupe HSBC : Chancelier : Université de Colombie Britannique. Administrateur et cofondateur : Fondation C.H.I.L.D. Administrateur : *Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.*

⁴ mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2022.

⁵ Société cotée.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Chancelier : Université de Colombie Britannique.
Administrateur et cofondateur : Fondation C.H.I.L.D.
Administrateur : *Clear Seas Centre for Responsible Marine Shipping, Export Development Canada, Canadian Institute for Advanced Research.*

Philippe Houzé

Administrateur indépendant

Président du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et Président du Comité des Rémunérations

Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022.

Fonction principale : Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats : Vice-Président, Directeur Général et membre du Conseil de surveillance : Motier. Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Administrateur Référent puis Vice-Président : Carrefour⁶. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD. Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'enseignement supérieur consulaire : ESCP. Membre : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1947. Titulaire d'une licence en Sciences Politiques et d'un M.B.A. de l'Institut Européen d'Administration des Affaires ("INSEAD"). Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974 et Président du Directoire depuis 2003.

2020 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Institut Français de la Mode. Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD. Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'enseignement supérieur consulaire : ESCP. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

2019 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Institut Français de la Mode. Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD. Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'enseignement supérieur consulaire : ESCP. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

2018 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Institut Français de la Mode. Président du Conseil de Surveillance : La Redoute. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'enseignement supérieur consulaire : ESCP. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

2017 **Mandat dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Vice-Président et Directeur Général : Motier. Président : Motier Domaines, Guérin Joaillerie. Administrateur Référent : Carrefour. Administrateur : Lafayette Anticipation – Fondation d'entreprise Galeries Lafayette (Collège des fondateurs), INSEAD, Expofrance 2025, EESC ESCP, Institut Français de la Mode. Membre du Comité Directeur : Union du Grand Commerce de Centre-Ville ("UCV"). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Ile-de-France. Membre du Comité de Surveillance : BHV Exploitation. Vice-Président : Association Alliance 46.2 Entreprendre en France pour le Tourisme. Président du Conseil d'Etablissement France : INSEAD, ESCP Europe. Président du Conseil d'Etablissement : Novancia Business School. Membre du Grand Conseil : Cercle de l'Union Interalliée.

⁶ Société cotée.

Thierry Moulouguet

Administrateur indépendant

Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques

Première nomination : 2009. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022.

Autres mandats : Gérant : Revue des Deux Mondes⁷. Président du Conseil de Surveillance : Webedia⁷. Administrateur : Fimalac^{7,8}, Groupe Lucien Barrière⁷, Fimalac Développement (Luxembourg)⁷, Valeo⁸.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1951. Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration. Titulaire d'une licence en Sciences Economiques. Après avoir occupé différents postes au sein de la haute fonction publique, il entre à la Direction Financière de Renault en 1991. De 1999 à 2003, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier, membre du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Nissan. Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du Groupe Renault jusqu'en 2010 puis Directeur chargé de mission auprès du Président de l'Alliance Renault-Nissan jusqu'en 2011.

2020 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Gérant : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Fimalac Développement (Luxembourg), Prodways Group, Valeo, Fimalac Entertainment.

2019 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Gérant : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Fimalac Développement (Luxembourg), Prodways Group, Valeo, Fimalac Entertainment.

2018 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général puis Gérant : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Fimalac Développement (Luxembourg), Prodways Group, Valeo, Fimalac Entertainment.

2017 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président-Directeur Général : Revue des Deux Mondes. Vice-Président du Conseil de Surveillance : Webedia. Administrateur : Fimalac, Groupe Lucien Barrière, Fimalac Développement (Luxembourg), Prodways Group, Valeo, Trois-S Entertainment.

Stephen O'Connor

Vice-Président et Administrateur indépendant

Première nomination : 2021. Fin de mandat : 2022⁹.

Autre mandat exercé dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration, HSBC Bank plc.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC : Président fondateur : Quantile Technologies Limited. Administrateur : London Stock Exchange plc, FICC Markets Standards Board. Mandat ayant pris fin en 2021 : The London Stock Exchange Group plc.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1961. De nationalité britannique. Titulaire d'une licence (BSc) en ingénierie mécanique de l'Imperial College et expert-comptable. Après avoir démarré sa carrière chez PwC, il a occupé divers postes au sein des activités de marchés, en particulier de dérivés, chez Morgan Stanley de 1988 à 2013. Il a été le Président non-exécutif de OTC Deriv LTD de 2001 à 2011 et de l'International Swaps and Derivatives Association ("ISDA") de 2009 à 2014. De 2013 à août 2021, il a été membre du Conseil du London Stock Exchange Group où il a également occupé les fonctions de Président du Comité des Risques et de membre des Comités d'Audit et des Nominations. Il a créé Quantile Technologies Ltd en 2015, dont il est le Président. Depuis 2018, il est Président du Conseil d'Administration et Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance de HSBC Bank plc.

2020 **Mandats dans le Groupe HSBC :**
Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Président du Conseil d'Administration : HSBC Bank plc.
Mandats hors du Groupe HSBC :
Président fondateur : Quantile Technologies Limited. Administrateur : The London Stock Exchange Group plc, London Stock Exchange plc, FICC Markets Standards Board.

2019 –

2018 –

2017 –

Dominique Perrier

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2018. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022⁹.

Autres mandats : Administrateur : NaturaBuy. Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et deux mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1954. Diplômée de l'Ecole Supérieure de Sciences Economiques et Commerciales ("ESSEC") et expert-comptable. Titulaire du certificat d'aptitude à la profession de médiateur de l'Ecole Professionnelle de la Médiation et de la Négociation. Après avoir exercé en tant qu'auditeur chez Peat Marwick puis à compter de 1988 en tant qu'associée d'audit et de conseil au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit ("PwC"), elle prend en charge de 2001 à 2016 le développement du département Litiges et Investigations de PwC. De 2004 à 2008, elle dirige également l'activité de *Restructuring*.

⁷ Sociétés appartenant au groupe Fimalac.

⁸ Société cotée.

⁹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2022.

Retraîtée depuis 2017, elle intervient, d'une part, comme administrateur indépendant et, d'autre part, comme arbitre, expert indépendant et médiateur.

2020	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil. Administrateur : NaturaBuy.
2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil. Administrateur : NaturaBuy.
2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandats hors du Groupe HSBC : Présidente : Moncey Arbitrage et Conseil. Administrateur : NaturaBuy.
2017	–

Arnaud Poupart-Lafarge

Administrateur indépendant

Membre du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et Membre du Comité des Rémunérations

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022¹⁰.

Fonction principale : Directeur Général : Galliance.

Autre mandat : Président : Racilia.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant et un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Né en 1965. Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Titulaire d'un Master de Sciences en Gestion de l'Ingénierie de l'Université de Stanford. Au sein du groupe ArcelorMittal, a dirigé des opérations en Europe, Afrique et CEI ; membre du *Management Council* du groupe ArcelorMittal jusqu'en 2013. Directeur Général de Nexans de 2014 à 2018, après avoir rejoint la société en 2013 en tant que Directeur des Opérations. Il est Président de Racilia depuis 2019 et a été nommé Directeur Général de Galliance en 2020.

2020	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : Racilia. Directeur Général : Galliance.
2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandat hors du Groupe HSBC : Président : Racilia.
2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandat hors du Groupe HSBC : Directeur Général : Nexans.
2017	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandat hors du Groupe HSBC : Directeur Général : Nexans.

Lucile Ribot

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'Audit

Première nomination : 2016. Dernier renouvellement : 2020.

Fin de mandat : 2023.

Autres mandats : Administrateur : Imerys¹¹, Kaufman & Broad SA¹¹. Mandats ayant pris fin en 2021 : Membre du Comité de Surveillance : Acropole Holding SAS, Siaci Saint Honoré.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1966. Diplômée de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Paris ("HEC"). Directeur de mission chez Arthur Andersen (audit et conseil) de 1989 à 1994. Elle intègre le Groupe Fives en 1995 en tant que Contrôleur de Gestion Groupe. De 1996 à 1997, Directeur Administratif et Financier de la filiale Fives Solios. Chez Fives de 1998 à juillet 2017 en tant que Directeur Financier et membre du Directoire de 2002 à janvier 2017.

2020	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Imerys, Kaufman & Broad SA. Membre du Comité de Surveillance : Acropole Holding SAS, Siaci Saint Honoré
2019	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : SoLocal Group, Imerys, Kaufman & Broad SA.
2018	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : SoLocal Group, Imerys, Kaufman & Broad SA.
2017	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe. Mandats hors du Groupe HSBC : Membre du Directoire : Fives. Membre du Directoire et Directeur Général : Novafives. Administrateur : Fives DMS, Fives Pillard, FL Metal, Fives Landis Limited, Fives UK Holding Limited.

Carola von Schmettow

Administrateur

Première nomination : 2015. Dernier renouvellement : 2021

Fin de mandat : 2024.

Autres mandats : Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung, Fritz-Thyssen-Stiftung. Mandats ayant pris fin en 2021 : Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhart AG. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre de la Présidence : Association des Banques Allemandes.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1964. De nationalité allemande. Titulaire d'un Master en Mathématiques de l'Université Heinrich-Heine de Düsseldorf et d'un Master en Musique de l'Université Robert Schumann de Düsseldorf.

¹⁰ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2022.

¹¹ Société cotée.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Entrée chez HSBC Trinkaus & Burkhardt AG en 1992 en tant que *Associate Trading*. De 1995 à 1997, Responsable de la Trésorerie puis jusqu'en 1999, Responsable de la coordination de la Banque de marchés. De 1999 à 2003, Directeur Général de HSBC Trinkaus Capital Management GmbH (aujourd'hui HSBC Global Asset Management Deutschland GmbH). Elle est également Membre du Comité Exécutif de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG de 2001 à 2004, d'abord en tant que Responsable de la Banque privée et de la Gestion d'actifs puis Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. De 2004 à 2006, associée indéfiniment responsable de la société HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA pour laquelle elle est Responsable des Clients Institutionnels et de la Gestion d'actifs. Depuis 2006, membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et Responsable des métiers de Banque de marchés et de Recherche et des fonctions support. De 2015 à 2021, elle était Présidente du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

2020 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung. Membre de la Présidence : Association des Banques Allemandes.

2019 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG. Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung. Membre de la Présidence : Association des Banques Allemandes.

2018 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV. Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil d'Administration : Kaiserswerther Diakonie. Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung.

2017 Mandats dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Continental Europe. Président du Directoire : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil Consultatif : L-Bank. Président du Conseil de la Bourse : EUREX. Membre du Conseil de la Bourse : Frankfurt Stock Exchange. Membre du Conseil de Surveillance : ThyssenKrupp AG, BVV, Membre du Conseil : Sieghardt-Rometsch-Stiftung. Vice Président du Conseil : Kaiserswerther Diakonie, Membre du Conseil d'Administration : ZEIT-Stiftung.

Brigitte Taittinger

Administrateur indépendant

Première nomination : 2008. Dernier renouvellement : 2019.

Fin de mandat : 2022.

Autres mandats : Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty¹², Suez¹².

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : trois mandats de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1959. Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise en Histoire. Chef de publicité chez Publicis de 1984 à 1988. Direction Marketing du Groupe du Louvre de 1988 à 1991. Président-Directeur Général de Annick Goutal de 1991 à 2012. De 2013 à 2017, Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris.

2020 Mandat dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty, Suez.

2019 Mandat dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty, Suez.

2018 Mandat dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty, Suez.

2017 Mandat dans le Groupe HSBC :

Administrateur indépendant : HSBC Continental Europe.

Mandats hors du Groupe HSBC :

Membre du Conseil d'Administration : Centre Georges Pompidou. Administrateur : Fnac Darty.

Angélique Terrazzino

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2021. Fin de mandat : 2022.

Fonction principale : Gestionnaire Senior Back-office Crédits : HSBC Continental Europe, Mulhouse.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1977. Diplômée d'un BTS Force de Vente. Lors de son entrée chez HSBC Continental Europe en 2005, elle occupe le poste de Conseillère en gestion de patrimoine. Elle est Gestionnaire Senior Back-office Crédits depuis 2014.

2020 -

2019 -

2018 -

2017 -

Lucie Thalamas Dit Barathe

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2019. Fin de mandat : 2022.

Fonction principale : Assistante commerciale, Business Banking Center Paris Hauts-de-France, Banque d'entreprises, HSBC Continental Europe.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de membre de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance.

Compétence et expérience : Née en 1966. Diplômée d'un BTS secrétariat de direction. Depuis son entrée chez HSBC Continental Europe en 1987, elle a occupé des postes de superviseur d'agence et d'assistante commerciale ainsi que de gestionnaire back-office

¹² Société cotée.

au service des engagements au sein des réseaux de la Banque de particuliers et de la Banque d'entreprises.

2020	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC Continental Europe.
2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur élu par les salariés : HSBC Continental Europe.
2018	–
2017	–

Diversité du Conseil

La politique de diversité de l'organe de direction, mise à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 juillet 2021, vise à un équilibre et à une complémentarité d'âge, de genre, d'expérience géographique, professionnelle et académique, d'indépendance, d'ancienneté dans le mandat, et de représentation des salariés.

Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux activités de HSBC Continental Europe. Selon les statuts, le Conseil compte quatre membres élus par les salariés.

Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil et près des deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international. Au 31 décembre 2021, l'âge moyen des Administrateurs est de 59,9 ans, en légère baisse par rapport à 60,6 ans au 31 décembre 2020, et leur ancienneté moyenne dans la fonction s'élève à près de sept ans, stable par rapport à l'an passé.

Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte cinq femmes et sept hommes, soit une proportion de 42 % de femmes et 58 % d'hommes.

Administrateurs indépendants

Au regard des critères sur l'indépendance définis par les orientations conjointes sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction émises par l'Autorité Bancaire Européenne ("ABE") et la *European Securities and Markets Authority* ("ESMA") et par le Groupe HSBC, le Conseil d'Administration décide si chacun des Administrateurs non exécutifs, lors de sa nomination et ensuite une fois par an, peut être considéré comme indépendant. Pour ce faire, il examine s'il existe des liens personnels ou des circonstances susceptibles d'affecter, ou pouvant paraître affecter le jugement de l'Administrateur. Le Conseil expose par écrit ses raisons s'il décide qu'un Administrateur, malgré l'existence de liens ou de circonstances en rapport apparent avec sa décision, est indépendant.

Le Conseil d'Administration a, sur le rapport de son Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2021 au regard de ces critères. Il a considéré que neuf Administrateurs peuvent être qualifiés d'indépendants. Trois Administrateurs exercent leur mandat d'Administrateur depuis plus de douze ans. Néanmoins, il est apparu au Conseil d'Administration que ce seul critère ne mettait pas en cause leur indépendance vis-à-vis de l'entreprise. 60 % des Administrateurs sont indépendants.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des politiques du Groupe HSBC, une évaluation du Conseil a été conduite en interne en juillet 2021, sous la responsabilité du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, sur la base d'un questionnaire comprenant les thèmes suivants et couvrant le Conseil et les Comités du Conseil : stratégie, risque et performance financière ; composition et structure ; performance du management, supervision de la Direction, talents et succession ; culture d'entreprise et "Conduct" ; fonctionnement des réunions et rôle du Président ; rôle du Secrétaire du Conseil ; auto-évaluation, formation et succession des Administrateurs ; comportements ; culture et efficacité.

Les résultats de cette évaluation, ainsi que le suivi des principales actions mises en œuvre suite à l'évaluation conduite l'année précédente, ont été débattus par le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise puis par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 juillet 2021.

L'opinion générale sur le Conseil et ses Comités ainsi que leur fonctionnement demeure largement positive. Des propositions ont été débattues par le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et le Conseil, qui ont décidé la mise en œuvre de certaines recommandations portant sur le temps laissé aux débats lors des séances du Conseil et certaines compétences à privilégier dans le cadre du plan de succession des Administrateurs.

Formation et information des Administrateurs

En application du règlement intérieur du Conseil, chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. En particulier, le Conseil et les Comités du Conseil peuvent demander une présentation sur un sujet particulier pour une séance ultérieure.

Sur recommandation du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a, lors de sa séance du 12 février 2021, mis à jour la politique de formation des membres de l'organe de direction.

Conformément à cette politique, le nouvel Administrateur reçoit, lors de son entrée en fonction, un dossier d'information sur HSBC Continental Europe, comprenant, notamment, des éléments d'information juridiques sur la société et le rôle de l'administrateur ainsi que le dernier document d'enregistrement universel et les procès-verbaux du Conseil sur les douze derniers mois. En outre, le Secrétaire du Conseil organise, à son intention, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de sessions de formation avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC Continental Europe. Il est également proposé aux Administrateurs en fonction de participer à ces sessions.

En 2021, un programme complet de formation a été organisé dans le cadre de l'arrivée d'un nouvel Administrateur élu par les salariés au Conseil et auquel a été invité l'ensemble des Administrateurs en fonction. En outre, une session de formation a été dédiée aux sujets de planification du redressement et de la résolution. Par ailleurs, les Administrateurs ont suivi, au cours de l'année, des formations, en *e-learning*, sur la gestion des risques, le développement durable, la santé, la sécurité et le bien-être, la confidentialité des données et la cybersécurité, les risques liés à la criminalité financière, dont la lutte contre le blanchiment, la corruption et la fraude, les sanctions internationales et la transparence fiscale, sur le "Conduct" et le harcèlement au travail.

Les séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil sont, également, mises à profit afin d'apporter aux Administrateurs les éléments d'information indispensables à leur mission et d'actualiser leurs connaissances.

Par ailleurs, un forum a été organisé à l'attention des Présidents de Comités d'Audit et des Risques des principales entités européennes du Groupe HSBC.

Rémunération des Administrateurs

La rémunération annuelle maximale et totale allouée aux Administrateurs s'élève à 700 000 EUR, sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2017.

Cette rémunération est répartie selon les règles suivantes, décidées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 février 2019 :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer, de manière forfaitaire, la somme annuelle de 35 000 EUR, les règlements étant faits annuellement, à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- le jeton complémentaire annuel versé aux membres des Comités du Conseil est fixé de manière forfaitaire à hauteur de :
 - 25 000 EUR pour les Présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- 7 000 EUR pour les Présidents du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et du Comité des Rémunérations ;
- 6 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et du Comité des Rémunérations.

Par ailleurs, au sein du Groupe HSBC, il est de coutume que les Administrateurs exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe et les dirigeants mandataires sociaux renoncent à leur rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur dans des sociétés du Groupe HSBC. Cette recommandation est appliquée par les dirigeants mandataires sociaux de HSBC Continental Europe et de ses filiales.

En 2021, au titre de l'exercice 2020, Jean Beunardeau, James Emmett, Nuno Matos, Laurence Rogier et Carola von Schmettow ont ainsi renoncé au versement de leur rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur.

Il convient également de noter que, conformément à cette même règle, et, ce, jusqu'à la fin de son mandat le 15 juillet 2021, Samir Assaf n'a pas perçu de rémunération de la part de HSBC Continental Europe dans le cadre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration ou d'Administrateur.

De même, depuis sa nomination en tant que Président du Conseil d'Administration à compter du 15 juillet 2021, Jean Beunardeau reçoit une rémunération uniquement au titre de son rôle de *Vice Chairman Global Banking Europe* et ne perçoit pas de rémunération dans le cadre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration ou d'Administrateur.

Par ailleurs, et afin de se conformer aux règles appliquées par le Groupe HSBC, il n'est pas tenu compte de l'assiduité des Administrateurs pour le calcul de leur rémunération.

Le montant des rémunérations, net des prélèvements sociaux, acompte au titre de l'impôt sur le revenu et retenue à la source, qui sera effectivement versé aux Administrateurs en 2022, au titre de l'exercice 2021, s'établit à 0,46 million EUR, contre 0,44 million EUR versés en 2021 au titre de 2020.

Rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants et versés par HSBC Continental Europe, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC)

	Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées en 2020 au titre de 2019	Rémunérations au titre du mandat d'Administrateur versées en 2021 au titre de 2020	Autres rémunérations versées en 2020 ¹	Autres rémunérations versées en 2021 ¹
Administrateurs exerçant leur fonction principale au sein du Groupe HSBC				
Jean Beunardeau ²	—	—	2 305 386 EUR	1 088 268 EUR
James Emmett ^{3, 4}	—	—	276 890 GBP	—
Nuno Matos ^{3, 5}	—	—	1 236 953 GBP	479 407 GBP
Administrateurs élus par les salariés				
Ibtissam Bara ^{6, 7}	21 735 EUR	—	—	—
Ludovic Bénard ^{6, 7}	25 461 EUR	—	—	—
Xavier Bertrand ^{6, 7}	21 735 EUR	—	—	—
Christine D'Amore ^{7, 8}	7 245 EUR	28 980 EUR	—	—
Laurent Lagueny ^{7, 8, 9}	7 245 EUR	33 534 EUR	—	—
Philippe Purdy ^{7, 10}	28 980 EUR	19 320 EUR	—	—
Lucie Thalamas Dit Barathe ^{7, 8}	7 245 EUR	28 980 EUR	—	—
Angélique Terrazzino ¹¹	—	—	—	—
Administrateurs n'exerçant pas de fonctions dans le Groupe HSBC¹²				
Paule Cellard	41 125 EUR	35 000 EUR	—	—
Lindsay Gordon	65 400 EUR	65 400 EUR	—	—
Philippe Houzé	34 300 EUR	34 300 EUR	—	—
Anne Méaux ¹³	2 042 EUR	—	—	—
Thierry Moulouquet	52 500 EUR	52 500 EUR	—	—
Stephen O'Connor ¹⁴	—	—	—	—
Dominique Perrier	28 875 EUR	35 000 EUR	—	—
Arnaud Poupart-Lafarge	28 875 EUR	40 950 EUR	—	—
Lucile Ribot	41 125 EUR	35 000 EUR	—	—
Carola von Schmettow ¹⁵	—	—	—	—
Brigitte Taittinger	24 500 EUR	24 500 EUR	—	—
Jacques Veyrat ¹⁶	32 900 EUR	2 742 EUR	—	—

1 Salaires et autres rémunérations fixes, rémunération variable et avantages en nature.

2 Fin de son mandat de Directeur Général le 15 juillet 2021. Président du Conseil d'Administration depuis le 15 juillet 2021. Les informations relatives à sa rémunération en tant que Directeur Général figurent dans la section Rémunérations à partir de la page 42.

3 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de ses fonctions de direction dans le Groupe.

4 Démission de son mandat d'Administrateur le 16 mars 2020.

5 Copté le 30 avril 2020. Démission de son mandat d'Administrateur le 13 février 2021.

6 Fin de mandat le 26 septembre 2019.

7 Rémunération abandonnée au profit d'une organisation syndicale, nette de prélèvements sociaux.

8 Elu par les salariés le 26 septembre 2019.

9 Fin de mandat le 31 août 2021.

10 Décédé le 9 septembre 2020.

11 Désignation à compter du 1er septembre 2021 en remplacement de Laurent Lagueny démissionnaire.

12 Montants versés nets de prélèvements sociaux, d'acompte d'impôt sur le revenu et, le cas échéant, de retenue à la source.

13 Démission de son mandat d'Administrateur le 23 janvier 2019.

14 Copté à compter du 13 février 2021.

15 N'a pas perçu de rémunérations de la part des sociétés contrôlées par HSBC Continental Europe ni des sociétés qui contrôlent HSBC Continental Europe jusqu'à la fin de ses fonctions salariées au sein du Groupe HSBC le 30 avril 2021.

16 Démission de son mandat d'Administrateur le 6 février 2020.

Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil régit le fonctionnement du Conseil d'Administration et rappelle les principales missions qui lui sont confiées. Le Conseil tient compte, dans son fonctionnement, de la position de HSBC Continental Europe, détenu à 99,9 % par le Groupe HSBC :

- il remet en question, de façon constructive, la stratégie et détermine les orientations stratégiques, à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale et supervise et contrôle leur mise en œuvre. Il approuve les investissements et désinvestissements stratégiques et toutes les opérations susceptibles d'influer significativement sur les résultats ;
- il supervise et contrôle les prises de décisions et les actions et assure une surveillance efficace des dirigeants effectifs et remet en question de façon constructive et examine de manière critique les propositions et les informations reçues des dirigeants effectifs ainsi que leurs décisions ;
- il supervise et contrôle que les objectifs stratégiques, la structure organisationnelle et la stratégie des risques de HSBC

Continental Europe, y compris son appétence au risque et le dispositif de gestion des risques, ainsi que d'autres politiques (par exemple la politique de rémunération) et le dispositif de publication, sont mis en œuvre de façon cohérente ;

- il supervise et contrôle les risques majeurs et revoit les rapports réguliers de gestion des risques, exposant les risques liés aux activités et aux résultats de HSBC Continental Europe ;
- il veille à ce que la culture du risque soit mise en œuvre de manière cohérente ;
- il fixe les valeurs et les principes de HSBC Continental Europe et supervise la mise en œuvre et le maintien d'un code de conduite ou de politiques similaires et efficaces pour identifier, gérer et réduire les conflits d'intérêts réels et potentiels ;
- il veille à l'intégrité de l'information et des rapports financiers et du dispositif de contrôle interne, y compris un dispositif de gestion des risques efficace et robuste ;
- il veille à ce que les responsables des fonctions de contrôle interne, à savoir le Directeur des Risques, le Directeur de la Conformité et le Directeur de l'Audit interne, sont en mesure d'agir de manière indépendante et, indépendamment de la

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

responsabilité d'autres organes internes, lignes métier ou fonctions, d'exprimer leurs préoccupations et avertir le Conseil, le cas échéant, lorsque des évolutions de risques défavorables affectent ou sont susceptibles d'affecter l'institution ;

- il délibère sur toute question relevant de ses obligations légales et réglementaires et des dispositions statutaires ;
- il veille à la réputation du Groupe HSBC en Europe continentale.

Dans les huit jours qui précèdent la séance, les Administrateurs reçoivent le dossier, comprenant l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que les présentations relatives aux points de l'ordre du jour qui seront discutés en séance. Lorsque certains points relèvent d'une haute confidentialité ou ne peuvent faire l'objet d'une information préalable, les documents nécessaires sont remis en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société et reçoivent, pour ce faire, une documentation appropriée.

Travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à onze reprises au cours de l'année 2021. Le taux d'assiduité moyen des Administrateurs aux séances du Conseil a été de 93 %, contre dix séances avec un taux d'assiduité de 88 % en 2020 :

- le 12 février 2021 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 23 février 2021 (taux d'assiduité : 93 %) ;
- le 30 avril 2021 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 9 juin 2021 (taux d'assiduité : 87 %) ;
- le 18 juin 2021 (taux d'assiduité : 93 %) ;
- le 23 juillet 2021 (taux d'assiduité : 93 %) ;
- le 30 juillet 2021 (taux d'assiduité : 87 %) ;
- le 29 septembre 2021 (taux d'assiduité : 80 %) ;
- le 29 octobre 2021 (taux d'assiduité : 100 %) ;
- le 22 novembre 2021 (taux d'assiduité : 87 %) ;
- le 9 décembre 2021 (taux d'assiduité : 100 %).

Impact de la pandémie de Covid-19 sur les travaux du Conseil

En raison du contexte sanitaire qui a prévalu au cours de l'année, et comme depuis mars 2020, le Conseil a continué à se réunir par moyens de téléconférence, à l'exception de la séance du 29 octobre, qui a pu se tenir à la fois en présentiel et par moyens de téléconférence. Ces modalités n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Conseil à mener ses travaux et à s'acquitter de ses responsabilités habituelles.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil est resté attentif à l'évolution des impacts et des risques liés à la pandémie de Covid-19.

Stratégie et marche des affaires

Tout au long de l'année 2021, le Conseil a suivi la mise en œuvre de la stratégie, approuvée en juillet 2020 et qui s'inscrit dans celle du Groupe HSBC, et, en premier lieu, l'avancement des projets qu'il avait approuvés au cours de l'exercice 2020. En outre, il s'est réuni chaque fois que nécessaire afin d'examiner les différents projets de transformation et d'approuver les décisions qui relèvent de sa compétence. Il a été informé de la gouvernance mise en place pour gérer la transformation de manière transverse ainsi que les différents projets de manière individuelle.

Ainsi, il a été régulièrement tenu informé de l'avancement et de l'issue de la revue stratégique des activités de Banque de détail en France et a approuvé la cession de ces activités, dont la signature d'un Protocole d'Accord en juin 2021 puis d'un accord-cadre en novembre 2021.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux exigences réglementaires européennes s'appliquant aux groupes bancaires ayant leur siège hors de l'Union européenne à compter de fin 2023, le Groupe HSBC a décidé de désigner HSBC Continental Europe comme sa

société holding intermédiaire au sein de l'Union européenne. Le Conseil a, par conséquent, étudié et approuvé le principe de plusieurs projets dans ce cadre et contribuant à la simplification de la structure opérationnelle du Groupe HSBC en Europe continentale :

- l'acquisition des activités du Groupe HSBC en Allemagne et leur intégration au sein d'une nouvelle succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne ;
- l'acquisition de HSBC Bank Malta p.l.c. ;
- l'acquisition de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

En outre, dans le cadre de la transformation des activités de gestion patrimoniale en Europe continentale, la stratégie est de s'appuyer sur l'infrastructure de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. et le Conseil a approuvé la cession des activités de Banque privée de HSBC Continental Europe à une nouvelle succursale en France de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Ces opérations et réorganisations sont sujettes à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

Par ailleurs, le Conseil a examiné et approuvé la stratégie informatique.

A chacune de ses séances, le Conseil a suivi l'évolution de la marche des affaires et s'est assuré de la durabilité du modèle en cours de mise en place.

Finance

A chacune de ses séances trimestrielles, le Conseil a examiné la performance financière et l'évolution du bilan de HSBC Continental Europe. Pour chaque période considérée, il a entendu les conclusions des Commissaires aux comptes, qui sont invités à participer à toutes les réunions du Conseil d'Administration. En outre, le Conseil a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels et a arrêté les comptes semestriels et annuels.

Dans sa séance du 12 février 2021, le Conseil a examiné et approuvé le budget, les plans de fonds propres et de liquidité ainsi que l'appétence au risque pour l'exercice 2021, auxquels il avait pu contribuer suite à la présentation de versions préliminaires faites lors de la séance du 23 octobre 2020. De même, lors de la séance du 29 octobre 2021, il a examiné des premières versions du budget, des plans de fonds propres et de liquidité ainsi que de l'appétence au risque pour l'exercice 2022.

Le Conseil a été informé de l'évolution des fonds propres réglementaires et des ratios réglementaires, en particulier de capital, de liquidité, de solvabilité, et de levier ainsi que des projections en la matière.

Le Conseil a, par ailleurs, examiné et validé la politique en matière de dividende et les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process ("ICAAP")* et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process ("ILAAP")* ainsi que le plan d'urgence de liquidité.

Enfin, le Conseil a suivi l'avancement des travaux concernant le plan de redressement et de résolution et a approuvé ce dernier avant sa soumission à la Banque centrale européenne.

Le 3 décembre 2021, en compagnie d'un certain nombre de membres du Comité exécutif, les Présidents du Conseil, du Comité d'Audit et du Comité des Risques ont participé à un exercice de simulation de ce plan de redressement, qui visait à en tester l'opérabilité.

Gestion des risques

Lors de chaque séance trimestrielle, le Conseil a revu la situation du groupe en matière de risques, notamment financiers, tels que tests de résistance, crédit, marchés, modèles, fonds propres, liquidité et taux, et non financiers, y compris opérationnels, de résilience, de sécurité et de fraude, informatiques, de litiges, fiscaux, ou de ressources humaines. Il s'appuie pour ce faire en particulier, sur les principaux documents de synthèse des risques (cartographie des risques, risques principaux et émergents et tableau de bord de suivi de l'appétence au risque), et les rapports

faits en séance par le Directeur des Risques et le Président du Comité des Risques.

Le Conseil a été particulièrement attentif au test de résistance mené par l'ABE, à ses résultats et aux actions prises en réponse par la direction générale.

Par ailleurs, il a examiné les mises à jour du cadre et des politiques de gestion des risques et décidé d'ajuster certains seuils d'appétence au risque au cours de l'année.

Les Administrateurs ont, en outre, accès aux dossiers des séances du Comité des Risques.

Par ailleurs, le Directeur de la Conformité a présenté son rapport annuel au Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 octobre 2021.

Le Conseil d'Administration a examiné, et approuvé lorsque cela était nécessaire, les rapports annuels sur le contrôle interne et sur l'organisation du dispositif de lutte contre la criminalité financière, adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR").

Les travaux de l'Audit interne, en particulier les rapports ayant fait l'objet d'une notation défavorable et l'évolution du nombre de recommandations ouvertes, ainsi que les ressources de l'Audit interne ont été commentés régulièrement, en particulier par le Président du Comité d'Audit. En outre, le Directeur de l'Audit interne a présenté son rapport annuel au Conseil d'Administration lors de sa séance du 12 février 2021.

Contexte réglementaire et supervision

Le Conseil a suivi de près les échanges avec les différentes autorités de supervision et, en particulier, les conclusions de leurs missions d'inspection et les lettres de suite reçues ainsi que les réponses faites par HSBC Continental Europe. En particulier, le Conseil a approuvé les réponses à des courriers de la Banque centrale européenne portant sur la gestion du risque de crédit.

Le 12 février 2021, l'équipe de supervision conjointe de la Banque centrale européenne et de l'ACPR a présenté au Conseil les conclusions de ses travaux réalisés en 2020, et ses priorités, ses attentes et son programme de supervision pour l'année 2021, permettant un échange de points de vue avec les Administrateurs.

Gouvernance

Le Conseil a délibéré, notamment sur la base des travaux des Comités des Rémunérations et de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, sur les différents sujets qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux lois et réglementations en vigueur, en particulier en matière de rémunérations, d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction, de composition de la Direction Générale, du Conseil et des comités spécialisés du Conseil, d'évaluation du fonctionnement du Conseil, de formation de l'organe de direction, de prévention des conflits d'intérêts et d'autorisation de services non-audit rendus par les Commissaires aux comptes.

En particulier, le Conseil a délibéré et approuvé les changements de Président du Conseil et de Directeur Général avec effet au 15 juillet 2021 et la nomination d'un nouveau Directeur des Risques à compter du 1er octobre 2021.

Par ailleurs, il a approuvé les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2020, le rapport semestriel du Conseil au 30 juin 2021 ainsi que les publications au titre des résultats annuels et semestriels. Au cours de l'exercice 2021, le Conseil a autorisé deux nouvelles conventions réglementées et examiné les conventions conclues et autorisées par le Conseil au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie, conformément à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

Le Conseil a également revu et mis à jour les politiques en matière de gouvernance d'entreprise dont il a la responsabilité, dont le règlement intérieur du Conseil, la politique de conflits d'intérêt du Conseil, la politique de gouvernance interne, et la politique de diversité de l'organe de direction. Il a, en outre, examiné les nouvelles règles de gouvernance s'appliquant aux entités du

Groupe HSBC (*Subsidiary Accountability Framework*) et a pris des décisions sur la manière de les appliquer chez HSBC Continental Europe.

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé, à chacune de ses séances, des principaux sujets discutés et points d'action relevés par le Comité d'Audit et le Comité des Risques, notamment en matière de supervision, de projets, de sujets comptables, de risques, de dispositif de gestion et de contrôle des risques, d'audit interne, de conformité et de contrôle permanent.

A chacune des séances du Conseil, est présenté le suivi des points d'action demandés par le Conseil lors de séances précédentes, qui donnent lieu, le cas échéant, à des présentations spécifiques.

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil est assisté par quatre Comités spécialisés : Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise et Comité des Rémunérations, dont les missions sont définies dans le règlement intérieur du Conseil.

Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Président :	
Thierry Moulouguet (indépendant)	Nomination 2010 (membre de 2009 à 2010)
Membres :	
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2013
Dominique Perrier (indépendante)	Nomination 2019
Lucile Ribot (indépendante)	Nomination 2017

Les membres du Comité d'Audit sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, comptable et de contrôle pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président-Directeur Général d'une banque, de membre de Comités d'Audit, y compris de banques, de Directeur Financier, ou de Commissaire aux comptes.

Les participations croisées des présidents des Comités d'Audit et des Risques permettent d'assurer une interaction adéquate entre ces deux comités.

Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration, surveille les questions liées au budget, à l'information financière, aux contrôles internes sur l'information financière, aux ratios de fonds propres et de liquidité en appui du Comité des Risques, à la politique de dividende et à l'allocation des fonds propres, à la gestion de la fonction Finance et à l'Audit interne, et conseille le Conseil sur ces sujets.

Le Comité examine notamment :

- l'intégrité des états financiers, les déclarations officielles et les communications relatives à la performance financière ;
- l'efficacité de l'Audit interne et du processus d'audit externe ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle financier interne.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins deux fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

Afin de respecter un délai minimum d'examen des comptes avant leur examen par le Conseil, le Comité d'Audit se réunit, dans la mesure du possible, quelques jours avant le Conseil.

Enfin, à la demande du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, le Président du Comité d'Audit de HSBC Continental Europe adresse un certificat semestriel au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct, confirmant, notamment, que les comptes ont été revus par le Comité et que le dispositif de contrôle interne relatif au *reporting* financier paraît approprié.

Travaux du Comité d'Audit en 2021

En 2021, le Comité d'Audit s'est réuni à onze reprises, avec un taux d'assiduité de 93 %, contre quatre séances avec un taux d'assiduité de 100 % en 2020 :

- le 9 février 2021 ;
- le 22 février 2021 ;
- le 15 mars 2021 ;
- le 8 avril 2021 ;
- le 28 avril 2021 ;
- le 16 juin 2021 ;
- le 20 juillet 2021 ;
- le 21 septembre 2021 ;
- le 26 octobre 2021 ;
- le 17 novembre 2021 ;
- le 6 décembre 2021.

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité, de l'Inspecteur Général, et du Directeur des Risques. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité, pour répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC Continental Europe pour la partie des sujets sous leur responsabilité. Par ailleurs, le Président du Comité a rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête au cours de l'exercice.

En 2021, le Comité d'Audit a consacré une part significative de ses travaux aux différents projets de transformation de HSBC Continental Europe. Il s'est ainsi réuni, chaque fois que nécessaire, et avec la participation des membres du Comité des Risques, afin d'examiner ces projets et de formuler des recommandations au Conseil.

S'agissant des travaux habituels du Comité, le premier volet a porté sur l'examen approfondi, préalablement à leur présentation au Conseil, des comptes annuels, semestriels et trimestriels. Le Comité d'Audit a ainsi procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés ainsi que des publications au titre des résultats annuels. Il a été informé, par la Direction Financière, des principaux points d'attention comptables et fiscaux et a discuté des options retenues par l'entreprise dans le cadre de l'arrêté des comptes et vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés, en particulier les provisions pour risque de crédit.

Le Comité a examiné le budget pour l'exercice 2021 puis la mise à jour régulière des projections de la performance à fin 2021. Il a, de nouveau, tout au long de l'année, été attentif au suivi de la base de coûts et aux processus de refacturation en vigueur au sein du Groupe HSBC.

Le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de la situation relative à la solvabilité et aux fonds propres de HSBC Assurances Vie (France) et des évolutions des modèles utilisés pour calculer la PVIF ainsi que de leur impact sur le compte de résultat.

Le Comité a également été informé de l'évolution de l'organisation de la Fonction Finance.

Le deuxième volet des travaux du Comité a porté sur les contrôles. Dans ce cadre, les Commissaires aux comptes ont commenté leur lettre de recommandations et les points ayant fait l'objet d'une attention particulière lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2020. Chaque trimestre, les Commissaires aux comptes ont présenté leurs diligences sur les comptes. Le Comité a discuté le programme d'audit et l'indépendance des Commissaires aux comptes, approuvé les rémunérations versées en 2020 par le groupe HSBC Continental Europe à ses Commissaires aux comptes. Le Comité a revu et autorisé en tant que de besoin les services autres que de commissariat aux comptes rendus par les Commissaires aux comptes.

Le Comité a également pris connaissance des résultats des contrôles réalisés sur les états financiers, en particulier concernant

les faiblesses identifiées par ces contrôles et l'avancement des plans d'actions. Dans ce cadre, il a examiné les travaux réalisés dans le cadre de l'application de Sarbanes-Oxley et revu les points relevés dans les certificats de contrôle comptable et par les missions d'assurance qualité comptable, ainsi que l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

En matière de gestion des données, le Comité a examiné les conclusions du *Deep dive* réalisé par la Banque centrale européenne et des missions d'Audit interne sur l'application de BCBS239 et du Règlement général de protection des données ainsi que des plans d'action mis en place afin de mettre en œuvre les différentes recommandations. Il a été régulièrement tenu informé de l'avancée des plans d'action relatifs à ces missions et aux données de manière générale. En outre, il a revu l'évolution des indicateurs de suivi des données.

Lors de sa séance du 26 octobre 2021, le Comité a examiné la liste des conventions réglementées précédemment autorisées par le Conseil et dont l'exécution s'est poursuivie et a formulé des recommandations au Conseil d'Administration quant à la mise à jour de cette liste.

Lors de la séance du 20 juillet 2021, une présentation du dispositif en place en matière de lancement d'alerte et de ses résultats a été faite au Comité.

Le troisième volet des travaux du Comité a porté sur la revue détaillée, à chacune de ses séances, des travaux de l'Audit interne. Il a revu les conclusions des principales missions d'audit, en particulier celles qui appelaient une attention particulière. Le Comité est resté particulièrement attentif à la bonne mise en œuvre des recommandations d'audit et à l'évolution des moyens humains de l'Audit interne. Il a, par ailleurs, approuvé la mise à jour de la charte d'audit et le plan annuel d'audit pour 2021.

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte au Conseil, de manière régulière et lorsque nécessaire, des principaux points discutés en Comité d'Audit et des recommandations formulées par le Comité d'Audit.

Comité des Risques

Composition du Comité des Risques

Président :	
Lindsay Gordon (indépendant)	Nomination 2015 (membre de 2013 à 2015)
Membres :	
Paule Cellard (indépendante)	Nomination 2017
Thierry Moulouguet (indépendant)	Nomination 2009 (Président de 2010 à 2015)

Les membres du Comité sont particulièrement qualifiés dans les domaines bancaire, financier, des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de Président ou Directeur Général d'une banque, des responsabilités opérationnelles au sein d'activités de Banque de financement et d'investissement ou de Directeur d'une inspection générale et d'une direction de conformité d'une banque, de membre de Comités de Risques, de *Chief Operating Officer* ou de Directeur Financier.

Les participations croisées des présidents des Comités d'Audit et des Risques permettent d'assurer une interaction adéquate entre ces deux comités.

Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques rend compte au Conseil d'Administration, surveille les questions liées aux risques ayant un impact sur HSBC Continental Europe et ses filiales, y compris la gouvernance des risques et les systèmes de contrôle interne (autres que les contrôles internes sur l'information financière), et conseille le Conseil sur ces sujets.

Le Comité collabore avec les autres comités du Conseil dont les activités peuvent avoir un impact sur la stratégie en matière de risques (notamment, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations) et communique régulièrement avec les fonctions

de contrôle interne de HSBC Continental Europe et en particulier la fonction de gestion des risques.

Le Comité se réunit, en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et le responsable de l'Audit interne au moins deux fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème ni de question non résolus. Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout expert qu'il juge utile.

A la demande du Comité des Risques de HSBC Bank plc, le Président du Comité des Risques de HSBC Continental Europe adresse un certificat semestriel au Président du Comité des Risques de HSBC Bank plc, confirmant, notamment, que le Comité a examiné les rapports sur les risques et qu'aucun sujet n'a été porté à son attention autre que ceux décrits dans les supports.

Travaux du Comité des Risques en 2021

En 2021, le Comité des Risques s'est réuni à huit reprises, avec un taux d'assiduité de 96 %, contre cinq séances avec un taux d'assiduité de 90 % en 2020 :

- le 10 février 2021 ;
- le 29 mars 2021 ;
- le 15 avril 2021 ;
- le 26 avril 2021 ;
- le 7 juin 2021 ;
- le 19 juillet 2021 ;
- le 21 septembre 2021 ;
- le 25 octobre 2021.

Avec la participation, à chacune de ces séances, des Commissaires aux comptes, du Directeur des Risques, du Directeur Financier, du Directeur de la Comptabilité et de l'Inspecteur Général. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont également assisté aux séances du Comité afin de répondre aux questions éventuelles. Participent également, aux séances du Comité, les responsables de HSBC Continental Europe pour les sujets sous leur responsabilité.

Le Comité des Risques a régulièrement tenu, à l'issue de ses séances trimestrielles et en présence des membres du Comité d'Audit, des sessions à huis clos hors la présence du management de HSBC Continental Europe et, le cas échéant, avec le Directeur des Risques et le Directeur Financier uniquement.

En 2021, le Comité a continué de surveiller les impacts de la pandémie de Covid-19 sur les risques de HSBC Continental Europe, en particulier en matière de crédit, de marchés, de liquidité et de fonds propres. Le Comité a, également, porté une attention particulière au suivi des projets de transformation de HSBC Continental Europe, à leur gestion et aux risques qu'ils induisent, ainsi qu'à la stratégie informatique et à la gestion des risques informatiques.

En lien avec ses travaux habituels, le Comité a approuvé l'appétence au risque de HSBC Continental Europe pour l'exercice 2021 et ses mises à jour ultérieures, puis a examiné, à chacune de ses séances, le tableau de bord de suivi, en particulier les indicateurs ne respectant pas les objectifs fixés. Il a également revu et approuvé le cadre de tolérance au risque. En fin d'année, il a examiné un premier projet d'appétence au risque pour l'année 2022. En plus d'une synthèse des risques exposée par le Directeur des Risques, le Comité a eu connaissance, à chacune de ses séances trimestrielles, de la cartographie des risques, des risques principaux et ceux émergents, ainsi que leur évaluation, accompagnée des plans d'actions identifiés. Le Comité a été informé des changements apportés au dispositif de gestion des risques et à l'organisation des fonctions Risques.

Le Comité des Risques a, en outre, continué à procéder à la revue habituelle des risques financiers, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les risques de crédit, avec l'examen individuel des grands risques, l'évolution des encours de crédit et de créances non performantes par métier, l'évolution des risques pondérés, du coût du risque et des dossiers et secteurs préoccupants.

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de supervision en matière de crédit ;

- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, l'évolution des expositions, la fixation des limites, l'évolution des risques pondérés des activités de marché et les résultats des tests de résistance internes ;
- les risques de liquidité, de fonds propres et de taux d'intérêts de la *banking book*. Le Comité a, notamment, approuvé les rapports *Internal Capital Adequacy Assessment Process ("ICAAP")* et *Internal Liquidity Adequacy Assessment Process ("ILAAP")*, après une session dédiée à l'examen de ces projets de rapports, ainsi que les plans de capital et de liquidité et leur exécution ensuite ;
- les tests de résistance, et, en particulier celui réalisé par l'ABE. Le Comité a, également, suivi les travaux réalisés dans le cadre du programme de tests de résistance internes, ainsi que les résultats de ces tests.

De même, le Comité des Risques a continué, à chacune de ses séances, à revoir les risques non-financiers, avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques, et, en particulier :

- les modèles de risque, avec, notamment, le suivi de l'avancement du programme en la matière et des revues conduites par les superviseurs sur les modèles ainsi que leur impact sur les risques pondéré et la teneur et la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle internes et externes ;
- les incidents et pertes opérationnels et les progrès et plans d'action relatifs au dispositif de gestion des risques non-financiers ;
- les risques juridiques, y compris les risques émergents, et les litiges ;
- les risques de sécurité et de fraude, y compris la sécurité de l'information et la continuité d'activité ;
- l'informatique, y compris la stratégie et les principaux incidents et risques ;
- les risques liés au changement climatique.

Dans les domaines du contrôle permanent, de la conformité et des relations avec les régulateurs, le Comité a été informé, à chacune de ses séances, de l'avancement des plans de contrôle interne et des principaux sujets de faiblesse identifiés, ainsi que des plans d'action élaborés en réponse.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Comité a été informé des évolutions du dispositif de gestion des prestations de services externalisées, en particulier de celles dites "essentielles", qu'elles soient sous-traitées au sein du Groupe HSBC ou auprès de fournisseurs extérieurs ainsi que des résultats des contrôles réalisés sur les prestations essentielles sous-traitées.

En matière de gestion des risques de Conformité, le Comité a pris connaissance des rapports trimestriels, qui relèvent les principaux nouveaux sujets et fait le point sur ceux déjà évoqués lors de réunions précédentes. En particulier, le Comité a suivi, de manière attentive, l'évolution de l'organisation de la Direction de la Conformité, du dispositif et des outils, la mise en œuvre des recommandations émises par les différents corps de contrôle en matière de conformité, ainsi que les échanges avec les autorités de contrôle et de supervision et des missions conduites par ces dernières dans ces domaines. Il a également examiné le rapport annuel du médiateur au titre de l'année 2020.

Le Comité a approuvé les rapports annuels à l'ACPR sur le contrôle interne et sur l'organisation du dispositif de lutte contre la criminalité financière.

Le Comité a été informé des échanges avec les autorités de tutelle et des conclusions de diverses missions et revues menées par les autorités de tutelle et de contrôle et a eu communication des rapports, lettres de suite et réponses sur ces missions ainsi que des plans d'action engagés pour mettre en œuvre leurs recommandations.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le Comité a été informé des travaux de HSBC Continental Europe en matière de redressement et de résolution, réalisés dans le cadre des obligations du Groupe HSBC vis-à-vis de la Prudential Regulation Authority ou de ses propres obligations vis-à-vis du Conseil de résolution unique. En particulier, le Comité a examiné le projet de plan de redressement.

S'agissant des autres sujets de gouvernance, le Comité a examiné la politique de rémunérations.

Le Président du Comité des Risques a rendu compte au Conseil, de manière régulière et lorsque nécessaire, des principaux points discutés en Comité des Risques et des recommandations formulées par le Comité des Risques.

Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise

Composition du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Jean Beunardeau	Nomination 2021
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2020

Conformément aux règles de gouvernance applicables aux entités du Groupe HSBC, le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise est constitué, au moins pour moitié, d'Administrateurs non exécutifs, non salariés du Groupe HSBC et indépendants.

Lors de sa séance du 9 juin 2021 et sur proposition du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Jean Beunardeau en tant que membre du Comité à compter du 15 juillet 2021, en remplacement de Samir Assaf.

Lors de sa séance du 23 juillet 2021, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'appellation du Comité des Nominations en Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise afin de refléter ses responsabilités en matière de gouvernance d'entreprise.

Missions du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise

Le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise rend compte au Conseil d'Administration et a la responsabilité de :

- examiner de manière régulière la composition du Conseil et des Comités du Conseil et de piloter les processus relatifs à la nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil ;
- superviser le processus de planification et d'évaluation des candidats afin de s'assurer que des plans de succession sont en place pour le Conseil et la Direction Générale ;
- superviser le processus d'évaluation de l'efficacité et de l'aptitude individuelles et collectives du Conseil d'Administration, des Comités du Conseil et de la Direction Générale ;
- superviser l'application du cadre de gouvernance du Groupe HSBC pour ses filiales.

Pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise en 2021

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2021, les 3 février, 27 avril, 31 mai, 9 juillet et 7 décembre, avec un taux de présence de 100 %, contre quatre séances avec un taux d'assiduité de 100 % en 2020. Ses principaux travaux ont concerné :

- le suivi de l'aptitude individuelle et collective de l'organe de direction, en application de la politique d'évaluation de l'aptitude et les évaluations et réévaluations nécessaires au regard des critères définis dans cette politique ;

- des réflexions, et des recommandations au Conseil, sur la composition de l'organe de direction dans ses fonctions de supervision – y compris celle des Comités du Conseil – et exécutive, basées sur les politiques d'évaluation de l'aptitude et de diversité, suite, notamment aux démissions de Samir Assaf, Laurent Lagueny et Nuno Matos, ayant conduit le Comité à proposer au Conseil la cooptation d'un nouvel Administrateur – Stephen O'Connor – et la nomination d'un nouveau Président du Conseil – Jean Beunardeau – et d'un nouveau Directeur général – Andrew Wild ;
- des propositions, au Conseil, sur le renouvellement du mandat d'Administrateur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2021 ;
- le suivi des dossiers de nominations déposés auprès de la Banque centrale européenne et des recommandations reçues en retour ;
- l'examen des nouvelles règles de gouvernance s'appliquant aux entités du Groupe HSBC (*Subsidiary Accountability Framework*) et de leurs impacts sur la composition du Conseil, et la formulation de recommandations au Conseil sur la manière de les appliquer chez HSBC Continental Europe ;
- l'examen des résultats de l'évaluation du fonctionnement du Conseil et la proposition, au Conseil, d'actions à mettre en œuvre ;
- l'examen et la proposition, au Conseil, de mettre à jour la politique du Conseil en matière de conflits d'intérêt et d'approuver le registre mis à jour des situations potentielles de conflit d'intérêts ;
- l'examen de la première partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2020 ;
- la revue et des propositions, au Conseil, de mise à jour du Règlement intérieur du Conseil d'Administration et de la politique du Conseil en matière de diversité de l'organe de direction.

Le Président du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise a rendu compte au Conseil des travaux du Comité de manière régulière et lorsque nécessaire. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations

Président :	
Philippe Houzé (indépendant)	Nomination 2009 (membre de 1999 à 2009)
Membres :	
Paule Cellard	Nomination 2021
Christine D'Amore (élue par les salariés)	Nomination 2021
Arnaud Poupart-Lafarge (indépendant)	Nomination 2020

Conformément aux règles de gouvernance applicables aux entités du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations est constitué, au moins, de deux Administrateurs non exécutifs indépendants.

Sur proposition du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a décidé, au cours de l'exercice 2021, de nommer en tant que membre du Comité des Rémunérations :

- Paule Cellard, en remplacement de Samir Assaf ;
- Christine D'Amore, en remplacement de Laurent Lagueny.

Missions du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a la responsabilité non exécutive des sujets liés aux rémunérations et conseille le Conseil d'Administration sur ces questions. Dans l'exercice de cette responsabilité, il est chargé de :

- aider le Conseil à superviser la mise en œuvre et le fonctionnement de la politique de rémunération de HSBC Continental Europe conformément à la politique de rémunération du Groupe HSBC, telle qu'approuvée par le

Comité des Rémunérations du Groupe HSBC et les actionnaires de HSBC Holdings plc en assemblée générale ;

- s'assurer que la politique de rémunération de HSBC Continental Europe est conforme à toutes les réglementations locales concernées ;
- s'assurer que la politique de rémunération de HSBC Continental Europe est appropriée au regard de l'objectif d'attirer, de conserver et de motiver des administrateurs et des dirigeants ayant les compétences nécessaires pour assurer une bonne gestion de HSBC Continental Europe.

Le Comité collabore avec les autres Comités du Conseil d'Administration dont les activités peuvent avoir une incidence sur l'élaboration et le bon fonctionnement des politiques et pratiques de rémunérations (en particulier, le Comité des Risques).

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc ou lui sont ensuite soumises. Par ailleurs, pour accomplir ces diverses missions, le Comité peut consulter tout conseil ou expert qu'il juge approprié.

Travaux du Comité des Rémunérations en 2021

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2021, avec un taux de présence de 100 %, contre une séance avec un taux d'assiduité de 100 % en 2020. Ses principaux travaux ont concerné :

- l'examen de la politique générale de rémunération au titre de l'exercice 2020, prenant en compte la réglementation en matière de rémunération concernant, notamment, la maîtrise des risques et la contribution des fonctions Risque et Conformité au processus de détermination des rémunérations variables, l'examen de la liste, et la rémunération associée, des collaborateurs identifiés comme ne respectant pas totalement les règles en matière de risque et de conformité, ainsi que l'examen des règles et de la rémunération des collaborateurs définis comme preneurs de risques ;
- l'examen des vingt rémunérations les plus élevées au titre de l'exercice 2020 ;
- les propositions de rémunérations du Responsable de la fonction de gestion des risques (*Chief Risk Officer*) et du Responsable de la Conformité ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de Jean Beunardeau, Chris Davies et Andrew Wild, au titre de l'exercice 2020, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant des actions qui leur sont attribuées (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") ;
- des propositions permettant au Conseil d'arrêter les nouvelles conditions de rémunération de Jean Beunardeau et Andrew Wild dans le cadre de l'évolution de leurs fonctions (cf. partie "Rémunération des mandataires sociaux") ;
- l'examen de la partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise relative aux rémunérations.

Le Président du Comité des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité et des recommandations formulées par le Comité. L'ensemble des travaux du Comité est soumis à l'approbation du Conseil.

Direction Générale

Depuis 2007, le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations réglementaires faites aux établissements de crédit.

Organisation de la Direction Générale

La Direction Générale dirige la Société et la représente vis-à-vis des tiers. Elle est composée des deux dirigeants effectifs, à savoir le Directeur Général, Andrew Wild, qui est assisté d'un Directeur Général Délégué, Chris Davies.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il n'y a pas, à ce jour, de limite spécifique, fixée par les statuts ou par le Conseil, aux pouvoirs du Directeur Général mais les décisions qui engagent les orientations stratégiques des activités de la société et les investissements / désinvestissements sont soumises à l'approbation préalable du Conseil conformément au Règlement intérieur du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a délégué à Andrew Wild (Directeur Général), à Chris Davies (Directeur Général Délégué) et à un certain nombre de responsables de HSBC Continental Europe, des pouvoirs en matière d'émissions obligataires.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux personnes sous son autorité hiérarchique directe qui peuvent à leur tour sous-déléguer certains pouvoirs. Les pouvoirs ainsi délégués doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe HSBC. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC Continental Europe au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs.

Présentation des membres de la Direction Générale

La biographie du Directeur Général, Andrew Wild, est disponible page 25.

Christopher Davies

Directeur Général Délégué

Fonction principale : Directeur Général Délégué, HSBC Continental Europe, en charge du périmètre *Network Countries* pour l'Europe continentale et de la Transformation.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC : Président : HSBC Bank (RR) (Limited Liability Company). Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited, HSBC Europe B.V., Midcorp Limited.

Nombre de mandats exercés au sens de l'article L. 511-52 du Code monétaire et financier : un mandat de dirigeant.

Compétence et expérience : Né en 1962. De nationalité britannique. Titulaire d'un master (MA) en littérature et langues française et allemande de l'Université d'Oxford et diplômé du Chartered Institute of Bankers. Depuis son entrée chez HSBC en 1985, il a occupé divers postes de direction au sein des principales lignes métier de HSBC, principalement au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Chine. Ainsi, il a été Directeur de la Banque d'entreprises en Amérique du Nord de 2007 à 2011 puis Directeur Général Délégué de HSBC Bank (China) Company Limited de 2011 à 2013. De 2013 à 2020, il est Directeur Général du périmètre Europe International de HSBC Bank plc. Il a été nommé Directeur Général Délégué de HSBC Continental Europe en 2019, en charge du périmètre *Network Countries* pour l'Europe continentale et, depuis 2021, de la Transformation.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

2020	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général Délégué : HSBC Continental Europe. Chairman : HSBC Bank (RR) (Limited Liability Company), Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited, HSBC Europe B.V., Midcorp Limited, HSBC Bank Malta p.l.c.
2019	Mandats dans le Groupe HSBC : Directeur Général Délégué : HSBC Continental Europe. Chairman : HSBC Bank (RR) (Limited Liability Company) Administrateur : HSBC Bank Bermuda Limited, HSBC Bank Malta p.l.c., HSBC Europe B.V., Midcorp Limited. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Bank Polska S.A.
2018	–
2017	–

Comité Exécutif

La Direction Générale est assistée par un Comité Exécutif, dont la composition au 31 décembre 2021 est la suivante :

Andrew Wild	Directeur Général
Chris Davies	Directeur Général Délégué
Anne-Lise Bapst	Directrice de la Communication
Andrew Beane	Directeur de la Banque d'entreprises
Laurence Bogni-Bartholmé	Directrice des Risques
Marwan Dagher	Directeur de la Banque de marchés et des activités Titres
Olfert de Wit	Chief Operating Officer
François Essertel	Directeur de la Banque privée
Thuy-Tien Gluck	Directrice du Développement Durable
Lisa Hicks	Directrice de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques
François Mongin	Inspecteur Général
Camille Olléon	Directrice des Ressources Humaines
Matteo Pardi	Directeur de la Gestion d'actifs
Geneviève Penin	Directrice de la Gouvernance d'entreprise et du Secrétariat du Conseil
Jean-Manuel Richier	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Laurence Rogier	Directrice de l'Assurance
Simon Spilsbury	Directeur de la Conformité
Joseph Swithenbank	Directeur Financier
Anna Tavano	Co-Directeur de la Banque de financement et d'investissement
Thomas Vandeville	Directeur de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

HSBC Continental Europe réalise chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés avec des règles claires guidant cet exercice afin d'avoir des plans de succession solides, favorisant l'équilibre homme / femme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir a minima quatre successeurs par rôle et une femme successeur pour chacun de ces rôles ainsi qu'une répartition des recrutements internes vs recrutements externes de 80 pour 20. Les plans de succession ont ainsi été revus en 2021 sur ces bases, y compris s'agissant des membres du Comité Exécutif. Des informations complémentaires sur la politique de diversité sont disponibles dans le chapitre Développement Durable page 67.

Informations complémentaires

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des

actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Lors de sa séance du 29 octobre 2021, le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel des conventions conclues qu'il a autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie.

Conventions autorisées au cours de l'exercice 2021

Deux nouvelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe au cours de l'exercice 2021 :

- avec HSBC Global Services (Hong Kong) Limited, HSBC Global Services (UK) Limited, HSBC Group Management Services Limited, HSBC Global Services Limited, et HSBC Service Delivery (Polska) sp. z o.o. et dans laquelle HSBC Holdings plc, société contrôlant HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote, est indirectement intéressée : une convention (*Side Letter*) portant sur le pré-paiement par HSBC Continental Europe aux cinq sociétés de services du Groupe de quatre mois de redevances pour les services fournis, afin de répondre aux exigences en matière de fonds de prévoyance pour assurer la continuité opérationnelle en situation de résolution (*Operational Continuity in Resolution "OCiR"*). L'objectif du fonds de prévoyance est d'assurer la disponibilité de ressources financières suffisantes dans les sociétés de services du Groupe pour garantir la fourniture de services sur lesquels le Groupe HSBC s'appuie tout au long d'un événement de tension ou de résolution (convention autorisée par le Conseil lors de sa séance du 29 septembre 2021). Cette convention a été conclue le 29 septembre 2021.
- avec Jean Beunardeau, Président du Conseil d'Administration : la réactivation, à compter du 15 juillet 2021, de son contrat de travail, qui était suspendu depuis sa nomination en tant que Directeur Général Délégué le 1er février 2010 (convention autorisée par le Conseil lors de sa séance du 9 juin 2021). Cette convention a été conclue le 19 juillet 2021.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2021

Les conventions entre HSBC Continental Europe et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de services portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, conclus en 2001, ont poursuivi leurs effets en 2021.

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC Continental Europe, en vue d'assurer à HSBC Continental Europe et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC renouvelée en 2015, a également poursuivi ses effets en 2021.

La convention d'indemnisation conclue en 2019 entre HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc, afin de couvrir HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc de tout montant qu'ils pourraient être amenés à payer en raison des obligations dont ils resteront débiteurs vis-à-vis des bénéficiaires, qui seront les clients entrés en relation avec HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc n'ayant plus l'autorisation de fournir certains instruments et services commerciaux internationaux ("*Trade*") aux sociétés localisées au sein de l'espace économique européen après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Informations complémentaires concernant les membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration

Absence de conflits d'intérêts

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs à l'égard de HSBC Continental Europe des membres du Conseil d'Administration, y compris les dirigeants mandataires sociaux, et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il convient de noter qu'au 31 décembre 2021, Jean Beunardeau est Président du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe et Vice Chairman Global Banking Europe.

A la connaissance de HSBC Continental Europe, il n'existe pas :

- de lien familial entre les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale de HSBC Continental Europe ;
- d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autre en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné.

La politique du Conseil d'Administration en matière de conflits d'intérêts, annexée au Règlement intérieur du Conseil, a été révisée au cours de l'exercice 2021. Elle couvre les conflits d'intérêts situationnels et transactionnels et comprend, notamment, une liste de questions afin d'aider les Administrateurs à identifier les situations de conflits d'intérêts, des exemples de situations pouvant ou non donner lieu à conflit d'intérêts, une procédure traitant de la déclaration d'une situation potentielle de conflit d'intérêts, et une procédure afin de guider le Conseil lorsqu'il examine une telle déclaration. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts, les Administrateurs doivent demander l'autorisation au Conseil avant d'accepter un mandat ou des fonctions dans une société ou une organisation en dehors du Groupe HSBC et un processus d'autorisation, de revue et éventuellement de retrait d'autorisation par le Conseil est en place.

Absence de condamnation

A la connaissance de HSBC Continental Europe, aucun des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale

actuellement en fonction n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou mise sous administration judiciaire, d'une incrimination et / ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Conformément à l'article 21 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai.

Tout actionnaire peut, également, voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

Avec maintien du droit préférentiel de souscription

Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	13 mars 2020
Date d'échéance de l'autorisation	13 mai 2022
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	500 millions EUR
Montant utilisé	0 million EUR

Rémunérations

Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux

Package de rémunération

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations et approuvées par le Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est déterminée en fonction, d'une part, des pratiques de marché avec l'appui, si besoin, de conseils spécialisés et, d'autre part, de références Groupe.

La part variable est déterminée en fonction de la performance globale du Groupe HSBC et de HSBC Continental Europe et d'indicateurs qui couvrent une dimension "Performance Financière" (revenus, coûts, réduction des RWA, rendement des fonds propres, ...), une dimension "performance non-financière" (satisfaction clientèle, niveau d'engagement des collaborateurs, représentation des femmes dans l'organisation, réduction de l'empreinte carbone, finance durable, ...), ... une dimension Risque et Contrôle Interne (suivi des audits, maîtrise des risques opérationnels, gestion des problématiques de conformité et notamment de la criminalité financière, ...), une dimension individuelle (exécution des projets de transformation, ...) Ces indicateurs, inscrits dans une "balanced scorecard", sont analysés par comparaison aux objectifs fixés au début de l'année. L'ensemble des paramètres pris en compte donne lieu à l'attribution d'une note de performance. Parallèlement, cette part variable tient compte des tendances de marchés et, si besoin, des

évolutions réglementaires. Cette part variable, en application des règles de différé du Groupe HSBC, est versée pour partie sous forme non différée et pour partie sous forme différée, et pour partie en espèces et pour partie sous forme d'actions.

Le Directeur Général Délégué, responsable du périmètre international, peut également avoir des objectifs spécifiques à son périmètre.

Attribution d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2021 de l'attribution d'actions HSBC Holdings plc, conformément à la politique générale du Groupe HSBC.

Au titre de 2021, les dirigeants mandataires sociaux de HSBC Continental Europe se sont vu attribuer, au titre d'une partie de leur rémunération variable, des "Restricted Shares" sans condition de performance autre que celle d'être présent dans l'entreprise au moment de leur attribution.

Régime supplémentaire de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux de HSBC Continental Europe bénéficient d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale.

Au 31 décembre 2021, Jean Beunardeau avait acquis des droits à retraite représentant 12,1 % de sa rémunération fixe 2021 et 5,6 % de sa rémunération totale 2021.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

La provision correspondant à la valeur actualisée de cet engagement de retraite a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021, pour un montant de 5,82 millions EUR.

Au 31 décembre 2021, Andrew Wild avait acquis des droits à retraite représentant moins de 1 % de sa rémunération fixe ou de sa rémunération totale 2021, au regard de sa récente nomination en tant que Directeur Général. Le Directeur Général Délégué Chris Davies ne bénéficie pas de ce régime de retraite spécifique, étant couvert par des dispositifs relevant de son contrat de travail britannique.

Rémunérations

Jean Beunardeau, en tant que Président du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, ne perçoit aucune rémunération de la part de HSBC Continental Europe. En revanche il est rémunéré au titre de son rôle de Vice Chairman Global Banking Europe.

Les rémunérations de Jean Beunardeau et d'Andrew Wild au titre de leur mandat de Directeur Général de HSBC Continental Europe une partie de l'année, et celle de Chris Davies, Directeur Général Délégué de HSBC Continental Europe, sont détaillées dans les pages ci-après.

Enfin, en matière d'avantages annexes, Jean Beunardeau utilise un véhicule mis à disposition par la société pour ses seuls besoins professionnels et Andrew Wild bénéficie d'une voiture de fonction.

Les informations ci-dessous sont publiées en application des dispositions des articles L. 225-102-1 alinéas 1, 2 et 3 et L. 225-184 du Code de commerce. Elles concernent les rémunérations versées par la société HSBC Continental Europe, les sociétés qu'elle contrôle et les sociétés qui la contrôlent (Groupe HSBC). Les rémunérations des mandataires sociaux ci-après sont présentées conformément aux recommandations publiées par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") en décembre 2009¹³. A noter que les tableaux 4, 5 et 9 de cette recommandation ne sont pas applicables.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Directeur Général¹

	2018	2019	2020	2021
	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019	Rémunération versée en 2020	Rémunération versée en 2021
	€	€	€	€
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	295 656
Prime fixe "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000	564 000	305 500
Rémunération variable en espèces	272 000	251 697	239 112	186 507
Rémunération variable en actions ⁴	272 000	251 697	239 112	186 507
Rémunération variable différée en espèces ⁵	408 000	377 546	358 668	279 761
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	408 000	377 546	358 668	279 761
Rémunération d'Administrateur ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	2 469 826	2 368 312	2 305 386	1 533 692

Directeur Général¹ (suite)

	2018	2019	2020	2021
	Rémunération due en 2018	Rémunération due en 2019	Rémunération due en 2020	Rémunération due en 2021
	€	€	€	€
Jean Beunardeau				
Rémunération fixe	545 826	545 826	545 826	295 656
Prime fixe "Material Risk Taker" ^{2,3}	564 000	564 000	564 000	305 500
Rémunération variable en espèces	251 697	239 112	186 507	136 977
Rémunération variable en actions ⁴	251 697	239 112	186 507	136 977
Rémunération variable différée en espèces ⁵	377 546	358 668	279 761	205 466
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	377 546	358 668	279 761	205 466
Rémunération d'Administrateur ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature	—	—	—	—
Total	2 368 312	2 305 386	2 042 362	1 286 042

1 Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 10 janvier 2012 et jusqu'au 15 juillet 2021.

2 Prime fixe attribuée à certains preneurs de risque.

3 Prime fixe versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de 6 mois pour les actions attribuées jusqu'en 2016 et d'un an pour les actions attribuées à compter de 2017.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur 5 ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de six mois pour les actions attribuées en 2016 et d'un an pour les actions attribuées à compter de 2017.

7 A renoncé au versement par HSBC Continental Europe de sa rémunération d'Administrateur (cf. page 31).

¹³ Les numéros des tableaux correspondent à ceux communiqués par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa recommandation 2009-16 relative aux instructions sur la collecte des documents à enregistrer, parue le 10 décembre 2009 et amendée le 13 avril 2015.

Directeur Général¹ (suite)

	2018	2019	2020	2021
	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019	Rémunération versée en 2020	Rémunération versée en 2021
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	395 000	469 117	491 072	528 760
Prime fixe "Material Risk Taker" ^{2,3}	98 000	98 000	98 000	202 821
Rémunération variable en espèces	114 657	135 630	133 500	107 100
Rémunération variable en actions ⁴	114 657	135 630	133 500	107 100
Rémunération variable différée en espèces ⁵	76 438	90 420	89 000	71 400
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	76 438	90 420	89 000	71 400
Rémunération d'Administrateur ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature ⁸	4 626	4 626	4 626	3 250
Total	879 816	1 023 843	1 038 698	1 091 831

Directeur Général¹ (suite)

	2018	2019	2020	2021
	Rémunération due en 2018	Rémunération due en 2019	Rémunération due en 2020	Rémunération due en 2021
	€	€	€	€
Andrew Wild				
Rémunération fixe	395 000	469 117	491 072	528 760
Prime fixe "Material Risk Taker" ^{2,3}	98 000	98 000	98 000	202 821
Rémunération variable en espèces	135 630	133 500	107 100	125 811
Rémunération variable en actions ⁴	135 630	133 500	107 100	125 811
Rémunération variable différée en espèces ⁵	90 420	89 000	71 400	188 717
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶	90 420	89 000	71 400	188 717
Rémunération d'Administrateur ⁷	—	—	—	—
Avantages en nature ⁸	4 626	4 626	4 626	3 250
Total	949 726	1 016 743	950 698	1 363 887

1 Directeur Général Délégué depuis le 1er mars 2015 et Directeur Général à compter du 15 juillet 2021.

2 Prime fixe attribuée à certains preneurs de risque.

3 Prime fixe versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de douze mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de douze mois.

7 A renoncé au versement par HSBC Continental Europe de sa rémunération d'Administrateur (cf. page 31).

8 Voiture de fonction. Bénéficie, depuis sa prise de fonction en tant que Directeur Général, d'une indemnité logement, d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Directeur Général Délégué¹

	2018	2019	2020	2021
	Rémunération versée en 2018	Rémunération versée en 2019	Rémunération versée en 2020	Rémunération versée en 2021
	€	€	€	€
Chris Davies				
Rémunération fixe		466 864,00	519 129	526 248
Prime fixe "Material Risk Taker" ^{2,3}		77 831,00	87 017	89 231
Rémunération variable en espèces			146 623	130 500
Rémunération variable en actions ⁴			146 623	130 500
Rémunération variable différée en espèces ⁵			97 749	87 000
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶			97 749	87 000
Rémunération d'Administrateur ⁷			—	—
Avantages en nature ⁸			—	—
Total		544 695,00	1 094 890	1 050 479

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Directeur Général Délégué¹ (suite)

	2018	2019	2020	2021
	Rémunération due en 2018	Rémunération versée en 2019	Rémunération due en 2020	Rémunération due en 2021
	€	€	€	€
Chris Davies				
Rémunération fixe		466 864	519 129	526 248
Prime fixe "Material Risk Taker" ^{2,3}		77 831	87 017	89 231
Rémunération variable en espèces		146 623	130 500	155 957
Rémunération variable en actions ⁴		146 623	130 500	155 957
Rémunération variable différée en espèces ⁵		97 749	87 000	103 971
Rémunération variable différée en actions sans conditions de performance ⁶		97 749	87 000	103 971
Rémunération des administrateurs ⁷		—	—	—
Avantages en nature ⁸		—	—	—
Total		1 033 439	1 041 146	1 135 334

1 Directeur Général Délégué depuis le 8 février 2019.

2 Prime fixe attribuée à certains preneurs de risque.

3 Prime fixe versée mensuellement en espèces.

4 Actions acquises immédiatement mais soumises à une période de rétention de douze mois.

5 Rémunération variable en espèces différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1).

6 Rémunération variable en actions sans conditions de performance différée sur cinq ans (20 % par an à compter de l'année N+1) et soumise à une période de rétention de douze mois.

7 N'étant pas administrateur il ne bénéficie pas de rémunération à ce titre (cf. page 31).

8 Bénéficie annuellement d'une allocation liée au coût de la vie, d'une indemnité logement, d'indemnités de déplacement, d'une couverture médicale et d'une assistance fiscale.

Actions attribuées à chaque mandataire social en 2022 au titre de 2021 (Tableau 6)

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance (Tableau 6)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité				
Jean Beuardeau	Mars 2022	ND	EUR 205 466	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :				
				Mars 2023	Mars 2024				
				Mars 2024	Mars 2025				
				Mars 2025	Mars 2026				
				Mars 2026	Mars 2027				
Jean Beuardeau	Mars 2022	ND	EUR 136 977	Mars 2027	Mars 2028				
				Mars 2022	Mars 2023				
				Andrew Wild	Mars 2022	ND	EUR 188 717	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
								Mars 2023	Mars 2024
								Mars 2024	Mars 2025
Mars 2025	Mars 2026								
Andrew Wild	Mars 2022	ND	EUR 125 811	Mars 2026	Mars 2027				
				Mars 2027	Mars 2028				
				Mars 2022	Mars 2023				
				Chris Davies	Mars 2022	ND	EUR 103 971	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :	20 % à chacune des 5 échéances suivantes :
Mars 2023	Mars 2024								
Mars 2024	Mars 2025								
Mars 2025	Mars 2026								
Mars 2026	Mars 2027								
Chris Davies	Mars 2022	ND	EUR 155 957	Mars 2027	Mars 2028				
				Mars 2022	Mars 2023				

Actions de performance devenues disponibles en 2021 pour chaque mandataire social (Tableau 7)

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

Actions HSBC Holdings plc acquises en 2021 par chaque dirigeant mandataire social (Tableau 8)

	Date du plan	Nombre d'actions acquises ¹	Conditions d'acquisition (si conditions particulières)
Jean Beunardeau	29.02.2016	21 446	Performance shares
Jean Beunardeau	27.02.2017	10 165	—
Jean Beunardeau	28.03.2018	11 503	—
Jean Beunardeau	25.03.2019	12 249	—
Jean Beunardeau	24.02.2020	12 340	—
Jean Beunardeau	01.03.2021	38 078	—
Andrew Wild	27.02.2017	1 722	—
Andrew Wild	28.03.2018	2 155	—
Andrew Wild	25.03.2019	2 933	—
Andrew Wild	24.02.2020	3 238	—
Andrew Wild	01.03.2021	22 303	—
Chris Davies	27.02.2017	3 258	—
Chris Davies	26.02.2018	3 017	—
Chris Davies	25.03.2019	3 519	—
Chris Davies	24.02.2020	3 976	—
Chris Davies	01.03.2021	27 176	—

¹ Les actions attribuées en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou 12 mois après leur acquisition.

Les actions attribuées en 2017 ont été acquises pour 20 % en 2021.

Les actions attribuées en 2018 ont été acquises pour 20 % en 2021.

Les actions attribuées en 2019 ont été acquises pour 20 % en 2021.

Les actions attribuées en 2020 ont été acquises pour 20 % en 2021.

Les actions immédiates attribuées en 2021 ont été acquises pour 100 % en 2021.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2021 au titre de 2020 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires (Tableau 10)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	01.03.2021	ND	EUR 2 823 199	Mars 2021 pour 100% ou Mars 2023 pour 66 % et Mars 2024 pour 34 % ou Mars 2022 à 2026 pour 20 % chaque année ou Mars 2022, 2023, 2024 par tiers	6 mois ou 12 mois après la date d'acquisition

¹ Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 47) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, attribuées en 2022 au titre de 2021 aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions sur la base de la valeur d'attribution	Date d'acquisition ¹	Date de disponibilité ¹
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions (salariés ou anciens salariés)	28.02.2022	ND	EUR 3 513 575	Mars 2022 pour 100% ou Mars 2024 pour 66 % et Mars 2025 pour 34 % ou Mars 2023 à 2027 pour 20 % chaque année ou Mars 2023 à Mars 2026 pour 25% chaque année	6 ou 12 mois après la date d'acquisition.

¹ Une partie des actions attribuées aux collaborateurs considérés comme Material Risk Takers (cf. page 47) est acquise immédiatement et disponible à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Actions HSBC Holdings plc, sans conditions de performance, des dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires, acquises en 2021

	Nombre d'actions acquises ¹	Dates d'acquisition
Nombre total des 10 plus importantes attributions d'actions acquises en 2021 (salariés ou anciens salariés)	494 406	
– dont:		
attribution 2018	53 069	11.03.2021
attribution 2019	120 435	12.03.2021
attribution 2020	56 756	02.24.2021
attribution 2021	264 146	01.03.2021

¹ Les actions attribuées en 2018 et 2019 sont disponibles six mois après l'acquisition; celles attribuées en 2020 sont disponibles 1 an après leur acquisition. Les actions immédiates attribuées et acquises en 2021 dans le cadre du plan anglais sont disponibles à la vente six mois ou un an après la date d'acquisition.

Autres informations (Tableau 2)

Dirigeant Mandataire Social	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire HSBC Continental Europe ¹	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	Participation détenue dans le capital de la société et option existante sur ces actions
Jean Beunardeau	Directeur Général ²	1 février 2010 ³		Non	Oui	Non	Non	Non
Andrew Wild	Directeur Général	15 Juillet 2021		Suspendu	Oui	Non	Non	Non
Chris Davies	Directeur Général Délégué	8 février 2019		Non	Non	Non	Non	Non

1 Cf. page 41.

2 Directeur Général entre le 10 janvier 2012 et le 15 juillet 2021.

3 Date de nomination en qualité de Directeur Général Délégué.

Politique de rémunération de l'entreprise

HSBC Continental Europe faisant partie d'un groupe bancaire international, la politique de rémunération est définie au niveau de sa maison mère. Dans le cadre d'une délégation donnée par le Conseil d'Administration du Groupe HSBC, le Comité des Rémunérations du Groupe HSBC est l'instance qui dispose de la responsabilité d'approuver la politique de rémunération globale du Groupe HSBC.

La politique de rémunération mise en œuvre au sein de HSBC Continental Europe s'inscrit dans le cadre de cette politique globale, tout en veillant à respecter les réglementations applicables localement et, en particulier, celles issues de la directive européenne CRD III de juillet 2010 abrogée par la Directive CRD IV de juin 2013, elle-même abrogée par la Directive CRD V de décembre 2020, depuis le 1er janvier 2015 de la Directive AIFM, depuis le 1er janvier 2016 de la Directive Solvabilité II et depuis le 1er janvier 2017 de la Directive UCITS.

Conformément à l'article L 511-74 du Code Monétaire et Financier, la politique de rémunération fait l'objet, une fois par an, d'une évaluation indépendante assurée par l'Audit interne. Elle fait par ailleurs l'objet d'une validation par la fonction Risque et la fonction Conformité.

Gouvernance

Deux instances, le *People Committee* restreint et le Comité des Rémunérations, jouent un rôle prépondérant dans le processus global de mise en œuvre de cette politique.

Le *People Committee* restreint, composé des principaux dirigeants de HSBC Continental Europe (le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Directeur des Risques, le Directeur des Ressources Humaines), examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France et l'approuve. Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixés par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales. Enfin, il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, et Banque Centrale Européenne depuis le 4 novembre 2014, Autorité des Marchés Financiers, Fédération Bancaire Française).

Par ailleurs, en matière de rémunération variable, il vérifie que l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les différents métiers de la banque répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et des lignes de métier globales, et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle. Il examine les enveloppes de rémunérations variables attribuées par les lignes de métier globales aux équipes locales, au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes locales et en prenant en compte les dimensions risque et conformité. Il approuve la structure de ces enveloppes, *i.e.* la

répartition entre espèces et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Enfin, sur un plan individuel, après en avoir validé la liste, il examine et valide la cohérence des rémunérations des *"Material Risk Takers"* et des *"Risk Takers"* (à l'exception des membres du *People Committee*) avant soumission aux organes de décision compétents du Groupe HSBC. Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee*), en lien avec les organes de décision du Groupe HSBC et les lignes de métier globales. Il examine la synthèse des défaillances individuelles au regard du respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Le Comité des Rémunérations, présidé par un Administrateur indépendant, exprime son avis, en s'appuyant sur les documents relatifs à la politique de rémunération préparée par le *People Committee* restreint, sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec, toutefois, un examen plus approfondi concernant les professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise et les dirigeants mandataires sociaux.

Il examine par ailleurs la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, du Directeur des Risques et du Directeur de la Conformité et soumet ses recommandations au Conseil d'Administration.

Principales caractéristiques de la politique de rémunération

Au niveau du Groupe HSBC, la politique de rémunération définie prend en compte, d'une part, la performance financière durable et la compétitivité commerciale de l'entreprise, dans son ensemble et dans chacun de ses métiers, d'autre part, la performance globale en matière de gestion des risques, et, enfin, la capacité de l'entreprise à financer cette politique sur ses propres résultats.

Le principal indicateur de performance retenu par le Groupe HSBC, pour déterminer les enveloppes de rémunérations variables, est le résultat avant impôt, avant rémunérations variables et à l'exclusion de l'impact du *spread* de crédit sur la dette propre et des plus ou moins-values de cession d'activités et de filiales. Il intègre, en revanche, les provisions pour risques de modèle et de crédit.

Les enveloppes de rémunérations variables globales et par métier sont revues et validées par le Directeur des Risques du Groupe (*Group Chief Risk Officer*), le Directeur Général du Groupe (*Group CEO*), le Directeur Financier du Groupe (*Group Chief Finance Officer*) et le Comité des Rémunérations du Groupe.

Après validation, ces enveloppes de rémunérations variables sont ensuite réparties, pour chaque métier / segment / produit / Fonction par Région / Pays, en fonction de leurs performances respectives. Les performances locales sont mesurées au travers, d'une part, d'indicateurs de performance financière, tels que l'évolution du Résultat avant impôt, l'évolution des revenus sur les axes stratégiques et en synergie avec les autres régions, la maîtrise des coûts, l'évolution de la profitabilité mesurée notamment au travers du rendement des risques pondérés, Elles prévoient, d'autre part, des indicateurs non financiers liés à la gestion des risques, en particulier l'appropriation par les collaborateurs de la culture du risque sur la criminalité financière, la mise en œuvre des recommandations des régulateurs ou des auditeurs internes, la maîtrise des risques opérationnels, la bonne application des principes "Conduct" afin d'agir au mieux dans l'intérêt des clients en respectant l'intégrité des marchés financiers et en veillant à éviter les conflits d'intérêts. Enfin cette mesure de la performance s'appuie sur des indicateurs plus généraux tels que l'amélioration de l'expérience client, la mise en œuvre effective des projets de transformation, la représentation des femmes sur les postes élevés de l'organisation, la réduction de l'empreinte carbone, le développement de la finance durable. Ces différents indicateurs sont inscrits dans une *Performance Scorecard* et analysés par rapport à des objectifs définis en début d'année.

Ces enveloppes sont ensuite attribuées de manière différenciée, en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur. La performance individuelle du collaborateur est évaluée par le manager une fois par an en fin d'année et fait l'objet d'une appréciation sur une échelle à quatre positions :

- performance remarquable ;
- performance très satisfaisante ;
- performance satisfaisante ;
- performance irrégulière.

Cette échelle d'évaluation de la performance, sur quatre positions, a pour objectif de favoriser la différenciation des niveaux de performance et donc des niveaux de rémunération variable.

L'appréciation de la performance s'appuie sur la réalisation d'objectifs fixés, en début d'année, par le manager au collaborateur. Ces objectifs intègrent à la fois des critères qualitatifs (respect des règles de conformité et de contrôle interne, qualité des ventes ou qualité de service, gestion du risque – notamment en termes de risques opérationnels et de suivi des points d'audit –, recommandations clientèle, synergies inter-métiers, acquisition de clientèle, etc.) et des critères financiers collectifs et / ou individuels (croissance des revenus, maîtrise des coûts, croissance du résultat avant impôt, etc.).

Les indicateurs, qui sous-tendent ces objectifs, sont fonction du poste tenu et du niveau de responsabilité et sont analysés par comparaison à l'année précédente ou au regard du budget de l'année.

L'ensemble de ces objectifs est formalisé, au début de chaque année, dans les feuilles d'objectifs annuels des collaborateurs (*Performance Scorecards*).

En matière de rémunération fixe, les enveloppes annuelles de révisions sélectives sont déterminées localement. Les révisions salariales individuelles rémunèrent plusieurs facteurs d'évolution ou de positionnement tels que l'accroissement des compétences, du niveau d'expertise ou de maîtrise technique, l'élargissement des responsabilités, la croissance du PNB géré ou de la taille des équipes managées, l'accroissement de l'influence sur l'organisation, un manque de compétitivité interne ou externe.

Politique de rémunération des professionnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise

CRD V

Les informations ci-dessous sont publiées conformément à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, pris sur le fondement des

articles L. 511-64, L. 511-71 et L. 511-72 du Code monétaire et financier et de l'article 450 du règlement (UE) n° 575/2013.

Conformément aux règles prévues par la directive CRD III abrogée par la Directive CRD IV, puis par la Directive CRD V, certaines catégories de collaborateurs sont soumises à des règles spécifiques en matière d'attribution de rémunération variable. Ces collaborateurs, considérés comme ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise (*Material Risk Takers*), sont identifiés à partir des critères qualitatifs et quantitatifs définis par l'Autorité Bancaire Européenne. En application de ces critères, le Groupe HSBC, qui est lui-même soumis à cette réglementation, a identifié en 2021 62 collaborateurs relevant de cette catégorie de *Material Risk Takers*.

Ces nouveaux critères s'appliquant à la fois sur une base consolidée et sur une base individuelle, cette liste de *Material Risk Takers*, identifiée au niveau du Groupe HSBC, a été complétée par une liste additionnelle de 64 collaborateurs pouvant, d'un point de vue local, avoir un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

Cette liste globale de 126 collaborateurs comprend, principalement, les dirigeants mandataires sociaux, les responsables de métiers, les responsables des fonctions risque et les opérateurs de marché ayant une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Pour cette population, les rémunérations variables sont limitées à deux fois la rémunération fixe, conformément à la décision de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe du 23 mai 2014. Afin de maintenir la compétitivité de la rémunération de ces *Material Risk Takers*, le Groupe a modifié la structure de rémunération d'un certain nombre d'entre eux en leur allouant une indemnité fixe mensuelle liée à leur fonction. Par ailleurs, leur rémunération variable est différée d'au moins 40 % voire de 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées. Enfin, les rémunérations variables attribuées sous forme de titres représentent 50 % des rémunérations variables attribuées, ces 50 % s'appliquant à la fois pour sa composante différée et pour sa fraction immédiatement acquise.

Il est à noter que dès lors que le montant de la rémunération variable est inférieur à 1 / 3 de la rémunération totale et inférieur à 50 000 euros, la rémunération variable est attribuée sous forme de numéraire versé immédiatement et d'actions différées en application des règles de différé standard du Groupe HSBC.

Pour l'ensemble de cette population, la rémunération variable est globalement différée à 46 % et celle-ci représente 38 % de leur rémunération totale.

Pour les collaborateurs du périmètre France, la part différée en actions n'est acquise qu'à l'issue soit d'une période de deux ans, pour 50 % de l'attribution, de trois ans pour 25 % de l'attribution et de quatre ans pour les 25 % résiduels, soit d'une période de deux ans pour 40 % de l'attribution, de trois ans pour 20 % de l'attribution, de quatre ans pour 20 % de l'attribution et de cinq ans pour les 20 % de l'attribution résiduelle. Elle est, par ailleurs, soumise à une période de rétention de six mois ou un an à compter de l'acquisition définitive et fait l'objet d'une interdiction en matière de couverture.

Pour les collaborateurs du périmètre international, la part différée en actions est acquise soit au rythme soit de 25 % par an sur 4 ans, soit de 20 % par an sur 5 ans.

AIFM / UCITS

Depuis le 1er janvier 2017, les sociétés de gestion qui remplissent certaines conditions sont soumises à la Directive UCITS. Cette directive vient s'ajouter à la Directive AIFM déjà en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

Collaborateurs éligibles

Conformément à ces Directives, certaines catégories de collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France) sont soumises à des règles particulières en matière d'attribution de rémunération variable. Les collaborateurs concernés par ces règles sont ceux dont l'activité professionnelle a une incidence significative sur le profil de risque de la Société de

Gestion et / ou du / des Fonds d'Investissement Alternatif gérés(s) et / ou des UCITS gérés. La liste de ces "Risk Takers" comprend principalement les dirigeants mandataires sociaux, les responsables des fonctions risque, finance et juridique, les responsables vente, les responsables de la gestion et les représentants des succursales.

Au titre de l'exercice 2021, 42 collaborateurs ont été identifiés "Preneurs de Risques – AIFM / UCITS" au sein de HSBC Global Asset Management et 7 collaborateurs au sein de HSBC REIM.

Impact sur la rémunération variable

Pour cette population, sous réserve que leur rémunération variable soit supérieure à 200 000 EUR et qu'elle représente plus de 30 % de leur rémunération fixe, la rémunération variable est différée à 40 % dès lors que la rémunération variable est inférieure à 500 000 GBP et à 60 % si la rémunération variable est supérieure ou égale à 500 000 GBP. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 40 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 50 % en cash immédiat, 10 % en cash différé par 1 / 4 sur quatre ans, 40 % en cash différé par 1 / 4 sur quatre ans et indexé sur la performance d'un panier de fonds. Pour les collaborateurs dont la rémunération variable est différée à 60 %, la structure de la rémunération variable est la suivante : 40 % en cash immédiat, 10 % en cash différé par 1 / 4 sur quatre ans, 50 % en cash différé par 1 / 4 sur quatre ans indexé sur la performance d'un panier de fonds. Le variable attribué sous forme de cash indexé, tant dans la partie non différée que dans la partie différée, est soumis à une période de rétention de 1 an à compter de la date d'acquisition. Les "Risk Takers" qui ne remplissent pas les conditions mentionnées ci-dessus sont soumis aux règles de différé standard du Groupe.

SOLVABILITE II

Depuis l'exercice 2016, les collaborateurs identifiés comme "Preneurs de risque Solvabilité II" dans le métier Assurances seront concernés par des règles spécifiques de différé appliquées selon la réglementation "Solvabilité II".

Collaborateurs éligibles

Conformément à la directive, certains collaborateurs de HSBC Assurances Vie (France) considérés comme "Preneurs de Risques – Solvabilité II" sont soumis à ces règles particulières en matière d'attribution de leur rémunération variable.

En 2021, les collaborateurs concernés par ces règles sont :

- les membres du Conseil d'Administration* ;
- les collaborateurs qui dirigent effectivement l'entreprise : le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes ;
- les collaborateurs qui occupent une fonction clé ou une fonction impactant le profil de risque de l'entreprise : le Directeur du Risque, Directeur de la Conformité, Directeur de l'Actuariat, Directeur de l'Audit ;
- les membres du COMEX s'ils ne sont pas inclus dans les deux premières catégories et s'ils exercent une fonction stratégique impactant le profil de risque de l'entreprise : le directeur Financier.

* A l'exception de 2 Administrateurs qui ont le statut d'administrateur externe non exécutif).

Au titre de l'exercice 2021, 19 collaborateurs ont été identifiés "Preneurs de Risques – Solvabilité II".

Impact sur la rémunération variable

Pour les "Preneurs de Risques – Solvabilité II", une part de la rémunération variable fait l'objet d'un différé de paiement spécifique.

La part différée de la rémunération variable est attribuée sous la forme d'actions ordinaires HSBC et est acquise sur une période de trois ans selon les dispositions ci-dessous :

- Un différé de 60 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant total de 500 000 GBP et plus ;
- Un différé de 40 % doit être appliqué aux sommes versées au titre d'une rémunération variable d'un montant inférieur à 500 000 GBP.

Cependant, les Preneurs de Risques "Solvabilité II" qui ont une rémunération totale ne dépassant pas 500 000 GBP (ou l'équivalent dans la devise locale) et dont la rémunération variable pour l'exercice concerné ne dépasse pas 1 / 3 de la rémunération totale, sont considérés comme "de minimis". A ce titre, ils sont soumis aux règles de différé standard du Groupe, à savoir un différé sous forme d'actions compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable qui suit les règles d'acquisition standards.

Il est à noter que les collaborateurs qui sont déjà identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD V" ("MRT – CRD V") dans le cadre de la réglementation bancaire se voient appliquer les règles plus strictes relevant de ce régime. Pour HSBC Assurances vie (France), 11 collaborateurs parmi les 19 collaborateurs sont identifiés comme "Preneurs de Risques significatifs – CRD V".

Il est à noter également qu'au-delà de cette population de *Risk Takers*, la grande majorité des cadres supérieurs de l'entreprise est soumise aux règles de différé minimum définies par le Groupe HSBC qui, pour 2021, prévoient un différé de trois ans sous forme d'actions, compris entre 10 % et 50 % de la rémunération variable, et qui suit les mêmes règles d'acquisition que celles décrites ci-dessus. En revanche, les actions ne sont soumises à aucune période de rétention.

Enfin, depuis la promulgation de la loi Pacte, le dispositif de "malus" s'applique désormais à l'ensemble des collaborateurs attributaires d'une rémunération variable différée. Ce dispositif permet au Comité des Rémunérations du Groupe HSBC d'annuler, de réduire ou de modifier tout ou partie des attributions au regard de comportements ou de faits qui le justifieraient.

A noter également que toutes les rémunérations acquises peuvent désormais être soumises à la politique de "Clawback" du Groupe. Ce dispositif prévoit, en cas de manquement avéré, une récupération a posteriori des attributions déjà versées et / ou acquises au titre d'une année de performance.

S'agissant des rémunérations variables garanties, elles ne sont plus attribuées depuis 2020. Elles ont été remplacées par des variables cibles qui restent très exceptionnelles, toujours limitées à un an et uniquement appliquées dans un contexte d'embauche sur des profils élevés.

Enfin, en ce qui concerne les indemnités de départ, elles suivent les règles légales et / ou conventionnelles ou d'accords d'entreprise.

Informations prévues par la directive CRD V

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération, d'une part, des membres de l'organe exécutif ainsi que, d'autre part, des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise.

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

Rémunérations attribuées à l'ensemble des effectifs

	Effectif en Equivalent temps plein au 31 décembre 2021 ¹	Total des rémunérations 2021 €
Dirigeants effectifs	3	5 047 520
Banque privée et de gestion de patrimoine	3601	191 311 011
Banque d'entreprises	1 068	75 742 812
Activités de marchés et de conservation de titres	447	60 976 084
Banque de financement et d'investissement	271	56 329 448
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	3	331 881
Corporate Centre	2 058	152 526 731
Total	7 451	542 265 486

¹ Effectif au 31 décembre 2021 hors alternants, CFCS, suspensions de contrats et invalides permanents.

Rémunération attribuée aux membres de l'organe exécutif et aux professionnels dont les activités ont un impact sur l'exposition au risque de l'entreprise

Répartition entre part fixe et part variable

	Nombre de personnes concernées	Total des rémunérations 2021 €	Montant total de la part fixe €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	3	5 047 520	2 634 206	2 413 314
Banque privée et de gestion de patrimoine	7	5 500 998	2 865 826	2 635 172
Banque d'entreprises	14	5 457 552	3 431 906	2 025 646
Activités de marchés et de conservation de titres	16	11 130 699	6 991 570	4 139 129
Banque de financement et d'investissement	20	15 996 568	7 705 973	8 290 595
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	10	4 946 280	4 946 280	
Corporate Centre	56	15 262 054	10 634 714	4 627 340
Total	126	63 341 670	39 210 475	24 131 195

Rémunération variable totale : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces €	Paiement en actions €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	1 206 657	1 206 657	2 413 314
Banque privée et de gestion de patrimoine	1 333 522	1 301 650	2 635 172
Banque d'entreprises	1 012 823	1 012 823	2 025 646
Activités de marchés et de conservation de titres	2 069 565	2 069 565	4 139 129
Banque de financement et d'investissement	4 145 297	4 145 297	8 290 595
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités			
Corporate Centre	2 599 455	2 027 885	4 627 340
Total	12 367 318	11 763 877	24 131 195

Rémunération variable totale : répartition entre montant non différé et montant différé

	Montant non différé €	Montant différé €	Montant total de la part variable €
Dirigeants effectifs	1 069 297	1 344 017	2 413 314
Banque privée et de gestion de patrimoine	1 392 554	1 242 618	2 635 172
Banque d'entreprises	1 215 387	810 258	2 025 646
Activités de marchés et de conservation de titres	2 183 987	1 955 142	4 139 129
Banque de financement et d'investissement	4 084 146	4 206 449	8 290 595
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités			
Corporate Centre	3 005 032	1 622 308	4 627 340
Total	12 950 402	11 180 793	24 131 195

Rémunération variable totale attribuée en année N et différée : répartition entre paiement en espèces et paiement en actions

	Paiement en espèces €	Paiement en actions €	Montant total de la part variable différée €
Dirigeants effectifs	672 009	672 009	1 344 017
Banque privée et de gestion de patrimoine	355 428	887 190	1 242 618
Banque d'entreprises	405 129	405 129	810 258
Activités de marchés et de conservation de titres	977 571	977 571	1 955 142
Banque de financement et d'investissement	2 103 224	2 103 224	4 206 449
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités			
Corporate Centre	794 379	827 929	1 622 308
Total	5 307 741	5 873 052	11 180 793

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Total des encours de rémunération variable différée non encore versée attribuée au cours des années précédentes

	Montant des rémunérations différées non acquises au titre des exercices antérieurs €
Dirigeants effectifs	3 007 075
Banque privée et de gestion de patrimoine	3 631 856
Banque d'entreprises	1 560 567
Activités de marchés et de conservation de titres	7 261 093
Banque de financement et d'investissement	9 925 758
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	3 708 916
Corporate Centre	2 788 354
Total	31 883 619

Figure ici l'encours des rémunérations différées correspondant à la somme des rémunérations différées relatives aux années antérieures non acquises au 31 décembre 2021, c'est-à-dire qui ont été attribuées mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un versement (espèces) ou d'une livraison (titres) et qui restent conditionnées au jeu futur du mécanisme du malus ou à un départ prématuré.

La valorisation des titres et instruments équivalents est effectuée sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2021. L'encours des rémunérations acquises des exercices antérieurs peut être affecté par les départs de l'entreprise.

Rémunération variable garantie totale

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des rémunérations variables garanties €
Dirigeants effectifs	–	–
Banque privée et de gestion de patrimoine	–	–
Banque d'entreprises	–	–
Activités de marchés et de conservation de titres	–	–
Banque de financement et d'investissement	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	–	–
Corporate Centre	–	–
Total	–	–

Indemnités de départ versées en année N (1)

	Nombre de bénéficiaires	Montant des indemnités de départ accordées et payées en année N €
Dirigeants effectifs	–	–
Banque privée et de gestion de patrimoine	–	–
Banque d'entreprises	2	1 792 754
Activités de marchés et de conservation de titres	8	16 310 463
Banque de financement et d'investissement	4	6 975 930
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	1	1 567 000
Corporate Centre	2	1 634 955
Total	17	28 281 102

(1) Indemnités de départ versées dans le cadre des plans sociaux mis en œuvre en 2021.

Prestation de pension discrétionnaire en année N

	Nombre de bénéficiaires	Montant total des contributions aux prestations de pensions discrétionnaires en année N €
Dirigeants effectifs	–	–
Banque privée et de gestion de patrimoine	–	–
Banque d'entreprises	–	–
Activités de marchés et de conservation de titres	–	–
Banque de financement et d'investissement	–	–
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	–	–
Corporate Centre	–	–
Total	–	–

Informations sur les hautes rémunérations

Rémunération totale

	Nombre de preneurs de risques
Entre 1 million et 1,5 million non compris	5
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	4
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	1
Total	10

Informations prévues par la directive AIFM

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des professionnels dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition au risque de l'entreprise dans les sociétés de gestion

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France). Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Montant total €
Ensemble des collaborateurs (nombre : 355)	27 857 232	10 420 703	38 277 935
Dont collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (nombre : 49) ¹	7 696 299	5 295 575	12 991 874
Dont cadres supérieurs (22 collaborateurs)	3 447 795	1 853 532	5 301 327

¹ Dont 3 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD V.

Informations prévues par la directive Solvabilité II

Informations quantitatives consolidées sur la rémunération des collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II dans la société HSBC Assurances Vie (France).

Les montants sont exprimés en EUR et correspondent au salaire brut (hors charges sociales patronales et avant déduction des charges salariales).

	Rémunération fixe €	Rémunération variable €	Rémunération totale €
Collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (nombre : 19) ¹	5 507 319	3 655 302	9 162 622

¹ Dont 11 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD V.

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris

43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée générale

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber
75116 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec HSBC Global Services (Hong Kong) Limited, HSBC Global Services (UK) Limited, HSBC Group Management Services Limited, HSBC Global Services Limited, and HSBC Service Delivery (Polska) sp. z o.o. (société dans laquelle HSBC Holdings plc, société contrôlant HSBC Bank plc, société actionnaire de HSBC Continental Europe et détenant plus de 10 % des droits de vote, est indirectement intéressée)

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 29 septembre 2021, une convention (Side Letter), portant sur le pré-paiement par votre société aux cinq sociétés de services du Groupe de quatre mois de redevances pour les services fournis, afin de répondre aux exigences en matière de fonds de prévoyance pour assurer la continuité opérationnelle en situation de résolution (Operational Continuity in Resolution - "OCiR"). Cette convention a été conclue en date du 29 septembre 2021.

Modalités :

Les pré-paiements sont calculés sur la base de quatre mois de coûts futurs, plus une marge.

Les montants initiaux prépayés, sont ensuite réévalués annuellement, ou plus tôt par accord entre les parties.

Au 31 décembre 2021, les pré-paiements comptabilisés au bilan de votre société s'élèvent à 84,3 millions EUR.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention a été conclue afin de permettre à votre société de respecter les exigences en matière de fonds de prévoyance, dont l'objectif est d'assurer la disponibilité de ressources financières suffisantes dans les sociétés de services du Groupe (ServCos) pour garantir la fourniture de services sur lesquels le Groupe HSBC s'appuie tout au long d'un événement de tension ou de résolution.

Avec Jean Beunardeau, Président de votre Conseil d'Administration

Nature et objet :

Réactivation, à compter du 15 juillet 2021, du contrat de travail de M. Beunardeau, qui était suspendu depuis sa nomination en tant que Directeur Général Délégué le 1er février 2010. Cette convention a été autorisée par le Conseil lors de sa séance du 9 juin 2021 et a été conclue le 15 juillet 2021.

Modalités :

Cette convention a été conclue à la suite de la réactivation du contrat de travail de M. Beunardeau à partir du 15 juillet 2021, qui était suspendu depuis sa nomination en tant que directeur général adjoint le 1er février 2010 (accord conclu en 2021).

Cette convention a donné lieu à un paiement de 509 milliers EUR au cours de la période concernée.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

A la suite de la démission de M. Assaf de ses fonctions de Président du Conseil d'Administrateur de HSBC CE, M. Beunardeau a été nommé pour le remplacer dans ces fonctions.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

(a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch (société contrôlant HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %).

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2021 :

- Contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC Continental Europe à HSBC Bank plc Paris Branch portant sur diverses activités.

Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice 2021 a représenté 734 milliers EUR.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch et HSBC Continental Europe. Au titre de cette convention, un produit d'impôt de 47,1 millions EUR a été comptabilisé en 2021.

Avec HSBC Holdings plc, société contrôlant une société actionnaire de HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %

La convention renouvelée en 2015 et assurant l'usage à titre gratuit de la marque HSBC par HSBC Continental Europe et ses filiales. Cette convention n'a pas eu d'impact comptable au titre de l'exercice 2021.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Avec HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc (respectivement société contrôlant HSBC Continental Europe et société contrôlant une société actionnaire de HSBC Continental Europe et disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %)

La convention d'indemnisation conclue en 2019 entre HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc afin de couvrir HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc de tout montant qu'ils pourraient être amenés à payer en raison des obligations dont ils resteront débiteurs vis-à-vis des bénéficiaires, qui seront les clients entrés en relation avec HSBC Continental Europe, HSBC Bank plc et HSBC UK Bank plc n'ayant plus l'autorisation de fournir certains instruments et services commerciaux internationaux ("*Trade*") aux sociétés localisées au sein de l'espace économique européen après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 février 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Husscherr
Associée

BDO Paris

Arnaud Naudan
Associé

Développement durable

Déclaration de Performance Extra-Financière

Modèle d'affaires de HSBC Continental Europe

Présentation des activités et stratégie

Le modèle d'affaires de HSBC Continental Europe, présentant l'ensemble de son périmètre, ses principales ressources, ses principales activités et réalisations, sa stratégie et ses perspectives est présenté dans la partie "Présentation des activités et stratégie" page 4.

Pilotage de la démarche Développement Durable – Gouvernance

Le Groupe HSBC conduit ses activités avec la volonté d'accompagner la réussite durable de ses clients et collaborateurs et des communautés dans lesquelles il évolue. HSBC Continental Europe s'inscrit pleinement dans la ligne de conduite adoptée par le Groupe et présentée dans le document stratégique du Groupe (<https://www.hsbc.com/investors/results-and-announcements>).

Afin de déployer et de mettre en œuvre efficacement cette stratégie, HSBC Continental Europe a créé, en France en 2008, une Direction du Développement Durable, placée sous la responsabilité directe du Directeur Général et de la Direction du Développement Durable monde. Elle siège au Comité Exécutif de la banque. Composée de quatre personnes, elle pilote la définition et la mise en place des plans d'actions élaborés avec le concours des relais présents dans chacun des métiers concernés.

Ces relais se réunissent tous les deux mois au sein du Comité Finance Durable, dont le principal objectif est de faire état des progrès ou des freins au déploiement de cette stratégie. Des comités complémentaires dédiés au pilotage de la démarche sont déclinés dans certaines lignes métiers et fonctions, en déclinaison miroir de la gouvernance du Groupe.

Ce chapitre complète les informations extra financières présentées dans le chapitre Environnement Social et de Gouvernance ("ESG") qui constitue une partie du Rapport Annuel du Groupe qui sera publié le 22 février 2022 et mis à disposition sur le site web du Groupe. (<https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business>)

Identification des principaux risques de développement durable de HSBC en France

Une culture d'entreprise responsable

Le Groupe HSBC s'est fixé pour mission de mettre en relation des hommes et des opportunités. Celle-ci lui confère un devoir de protection de ses clients, de la société au sens large et de l'intégrité du système financier.

Approche des risques non financiers

Le Groupe HSBC utilise de nombreux outils pour identifier et gérer ses risques non financiers, tels que son appétit au risque, sa cartographie des risques, sa liste des risques principaux et émergents, ou encore les tests de résistance. Il s'appuie également sur les enquêtes auprès des collaborateurs et des clients, sur les dialogues avec ses clients et ses investisseurs et sur l'enquête ESG annuelle auprès des investisseurs.

En 2021, HSBC Continental Europe a revu la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") qu'elle avait élaborée en 2020. Cette analyse des risques ESG les plus matériels à court, moyen ou long termes a permis d'en retenir onze présentant un risque matériel pour HSBC Continental Europe, complétés des 3 thèmes imposés par l'ordonnance du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières:

- 4 risques liés à l'activité bancaire :
 - Risque lié au non-alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro (thème 1)
 - Risque lié au non-alignement de l'empreinte carbone

opérationnelle de la banque avec une trajectoire net zéro (thème 2)

- Risque de déception des clients (thème 3)
- Risque pour la continuité de l'activité lié à la propagation rapide et massive d'une maladie infectieuse (thème 4)
- 3 thèmes liés à des risques relatifs au capital humain :
 - Risque lié à l'incapacité de soutenir l'employabilité de nos collaborateurs compte tenu de la transformation du secteur bancaire (thème 5)
 - Risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents (thème 6)
 - Risque lié au manque de diversité au sein des équipes et risques psycho-sociaux (thème 7)
- 7 thèmes liés à des risques de gouvernance :
 - Risque de non-alignement sur les attentes des parties prenantes (thème 8)
 - Risque lié à des pratiques commerciales déloyales et à l'impossibilité de protéger les intérêts de nos clients (thème 9)
 - Risque de blanchiment et de criminalité financière (thème 10)
 - Risque de corruption* (thème 11)
 - Risque en matière d'évasion fiscale* (thème 12)
 - Risque en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique (thème 13)
 - Risque en matière de non-respect des Droits de l'Homme* (thème 14).

Malgré leur importance environnementale et sociétale, la lutte contre le gaspillage alimentaire*, la lutte contre la précarité alimentaire*, la promotion de l'alimentation responsable équitable* et durable et le respect du bien-être animal* ne sont pas des sujets matériels dans le cadre des activités de la banque.

En octobre 2021, l'agence de notation extra-financière Sustainalytics a évalué HSBC Continental Europe du point de vue de la gestion de ses risques ESG en « faible ».

* Thème imposé par la Directive européenne sur la Déclaration de Performance Extra Financière.

Politiques et actions mises en œuvre pour répondre aux principaux risques ESG

C'est l'enjeu de chacun de développer un système économique durable. C'est une responsabilité partagée par tous les acteurs de la société d'apporter des solutions aux changements climatiques, aux transformations technologiques et à la globalisation pour assurer une prospérité future.

Le Groupe HSBC est conscient que les gouvernements, les entreprises, le système financier et la société civile sont tous des parties prenantes dans la lutte contre le changement climatique et les défis du développement durable.

Dans cet esprit, le Groupe HSBC gère les risques que des services financiers fournis à ses clients ne correspondent pas de manière adéquate à leurs attentes, à celles de la société ou puissent avoir une incidence inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Les risques liés au développement durable peuvent également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un risque de réputation pour le Groupe.

De fait, face à ces risques, la banque a mis en place une série de politiques qui sont décrites dans les pages suivantes. Elle identifie également une série d'indicateurs de performance clés qui lui permettent de suivre sa capacité à gérer chacun de ces risques. L'élaboration de ses politiques est animée par la volonté de fixer des objectifs pour ces indicateurs clés afin de contrôler les progrès dans la réalisation de ses objectifs d'amélioration. HSBC Continental Europe a entrepris de transformer son modèle économique vers un modèle de Banque d'entreprises et d'investissement et d'intégrer dix succursales.

Dans ce contexte, le processus d'identification et d'ajustement de ses indicateurs de performance clés est en cours et les objectifs pour chacun des indicateurs de ce nouveau modèle d'affaires n'ont pas encore été définis.

Cependant, les indicateurs pour lesquels des objectifs ont été identifiés font l'objet d'une vérification et sont susceptibles d'évoluer. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau ci-après :

Nos indicateurs de performance clés et objectifs

	Objectif / ambition	Performance en 2021
Activité bancaire		
Soutien à nos clients dans leur transition vers le Net Zero et un avenir durable	Ambition du Groupe HSBC de fournir et faciliter l'accès à 750 Md\$ à 1 000 Md\$ de financements et d'investissements durables d'ici à fin 2030	Contribution cumulée à l'ambition du Groupe de Md\$ 42.6 depuis 2020
Exposition au charbon thermique	Sortie progressive du financement du charbon thermique dans l'UE / OCDE d'ici à 2030 ; et au niveau mondial d'ici à 2040 ¹	Exposition au charbon thermique en proportion de nos activités de prêts aux entreprises : 0,21 %
Ambition Net Zero pour nos opérations	Ambition d'être Net Zero dans nos propres opérations et notre chaîne d'approvisionnement d'ici à 2030 au plus tard ²	Émissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO ₂) par employé à temps plein : 0,48
Continuité de l'activité	Viser 95 % des contrôles du cycle de vie de continuité de l'activité jugés efficaces et conformes	98 % des contrôles du cycle de vie de continuité de l'activité jugés efficaces et conformes
Capital humain		
Développement des collaborateurs	Viser un taux de réalisation d'un tiers des collaborateurs ayant réalisé un module chaque année pour les programmes de développement ouverts à tous sur une base volontaire	Taux d'adhésion des programmes de développement des collaborateurs ouverts à tous sur une base volontaire 34 %
Rétention des talents	Viser un taux d'attrition des salariés de 7 % ou moins	Taux d'attrition des salariés de 7 %
Mixité des Collaborateurs	Viser 35 % de femmes parmi les cadres dirigeants d'ici à fin 2025	30 % de femmes parmi les cadres dirigeants ³
Gouvernance		
Alignement sur les attentes de nos parties prenantes	Viser l'organisation d'une réunion annuelle d'un comité des parties prenantes externes	Aucune réunion annuelle d'un comité des parties prenantes externes organisée cette année
Code de conduite, criminalité financière, corruption et évasion fiscale	Viser l'objectif du Groupe de parvenir à assurer une formation en code de conduite et en criminalité financière à 98 % au moins des salariés chaque année	98 % des salariés ont suivi la formation ⁴
Cybersécurité et attaques informatiques	Viser l'absence d'incident de sécurité significatif sur les 12 derniers mois	Un incident de cybersécurité modéré ⁵
Code de conduite éthique des fournisseurs	Viser la signature du code de conduite par près de 100 % des fournisseurs	72 % des fournisseurs ont signé le code de conduite

1 HSBC cessera de manière progressive le financement du charbon thermique pour les clients ayant des actifs liés au charbon thermique dans les marchés EU / OCDE d'ici à 2030, et dans le reste du monde d'ici à 2040.

2 Ce niveau absolu d'émissions de gaz à effet de serre couvre les émissions des scopes 1, 2 et 3 (énergie et déplacements professionnels).

3 Les cadres dirigeants sont les salariés de grade 3 et au-dessus dans notre échelle mondiale de grades.

4 Le taux d'achèvement indiqué est lié au module de formation 2021 à la criminalité financière. La formation 2021 au code de conduite a été lancée en janvier 2022 et se poursuivra tout au long du premier trimestre 2022.

5 HSBC Continental Europe a déclaré un incident de sécurité de sévérité "modérée" en mars 2021 lié à une attaque de rançongiciel par un tiers.

Contribuer au financement d'une économie bas carbone pour gérer le risque lié au non-alignement des émissions financées sur une trajectoire Net Zéro, (thème 1)

Plus que jamais, soutenir la transition de nos clients vers une économie bas carbone, incluant l'innovation et les solutions bas carbone, est une nécessité pour assurer la résilience de l'économie. Pour le Groupe HSBC, ce sont les éléments clés d'une croissance durable sur lesquels il a un pouvoir d'influence.

Le réseau du Groupe couvre les couloirs d'échange et les zones économiques les plus vastes et les plus dynamiques économiquement. Ceci lui permet de jouer un rôle stratégique pour favoriser une croissance durable au cœur de l'économie mondiale.

Les engagements du Groupe HSBC en matière de finance durable

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a annoncé, en octobre 2020, de nouveaux engagements pour lutter contre la crise climatique et environnementale :

- Réduire ses émissions financées – les émissions induites de ses portefeuilles de financement – afin d'être aligné à une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050 ;
- Être carbone neutre pour ses opérations, incluant la chaîne d'approvisionnement, d'ici à 2030 ;
- Accompagner ses clients dans la transition vers un modèle durable en dédiant 750 à 1 000 milliards USD de financements et d'investissements au cours des 10 prochaines années ;
- Devenir l'un des principaux gestionnaires de capital naturel au monde ;
- Œuvrer à la transformation des infrastructures durables en une classe d'actifs mondiale et générer un *pipeline* de projets "bancables".

Plus d'information sur les progrès par rapport à ces engagements sur <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy>.

Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire

Dans ses publications, le Groupe HSBC suit les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* ("TCFD") depuis leur publication en 2017 et communique sur ses avancements dans son Rapport Annuel disponible sur le site du Groupe. Avant cela, il a souscrit en 2003 aux Principes Équateur, qui sont un ensemble de directives aidant les établissements financiers volontaires à évaluer et contrôler l'impact social et environnemental des projets d'infrastructure. Il intègre ses révisions régulières, les dernières ayant été publiées en octobre 2020. Le Groupe HSBC a élargi de sa propre initiative les Principes Équateur aux prêts aux entreprises, au financement des exportations et aux autres outils de financement de projet.

Depuis plus de seize ans, en complément, le Groupe HSBC a mis au point un cadre de gestion des risques qui se fonde sur un dialogue formalisé avec les entreprises afin de comprendre et traiter les questions environnementales et sociales en lien avec des secteurs et thèmes sensibles, par des collaborateurs formés.

Ainsi, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux des financements consentis aux clients de la banque est intégrée dans les procédures de gestion des risques du Groupe HSBC. Afin de garantir la cohérence globale des procédures d'analyse et d'approbation, un système d'évaluation des risques environnementaux et sociaux a été institué pour permettre de noter et de suivre, partout dans le monde, les entreprises clientes opérant dans des secteurs sensibles, et d'obtenir des informations plus précises sur l'exposition du Groupe dans la gestion du risque de durabilité.

Les impacts environnementaux et sociaux potentiels des clients exerçant leur activité dans l'un des secteurs concernés par ces politiques sectorielles sont évalués par les chargés d'affaires dans les métiers de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, de la Banque d'entreprises et par les *Sustainability Risk Managers* de la Direction du Crédit dans le cas des transactions à risque, qu'il s'agisse de financement de projet ou de crédits. Depuis 2020, des responsables régionaux en charge du risque réputationnel ont également la responsabilité de la supervision des risques de durabilité.

Les secteurs identifiés comme prioritaires et pour lesquels une politique interne a été élaborée sont la forêt et ses produits dérivés, les matières premières agricoles, l'industrie extractive, la chimie, l'énergie, la défense, les sites classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et les zones Ramsar.

Afin d'améliorer sa gestion des risques, le Groupe HSBC procède régulièrement à la révision de ses politiques sectorielles internes. En décembre 2021, HSBC a renforcé sa politique sectorielle dédiée à l'énergie en annonçant une sortie progressive des financements du charbon thermique dans l'Union Européenne et les pays de l'OCDE d'ici à 2030 et dans le reste du monde d'ici à 2040. HSBC attend de ses clients dépendants du charbon thermique, qu'ils publient des plans de transition et ne fournira aucun nouveau financement qui ne serait pas compatible avec les objectifs net zéro à 2050 de HSBC. HSBC déclinera les financements, les refinancements ou les services de conseils à tout client en lien avec le charbon thermique qui ne pourra pas produire un plan de transition crédible à une échéance acceptable.

Cette politique intègre des objectifs court terme afin de favoriser l'atteinte de résultats mesurables en amont des dates de sortie fixées. Un objectif scientifiquement fondé sera publié en 2022 afin de réduire les émissions liées à la production d'énergie issue du charbon, aligné avec une trajectoire 1,5°C. HSBC a aussi l'intention de réduire son exposition aux financements du charbon thermique d'au moins 25 % d'ici à 2025 et aspire à réduire cette exposition de 50 % d'ici à 2030, en utilisant comme référentiel son reporting *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* ("TCFD") 2020. Les financements liés au charbon thermique qui demeureront après 2030 seront seulement dévolus aux clients ayant des actifs liés au charbon dans les marchés non EU / OCDE, et seront progressivement supprimés d'ici à 2040. Le Groupe HSBC communiquera annuellement sur ses progrès en termes de

réduction de ses financements liés au charbon thermique dans son Rapport Annuel.

La démarche adoptée par le Groupe HSBC pour ses relations d'affaires dans ces secteurs sensibles consiste toujours à dialoguer avec le client, pour l'aider à se conformer aux standards internationaux comme aux politiques du Groupe. Cependant, en dernier ressort, le Groupe se garde la possibilité de mettre fin aux relations avec un client qui ne répond pas à ses exigences ou qui n'a pas accompli de progrès significatif.

Ces politiques volontaires, socles d'une approche restrictive et transparente du financement des secteurs intensifs en carbone ou potentiellement dommageables pour l'environnement, ont permis au Groupe HSBC et a fortiori à HSBC Continental Europe de ne plus financer de nouvelles mines de charbon thermique, ni de centrales thermiques au charbon depuis la révision de la politique sectorielle énergie à mi-2018 et en avril 2020. La part du charbon dans le mix énergétique financé par HSBC Continental Europe en 2021 représente 0,21 % de ses encours aux entreprises, part résultant du mix énergétique de certains clients et non du financement direct de la banque pour cette activité, conformément à sa politique interne. L'augmentation de l'exposition de 0,05 % par rapport à l'an dernier (0,16 %) est principalement liée à des prêts à court terme accordés à quelques entreprises de services aux collectivités à la fin de l'année, et certaines de ces expositions ont déjà été remboursées.

Le Groupe HSBC a mis en place une nouvelle politique charbon fin 2021 ; les noms pertinents seront étroitement surveillés et des stratégies de relations appropriées élaborées, à travers le prisme de cette politique.

Pour plus de détails, consulter le site du Groupe : <https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/managing-risk/sustainability-risk>

Mesure des émissions financées

En octobre 2020, le Groupe HSBC a dévoilé son ambition de devenir une banque « zéro émission nette » d'ici à 2050 au plus tard, y compris l'objectif de d'être net zéro sur ses émissions financées d'ici à 2050. En mai 2021, les actionnaires ont approuvé une résolution relative au changement climatique adoptée lors de l'Assemblée Générale du Groupe qui engage le Groupe, à communiquer et à mettre en œuvre une stratégie incluant des objectifs à court et moyen terme, afin de faire coïncider ses financements avec les objectifs et le calendrier de l'Accord de Paris. L'analyse du Groupe couvre les financements de la Banque de financement, d'investissement et de marché et la Banque d'entreprises.

Notre analyse des émissions financées englobe les financements inscrits au bilan, y compris le financement de projets et les prêts directs.

Les émissions financées découlent du lien entre les financements octroyés à nos clients et les activités de ces derniers dans l'économie réelle. Elles contribuent à évaluer les volumes d'émissions de gaz à effet de serre associées à ces activités, qui font partie des émissions de scope 3 de la banque, c'est-à-dire qui dérivent notamment de l'usage des produits et services d'une entreprise.

Base de référence

Concernant HSBC Continental Europe, les émissions financées sont calculées sur la base des prêts et avances aux clients de l'entité légale actifs dans les secteurs du pétrole / gaz et de l'énergie / services aux collectivités, fortement générateurs d'émissions et qui sont des acteurs importants pour décarboner l'économie mondiale. Les résultats de ces analyses pour ces deux secteurs sont présentés plus loin.

Comme les statistiques d'émissions de CO₂ ne sont disponibles que pour les clients au niveau du Groupe HSBC, les émissions calculées pour HSBC Continental Europe ont été évaluées à partir des encours de prêts aux clients concernés comptabilisés pour l'entité légale. Pour chaque client, le volume d'émissions financées a été estimé à partir de l'encours de prêts spécifiquement

contractés auprès de HSBC Continental Europe, en proportion de l'encours total au niveau du Groupe.

Notre analyse s'appuie sur les données communiquées par nos clients et issues d'autres sources, ce qui explique le décalage temporel d'au moins un an ou plus. Le Groupe a décidé de retenir 2019 comme année de référence pour les données de base en raison des distorsions éventuellement causées à l'activité économique par la pandémie de Covid-19 en 2020.

Périmètre de l'analyse

Les émissions financées de HSBC Continental Europe sont déterminées au moyen de la méthodologie mise au point par le Groupe HSBC, dont les grands principes sont exposés ci-après :

En 2021, le Groupe HSBC a évalué ses émissions financées liées aux secteurs du pétrole / gaz et de l'énergie / services aux collectivités en s'appuyant sur les chiffres de 2019. Le Groupe pense que ces secteurs représentent les émissions les plus matérielles et pour lesquels il estime que l'engagement et l'action climatique ont le plus fort potentiel de transformation.

Pour le secteur du pétrole et du gaz, le Groupe HSBC s'est focalisé sur les entreprises de l'amont, sur les entreprises du secteur de l'énergie intégrées ou diversifiées. L'évaluation de ce portefeuille prend en compte les émissions de gaz à effet de serre des *scopes* 1, 2 et 3 des clients financés. Pour le secteur de l'énergie et des services aux collectivités, l'analyse ciblait les producteurs d'énergie en amont, en intégrant les émissions de gaz à effet de serre des *scopes* 1 et 2 des contreparties financées.

En ce qui concerne les différents types de gaz à effet de serre mesurés, le Groupe inclut le CO₂ et le méthane (mesurés en CO₂e) pour les secteurs pétroliers et gazier, et seulement en CO₂ pour les secteurs de l'énergie et des services aux collectivités, compte tenu des données disponibles et de la matérialité des émissions.

Pour calculer au bilan les émissions financées, le Groupe HSBC s'appuie sur les encours de crédit aux entreprises au 31 décembre 2019, qui englobent les prêts aux entreprises (qui incluent les crédits commerciaux et le financement de créances) et le financement de projets, comme montant des financements destinés aux clients dans cette analyse. Le Groupe inclut uniquement les financements ayant une durée initiale de 12 mois ou plus, en respectant les orientations de place.

Précisions concernant les données et la méthodologie

Le Partenariat pour la comptabilité carbone dans la finance (*Partnership for Carbon Accounting Financials* ou « PCAF ») donne des recommandations sur la manière d'évaluer et de communiquer sur les émissions de gaz à effet de serre associées aux prêts et investissements. Il propose également une méthode commune pour pallier les lacunes liées à la variabilité des données nécessaires à l'évaluation des émissions.

La majeure partie de nos clients ne publie pas encore l'intégralité de leurs émissions de gaz à effet de serre comprises dans l'analyse, en particulier celles du *scope* 3. En l'absence de données de leur part, le Groupe HSBC a estimé les émissions en utilisant des évaluations basées sur les chiffres de revenus et de production de ses clients. Bien qu'il se soit efforcé de minimiser l'usage de données non spécifiques à chaque société, le Groupe HSBC a appliqué des moyennes sectorielles lorsque de telles données spécifiques étaient indisponibles.

La méthodologie et les données employées pour évaluer les émissions financées sont nouvelles et elles sont en constante évolution ; nous pensons que les recommandations sectorielles, les pratiques du marché et la réglementation continueront d'évoluer. Nous prévoyons d'affiner notre analyse en nous appuyant sur les sources de données et sur les méthodologies disponibles pour les secteurs que nous analysons, en intégrant entre autres, *The Science Based Initiatives* ("SBTI") et la méthodologie *Paris Agreement Capital Transition Assessment* ("PACTA").

Il se peut qu'une mise à jour de nos référentiels initiaux s'impose parallèlement à l'évolution des méthodologies et de la science climatique. Nous prévoyons de publier nos émissions financées

annuellement et nous chercherons à être transparents dans nos communications sur les méthodologies que nous appliquons. Cependant, les chiffres des émissions financées ne seront pas nécessairement réconciliables ni comparables d'une année sur l'autre.

Pour en savoir plus sur l'approche et sur la méthodologie du Groupe, voir *HSBC Net Zero Aligned Finance Approach Update and Financed Emissions Methodology* sur www.hsbc.com/esg.

Analyse des portefeuilles pétrole / gaz et énergie / services aux collectivités

Le tableau ci-dessous synthétise l'évaluation de nos émissions financées sur la base des données du Groupe pour 2019, estimées à partir des prêts et avances consentis par HSBC Continental Europe en proportion du total des prêts et avances comptabilisés au niveau du Groupe. Il indique les émissions associées à nos activités de financement, en valeur absolue pour chaque secteur.

Ce calcul repose sur l'hypothèse sous-jacente d'une homogénéité géographique de l'intensité des émissions, ce qui signifie que les émissions financées par HSBC Continental Europe sont réparties dans les mêmes proportions que la part des encours de prêts de HSBC Continental Europe que le Groupe utilise dans ses calculs. Il peut en résulter une surestimation des émissions financées revenant à HSBC Continental Europe sachant que l'intensité des émissions en Europe continentale est susceptible d'être inférieure à une moyenne mondiale.

Pour ces deux secteurs, des informations sur les objectifs de réduction des émissions du Groupe figurent dans la section Environnement, Social et Gouvernance du Rapport financier annuel du Groupe, disponible à l'adresse <https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre>.

Émissions financées – Crédit aux entreprises-données 2019		
	Prêts et avances aux clients de HSBC Continental Europe, en M€	Émissions financées de HSBC Continental Europe, en valeur absolue (Mt CO ₂ e) ¹
Emissions financées figurant au bilan – activité de crédit et financement de projets – Banque de financement, d'investissement et de marché et Banque d'entreprises (2019)		
Pétrole et gaz	190	0,54
Energie et services aux collectivités	846	1,00

¹ Les émissions financées en valeur absolue sont mesurées en millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (« Mt CO₂e »).

Nous avons commencé par identifier les clients inclus dans le périmètre des informations financières du Groupe ayant souscrit des prêts et avances auprès de HSBC Continental Europe. Pour chacun de ces clients, nous avons estimé les émissions financées en valeur absolue sur la base des prêts et avances comptabilisés pour HSBC Continental Europe en proportion du total pour le Groupe, multipliés par les émissions financées du Groupe.

Contribution à l'ambition du Groupe HSBC en matière de financements durables à 2030

En 2020, le Groupe HSBC a pris l'engagement de dédier entre 750 et 1 000 milliards USD à des financements et investissements durables à horizon 2030.

La contribution cumulée depuis le 1er janvier 2020 de HSBC Continental Europe à l'objectif du Groupe s'élevait à 42,6 milliards USD au 31 décembre 2021, représentant 34 % de la part du Groupe, dont une grande partie dévolue au soutien de nos clients par le biais d'émissions d'obligations vertes et d'obligations sociales.

Le Groupe a revu son dictionnaire de données, qui intègre une définition détaillée des activités contributives, ainsi que le *Group ESG Data Pack*, qui intègre une attestation par un tiers et la répartition des financements et des investissements durables, disponibles ici : www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre.

Développement durable

Contribution de la Banque de financement, d'investissement et de marchés aux financements durables

Green, Sustainability-linked et Social bonds

HSBC Continental Europe est fortement impliqué dans le développement des obligations vertes, sociales et durables. Sur l'ensemble des secteurs, HSBC Continental Europe en 2021 a dirigé ou codirigé au total 90 transactions de types vertes, sociales et durables pour un volume total de près de 39 milliards EUR.

En 2021, sur le compartiment des emprunteurs Supranationaux, Souverains, Agences et collectivités locales, HSBC Continental Europe a dirigé ou codirigé plus de 39 émissions, notamment les transactions emblématiques suivantes :

- pour la Commission européenne et le *Programme Support to mitigate Unemployment Risk in an Emergency ("SURE")* de l'Union Européenne (« UE »), HSBC a codirigé une émission *Social Bond* pour un montant de 9 milliards EUR à 15 ans. Le Programme SURE est l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en lien avec les conséquences économiques et sociales néfastes de la pandémie de Covid-19 ;
- pour la République Française, HSBC Continental Europe a codirigé une nouvelle émission d'Obligations assimilables du Trésor (« OAT ») vertes de 6 milliards EUR à 23 ans ;
- pour la République Fédérale d'Allemagne, HSBC Continental Europe a codirigé une émission d'obligations de référence *Green Bundesanleihe* (« obligation fédérale ») : 6 milliards EUR à 30 ans ;
- pour Bpifrance, HSBC Continental Europe a codirigé une première émission d'obligations vertes pour 1,25 milliard EUR à 7 ans ;
- pour KfW, HSBC Continental Europe a codirigé une émission d'obligations vertes pour 1 milliard CAD à 5 ans ;
- pour la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (« CADES »), HSBC Continental Europe a dirigé quatre émissions d'obligations sociales (*Social Bond*) : 5 milliards USD à 10 ans, 4 milliards USD à 3 ans, 4 milliards EUR à 5,5 ans et 3 milliards USD à 5 ans ;
- pour la Société du Grand Paris (SGP), HSBC Continental Europe a codirigé une émission d'obligations vertes pour 2 milliards EUR à 25 ans. HSBC Continental Europe a aussi dirigé un nouvel emprunt de référence de maturité 30 ans pour la SGP pour un montant de 1,25 milliard EUR ;
- pour Ile-de-France Mobilités, HSBC Continental Europe a codirigé une nouvelle émission verte double tranche pour un montant total de 1 milliard EUR à 10 et 20 ans ;
- pour la Communauté de Madrid, HSBC Continental Europe a codirigé une émission d'obligations durables (*Sustainability-Bond*) : 1 milliard EUR à 10 ans ;
- pour le Pays basque, HSBC Continental Europe a codirigé une émission d'obligations durables (*Sustainability-Bond*) : 1 milliard EUR à 11 ans ;
- pour la Junta de Andalucía, HSBC Continental Europe a codirigé une première émission d'obligations durables (*Sustainability-Bond*) : 1 milliard EUR à 10 ans. HSBC Continental Europe a également dirigé une émission d'obligations durables (*Sustainability-Bond*) : 500 millions EUR à 12 ans ;
- pour la Région Ile-de-France, HSBC Continental Europe a codirigé une émission d'obligations durables (*Sustainability-Bond*) : 500 millions EUR à 7 ans, selon le cadre mis à jour de la région aligné sur la taxonomie de l'UE.

Après des entreprises en France, HSBC Continental Europe a dirigé 39 émissions et quelques transactions emblématiques :

- pour la société italienne de services aux collectivités Enel, HSBC Continental Europe a codirigé une émission multi tranche très fortement sur-souscrite d'obligations liées au

développement durable (*Sustainability-Linked Bond*) : 4 milliards USD à 5, 7, 10 et 20 ans ;

- pour la compagnie pétrolière espagnole Repsol, HSBC Continental Europe a codirigé une émission d'obligations liées au développement durable (*Sustainability-Linked Bond*) : 1,25 milliard EUR à 8 et 12 ans ;
- pour la société française de services aux collectivités Engie, HSBC Continental Europe a dirigé une émission d'obligations durables (*Sustainability-Bond*) : 750 millions EUR à 15 ans ;
- pour le groupe hôtelier français Accor, HSBC Continental Europe a dirigé une nouvelle émission d'obligations liées au développement durable (*Sustainability-Linked Bond*) pour 700 millions EUR à 7 ans ;
- pour la société portugaise de services aux collectivités Energias de Portugal, HSBC Continental Europe a dirigé une nouvelle émission double-tranche d'obligations vertes pour 500 millions EUR et 750 millions EUR.

Après d'établissements financiers et de compagnies d'assurance, HSBC Continental Europe a dirigé 18 émissions et quelques transactions emblématiques :

- pour BBVA, HSBC Continental Europe a dirigé une émission d'obligations senior privilégiées *Social Bond* pour un montant de 1 milliard EUR à 2 ans ;
- pour LBBW, HSBC Continental Europe a dirigé une émission d'obligations senior non privilégiées *Social Bond* pour un montant de 750 millions EUR à 10 ans ;
- pour Bank of Ireland, HSBC Continental Europe a dirigé une émission d'obligations senior vertes et sociales (*HoldCo Senior Green Bond*) pour 750 millions EUR à 6 ans.

Plus d'informations sur les émissions d'obligations vertes sur : <https://www.hsbc.com/investors/fixed-income-investors/green-and-sustainability-bonds>

Recherche ESG pour les clients gestionnaires d'actifs

Le département de recherche et vente actions met l'accent sur l'investissement socialement responsable (ISR). En 2021, il a convié les investisseurs à plusieurs conférences virtuelles sur les thématiques ESG (*Future of transport / Mobility Week, Automation Week, et Building Materials & ESG conference*). Ces présentations étaient animées par différents intervenants (Directeurs financiers, Relations investisseurs et Directeurs du développement durable d'entreprises cotées). Une série de conférences téléphoniques ont également été organisées sur des thématiques ESG présentées par les analystes financiers qui ont exposé leur point de vue sur la COP26.

Contribution de la Banque d'entreprises aux financements durables

La Banque d'entreprises a mis en œuvre plusieurs initiatives stratégiques pour accompagner les chargés de clientèle, les *Risk Stewards* (Référénts risque) et les clients eux-mêmes dans leur transition vers une trajectoire respectueuse de l'Accord de Paris sur le climat.

L'équipe d'origination et de structuration en Finance durable

La mission de l'équipe d'origination et de structuration en Finance durable consiste à couvrir une grande diversité de clients (aussi bien les grandes entreprises que les entreprises de taille intermédiaire) dans une optique transversale d'investissement. L'équipe accompagne les équipes de couverture et les métiers de la banque en vue d'offrir une couverture complète aux clients : Marchés actions ("ECM"), Marchés de la dette ("DCM"), Immobilier commercial, Capital-développement, et Syndications de prêts. Chaque métier a bénéficié d'une formation spécifique sur les thématiques ESG en vue de partager son expertise en la matière et de contribuer à la transformation progressive de HSBC en une banque intégrant pleinement les considérations ESG.

L'équipe répond aux besoins en finance durable des clients et les encourage à renforcer leur stratégie RSE (Responsabilité sociale des entreprises), et à prendre des mesures dans ce sens à travers un dialogue approfondi sur leurs réalisations et leurs ambitions en la matière. Ce dialogue permet à l'équipe d'identifier l'expertise externe appropriée parmi les nombreux partenariats de la banque, pour mener à bien des actions telles que le renforcement des stratégies RSE ou la structuration de transactions de finance durable.

Depuis 2020, l'équipe a déjà organisé 220 réunions et suivis client avec les conseillers clientèle et les métiers de la Banque d'entreprises et de la Banque de financement, d'investissement et de marchés. Elle a élaboré une gamme complète de présentations ESG à l'usage des chargés de clientèle et des autres métiers. Il s'agit en particulier d'un argumentaire commercial sur la finance durable, en français et en anglais, régulièrement mis à jour, destiné principalement à l'usage des chargés de clientèle de l'activité Services bancaires aux filiales internationales (*International Subsidiary Banking*, ISB). Plusieurs produits de finance durable sont proposés à la clientèle : *EIB-backed Green envelope*, prêts liés au développement durable (*Sustainability-Linked Loans*), prêts verts (*Green Loans*), obligations liées au développement durable (*Sustainability-Linked Bond*), et obligations vertes, sociales et durables (*Green, Social and Sustainability ("GSS") Bonds*).

L'équipe joue un rôle moteur sur les mandats de coordinateur en développement durable en adoptant une approche d'investissement transversale destinée à des sociétés de tailles différentes telles que :

- L'Occitane International (mars 2021) : émission inaugurale d'un prêt lié au développement durable (*sustainability-linked loan*). Entreprise du secteur des cosmétiques, L'Occitane International a mandaté HSBC Continental Europe pour valoriser ses ambitions RSE à travers un prêt lié au développement durable (*sustainability-linked loan*) intégrant quatre indicateurs clés : traçabilité des matières premières végétales, approvisionnements en énergies renouvelables, note ESG de ses fournisseurs, et certification « B Corp » ;
- De Dietrich (juin 2021) : premier rôle de coordinateur en développement durable pour un client ETI pour la Banque d'entreprises en Europe continentale.

Un multi-partenariat « durable » pour la Banque d'Entreprises

Depuis 2020, la Banque d'entreprises a entièrement déployé son multi-partenariat avec cinq experts en ESG, en stratégie RSE, en transition énergétique et en devoir de diligence : Economie d'Énergie, EcoVadis, EcoAct, Ethifinance et EY. EcoAct, Ethifinance, EcoVadis et Ernst & Young participent régulièrement aux réunions avec la clientèle d'ETI et de grandes entreprises. Le périmètre Economie d'Énergie, initialement concentré sur la clientèle de Petites et moyennes entreprises, a été élargi à la clientèle d'ETI, l'ambition du Groupe étant de proposer ses services à une clientèle plus diversifiée. Reconnu comme exemplaire au sein du Groupe HSBC, ce multi-partenariat représente un atout important pour HSBC Continental Europe.

Ambassadeurs et formations: diffuser la connaissance

Le premier volet consiste à proposer une initiation à la finance durable ouverte à tous. Deux sessions *Green Friday* ont été organisées réunissant 198 participants lors de la première session sur la taxonomie européenne et le capital naturel. 145 participants ont participé à la deuxième session sur les méthodologies à bas carbone et IPCC Report / COP26. Des mises à jour d'informations sont proposées tout au long de l'année, et particulièrement durant le Mois de la Finance durable et le Festival annuel des actions pour le climat.

Le deuxième volet se concentre sur une formation plus spécifique sur les sujets de finance durable visant une audience ciblée par fonction et par métier. Il comprend notamment :

- Une formation intensive et élargie de nos experts multi-partenariats ;

- Des sessions de formation supplémentaires par un prestataire externe, par secteur d'activité (152 participants pour la session Agrifood et 103 participants pour la session Immobilier) et le programme INVEEST sur le financement de l'efficacité énergétique (30 participants sur le dernier trimestre) ;
- Des sessions internes organisées au niveau central pour les équipes de couverture et les *Risk Stewards* (Référénts risque), visant à entretenir la dynamique sur les sujets de finance durable, et à prévenir le *greenwashing*.

Un troisième volet, limité à des membres sélectionnés, apporte une expertise supplémentaire en termes de finance durable à travers des sessions de formation innovantes développées par le *Lab Sustainable*.

Gouvernance dédiée à la finance durable et à l'approche des risques ESG

EcoVadis IQ, plateforme développée par EcoVadis, fournit une vue d'ensemble des risques inhérents aux problématiques ESG pour les entreprises en fonction de leur secteur d'activité, de leur taille, et par pays. Cette plateforme a été déployée lors d'une période test entre août 2020 et mars 2021 auprès de certains membres des équipes de *front office* de la Banque d'entreprises et des *Risk Stewards* (Référénts risque) en France. Depuis lors, l'accès à la plateforme a été étendu à l'ensemble des équipes de *front office* Grands Comptes (*Corporate Banking Center*) et, plus récemment, aux *Business Banking Centres*.

La Banque d'entreprises a mis en place en 2020 un *Sustainable Finance Forum* ("SFF"), une instance qui a pour objectif de valider les transactions de finance durable sous l'angle ESG. Le SFF est présidé par le Responsable du Développement Durable de la Banque commerciale, la conformité des transactions avec les normes du marché et les lignes directrices de HSBC en matière de gouvernance des produits étant contrôlée par des *Gatekeepers*, et en particulier la contribution à la réalisation des indicateurs cibles. Après le lancement des nouveaux Principes régissant les prêts liés au développement durable (*Sustainability-Linked Loan Principles*, SLLP), les attentes du SFF ont été redéfinies d'après une analyse fondée sur les cinq piliers des SLLP.

L'équipe chargée du développement durable a renforcé son expertise sur les trajectoires bas carbone et les méthodologies correspondantes, depuis la comptabilité carbone jusqu'aux définitions de la trajectoire prospective.

Développement de l'investissement responsable au sein de la gestion de patrimoine

HSBC Continental Europe est engagé dans la finance durable depuis près de 20 ans, conscient des enjeux du développement durable.

C'est pourquoi, l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG") est un prérequis qu'elle intègre dans ces processus de gestion depuis 2007 en complément de critères financiers. Aujourd'hui, 100 % de l'offre de gestion intègre ces critères ESG dans les décisions d'investissement.

Dans la continuité de sa démarche, HSBC Continental Europe propose également une gamme de placements d'Investissement Socialement Responsable ("ISR"). En effet, le premier fonds ISR avait été lancé en 2001. HSBC Continental Europe a par la suite développé son offre en lançant, en octobre 2019, une gamme ISR principalement investie en lignes directes sur la Zone euro et offrant une gestion diversifiée (du plus prudent au plus dynamique) pour compléter sa gamme. Regroupés au sein d'une SICAV de droit français HSBC Responsible Investment Fund (HSBC RIF)*, les 7 fonds de la gamme sont proposés sur toutes les classes d'actifs ; ils permettent de couvrir tous les profils de risque et sont tous labellisés ISR.

Cette gamme labellisée ISR agrège un processus de gestion et une expertise de gestion. L'approche *ISR best in class* est portée par des gérants et analystes qui s'appuient sur des outils propriétaires et sur une plateforme globale de recherche ESG qui permet d'assurer la cohérence des décisions d'investissement.

Développement durable

Cette SICAV intègre également un compartiment ISR-Transition Énergétique, HSBC RIF – *Europe Equity Green Transition*, qui bénéficie désormais de trois labels européens reconnus : les Labels d'Etat français ISR et Greenfin – France Finance Verte ainsi que le Label belge de durabilité *Towards Sustainability*, créé par Febelfin et délivré par la fédération belge du secteur financier en novembre 2019.

Depuis 2017, HSBC Continental Europe propose également des fonds dits thématiques et durables tels que le fonds HSBC *Climate Change* ou les fonds *Lower carbon* en utilisant un processus d'investissement qui évalue toutes les actions en portefeuille, identifie et classe les actions les plus attrayantes de l'univers d'investissement des fonds pour réduire l'exposition aux activités intenses en carbone, et réduire ainsi l'empreinte carbone.

Plus récemment, en 2021, le fonds HSBC GIF *Global Equity Sustainable Healthcare* a été lancé. Il a pour objectif de générer une croissance du capital à long terme et des revenus, en investissant dans un portefeuille d'actions de sociétés au profil ESG, offrant des innovations cliniques à moindre coût. Ainsi, la priorité accordée à l'innovation vise à permettre de réduire le coût global des soins de santé. Ce fonds thématique cherche à avoir un impact social positif.

Avec l'ensemble de ces gammes et en fonction de la sensibilité des investisseurs, HSBC Continental Europe est en capacité de mettre en résonance leurs valeurs personnelles et leurs investissements financiers, et ce quel que soit leur profil de risque aux fins de soutenir une économie durable.

La résilience des gammes ISR et thématiques combinée aux engagements collectifs de la banque et de ces investisseurs ont permis d'afficher des résultats exceptionnels avec des flux collectés de plus de 394 Millions EUR sur l'année, alors même que les flux investis en OPC non ISR ont collecté 113 Millions EUR sur la même période.

Les flux collectés sur les fonds de développement durable représentent près de 26 % des encours chez HSBC Continental Europe dont 24 % sur la gamme ISR. C'est pourquoi la banque poursuit ses actions de développement de produits durables mais également de pédagogie auprès de son réseau de conseillers par le biais de formations et de communications régulières sur les sujets relatifs à la finance durable et socialement responsable aux fins de sensibiliser ses collaborateurs qui sont les premiers relais d'information auprès des clients.

Cette offre complète et inédite permet ainsi d'investir selon son appétence au risque sur le thème de la finance durable.

Développement de l'investissement responsable au sein de la Banque Privée

La Banque Privée en France a élaboré une gamme d'investissements responsables pour la gestion conseillée comme pour la gestion sous mandat tels que le mandat de développement durable, qui doit être lancé prochainement, qui se caractérise par une empreinte carbone réduite par rapport aux produits de référence. Les principaux investissements réalisés en 2021 sont les suivants :

- Une nouvelle solution de gestion conseillée axée sur le développement durable a été élaborée; elle est conçue pour effectuer des investissements durables sans compromettre la performance. Elle bénéficie des notations ESG de MSCI et Sustainability pour quantifier l'impact ESG du portefeuille géré, ainsi que de l'empreinte carbone de S&P Trucost. Cette solution vise à rediriger l'épargne de nos clients vers des solutions d'investissement liées à la thématique du développement durable en vue de renforcer la gestion sous mandat traditionnelle ;
- La Banque Privée propose également une gamme diversifiée de solutions d'investissement respectueuses de l'environnement. Cette gamme s'est élargie avec le lancement de nouveaux ETF HSBC *Sustainable ETF Range* et une offre de fonds externes. Des thèmes d'investissements plus pointus sont également proposés tels que les actifs forestiers ou de la philanthropie afin de promouvoir la diversification patrimoniale lors de webinaires

d'information. Depuis janvier 2021, près de 10 % des ordres conseillés ont été réalisés sur des fonds ISR ;

- Des produits verts structurés ont été proposés à nos clients composés d'obligations vertes basées sur des indices verts sous-jacents, ou des titres en direct ayant reçu une note ESG satisfaisante.

Développement de l'investissement responsable au sein de l'Assurance intégrant les enjeux ESG et le risque climat

Dans le cadre de la gestion de l'Actif Général, HSBC Assurances Vie (France) a établi depuis 2019 une politique d'investissement durable. Cette politique intègre, en lien avec la politique du Groupe, des critères d'exclusion d'activités spécifiques au sein d'une liste de secteurs d'activités à impacts ESG négatifs : la production agricole, la production chimique, l'équipement de défense, l'énergie (incluant les centrales électriques au charbon qu'elles soient déjà existantes ou nouvelles), la forêt (incluant la déforestation), les mines et métaux, la protection de sites patrimoniaux mondiaux (UNESCO, Ramsar), les banques violant les Principes Equateur.

En particulier pour le charbon, la politique précise un seuil d'exclusion pour une société représentant 20 % de son chiffre d'affaires issus d'activités liées au charbon avec pour objectif d'abaisser ce seuil à 10 % en 2022.

La politique d'investissement du fonds en euros s'appuie également sur l'expertise de HSBC Asset Management (France), prenant en considération les facteurs ESG.

A fin novembre, 83 % des actifs bénéficient de l'intégration de ces facteurs, définis par le groupe HSBC, dans la sélection des investissements.

HSBC Assurances Vie (France) a fortement accru ses investissements durables en 2021. La Compagnie a réalisé ses premiers investissements dans les obligations sociales (97 millions EUR) et les obligations durables (40 millions EUR) et poursuivi ses investissements dans les obligations vertes (132 millions EUR supplémentaires en 2021). Les investissements réalisés dans le fonds HSBC RIF – *Europe Equity Green Transition* ont augmenté de 20 millions EUR, fonds axé sur la thématique du climat destiné à aider les investisseurs à accélérer la transition vers un monde bas carbone. Le montant total de l'investissement s'élève à près de 51 millions EUR. En ce qui concerne l'immobilier, il convient de souligner la poursuite de l'investissement dans le fonds NEIF III qui a obtenu d'excellents résultats dans la notation GRESB 2021. HSBC Assurances Vie (France) participe également à l'initiative post-Covid de relance durable de l'économie de la Fédération Française de l'Assurance. L'engagement de la Compagnie se répartit entre deux types d'instruments, tous deux assortis d'un cadre ESG intégré solide :

- Des prêts bancaires baptisés « Prêts Participatifs Relance » (200 millions EUR);
- Des obligations subordonnées baptisées « Obligations Relance » (30 millions EUR).

Par ailleurs, HSBC Assurances Vie (France) développe régulièrement son offre en Unités de Compte, pour ses contrats d'épargne y compris épargne retraite. Cette offre s'enrichit de solutions d'investissement durables, à la fois au travers de fonds labellisés ISR, solidaire ou *GreenFin* et au travers de produits structurés basés sur des indices ESG. Des fonds thématiques viennent renforcer la diversification financière sur des enjeux sociétaux majeurs, l'ensemble de la gamme d'investissement répondant à l'appétit aux risques et aux attentes des assurés.

Les souscriptions et versements sur cette typologie de supports ont représenté 34 % de la collecte en Unités de Compte en 2021.

Contribution de la gestion d'actifs à la gestion du risque climat et à l'investissement responsable

Réorganisation du groupe Investissement Responsable

La Gestion d'actifs a renforcé sa proposition sur la thématique du développement durable avec la création d'un Bureau du

développement durable (*Sustainability Office*) et la réorganisation de son groupe Investissement Responsable.

Le *Sustainability Office* assure la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la Gestion d'actifs et de la transition du Groupe tout entier vers l'investissement durable. L'équipe pilote également nombre d'initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, dans le cadre de son ambition d'intégrer la culture du développement durable à tous les niveaux de l'entreprise. La création du *Sustainability Office*, qui traduit l'importance stratégique du développement durable pour notre activité, nous permettra de nous placer à la pointe de cette évolution.

Au sein de la fonction d'investissements, le groupe Investissement Responsable supervise l'intégration des risques et des opportunités ESG entre les différentes classes d'actifs, ainsi que la politique de vote et les initiatives d'engagement actionnarial de la société. Ce groupe pilote également le développement de nouveaux produits et solutions axés sur les problématiques ESG, changements climatiques et d'autres thématiques, ainsi que la production d'une recherche thématique qui contribue à la diffusion des meilleures pratiques au sein de notre secteur d'activité et qui promeut un leadership des idées, en étroite collaboration avec le *Sustainability Office*. La gestion d'actifs ambitionne de devenir un leader en matière d'investissement durable en réalisant ses objectifs stratégiques

Soutien à la transition vers la neutralité carbone pour un impact positif sur l'économie réelle

En tant que gestionnaire d'actifs, HSBC Asset Management propose à ses clients une gamme de solutions d'investissement intégrant les grandes problématiques du climat et de développement durable (opportunités et risques). En tant que telle, la gestion du risque climatique est une composante clé de la prise de décision en matière d'investissement et de la gestion de portefeuille. En plus de ses capacités analytiques, HSBC Asset Management engage directement le dialogue avec les entreprises sur les thématiques prioritaires liées au risque climatique en vue d'encourager un comportement vertueux et de parvenir à un changement durable et a aussi rendu public ses progrès dans la réponse apportée au risque climatique et dans le soutien aux politiques correspondantes.

Alors que le Groupe HSBC s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2050, la gestion d'actifs confirme un rôle toujours plus actif en 2021 en développant des solutions et des méthodologies favorisant l'atténuation du risque climatique. Il apparaît de manière évidente que les entreprises les mieux préparées au changement climatique, celles qui engagent une démarche transformationnelle crédible et perçue comme telle par le marché, seront sans aucun doute les plus à même de se valoriser. Compte-tenu de sa responsabilité fiduciaire vis-à-vis de ses clients, HSBC Asset Management évalue la résilience des investissements au risque climatique et participe à la transition vers une économie bas-carbone.

Les changements climatiques sont l'une des problématiques les plus urgentes auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Pour renforcer son engagement en faveur de l'investissement responsable et favoriser la transition vers une économie bas carbone, HSBC Asset Management s'est associé à l'initiative *Net Zero Asset Managers* en juillet 2021. En tant que signataire, HSBC Asset Management se donne pour ambition de parvenir à la neutralité en carbone pour l'ensemble des actifs gérés au plus tard en 2050.

Ceci s'inscrit dans la continuité du lancement récent de Climate Asset Management, qui résulte d'une coentreprise entre HSBC Asset Management et Pollination, société de conseil et d'investissement spécialisée dans le changement climatique. Climate Asset Management a pour but de proposer une série de fonds « nature » investissant dans un large éventail d'activités visant à préserver, protéger et renforcer la nature sur le long terme, et à soutenir les efforts pour lutter contre le changement climatique.

Une offre HSBC innovante, diversifiée et ambitieuse

En 2021, HSBC Asset Management a lancé le « tracker » HSBC *MSCI World Climate Paris Aligned UCITS ETF*, un fonds aligné sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Par ailleurs, en juillet 2021, HSBC Asset Management a annoncé le lancement de son premier fonds *HSBC GIF Global Equity Sustainable Healthcare*, fonds thématique visant à prendre en compte les problématiques sociales sans sacrifier la performance. Ce fonds offre une analyse *bottom-up* à forte conviction associée aux tendances macro-économiques. Enfin, en octobre 2021, HSBC Asset Management a lancé le fonds *HSBC ESG Sterling Liquidity Fund*, un fonds axé sur une stratégie inégalée d'investissement ESG consistant à identifier les émetteurs les plus vertueux face aux problématiques ESG.

Engagements en matière de changement climatique

Pour HSBC Asset Management, engager le dialogue avec les entreprises dans lesquelles il investit pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques en termes de reporting climatique et de gestion des risques et des opportunités liées au changement climatique, ainsi que leur politique en la matière, constitue une avancée importante dans ce processus. HSBC Asset Management adopte également des initiatives de dialogue direct et de collaboration (telles que *ClimateAction100+*) et prend des décisions de vote averties et appropriées en fonction de la façon dont ces entreprises répondent à ses attentes en termes de transition vers la neutralité carbone.

Communication

Depuis 2014, HSBC Asset Management soutient la « Campagne de non-divulgaration » initiée par le CDP (1). Cette initiative cible les sociétés des secteurs générant beaucoup d'émissions, mais qui n'ont pas encore apporté leur contribution à la base de données du CDP, alors que celle-ci est largement utilisée par les investisseurs. HSBC Asset Management est convaincu que le fait de mesurer les émissions de gaz à effet de serre ("GES") permet aux entreprises de mieux les gérer et, au final, de les réduire. De plus, le CDP intègre depuis 2018 les principes du Groupe de travail sur l'information financière liée au climat ("TCFD") dans son questionnaire sur le climat.

Conscient que la qualité de la communication des entreprises a un impact direct sur la réduction du risque de *greenwashing* au niveau des produits d'investissement, HSBC Asset Management collabore étroitement avec les autorités réglementaires et les entreprises pour s'assurer que la communication et les états financiers de celles-ci sont effectivement alignés. HSBC Asset Management s'efforce de proposer un dialogue de qualité aux investisseurs en vue de comprendre véritablement l'ADN des entreprises et leurs progrès.

En 2021, HSBC Asset Management a poursuivi ses actions d'engagement auprès des émetteurs en sensibilisant 326 entreprises et a constaté une augmentation du taux de réponses positives sur leurs émissions de GES.

HSBC Asset Management est l'un des premiers signataires des recommandations du Groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur la publication de données financières liées au risque climat et a commencé à publier l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions dès 2015 après la signature du *Montreal Carbon Pledge*.

(1) Le Carbon Disclosure Project est une organisation qui publie l'impact environnemental des plus grandes entreprises.

Démarche d'intégration ESG

HSBC Asset Management est convaincu que les enjeux ESG peuvent avoir d'importantes répercussions sur la performance des entreprises. Des enjeux comme le changement climatique, la rareté et la disponibilité de l'eau, la déforestation, la santé et la sécurité, ainsi que la rémunération des dirigeants, génèrent des risques et des opportunités pour les entreprises que les marchés financiers peuvent ne pas évaluer correctement. C'est pourquoi les critères ESG sont intégrés dans l'analyse des titres financiers, en

complément des fondamentaux financiers. Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent les prises de décisions d'investissement plus avisées. Depuis décembre 2021, plus de 19000 instruments financiers dans le monde faisaient l'objet d'un score et d'une analyse ESG accessibles à tous les analystes et les gérants du Groupe HSBC.

HSBC Asset Management a aussi intégré les principes du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité ("SFDR") dans son processus ESG. Entré vigueur en Europe le 10 mars 2021, le SFDR met l'accent sur la publication d'informations sur les risques liés au développement durable. Sur un marché des fonds durables de plus en plus riche, il introduit une obligation déclarative visant à améliorer la transparence de la communication ESG et d'empêcher le *greenwashing* des produits financiers. HSBC Asset Management prend depuis longtemps en compte les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG") dans la manière dont il sélectionne et gère ses investissements. La compréhension des risques et des opportunités d'investissement permet non seulement d'améliorer la prise de décision et les rendements ajustés du risque, mais elle aide à relever les défis les plus urgents auxquels est aujourd'hui confrontée notre planète.

HSBC Asset Management est convaincu que les enjeux ESG ont une incidence sur la valorisation à long terme des entreprises et sur l'attrait d'un pays pour les investisseurs. Si les risques ESG ne sont pas bien gérés par les entreprises et les gouvernements dans lesquels il investit, cela pourrait avoir un impact sur leur rentabilité et donc sur les revenus d'investissement de nos clients. Notre Politique d'Investissement Responsable énonce nos ambitions et notre stratégie d'investissement responsable et décrit la manière dont les exigences du SFDR sont appliquées. Par ailleurs, les procédures de mise en œuvre de l'investissement responsable décrivent notre approche pour identifier les principaux impacts sur le développement durable et y répondre. Nous sommes convaincus que les risques ESG peuvent avoir un impact négatif sur les titres qui composent nos fonds. De plus, le SFDR crée un terrain fertile pour continuer à engager un dialogue constructif avec les entreprises constitutives de nos fonds, notamment celles qui présentent des risques jugés élevés pour le développement durable. Ce dialogue favorise la performance à long terme pour nos clients à la lumière des enjeux et des opportunités liés aux problématiques ESG.

Focus sur la recherche ESG sur les actifs obligataires

Pour la classe d'actifs Instruments de taux, HSBC Asset Management a mis en œuvre un nouvel outil pour sa notation interne dans le but d'améliorer la transparence et la cohérence entre les régions et les secteurs d'activité, favorisant ainsi leur comparabilité. Dans le même temps, les facteurs ESG qui composent de longue date la méthode de notation interne ont été mise à jour. Cette démarche vise à mieux intégrer l'importance croissante des facteurs de développement durable dans le cadre économique de nos émetteurs, et à identifier l'influence croissante des grandes thématiques telles que la transition climatique ou la biodiversité. Au niveau de chaque secteur d'activité, les grands facteurs de risque ESG sectoriels ont été définis ; chacun d'entre eux s'est vu attribuer une pondération qui contribue à la notation interne globale. Nous pouvons ainsi mieux évaluer l'importance des facteurs ESG et leur impact sur la qualité de crédit de nos émetteurs. Cette méthode de notation interne a été élaborée par nos équipes de recherche crédit mondiales en collaboration avec notre équipe d'analyse obligataire quantitative.

L'équipe instruments de taux a également élaboré un Score climatique propriétaire associant des facteurs environnementaux à la fois qualitatifs et quantitatifs. Ce score, qui regroupe une série d'indicateurs actuels liés aux émissions de CO₂ tels que l'intensité carbone et d'autres plus innovants, tels que le « carbone évité », vise à mesurer nos ambitions climatiques. À l'heure actuelle, les scores climatiques sont attribués à nos émetteurs européens, mais nous entendons les étendre à d'autres segments du marché.

S'engager pour préserver la biodiversité

Dans la continuité des initiatives d'engagement collectif pour lutter contre le changement climatique (*Climate Action 100+, IIGC, One Planet Asset Managers...*), HSBC Asset Management a rejoint en septembre 2020, *Finance for Biodiversity Pledge*, qui vise à protéger et restaurer la biodiversité via ses activités de financement et ses investissements. Nous nous sommes engagés à nous appuyer sur notre expertise et notre implantation mondiale pour trouver collégialement des approches plus durables en matière d'investissements dans l'agriculture, l'exploitation des forêts et des terres et d'autres investissements liés à la nature. De plus, le partenariat avec *Pollination* concrétise l'ambition du Groupe HSBC de devenir le premier gérant de fonds de "capital naturel" au monde.

Depuis leur avènement en 2018, HSBC Asset Management participe activement aux projets inspirés des Principes pour un Investissement Responsable ("*PRI*") visant à lutter contre la déforestation liée à l'exploitation des matières premières. HSBC Asset Management figure parmi les 230 investisseurs apportant leur soutien à la déclaration publique de septembre 2019 sur la déforestation et les incendies dans la forêt amazonienne. HSBC est aujourd'hui membre du *Sustainable Commodities Practitioners' Group* qui aligne exigences, indicateurs, et pratiques afin de réduire et de prévenir la déforestation. Par ailleurs, chaque année nous encourageons nombre d'émetteurs à répondre au questionnaire de CDP sur l'exploitation des forêts, ce qui constitue un point de départ dans leur démarche vers l'amélioration de leurs pratiques.

Vote et engagement actionnarial

Les activités d'engagement font partie intégrante du processus de recherche fondamentale et de l'approche d'investissement à long terme de HSBC Asset Management. Les analystes actions et crédit des équipes de gestion active, ainsi que les gérants de portefeuilles, sont en contact direct avec les émetteurs tout au long du processus d'investissement, que ce soit avant ou après la période d'investissement, et assurent un suivi de toutes les problématiques ESG dans le cadre de leurs recherches et de leurs discussions. Les initiatives d'engagement sont déterminées en fonction de la taille des positions, de la problématique soulevée et de l'exposition globale, des attentes en termes de changement et de la capacité à obtenir les résultats escomptés. Grâce à cette approche, à chacune des étapes du cycle d'investissement, les principaux enjeux ESG sont intégrés dans les analyses et le processus décisionnel, afin de réduire les risques et d'optimiser les performances.

Dans un premier temps, HSBC Asset Management peut signaler ses inquiétudes au président et aux administrateurs indépendants ou voter de manière à exprimer ses craintes vis-à-vis de l'inaction de l'entreprise. Si ces mesures ne donnent aucun résultat, nous pouvons nous associer à d'autres investisseurs ou porter le problème à l'attention du grand public via des déclarations, des courriers à la presse, en assistant aux assemblées générales, en déposant des résolutions d'actionnaires.

Au cours des quatre dernières années, ces activités d'engagement actionnarial se sont nettement étoffées dans le sillage des efforts d'intégration et d'une meilleure compréhension de l'impact des enjeux ESG sur la performance des entreprises. En 2021, HSBC Asset Management a abordé les thématiques ESG avec plus de 1800 sociétés et autres émetteurs sur 73 marchés. De plus, HSBC Asset Management a voté, à fin 2021, plus de 84.000 résolutions dans plus de 8.400 assemblées d'entreprises à travers 72 marchés.

Développer l'expertise des collaborateurs en investissement durable

Pour encourager l'acculturation des collaborateurs aux enjeux de finance durable et aux défis en matière d'investissement, HSBC Asset Management a organisé une série d'initiatives :

- Une série de discussions sur l'investissement responsable animées par des experts internes et des intervenants externes, visant à sensibiliser nos employés aux problématiques du développement durable, et qui ont connu une fréquentation très élevée. Plusieurs sujets ont été abordés : la Biodiversité, les

Changements climatiques, l'Intégration ESG, le S de ESG, l'Investissement d'impact et les Objectifs de développement durable de l'ONU;

- Nous encourageons nos collaborateurs à obtenir le certificat CFA en investissement ESG. Pour chaque collaborateur ayant passé les épreuves avec succès, HSBC Asset Management effectue une donation de 25 arbres à l'*International Tree Foundation* ;
- Des groupes cibles *Next Generation* ont tenu des réunions mensuelles au premier semestre de l'année, un cadre dirigeant abordant une problématique de développement durable avec la nouvelle génération de collaborateurs afin d'engager le dialogue et d'apporter une perspective neuve à notre stratégie de développement durable ;
- Une initiative d'alimentation durable (*Sustainable Eating Pledge*) a été lancée au moment de la COP26 afin d'informer nos collaborateurs sur l'empreinte carbone de notre régime alimentaire, et d'engager le dialogue à ce sujet.

Acculturation des collaborateurs aux enjeux de finance durable

Plus de 1 800 participations ont été enregistrées lors des 27 sessions de formation organisées en 2021 (+12 % vs 2020) par la Banque d'entreprises et la Direction du développement durable. Par ailleurs, plus de 600 participations ont été enregistrées sur les modules finance durable accessibles via HSBC University en 2021.

Intégration de critères Finance Durable dans les rémunérations

Le Comité de Direction du Groupe HSBC est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable, ce qui se traduit par des objectifs spécifiques à long terme pour les administrateurs exécutifs et les Directeurs Généraux du Groupe.

Les tableaux de bord des objectifs du Directeur Général du Groupe, du Directeur financier du Groupe et des Directeurs Généraux contiennent des indicateurs relatifs aux clients et aux employés liés à des résultats en lien avec la stratégie ESG du Groupe. Ceux-ci représentent une pondération de 30 % dans les tableaux de bord des objectifs du Directeur Général et du Directeur Financier du Groupe. En complément, pour les Directeurs Généraux, une pondération de 25% est établie sur des indicateurs environnementaux et en lien avec la finance durable en 2020 et sur les incitations au sein des tableaux de bord des objectifs long terme ("LT") en 2021, lesquels s'établissent sur des périodes de performance de 3 ans qui se termineront respectivement le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024. Les objectifs de ces indicateurs sont en lien avec les ambitions climatiques du Groupe d'atteindre une réduction de son empreinte carbone et de faciliter les financements pour aider les clients dans leur transition net zéro.

En ce qui concerne HSBC Continental Europe, des objectifs tels que la réduction de l'empreinte carbone, le développement de la finance durable et le soutien à l'ambition climatique du Groupe sont des critères inclus dans le tableau de bord des objectifs annuels du Directeur Général et sont pris en compte lors de l'évaluation de sa performance annuelle ce qui influe sur sa rémunération variable.

Indicateurs de performance relatifs à la gestion du risque lié au non alignement des émissions financées sur une trajectoire net zéro (thème 1)

	2021	2020	2019
Contribution cumulée aux objectifs du Groupe à horizon 2030 depuis le 1er Janvier 2020 (USD mds)	42,6	15,3	ND
Exposition au charbon dans les encours totaux	0,21 %	0,16 %	ND
Evolution de la collecte nette en investissement responsable par rapport à l'année précédente	87 %	(2) %	164 %

Pour gérer le risque lié au non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la banque avec une trajectoire net zéro, maîtriser l'empreinte environnementale directe de la banque (thème 2)

Le Groupe HSBC s'est engagé à devenir carbone neutre pour ses propres opérations et au sein de sa chaîne d'approvisionnement à 2030 ou plus tôt. Dans ce cadre, HSBC va réduire sa consommation d'énergie et augmenter la part d'énergie provenant de sources renouvelables à 100 % d'ici à 2030.

Le Groupe HSBC publie son bilan carbone dans son rapport annuel disponible sur son site internet (<https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre>).

Afin de contribuer à la stratégie du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe concentre son action autour de quatre objectifs :

- améliorer son efficacité énergétique;
- réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment celles liées aux déplacements professionnels;
- réduire sa consommation de papier;
- réduire sa production de déchets non recyclés.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Le Groupe HSBC reporte ses émissions en suivant le *Greenhouse Gaz protocol*, qui intègre les émissions du *scope 2* selon la méthodologie de marché. Le Groupe reporte sur les émissions de gaz à effet de serre en lien avec l'énergie utilisée dans nos bâtiments et lors des voyages d'affaire de nos employés. Compte tenu de la nature de notre activité primaire, le dioxyde de carbone est le principal type de gaz à effet de serre applicable à nos opérations. Notre reporting actuel intègre aussi le méthane et le protoxyde d'azote à des fins d'exhaustivité, bien que leur quantité soit négligeable. Nous ne reportons pas les émissions réalisées par nos employés travaillant depuis chez eux dans nos données de performance sur les *scopes 1* et *2*.

En 2021, les leviers d'action ont notamment porté sur la poursuite de la politique de rénovation des bâtiments, sur une politique active de recherche d'économies d'énergie dans la gestion des sites HSBC, sur la promotion du télétravail et sur la réduction des déplacements professionnels.

A la fin de 2020, l'ancien siège de HSBC Continental Europe sur l'avenue des Champs-Élysées (30 525m²) a été cédé. Parallèlement, HSBC Continental Europe a déménagé son siège social au 38 avenue Kléber à Paris (16e). Ce déménagement a réduit de 17 961m² l'espace de bureaux (surface interne nette). Ce nouvel immeuble, dont l'ouverture complète est intervenue en mars 2021, a notamment été choisi pour ses qualités écoresponsables, celui-ci ayant reçu les certifications BREEAM et BBC Effinergie. De plus la démarche HQE du constructeur atteint un niveau exceptionnel.

Un autre projet a entraîné une réduction très significative de l'espace de l'immeuble de bureaux de Cœur Défense en 2021. À la fin 2021, quelques 18 581 m² étaient vacants, ce qui était dû principalement au fort développement du télétravail à tous les niveaux de la banque et à la rationalisation de l'espace de bureaux.

Cela a permis de réduire l'empreinte carbone des deux principaux immeubles de bureaux de HSBC Continental Europe en France.

Transports

La pandémie a encore affecté les déplacements professionnels en 2021.

Le nombre total de kilomètres de déplacements a diminué de 15 %, soit près de deux millions de kilomètres de moins (l'équivalent de cinq voyages de la Terre à la Lune) par rapport à 2020.

Les déplacements internationaux (environ un tiers du nombre total de kilomètres de déplacements aériens) ont suivi une tendance légèrement à la hausse, depuis la réouverture des frontières et la levée progressive des restrictions aux déplacements internationaux après la campagne de vaccination massive

Développement durable

organisée au premier semestre 2021. Les voyages domestiques ont augmenté sous l'effet des projets et des discussions de la Banque de financement, d'investissement et de marché et la Banque d'entreprises liés à la cession du réseau de la Banque de particuliers. De fait, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 24 %.

En 2021, notre plateforme privilégiée de réservation de taxis (90 % de nos kilomètres parcourus en taxi) sélectionne par défaut les taxis estampillés « green » pour l'ensemble de ses abonnements (sauf Club Affaires). Le nombre de kilomètres parcourus par déplacement en taxi pour ce prestataire est désormais calculé avec précision (en moyenne 8 km/déplacement). Nous utilisons la même méthodologie pour estimer le nombre de kilomètres parcourus avec d'autres taxis remboursés par notes de frais.

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées à partir des facteurs de conversion de gaz à effet de serre recommandés par *Business, Energy & Industrial Strategy* (« BEIS ») pour les entreprises basées au Royaume-Uni et les entreprises internationales. Nos émissions publiées ont été affectées par une légère révision à la baisse de certains de ces facteurs.

Au total, les émissions de gaz à effet de serre liées au transport s'élèvent à 0,21 tonne eq. CO₂ par an et par employé, en hausse de 24 % par rapport à 2020.

Conformément au décret n° 2011 -829 du 11 juillet 2011, relatif au Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (« BEGES ») et au plan climat-énergie territorial, HSBC Continental Europe a réalisé et publié son bilan carbone 2020, avec un montant de tonnes équivalent CO₂ produites en diminution de 37 %. L'édition 2021 du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise sera accessible sur <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/7330/back/bilans#>

Économie circulaire

HSBC Continental Europe poursuit ses efforts en matière de réduction de ses déchets en général et de ses déchets non recyclés en particulier. La production de déchets a diminué de 591 tonnes en 2020 à 331 tonnes en 2021.

Déchets électroniques

Depuis le début de 2020, 887 téléphones mobiles ont été collectés auprès des collaborateurs de HSBC Continental Europe et confiés à Recommerce Solutions pour recyclage ou revalorisation, contribuant ainsi au développement durable :

- 5 027 kg de CO₂ économisés grâce au réemploi des produits ;
- 112 596 MJ d'électricité primaire non consommée grâce au recyclage des produits ;
- 35 480 kg de matières premières économisés grâce au recyclage des téléphones.

Les produits reconditionnés sont commercialisés par Recommerce, principalement en France, à travers les canaux de distribution suivants :

- Revendeurs grand public d'électronique reconditionnée;
- Boutique en ligne de produits d'occasion sous garantie de Recommerce;
- Sites d'e-commerce spécialisés;
- Éco-organisations pour le recyclage ou la reprise de matériel.

Toutefois, le marché français des produits de seconde main n'a pas encore atteint une maturité suffisante pour garantir la régularité de la revente, et Recommerce revend donc également les téléphones recyclés à l'étranger. Sa politique à l'export est très stricte et respecte les réglementations nationales, européennes et internationales.

Signature électronique

En 2021, près de 20 000 transactions par mois en moyenne ont été conclues au moyen de la signature électronique en France, ce qui représente plus de 240 000 transactions au total tout au long de l'année, près de deux fois plus qu'en 2020.

Le recours à la signature électronique a permis d'éviter l'impression de quelque 13.5 millions de pages en 2021.

Pour des résultats plus détaillés sur les engagements de la politique environnementale de HSBC Continental Europe, consultez hsbc.co.uk ou hsbc.com.

Actions de sensibilisation

Tout au long de l'année 2021, la Direction du Développement Durable a organisé des actions de sensibilisation sur l'empreinte environnementale, plus particulièrement sur l'empreinte numérique et les bonnes pratiques à mettre en œuvre compte tenu du développement du télétravail et de l'utilisation du numérique. Plusieurs webinaires ont été organisés durant les semaines du Développement durable en septembre ou de la Réduction des déchets en novembre mais aussi des articles réguliers via la Newsletter mensuelle de la Direction du Développement Durable.

Indicateur de performance lié au risque de non-alignement de l'empreinte carbone opérationnelle de la banque avec une trajectoire net zéro (thème 2)

	2021	2020	2019
Emissions de gaz à effet de serre ⁽¹⁾ (tonnes eq CO ₂) par collaborateur ⁽²⁾	0,48	0,48	0,6
Evolution par rapport à l'année précédente (%)	—	(21)	(10)

1 Avec le changement de périmètre de HSBC France vers HSBC Continental Europe, l'indicateur a été recalculé pour 2019 sur la base du périmètre 2020.

2 Emissions de CO₂ absolues scopes 1, 2 et 3 (énergie et transports) pour HSBC Continental Europe en France.

Pour gérer le risque de déception des clients : écouter les clients pour répondre à leurs attentes (thème 3)

Le Groupe HSBC poursuit son engagement d'être à l'écoute de ses clients, dont les retours contribuent à améliorer ses produits et la qualité de service.

Il a également mis en place des politiques, des processus et une gouvernance pour assurer la protection de ses clients. Ce cadre soutient la manière dont la banque conduit ses activités, développe ses produits et services, forme et rétribue ses collaborateurs et interagit avec ses clients.

La banque poursuit ses efforts en matière de simplification des procédures, d'optimisation de l'expérience de ses clients, sur notamment la joignabilité, la proactivité des conseillers et l'amélioration du parcours client.

Pour piloter ces travaux, le Groupe HSBC mesure et publie des informations sur la satisfaction des clients de tous ses métiers dans son rapport stratégique.

Suivi de la recommandation et de la satisfaction des clients de la Banque privée et de gestion de patrimoine en France

HSBC Continental Europe a pour ambition d'être la banque patrimoniale de référence et vise l'excellence en matière de qualité de service et d'expérience client. Les clients sont au cœur de sa démarche.

Satisfaction des clients de la Banque de particuliers en France

Le *Net Promoter Score* (« NPS ») est l'indicateur objectif qui permet d'évaluer notre performance à tous les niveaux du Groupe HSBC. Il est demandé aux clients de donner une note de recommandation à l'égard de HSBC au regard de la relation bancaire avec leur conseiller ou de chacune de leurs interactions avec la banque (Centre de Relations Clients, *LiveChat*, Banque en Ligne ou Agence). De cette question est calculé le *Net Promoter Score* (« NPS »), différence entre le taux de promoteurs (clients ayant mis une note de 9 ou 10) et le taux de détracteurs (clients ayant noté de 0 à 6). Cette méthodologie sert à mesurer l'Expérience Client en France depuis 2020.

En 2021, 48 785 clients particuliers avaient été interrogés avec des résultats marqués par une tendance positive, supérieure aux objectifs de la banque. Cette performance, enregistrée pendant la pandémie et avec l'annonce de la cession de la Banque de

particuliers en France, traduit le professionnalisme de nos équipes, un élément déterminant pour l'expérience de nos clients.

Les niveaux de NPS mesurés étaient élevés sur les canaux à distance : +60 en moyenne sur un an pour le Centre de Relations Clients (+10 pts par rapport à 2020) grâce au savoir-être et au savoir-faire de nos agents ; +41 pour les utilisateurs des services bancaires en ligne (+31 en 2020) grâce aux améliorations continues apportées à la plateforme et +58 pour *LiveChat*, un canal qui permet d'apporter une réponse rapide à nos clients. Les visites en agence sont également bien perçues avec un NPS de +51, ce qui reflète la qualité du service clientèle. Dans une enquête spécifique auprès de la clientèle Premier, HSBC affiche une meilleure performance que la concurrence en termes de pertinence du conseil et de proactivité de nos chargés de clientèle Premium.

La banque de détail HSBC Continental Europe a été élue en 2021, pour la troisième année consécutive, l'une des meilleures banques de détail pour les étudiants grâce à son package bancaire, ses tarifs et ses taux (Prix Sélectra - 34 banques et 46 offres comparées). Par ailleurs, HSBC a obtenu quatre distinctions lors de la 36^{ème} cérémonie « Les Corbeilles de la Gestion » organisée par le magazine « Mieux Vivre Votre Argent », une référence dans le secteur bancaire. En ce qui concerne la performance des fonds, HSBC Continental Europe a été nommée meilleure banque sur cinq ans et deuxième sur un an (activité de banque de particuliers). En particulier, HSBC obtient la première place dans la gamme des fonds diversifiés sur cinq ans et dans la gamme des fonds durables sur un an. Ces récompenses illustrent non seulement la performance des produits de la banque et les attentes élevées de la clientèle, mais aussi l'engagement de la banque pour une finance durable.

Gestion des réclamations des clients de la Banque de particuliers en France

En 2021, le volume des réclamations des clients a maintenu une tendance baissière, avec une diminution de 32 % par rapport à 2020. Sur l'année, ce sont 23 000 réclamations saisies en moins par rapport à 2020.

L'expérience client a bénéficié des effets du programme d'accessibilité mis en place dans l'ensemble des points de contact avec la clientèle afin d'améliorer l'expérience client.

Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 a conduit à une évolution du comportement de la clientèle, 55 % des réclamations étant transmises directement à travers l'espace client de la banque en ligne (contre 48 % auparavant).

La qualité et la rapidité de réponse aux réclamations restent la priorité pour la banque, et font l'objet d'un suivi rigoureux.

Les délais de réponse sont restés satisfaisants, 66 % des réclamations étant traitées le jour même ou le lendemain et 75 % dans les cinq jours ouvrés (contre 63 % et 77 % respectivement en 2020).

Malgré les périodes de confinement, la capacité à apporter une réponse s'est améliorée au fil de l'année.

En 2021, les principaux sujets d'insatisfaction des clients particuliers sont :

- les sujets de tarification : 11 % des réclamations (contestations / explications de frais);
- le suivi et l'accueil commercial : 7 % des réclamations principalement liées au manque de visibilité des demandes en cours ;
- les clôtures de compte : 6 % des réclamations, principalement des retards de traitement ;
- les virements SEPA (Espace unique de paiement en euros) : 6 % des réclamations, liées principalement aux refus ou retards de virement dus à un incident ou à une erreur du client.

L'activité de la médiation suit la tendance baissière avec une baisse de 31 % par rapport à 2020.

Satisfaction des clients de la Banque d'entreprises

En France, au niveau global, la banque d'entreprises se place en 3^{ème} position ex æquo, avec un NPS de +28 (source : *Retail Financial Intelligence S1 2021*). Le segment qui a enregistré la meilleure performance est celui des grandes entreprises (+34), et celui qui affiche la performance la plus faible est celui des entreprises de taille intermédiaire (« ETI ») (+24). En France, HSBC Continental Europe se place en tête du marché en termes de performance numérique avec un score de 7,92 et nous maintenons une bonne performance vis à vis des chargés de clientèle avec un score de 8,16. En 2021, l'Enquête annuelle HSBC Relation Clients a été réalisée en France par Kantar avec une enquête de terrain en ligne et par téléphone au cours des mois d'octobre et de novembre. Les entretiens ont été réalisés auprès de 1,000 clients sur l'ensemble des segments d'activités de la Banque d'entreprises. Le degré de satisfaction des clients a été évalué sur une échelle de 0 à 10, et obtenu la note 6,8, stable par rapport à l'année 2020.

Dans les activités *Global Trade and Receivables Finance ("GTRF")*, HSBC Continental Europe se place en troisième position en Europe en termes de taux de pénétration du marché (source : Greenwich). Conséquence directe de la pandémie de Covid-19, la qualité des plateformes numériques et des solutions de banque transactionnelle est désormais devenue un critère essentiel dans le choix d'un partenaire bancaire pour les entreprises.

Les équipes de la Banque d'entreprises ont pris différentes mesures pour améliorer leur proactivité et leur capacité à tirer parti de la vaste gamme de produits et de services de HSBC, ce qui leur a permis de stimuler encore davantage le développement de la clientèle aussi bien au niveau national et qu'à l'international. Parmi ces mesures figurent notamment des revues des portefeuilles, la planification client, des formations, et l'utilisation de nouveaux canaux tels que Zoom pour permettre d'organiser davantage de réunions client avec des experts et les équipes dirigeantes. La mise en œuvre de nouveaux outils électroniques est restée une priorité avec par exemple la poursuite du déploiement de la signature électronique avec Adobe Sign auprès des clients.

Les efforts déployés sur les principales étapes du parcours client, la réactivité, le raccourcissement des délais de réponse, la bonne compréhension des demandes, et l'accompagnement tout au cours du processus demeurent les principaux leviers d'amélioration de la satisfaction, et partant, de l'expérience client. Le rapport issu de l'enquête *Moments of truth* est resté stable par rapport à 2020, ce qui démontre une expérience client inchangée à l'issue de la crise Covid-19.

Gestion des réclamations des clients de la Banque d'entreprises en France

La Banque d'entreprises en France travaille de façon continue à l'amélioration de l'expérience client. Les réclamations sont analysées pour identifier les causes profondes et mettre en place des plans d'action pertinents.

Dans le contexte actuel, les acteurs économiques ont accéléré leur transformation en réponse à la pandémie. Le modèle réussi de distribution à distance *Business Banking Center Live* a été étendu à d'autres clients au sein de la Banque d'entreprises en France. Ce modèle de distribution permet d'améliorer l'agilité, la réactivité et la joignabilité. Ce changement dans les relations induit quelques réclamations de la part d'une faible proportion des clients. (moins de 2 %) et ces réclamations ne sont pas directement liées au changement de modèle de gestion de la relation. L'analyse des réclamations nous a permis d'identifier les causes profondes, de construire et de mettre en place un plan d'actions pour atteindre le niveau de satisfaction attendu par nos clients.

Le nombre de réclamations, pour la Banque d'entreprises, a augmenté de 19 % en 2021 (1 576 réclamations reçues en 2021 contre 1 321 en 2020).

Les douze motifs principaux des réclamations ont représenté 73 % du nombre total de réclamations en 2021. Parmi ceux-ci, 35 % étaient liés à des problèmes de gestion de compte, 15 % à des problèmes sans lien avec les produits, 8 % aux paiements et 6 % au financement des opérations commerciales.

Développement durable

62 % des réclamations ont été résolues en moins de 7 jours ouvrés, contre 49 % en 2020 et 80 % en moins de 15 jours ouvrés, contre 66 % en 2020.

Investir dans le numérique pour mieux accompagner les clients

Dans un contexte économique, politique et technologique en pleine mouvance, la maîtrise des risques, la recherche de l'excellence opérationnelle et la capacité à saisir les opportunités de croissance sont déterminantes. La transformation digitale, les défis de l'économie circulaire et les nouvelles chaînes de valeur poussent la banque à repenser et réinventer la relation Banque & Clients. Ainsi le Groupe HSBC investit massivement dans les solutions du futur pour apporter à ses clients toujours plus de simplicité, de fluidité, de transparence et d'instantanéité.

La crise Covid-19 a accéléré l'utilisation du numérique dans nos interactions avec nos clients. De ce fait, la part des interactions entre nos clients et le réseau effectuées via des produits connectés a augmenté pour atteindre plus de 30 %. Les solutions temporaires de connexion à distance visant à répondre aux demandes de services bancaires de notre clientèle, tels que les rendez-vous clients et les actes de vente à distance, ont été adoptées de manière permanente et développées en 2021.

Plus que jamais, nos activités de Banque privée et de gestion de patrimoine en France doivent accroître leur efficacité opérationnelle et leur connaissance client pour maintenir et enrichir leur proposition de valeur et leur qualité de service dans un contexte de marché difficile. Concernant la clientèle des particuliers, les principales initiatives de l'année 2021 sont :

- une série d'initiatives ambitieuses de dématérialisation consistant à numériser les brochures commerciales, les cartes de fidélité, et les documents électroniques, et à mettre en place un système de signature électronique pour les contrats de prêts immobiliers ;
- Notre solution numérique atteint un nouveau stade de développement avec des interactions plus personnalisées avec nos clients par le biais de courriels, de webinaires, et de brèves conversations selon leurs besoins. Le déploiement des outils et pratiques a permis aux équipes du réseau d'être joignables même en télétravail (Jabber), de proposer aux clients des rendez-vous en visio (Zoom), et d'accélérer les taux de réponse à la messagerie électronique ;
- La simplification de l'expérience client pour les paiements numériques a facilité l'envoi de codes de paiement en ligne à travers l'appli mobile ou la banque en ligne et de proposer Apple Pay à nos clients ;
- La simplification du parcours client vers les centres d'appel, le support étant assuré sur un nombre accru de services et d'opérations, qui a permis de parvenir à une expérience client très élevée.

De son côté, la Banque d'entreprises a poursuivi l'amélioration des processus liés à la signature électronique en donnant désormais la possibilité d'intégrer numériquement des nouveaux documents pour éviter les envois de documents papier par voie postale.

Par ailleurs, la Banque de financement, d'investissement et de marchés a investi dans le développement de plateformes digitales pour une gestion plus efficace et responsable :

- *Cash Flow Forecasting* est un service supplémentaire au *Liquidity Management Portal* lancé l'an dernier. Accessible directement sur HSBCnet, cette solution fournit aux clients un aperçu rapide et précis de leurs futurs besoins de trésorerie. Elle permet aux clients de mieux gérer le risque de liquidité en augmentant la précision et la qualité de leurs prévisions de trésorerie. Cette solution intégrée permet de prévoir tous les mouvements de trésorerie qui ont un impact sur la position de trésorerie au jour le jour jusqu'à trois ans dans le futur.
- Les APIs de trésorerie sont un nouveau canal de communication bancaire qui permet aux clients entreprises d'émettre des paiements et de consulter leurs soldes et écritures. Cette solution HSBC permet d'optimiser la gestion de

trésorerie du client par des échanges automatisés, au fil de l'eau et en temps réel. Par exemple, le client peut suivre ses ordres de paiements internationaux jusqu'à leur comptabilisation sur le compte du bénéficiaire.

- *Soft Token Net* : HSBCnet est la plateforme internet du Groupe HSBC à destination de ses clients entreprises. L'accès sécurisé est protégé par un mot de passe à usage unique généré par un *token* physique (calculatrice). Dans le cadre de l'amélioration de l'expérience client HSBCnet, depuis avril 2020, les clients de HSBC Continental Europe peuvent désormais se connecter à leur plateforme *Web* en utilisant leur *smartphone*. Directement intégrée à l'application mobile HSBCnet, la fonction *soft token* permet au client de générer un mot de passe à usage unique depuis l'écran du mobile, sécurisé par biométrie (empreinte digitale ou FaceID) sans aucun dispositif supplémentaire. Les clients HSBCnet peuvent utiliser indifféremment l'accès via *token* physique (calculatrice) ou *soft token* (smartphone) en fonction de leurs usages. Le *soft token* remplace également le *token* physique pour les fonctions de signature des transactions en ligne.

La Banque privée a facilité l'accès à l'information et à l'expertise durant le contexte de restriction des déplacements et des rencontres avec les clients en proposant une offre de contenus diversifiée, digitalisée et accessible à tous. Les principales offres de l'année 2021 sont :

- Un site web public remanié pour la Banque privée en France afin de répondre à la demande de contenu numérique et d'accès facilité aux informations de ses clients. Lancé en mars 2021, ce site a été complètement remanié en termes de design et de navigation, et son contenu a été enrichi afin d'offrir une meilleure expérience client et une navigation réactive ; <https://www.privatebanking.hsbc.fr/index/>
- Un site web remanié propose également aux clients des publications mensuelles (actualité financière, héritage et assurance). De plus, les clients ont accès à des interviews d'experts internes et externes et à des webinaires assurés par la Banque privée en France et par le Groupe HSBC ;
- Soucieux de rester proches de nos clients, la Banque privée a développé son exposition sur les réseaux sociaux, notamment LinkedIn.

Indicateurs de performance relatifs à la gestion du risque de déception des clients (thème 3)

	2021	2020	2019
Note de satisfaction globale des clients entreprises (note sur 10)	6,8	6,8	6,8
Part des réclamations des clients entreprises résolues en moins de 7 jours ouvrés	62 %	49 %	53 %

Risque pour la continuité de l'activité lié à la propagation rapide et massive d'une maladie infectieuse (thème 4)

La propagation rapide et massive d'une maladie infectieuse pourrait entraîner des perturbations importantes pour les clients, les fournisseurs et les collaborateurs de HSBC Continental Europe. La banque considère comme essentiel à son activité d'être en mesure de continuer à fournir des services bancaires et d'autres services financiers à ses clients. La banque a mis en place un Programme de Gestion des Incidents Menaçant la Continuité de l'Activité pour protéger ses collaborateurs, ses actifs, ses processus et ses clients en cas d'interruption de ses activités courantes. Des plans de continuité d'activité sont conçus pour répondre à plusieurs scénarios d'interruption de l'activité, notamment en cas de pandémie ou d'indisponibilité des collaborateurs, des locaux, des services informatiques ou de fournisseurs tiers clés. Les Analyses d'impact et les Plans de continuité d'activité sont approuvés selon les besoins par le responsable de chaque direction et mis à jour annuellement, ou plus souvent si des changements importants interviennent au niveau de la structure ou des processus.

Les Plans de continuité d'activité sont régulièrement soumis à des tests pour veiller à ce qu'ils restent précis, pertinents et adaptés aux besoins. Pour les directions de HSBC Continental Europe classées comme critiques, 100 % des Plans de continuité d'activité avaient été actualisés à la fin de l'année. L'ensemble du dispositif de contrôle du Cycle de vie de la continuité de l'activité (Analyse d'impact, Plans et Exercices) pour la région a fait l'objet d'une évaluation qui a conclu de son efficacité et de sa conformité par rapport à un objectif de conformité de 95 % – le taux de conformité s'élevant à 97,9 %.

Pour les événements significatifs susceptibles d'avoir un impact négatif sur le Groupe, HSBC a mis en place un *Global Major Incident Group*, qui a la responsabilité de gérer la réponse du Groupe à un tel événement. Un réseau de *Major Incident Groups* a également été mis en place au niveau des filiales du Groupe pour permettre d'apporter une réponse efficace et cohérente aux événements régionaux, nationaux et mondiaux. Des rôles et responsabilités clairement définis, associés à un programme continu de formations et d'exercices, garantissent que le Groupe a la capacité d'apporter une réponse immédiate et efficace à tout incident majeur. Ce dispositif a été largement utilisé pour gérer la réponse à la pandémie de Covid-19, comme pour n'importe quelle pandémie.

Ainsi, la banque a mis en œuvre des mesures appropriées pour maintenir le service et soutenir ses clients en réduisant le plus possible les perturbations. La banque a mis en place des dispositifs afin d'être en mesure de coordonner une réponse généralisée aux défis induits par l'apparition d'une flambée épidémique. Ces plans, qui s'appuient sur des éléments de communication, mesures d'hygiène et la gestion des déplacements, visent à réduire le risque de contagion par un recours élargi au télétravail et à des dispositifs multi-sites sur les implantations clés en ayant recours, le cas échéant, à des sites de secours pour les processus critiques. L'ensemble des tâches migrées vers les HSBC Global Service Centres ("GSC") captifs sont soumises à un dispositif de continuité robuste. Les GSC veillent à ce que l'ensemble des tâches critiques soient réparties entre deux sites ou soient effectuées depuis le domicile des collaborateurs concernés, ou puissent efficacement être récupérées au niveau local, ce qui permet d'atténuer le risque de concentration. Les équipes de direction sur site assurent la supervision de l'ensemble des aspects des incidents susceptibles d'avoir un impact sur les sites gérés par les GSC.

Indicateurs de performance des risques liés à la continuité d'activité relatifs à une propagation rapide et massive d'une maladie infectieuse (thème 4)

	2021	2020	2019
Contrôles périodiques relatifs à la continuité d'activité évalués comme effectifs et conformes	98 %	ND	ND

Une politique RH inclusive et responsable

Concernant les ressources humaines, l'année 2021 s'est inscrite dans le prolongement de ce qui avait été initié en 2020 au sein de HSBC Continental Europe.

La gestion en interne de la crise liée à la pandémie de Covid-19 ainsi que l'accompagnement de la transformation des métiers ont été des enjeux majeurs pour la Direction des ressources humaines. Prévenir les risques identifiés dans ce contexte particulier, mais aussi plus généralement, poursuivre la déclinaison d'une politique RH inclusive et responsable : tels ont été les objectifs de l'année 2021 pour les équipes des ressources humaines.

Une gestion responsable de la crise liée à la pandémie de Covid-19 et de la sortie progressive du plan de continuité d'activité visant à protéger les collaborateurs, les clients et les partenaires

La pandémie a entraîné, dans tous les pays où HSBC est présent en Europe Continentale, des restrictions de circulation et de présence sur site. Des aménagements importants de l'organisation du travail ont donc été mis en place dès le mois de mars 2020

dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité ("PCA"). Le travail à distance a alors été déployé immédiatement et massivement (en France, environ 90 % des salariés), ce qui a permis la poursuite efficace et sans discontinuité des activités.

Le réseau d'agences s'est notamment organisé pour maintenir les services essentiels à la clientèle, en regroupant les équipes des agences en proximité géographique, en adaptant les horaires d'ouverture, en instaurant un accueil de la clientèle par roulement d'équipes.

Cette situation inédite qui a perduré jusqu'en octobre 2021 a pu être source d'un accroissement du niveau d'anxiété au sein des équipes en raison notamment des facteurs suivants :

- Maintien des conditions exceptionnelles d'exercice de l'activité professionnelle mises en place dans le cadre du PCA ;
- Exposition aux inquiétudes liées à la Covid-19 (contaminations, hospitalisations, décès) et aux difficultés personnelles et / ou professionnelles renforcées par la crise (isolement, responsabilités domestiques et familiales accrues, soucis de santé) ;
- Période d'activité soutenue en raison notamment du rôle confié aux acteurs bancaires venant en soutien de l'économie et des ménages ;
- Perspectives économiques incertaines.

À ces facteurs exogènes est venue s'ajouter la poursuite de la transformation de l'entreprise : réorganisations des activités de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises, et leurs fonctions support; la fin de la revue stratégique des activités de banque de détail et le rapprochement de la Banque Privée au sein du pôle luxembourgeois du Groupe. Dans ces conditions, les actions mises en place en 2020 ont été reconduites dont notamment :

- Un suivi en temps réel des cas de Covid-19 et un traçage des cas contacts, par l'intermédiaire du référent Covid de l'entreprise et du Service de Santé au Travail, acteur au cœur du dispositif de prévention de la santé des collaborateurs ;
- Un dialogue régulier avec les instances représentatives du personnel ;
- Un appui renforcé aux managers ;
- Un programme d'accompagnement virtuel (#résilience) en appui des collaborateurs et des managers (webinaires, conférences, ateliers bien-être, *Forums Managers*) ;
- Des actions de sondage (Enquête *Snapshot*) et de dialogue direct avec les collaborateurs (ateliers "*Boost Ta Banque*"). Un sondage réalisé en juin 2021 a été enrichi et a intégré de nouveaux indicateurs liés à la compréhension des objectifs de l'entreprise, ses valeurs, sa stratégie. Les collaborateurs ont également été questionnés sur la thématique du bien-être au travail et la préparation du retour physique sur site.

HSBC Continental Europe en France a levé, à compter du mois d'octobre 2021, le Plan de Continuité d'Activité engagé 18 mois plus tôt. Les modalités pratiques de retour sur site, dans un contexte sanitaire toujours incertain, ont été encadrées par la Direction des ressources humaines afin d'assurer en présentiel l'application des mesures de santé et de sécurité pour les collaborateurs, les clients et les partenaires (port du masque obligatoire, distanciation physique, organisation de l'accueil des clients internes et externes, préparation des réunions ou événements dans le respect des jauges sanitaires).

Tirant enseignement du bilan positif du télétravail institué depuis 2009 au sein d'HSBC Continental Europe, ainsi que du souhait recueilli auprès des collaborateurs de mettre en place, à la suite de la crise, une organisation du travail plus flexible (Enquête menée du 11 janvier au 6 février 2021 : 3 183 répondants dont 2 / 3 se déclare en faveur de ce mode d'organisation du travail), l'entreprise a révisé le cadre conventionnel en vigueur en signant, avec les partenaires sociaux, au mois d'avril 2021 un avenant à l'accord groupe télétravail de 2018. Cet avenant innove à divers titres en prévoyant:

Développement durable

- Un mode de télétravail régulier, « *Flexible home worker* », à hauteur de 8 ou 12 jours par mois ou un mode de télétravail occasionnel, « *Flexible office worker* », ouvrant droit à 30 jours de télétravail par an;
- L'octroi d'une allocation financière pour permettre aux collaborateurs de compléter l'équipement mis à disposition par l'entreprise, une allocation annuelle forfaitaire, l'octroi de titres restaurant de même que le remboursement à l'identique des frais de transport.

En sus de ce dispositif conventionnel, et fort des enseignements de la crise liée à la pandémie de Covid-19, HSBC Continental Europe entend plus largement développer une culture du travail hybride dans l'ensemble de ses pays. Il s'agit pour l'entreprise de favoriser la flexibilité, la collaboration, l'apprentissage et le bien-être des collaborateurs sur les lieux de travail physiques et à distance.

L'accompagnement des transformations en cours au sein de HSBC Continental Europe

Dans le cadre de sa transformation stratégique, HSBC Continental Europe a entrepris plusieurs projets de réorganisations qui ont débuté en 2020 et se sont poursuivis en 2021, et ce après avoir informé et consulté les différentes instances représentatives du personnel au niveau européen ("EWC") et dans les pays concernés.

En France, les projets de réorganisations ont été présentés au Comité Social et Économique de HSBC Continental Europe et ont fait l'objet de très nombreuses réunions avec les partenaires sociaux et d'un dialogue social nourri.

La mise en œuvre de ces réorganisations concernant les activités de la Banque d'investissement, de financement et de marchés ainsi que celles de la Banque d'entreprises, des fonctions support et de siège, a été finalisée en 2021.

Ces plans ont reposé exclusivement sur du volontariat. Les mesures d'accompagnement ont permis de garantir la mobilité ou le départ des collaborateurs de manière respectueuse, humaine et responsable.

En France toujours, à la suite de la revue stratégique des activités de Banque de détail engagée fin de l'année 2019, un protocole d'accord a été signé en juin 2021 avec le Groupe *My Money Bank*, prévoyant le transfert des activités de banque de particulier. Ce projet a été présenté pour consultation au Comité Social et Économique de HSBC Continental Europe.

Ce sont environ 3 900 collaborateurs qui seraient automatiquement transférés dans le cadre de cette opération, y compris les collaborateurs des fonctions centrales et de *Digital Business Services ("DBS")* majoritairement dédiés à cette activité.

Des accords de distribution avec l'acquéreur sont prévus pour les activités de gestion d'actifs et d'assurances.

Le projet vise une cession opérationnelle des activités courant 2023, une fois les autorisations réglementaires obtenues et la migration informatique opérationnelle terminée.

En vue d'accompagner les collaborateurs concernés par la cession, un accord transactionnel quadripartite a été signé, au mois d'octobre 2021, entre HSBC Continental Europe, l'acquéreur et les partenaires sociaux de HSBC Continental Europe (organisations syndicales et le Comité Social et Économique). L'acquéreur s'est engagé à maintenir, à l'issue du transfert opérationnel, le statut collectif de HSBC Continental Europe au profit des collaborateurs transférés pendant une durée de 30 mois et à préserver l'emploi pendant une durée de 12 mois.

Sur les activités de la Banque Privée, un parcours social a été engagé au mois de juin 2021 présentant le projet de transfert des activités Banque Privée de HSBC Continental Europe et l'ensemble des 131 collaborateurs au sein d'une succursale française de HSBC Private Bank Luxembourg S.A., avec une réalisation opérationnelle à compter du 4ème trimestre 2022. Les collaborateurs automatiquement transférés resteront couverts par les dispositions de la Convention collective nationale de la Banque.

Une politique RH responsable et inclusive

En tant qu'employeur de référence dans le monde, HSBC a pour principal enjeu de bâtir une politique RH permettant de développer l'employabilité de ses collaborateurs tout en les aidant à réaliser pleinement leur potentiel au sein de la banque.

Dans un environnement où les potentiels sont multiples, HSBC est convaincue que la gestion de la différence et son intégration dans l'organisation est source de richesse. Elle accorde une importance toute particulière à la diversité qui s'exprime sous toutes ses formes : genre, âge, couleur de peau, origine sociale, religion, handicap, orientation sexuelle, apparence ou opinions notamment. Chacun doit pouvoir être lui-même, dans une organisation qui privilégie la pluralité des profils et des opinions. Faire de cette diversité un atout pour l'entreprise est un enjeu majeur pour HSBC.

Pour gérer le risque lié à l'incapacité de soutenir l'employabilité de nos collaborateurs compte tenu de la transformation du secteur bancaire : développer toutes les formes de talent et renforcer l'employabilité (thème 5)

L'employabilité est un enjeu majeur pour garantir l'adaptation des individus aux mutations organisationnelles et technologiques et plus largement au marché du travail, en particulier dans un contexte incertain et évolutif tel que celui qui a marqué l'année 2021. Afin de préparer les collaborateurs, notamment à la banque de demain, il est nécessaire de développer leurs compétences dont l'entreprise aura besoin dans le futur.

Dans ce cadre, HSBC met à disposition les ressources nécessaires pour permettre à chacun de se développer et prendre en main sa carrière. La banque les accompagne grâce à un écosystème de formation efficace (contenus innovants, formats adaptés et formations individualisées) facilitant l'apprentissage permanent, en interne et en externe, pour renforcer l'adaptabilité, l'agilité et la polyvalence des salariés.

En 2021, le Groupe HSBC a ainsi poursuivi un ambitieux programme de montée en compétence sur les compétences de demain baptisé *Future Skills* et relayé notamment en France par le biais de conférences, de formations, d'auto-formation auxquelles de nombreux collaborateurs ont participé. Son objectif est de développer les compétences clés qui seront indispensables demain telles que la curiosité, la créativité, la collaboration, la communication ou la résilience.

L'objectif est de rendre les collaborateurs acteurs de leur carrière et de les aider à s'adapter à notre environnement changeant.

Cet objectif est porté conjointement avec la Direction du Développement Durable. Plus d'informations sur les actions du Groupe HSBC sur <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-people-and-communities>.

Compte tenu de cette aspiration, nous estimons qu'une de nos missions est d'encourager les collaborateurs à participer à nos programmes de développement ouverts à tous, d'en faire la promotion et d'en faciliter l'accès. A ce titre, nous nous fixons une cible de 1 collaborateur sur 3 ayant assisté à un module de nos programmes chaque année. En 2021, le taux de participation a été de 34 %.

2021 est la deuxième année où nous proposons nos programmes de développement #resilience et *Future Skills*. Nous maintenons un bon taux de participation. De plus, comme la majorité des sessions sont enregistrées, tous les collaborateurs ont accès à leur contenu en mode différé.

Enfin, depuis le second semestre, certaines de nos initiatives sont également ouvertes en anglais afin de proposer nos programmes à toutes les entités de HSBC Continental Europe.

Promouvoir divers modes d'apprentissage

Parce que se développer ne repose pas uniquement sur la formation, mais aussi sur l'expérience et le feedback, HSBC Continental Europe met en œuvre un panel le plus vaste possible de moyens pour développer ses compétences.

HSBC Continental Europe poursuit son action auprès des managers et des collaborateurs pour adopter et valoriser un modèle appelé "70 / 20 / 10" qui associe 3 modes d'apprentissage complémentaires que sont :

- 70 % de l'apprentissage sont réalisés à travers les expériences. En cherchant des solutions par la pratique professionnelle, le collaborateur bénéficie d'un apprentissage informel qui s'enrichit des informations disponibles sur nos sites intranet, internet ou sur des applications métiers permettant d'enrichir cette expérience;
- 20 % de l'apprentissage sont réalisés au travers d'échanges avec leurs collègues, leurs clients internes et externes et leur manager. La pratique régulière du feedback sur ce qui fonctionne bien ou ce qui peut être amélioré prend ici toute son importance. Le groupe a développé courant 2020 un outil de recueil de feedback dont l'usage continu et au moment de la revue de fin d'année est encouragé.
- 10 % de l'apprentissage sont réalisés dans le cadre de formations en présentiel ou en virtuel. L'offre de formation est renouvelée chaque année et l'accent est mis sur le partage d'expériences et l'expérimentation pour ancrer le savoir. Dans le contexte particulier de la crise liée à la pandémie de Covid-19, la majorité des formations présentielles a été basculée en distanciel, à l'exception des formations réglementaires "certifiantes".

HSBC University : une plateforme de formation accessible à tous

L'accès à la formation pour tous étant l'un des enjeux principaux de HSBC, une plateforme de formation groupe dénommée *HSBC University* est proposée aux collaborateurs à partir du portail RH et sur smartphone. Il s'agit d'une bibliothèque classée par grands thèmes de métiers, qui recense à la fois les formations en présentiel, des vidéos, des articles, des témoignages, etc.

Comme chaque année, nos collaborateurs continueront d'avoir accès à des plateformes de formation à distance afin de poursuivre leur apprentissage en toute liberté et à leur rythme :

- LinkedIn Learning
- Degreed
- Fitforbanking
- Getabstract

Chaque collaborateur de HSBC Continental Europe peut en demander l'accès.

Fin 2021, *Degreed* est devenu la plateforme de formation de référence. En effet, celle-ci permet d'avoir accès à des ressources internes et externes dans un espace unique. Cet agrégateur s'enrichit au fil du temps de contenus et ressources en lien avec la demande des utilisateurs.

Ces formats courts de formation permettent de développer la curiosité et de renforcer la culture de l'apprentissage.

Pour accompagner les managers, différents programmes sont proposés pour développer les compétences en management et en leadership (management inclusif, management authentique, management par la confiance). De plus, fin 2021, un nouveau parcours digital pour les managers a été lancé sur le management hybride.

Accompagner au plus près des besoins

HSBC Continental Europe propose depuis de nombreuses années un accompagnement personnalisé via une offre de coaching, individuelle ou collective qui vise à accompagner les collaborateurs dans leur développement personnel et leur performance individuelle, tout en s'alignant avec la stratégie de l'entreprise pour servir la performance collective.

L'offre de coaching individuel permet de répondre à des besoins variés (prise de poste managérial, évolution professionnelle, développement de l'employabilité) et se digitalise depuis un an grâce à un partenariat avec une plateforme de coaching à distance.

Ainsi, en 2021, une trentaine de coachings ont été lancés en France dont au moins les deux tiers à distance.

L'offre de coaching collectif permet, quant à elle, d'accompagner des équipes ou des collaborateurs ayant des objectifs de développement communs, principalement sur l'accompagnement de la transformation ou la cohésion d'équipe.

De plus, le programme d'accompagnement et de développement #résilience conçu en 2020 se poursuit et se développe cette année en proposant des initiatives en anglais afin de cibler l'ensemble du périmètre HSBC Continental Europe. Le programme entièrement digital inclut des ateliers bien-être, conférences et webinaires destinés à renforcer les compétences et la résilience de nos collaborateurs en période d'incertitude.

En parallèle de ces initiatives ouvertes à tous, des actions ciblées pour les managers sont également proposées (*Forums Managers*, webinaires dédiés, codéveloppement) afin de couvrir des problématiques d'actualité telles que le management à distance, la gestion de l'incertitude ou encore la motivation.

Préparer le futur: l'identification des talents

HSBC a conscience de l'enjeu stratégique que constitue la gestion des talents, notamment dans le contexte actuel caractérisé par une crise liée à la pandémie de Covid-19 et économique d'une part, et des orientations stratégiques engageant HSBC Continental Europe dans une transformation profonde d'autre part. HSBC souhaite ainsi miser sur les profils les plus adaptés aux enjeux actuels et futurs et les faire monter en compétences.

La détection des talents implique à la fois le manager et les collaborateurs eux-mêmes, pour que l'identification des talents soit concertée et plus homogène.

HSBC réalise chaque année des plans de succession pour les rôles considérés comme clés. Des règles claires guident cet exercice afin d'avoir des plans de succession solides, favorisant l'équilibre femme / homme ainsi que la promotion interne. Il est requis d'avoir a minima 4 successeurs par rôle, une femme successeur pour chaque rôle clé, et une répartition entre les recrutements internes et les recrutements externes de 80 pour 20.

HSBC construit un vivier de talents au niveau groupe et au niveau Europe Continentale grâce à différents programmes de développement : *Accelerating into Leadership ("AIL")*, *Accelerating Female Leadership ("AFL")* et Explore pour le Groupe, Inspire pour HSBC Continental Europe.

AIL et *AFL* sont à l'origine deux programmes de développement du leadership au féminin. L'objectif est de renforcer la présence des femmes dans les instances de direction en leur offrant un programme de formation sur mesure. *AIL* a été ouvert aux hommes en 2021.

Explore est un programme du Groupe HSBC qui permet l'évaluation des potentiels (talents pouvant devenir les futurs leaders de HSBC) au travers de différentes phases d'évaluation, basées sur des méthodes éprouvées mises en œuvre par un des plus grands cabinets reconnus dans ce domaine. En 2021, environ 160 collaborateurs de HSBC Continental Europe, dont 105 en France, ont été invités à participer à ce programme. Inspire est un programme de développement du leadership conçu et mis en œuvre en France en 2019. En 2021, il s'ouvre à toutes les entités de HSBC Continental Europe et se déploie pour la première fois en anglais. C'est un programme qui permet à une trentaine de leaders de suivre un parcours d'un an composé de modules innovants et inspirants.

Ainsi, des objectifs individuels de développement s'allient à des objectifs collectifs pour créer une vision commune du leadership chez HSBC Continental Europe.

Favoriser la mobilité et les promotions internes

HSBC Continental Europe fait de la mobilité interne un levier fondamental de développement et de fidélisation pour ses collaborateurs. En proposant des opportunités d'évolution de carrière internes, elle valorise et reconnaît le potentiel de ses talents, augmente la polyvalence des compétences et renforce le sentiment de confiance et d'appartenance à une entreprise solide.

Développement durable

HSBC Continental Europe publie ses postes à la mobilité interne en accès à tous sur le portail RH. Les salariés peuvent renseigner une base RH avec leurs expériences professionnelles internes et externes, leurs compétences (langues étrangères par ex.) et faire connaître leurs souhaits de mobilité géographique. Ces données alimentent la base RH permettant de trouver le talent recherché en relation avec les compétences requises.

En 2021, pour HSBC Continental Europe, 377 salariés ont été promus, à proportion égale entre hommes et femmes.

Promotion

Les chiffres clés – HSBC Continental Europe

Genre	Collaborateurs en ETP promus	%
Femmes	191	51
Hommes	186	49
Total général	377	100

Métiers	Collaborateurs en ETP promus	%
Activités de marchés et de conservation de titres	22	6
Banque d'entreprises	94	25
Banque de financement et d'investissement	35	9
Banque privée et gestion de patrimoine	148	39
Corporate Centre	1	–
Fonctions supports et autres	77	21
Total général	377	100

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié à l'incapacité de soutenir l'employabilité de nos employés compte tenu de la transformation du secteur bancaire (thème 5)

	2021	2020	2019
Part de la participation volontaire aux programmes de développement ouverts à tous	34 %	48 %	ND

Pour gérer le risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents: attirer et intégrer les meilleurs pour accompagner le développement de la banque (thème 6)

Dans un monde bancaire en transformation (digitalisation accélérée par la crise liée à la pandémie de Covid-19, crise économique, exigences réglementaires accrues), HSBC a pour enjeu d'accompagner l'évolution des métiers en attirant, recrutant et intégrant les meilleurs talents.

Pour soutenir son développement et la création d'une plateforme Europe continentale plus forte, HSBC recrute des collaborateurs d'horizons variés pour contribuer aux différents métiers et fonctions de la Banque en France et dans les pays d'Europe continentale.

Afin de gérer le risque lié à l'échec de rétention de nos talents, nous avons fixé en France un objectif de taux d'attrition de 7 %. Les résultats 2021 présentent un taux d'attrition de 7 % pour la France. Ce taux reflète notre volonté et notre déploiement d'actions visant à engager nos talents dans la transformation de HSBC Continental Europe.

Les chiffres clés du recrutement – HSBC Continental Europe en France

Genre	Recrutements CDI ¹	Recrutements CDD surcroît, remplacement ²	Mobilité Entrée changement de société	Mobilité Entrée depuis étranger	Total embauches ETP	%
Femmes	160	36	6	5	207	51
Hommes	148	35	3	11	197	49
Total général	308	71	9	16	404	100

Métiers	Recrutements CDI ¹	Recrutements CDD surcroît, remplacement ²	Mobilité Entrée changement de société	Mobilité Entrée depuis étranger	Total embauches ETP	%
Activités de marchés et de conservation de titres	4	1	–	1	6	2
Banque privée et de gestion de patrimoine	243	58	5	2	308	76
Banque d'entreprise	41	1	1	2	45	11
Banque de financement et d'investissement	7	4	–	1	12	3
Fonctions Supports et autres	13	7	3	10	33	8
Total général	308	71	9	16	404	100

1 Recrutements externes.

2 Dont 57 surcroîts, 14 remplacements.

Périmètre HSBC Continental Europe

Genre	Total embauches ETP	%
Femmes	228	50
Hommes	231	50
Total général	459	100

Métiers	Total embauches ETP	%
Activité de marché et de conservation de titres	25	5
Banque d'entreprises	60	13
Banque de financement et d'investissement	17	4
Banque privée et de gestion de patrimoine	308	67
Fonctions Supports et autres	49	11
Total général	459	100

La mobilité interne reste notre canal privilégié. Les collaborateurs peuvent ainsi évoluer au sein de HSBC Continental Europe, de ses filiales et à l'international. En 2021, en France, il y a eu 418 mobilités internes réalisées (changement de poste pour un collaborateur interne, que ce soit changement de libellés emploi type ou de localisation).

Le recrutement de jeunes comme enjeu important pour HSBC Continental Europe

En 2021, et en dépit des difficultés liées à la crise liée à la pandémie de Covid-19, HSBC a poursuivi ses recrutements de jeunes via ses 4 canaux de prédilection. C'est un total de 211 alternants, 216 stagiaires et 3 *Graduates* qui ont été embauchés en France tout au long de l'année 2021. Les efforts d'intégration ont été adaptés pour permettre l'intégration à distance lorsqu'aucune alternative n'était envisageable. Les tuteurs ont également adopté un encadrement à distance pour permettre aux jeunes de vivre une expérience professionnelle réussie.

Parmi nos programmes, le *Global Graduate* est particulièrement prisés des étudiants. Il s'agit d'un programme du Groupe HSBC, destiné aux jeunes diplômés proposant des rotations en début de CDI au sein de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises. Ce programme permet la découverte des différents métiers d'une filiale et l'acquisition de compétences pointues.

Des événements visant à promouvoir HSBC en tant qu'employeur auprès des jeunes diplômés sont organisés.

A ce titre, HSBC Continental Europe a participé en 2021 à plus de 30 événements majoritairement en format virtuel, organisés par les écoles cibles (forum virtuel, coaching, entretiens de recrutement, présentation des métiers HSBC, interview Instagram sur les *Futures Skills* notamment).

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié à l'échec de la rétention et du recrutement des talents (thème 6)

	2021	2020	2019
Part de l'attrition des talents (objectif annuel : 7 %)	7 %	12 %	3 %

Pour gérer le risque lié au manque de diversité au sein des équipes et les risques psycho-sociaux : créer le cadre de l'engagement (thème 7)

La diversité et la qualité de vie au travail sont de longue date des enjeux déterminants pour HSBC. Au-delà d'être des leviers d'engagements, elles sont un investissement d'avenir pour l'entreprise : HSBC est persuadée qu'avec des collaborateurs engagés et en bonne santé, la performance économique et l'attractivité du groupe s'en verront améliorées. HSBC Continental Europe s'est fixé pour objectif de continuer à promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion et d'améliorer sa qualité de vie au travail en développant une culture partagée du bien-être au travail.

En France, ces objectifs se sont matérialisés par un accord égalité professionnelle et qualité de vie au travail courant jusqu'au 8 mars 2022. Cet accord s'articule autour de deux axes prioritaires que sont :

- la diversité, l'égalité et l'inclusion ;
- la qualité de vie au travail, la flexibilité des organisations de travail et les enjeux liés à la déconnexion.

Le contexte très particulier de la crise liée à la pandémie de Covid-19 nous a conduit à amplifier nos efforts en faveur de la protection de la santé et de la qualité de vie de nos collaborateurs et à adapter nos mesures de travail à distance.

Diversité, égalité et inclusion

HSBC est convaincue que les différences sont une richesse pour l'entreprise. Tout l'enjeu repose dans la valorisation et la bonne exploitation de celles-ci dans le but de créer une cohésion interne, de renforcer la motivation et l'implication ainsi que la fierté d'appartenance des collaborateurs.

Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité

Diversité et Inclusion ont toujours fait partie de l'identité de HSBC. En 2021, HSBC Continental Europe a continué à agir sur sa culture d'entreprise au travers notamment d'actions de sensibilisation et d'engagement. A titre d'exemple, HSBC Continental Europe demande à ses prestataires de recrutement de fournir une liste restreinte de candidats incluant au moins un homme et au moins une femme et de présenter une candidature "senior" pour tout poste de management / spécialistes nécessitant plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

En dépit d'un contexte sanitaire incertain, HSBC Continental Europe a continué à recruter des "jobs d'été", en lien avec ses associations partenaires œuvrant en faveur de l'égalité des chances : Article 1, Fondation Egalité des Chances et Tremplin. Cette démarche vise à favoriser la diversité d'origine des candidats aux postes d'auxiliaires d'été. 10 jeunes ont bénéficié de ce dispositif en 2021.

A l'issue du déploiement sur 3 ans de sa formation sur "les biais inconscients" qui a permis de former plus de 400 managers et professionnels de la fonction RH en France, la banque poursuit son action avec le lancement en 2021 d'une nouvelle formation sur le "Leadership Inclusif". Par ailleurs, la formation obligatoire du Groupe « Code de bonne conduite & moi » intègre un volet sur les biais et la discrimination au travail.

Soucieuse de diffuser toujours plus largement sa culture d'entreprise inclusive, HSBC Continental Europe a continué à sensibiliser notamment grâce à des réunions d'échanges sur la diversité et l'inclusion, des conférences et ateliers, que ce soit en direct ou en s'appuyant sur ses communautés de collaboratrices / teurs (*Employee Resources Group*) engagés : 50 / 50 *Partner of Balance et Pride Network France*.

De plus, des programmes de tutorat et de mentorat tant internes qu'externes sont proposés aux collaborateurs bénévoles leur permettant de sortir de leur cadre "habituel" et de développer de nouvelles compétences.

HSBC Continental Europe soutient plusieurs organisations à travers des programmes philanthropiques et 122 collaborateurs ont accompagné des jeunes talents issus de milieux « populaires » via ces programmes.

Le changement de modèle organisationnel a conduit à la fermeture de la Fondation HSBC pour l'Education en novembre 2021. Depuis lors, les organisations sont directement soutenues par HSBC Continental Europe. En 2021, HSBC Continental Europe en cohérence avec la Stratégie *Future Skills* a soutenu :

- Article 1, la Fondation Sciences Po et l'Association pour le Développement de l'Egalité des Chances, qui encouragent et soutiennent les jeunes afin qu'ils poursuivent leur éducation et augmentent leur chance sur le marché du travail.
- L'Adie et la Fondation Entreprendre pour accroître l'employabilité des populations les plus démunies grâce à l'entrepreneuriat.
- Cresus, pour développer les capacités financières et soutenir les personnes en situation de fragilité financière.

Egalité femmes/hommes

Avec plus de 52 % de femmes cadres en France, HSBC Continental Europe poursuit en 2021 son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, le Groupe HSBC s'est donné des objectifs clairs et transparents en termes de part des femmes dans les niveaux de cadres de Direction. Cet objectif s'échelonne sur deux échéances : 30 % de femmes sur les niveaux de cadres de Direction en 2020, objectif atteint en 2021 et 35 % en 2025. HSBC Continental Europe poursuit son investissement afin d'atteindre cette cible.

En complément, HSBC Continental Europe a signé cette année la charte Financi'Elles, regroupant 10 engagements communs avec pour but de poursuivre la progression de la mixité et de la diversité dans le secteur de la Finance. Dans ce cadre, la banque s'est engagée à atteindre la parité femmes / hommes au Comité exécutif de HSBC Continental Europe dès 2024, ainsi qu'aux Comités exécutifs de ses métiers et fonctions. De plus, veiller à la parité dans les programmes de développement permettra d'accélérer l'atteinte de la parité dans les viviers de talents. Enfin, promouvoir la mixité est une action engagée dans toutes les communications de la banque. Ainsi, HSBC Continental Europe s'engage notamment à ne plus participer à des événements qui ne compteraient aucune femme parmi les intervenants, et à veiller à ce que lors des événements internes à la banque, une représentation de la mixité et de la diversité soit également respectée.

Un tableau de bord complet suivant la progression de la part des femmes dans les niveaux à responsabilités est suivi deux fois par an par le Comité de Direction de HSBC Continental Europe.

Insertion des personnes en situation de handicap

Avec un taux de personnes en situation de handicap déclaré de 5,7 % en France (Nombre de personnes déclarées en situation de handicap sur effectif total en France), HSBC Continental Europe poursuit en 2021 son action en faveur du recrutement et de l'intégration de ses collaborateurs en situation de handicap. La banque est partenaire de l'association Tremplin qui œuvre pour l'insertion des jeunes en situation de handicap sur le marché de l'emploi. Elle accueille également la création cette année d'une nouvelle ERG (*Employee Resources Group*) en France dédiée au Handicap.

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, HSBC Continental Europe a très largement déployé le télétravail pour ses collaborateurs. Couplé au transfert d'aménagements de postes à domicile, ceci a permis au plus grand nombre de collaborateurs en situation de handicap de pouvoir continuer leur activité professionnelle dans de bonnes conditions.

Développement durable

La thématique de la santé mentale a tout particulièrement fait l'objet d'actions de sensibilisation à nouveau en 2021. Une formation managériale dédiée a été lancée, des ateliers et des sessions "Exchange" ont été menés autour de cette thématique.

Sur le plan de la vie quotidienne, plus de 450 salariés en situation de handicap ou parents d'un proche en situation de handicap en France ont bénéficié de chèques CESU totalement financés par HSBC et plus de 50 salariés ont été accompagnés dans le cadre de leur handicap et du maintien dans l'emploi via diverses aides matérielles comme le financement d'équipements individuels ou d'aménagements.

Améliorer la qualité de vie au travail pour créer de l'engagement

La qualité de vie au travail étant un vecteur d'engagement, la Direction de HSBC Continental Europe a choisi d'agir sur cet enjeu majeur afin de renforcer le sentiment d'équité et d'appartenance, renforcer la cohésion et préserver la santé mentale et physique des collaborateurs, ce que la crise liée à la pandémie de Covid-19 est venu renforcer.

L'engagement des collaborateurs est en effet une préoccupation stratégique de HSBC, qui veut faire de l'épanouissement professionnel une priorité.

Sensibiliser / former à la qualité de vie au travail.

Outre des actions déjà en place, comme la formation dédiée à la santé mentale à destination des managers et collaborateurs et le guide des bonnes pratiques en faveur d'une bonne gestion de la déconnexion, HSBC s'est attachée à renforcer les mesures destinées aux salariés pendant la pandémie. Une communication fréquente, tant à destination des salariés que des managers et des actions de sensibilisation du programme #résilience illustrent les efforts additionnels de sensibilisation réalisés en 2021.

Offrir plus de flexibilité aux collaborateurs

HSBC Continental Europe est attentif à proposer des organisations de travail plus souples et plus flexibles à ses collaborateurs allant dans le sens d'un meilleur équilibre vie privée, vie professionnelle.

Dans le cadre de la crise liée à la pandémie de Covid-19, HSBC Continental Europe a permis le travail à distance de plus de 90 % de ses effectifs dès les premiers jours de la crise jusqu'au terme de l'année 2021. Les mesures existantes en faveur du travail à distance ayant permis le développement d'une culture du travail flexible, le passage vers une organisation plus virtuelle, dans tous les pays d'Europe continentale, a pu se faire dans des conditions satisfaisantes. Des efforts spécifiques de formation à destination des managers ont été déployés pour les accompagner dans un fonctionnement à distance plus massif, ainsi que des initiatives en faveur d'une bonne utilisation des outils digitaux comme "We innovation".

En outre, une attention particulière est, de longue date, portée au maintien du lien social dans l'entreprise, à l'égalité de traitement entre les collaborateurs ainsi qu'au respect de la vie privée et du droit à la déconnexion. Dans le cadre de la crise liée à la pandémie de Covid-19, les salariés ont été invités à renseigner, via un outil de gestion déjà existant, leur localisation (sur site vs à distance) pour permettre aux managers d'avoir rapidement une vue d'ensemble de leurs équipes.

Veiller au bon usage des outils numériques

Dans un environnement hyperconnecté, qui plus est dans le contexte du travail à distance massif, le bon usage des outils de communication professionnels est un enjeu de qualité de vie au travail important.

Une charte établie par le Comité Exécutif de HSBC Continental Europe fixe les 10 grands principes visant à inciter et encourager la mise en œuvre de comportements et de règles au quotidien qui contribuent à concilier, du mieux possible, vies privée et professionnelle des collaborateurs de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2021 et dans le contexte de la crise liée à la pandémie de Covid-19 et du recours massif au travail à distance, ces grands principes ont été rappelés aux collaborateurs

au travers d'une communication régulièrement diffusée via des DRH Info, des supports Questions / Réponses à destination des managers. Cette communication a permis de sensibiliser notamment sur l'organisation du travail en situation de confinement, les bonnes pratiques pour éviter le surinvestissement, prévenir les situations d'isolement et renforcer l'esprit d'équipe.

Un guide du bon usage des outils numériques est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de HSBC et véhicule des bonnes pratiques pour une utilisation optimisée des outils numériques respectueuse de l'équilibre vie professionnelle / vie privée. Ce guide a été intégré dans toute la communication mise à disposition des collaborateurs sur le site intranet dédié à la crise Covid-19.

Renforcer la capacité collective à maîtriser le changement et mesurer régulièrement le niveau de satisfaction et de bien-être des collaborateurs

L'écoute des collaborateurs s'appuie sur différents dispositifs:

- Le programme du Groupe HSBC "Exchange" qui consiste, pour les managers, à organiser des réunions d'échanges sans ordre du jour, dans lesquelles les managers participent sans point de vue hiérarchique. Les collaborateurs se sentent libres d'échanger sur n'importe quel sujet. Les éléments qui en ressortent sont transmis au Groupe HSBC. Depuis le lancement en 2012, l'entreprise a clairement identifié que les collaborateurs ayant participé à une réunion *Exchange* ont une approche plus positive de leur travail, de la stratégie et comprennent mieux les changements que traverse HSBC.
- Des enquêtes d'engagement du Groupe HSBC "Snapshot" interrogent régulièrement les collaborateurs, partout dans le monde, avec pour objectif d'évaluer la compréhension des priorités stratégiques et de mesurer la perception des changements à travers différents thèmes comme la stratégie, la communication, l'expérience clients, la culture, les méthodes de travail.

Au 1er semestre 2021, l'enquête *Snapshot* a abouti à des scores stables pour HSBC Continental Europe par rapport à la précédente édition. Les collaborateurs ont davantage confiance en l'avenir d'HSBC et en sa stratégie, comparé aux précédentes éditions. En revanche, la capacité à s'exprimer face à des comportements inadéquats et le sentiment de réalisation professionnelle sont légèrement en baisse. Ce sujet est donc abordé dans différentes instances afin d'identifier les leviers à mettre en œuvre pour favoriser notre culture du « *speak-up* ».

Au 1er trimestre 2021, une enquête itérative sur la qualité de vie au travail chez HSBC Continental Europe a été lancée en France dans le contexte particulier de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Cette enquête dédiée au bien-être et à la qualité de vie au travail a permis d'identifier les ressentis individuels et collectifs des 3 183 collaborateurs répondants dont en particulier leur souhait d'une meilleure conciliation entre les vies privée et professionnelle. En parallèle, plus de 80 % des collaborateurs ont souligné la qualité de l'accompagnement managérial, et 73 % la prise en compte par l'entreprise des préoccupations individuelles des salariés au cours de cette période conjoncturelle difficile.

La synthèse de ce baromètre vient en appui de l'identification des actions RH qui peuvent être initiées et alimente ainsi la démarche en continu d'amélioration des conditions de travail au sein de HSBC Continental Europe.

Des enquêtes locales dont un Observatoire Médical du Stress ont été mises en place en France depuis 2004 et une enquête annuelle de mesure des risques psychosociaux créée en 2012. Les résultats les plus récents traduisent la préoccupation des collaborateurs face aux difficultés du secteur bancaire et une inquiétude face à un environnement économique dégradé. Ils relèvent que la qualité des relations de travail avec le responsable hiérarchique et entre collègues, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, l'environnement de travail et le niveau d'autonomie restent des facteurs protecteurs.

En 2021, au regard du contexte particulier, en lien avec la crise liée à la pandémie de Covid-19, une analyse macro a été réalisée. Les indicateurs de mesure de la santé psychologique et de l'environnement de travail sont demeurés stables, voire ont enregistré une légère amélioration. Ces résultats doivent toutefois être nuancés compte tenu de la baisse du nombre de répondants par rapport aux exercices précédents.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque lié au manque de diversité au sein des équipes et risques psychosociaux (thème 7)

	2021	2020	2019
Part des femmes sur les niveaux de cadre de Direction (objectif à 2025 : 35 %)	30 %	29 %	30 %

Démarches participatives

Boost Ta Banque

Depuis 2018, en France, des ateliers participatifs « Boost Ta Banque » sont régulièrement mis en place afin de permettre aux participants volontaires de contribuer à l'amélioration de l'expérience collaborateur en partageant leur expérience et co-construisant un plan d'actions dans le but d'améliorer les modes de fonctionnement et renforcer l'engagement.

L'édition 2020 de "Boost Ta Banque" avait permis à 115 collaborateurs de s'exprimer sur la façon dont ils ont vécu la situation inédite liée au Covid-19, d'identifier les aspects positifs de cette crise et de trouver les moyens d'en conserver les bénéfices pour créer notre "nouveau normal" chez HSBC.

90 recommandations réparties en trois domaines prioritaires (le travail à distance, la bienveillance et les process / outils) avaient été proposées et soumises aux membres du Comité Exécutif pour arbitrage.

En 2021, certaines actions ont abouti comme par exemple la signature d'un avenant à l'accord télétravail, d'autres sont encore en cours de mise en place ou de réflexion.

Boost Your Future

En 2021, la Direction des ressources humaines a lancé une nouvelle vague d'ateliers intitulés cette fois-ci « Boost Your Future ». L'entité HSBC Continental Europe étant récente et relativement abstraite à ce stade pour de nombreux collaborateurs, l'objectif est de les aider à se projeter collectivement dans notre avenir. Ces ateliers de 2h animés par le Développement RH ont pour objectif de :

- Permettre aux collaborateurs de rencontrer des collègues des autres métiers et pays, constitutifs de HSBC Continental Europe ;
- Poser les bases d'une identité commune et d'un fonctionnement commun ;
- Identifier les besoins d'accompagnement de HSBC Continental Europe au niveau global, sur 2022 et dans le cadre des transformations métier en cours.

Le déploiement a débuté en novembre 2021:

- Novembre 2021 à janvier 2022: lancement de 14 sessions – 7 en français, 7 en anglais ;
- Un premier bilan courant janvier, pour décider des premières actions à mettre en place et du nombre de sessions complémentaires à déployer ;
- Les résultats seront ensuite communiqués au top management.

Une politique de rémunération attractive et équitable

La politique de rémunération de HSBC Continental Europe vise à attirer, motiver et fidéliser les meilleurs collaborateurs. C'est un moteur d'engagement puissant sur lequel HSBC mise.

Ainsi, HSBC Continental Europe répond à cet enjeu stratégique en proposant une politique de rémunération à la fois attractive et inclusive afin que chaque salarié soit traité équitablement et à sa juste valeur.

La politique de rémunération reconnaît et rétribue les efforts fournis, l'engagement, l'implication, la contribution et la performance collective et individuelle de nos collaborateurs au travers d'enveloppes annuelles de révisions salariales collectives et / ou sélectives, de rémunérations variables individuelles et, en fonction des résultats, d'une rémunération collective sous forme de participation et d'intéressement aux résultats.

Elle aide financièrement les collaborateurs dans leur vie au quotidien avec le versement de diverses indemnités, pour la garde d'enfant, au moment de la rentrée scolaire, pour les vacances au travers de l'abondement des chèques vacances, en cas de mobilité dans l'entreprise... Enfin, elle leur apporte des garanties qui les accompagneront tout au long de leur parcours chez HSBC et au-delà : maintien de salaire et de couverture santé en cas de maladie, prestations de prévoyance en cas d'incapacité / invalidité et dispositif de retraite supplémentaire mis en place depuis de nombreuses années pour permettre à nos collaborateurs d'améliorer leur niveau de retraite.

Cette politique s'inscrit dans une approche qui vise à traiter équitablement l'ensemble de nos collaborateurs. Quelques exemples illustrent cette approche :

- Les accords collectifs négociés au sein de HSBC Continental Europe en France prévoient depuis plus de 10 ans une mesure de révision salariale automatique pour les retours de maternité ou d'adoption ;
- Les enveloppes spécifiques allouées à l'équité depuis 10 ans (9,1 millions EUR) ont permis d'atteindre une équité salariale dans de nombreux domaines ;
- Ainsi le salaire des femmes, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2021 entre 98,4 % et 101,4 % de celui des hommes.

Rapport salaire théorique F / H – HSBC Continental Europe en France

Statut	Niveau de convention	2021 %	2020 %	2019 %
Techniciens	C	–	–	–
	D	–	–	–
	E	99,3	98,8	98,6
	F	101,4	101,1	100,6
	G	100,8	100,9	100,2
Cadres	H	99,2	99,1	99,6
	I	98,4	98,5	98,6
	J	99,6	98,6	98,6
	K	100,3	100,6	100,1

Le salaire des temps partiels, sur les différents niveaux de la classification bancaire, se situe en 2021 entre 97,1 % et 104,7 % des temps pleins.

Rapport salaire théorique Temps Partiel / Temps Plein – HSBC Continental Europe en France

Statut	Niveau de convention	2021 %	2020 %	2019 %
Techniciens	C	–	–	–
	D	–	–	–
	E	104,7	106,5	104,6
	F	103,8	104,3	104,9
	G	101,0	101,3	101,7
Cadres	H	100,5	100,9	101,3
	I	99,3	99,3	99,2
	J	100,0	99,6	99,7
	K	97,1	98,2	98,8

Le salaire des collaborateurs en situation de handicap se positionne entre 97,5 % et 107,8 % du salaire de l'ensemble des collaborateurs. Un CESU handicap financé en totalité par l'entreprise a été mis en place à compter de 2015 pour aider les collaborateurs en situation de handicap ou les collaborateurs parents d'un proche en situation de handicap.

Rapport salaire théorique travailleurs handicapés / reste des collaborateurs – HSBC Continental Europe en France

Statut	Niveau de convention	2021	2020	2019
		%	%	%
Techniciens	C	—	—	—
	D	—	—	—
	E	107,8	112,8	111,2
	F	104,4	105,9	104,9
	G	101,9	102,7	102,5
Cadres	H	99,7	100,9	100,8
	I	97,5	97,5	97,3
	J	98,5	98,0	98,9
	K	101,7	99,4	100,3

Tableau des Indicateurs Sociaux de HSBC Continental Europe

Indicateurs	Evolution		
	2021	2020	2019 ¹
1 – Effectif par Statut / genre et contrat (ETP) au 31/12			
Effectif total (ETP) HSBC Continental Europe	7 451	8 517	8 857
– dont femmes	4 164	4 741	4 920
Activités de marchés et de conservation de titres	191	222	ND
Banque de financement et d'investissement	120	245	ND
Banque d'entreprises	547	806	ND
Banque Privée et de Gestion de Patrimoine	2 221	2 301	ND
Corporate Centre	3	3	ND
Fonctions Supports et autres	1 082	1 164	ND
% femmes	55,9	55,7	55,5
– dont hommes	3 287	3 776	3 937
Activités de marchés et conservation de titres	255	339	ND
Banque de financement et d'investissement	155	249	ND
Banque d'entreprises	521	715	ND
Banque privée et de gestion de patrimoine	1 380	1 419	ND
Corporate Centre	10	9	ND
Fonctions Supports et autres	966	1 045	ND
% hommes	44,1	44,3	44,5
2 – Embauches / Licenciements (FTE)			
Embauches (ETP) HSBC Continental Europe	459	426	957
% Embauches	6,2 %	5,0 %	10,8 %
Licenciements (ETP) HSBC Continental Europe	84	99	105
% Licenciements	1,1 %	1,2 %	1,2 %
3 – Egalité de traitement			
% de femmes sur les niveaux de cadre de Direction HSBC Continental Europe (ETP)	30,3	29,3	29,7
Nombre de collaborateurs en situation de handicap HSBC Continental Europe en France (inscrits)	426	425	439
% de collaborateurs en situation de handicap HSBC Continental Europe en France (inscrits)	5,7	5,3	5,2
% de collaborateurs de moins de 30 ans HSBC Continental Europe (FTE)	8,9	9,6	10,8
% de collaborateurs de plus de 50 ans HSBC Continental Europe (FTE)	31,7	30,4	28,8

1 Le tableau couvre l'intégralité du périmètre de HSBC Continental Europe pour la première fois cette année. Compte tenu de l'évolution de l'organisation de nos activités, les chiffres étaient précédemment reportés pour HSBC en France et les données comparatives pour 2019 ne sont pas disponibles.

Une politique de gouvernance adaptée aux évolutions sociétales

Les risques relatifs au bon respect des lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques en lien avec les attentes de nos parties prenantes, la protection des intérêts de nos clients, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales et la lutte contre la corruption font l'objet d'une surveillance renforcée avec le déploiement d'un dispositif de

contrôles adaptés et la mise en oeuvre de mesures d'évaluation de ces risques.

Risque de non-conformité avec les attentes de nos parties prenantes (thème 8)

Le Groupe HSBC est à l'écoute de ses parties prenantes de différentes manières afin de s'assurer qu'il comprend et répond à leurs attentes. Il utilise les informations qu'elles lui fournissent pour identifier les questions qui sont les plus importantes pour elles et, par conséquent, pour sa propre activité. La mise en place de relations solides avec ses parties prenantes lui permet de mettre en oeuvre sa stratégie conformément à ses valeurs à long terme et de conduire ses activités de manière durable. La taille et la dimension mondiale du Groupe HSBC impliquent que ses actions peuvent avoir un impact significatif. La banque s'engage à agir de manière responsable et à penser à long terme. Les principales parties prenantes identifiées par le Conseil d'Administration sont ses clients, ses employés, ses investisseurs, les communautés dans lesquelles il opère, ses fournisseurs, les régulateurs et les gouvernements.

Au niveau régional, HSBC a également mis en oeuvre une approche holistique pour s'assurer qu'il écoute et obtient un retour d'information de ces différentes parties prenantes et une compréhension de leurs intérêts et de leurs priorités lorsqu'il prend des décisions importantes.

HSBC Continental Europe a organisé une première table ronde avec les parties prenantes externes en 2011 en France, et a maintenu un dialogue régulier à travers des réunions tous les 2 ans. En 2018, HSBC Continental Europe a mis en place un comité de parties prenantes externes avec pour objectif d'organiser un comité annuel afin d'évaluer ses progrès dans la transformation vers la neutralité carbone et la préservation du capital naturel. En raison de l'émergence de la crise de la Covid-19, la réunion de 2019 a eu lieu en janvier 2020. Ce comité a été invité la dernière fois en octobre 2020 lorsque la banque a partagé les engagements climatiques du Groupe vers le Net Zero d'ici 2050 pour ses financements et nos investissements.

Avec la transformation du modèle économique de HSBC Continental Europe vers une banque d'investissement et d'entreprises et l'intégration de dix succursales, la composition du comité des parties prenantes externes est en cours de revue. Des mouvements au sein de la direction de la banque ainsi que la crise de la Covid-19 ont retardé le processus en 2021.

Clients

Notre activité est centrée sur nos clients. Plus nous comprenons leurs besoins et les défis auxquels ils sont confrontés, mieux nous pouvons les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Voici quelques exemples de l'engagement de HSBC Continental Europe auprès des clients en 2021 :

- Les retours d'enquête auprès des clients, y compris les résultats de nos *Net Promoter Scores 2021* dans la Banque des particuliers et la Banque d'entreprises en France;
- Les observations des clients recueillies lors des échanges avec les équipes de direction et les chargés de clientèle, qui sont enregistrées dans nos systèmes de gestion de la relation client.

Informations plus détaillées dans « Gérer le risque de déception des clients : écouter nos clients pour répondre à leurs besoins » page 64.

Employés

Notre organisation doit continuer à proposer des bonnes conditions pour travailler et faire carrière. Le succès de la stratégie du Groupe requiert d'avoir des personnes motivés possédant l'expertise et les compétences requises pour contribuer à la réalisation de sa stratégie. Voici quelques exemples de l'engagement de HSBC Continental Europe envers ses employés en 2021 :

- Un plan d'action spécifique pour protéger nos collaborateurs pendant la crise de la Covid-19 ;

- Un plan d'accompagnement tout au long du plan de transformation de HSBC Continental Europe le modèle de banque d'entreprises et d'investissement ;
- Des mises à jour de l'enquête *Snapshot* sur la perception et le bien-être des employés, qui ont été publiées deux fois au cours de l'année ;
- Des enquêtes complémentaires auprès des employés sur leur bien-être physique et mental.

Informations plus détaillées dans « Une stratégie RH inclusive et responsable » page 67.

Investisseurs

Nous cherchons à comprendre les besoins des investisseurs au travers d'un dialogue permanent. Voici quelques exemples d'engagement de HSBC Continental Europe auprès des investisseurs en 2021 :

- Réunions régulières avec les agences de notation ;
- Compte-rendu des réunions avec les investisseurs institutionnels auxquels les administrateurs ont assisté ;
- Mises à jour régulières par les Relations Investisseurs, y compris une mise à jour hebdomadaire de l'activité et des perceptions du marché.

Communautés

Nous jouons un rôle important en soutenant les communautés dans lesquelles nous opérons par le biais des clients que nous servons et des activités liées à la responsabilité sociale de l'entreprise. Voici quelques exemples de l'engagement de HSBC Continental Europe auprès des communautés en 2021 :

- Soutenir les communautés plus fragiles financièrement pendant la pandémie avec la Fondation Cresus ;
- Soutenir l'entrepreneuriat durable à travers différents programmes (Les Entrépides en partenariat avec la Fondation Entreprendre, *Green Skills Innovation Challenge* avec Ashoka) ;
- Offrir à nos collaborateurs la possibilité de participer bénévolement à plusieurs projets d'engagement auprès des communautés en lien avec l'employabilité et l'environnement.

Fournisseurs

Nos fournisseurs contribuent à l'efficacité de nos activités par l'apport de ressources, d'expertise et des services essentiels. Nous travaillons avec nos fournisseurs pour assurer des relations mutuellement bénéfiques au niveau mondial et local. Dans certains cas, nos fournisseurs sont également nos clients. Voici quelques exemples de l'engagement de HSBC Continental Europe avec les fournisseurs

- Rapports comprenant des mises à jour sur les fournisseurs tiers et la résilience opérationnelle ;
- Signature électronique pour tous nos contrats d'approvisionnement en place depuis 2018 ;
- Augmentation de l'utilisation de factures électroniques par nos fournisseurs (69 % de factures électroniques en 2021 vs 47 % en 2020) qui ont contribué à une moindre utilisation du papier et à un traitement plus rapide.

Régulateurs et gouvernements

Un dialogue et des relations constructifs avec les autorités compétentes sur les marchés où nous opérons sont essentiels pour soutenir le fonctionnement efficace des économies au niveau mondial. Parmi les exemples d'engagement de HSBC Continental Europe auprès des régulateurs et des gouvernements en 2021, citons :

- Un engagement régulier avec la *Join Supervisory Team* ("*JST*") composée de la Banque Centrale Européenne ("*BCE*") et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ("*ACPR*") ;
- Un engagement régulier avec plusieurs entités gouvernementales par le biais de groupes de travail, d'initiatives multipartites et de réunions individuelles.

Nous savons que ce qui est important pour nos parties prenantes évolue au fil du temps et nous continuerons à évaluer notre approche pour nous assurer que nous restons pertinents dans ce que nous mesurons et rapportons publiquement.

Indicateur clé de performance : L'objectif est d'organiser une réunion annuelle avec notre comité de parties prenantes externes pour évaluer nos progrès par rapport à notre stratégie climatique (thème 8)

	2021	2020	2019
Réunion du comité des intervenants externes	–	2	–

Risque lié à des pratiques commerciales déloyales et à l'impossibilité de protéger les intérêts de nos clients (thème 9)

Pour le Groupe HSBC, la bonne conduite consiste à réaliser des actions et prendre des décisions équitables pour ses clients et à ne pas perturber le fonctionnement régulier et transparent des marchés financiers. Ces principes sont essentiels pour assurer sa réussite à long terme et apporter le meilleur service à ses clients. La banque dispose pour ce faire de directives, de cadres et de principes de gouvernance clairs, qui couvrent en particulier le comportement, la conception des produits et des services, la formation et la motivation de ses collaborateurs, ainsi que l'interaction avec les clients et les échanges internes. Son programme *Conduct* constitue le fil directeur qui guide les collaborateurs pour mieux comprendre les conséquences de bonnes ou mauvaises décisions sur les clients et sur d'autres parties prenantes. En 2021, l'actualisation du programme *Conduct* a permis de rester aligner sur l'actualisation des Valeurs 'nous prenons nos responsabilités', et désormais basé sur cinq objectifs à réaliser vis-à-vis des clients et des marchés, grâce à une approche plus simple et compréhensible.

Les collaborateurs n'ont pas participé à des formations sur ce sujet en 2021, car le déploiement des formations obligatoires du Groupe prévu en 2021 a commencé en janvier 2022. Il se déroulera durant le premier trimestre 2022.

Indicateur de performance liés aux risques relatifs à des pratiques commerciales déloyales et à l'impossibilité de protéger les intérêts de nos clients (thème 9)

	2021	2020	2019
Part des employés formés sur ce thème (Formation Groupe obligatoire)	Formation décalée au 1er trimestre 2022	98%	98%

Pour plus de détails, merci de consulter gestion des risques réglementaires et de compliance page 160.

Risque de blanchiment et de criminalité financière : prévenir les risques (thème 10)

Le Groupe HSBC doit contribuer à préserver l'intégrité du système financier mondial. Dans le cadre de cette responsabilité, il a fortement investi dans ses capacités de détection, de dissuasion et de prévention de la criminalité financière, et poursuit ses efforts dans ce sens. Différents programmes ont été mis en œuvre et d'autres sont en cours pour améliorer les systèmes ainsi que les pratiques quotidiennes de gestion des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, le respect des sanctions et la lutte contre la corruption. Au sein de HSBC Continental Europe, chaque mois, la totalité des transactions est analysée afin de détecter des signes de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de non-respect des sanctions. De plus, les noms sont filtrés en permanence par rapport à diverses listes de surveillance applicables. La banque a mis un terme à ses liens avec tous les clients, produits et pays pour lesquels ces risques semblaient trop importants pour pouvoir être gérés correctement. Le Groupe HSBC collabore également avec les pouvoirs publics et avec d'autres banques pour faire valoir ses intérêts collectifs dans ce domaine. Toutes ces mesures lui permettent de réduire beaucoup plus efficacement le risque de criminalité financière.

Afin de garantir l'efficacité des politiques, une formation annuelle a été mise à jour et suivie par 98 % des collaborateurs de HSBC Continental Europe, ce qui est en ligne avec le niveau de risque accepté par la banque d'avoir au moins 98 % des collaborateurs qui ont effectué cette formation, le niveau de tolérance étant fixé à 97 %.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de blanchiment et criminalité financière (thème 10)

	2021	2020	2019
Part des effectifs formés sur cette thématique	98 %	98 %	98 %

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutte contre la criminalité financière, page 160.

Plus d'information sur la politique du Groupe en matière de lutte contre la criminalité financière sur : <https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/fighting-financial-crime/financial-crime-risk-policies>

Risque de corruption*: prévenir le risque (thème 11)

Le Groupe HSBC s'engage à respecter les normes d'éthique les plus exigeantes et il applique une tolérance zéro en matière de corruption, qu'il considère comme une pratique contraire à l'éthique et aux principes de bonne gouvernance. Il impose le respect de toutes les lois anticorruption en vigueur sur tous les marchés et dans tous les pays où il exerce son activité. Il a mis en place une politique de lutte contre la corruption qui met en pratique les recommandations d'organismes internationaux tels que la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (« OCDE ») ou le dixième principe du Pacte mondial des Nations unies.

En matière de lutte contre la corruption, HSBC Continental Europe s'est engagé à se conformer à la loi française dite « Sapin II », et à opérer une tolérance zéro en matière de corruption.

En 2018, l'Agence française anticorruption (« AFA »), créée dans le cadre de la loi Sapin 2, a organisé une visite de contrôle de HSBC Continental Europe dans le but d'évaluer le respect par la Banque des obligations de l'Article 17 de la loi à mettre en place un dispositif obligatoire composé des 8 piliers visant à détecter et prévenir la corruption et le trafic d'influence.

Dans son rapport publié en 2019, l'AFA a soulevé quelques sujets de préoccupation. En retour, la Banque a mis en place un programme de remédiation AFA engagé en 2019 pour la France et en 2020 pour les succursales d'Europe continentale de la banque. Ce programme s'est appliqué à l'ensemble des lignes de métier et des fonctions de HSBC en France et des succursales de HSBC Continental Europe avec l'objectif de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence pour HSBC Continental Europe, en l'alignant sur les exigences établies par la loi. Le programme a inclus plusieurs axes de travail, tels que la révision de la cartographie des risques de corruption de HSBC Continental Europe, l'identification et le déploiement de contrôles comptables pour prévenir et détecter les faits de corruption et de trafic d'influence, la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers propre aux risques AB&C (*AB&C Customer and Third Party Due Diligences*), la délivrance de formations spécifiques pour les employés les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence, la mise à jour de la politique et des procédures locales ou la publication de codes de conduite spécifiques.

L'AFA a effectué une nouvelle visite en 2021 pour évaluer le caractère adéquat et les progrès du plan de remédiation mis en place en réponse aux préoccupations formulées dans le rapport 2019. Le rapport de cette visite, publié en novembre 2021, concluait qu'aucun manquement ne subsistait et que l'inspection était désormais considérée comme close.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de corruption (thème 11)

	2021	2020	2019
Part des effectifs formés sur cette thématique	98 %	98 %	98 %

Pour plus de détails, voir la section Risques, page 93.

Plus d'information sur la politique du Groupe HSBC en matière de lutte contre la corruption sur : <https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/fighting-financial-crime/financial-crime-risk-policies>

Risque en matière d'évasion fiscale* : prévenir le risque (thème 12)

HSBC Continental Europe s'engage à agir avec intégrité, et exercer, partout dans le monde, ses activités conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur en lien avec les risques de criminalité financière. La Politique mondiale anti-évasion fiscale de la banque énonce les principes clés et les exigences minimales de contrôle en vue d'appliquer une approche cohérente et standardisée de la gestion du risque d'évasion fiscale de la clientèle et du risque de faciliter l'évasion fiscale, ou de ne pas prévenir la facilitation de l'évasion fiscale. Le Dispositif de gestion du risque de HSBC (« RMF ») décrit les responsabilités des employés, selon qu'ils sont propriétaires des risques (« *Risk owners* »), propriétaires des contrôles (« *Control owners* »), *Risk Stewards* (Référénts), ou autre, en matière de gestion du risque, et notamment du risque d'évasion fiscale. Le Dispositif de gestion du risque indique clairement qu'il doit exister une séparation claire entre les trois rôles (lignes de défense), et qu'une assurance indépendante doit être mise en place pour favoriser efficacement l'identification, l'évaluation, la gestion et le reporting des risques.

Les principaux risques d'évasion fiscale auxquels la banque est confrontée sont les suivants :

- Évasion fiscale de la clientèle – Le risque que les produits ou les services de la banque soient associés à une évasion fiscale de la clientèle et le risque que les employés facilitent l'évasion fiscale de la clientèle ;
- Facilitation par un tiers, personne, physique ou morale, associé à la banque ou agissant en cette qualité (personne associée) – Le risque que des personnes associées tierces (autre qu'un employé) facilitent l'évasion fiscale en agissant pour le compte de la banque ;
- Risque produit – Le risque que les produits ou les services de la banque soient conçus, ou puissent être perçus comme étant conçus pour faciliter l'évasion fiscale de la clientèle ;
- Paiements aux employés – Le risque que la banque (ou que la banque agissant par l'entremise d'une personne associée tierce) ne contribue à structurer la rémunération, les indemnités, les avantages sociaux ou les frais professionnels de manière à faciliter l'évasion fiscale par les employés ;
- Paiements à des tiers – Le risque que la banque (ou la banque agissant à travers une personne associée tierce) prête assistance dans la structuration de paiements à des tiers pour des produits ou des services de manière à faciliter l'évasion fiscale par ces tiers (y compris des tiers qui ne soient pas des personnes associées). Le périmètre comprend les sous-traitants, les entreprises de services personnels, et les entreprises faitières ;
- Transactions stratégiques, y compris des acquisitions ou des cessions d'actions, de valeurs mobilières ou de participations par des entités du Groupe HSBC – Le risque que des employés ou d'autres personnes associées désignées par la banque ne prêtent assistance dans la structuration d'une transaction de manière à faciliter l'évasion fiscale par une contrepartie.

La Politique mondiale anti-évasion fiscale de la banque vise à garantir que les services bancaires de HSBC ne sont pas associés à tout arrangement connu ou suspecté visant à faciliter l'évasion fiscale.

Parmi les principaux contrôles visant à atténuer ces risques figurent l'évaluation de l'intégrité des clients, des tiers, des produits nouveaux ou modifiés de façon significative, et des transactions stratégiques afin d'identifier et d'évaluer ces risques, la rédaction de clauses contractuelles dans les contrats avec les tiers, la mise en place de contrôles des processus des fournisseurs, la formation des employés au niveau mondial complétée, le cas échéant, par des formations des équipes locales, et des dispositifs d'encouragement des lanceurs d'alertes. De plus, la banque tient un tableau de bord dédié au risque d'évasion fiscale pour surveiller la gestion de ce risque. Ce tableau de bord comprend une série d'indicateurs correspondant à une série d'indicateurs de contrôle et des indicateurs de risques clés en lien avec l'évasion fiscale et fait l'objet d'un suivi mensuel.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque d'évasion fiscale (thème 12)

	2021	2020	2019
Part des effectifs formés sur cette thématique	98 %	98 %	98 %

Pour plus de détails, voir la section Risques – Lutter contre le risque fiscal, page 163.

Pour plus d'informations sur la politique anti-corruption et anti-blanchiment du Groupe HSBC : <https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/fighting-financial-crime/financial-crime-risk-policies>

Risque en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique : prévenir le risque (thème 13)

HSBC Continental Europe, comme d'autres organisations, est la cible d'attaques informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées qui, dans certains cas, peuvent affecter ses opérations, y compris la disponibilité de ses sites informatiques à l'usage de sa clientèle.

La sécurité du système informatique de la banque est cruciale pour le bon fonctionnement de ses services bancaires, la protection de sa clientèle et de la marque HSBC. Dans le but de la préserver à son meilleur niveau, HSBC Continental Europe continue de renforcer ses moyens techniques, son dispositif de contrôle et sa gouvernance pour prévenir et résister à cette menace toujours plus grande des cyber-attaques.

Le risque Cyber est une priorité majeure pour la direction de la banque et fait l'objet de communications et discussions régulières afin d'assurer la visibilité, la gouvernance et le soutien approprié à notre programme de cybersécurité. HSBC Continental Europe a déclaré un incident de sécurité de sévérité "modérée" en mars 2021 lié à une attaque de rançongiciel par un tiers et par conséquent n'a pas atteint son objectif de prévenir tous les incidents de cybersécurité significatifs.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque en matière de cybersécurité et d'intrusion informatique (thème 13)

	2021	2020	2019
Nombre d'incidents de sécurité significatifs sur les 12 derniers mois.	1	—	—

Pour plus de détails, voir la section Risque cyber et de sécurité de l'information, page 165.

Risque en matière de non-respect des Droits de l'Homme : prévenir les risques (thème 14)

L'engagement du Groupe HSBC à respecter les droits de l'homme, principalement dans la mesure où ils s'appliquent à nos collaborateurs, à nos fournisseurs et par le biais de nos activités de financement et d'investissement, est décrit dans notre Déclaration sur les droits de l'Homme publiée en 2022. Cette déclaration, ainsi que les mises à jour ESG et les déclarations au titre de la loi britannique sur l'esclavage moderne ("MSA"), inclut des informations supplémentaires, sont disponibles sur www.hsbc.com.

Le Groupe HSBC s'est également doté d'un code de conduite éthique et environnemental que la banque impose à ses fournisseurs et qui tient compte de la législation sur l'esclavage moderne et sur les droits de l'Homme.

HSBC Continental Europe est alignée avec les engagements et politiques du Groupe. Ainsi, depuis mars 2017, dans le cadre de nouveaux contrats et de renouvellement de contrats, il est systématiquement demandé aux fournisseurs de signer le code de conduite éthique et environnemental établi par le Groupe. A fin 2021, 72 % des fournisseurs concernés ont répondu positivement. Nous sommes conscients que cette baisse ne correspond pas à notre objectif de taux de retour proche de 100 %. C'est aussi une baisse significative comparée à l'année précédente où les fournisseurs avaient, à 98 %, signé le code de conduite. Ceci est partiellement expliqué par les réorganisations internes et par nos transformations qui ont ralenti le suivi rigoureux du processus de signature du Code de conduite par les fournisseurs. De plus, pendant l'année 2021 nous avons augmenté nos sollicitations nos fournisseurs sur de nombreuses remédiations au niveau local ou régional, opérationnels ou réglementaires ; ceci a entraîné une augmentation de nos demandes envers les fournisseurs.

HSBC Continental Europe met en œuvre un plan de vigilance afin de répondre à l'exigence de la Loi sur le Devoir de Vigilance. Compte tenu de l'environnement législatif et réglementaire, du périmètre de ses activités et des procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, les risques liés au non-respect des droits de l'Homme pour HSBC Continental Europe ne sont pas matériels.

Voir le détail du plan de vigilance en page 84.

Dispositif d'alerte interne HSBC Confidential

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent libres de partager leurs préoccupations. Conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015, détaillé dans le plan de vigilance en page 85.

Dispositif en place au sein de HSBC Continental Europe en France et données chiffrées

Conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, ce dispositif permet aux collaborateurs de signaler, dès lors que les canaux habituels d'expression des préoccupations sont indisponibles ou inappropriés et ce, sans crainte de représailles, des faits constitutifs :

- d'un crime ou d'un délit (ex. la corruption, la fraude, et les malversations, le harcèlement, la discrimination ...), de violations graves et manifestes d'une norme internationale, de la loi ou du règlement ou encore d'une atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement ;
- des événements présentant une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ou encore toute situation susceptible de générer un risque financier ou réputationnel particulièrement significatif pour la banque.

HSBC Confidential en France est placé sous la supervision du Comité d'Audit. Les enquêtes sont menées, de manière confidentielle, approfondie et indépendante, par des investigateurs de différents départements, principalement la Conformité et les Ressources Humaines. Des contrôles sont en place pour maintenir la confidentialité et pour protéger les lanceurs d'alerte contre le risque de représailles. Des actions périodiques de communication et de sensibilisation auprès des collaborateurs visent à encourager la *speak-up culture* au sein de HSBC.

15 alertes ont été reçues et admises dans le dispositif d'alerte HSBC Confidential en France en 2021, en baisse de 53 % par rapport à 2020. La principale thématique ressortant des alertes admises était liée aux comportements humains dans l'environnement de travail.

Développement durable

Dispositif en place au sein des Succursales de HSBC Continental Europe et données chiffrées

Les alertes transmises par les collaborateurs dans les succursales de HSBC Continental Europe sont reçues par le Groupe et entièrement traitées conformément aux process mis en place par le Groupe (à l'exception de la succursale polonaise qui reçoit ses alertes localement à l'instar de la France). L'équipe de supervision du dispositif en France au sein de la Conformité HSBC Continental Europe effectue une surveillance des activités relevant du dispositif d'alerte dans les succursales de HSBC Continental Europe.

Dans les succursales de HSBC Continental Europe, 4 alertes ont été reçues en 2021. Ces alertes concernent principalement de mauvais comportements humains dans l'environnement de travail. Voir le détail du plan de vigilance en page 84.

Indicateur de performance relatif à la gestion du risque de non respect des Droits de l'Homme (thème 14)

	2021	2020	2019
Part des fournisseurs ayant signé le code de conduite dans le cadre du renouvellement des contrats	72 %	98 %	97 %

Précisions méthodologiques sur les informations environnementales, sociales et sociétales

Périmètre de reporting

Au 1er décembre 2020, HSBC France est devenu HSBC Continental Europe.

Pour l'exercice 2021, le périmètre de la Déclaration de Performance Extra Financière se base sur un périmètre géographique identique à celui de l'exercice 2020.

Au sein de HSBC Continental Europe, les effectifs de la France représentent 86 % des effectifs totaux au 31 décembre 2021, le reste des effectifs se partageant entre les 10 autres marchés. Nous avons choisi de conduire les travaux de vérification sur la France.

Les travaux menés par PwC pour la revue de sincérité ont donc été réalisés sur un périmètre identique à celui retenu pour l'exercice 2020.

Le périmètre de reporting de chaque indicateur est indiqué dans le tableau des indicateurs de performance « développement durable » du Groupe HSBC en France. Ce périmètre peut varier en fonction de la disponibilité des informations ou de la nature de l'indicateur.

Ainsi, les indicateurs sociaux concernent HSBC en France (hors HSBC Bank PLC Paris Branch et hors HSBC Global Services (UK) LTD) : HSBC Continental Europe, HSBC Assurances Vie (France), HSBC Global Asset Management (France).

Les indicateurs environnementaux concernent HSBC Continental Europe en France.

Variation de périmètre

Pour les indicateurs environnementaux, les entités intégrées ou sorties en cours d'année sont comptabilisées respectivement dans les données reportées à leur date d'entrée dans le Groupe et jusqu'à leur date de sortie de celui-ci.

Période de reporting

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre). Pour les indicateurs environnementaux, les données 2021 sont constituées à partir des données couvrant la période de reporting du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Outils et procédés de reporting

Pour les indicateurs environnementaux

L'outil de reporting utilisé par le Groupe HSBC est Metrix, développé par Enablon. Ses principales fonctionnalités incluent la

collecte des données sur la consommation d'énergie (kWh), les émissions de CO₂, la consommation d'eau (m³), la consommation de papier (tonnes), la production de déchets (tonnes), les kilomètres parcourus, et d'autres données : commentaires, surfaces opérationnelles (m²), nombre de sites, effectifs (« ETP »), initiatives, la double validation au niveau pays, puis région et monde, et enfin les tableaux de bord.

Pour les indicateurs sociaux

Les informations qui figurent dans le reporting sont issues de requêtes issues de *People Insight*.

Précisions sur la définition de certains indicateurs

Indicateurs environnementaux

Les émissions de GES liées à l'énergie correspondent aux consommations d'électricité, de gaz, de fioul, de chauffage et de climatisation. Les émissions de GES liées au transport correspondent aux voyages effectués en train et en avion (dont les commandes sont passées auprès du prestataire de voyage), aux voyages effectués en taxi, par le biais de locations de voitures ou du parc automobile du Groupe. L'indicateur "Consommation d'énergie" intègre une part d'estimation liée au *décalage de période de comptabilisation* entre la facture et le *reporting*.

Indicateurs sociaux

L'effectif total comprend les employés en CDI (y compris les impatriés mais hors les expatriés) et en CDD (CDD de remplacement et de surcroît) en fonction de leur taux d'activité ("FTE"). Les contrats d'expatriation, les contrats d'alternance, les contrats de professionnalisation, les stagiaires, les intérimaires, les contrats suspendus, les employés en préretraite, les employés en invalidité permanente sont exclus. Les auxiliaires de vacances sont exclus. Les embauches et les licenciements incluent les employés en CDI et en CDD. Un collaborateur qui passe d'un CDD à un CDI au cours de la période de *reporting* sera comptabilisée comme une embauche.

Indicateurs de performance économique de la Taxonomie européenne⁽¹⁾

Objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique

En vue d'atteindre les objectifs de l'Union Européenne (UE) pour 2030 en matière d'environnement, de climat et d'énergie, la Commission Européenne (« Commission ») a mis en place la Taxonomie de l'UE, système de classification fournissant une liste d'activités économiques durables au point de vue environnemental. La Taxonomie de l'UE fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux responsables politiques des définitions adéquates permettant de déterminer quelles activités économiques peuvent être considérées comme durables d'un point de vue environnemental. En 2021, la Commission a adopté l'Acte Délégué complétant l'article 8 du Règlement sur la taxonomie (« l'Acte Délégué relatif à la publication d'informations »)⁽²⁾. En vertu de ces réglementations, HSBC Continental Europe a donc l'obligation de fournir aux investisseurs des informations en lien avec la performance environnementale de ses actifs et de ses activités économiques.

La première année de déclaration, les informations sont fournies sur les expositions de nos contreparties à des activités économiques « éligibles » à la Taxonomie. Ceci a pour objectif d'aider à préparer la seconde phase d'établissement de publication à l'alignement sur la Taxonomie des activités économiques (c'est-à-dire la publication des informations sur les indicateurs de performance clés) à partir du 1er janvier 2024. Les activités « éligibles » à la Taxonomie feront alors l'objet d'une évaluation sur la base de critères techniques afin de déterminer si elles sont durables d'un point de vue environnemental (c'est-à-dire « alignées » sur la Taxonomie).

Le tableau ci-après se fonde sur la méthodologie et sur le contenu énoncés dans l'Acte Délégué relatif à la publication d'informations à la date de clôture.

Taxonomie de l'UE

Au 31 décembre 2021	Obligatoire en proportion du total des actifs	Volontaire en proportion du total des actifs
Expositions aux secteurs relevant de la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie)	11 %	13 %
Expositions aux secteurs ne relevant pas de la Taxonomie (non éligibles à la Taxonomie)	4 %	4 %
Expositions aux contreparties non soumises à l'obligation déclarative NFRD ⁽³⁾	23 %	21 %
Expositions aux gouvernements centraux, banques centrales, émetteurs supranationaux et produits dérivés	42 %	42 %
Portefeuilles de négociation et prêts interbancaires à vue	8 %	8 %
Autres actifs	12 %	12 %
Total des actifs	100 %	100 %

Périmètre de consolidation

Les ratios présentés dans le tableau ci-dessus représentent les expositions et les soldes en proportion du total des actifs pour l'entité opérationnelle principale de HSBC Continental Europe comprise dans le périmètre de consolidation prudentiel au 31 décembre 2021. Sur cette base, nos filiales actives dans le secteur des assurances sont exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

Actifs inclus dans le périmètre

Le calcul des ratios pour les activités économiques éligibles à la Taxonomie et les activités non éligibles à la Taxonomie comprennent les expositions au bilan couvrant les prêts et les avances, les obligations et les actions non détenues à des fins de transaction. Cela s'applique aux expositions aux entreprises telles que les grandes banques, gestionnaires d'actifs et assureurs, visés par l'obligation de publication d'informations extra-financières⁽⁴⁾.

Les autres actifs, principalement les liquidités ainsi que les immobilisations corporelles et incorporelles, sont exclus du cadre de la Taxonomie et leur éligibilité à la Taxonomie ne peut donc pas être évaluée. De fait, ces actifs sont exclus de l'évaluation d'éligibilité. Cependant, les autres actifs sont inclus dans le total des actifs utilisés comme dénominateur pour le calcul des ratios.

Activités économiques éligibles à la Taxonomie

Les activités économiques éligibles à la Taxonomie sont les activités qui peuvent être évaluées dans les déclarations futures comme étant soit durables soit non durables au point de vue environnemental.

La classification de durable d'un point de vue environnemental se fonde sur des critères définis dans le Règlement sur la Taxonomie. Une activité économique éligible, telle qu'elle est définie dans les Actes Délégués, correspond parfois à un ou plusieurs codes « NACE » (Nomenclature statistique des activités économiques) spécifiques. La détermination de l'éligibilité à la Taxonomie pour les informations obligatoires est effectuée à partir de la description spécifique de l'activité fournie dans les Actes Délégués.

De fait, parmi les informations obligatoires, les expositions totales aux activités économiques éligibles à la Taxonomie se limitent aux prêts verts, aux obligations vertes, et aux prêts immobiliers.

Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

Les activités économiques non éligibles à la Taxonomie sont les activités qui ne peuvent pas être évaluées comme étant soit durables soit non durables au point de vue environnemental.

Parmi les actifs non éligibles à la Taxonomie figurent les actifs du champ d'application dont l'éligibilité à la Taxonomie ne peut pas être déterminée, soit parce que ces activités ne sont pas couvertes par le cadre de Taxonomie, soit à cause de la disponibilité limitée

des données de nos contreparties soit encore à cause de l'absence des informations requises.

Expositions aux contreparties non soumises à l'obligation déclarative NFRD

Les entreprises non soumises à l'obligation de publier des informations extra-financières⁽⁴⁾ ont été exclues de l'évaluation des activités économiques éligibles à la Taxonomie. Le montant total de ces expositions en proportion du total des actifs figure dans une rubrique séparée dans le tableau.

L'insuffisance des données

HSBC Continental Europe a recours à un certain nombre de sources de données pour déterminer ses expositions éligibles et non éligibles à la Taxonomie et ses expositions non visées par la directive sur la publication d'informations extra-financières. La disponibilité des données et l'amélioration de la qualité des données au fil du temps, à mesure que les entreprises adoptent les exigences de la Taxonomie pour leurs propres informations financières, peut conduire à des différences dans les données publiées au cours des années futures par rapport à l'année en cours.

HSBC Continental Europe continuera à dialoguer avec ses clients, avec les fournisseurs de données financières et avec les organes normatifs pour améliorer la qualité et l'exhaustivité de ses données aux fins de la Taxonomie. Parallèlement, HSBC Continental Europe développera ses capacités à évaluer l'alignement sur la Taxonomie de ses portefeuilles dans la préparation des obligations déclaratives futures relatives à la Taxonomie à partir du 1er janvier 2024.

Pour déterminer la méthodologie utilisée pour identifier les expositions éligibles et non éligibles à la Taxonomie et les expositions non visées par la directive sur la publication d'informations extra-financières il a été nécessaire d'effectuer certains jugements, en tenant compte de la disponibilité des données. Ces méthodologies sont appelées à s'améliorer au fil du temps pour s'aligner sur l'évolution des pratiques du marché et de la réglementation. En particulier, nous présentons ci-après le détail des principaux jugements et hypothèses que nous avons formulés :

- Les contreparties visées par la directive sur la publication d'informations extra-financières sont les grandes entreprises d'intérêt public ayant un effectif de plus de 500 personnes en moyenne au cours de l'exercice et dont le siège social se situe au sein de l'Union européenne. Faute de données suffisantes, il n'a pas été possible pour chaque contrepartie particulière d'évaluer l'ensemble des critères requis pour déterminer si elle était visée par la directive sur la publication d'informations extra-financières. Nous avons donc eu recours à une simplification à partir des données disponibles, ainsi qu'à un examen par échantillonnage des principales contreparties par exposition. Les données des contreparties prises en compte dans cette évaluation comprenaient, lorsqu'elles étaient disponibles : pays d'origine, groupe de clientèle par segment d'activité mondial, code NACE, chiffre d'affaires et taille de l'effectif.
- Les ratios d'éligibilité ont été publiés de manière combinée pour les deux objectifs environnementaux couverts par le règlement Taxonomie adopté au 1er janvier 2022 : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Stratégie commerciale

Afin de préparer l'intégration de la taxonomie dans la stratégie commerciale et l'engagement avec les clients de HSBC Continental Europe, la formation des employés clés a commencé par une mini-série de formations dédiées à la taxonomie de l'UE destinée aux chargés de clientèle en 2021.

Informations additionnelles publiées à titre volontaire

Le recours aux estimations et aux approximations n'est pas autorisé pour les informations obligatoires en vertu de l'Article 8 du Règlement sur la taxonomie. Nous avons donc volontairement fourni des informations supplémentaires. Les principes et méthodes de préparation, la méthodologie et les explications sur lesquels reposent nos divulgations volontaires sont décrits ci-après.

Activités économiques éligibles à la Taxonomie

L'Acte Délégué relatif à la publication d'informations est entré en vigueur le 1er janvier 2022 sur la base des données au 31 décembre 2021 aussi bien pour les entreprises financières que pour les entreprises non financières.

S'agissant de la première année pour laquelle l'information financière est visée par la Taxonomie européenne, les entreprises financières et non financières n'ont pas encore publié d'informations sur leur éligibilité à la Taxonomie. De fait, pour déterminer l'éligibilité des expositions aux fins des divulgations volontaires, nous avons eu recours au code NACE de l'activité principale de la contrepartie immédiate, sauf pour certains types de prêts et d'investissements, lorsque l'utilisation spécifique des produits était connue et qu'elle était liée à des activités éligibles ou lorsqu'il était inutile de recourir aux données de la contrepartie.

Lorsque nous avons eu recours au code NACE de l'activité principale pour déterminer l'éligibilité de la contrepartie, nous avons considéré qu'il s'agissait d'une estimation et nous avons inclus ces expositions dans les informations additionnelles publiées à titre volontaire. Par ailleurs, les prêts garantis par des actifs d'immobilier commercial à expositions aux contreparties non soumises à l'obligation déclarative NFRD ont été inclus sur une base volontaire en tant qu'éligibles à la Taxonomie. Les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux émetteurs supranationaux et les produits dérivés ainsi que les portefeuilles de négociation et les prêts interbancaires à vue ont été inclus dans les divulgations volontaires sur la même base et la même méthodologie que les informations obligatoires. Les autres expositions des activités de banque de détail et les autres actifs ont de même été inclus dans les divulgations obligatoires.

(1) Règlement UE 2020/852 « Taxonomie ».

(2) Règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission.

(3) Directive 2013/34/EU sur la publication d'informations extra-financières.

(4) En vertu de l'article 19a ou par l'article 29a de la directive 2013/34/UE (« Directive NFRD »).

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber
75116 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HSBC Continental Europe (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Développement durable

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre janvier 2022 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de 5 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 18 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions stratégie, développement durable, ressources humaines, formation, finance, gestion d'actifs, logistique, marketing et satisfaction clients.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité consolidante, et couvrent entre 90% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2022

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Husserr
Associée

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe: Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Contribution aux objectifs du Groupe à horizon 2030 ;
- Part du charbon dans les encours totaux ;
- Evolution de la collecte nette en investissement responsable par rapport à l'année précédente ;
- Montant de l'émission d'obligations vertes pour Bpifrance ;
- Emissions de CO2 par collaborateur ;
- Evolution des émissions de CO2 par collaborateur par rapport à 2020 ;
- Emissions de CO2 par collaborateur pour les transports ;
- Production de déchets ;
- Note de satisfaction globale des clients entreprises ;
- Part des réclamations des clients entreprises traités en moins de 7 jours ouvrés ;
- Niveau de NPS pour les clients entreprise ;
- Niveau de NPS pour les canaux à distance ;
- Contrôles périodiques relatifs à la continuité des activités évalués comme efficaces et conformes ;
- Part de la participation volontaire aux programmes de développement ouverts à tous ;
- Promotions de collaborateurs ;
- Collaborateurs invités au programme Explore en France ;
- Attrition des talents ;
- Embauches CDI Hommes / Femmes ;
- Part des femmes sur les niveaux de cadres de Direction ;
- Taux de personnes en situation de handicap déclaré ;
- Réunion du comité des intervenants externes ;
- Effectifs formés via le programme *Conduct* ;
- Effectifs formés sur les thématiques de criminalité financière, de blanchiment, de corruption et d'évasion fiscale ;
- Nombre d'incidents significatifs sur les 12 derniers mois ;
- Part des fournisseurs ayant signé le code de conduite dans le cadre du renouvellement des contrats ;
- Nombre d'alertes reçues pour la France et les succursales ;
- Evolution du nombre d'alertes reçues par rapport à 2020.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Lancement par HSBC Global Asset Management (France) du « tracker » *HSBC MSCI World Climate Paris Aligned UCITS ETF* ;
- Collecte de téléphones mobiles auprès des collaborateurs de HSBC Continental Europe pour recyclage ou revalorisation ;
- Réservation prioritaire de taxis estampillés « green » via la plateforme principale de réservation de taxis ;
- Utilisation de la signature électronique doublée pour la conclusion de transactions ;
- Enquête annuelle HSBC Relation Clients réalisée en France par Kantar ;
- Evaluation de l'efficacité et de la conformité du dispositif de contrôle du Cycle de vie de la continuité d'activité ;
- Mise en place d'un *Global Major Incident Group* ;
- Poursuite et développement du programme d'accompagnement et de développement #résilience ;
- Poursuite du programme de montée en compétence "*Future Skills*" ;
- Poursuite des recrutements de jeunes ;
- Poursuite des actions en faveur du recrutement et de l'intégration de de handicap ;
- Signature de la charte Financi'Elles ;
- Revue de la composition du comité des parties externes et réunions réalisées ;
- Actualisation du programme *Conduct* ;
- Incident de sécurité de sévérité « modérée » en mars 2021 ;
- Principale thématique ressortant des alertes remontées.

Loi sur le devoir de vigilance

Mise en place du Plan de Vigilance de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe met en œuvre un plan de vigilance conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le Plan de Vigilance de HSBC Continental Europe se construit dans le cadre défini par le Groupe HSBC. Des engagements ont été pris et des règles et procédures ont été mises en place au niveau du Groupe HSBC, afin d'atténuer les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que la préservation de l'environnement. Ce cadre s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe HSBC dans le monde et notamment HSBC Continental Europe et ses filiales consolidées.

Dans ce cadre, le Plan de Vigilance est mis en place et suivi par un comité semestriel composé de la Direction des Affaires Juridiques, la Direction de la Conformité Réglementaire, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Achats, la Direction des Risques Opérationnels, et la Direction du Développement Durable, sous l'égide du Directeur des Risques de HSBC Continental Europe.

* Ces déclarations et politiques peuvent être consultées sur les pages « ESG reporting centre » sur le site web du Groupe <https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre>

Identification des risques relatifs au Devoir de Vigilance

Périmètre d'application

Le périmètre géographique d'application du plan de vigilance concerne HSBC Continental Europe y compris ses succursales internationales.

Au sein de ce périmètre géographique, le plan de vigilance couvre les risques relatifs à la fois aux salariés de HSBC Continental Europe, aux activités de la banque, ainsi qu'aux fournisseurs et sous-traitants.

Identification et définition des risques relevant du Devoir de Vigilance

Santé et sécurité des personnes au travail

Comme stipulé dans le document *Health & Safety policy**, le Groupe HSBC, en tant qu'employeur, doit proposer un environnement de travail sain et respectueux, ainsi que veiller à la protection et à l'intégrité physique de ses collaborateurs sur leur lieu de travail ou lorsqu'ils sont en déplacement professionnel.

Respect des droits humains

Le Groupe HSBC définit son approche des droits humains dans sa déclaration *Statement on human rights*, qui s'appuie sur différents textes internationaux, notamment l'*International Bill of Human Rights* de l'ONU et la *Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work* de l'Organisation Internationale du Travail.

Suivant cette acception des droits humains, le Groupe HSBC veille à ce que ses employés, ainsi que les employés de ses fournisseurs et clients, soient traités sans discrimination ni harcèlement quant à leur appartenance à un groupe religieux, social, ethnique ou de genre, âge, handicap, orientation sexuelle, statut marital, grossesse ainsi qu'à leur participation à des activités associatives et syndicales lorsque celles-ci sont autorisées par la loi nationale, et ce dans les relations professionnelles aussi bien que dans les pratiques d'emploi.

Le Groupe HSBC s'est également engagé en matière de lutte contre tous types d'esclavage, de travail forcé et obligatoire, de trafic d'êtres humains ou de travail des mineurs, comme inscrit dans le *Modern Slavery Act**.

En matière de normes sociales, le Groupe HSBC veille à être conforme à la réglementation locale et aux pratiques du secteur en matière de salaire, heures de travail, liberté d'association et droit à la syndicalisation, pratiques disciplinaires et procédures de gestion des conflits.

Protection de l'environnement

Le Groupe HSBC prévient, atténue et contrôle les impacts importants sur l'environnement et la santé, conformément à sa Politique environnementale*. Celle-ci implique la conformité à la réglementation en matière de gestion des déchets, manipulation de matières dangereuses, ou d'approvisionnement en matières premières. Une attention particulière est portée aux risques liés au changement climatique, définis comme une menace urgente et potentiellement irréversible dans le *Statement on Climate Change* du Groupe HSBC.

* Ces déclarations et politiques peuvent être consultées sur les pages « ESG reporting centre » sur le site web du Groupe <https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre>

Cartographie des risques et procédures d'évaluation

La cartographie des risques spécifiques au Devoir de Vigilance est réalisée à partir de la librairie de risques et de contrôles déployée au sein du Groupe HSBC. Ces risques sont présents dans la cartographie des risques des métiers et fonctions qui reflètent l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés et les contrôles clés qui permettent de les maîtriser.

La mise à jour des cartographies des risques et des contrôles s'effectue de manière régulière sur la base, des résultats des contrôles réalisés par les équipes opérationnelles, les équipes de gestion des risques présentes au sein des métiers et fonctions (*Chief Control Officer « CCO »*), les équipes Assurances, des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs), les incidents internes ou externes et, dès lors qu'un changement significatif intervient (nécessitant une revue de l'évaluation actuelle du risque et de la couverture de contrôle afférente). De plus, l'ensemble des risques sont revus au moins une fois par an.

Le dispositif de contrôle déployé au sein des métiers et fonctions n'a pas identifié en 2021 de défaillances matérielles en lien avec le Devoir de Vigilance.

Plan de prévention des risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Depuis 2005, HSBC applique un Code de conduite éthique et environnemental pour les fournisseurs de biens et de services (le « code de conduite »). Depuis mars 2017, lors de l'établissement de nouveaux contrats ou en cas de renouvellement, les fournisseurs de HSBC Continental Europe sont tenus d'en accepter les principes en le signant. La signature de ce document permet d'acter que le fournisseur respecte les lois fondamentales en matière de droits humains, de santé et de sécurité des personnes, et de respect de l'environnement. Au 31 décembre 2021, 72 % des fournisseurs de HSBC Continental Europe avaient signé ce code de conduite.

Ce code de conduite comporte quatre sections et les fournisseurs sont tenus de respecter les exigences qu'il énonce. Les sections 1 et 2 décrivent respectivement les normes économiques, et les normes environnementales et sociales. Les sections 3 et 4 énoncent l'obligation de mettre en place de structures de gouvernance et de gestion afin de veiller au respect de ce code. Nos activités et nos fonctions sont responsables des fournisseurs auxquels ils font appel, et notre Service d'approvisionnements stratégiques est responsable du processus de vérification du code de conduite.

En plus du code de conduite, la banque utilise un outil de calcul du risque réputationnel ESG pour identifier les risques environnementaux et sociaux en lien avec les fournisseurs liés par des contrats d'une valeur supérieure à 500 000 USD.

Cet outil se base sur un criblage de l'actualité négative pour établir un score de risque réputationnel ESG au fournisseur en question. Lorsqu'un fournisseur lié par un contrat d'une valeur supérieure à 500 000 USD affiche un score élevé, le service qui a fait appel à ce fournisseur reçoit un rapport de risque. Ce service doit alors accepter le risque pour pouvoir maintenir sa relation avec le fournisseur.

Nos principes de gestion des fournisseurs et notre code de conduite éthique peuvent être consultés dans nos Politiques de développement durable.

Plan de prévention des risques liés à l'activité de la banque

Concernant l'impact des financements de la banque sur des atteintes potentielles aux droits humains et à la préservation de l'environnement, la politique de gestion des risques de développement durable mise en place par le Groupe HSBC depuis plus de quinze ans assure un cadre de gestion du risque solide. Il est ainsi procédé à une revue annuelle des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de la Banque d'entreprises opérant dans les secteurs concernés par les politiques sectorielles développées par le Groupe ainsi qu'une revue systématique des transactions dans ces mêmes secteurs d'activité. Le Groupe HSBC a mis en place des politiques sectorielles dans les domaines suivants : les matières premières agricoles, la chimie, la défense, l'énergie, l'industrie forestière, l'industrie minière et métallurgique, les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar*. Il les révisé et les affine régulièrement, notamment par un dialogue constructif établi avec les ONG et les groupes d'action aux côtés desquels il s'engage régulièrement sur des questions d'intérêt commun. Le Groupe HSBC applique les Principes de l'Equateur depuis leur origine en 2003, y compris la dernière version (EP3) depuis 2014. Par ailleurs, sur six secteurs particulièrement carbo-intensifs (pétrole & gaz, énergie, construction, chimie, automobile, mines & métaux), le Groupe HSBC a mis en place une méthodologie afin d'évaluer les stratégies climatiques mises en place par ses clients entreprises, et ainsi mieux piloter l'impact de ses financements.

Pour plus de détails, se reporter au paragraphe "Gérer les risques environnementaux de l'activité bancaire" page 56.

* Ces déclarations et politiques sont disponibles sur le site du Groupe. <https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/esg-reporting-centre>

Dispositif d'alerte interne

Le Groupe HSBC s'efforce de créer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent libres de partager leurs préoccupations. Conscient que certaines circonstances nécessitent une discrétion particulière, il a simplifié son dispositif d'alerte en 2015 en créant *HSBC Confidential*. Le dispositif est ouvert à l'ensemble des collaborateurs du groupe HSBC Continental Europe ainsi qu'aux collaborateurs extérieurs et occasionnels. Le dispositif peut être utilisé de manière anonyme par le lanceur d'alerte et est accessible, à tout moment, en plusieurs langues incluant le français et l'anglais, par le biais de deux canaux (hotline téléphonique et formulaire en ligne fourni, depuis le 30 novembre 2020, par un prestataire externe et est supervisé par une équipe indépendante au sein de la fonction Conformité. Il peut être utilisé pour signaler, notamment, des faits ou des comportements constitutifs d'une atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités de HSBC Continental Europe ainsi que de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Les enquêtes sont menées de manière confidentielle, approfondie et indépendante par des investigateurs formés et sensibilisés aux législations / réglementations applicables aux dispositifs d'alertes professionnelles.

Les alertes reçues en France sont entièrement gérées en France (i.) alors que les alertes transmises par les collaborateurs dans les succursales d'HSBC Continental Europe (ii.) sont reçues par le Groupe et entièrement traitées conformément au process mis en place par le Groupe (à l'exception de la succursale polonaise qui reçoit ses alertes localement à l'instar de la France). Les alertes françaises et les alertes des succursales de HSBC Continental Europe ne suivant pas le même process, les données chiffrées sont donc reportées séparément dans ce présent rapport.

Dispositif en place au sein d'HSBC Continental Europe en France et données chiffrées

Conformément à la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le dispositif d'alerte peut être utilisé pour signaler des faits ou des comportements constitutifs d'une atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités de HSBC Continental Europe ainsi que de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs.

HSBC Confidential en France est placé sous la supervision du Comité d'Audit. Les enquêtes sont menées, de manière confidentielle, approfondie et indépendante, par des investigateurs de différents départements, principalement la Conformité et les Ressources Humaines. Des contrôles sont en place pour maintenir la confidentialité et pour protéger les lanceurs d'alerte contre le risque de représailles. Des actions périodiques de communication et de sensibilisation auprès des collaborateurs visent à encourager la « *speaking-up culture* » au sein d'HSBC.

15 alertes ont été reçues et admises dans le dispositif d'alerte *HSBC Confidential* en France en 2021, en baisse de 53 % par rapport à 2020. La principale thématique ressortant des alertes admises était liée aux comportements humains dans l'environnement de travail.

Dispositif en place au sein des Succursales d'HSBC Continental Europe et données chiffrées

Les alertes transmises par les collaborateurs dans les succursales d'HSBC Continental Europe sont reçues par le Groupe et entièrement traitées conformément au process mis en place par le Groupe (à l'exception de la succursale polonaise qui reçoit ses alertes localement à l'instar de la France). L'équipe de supervision du dispositif en France au sein de la Conformité HSBC Continental Europe effectue une surveillance des activités relevant du dispositif d'alerte dans les succursales d'HSBC Continental Europe.

Dans les succursales de HSBC Continental Europe, 4 alertes ont été reçues en 2021. Ces alertes concernent principalement de mauvais comportements humains dans l'environnement de travail.

Dispositif de suivi des mesures

HSBC Continental Europe a mis en place une procédure de gestion des manquements individuels. Il vise d'une part, à identifier tous les cas de non-respect des règles et procédures au sein de l'entreprise et d'autre part, à assurer une cohérence de traitement de ces cas.

Les manquements que HSBC Continental Europe cherche à identifier couvrent notamment les cas de blanchiment d'argent qui peuvent impliquer des activités telles que le financement du terrorisme, la traite d'êtres humains, ou l'esclavage par exemple, les cas où la sécurité physique des collaborateurs est menacée, ou bien les cas de harcèlement.

Pour traiter ces situations, des Comités des manquements sont organisés dans chaque Métier et dans les principales Fonctions de HSBC Continental Europe. Pour les Fonctions plus petites ou pour les succursales, des comités *ad hoc* sont tenus si un cas de manquement survient. L'objectif des comités est d'évaluer le niveau de risque, les circonstances dans lesquelles le manquement est survenu ainsi que le niveau de manquement. Si c'est approprié, une sanction est appliquée ; des mesures correctives peuvent également être appliquées pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Développement durable

Des indicateurs de suivi sont également mis en place.

Ainsi en 2021, trois cas de manquements ont été traités dans le cadre de la Loi sur le Devoir de Vigilance.

Concernant plus spécifiquement les manquements liés à l'activité de la banque, HSBC Continental Europe enquête sur les allégations crédibles de violations des droits de l'Homme telles qu'elles lui sont signalées dans le cadre des actions d'engagement avec les parties prenantes. Ils sont ensuite traités directement auprès de la société cliente par le chargé d'affaires et, si nécessaire, transmis à la direction de HSBC Continental Europe et de la société cliente, jusqu'au niveau de la direction générale.

Lorsque cela est nécessaire, les relations commerciales sont revues au cas par cas par le comité du risque de réputation et de sélection des clients. Ces Comités peuvent décider de restreindre ou de mettre fin à une relation client lorsqu'elle ne veut pas ou ne peut pas respecter les exigences du Groupe HSBC, y compris celles relatives à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains.

Risques

	Page
Synthèse des risques	87
Appétit au risque HSBC	87
Gestion des risques	88
Développements clés et profil de risque	91
Evolutions marquantes – 2021	91
Risques principaux et émergents	91
Facteurs de Risques	98
Points d'attention spécifiques	108
Le risque de crédit	115
Risque de contrepartie	139
Risques liés à la trésorerie	142
Le risque de change structurel	149
Le risque de marché	149
Les Risques Non financiers (ou opérationnels)	155
Conformité	159
Les risques juridiques et la gestion des litiges	162
Le risque fiscal	163
Le risque de reporting financier	164
Risque de résilience	165
Risque de modèle	165
Dispositif général de contrôle périodique	166
Ressources humaines	168
Assurances et couverture des risques	169
Les risques liés au développement durable et au changement climatique	169
La gestion des risques liés au métier de l'Assurance	170
Gestion du risque réputationnel	174

L'ensemble des éléments relatifs au rapport Pilier 3 et aux publications prudentielles est disponible sur les sites internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	%	%
Ratios de fonds propres		
Fonds propres de base de catégorie 1	12,0	12,6
Fonds propres de catégorie 1	13,6	14,2
Fonds propres totaux	16,5	17,3
Ratio de Levier	4,2	4,2
Ratios de Liquidité		
Ratio de liquidité à court terme ("LCR")	145	143
Ratio de liquidité à long terme ("NSFR") ¹	130	136

¹ Calculé en fonction du texte CRR II.

Actifs Pondérés du Risque (par nature)

	Actifs Pondérés du Risque		Exigence en fonds propres	
	2021	2020	2021	2020
	€m	€m	€m	€m
Risque de Crédit	36 019	36 431	2 882	2 914
Risque de Contrepartie	4 435	3 736	355	298
Risque de Marché	3 784	2 663	303	213
Risque Opérationnel	3 557	3 283	285	263
Total Actifs Pondérés du Risque	47 795	46 113	3 824	3 688

Coût du risque et Encours douteux sur prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
(en millions d'euros / %)	€m	€m
Prêt et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit	67 240	63 827
Créances dépréciées brutes (B) ¹	1 293	1 392
Créances dépréciées en % des créances totales	1,92 %	2,18 %
Dotations aux provisions sur créances douteuses de l'exercice	(33)	(289)
Provisions pour dépréciation sur prêts et créances sur la clientèle (A) ¹	(652)	(673)
Ratio de provision pour dépréciation sur encours créances douteuses : A / B	50,43 %	48,35 %

¹ Les montants correspondent au stage 3 uniquement.

Appétit au risque de HSBC

Nous reconnaissons l'importance d'une forte culture du risque, qui fait référence à nos valeurs et normes communes qui façonnent les comportements liés à la sensibilisation au risque, la prise de risque et à la gestion du risque. L'ensemble des collaborateurs est responsable de la gestion du risque, dont le comité de direction est ultimement le responsable.

Nous aspirons à construire une activité sur le long terme tout en maintenant un équilibre social, environnemental et économique dans les décisions que nous prenons. Nos priorités stratégiques sont déterminées par notre volonté d'agir durablement. Cela nous permet de gérer notre profil de risque ainsi que notre responsabilité sociale. Nous sommes déterminés à limiter le risque climatique, physique et de transition, et à inclure ces considérations dans la gestion du risque et de nos clients.

Les principes suivants guident notre appétit global pour le risque et déterminent comment nos activités et nos risques sont gérés.

Situation financière

- Une solide structure de fonds propres, définie par les ratios réglementaires et internes.
- Une gestion autonome de la liquidité et des financements de chaque entité du Groupe.

Modèle opérationnel

- Une rentabilité proportionnée aux risques pris.
- Des sources de revenus durables permettant d'assurer à nos actionnaires un rendement stable.

Pratiques commerciales

- Nous nous abstenons absolument de nous engager dans des activités, des affaires ou des partenariats pouvant entraîner des risques de réputation ou des dommages pour le Groupe sans les avoir au préalable évalués et maîtrisés.
- Nous n'avons aucun appétit pour les activités qui pourraient, de façon délibérée ou sciemment, causer du tort aux clients dans l'utilisation des produits et des services du Groupe ou qui pourraient être en infraction avec la lettre ou l'esprit des obligations réglementaires.
- Nous n'avons aucun appétit pour les conduites inappropriées sur les marchés financiers, que ce soit individuellement, au niveau de nos collaborateurs, ou collectivement au niveau de nos lignes métiers.

Application à l'échelle de l'entreprise

L'appétit pour le risque de HSBC Continental Europe inclut la prise en compte des risques financiers et non financiers et s'exprime à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs.

Risques

L'Appétit pour le Risque est approuvé par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, sur avis du Comité des Risques. Il est une composante clé du dispositif de gestion des risques.

La définition de l'appétit pour le risque de HSBC Continental Europe garantit que les activités commerciales offrent un équilibre de rendement approprié pour le risque pris, et qu'un niveau de risque approprié pour notre stratégie est défini. De cette façon, l'appétit pour le risque permet le processus de planification financière et aide la Direction de la Banque à allouer le capital aux activités commerciales, aux services et aux produits.

Pour chacun des indicateurs d'appétit au risque, la performance réalisée est suivie mensuellement au sein du *Risk Management Meeting*, et trimestriellement par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration. Le détail des indicateurs ayant franchi les seuils d'appétit ou de tolérance au risque sont fournis, ainsi que les actions de remédiation. Ce reporting permet d'identifier et d'atténuer rapidement les risques.

Gestion des risques

Nous reconnaissons que la fonction première de la gestion des risques est de protéger nos clients, nos activités, nos collaborateurs, nos actionnaires et les communautés au service desquelles nous sommes, tout en nous assurant que nous avons disposons des moyens nécessaires à notre stratégie et de produire une croissance durable. Ceci s'appuie sur notre modèle des trois lignes défense décrit à la page 90.

Nous nous concentrons sur la mise en œuvre de notre stratégie, pour laquelle une gestion active des risques d'exécution est primordiale.

Nous allons également procéder à une évaluation périodique des risques, au regard de notre stratégie en cours, afin d'identifier nos collaborateurs clés pour la sûreté du maintien de nos opérations.

Nous disposons d'un dispositif de gestion des risques couvrant l'ensemble de notre organisation et des natures de risque. Ce dispositif s'appuie sur les valeurs et la culture du Groupe, et décrit les grands principes, les politiques et les pratiques que nous mettons en œuvre pour gérer nos risques principaux, financiers comme non financiers.

Ce dispositif favorise le contrôle permanent, développe l'attention aux risques et encourage la prise de décision en matière opérationnelle et stratégique. Il établit aussi une approche cohérente pour identifier, évaluer et gérer les risques auxquels nous faisons face et que nous acceptons dans le cadre de nos activités.

Tests de résistance ("stress tests")

HSBC Continental Europe réalise un programme complet de tests de résistance, qui soutient notre gestion des risques et la planification de nos besoins en fonds propres. Il inclut notamment l'exécution de tests de résistance mandatés par nos superviseurs. Nos tests de résistance bénéficient d'équipes et infrastructures dédiées, et sont supervisés par la Direction Générale de la banque. Notre programme de tests de résistance ("*stress tests*") mesure la solidité de notre structure de capital au travers d'un examen rigoureux de notre résilience à des chocs externes. Il nous permet également de comprendre, d'atténuer les risques ainsi que d'éclairer nos décisions relatives aux niveaux de capital. Tout en réalisant des tests de résistance réglementaires, nous conduisons nos propres tests de résistance internes (ex. : tests de risque de concentration sur des portefeuilles spécifiques, *stress tests* de marchés et des analyses de sensibilité du capital à certains facteurs de risque).

Les impacts des tests de résistance sont mesurés par rapport à notre compte de résultat, nos risques pondérés et notre capital. Les résultats des tests de résistance sont soumis au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

En 2021, HSBC Continental Europe a réalisé une série de tests de résistance afin d'examiner l'adéquation des fonds propres et des liquidités dans le contexte des risques de HSBC Continental Europe. Ceux-ci comprenaient un examen des risques à la baisse liés à la pandémie de Covid-19. Ces tests ont également été présentés à la Direction Générale et aux organes de gouvernance de la banque.

HSBC Continental Europe a contribué au programme de tests de résistance du Groupe HSBC, notamment le test de résistance interne global et le *reverse stress test*. Le *reverse stress test* vise à définir les scénarios et circonstances qui auraient pour conséquence de rendre le modèle économique de la banque non viable, et ainsi d'identifier les vulnérabilités potentielles de l'activité.

Les scénarios relatifs aux exercices de tests de résistance reposent généralement sur un ensemble de variables macroéconomiques et financières (PIB, inflation, taux d'intérêt et de change, chômage, indice boursier) projetées sur un horizon de temps prédéterminé.

Plusieurs scénarios sont habituellement définis :

- un scénario de référence, considéré comme le plus plausible sur la période projetée, et prenant en compte les environnements économique et financier et leur évolution prospective ;
- un ou des scénarios défavorables intégrant un ou plusieurs chocs affectant les environnements économique et financier, comme la concrétisation d'un ou plusieurs risques pesant sur le scénario de référence. Pour les tests de résistance macroéconomiques, les scénarios de référence et défavorables sont généralement coordonnés centralement par les équipes Risques et Finance du Groupe HSBC, et déclinés en scénarios régionaux et nationaux afin d'assurer une cohérence globale.

Afin de s'assurer que les risques spécifiques de HSBC Continental Europe sont couverts, des scénarios spécifiques à la France sont développés par les équipes Risques et Finance de HSBC Continental Europe, avec la contribution de groupes de spécialistes.

Tests de résistance réglementaires

Les tests de résistance sont pour les superviseurs réglementaires un outil important afin d'évaluer la résilience du secteur bancaire et des banques individuellement face à des évolutions économiques ou financières défavorables. Les résultats renseignent le superviseur et les Directions sur l'adéquation du capital des établissements individuels. Ils pourraient avoir à l'avenir un effet significatif sur les exigences minimales en matière de capital, ainsi que sur les actions prévues liées au capital, comme la distribution de dividendes.

En 2021, HSBC Continental Europe a participé au *Stress Test* de l'Autorité bancaire européenne (ABE) dont les résultats ont été publiés le 31 juillet 2021.

En tant que membre du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe participe également au programme de stress test de la Banque d'Angleterre, qui implique toutes les grandes banques britanniques. En 2021, la Banque d'Angleterre a organisé deux exercices, le « *Solvency Stress Test* » et un « Scénario exploratoire » axé sur le risque climatique. HSBC Continental Europe a participé à ces exercices 2021 aux côtés de HSBC Bank plc et le Groupe HSBC.

Dispositif de gestion des risques

Une gouvernance forte et des responsabilités clairement établies permettent une gestion efficace des risques. Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe HSBC permet une surveillance et une évaluation continue des risques. Le dispositif d'appétit au risque ("*Risk Appetite*"), la réalisation de tests de résistance et l'identification des principaux risques actuels et

émergents sont partie intégrante de la gouvernance de gestion des risques.

Le document ci dessous illustre les principaux aspects de notre dispositif de gestion des risques, ceci incluant notre gouvernance, structure, les outils de pilotage de nos risques et notre culture, lesquels aident nos collaborateurs à avoir un comportement aligné avec notre appétit aux risques.

Composants clés de notre dispositif de gestion des risques

Valeurs et culture du risque au sein de HSBC		
Gouvernance des risques	Gouvernance non-executive des risques	Le Conseil d'Administration approuve l'appétit aux risques du Groupe, les plans et les objectifs de performance. Il donne le ton et est conseillé par le Comité des Risques au sein du Groupe.
	Gouvernance executive des risques	Notre structure de gouvernance exécutive des risques est responsable de la gestion à l'échelle de l'entreprise de l'ensemble des risques, y compris les politiques et dispositifs clés.
Roles et responsabilités	Le modele des "trois lignes de défense"	Notre modèle des "trois lignes de défense" définit les rôles et responsabilités en matière de gestion des risques. Une fonction "Global risk" indépendante permet d'assurer l'équilibre nécessaire entre les décisions prises en matière de risques / les attentes de performance.
Processus et outils	Appétit aux risques	Le Groupe HSBC a des processus en place visant à identifier / évaluer, surveiller, gérer et reporter les risques visant à nous assurer que nous restons dans notre appétit aux risques.
	Outils de gestion des risques	
	Gestion active des risques : identification / évaluation, suivi, gestion et reporting	
Contrôles internes	Politiques et procédures	Les politiques et procédures définissent les exigences minimales en matière de contrôles de nos risques.
	Activités de contrôle	La gestion des risques opérationnels et de résilience définit des normes et processus minimaux requis en matière de gestion risques opérationnels et de contrôle interne.
	Systèmes et infrastructures	Le Groupe HSBC dispose de systèmes et / ou de processus qui prennent en charge l'identification, la capture et l'échange d'information afin de soutenir les activités de gestion des risques.

Gouvernance

Le Comité des Risques HSBC Continental Europe est aligné avec l'approche de la Banque, laquelle se concentre sur la gouvernance des risques et apporte une vue prospective des risques et des mesures d'atténuation mises en place. Le Comité des Risques est composé d'Administrateurs indépendants et a pour mission de superviser pour le compte du Conseil d'Administration l'appétit et la tolérance au risque de la banque ainsi que sa stratégie, sa gestion des risques, ou encore son dispositif de contrôle interne et de conformité et de le conseiller dans ces domaines. En outre, un membre du Comité des Risques et membre du Comité des Rémunérations durant lequel l'alignement du dispositif de rémunérations à l'appétit aux risques de la Banque est examiné.

Le Comité des Risques est aidé dans l'exercice de ses responsabilités par le *Chief Risk Officer* ("*CRO*"), le Directeur Financier, le responsable de l'Audit interne et par le responsable de la Conformité (incluant la Lutte contre la criminalité financière et la Conformité Réglementaire), avec l'aide d'autres fonctions ou métiers pour les risques entrant dans leurs périmètres respectifs.

En complément du Comité des Risques, la gestion de l'ensemble des risques financiers et non financiers est supervisée par le *Risk Management Meeting* ("*RMM*") de HSBC Continental Europe, comité faitier de gestion des risques.

En 2021, la structure de gouvernance des risques de la Banque a été simplifiée avec l'intégration de la *Financial Crime Risk Management Committee* ("*FCRMC*") en charge de la supervision des risques liés à la criminalité financière et aux sanctions internationales, au sein du *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, permettant à ses membres d'avoir des discussions plus ciblées, opportunes et décisives sur tous les risques financiers et non financiers significatifs.

Présidé par le *Chief Risk Officer*, le *Risk Management Meeting* réunit mensuellement les membres du Comité Exécutif afin

d'analyser les principaux risques de HSBC Continental Europe selon un ordre du jour préalablement établi.

Il examine mensuellement les risques financiers et non financiers des métiers et des fonctions, ceux de *Digital Business Services* ("*DBS*"), l'avancement des plans d'actions mis en œuvre pour limiter les risques identifiés, ainsi que les pertes opérationnelles. Le *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe rapporte à son homologue au niveau régional : le *Risk Management Meeting* HSBC Europe.

Enfin, ce dispositif est complété par des forums et groupes de travail sur des risques spécifiques au sein des métiers et fonctions, qui réunissent les différents niveaux du contrôle permanent, de façon à gérer, suivre et contrôler les risques propres à chacune des activités de HSBC Continental Europe. Les principales fonctions agissant en seconde ligne de défense tiennent une instance mensuelle ou trimestrielle, présidée par le responsable de la fonction et à laquelle participent les membres et experts de la fonction, des représentants des métiers, de la fonction *Operational & Resilience Risk* et, pour certaines d'entre elles, le *Chief Risk Officer* de HSBC Continental Europe.

La responsabilité de la gestion des risques financiers et non financiers incombe en premier lieu à nos collaborateurs. Ils sont ainsi tenus de gérer les risques associés aux activités commerciales et opérationnelles dont ils portent la responsabilité. Les risques sont supervisés par des Experts du risque (ou "référents"), sous la responsabilité du *Chief Risk Officer*.

Les risques non financiers comprennent certains des principaux risques auxquels HSBC est confronté, tels que les cyber-attaques, l'insatisfaction clients et la perte de données.

La bonne gestion des risques non financiers est essentielle puisqu'elle vise à servir efficacement nos clients et à avoir un impact positif sur l'environnement social.

Risques

Notre objectif constant est de simplifier notre approche en matière de gestion des risques non financiers, tout en favorisant une surveillance plus efficace et une meilleure gestion de bout en bout des risques non financiers.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021 et des exigences du Groupe HSBC, le groupe HSBC Continental Europe a établi un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques décrit dans les chapitres qui suivent.

Organisation du dispositif

En ligne avec les exigences du Groupe HSBC et celles de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021, un dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques est déployé au sein de HSBC Continental Europe.

Le *Chief Risk Officer* de HSBC Continental Europe est responsable du contrôle permanent de HSBC Continental Europe pour l'ensemble de son périmètre.

La responsabilité première du contrôle permanent incombe aux responsables des différents métiers, fonctions et de *Digital Business Service*, qui doivent s'assurer que les contrôles de premier niveau sont correctement réalisés. Les activités opérationnelles devant être couvertes par un dispositif de contrôle de second niveau indépendant. Le détail de ce dispositif est disponible au sein de la rubrique intitulée "Dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels" du présent rapport. Le dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC est défini par la structure des trois lignes de défense telle que décrite dans la section intitulée "Les trois lignes de défense" ci-après.

La taxonomie des risques du Groupe HSBC

Les risques opérationnels ou risques non financiers

Le risque opérationnel ou non financier résulte de l'inadaptation, de l'inefficacité ou de défaillances imputables à des procédures et processus internes, qu'ils soient mis en œuvre par des opérateurs humains ou des systèmes d'information, ou liés à des événements extérieurs, y compris le risque juridique.

HSBC Continental Europe gère ses risques non financiers selon les recommandations des *Risk Stewards* et sous la supervision de la Direction des Risques Opérationnels & Resilience qui assure une vision holistique des risques non-financiers de la Banque.

Les risques financiers

Ils se définissent comme le risque de perte financière résultant de nos activités commerciales.

Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de règles et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ses activités.

Toutes les activités du groupe HSBC Continental Europe impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les outils

Dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021 relatif au contrôle interne des banques, chaque entité a mis en place un dispositif lui permettant de contrôler l'ensemble de ses risques. Les risques inhérents et résiduels sont répertoriés dans des cartographies propres à chaque métier (Banque d'entreprises, La Banque de financement et d'investissement, La Banque de marchés, de conservation et d'administration de titres et La Banque privée et de Gestion de patrimoine) et fonctions. Ces cartographies décrivent l'évaluation des risques des métiers et les contrôles associés, selon une approche par les risques. La mise à jour du dispositif de contrôle permanent s'effectue au fil de l'eau et dès lors qu'un changement significatif intervient (nécessitant une réévaluation du risque et de la couverture de contrôle afférente).

Le profil de risque des métiers et de la plupart des fonctions est présenté formellement chaque année, au *Chief Risk Officer* ("*CRO*") de HSBC Continental Europe, en présence des secondes lignes de défense, des *Risk Stewards* concernés, de la Direction des Risques Opérationnels & des risques de *Resilience* ainsi que de l'Audit.

L'objectif consiste à s'assurer que l'évaluation et la gestion des risques non financiers réalisées au sein des métiers et fonctions sont cohérentes avec leur l'activité et respectent le dispositif de gestion des risques déployé au sein du Groupe HSBC ainsi que la réglementation française et européenne.

Les trois lignes de défense

Nous utilisons une méthodologie basée sur le modèle des trois lignes de défense pour définir les rôles et responsabilités de chacun dans la gestion des risques. Ce modèle constitue un environnement de contrôle robuste de gestion des risques. Il sous-tend notre approche de gestion des risques en clarifiant les responsabilités de chacun ainsi qu'une claire ségrégation des rôles au sein des 3 lignes de défense. Cette approche permet également une coordination efficace des activités de risques et de contrôles. Les trois lignes de défense sont résumées ci-dessous :

- la première ligne de défense est le propriétaire final des risques et des contrôles, ce qui comprend par ailleurs, l'analyse transverse des défaillances identifiées, des incidents opérationnels avérés et potentiels, et le respect des règles de bonne conduite. La première ligne de défense est responsable de l'identification, l'enregistrement et la gestion de ses risques, et doit s'assurer de la pertinence de leur évaluation et que les contrôles appropriés sont en place pour les atténuer ;
- la seconde ligne de défense fournit à la fois une expertise, des conseils et des orientations à la première ligne de défense. En outre, elle revoit et challenge les activités de première ligne afin de s'assurer que les risques qu'elle supervise sont gérés de manière efficace et que les décisions prises en matière de gestion des risques sont appropriées, dans la limite de l'appétit aux risques de la Banque et dans le respect des règles en matière de bonne conduite. La seconde ligne de défense assume un rôle totalement indépendant des activités menées par la première ligne. Cette ligne a été renforcée par des équipes Assurance qui sont dédiées à la réalisation des contrôles permanents avec une vision exhaustive, sur des types de risques particuliers ;
- la troisième ligne de défense constituée de l'Audit interne, qui fournit une évaluation indépendante et objective sur la pertinence et l'efficacité opérationnelle du dispositif de gestion des risques, du processus de contrôle interne et de la gouvernance.

La culture du risque

Notre culture du risque est renforcée par nos valeurs. Elle contribue à aligner les comportements des collaborateurs à la gestion de nos risques et de veiller à l'adéquation de notre profil de risque à l'appétit aux risques de la banque.

La communication des messages stratégiques de la Direction Générale sur les sujets de risques s'effectue de manière claire et consistante à l'attention des employés du Groupe HSBC. Des formations obligatoires sont également déployées sur les thématiques de risques et de conformité afin d'améliorer les compétences et les connaissances des collaborateurs, de renforcer la culture du risque et l'engagement de tous sur l'ensemble de ces sujets, comme décrit dans notre politique de gestion des risques.

En 2021, nos collaborateurs ont continué à enrichir leurs connaissances et leur expertise des risques FC par le biais de formations, de sessions de sensibilisation et de communications dédiées. Ces actions sont essentielles pour que nos collaborateurs des 1ère lignes de défense et de Digital Business Services soient en mesure d'identifier et de comprendre les enjeux actuels en matière de lutte contre la criminalité financière et le terrorisme.

Le programme mondial *Conduct* (code de bonne conduite), mise en place de 2015 et actualisé en 2021, permet de créer des fondations robustes pour HSBC afin de traiter les clients de manière équitable et de maintenir un bon fonctionnement et la transparence sur les marchés financiers. L'actualisation du programme *Conduct* a permis de rester aligné avec "Nous prenons nos responsabilités" pour guider toutes les parties prenantes à agir de manière appropriée en toutes circonstances et de reconnaître l'impact que chacun des collaborateurs a, vis-à-vis des clients et des marchés sur lesquels nous opérons. Des communications et des formations sont régulièrement déployées pour améliorer la connaissance des collaborateurs complétant la formation mondiale obligatoire dispensée à l'ensemble des employés du Groupe : "Incarner nos valeurs". Par ailleurs, un guide du code de bonne conduite a été élaboré pour améliorer la compréhension des collaborateurs sur la meilleure façon de prendre en compte dans leurs actions et leurs décisions, les cinq objectifs du programme *Conduct*. Tout collaborateur des trois lignes de défense a un rôle à jouer pour atteindre les objectifs en s'assurant de la bonne compréhension des impacts *Conduct*, en créant un environnement propice et en facilitant la culture du "speak up" (liberté de parole).

La culture du risque est renforcée par la politique de gestion de la performance et de rémunération mise en place par le Groupe qui s'articule autour de la fixation annuelle d'objectifs financiers et non financiers (dont un objectif décliné en cinq sous objectifs commun à tous les collaborateurs) alignés sur notre niveau d'appétence aux risques, sur les valeurs du Groupe et sur notre stratégie globale et de l'évaluation annuelle de ces objectifs. Par ailleurs, un processus interne dénommé "Incentivizing Compliance" permet la reconnaissance financière d'initiatives individuelles ou collectives visant à améliorer notre gestion du risque et prévoit parallèlement les sanctions disciplinaires et managériales en cas d'identification de manquements à nos règles et / ou pratiques internes.

La fonction Risque

La fonction Risque est dirigée par le Directeur des Risques, *Chief Risk Officer ("CRO")*, responsable de la gestion du risque pour HSBC Continental Europe. Cette responsabilité comprend la fixation de la politique de risque, la surveillance des profils à risque, et l'identification et la surveillance des risques à venir. Cette fonction est constituée de sous-fonctions qui couvrent l'ensemble des risques des activités de la banque. La fonction Risque fait partie de la seconde ligne de défense. Elle est indépendante des fonctions commerciales.

Développements clés et profil de risque

Évolutions marquantes – 2021

En 2021, HSBC Continental Europe a poursuivi le déploiement des initiatives visant à améliorer son approche de la gestion des risques. Parmi celles-ci figurent :

- En 2021, la structure de gouvernance des risques de la Banque a été simplifiée avec l'intégration du *Financial Crime Risk Management Committee ("FCRMC")* en charge de la supervision des risques liés à la criminalité financière et aux sanctions internationales, au sein du *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, permettant à ses membres d'avoir des discussions plus ciblées, opportunes et décisives sur tous les risques financiers et non financiers significatifs ;
- Le risque climatique a été introduit au sein de notre dispositif de gestion des risques afin de prendre en considération les impacts liés au climat et à l'environnement dans notre cartographie des risques ;
- Dans le cadre du programme d'optimisation des risques non financiers du Groupe HSBC lancé en 2019, la taxonomie des risques et des contrôles a été rationalisée avec un nombre plus restreint de risques, ainsi qu'un ensemble clair de contrôles clés à appliquer pour chaque risque, ceci visant à renforcer et simplifier davantage le suivi et la gestion des risques non financiers ;

- Notre dispositif s'est renforcé par la mise en place d'une politique dédiée à la gestion des risques de résilience liés à nos processus critiques ;
- La gestion du risque des tierces parties continue d'être l'objet d'une grande attention, que ce soit les prestataires internes ou externes à la Banque, tout comme les prestations externalisées sur le "Cloud", afin de veiller à l'alignement du dispositif avec les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") désormais inclus dans l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021 ;
- Nous avons complété la gestion de nos risques par la mise en place d'une cartographie des risques au niveau de HSBC Continental Europe regroupant à la fois la France et ses succursales européennes. Cette approche vise à simplifier la gestion des risques en consolidant les risques au niveau de l'entité légale HSBC Continental Europe. Le déploiement effectif de nouvelle approche interviendra en 2022 ;
- Notre pratique en matière de gestion des risques continue de se renforcer avec la mise en place en 2022, au sein de la deuxième ligne de défense, d'une équipe centrale et locale de contrôle permanent au sein de HSBC Continental Europe, effectuant des revues indépendantes principalement sur les risques dont le niveau est évalué « faible » ou « moyen », en complément des activités réalisées par les équipes Assurance Groupe / Régionale existantes. Cette approche a pour objectif de garantir une couverture exhaustive de l'ensemble des risques non financiers, par un dispositif de contrôles indépendants. Le plan de surveillance (plan de contrôle permanent) sera prêt fin mars 2021 avec un déploiement début avril 2022.

Risques principaux et émergents

Les risques principaux et émergents sont ceux qui peuvent avoir un impact sur les résultats financiers, la réputation ou le modèle économique de la banque. Si ces risques devaient se matérialiser, ils pourraient avoir un effet significatif sur le groupe.

En 2021, nous avons apporté quelques modifications à la liste des risques principaux et émergents, qui reflètent l'évolution des risques auxquels HSBC fait face. Ces risques principaux et émergents, tels que nous les évaluons, sont les suivants :

Facteurs externes

Risques macroéconomiques et géopolitique

Les tensions mondiales sur le commerce, la technologie et l'idéologie se manifestent par des normes réglementaires et des régimes de conformité divergents, présentant des défis stratégiques à long terme pour les entreprises multinationales.

La pandémie de Covid-19, a également exacerbé les tensions géopolitiques.

L'extension des lois sur la confidentialité des données et la cybersécurité dans un certain nombre de marchés pourrait poser des problèmes potentiels pour le partage de données intra-groupe. Ces développements pourraient augmenter les charges de conformité des institutions financières en ce qui concerne les transferts transfrontaliers d'informations personnelles.

Les politiques monétaire et budgétaire des marchés développés resteront probablement accommodantes pendant un certain temps en raison de l'incertitude entourant les perspectives. Ces pays devraient être en mesure de gérer les déficits publics et les dettes plus élevées nécessaires pour compenser les faiblesses du secteur privé, étant donné que les coûts du service de la dette resteront probablement faibles dans un avenir prévisible. Néanmoins, de nouvelles restrictions gouvernementales en réponse à de nouvelles vagues d'infections pourraient à nouveau mettre la pression sur ces économies. Nous continuons de surveiller la situation.

Risques

Les taux d'intérêt ont généralement augmenté en 2021, avec une volatilité observée sur certains marchés alors que les banques centrales réagissaient aux reprises économiques induites par les vaccins et aux pressions inflationnistes croissantes.

Les perspectives politiques peuvent être considérablement affectées par l'émergence et la propagation de nouvelles variantes de Covid-19. La Réserve fédérale américaine a commencé à réduire ses achats d'actifs depuis le mois de novembre 2021, et la Banque centrale européenne est sur le point de mettre fin à son programme extraordinaire d'achats d'actifs en mars 2022. Nous continuons de surveiller de près notre profil de risque dans le contexte d'un éventuel nouveau resserrement monétaire.

La reprise économique mondiale en 2021 a atténué les difficultés financières de certains de nos clients, ce qui a contribué à une réduction des charges "ECL".

Les relations entre le Royaume-Uni et l'UE pourraient être mises à rude épreuve en 2022 en raison de multiples différends, notamment le protocole d'Irlande du Nord, avec des répercussions possibles sur le fonctionnement de l'accord de commerce et de coopération.

Nous évaluons en permanence les conséquences des événements géopolitiques. Les tensions entre la Russie et les États-Unis et un certain nombre d'États européens se sont considérablement intensifiées à la suite des tensions entre la Russie et l'Ukraine. Alors que des négociations sont en cours pour trouver une solution, la poursuite ou la détérioration de la situation pourrait avoir des conséquences géopolitiques importantes, y compris des répercussions économiques, sociales et politiques sur le groupe et ses clients. En outre, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'UE ont menacé d'étendre considérablement les sanctions et les restrictions commerciales contre la Russie en cas d'incursion russe en Ukraine, et des contre-mesures russes sont également possibles. Nous continuons à suivre l'évolution de cette situation et les éventuels conséquences pour HSBC Continental Europe.

Atténuation

- Nous surveillons de près l'évolution économique des marchés et secteurs clés et procédons à des analyses de scénarios. Cela nous permet de prendre des mesures sur notre portefeuille si nécessaire, y compris une surveillance renforcée, la modification de notre appétit pour le risque et / ou la réduction des limites et des expositions.
- Nous effectuons des tests de résistance sur les portefeuilles particulièrement préoccupants afin d'identifier la sensibilité aux pertes dans une gamme de scénarios, des mesures de gestion étant prises pour rééquilibrer les expositions et gérer l'appétit pour le risque si nécessaire.
- Nous effectuons des examens réguliers des portefeuilles clés pour nous assurer que les risques individuels des clients ou des portefeuilles sont compris et que notre capacité à gérer le niveau des facilités offertes en cas de ralentissement est appropriée.
- Nous surveillons en permanence les perspectives géopolitiques.
- Nous continuons à surveiller les tensions géopolitiques impliquant la Russie et l'Ukraine et tout impact potentiel sur le groupe et nos clients.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2020.

Risque "cyber"

Avec d'autres organisations, nous continuons à opérer dans un environnement de cybermenace de plus en plus hostile, ce qui nécessite des investissements continus dans des contrôles métiers et techniques pour se défendre contre ces menaces.

Les principales menaces incluent l'accès non autorisé aux comptes clients en ligne, les attaques avancées de logiciels malveillants, les attaques contre nos fournisseurs tiers et les vulnérabilités de sécurité exploitées.

Atténuation

- Nous évaluons en permanence les niveaux de menace pour les types d'attaques les plus répandus et leurs résultats potentiels. Pour mieux protéger HSBC et nos clients et contribuer à assurer l'expansion en toute sécurité de nos secteurs d'activité mondiaux, nous renforçons nos contrôles pour réduire la probabilité et l'impact des logiciels malveillants avancés, des fuites de données, de l'exposition par des tiers et des failles de sécurité.
- Nous continuons d'améliorer nos capacités de cybersécurité, y compris la sécurité du *Cloud*, la gestion des identités et des accès, les métriques et l'analyse des données, et les revues de sécurité de nos prestataires. Une partie importante de notre stratégie de défense consiste à veiller à ce que nos collègues restent avertis des problèmes de cybersécurité et sachent comment signaler les incidents.
- Nous publions et examinons les cyber-risques et l'efficacité des contrôles tous les trimestres au niveau du Conseil exécutif et non exécutif. Nous rendons également compte de nos activités mondiales, de nos fonctions et de nos régions afin d'assurer une visibilité et une gouvernance appropriées des risques et des mesures d'atténuation.
- Nous participons à l'échelle mondiale à plusieurs organismes professionnels et groupes de travail de l'industrie pour partager des informations sur les tactiques employées par les groupes de cybercriminalité et pour collaborer à la lutte, la détection et la prévention des cyberattaques contre les organisations financières.

Le cyber-risque reste une priorité pour le Conseil d'Administration et est régulièrement reporté pour assurer une visibilité, une gouvernance et un soutien exécutif appropriés à notre programme de cybersécurité en cours.

Ce risque est stable par rapport au 31 décembre 2020.

Risques de non-conformité réglementaire, y compris aux règles de bonne conduite

Nos régulateurs accordent une attention croissante aux thèmes "Conduct", en termes de traitement équitable de la clientèle, avec une attention portée plus particulièrement en 2019 à la protection de la clientèle fragile, mais également aux règles de bonne conduite sur les marchés financiers (y compris le dispositif de détection des abus de marché).

L'ACPR a également indiqué porter une attention particulière à toutes les initiatives relatives au développement des services numériques, de l'intelligence artificielle et des FinTech, en rappelant que ces changements doivent s'opérer dans l'intérêt de la clientèle et permettre une traçabilité et un contrôle accrus.

La finance éco-responsable ainsi que les crypto-monnaies sont également de nouveaux enjeux pour les acteurs du secteur financier et représentent une priorité pour nos régulateurs. La loi française relative à la transition écologique devra être revue à l'aune des initiatives européennes, l'enjeu majeur pour l'AMF étant de lutter contre l'éco-blanchiment grâce notamment à une harmonisation de la définition de ce qu'est la finance éco-responsable. Concernant les crypto-monnaies, les régulateurs français appellent à une initiative européenne.

Atténuation

Conformément aux initiatives du Groupe et aux principes mondiaux, HSBC Continental Europe a déployé le programme *Conduct* : les lignes de métier et les fonctions gèrent pleinement le risque *Conduct* comme les autres risques.

La fonction de conformité réglementaire supervise et conseille les métiers dans leurs plans d'action, en étant attentive à la formation des collaborateurs, à la gestion de tout problème ou retard potentiel dans l'application des normes réglementaires. Elle assure le rôle de "Risk Steward" (réfèrent) dans ce domaine auprès de contreparties internes ou externes, y compris nos régulateurs, dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2020.

Risque de criminalité financière

HSBC n'a pas d'appétit à voir ses produits et services utilisés pour blanchir les profits d'activités criminelles, financer le terrorisme ou la corruption, faire du commerce avec des pays ou des individus objets de sanctions internationales, ou encore faciliter l'évasion fiscale.

Le risque de criminalité financière reste intrinsèquement élevé et nécessite un travail continu de renforcement du dispositif de prévention, de détection et de déclaration des activités criminelles.

Atténuation

Le dispositif de HSBC a été conçu afin d'appliquer la lettre et l'esprit des lois, règles, normes et bonnes pratiques les plus strictes de la profession en la matière. Ceci englobe toutes les pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et des activités de prolifération des matières sensibles, le respect des sanctions internationales, la lutte contre la corruption, la prévention de la fraude et la lutte contre l'évasion fiscale, avec les priorités suivantes :

- un dispositif de connaissance des clients adapté, incluant les principes d'identification et de vérification des données du client ainsi qu'une bonne connaissance de ses ressources financières, sans oublier la conduite des examens renforcés pour les clients à risque élevé tels que les personnes politiquement exposées, leurs proches et associés ;
- une culture de la lutte contre la criminalité financière adaptée aux risques du marché, et diffusée depuis la Direction de la banque à l'adresse de l'ensemble de ses collaborateurs ;
- un dispositif adapté de surveillance des transactions, permettant de détecter et qualifier toute activité suspecte d'un client de la banque ou le concernant, et de la signaler à Tracfin ;
- un dispositif adapté de comparaison des données clients, tiers et transactions avec les listes de sanctions nationales et internationales, permettant l'investigation dans un délai raisonnable de toute anomalie relevée ;
- le refus de toute relation d'affaire inappropriée ou susceptible de faire porter un risque à HSBC en matière de respect des sanctions internationales ;
- un dispositif de lutte contre la corruption conforme à la politique du Groupe HSBC, à la loi "Sapin II" et aux directives de l'AFA ;
- un dispositif adapté de dissuasion et de détection des tentatives de fraude ;
- un dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale conforme aux dispositions de l'article L. 561-15-11 du Code monétaire et financier et aux obligations de *reporting* FATCA, CRS et DAC6.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2020.

Risques environnementaux

Risques liés au climat

Le changement climatique peut affecter le profil de risque de HSBC au travers des risques de transition et des risques physiques. Le risque de transition peut découler de l'évolution vers une économie bas carbone, par le biais de changements politiques, réglementaires et technologiques. Le risque physique peut résulter de l'augmentation de la sévérité et/ou de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou d'autres événements climatiques, tels que l'élévation du niveau de la mer et les inondations.

Ces risques climatiques peuvent entraîner des risques à la fois idiosyncrasiques et systémiques, accompagnés de potentiels impacts financiers et non financiers pour HSBC. Les impacts financiers pourraient se matérialiser si les risques de transition et physiques, affectent la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts. Des impacts non financiers pourraient se matérialiser si nos propres actifs ou opérations sont touchés par des phénomènes météorologiques extrêmes ou par des changements chroniques dans les conditions météorologiques, ou encore, à la

suite de décisions commerciales prises dans le cadre de notre ambition climat. Les risques climatiques ont augmenté en 2021, principalement en raison de l'accélération et du volume des changements législatifs et réglementaires.

Atténuation

- Nous poursuivons l'amélioration de nos compétences en matière de risques climat et la gestion de notre exposition est une priorité. Nous avons nommé un *Climate Risk Manager* au sein de la fonction Risque ainsi qu'un responsable *Sustainable Finance* pour HSBC Continental Europe afin de coordonner nos actions et la gestion des risques liés au climat et à l'environnement au sein de la banque. Une supervision dédiée des risques climat et ESG sera mise en place début 2022 pour coordonner notre approche et nous assurer d'une gestion efficace de ces risques.
- Nous continuons d'accélérer le développement de notre programme de gestion des risques climats autour de quatre thèmes principaux : la gouvernance et l'appétit pour le risque, la gestion des risques, les tests de résistance et enfin, l'analyse et la publication de nos scénarios. Nous améliorons également notre approche du risque de *greenwashing*.
- Nous réalisons actuellement des tests de résistance face aux risques climatiques en lien avec les attentes de la BCE.
- Le groupe HSBC a publié au mois de décembre, sa politique de sortie du charbon thermique et s'engage à arrêter progressivement le financement de la production d'énergie liée au charbon et de l'extraction du charbon thermique sur les marchés de l'UE et de l'OCDE d'ici fin 2030, et dans le reste du monde d'ici fin 2040. Cette politique contribue à notre trajectoire Net Zéro et constitue une composante de notre approche de gestion du risque climatique de notre portefeuille de crédits.
- Nous avons proposé des formations dédiées portant sur les risques climatiques et la perte de biodiversité, aux différents comités de direction de HSBC Continental Europe. En 2021, nous avons participé à plusieurs groupes de travail de place pour améliorer notre approche de la gestion des risques liés au climat et à l'environnement, comme la Commission Climat de la Fédération des Banques Françaises ou le Groupe de Travail Biodiversité de Finance for *Tomorrow*. Notre activité de gestion d'actifs a également publié sa politique sur la biodiversité pour en expliquer le traitement effectué par nos analystes des questions qui se posent sur ce sujet.
- Dans le cadre de l'évaluation régulière du risque de transition sur dix secteurs identifiés comme les plus risqués, nos équipes commerciales et nos équipes de Crédit dialoguent avec nos clients de manière proactive sur la gestion du risque climat.

Risques liés à la perte de biodiversité

La perte de biodiversité est l'un des plus grands risques systémiques pour l'économie mondiale et la santé des personnes et de la planète. L'économie mondiale et les écosystèmes sur lesquels elle s'appuie dépendent fortement du bon fonctionnement des écosystèmes pour l'alimentation, l'énergie, le textile, la régulation du climat, les ressources en eau, la qualité de l'air et de nombreux autres biens et services essentiels. Il y a une pression réglementaire et juridique croissante, ainsi que des appels des investisseurs et d'autres parties prenantes à mettre en lumière la gestion du capital naturel par les entreprises, ce qui conduit ces dernières à encourir des coûts de capital plus élevés lorsqu'elles ont des pratiques négatives pour l'environnement.

Les risques liés au capital naturel qui pourraient avoir un impact direct sur la banque sont (1) opérationnels – par exemple un risque accru de défaut de paiement du fait que le client/contrepartie est confronté à des coûts de revient plus élevés en raison d'une réduction des ressources/revenus directement liée à la perte de capital naturel ou une baisse de la valeur créée en raison de l'augmentation des coûts des services écosystémiques qui ne sont plus fournis ; (2) juridique et réglementaire – réévaluation à la baisse des actifs en raison d'un risque élevé de litiges lié à des activités qui dégradent l'environnement et les moyens de

Risques

subsistance ou les risques d'actifs échoués en raison des limitations du changement d'affectation des terres, des contraintes sur l'utilisation des pesticides, la production de déchets ; (3) marchés – perte de valeur d'investissement due au boycott par les clients d'entités produisant des biens considérés comme ayant des impacts environnementaux négatifs ou à la perte de clients en raison d'une mauvaise performance environnementale d'un fonds ; (4) réputation – réputation altérée en raison d'une couverture médiatique négative liée au financement de projets ayant un impact négatif sur le capital naturel ou la perte de clients en raison de leur perception que la banque ne tient pas suffisamment compte du capital naturel dans sa prise de décision.

Atténuation

- HSBC met à jour ses politiques de risques afin de renforcer son cadre relatif aux risques environnementaux et de biodiversité pouvant découler des produits et services financiers qu'elle fournit.
- HSBC Asset Management teste également l'intégration d'un score d'impact sur la biodiversité dans ses outils d'évaluation de portefeuille. Des formations sur "les enjeux liés à la perte de biodiversité" ont été menées ces dernières années parmi les équipes de la Banque d'entreprises.

Le risque s'est accru depuis le 31 décembre 2020 et figure désormais dans la liste des risques principaux et émergents.

Pour plus de détails sur notre approche de la gestion des risques climatiques, voir Points d'attention spécifiques à la page 108.

Risques liés à la transition des indices de taux

Durant l'année 2021, le programme "Transition IBOR" (*Interbank Offered Rates*, taux interbancaires offerts) a achevé les développements informatiques et la mise en place des processus opérationnels pour gérer l'ensemble des produits dans les taux de remplacement "nRFR" (*near Risk-Free Rates*, taux "presque sans risque"), tout en dialoguant avec les clients sur les options existantes pour migrer leurs contrats en vie.

En particulier, les comptes courants et les dépôts de tous les clients de HSBC Continental Europe ayant des conditions d'intérêts liées à des taux amenés à disparaître, gérés dans le système local ARCO, ont été migrés vers les nouveaux taux. A mesure des progrès réalisés par le programme dans la mise en place des nouveaux processus et contrôles et dans la migration des contrats existants, les risques financiers et non financiers accrus auxquels la transition IBOR exposait HSBC continuent à diminuer. Les risques résiduels, à la mi-décembre 2021, sont liés à : un petit nombre de contrats (prêts et dérivés) mentionnant des taux qui disparaissent au 31 décembre 2021 pour lesquels nous n'avons pas encore obtenu d'accord du client sur la migration ; l'extension de la publication du LIBOR USD jusqu'au 30 juin 2023, ce qui requiert de continuer à gérer les risques liés aux contrats basés sur cet indice ; la disparition potentielle, à un stade ultérieur, de l'EURIBOR (pas planifiée pour le moment).

Atténuation

Sur les contrats résiduels, le programme s'appuie sur un support législatif, les régulateurs ayant défini des taux de remplacement statutaires qui s'appliqueront aux contrats ne mentionnant pas de taux de remplacement. Sur LIBOR USD, le programme continuera en 2022 à travailler sur le LIBOR USD en s'appuyant sur les processus déjà mis en place pour les taux disparaissant fin 2021. Sur l'EURIBOR, l'industrie a défini en mai 2021 des directives détaillées sur l'inclusion, dans tous les nouveaux contrats basés sur l'EURIBOR, de clauses de repli robustes spécifiant explicitement l'€STR comme taux de remplacement. HSBC Continental Europe a rédigé ces clauses en lien avec les équipes juridiques du groupe HSBC. Selon les produits, ces clauses ont soit déjà été incluses dans les modèles de contrats, soit le seront prochainement.

Pour plus de détails sur notre programme Transition IBOR, voir la partie *Areas of special interest* page 108.

Ce risque a diminué depuis le 31 décembre 2020.

Risque sur le modèle opérationnel et financier

L'industrie bancaire en Europe enregistre un niveau de rentabilité bas, avec certaines banques générant un retour sur capitaux propres ("*RoE*") en-dessous du coût estimé des fonds propres. Le prolongement de la période de taux d'intérêt bas et une concurrence très vive ont eu pour effet une baisse des revenus de HSBC Continental Europe. L'environnement externe actuel a impacté les risques auxquels font face les banques, notamment le risque de crédit, le risque de capital, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque lié à la gestion des collaborateurs. La surveillance des régulateurs est stricte et HSBC Continental Europe doit être en mesure de répondre à leurs requêtes. De plus, le besoin en investissements dans les domaines technologiques a pesé sur la base de coûts de HSBC Continental Europe. L'environnement macroéconomique actuel demeure incertain, ajoutant une pression supplémentaire sur les revenus bancaires, mais également sur les dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit. Les risques liés au capital, à la liquidité et à la gestion des collaborateurs se sont également accentués.

Atténuation

La stratégie du Groupe HSBC a pour objectif d'améliorer la rentabilité ainsi que l'efficacité opérationnelle des activités en Europe Continentale. A la suite de ces annonces, les lignes de métier globales ont travaillé sur de nouveaux modèles opérationnels afin d'arriver à une banque plus simple et plus fonctionnelle en Europe. La stratégie de HSBC Continental Europe est présentée dans la section "Présentation des activités et stratégie" en page 4. HSBC Continental Europe s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC : être la banque internationale de référence au service des entreprises dans l'Europe continentale. Les projets de transformation en cours permettent à HSBC Continental Europe de se concentrer sur ses points forts.

Le risque est stable par rapport au 31 décembre 2020.

Risque de concurrence

HSBC Continental Europe opère dans un secteur très concurrentiel qui continue d'opérer d'importants changements, conséquences de réformes réglementaires, d'une attention publique accrue résultant de la crise financière, ainsi que d'un environnement économique dégradé et amplifié par la crise liée à la Covid-19. En Europe, le secteur bancaire s'est montré résilient alors qu'une des plus importantes baisses du produit intérieur brut ("PIB") se produisait. Les niveaux de capitaux constitués après la crise financière se sont avérés suffisants. Les mécanismes de soutien des gouvernements sans précédent ont atténué ou différé les impacts économiques de la pandémie.

La rationalisation s'est poursuivie au sein du secteur bancaire. Elle s'observe à travers l'optimisation des implantations géographiques, des segments de clientèle et des offres produits. Des mouvements de consolidation ont eu lieu dans certains pays européens. D'un point de vue macroéconomique, des risques subsistent, les bulles spéculatives gonflent autour de certains actifs, en lien avec un excès de liquidité, des taux d'intérêt bas et une spéculation autour des actifs numériques, faisant craindre un retour de l'inflation au-delà de la cible des 2 % fixée par la Banque Centrale Européenne. La possible hausse des taux d'intérêt pourrait favoriser la croissance des revenus, mais de nombreuses entreprises continuent à être peu rentables et pourraient être impactées au même titre que certains ménages. En accompagnant la reprise économique et la sortie de la crise liée à la pandémie de Covid-19 au sein de l'économie européenne, le secteur bancaire pourrait accroître sa rentabilité tout en assurant sa pertinence à moyen-long terme. Sinon, il pourrait se retrouver écarté du fait d'une combinaison de politiques publiques et de nouvelles offres de paiement et de crédit.

Compte tenu des perspectives de faible croissance de l'industrie bancaire en Europe, l'amélioration des rendements devra être portée par la réduction des coûts ou de l'intensité capitalistique, et ce en continuant de répondre aux exigences réglementaires et du marché dans les paiements (Directive sur les Services de Paiement

2 « DSP2 », paiement instantané, technologie « *Near Field Communication* » pour les paiements mobiles, blockchain) et dans la gestion des données (Règlement Général sur la Protection des données « RGPD », *Open Banking*, Intelligence Artificielle). L'industrie bancaire est confrontée, sur certaines de ses activités traditionnelles, à l'arrivée de nouveaux entrants tels que les banques mobiles, les entreprises technologiques ou encore des acteurs non bancaires (« Fintechs », « Assurtechs », spécialistes de la chaîne d'approvisionnement, etc.), notamment à la suite de la mise en place de ces réglementations. Ces concurrents potentiels sont en mesure de capter une part de la chaîne de valeur des produits offerts par les banques, en proposant à leur clientèle des services généralement moins coûteux, plus souples et réactifs grâce aux nouvelles technologies, et mieux adaptés à la "banque à distance" via des smartphones ou tablettes. Les confinements liés à la crise de la Covid-19 ont encore accentué la conversion à la banque digitale et mobile dans tous les pays européens.

Atténuation

La stratégie du Groupe HSBC – évoquée dans la section 'Présentation des activités et stratégie' en page 4 – a pour ambition d'améliorer la rentabilité des activités en Europe Continentale.

Le Groupe HSBC reste vigilant sur les évolutions technologiques concurrentes et entretient d'étroites relations avec l'écosystème des « Fintechs ». L'approche du Groupe HSBC est de promouvoir l'innovation et la transformation digitale principalement à travers des prises de participation et la collaboration avec des partenaires externes.

HSBC Continental Europe a poursuivi le développement des services digitaux omnicanal et des fonctionnalités digitales afin d'améliorer l'expérience client de l'ensemble des canaux de distribution, notamment grâce au lancement d'une nouvelle application mobile « *Mobile X* », la mise en place de Apple Pay et d'un service de consultation de comptes "multibanques", mais également via des améliorations quant à l'authentification des clients et l'utilisation de la signature numérique pour un plus grand nombre de produits de la banque de détail, notamment pour les financements. Pour la Banque Privée, HSBC Continental Europe a lancé un service d'allocation de portefeuille en fonction du profil de risque des clients, s'appuyant sur une plateforme offrant un modèle multifactoriel d'analyse de risque. Parmi les initiatives globales, la banque d'entreprises a également développé des services innovants, à partir de la veille et d'analyses de données commerciales, en rationalisant et numérisant les processus opérationnels et en encourageant l'esprit d'innovation. Les applications clients ont été transférés vers le Cloud tout en renforçant les mesures de *cyber* sécurité et des interfaces de programmation d'application ('API') pour la gestion de trésorerie ont été développées. HSBC Continental Europe a mis en place le paiement instantané (réception pour les clients de la banque de détail, émission / réception pour les entreprises). HSBC Continental Europe se concentre désormais sur les processus de souscription et d'identification tout en améliorant sa plateforme en ligne pour les clients individuels et les entreprises.

Le projet DSP2 est bien structuré en France et en Europe afin que la banque se conforme à ses obligations et puisse saisir de potentielles opportunités commerciales. Par ailleurs, le RGPD est désormais en place de façon structurée au sein de HSBC Continental Europe. Les collaborateurs sont formés à la gestion des risques liés à la *cyber* sécurité et aux nouvelles réglementations (Sapin II, DSP2, RGPD).

Le risque est stable par rapport au 31 décembre 2020.

Risque de non-transparence fiscale

Comme toute entreprise, HSBC Continental Europe est exposée au risque d'une interprétation ou d'une application erronée des règles fiscales qui s'appliquent à elle, dont la complexité va croissant. Plus spécifiquement, les autorités fiscales portent une attention de plus en plus grande aux conditions de facturation entre sociétés membres de grands groupes internationaux comme HSBC.

HSBC Continental Europe court donc le risque d'un redressement ou de pénalités dans l'hypothèse où elle ne respecterait pas l'ensemble de ces dispositions, notamment l'obligation de traiter avec sa société-mère à des conditions commerciales normales.

D'autre part, certains clients de HSBC Continental Europe pourraient tenter d'utiliser ses services à des fins d'évasion fiscale, exposant la banque à des accusations de complicité, qui, si elles étaient confirmées, pourraient entraîner de sévères conséquences financières ou pénales ou pour sa réputation.

Atténuation

La Direction des Affaires Fiscales de HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec les autres fonctions et les différentes lignes de métier, de même qu'avec les autres entités du Groupe, pour s'assurer que les transactions que HSBC Continental Europe réalise pour son propre compte ainsi que celles réalisées avec ses clients sont bien conformes à la lettre et à l'esprit des règles fiscales. Elle veille en outre à ce que les prix de transfert pratiqués avec les autres entités du Groupe soient justifiés et documentés.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2020.

Facteurs internes

Risques liés aux ressources humaines

Un environnement externe plus difficile, tant sur le plan économique que sanitaire et la mise en œuvre de plusieurs programmes de restructurations conformément à nos orientations stratégiques en cours chez HSBC Continental Europe ainsi que la vente potentielle de nos activités de détail, touchent une grande partie du personnel et créent un environnement que de nombreux collaborateurs ressentent comme complexe et incertain.

En outre, la transformation et la complexité croissante de l'industrie bancaire modifient les attentes en termes de compétence dans tous les Métiers et Fonctions. Les collaborateurs doivent s'adapter et développer de nouvelles compétences, ce qui peut créer un sentiment d'inadaptation pour certains.

Atténuation

Pour se prémunir contre ces risques, HSBC Continental Europe s'assure que l'ensemble du personnel reçoit une information régulière et claire sur les réorganisations, les projets en cours et les compétences de demain. La banque surveille par ailleurs avec une attention particulière la charge de travail et le niveau de stress de ses employés au travers d'enquêtes bi-annuelles et, pour ses cadres à forfait jour, par des questionnaires adaptés. L'encadrement de proximité est également sensibilisé régulièrement à ce risque ainsi que celui lié à la santé mentale et est encouragé à prendre les mesures appropriées lorsque cela est nécessaire. HSBC Continental Europe a initié une série d'ateliers invitant les collaborateurs à s'exprimer et à identifier des plans d'action concrets. HSBC Continental Europe a aussi créé un programme #Resilience pour aider les collaborateurs et les managers à faire face à ce climat d'incertitude et propose des programmes de formation spécifiques "*Future Skills*" pour aider les collaborateurs à développer de nouvelles compétences et à s'adapter. HSBC Continental Europe encourage les collaborateurs à utiliser sa plateforme de formation Degree.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2020.

Risque de modèle

Le risque de modèle se présente lorsque les décisions prises par la banque se basent en partie sur des modèles, comme c'est de plus en plus le cas dans de nombreux domaines, qu'ils soient de caractère financier ou non. Des contrôles robustes sont déjà en place pour maîtriser ce risque : un inventaire des modèles est tenu à jour et les modèles sont régulièrement testés et soumis à une validation indépendante. Une nouvelle politique de risque de modèle, plus ambitieuse, est en cours de mise en place pour améliorer encore ces contrôles et parvenir à une gestion pleinement efficace du risque de modèle, afin d'éviter que des décisions soient prises sur la base de modèles mal contrôlés : une mauvaise gestion du risque de modèle pourrait avoir des

Risques

conséquences sur les objectifs stratégiques, en particulier en termes d'optimisation du capital, et sur la réputation de HSBC Continental Europe.

Dans le cas spécifique des modèles de capitaux réglementaires, les exigences sont toujours aussi fortes. Les autorités de supervision ont émis des réserves sur la qualité de certains modèles existants, mais aussi sur celle de certains nouveaux développements soumis à leur approbation, ce qui crée un risque que des conditions défavorables soient imposées pour le calcul des actifs pondérés par les risques basés sur les modèles internes et, au-delà, une incertitude sur leur utilisation à long terme par HSBC Continental Europe pour certains portefeuilles de clientèle. Plusieurs modifications du cadre réglementaire sont en cours de réflexion, d'élaboration ou de mise en œuvre : définition du défaut, réévaluation des modèles de probabilité de défaut ou de perte en cas de défaut, directives européennes CRR versions 2 et 3, revue fondamentale des activités de marché. Ces projets génèrent une incertitude sur l'état à long terme des règles régissant l'utilisation de modèles pour le calcul des besoins en fonds propres. Ils pourraient nécessiter des re-développements de modèles existants, avec les risques que cela comporte en termes d'approbation par les autorités de supervision, et de problèmes de performance possibles.

Du fait de son caractère sans précédent, la crise liée à la pandémie de Covid-19 et économique pose un défi majeur aux modèles, qui pour la plupart reposent sur l'hypothèse que les relations entre certains éléments économiques et financiers sont stables. En particulier, les modèles de probabilité de défaut, utilisés pour le calcul des capitaux réglementaires et des provisions comptables, ont pu perdre en performance prédictive et dû être ajustés sur la base d'observations récentes ou de prévisions à dire d'expert.

Dans le contexte des profonds changements qui ont commencé à affecter les indices de taux d'intérêt (transition "IBOR"), des risques spécifiques à certains modèles voient le jour, en particulier dans le domaine de la valorisation des instruments de marché et de la quantification des risques correspondants. En cas de mauvaise appréhension des conséquences de cette transition sur l'ensemble des modèles utilisés par la banque, HSBC Continental Europe pourrait se trouver dans l'incapacité de faire face à certains aspects de cette transition.

Les attentes des régulateurs sur la prise en compte par les institutions financières des impacts liés au changement climatique sont source d'un accroissement de l'utilisation de modèles dans un contexte nouveau. Ces modèles ont généralement des aspects subjectifs et sont limités par la disponibilité des données utilisées. Ces éléments peuvent conduire à des niveaux plus élevés d'incertitude par rapport à d'autres contextes de modélisation.

Sur le plan de l'innovation, les métiers bancaires utilisent de plus en plus de modèles dans leurs activités, en utilisant des techniques de plus en plus sophistiquées suivant les progrès des méthodes d'apprentissage automatique. Ces modèles, conçus pour augmenter l'efficacité des métiers, peuvent générer des risques si les contrôles correspondants ne s'adaptent pas à leur caractère innovant pour continuer à fournir une image fiable du risque de modèle. Par ailleurs, l'importance croissante des risques liés à l'environnement naturel n'est pour l'instant pas prise en compte dans les principaux modèles, ce qui à terme pourrait mener à une estimation inadéquate de ces risques et à des décisions inadéquates.

Atténuation

HSBC Continental Europe continue d'améliorer son traitement du risque de modèle, à la suite de sa mise en œuvre de la nouvelle politique correspondante. S'agissant des modèles de fonds propres réglementaires, HSBC Continental Europe travaille en lien avec les autorités de supervision afin de satisfaire à leurs attentes et de répondre à leurs préoccupations sur la qualité des modèles. Les équipes de modélisation travaillent à des versions améliorées des modèles remédiant aux principaux points faibles identifiés ; certaines ont été présentées aux autorités de supervision en 2021, d'autres suivront en 2022.

Les conséquences des changements réglementaires à venir sur les modèles sont examinées dans le cadre de projets et groupes de travail dédiés, en particulier la réforme Bâle III et la revue fondamentale des activités de marché. Une revue des recommandations réglementaires est effectuée en continu et s'intéresse en particulier aux aspects de modélisation ; les changements nécessaires sont planifiés conformément à la gouvernance applicable. HSBC Continental Europe maintient un contact étroit avec les autorités de supervision sur ces sujets.

La performance des modèles dans le contexte de crise fait l'objet d'un suivi systématique, en particulier à travers la mise en place d'une catégorie particulière pour le forçage des notes de crédit lorsque celle donnée par le modèle est jugée inadéquate.

Des ajustements sont mis en place sur les scénarios utilisés pour les provisions comptables. Le risque de modèle lié aux changements d'indices de taux d'intérêt fait l'objet d'un groupe de travail spécifique au niveau du Groupe HSBC, qui s'assure du bon déroulement du processus de transition du point de vue du risque de modèle. Les métiers et fonctions utilisatrices de modèles ont commencé à délivrer les changements nécessaires avec le support de la fonction de gestion du risque de modèle, tout en continuant de suivre les risques de modèle restant pendant la période de transition.

L'évaluation du risque environnemental est encore en développement dans les équipes de modélisation de la banque ; La seconde ligne de défense encourage les métiers à considérer les facteurs environnementaux dans les re-développements futurs des modèles. Les métiers tout comme la seconde ligne de défense ont participé au développement d'un cadre de modélisation sur les problématiques du climat, et les standards en termes de validations sont en train d'être établis.

La fonction de gestion du risque de modèle du Groupe HSBC travaille en lien étroit avec les métiers et les fonctions de la banque pour maîtriser l'utilisation des techniques avancées de modélisation, en s'assurant qu'une gouvernance adéquate est suivie en particulier dans les domaines où des modèles reposant sur les techniques d'apprentissage automatique sont en cours de développement. La prise en compte des risques sur l'environnement dans la modélisation n'est pas encore d'actualité, mais la seconde ligne de défense encourage les métiers à y prêter attention lors de la mise au point de nouveaux modèles.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2020.

Risques d'exécution

Afin de réaliser ses objectifs stratégiques et respecter ses exigences réglementaires, il est important pour HSBC Continental Europe de porter une attention élevée au risque d'exécution.

L'addition de différents projets et la réorganisation en cours chez HSBC Continental Europe peuvent engendrer des conflits de priorités et d'allocation de moyens, notamment dans un environnement de mutualisation de ces moyens avec les autres parties du Groupe HSBC aux niveaux européen et mondial.

Ceux-ci peuvent peser à la fois sur le bon déroulement des projets, voire leur bonne fin, et sur le fonctionnement courant de la banque, avec comme conséquences possibles des pertes financières, une réputation entachée ou des sanctions réglementaires.

Atténuation

HSBC Continental Europe met en œuvre les moyens nécessaires à la conduite de ses différents projets, qu'ils soient techniques, financiers ou humains. Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'une gouvernance adaptée à leur nature et à leur niveau de complexité. Les principaux parmi eux sont suivis au plus haut niveau des instances de gouvernance du Groupe HSBC (globales, régionales et locales), mais aussi au sein de HSBC Continental Europe notamment durant les Comités de suivi des principaux projets et les suivis spécifiques réalisés sur les projets de Transformation de la Banque en Europe Continentale.

Le risque a augmenté depuis le 31 décembre 2020.

Risques des systèmes informatiques & résilience opérationnelle

Indépendamment d'actes de malveillance, les systèmes informatiques de la banque sont exposés à des risques de panne ou de mauvais fonctionnement, qui pourraient affecter les clients de HSBC Continental Europe, son fonctionnement ou encore sa capacité à respecter ses obligations réglementaires.

Atténuation

Pour se prémunir contre ce risque, HSBC Continental Europe met en œuvre un programme régulier de migration de ses données et de ses applicatifs sur de nouveaux serveurs. Dans certains cas, le choix est fait de confier nos services informatiques à des sous-traitants lorsque cette solution est plus sûre et plus efficace. L'utilisation de service de type *Cloud* vise à augmenter notre résilience tout en gardant le contrôle de nos données, de nos applications et de notre architecture.

Un plan de mise à jour des logiciels vise à garantir l'existence d'un support par les fournisseurs informatiques en cas d'incident.

Le risque est stable depuis le 31 décembre 2020.

Risques liés à la gestion de données

HSBC Continental Europe utilise un grand nombre de systèmes et d'applications informatiques qui supportent des processus et opérations clés de la banque. Par conséquent il est nécessaire de réconcilier plusieurs sources de données, comme celles relatives aux données clients, pour limiter le risque d'erreur et de garantir des données exactes, complètes et à jour dans les systèmes.

HSBC Continental Europe doit également être en conformité avec des règlements, internes mais aussi externes, comme le Règlement Général sur la Protection des Données ("RGPD"), les principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ("BCBS" 239) et les réformes Bâle III.

Atténuation

- HSBC Continental Europe continue d'améliorer la qualité des données sur un grand nombre de systèmes utilisés. La gestion, l'agrégation et la surveillance des données continuent de renforcer l'efficacité des systèmes et processus internes. Des contrôles de données sont mis en œuvre pour les processus critiques dans les systèmes « front-office » afin d'améliorer la saisie des données dès leur point d'entrée. Des améliorations et des investissements sont effectués en continu en terme de gouvernance, de qualité, d'architecture et de protection des données, ainsi que des contrôles améliorés pour se conformer aux exigences réglementaires accrues et mieux répondre aux attentes de nos clients pour les servir.
- La mise en œuvre du dispositif global HSBC de gestion des données a permis d'accroître le scope des processus et des données critiques à monitorer, ce qui a profité à HSBC Continental Europe. Un contrôle de manière proactive de la qualité des données liées aux clients, aux produits, aux référentiels et aux transactions permet d'identifier, suivre les mesures correctives et résoudre les problèmes de qualité de données en temps opportun.
- Une nouvelle stratégie HSBC et un programme global de gestion des données ont été lancés en 2021 dans l'optique d'implémenter une nouvelle librairie de contrôles, procédures et outils, ainsi que des formations de sensibilisation de gestion et de protection des données. La mise en œuvre de ce programme permettra d'améliorer la gestion des risques liés aux données de HSBC Continental Europe. Les contrôles liés à la gestion et à l'intégrité des données ont été améliorés et de nouveaux contrôles ont été créés et sont liés aux durées de rétention et au stockage des données et qui sont applicables à partir de Janvier 2022.
- Le groupe HSBC a mis en place un dispositif global de protection des données personnelles qui définit des pratiques, des principes et des orientations permettant de démontrer la conformité de la banque avec la législation dans ce domaine dans les juridictions dans lesquelles HSBC Continental Europe opère, à l'instar du RGPD dans l'Union européenne. Les

processus de protection des données se sont également améliorés grâce à la mise en œuvre de nouveaux outils permettant de renforcer notre conformité au RGPD, avec notamment la centralisation des demandes de transfert de données, des analyses d'impact sur les données personnelles ainsi que le registre des traitements de données personnelles.

- HSBC Continental Europe est également impliquée dans les efforts initiés par le groupe HSBC dans le cadre des travaux de modernisation de l'architecture et de l'infrastructure de ses données à travers l'introduction du *big data*, du *cloud*, du *machine learning*, d'analyses avancées et de technologies de visualisation. Dans le but d'aider les collaborateurs à rester au courant des sujets qui ont trait à la gestion des données ainsi qu'à leur protection. HSBC continue de s'assurer de la formation de ses équipes sur ces sujets, ce qui souligne l'engagement de HSBC à protéger les données personnelles de ses clients, de ses employés ainsi que de ses tiers.

Ce risque est resté stable depuis le 31 décembre 2020.

Risques liés aux tiers

HSBC Continental Europe a recours à des tierces parties pour nombre de services en commun avec d'autres établissements financiers. Les risques associés à l'utilisation de tiers sont liés au manque de transparence et peuvent donc être plus difficiles à gérer. Il est primordial de s'assurer que les procédures, les processus et le cadre nécessaires pour gérer ce risque soient adéquats.

Ce dispositif doit comprendre le contrôle de la sélection et de la supervision des tiers, y compris du *Cloud*, ainsi qu'une gouvernance, particulièrement en ce qui concerne les processus clés et les contrôles susceptibles d'affecter la résilience de la banque.

La moindre défaillance dans la gestion de nos risques liés à l'utilisation de tierces parties risque d'affecter notre capacité à répondre aux attentes réglementaires ou de la clientèle.

Atténuation

HSBC Continental Europe a intégré ce modèle au sein de la première ligne de défense, au travers d'équipes dédiées destinées à gérer les processus, les contrôles et la technologie destinés à évaluer nos tierces parties. Des critères clés et des processus de contrôles ont été développés et renforcés.

Au sein de la seconde ligne de défense, l'équipe *Resilience Risk* est chargée de définir la stratégie et les procédures pour une gestion des risques de Tiers efficace.

Toute externalisation d'un service critique doit être formellement approuvée par le comité de gestion des risques de la banque avant le démarrage du contrat.

Un comité spécifique revoit les projets d'externalisation dans le *Cloud* afin de vérifier la conformité avec la stratégie *Cloud* du Groupe HSBC et analyser les risques réglementaires, juridiques et liés à la gestion des données personnelles. Un comité trimestriel est en place afin de s'assurer que les relations d'externalisation sont gérées selon les standards du Groupe HSBC et en conformité avec la réglementation.

Ce risque a augmenté depuis le 31 décembre 2020.

Facteurs de Risques

HSBC Continental Europe a établi une liste exhaustive de facteurs de risques qui couvrent l'ensemble des risques qui affectent l'entreprise. Un grand nombre de facteurs de risques peuvent toucher de façon significative l'entreprise, les perspectives, la situation financière, les fonds propres, la réputation, les résultats des opérations et / ou des clients.

Ces risques sont pris en compte dans l'évaluation permanente des risques principaux ou émergents qui peuvent conduire à une révision de l'appétence au risque.

Voir Points d'attention Spécifiques – page 108 pour les risques liés à la Covid-19.

Catégorie	Risques	Probabilité (Très peu probable / Peu probable / Probable / Très probable)	Impact (Faible / Moyen / Elevé / Très Elevé)
Risques macroéconomiques et géopolitique	Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter défavorablement les résultats de HSBC Continental Europe.	Probable	Elevé
	Les fluctuations du marché peuvent réduire les revenus de HSBC Continental Europe ou la valeur de ses portefeuilles.	Probable	Moyen
	HSBC Continental Europe pourrait perdre accès à ses sources de liquidité et de financement, qui sont essentielles à son l'activité.	Peu probable	Moyen
Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC	HSBC Continental Europe est assujéti à de nombreuses exigences législatives ou réglementaires ainsi qu'à des développements et changements dans les politiques des régulateurs ou des gouvernements et nous pouvons ne pas nous conformer à toutes	Probable	Elevé
	HSBC Continental Europe est exposé aux risques associés au remplacement des indices de taux Ibor (<i>Interbank Offered Rates</i> , taux interbancaires offerts).	Probable	Elevé
Risques liés aux opérations	HSBC Continental Europe reste exposé à un large éventail de risques Cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie.	Probable	Elevé
	Les activités de HSBC Continental Europe sont largement dépendantes de son système d'information.	Probable	Elevé
	HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles.	Probable	Elevé
	Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services qui peuvent être exposés à des risques que HSBC Continental Europe peut ne pas connaître.	Probable	Moyen
Risques liés à la gouvernance et au contrôle interne	La conduite des actions stratégiques de HSBC Continental Europe est exposée à un risque d'exécution qui pourrait affecter les profits attendus de nos initiatives stratégiques.	Probable	Elevé
	La gestion des données et les contrôles de confidentialité des données de HSBC Continental Europe doivent être suffisamment robustes pour prendre en charge l'augmentation des volumes de données et l'évolution des réglementations.	Probable	Moyen
	Des tiers pourraient utiliser HSBC Continental Europe pour mener à son insu des activités illégales.	Peu probable	Moyen
Risques liés à l'activité	Les risques liés à la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe.	Probable	Elevé
	HSBC Continental Europe est exposé à un risque d'attrition et de rétention de compétences.	Probable	Elevé
	HSBC Continental Europe a une exposition significative au risque de contrepartie.	Probable	Elevé
	HSBC Continental Europe est soumis à des risques financiers et non financiers associés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.	Très probable	Moyen
	Le risque de réputation de HSBC Continental Europe est fortement lié à l'évolution en cours de son organisation.	Probable	Moyen
	Les activités de HSBC Continental Europe sont exposées à un risque de fraude.	Probable	Moyen
Risques liés aux états financiers	La préparation des états financiers de HSBC Continental Europe se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses soumis à des incertitudes.	Peu probable	Moyen

Risques macroéconomiques et géopolitique

Les conditions économiques et de marché actuelles peuvent affecter défavorablement les résultats de HSBC Continental Europe. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Des conditions économiques incertaines et parfois volatiles peuvent créer un environnement opérationnel difficile pour les sociétés de services financiers telles que HSBC.

En particulier, HSBC Continental Europe a été confronté et pourrait continuer à être confronté aux défis suivants concernant ses opérations et son modèle d'exploitation en rapport :

- l'épidémie de Covid-19 et son impact sur les économies mondiales pourraient avoir un effet défavorable significatif sur (entre autres) la rentabilité, le capital et la liquidité des sociétés de services financiers telles que HSBC ;

- la demande d'emprunt des clients solvables peut diminuer pendant les périodes de récession ou lorsque l'activité économique ralentit ou reste modérée ;
- des taux d'intérêt faibles ou négatifs pourraient avoir une incidence sur la rentabilité en raison de la réduction du revenu net d'intérêts des banques. Cette dégradation des profits des banques pourrait affecter la stabilité financière ou conduire ultérieurement à un resserrement de l'offre de crédit ;
- la capacité de HSBC Continental Europe à emprunter auprès d'autres institutions financières ou à s'engager dans des opérations de financement, peut être affectée négativement par une perturbation du marché ; et
- l'évolution du marché pourrait déprimer la confiance des consommateurs et des entreprises au-delà des niveaux attendus. Si la croissance économique est faible, par exemple, les prix des actifs et les modes de paiement peuvent être

affectés négativement, entraînant des augmentations plus importantes que prévu des impayés, des taux de défaut et des ECL. Cependant, si la croissance est trop rapide, de nouvelles bulles de valorisation des actifs pourraient apparaître, notamment dans le secteur immobilier, avec des conséquences potentiellement négatives pour les banques.

La survenance de l'un de ces événements ou circonstances pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos prospects et nos clients.

Nous évaluons en permanence les conséquences des événements géopolitiques. Les tensions entre la Russie et les États-Unis et un certain nombre d'États européens se sont considérablement intensifiées à la suite des tensions entre la Russie et l'Ukraine. Alors que des négociations sont en cours pour trouver une solution, la poursuite ou la détérioration de la situation pourrait avoir des conséquences géopolitiques importantes, y compris des répercussions économiques, sociales et politiques sur le groupe et ses clients. En outre, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'UE ont menacé d'étendre considérablement les sanctions et les restrictions commerciales contre la Russie en cas d'incursion russe en Ukraine, et des contre-mesures russes sont également possibles. Nous continuons à suivre l'évolution de cette situation et les éventuels conséquences pour HSBC Continental Europe.

La pandémie de la Covid-19 a déjà eu, et continue d'avoir, un impact significatif sur les métiers et sur l'environnement économique dans lesquels HSBC Continental Europe opère. Elle a engendré des perturbations pour les clients, les fournisseurs et les collaborateurs.

Dans la plupart des pays dans lesquels HSBC Continental Europe opère, notamment en France, les mesures mises en place par les gouvernements afin de soutenir financièrement et sur le plan social les secteurs économiques les plus affectés par la pandémie ont été largement maintenus en 2021, ou bien prudemment et partiellement retirés.

L'activité économique mondiale s'est nettement redressée en 2021, après l'effondrement causé en 2020 par la crise de la Covid-19. Ce rebond a été favorisé par le processus de réouverture observé dans la plupart des pays développés, grâce notamment aux progrès significatifs des campagnes de vaccination. Néanmoins, ce processus de réouverture n'a pas été linéaire car les différentes régions du monde ont été touchées à tour de rôle par des vagues successives de Covid-19 associées à de nouveaux variants (Delta et Omicron notamment). Même si ces vagues ont généralement eu un impact économique beaucoup plus limité qu'en 2020, elles ont tout de même freiné la reprise mondiale et cette dernière s'est avérée irrégulière et assez inégale entre les différents pays.

L'Europe a suivi ces grandes tendances générales. Le PIB de la zone euro a progressé de 2.2 % en variation trimestrielle au 3ème trimestre 2021, réduisant ainsi l'écart avec son niveau pré-pandémie à 0.5 %. La France a fait encore mieux puisque son PIB est pratiquement revenu à son niveau pré-pandémie (-0.1 %). Cette reprise s'est en outre accompagnée d'une baisse notable du taux de chômage. L'emploi en France a notamment retrouvé son niveau pré-pandémie dès le 3ème trimestre. Par ailleurs, les indicateurs avancés pour le 4ème trimestre n'ont pas signalé de fléchissement notable de l'activité, en dépit de l'émergence du variant Omicron en fin d'année.

Sur une note moins favorable, l'inflation en zone euro est fortement remontée, atteignant 5.0 % en vision annualisée en décembre 2021 (en estimation préliminaire) contre 0.9 % en début d'année (3.4 % après 0.8 % pour la France, selon la mesure harmonisée dans l'UE). Cette évolution a conduit la Banque centrale européenne ("BCE") à adopter un ton moins accommodant dans le courant de l'année. Le Conseil des gouverneurs a notamment réduit le rythme des achats de titres du programme d'urgence pour la pandémie ("PEPP") et annoncé un arrêt des achats nets de ce programme pour la fin mars 2022.

Concernant la Covid-19, les principaux constats en 2021 sont :

- Après une augmentation significative en 2020 (67 millions d'euros), les ECL ont légèrement diminué de 6,4 millions d'euros l'an dernier sur les Stages 1 et 2, reflétant l'amélioration des scénarios macro-économiques prospectifs utilisés pour estimer les pertes de crédit. En ce qui concerne les dépréciations de Stage 3, la dotation en 2021 a été limitée (39,5 millions d'euros contre 222 millions en 2020), reflétant une réduction du nombre de nouveaux cas entrant en restructuration financière, à la suite des mesures de soutien gouvernementales.
- Concernant HSBC Continental Europe, le portefeuille a été résilient en 2021, mais nous considérons que la relative bonne performance des PME françaises à ce stade du cycle économique est en partie due aux mesures gouvernementales ; et que la situation financière de certaines contreparties pourrait se dégrader quand commenceront les remboursements des Prêts Garantis d'Etat ("PGE") d'une part, et d'autre part en fonction du calendrier selon lequel les mesures de soutien seront arrêtées. Concernant le portefeuille des particuliers, son exposition aux PGE est peu matérielle.
- Pour l'activité *Retail*, le portefeuille s'est maintenant rétabli de l'impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19 avec des indicateurs de risque clés, tels que les taux de défaillance et les prêts non performants ("*NPL*") désormais inférieurs aux niveaux d'avant Covid-19.
- Les mesures de *Stress Tests* dédiés à la Covid-19 n'ont pas fait apparaître de pertes potentielles significatives sur les portefeuilles de Trading.
- Nous n'avons pas enregistré de pertes opérationnelles significatives du fait de la Covid-19.
- Les nombreux changements dans les facteurs économiques et de marché, les comportements des clients ou encore les actions gouvernementales suscitées par la Covid-19 ont profondément affecté la performance des modèles financiers.
- Une augmentation du risque psycho-social de manière générale.
- Le télétravail est devenu une "nouvelle norme" grâce à un nouvel accord de travail. La grande majorité des collaborateurs ont adopté ainsi un modèle de travail hybride en 2021.

Concernant le portefeuille dans son ensemble, les risques macro-économiques actuels, c'est-à-dire les prix de l'énergie plus élevés, les chaînes d'approvisionnement perturbées, les pressions inflationnistes, de même que la remontée des cas de Covid-19 et les risques de confinement associés, requièrent une vigilance accrue. HSBC Continental Europe continue d'utiliser des processus d'identification des risques et de gestion de portefeuille afin d'identifier et de suivre les clients les plus vulnérables.

Les résultats des tests de résistance ("*stress tests*") sur les ratios de fonds propres de HSBC Continental Europe sont suivis pour identifier les zones de risque et utilisés pour informer l'appétit pour le risque dans l'ensemble de l'entité.

La priorité de HSBC Continental Europe en 2022 est de continuer à gérer au mieux les conséquences de la crise de la Covid-19 tout en poursuivant la transformation et croissance de ses activités.

Les fluctuations du marché peuvent réduire les revenus de HSBC Continental Europe ou la valeur de ses portefeuilles.
Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Nos activités sont intrinsèquement soumises aux risques inhérents aux marchés financiers et à l'ensemble de l'économie, notamment des modifications des taux d'intérêt, des taux d'inflation, des *spreads* de crédit, des taux de change, des matières premières, des actions, du prix des obligations et de l'immobilier, et le risque que nos clients agissent d'une manière non conforme à nos hypothèses d'activité, de tarification et de couverture.

Les mouvements de marché continueront d'affecter HSBC Continental Europe de manière significative dans plusieurs domaines clés.

Risques

Par exemple, les activités bancaires et de négociation sont soumises au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque associé aux actions, au risque d'inflation et au risque de *spread* de crédit. Les variations du niveau des taux d'intérêt, des écarts de taux interbancaires par rapport aux taux officiels, des courbes de rendement et des *spreads* ont une incidence sur l'écart de taux d'intérêt entre les coûts d'emprunts et les revenus de prêts. Les pressions concurrentielles sur les taux fixes ou les conditions des produits sur les prêts et dépôts existants limitent parfois notre capacité à modifier les taux d'intérêt applicables aux clients en réponse à l'évolution de leur situation financière. Les activités d'assurance sont également exposées au risque que les fluctuations du marché entraînent des déséquilibres entre les passifs liés aux produits et les actifs de placement qui les sous-tendent. Il est difficile de prévoir avec précision le degré d'évolution de la conjoncture du marché, qui peut avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Voir également la section "Les risques de marché en 2021" en page 149.

Au 31 décembre 2021, les Actifs Pondérés liés au Risque de marché s'élevaient à 3,784 milliards EUR, dont 477 millions EUR calculés sous méthode standard et 3,308 milliards EUR selon la méthode fondée sur les modèles internes. Dans les actifs pondérés calculés selon la méthode standard, on compte 3 millions EUR liés au risque de taux d'intérêt, 473 millions EUR liés au risque de change et 1 millions EUR pour les options. Dans les actifs pondérés du risque calculés selon la méthode fondée sur les modèles internes, on compte 505 millions EUR liés à la VaR, 1,557 milliards EUR liés à la *Stressed VaR*, 466 millions EUR liés au Risque supplémentaire de défaut et de migration (« *Incremental risk charge* ») et 780 millions EUR d'autres risques de marché. Pour le détail des actifs pondérés du risque relatifs au risque de marché, voir les tableaux en page 154 : Risque de marché – selon la méthode standard et Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes.

HSBC Continental Europe pourrait perdre accès à ses sources de liquidité et de financement, qui sont essentielles à son activité. Probabilité : Peu probable / Impact : Moyen.

La capacité de la banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des *spreads* de crédit, l'abondance de liquidité, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au Groupe HSBC dans son ensemble, HSBC Continental Europe en particulier ou l'ensemble du secteur bancaire.

Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la banque et HSBC Continental Europe attache une importance particulière à maintenir leur stabilité. La stabilité de ces dépôts dépend de la capacité de la banque à maintenir la confiance des déposants dans sa solidité financière et dans sa liquidité ainsi que de sa capacité à proposer une rémunération transparente dans les niveaux du marché. Bien que les dépôts aient toujours représenté historiquement pour HSBC Continental Europe une source de financement stable, et ce y compris dans des situations de crises économiques, cela pourrait, dans un scénario extrême, ne pas rester le cas.

HSBC Continental Europe recourt également aux marchés financiers pour le financement nécessaire à la réduction des déséquilibres de maturité et de devises entre actifs et passifs, et pour participer au financement de nos activités de crédit et de marché.

Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient alourdir le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC Continental Europe aux marchés financiers dans le cadre de son activité courante ou de son développement.

Si la banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts clientèle ou sur les marchés financiers, sa situation de liquidité pourrait s'en trouver affectée négativement. Dans un tel scénario extrême, elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts des clients, pour rembourser ses emprunts à l'échéance, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts ou investissements et son activité avec la clientèle. La banque pourrait devoir liquider certains actifs afin de faire face à ses engagements. Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, sinon à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement notre activité, nos perspectives, nos conditions d'exploitation ou nos résultats. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles. Néanmoins, un certain nombre d'actions et de procédures – y compris des actions commerciales, et des actions de participation aux opérations de refinancement banque centrale sont prévues et possibles en cas de crise de liquidité et constituent le Plan de liquidité contingente ("*Contingency Funding Plan*") de HSBC Continental Europe. Celles-ci réduisent fortement l'impact estimé en cas de matérialisation de ce risque.

Suite à la vente de son activité banque de détail en France, HSBC Continental Europe ne bénéficiera plus de certaines sources de financement, telles que les obligations sécurisées ou les dépôts de la clientèle particulière.

HSBC Continental Europe évalue sa résistance à des stress de liquidité afin de tester l'adéquation de son appétit aux risques, pour valider qu'il peut continuer d'opérer dans différents scénarios de stress qui reposent sur des zones de risque probables ou à fort impact sur son activité, et pour confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du *Liquidity Coverage Ratio* ("*LCR*") sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité de la banque. HSBC Continental Europe continue de s'appuyer sur un indicateur interne de stress de liquidité, calculé quotidiennement. Ce ratio, complémentaire au *LCR*, procure à la banque un outil supplémentaire pour la gestion quotidienne de la liquidité de la banque. De plus, plusieurs autres tests de résistance portant sur des durées et natures de stress différentes, sont lancés tout au long de l'année et les hypothèses et résultats sont revus en comité ALCO et présentés dans le rapport d'évaluation de l'adéquation interne de liquidité (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process* – "*ILAAP*") soumis au Conseil d'Administration.

Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC

HSBC Continental Europe est assujettie à de nombreuses exigences législatives ou réglementaires ainsi qu'à des développements et changements dans les politiques des régulateurs ou des gouvernements et nous pouvons ne pas nous conformer à toutes les réglementations applicables et en particulier à toute modification de celles-ci. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Les activités de HSBC Continental Europe sont soumises à la réglementation en vigueur et aux risques réglementaires associés, y compris les effets des modifications des lois, réglementations, politiques, codes de bonnes pratiques et interprétations en France, dans l'UE, au Royaume-Uni et aux États-Unis et sur les autres marchés sur lesquels nous exerçons nos activités. C'est particulièrement le cas compte tenu de l'impact économique prévu à long terme de l'épidémie de Covid-19 et du volume élevé et des interventions réglementaires de grande envergure qui en résultent. En outre, bon nombre de ces changements ont un effet qui dépasse les frontières nationales, soit parce que les réglementations ont un impact extraterritorial, soit compte tenu du caractère mondial de ses activités, HSBC est tenue d'appliquer des lois et réglementations « locales » sur une base plus large.

Ces dernières années, les régulateurs et les gouvernements se sont focalisés sur la réforme de la réglementation prudentielle du secteur des services financiers et de la manière dont les activités des services financiers sont menées. Les mesures comprennent des exigences renforcées en matière de fonds propres, de liquidité et de financement, la séparation ou l'interdiction de certaines activités par les banques, des changements dans le fonctionnement des activités sur les marchés des capitaux, l'introduction de prélèvements fiscaux et de taxes sur les transactions, des changements dans les pratiques de rémunération et des exigences plus détaillées sur la façon dont les activités sont menées. Les gouvernements et les régulateurs en France, dans l'UE, au Royaume-Uni et aux États-Unis ou ailleurs peuvent intervenir davantage dans des domaines de risque de l'industrie déjà identifiés, ou dans de nouveaux domaines, qui pourraient nous être défavorables.

Les domaines spécifiques dans lesquels les modifications réglementaires pourraient avoir un effet significatif sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos perspectives, la situation de notre capital et notre réputation, ainsi que les domaines actuels et prévisibles d'attention particulière pour les régulateurs de HSBC, comprennent, mais sans s'y limiter :

- la réponse réglementaire à la pandémie de Covid-19 et ses conséquences pour les processus de gestion du risque de crédit et de provisionnement des banques, l'adéquation des fonds propres et la liquidité, et l'attention renouvelée sur les clients vulnérables, y compris le traitement des clients, des initiatives à long terme de soutien des emprunteurs en difficulté financière, le déploiement de solutions digitales et de mesures permettant aux consommateurs de disposer de liquidités ;
- l'attention croissante portée par les régulateurs, les organismes internationaux, les organisations et les syndicats à la manière dont les institutions mènent leurs activités, en particulier en ce qui concerne l'obtention de résultats équitables pour les clients, la promotion d'une concurrence effective dans l'intérêt des consommateurs et la garantie du fonctionnement ordonné et transparent des marchés financiers mondiaux ;
- la suppression de certains taux de référence Ibor à travers le monde et le passage à de nouveaux taux de remplacement incluant l'évaluation et la gestion des risques de Conduite ;
- des examens des cadres réglementaires applicables aux marchés financiers de gros, y compris des réformes et d'autres modifications des exigences relatives à la conduite des affaires, à la cotation, à la titrisation et aux produits dérivés ;
- l'accent mis à l'échelle mondiale sur la technologie et le numérique, soutenu par la protection des clients, y compris l'utilisation de l'intelligence artificielle et des actifs numériques (données, identité et divulgations), les risques liés aux technologies financières, les paiements et les infrastructures connexes, la résilience opérationnelle, les monnaies virtuelles (y compris les monnaies numériques des banques centrales et *Global Stablecoin*), la cybersécurité et l'introduction de normes nouvelles et / ou renforcées dans ce domaine ;
- les défis pour les institutions liés aux obligations de déclaration réglementaires croissantes et de plus en plus complexes, y compris des attentes élevées en matière de surveillance d'intégrité des données et de gouvernance en matière de déclaration réglementaire ;
- l'augmentation des attentes réglementaires des entreprises concernant les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques, particulièrement pour la gestion du changement climatique, la diversité et l'inclusion, en particulier pour la fragilité financière et les clients vulnérables et d'autres risques ESG et le renforcement de la communication aux clients relative aux critères ESG et des obligations de déclaration ;
- la mise en œuvre de l'ensemble des réformes de Bâle III, qui comprend des changements dans les approches du risque de crédit, du risque de marché, du risque de contrepartie, du

risque opérationnel, des RWA d'ajustement de l'évaluation de crédit et l'application de planchers de fonds propres ;

- la mise en place d'une *Intermediate EU Parent Undertaking (EU IPU)* regroupant toutes les activités bancaires européennes du Groupe ;
- la mise en œuvre d'exigences plus strictes en matière de capital, de liquidité et de financement, y compris des modifications des exigences de modélisation IRB ;
- les effets financiers des changements climatiques étant intégrés dans le cadre prudentiel mondial, y compris les risques de transition résultant d'un passage à une économie à faibles émissions de carbone ;
- la mise en œuvre de toute mesure de conduite résultant de l'accent mis par les régulateurs sur la culture institutionnelle, le comportement des employés et les dispositifs d'alerte, y compris les mesures résultant d'examens thématiques en cours sur le fonctionnement des secteurs de la banque de détail, des PME et de *wholesale* et la fourniture de conseils financiers aux consommateurs ;
- les modifications des exigences nationales ou supranationales, y compris la finalisation des orientations de l'ABE sur l'externalisation, concernant la capacité de délocaliser ou d'externaliser la fourniture de services et de ressources ou de transférer un risque important à des sociétés de services financiers situées dans d'autres pays, qui ont une incidence sur notre capacité à mettre en œuvre des modèles opérationnels cohérents et efficaces à l'échelle mondiale ;
- des normes en matière de criminalité financière et d'abus de marché et des attentes élevées en matière de dispositifs de contrôle, pour garantir que les entreprises s'adaptent aux nouvelles menaces telles que résultant de l'épidémie de Covid-19 et protègent les clients contre la cybercriminalité ;
- l'application et l'exécution de sanctions économiques, y compris celles ayant un effet extraterritorial et celles résultant de tensions géopolitiques ;
- les attentes et exigences réglementaires croissantes relatives à divers aspects de la résilience opérationnelle, y compris l'attention croissante portée à la réponse des institutions aux perturbations opérationnelles ; et
- l'attention réglementaire continue sur l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et des dispositifs de gestion des risques.

Nous continuons de renforcer nos processus et nos contrôles des rapports réglementaires, notamment en ayant recours à des examens externes indépendants concernant divers aspects des rapports réglementaires. Nous continuons de tenir les régulateurs concernés informés des résultats défavorables des examens externes et de nos progrès dans le renforcement de l'environnement de contrôle.

HSBC Continental Europe est exposé aux risques associés au remplacement des indices de taux IBOR. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Le remplacement des indices clés de taux d'intérêt IBOR (LIBOR / EONIA) par des indices de référence alternatifs induit des risques pour HSBC Continental Europe, ses clients et l'industrie des services financiers de façon plus générale.

Cela comprend, de façon non limitative, les risques suivants :

- Risques opérationnels et d'exécution liés à l'adaptation des systèmes informatiques, des infrastructures et des processus opérationnels, notamment pour la migration des contrats existants vers les nouveaux indices ;
- Risques de conduite liés à des conséquences négatives potentielles pour le client à la suite de la vente de produits dans les nouveaux indices, à la vente de produits en IBOR et à la migration des contrats IBOR existants ;
- Risques juridiques, dus aux changements requis dans la documentation des transactions nouvelles et existantes.

Risques

Voir également la section Transition IBOR dans la partie Points d'attention spécifiques pages 108-109.

Risques liés aux opérations

HSBC Continental Europe reste exposé à un large éventail de risques Cyber qui sont facilités par l'usage de la technologie. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

La menace de cyber-attaques reste une préoccupation pour HSBC Continental Europe comme pour l'ensemble du secteur financier. L'incapacité de protéger les opérations du Groupe HSBC contre la cybercriminalité ou les cyberattaques peut entraîner des pertes financières, des perturbations pour les clients ou une perte de données. Cela pourrait nuire à la réputation du Groupe HSBC et à sa capacité d'attirer et de garder des clients. Les menaces de cybersécurité les plus répandues visent à empêcher les clients d'accéder à nos services en ligne en essayant d'exploiter les vulnérabilités de nos systèmes (par le biais de logiciels malveillants ou d'accès non autorisés), de perturber nos activités et de provoquer la perte de données.

Bien que nous ayons eu un incident modéré sur une tierce partie, il n'y a eu aucune violation importante liée à la cybersécurité qui a eu une incidence sur nos clients ou nos opérations en 2021. Cependant, le risque demeure que les attaques futures liées à la cybersécurité aient un effet négatif important sur nos activités, notre situation financière, les résultats de nos opérations, nos perspectives et notre réputation.

HSBC Continental Europe ne compte aucune perte opérationnelle associée au risque *Cyber*, en 2018, 2019, 2020 et 2021. Les pertes opérationnelles relatives aux risques liés aux technologies et à la cybersécurité étaient nulles en 2021.

Les activités de HSBC Continental Europe sont largement dépendantes de son système d'information. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

La fiabilité et la sécurité de notre infrastructure informatique et de nos bases de données clients sont cruciales pour maintenir la disponibilité de service de nos applications bancaires et de nos processus, et ainsi protéger la marque HSBC.

Le bon fonctionnement de nos systèmes de paiement, de contrôle financier, de gestion du risque, d'analyse de crédit et de *reporting*, de comptabilité, de service client et autres systèmes informatiques, ainsi que les réseaux de télécommunication entre nos agences et les centres de traitements informatiques, sont critiques pour nos opérations. Une défaillance des systèmes essentiels, toute indisponibilité de service ou de données prolongée, ou toute brèche substantielle affectant l'intégrité des données, pourrait provoquer de sérieux dommages dans notre faculté à servir nos clients ; contrevenir aux réglementations dans le cadre desquelles nous opérons ; et causer des dommages à long terme à nos activités et notre marque avec un effet défavorable significatif sur notre activité, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Aucune perturbation ou événement significatif n'est à signaler pour HSBC Continental Europe en 2019, 2020 et 2021. De plus, la direction de HSBC Continental Europe a pris en compte l'environnement financier de contrôle et a passé en revue les actions prises afin d'améliorer les contrôles liés à la gestion des accès informatiques.

Les pertes opérationnelles liées aux technologies et à la cybersécurité étaient nulles en 2021. Pour les détails sur les pertes opérationnelles, voir le tableau en page 159 du *Document d'enregistrement universel 2021* de HSBC Continental Europe : Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2013.

HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

HSBC Continental Europe utilise des modèles dans divers contextes pour gérer son activité, en particulier pour le calcul des risques pondérés, les provisions pour risques, la juste valeur de certains instruments financiers, la prévention des délits financiers et du risque de fraude, les tests de résistance et les autorisations de crédit.

HSBC peut dans certains cas subir des conséquences négatives de décisions prises sur la base de l'utilisation de modèles, en particulier lorsque ces modèles sont mal construits ou mal mis en œuvre, lorsque leurs résultats sont mal interprétés, ou utilisés en dehors du cadre prévu, ou lorsqu'il se produit certains événements dont la probabilité avait été négligée lors de la conception du modèle. L'occurrence de tels événements est rendue plus probable dans l'environnement incertain et sans précédent créé par la pandémie de la Covid-19. Les risques émanant de l'utilisation de modèles peuvent avoir un impact négatif sur l'activité de la banque, ses perspectives, les conditions financières dans lesquelles elle opère, ses résultats opérationnels, sa réputation, et le capital minimum requis. L'utilisation de modèles par les banques fait l'objet d'une stricte surveillance des autorités de supervision, en particulier en ce qui concerne les modèles internes utilisés par les banques pour le calcul des risques pondérés. En cas de faiblesse importante de ces modèles, les autorités de supervision sont susceptibles d'imposer à la banque de développer de nouveaux modèles ou des exigences en capital supplémentaires.

À titre informatif, les actifs pondérés des risques (RWA) au 31 Décembre 2021 comprenaient 35,449 milliards EUR au titre du risque de crédit (dont 68,0 % méthode IRB avancée, 5,9 % méthode fondation et 23,3 % méthode standard), 4,434 milliards EUR au titre du risque de contrepartie (dont 53,5 % méthode fondée sur les modèles internes), 25,3 % méthode standard and 20,1 % *credit valuation adjustment* ("CVA"), 3,557 milliards EUR au titre de risque opérationnel (100 % méthode standard), et 3,785 milliards EUR au titre du risque de marché (dont 87,4 % méthode fondée sur les modèles internes).

Voir table 2 *Overview of risk weighted exposure amounts ("OV1") 2021 HSBC Continental Europe Pillar 3* – page 3. Une proportion significative de ces montants est calculée par des modèles internes.

De même, la banque utilise des modèles pour calculer la juste valeur de certains instruments financiers dont le prix n'est pas directement observable sur une plate-forme de négociation, comme les produits dérivés négociés de gré à gré.

La juste valeur est obtenue par déduction des prix observables d'instruments similaires.

Les modèles peuvent utiliser des données observables (juste valeur de type "Level 2") ou, dans certains cas, des données inobservables qui sont alors estimées de façon prudente (juste valeur de type "Level 3").

À titre informatif, au 31 décembre 2021, la valeur des actifs évalués en "Level 2" s'élevait à 56,0 milliards EUR, et les passifs à 49,2 milliards EUR ; les actifs évalués en "Level 3" représentaient 3,4 milliards EUR, et les passifs 825 millions EUR (cf. Document d'enregistrement Universel 2021 de HSBC Continental Europe Note 11 des états financiers consolidés, page 204).

Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs externes et internes ainsi que sur des prestataires de services qui peuvent être exposés à des risques que HSBC Continental Europe peut ne pas connaître. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

HSBC Continental Europe s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les régulateurs ont renforcé leur surveillance de l'utilisation par les institutions financières de services fournis par des tiers, notamment la manière dont sont prises les décisions d'externalisation et dont les relations clés sont gérées. Les risques provenant de tierces parties peuvent être plus complexes à gérer.

Une insuffisance dans la gestion du risque de tiers pourrait affecter notre capacité à satisfaire nos attentes en termes de stratégie, de réglementation et de clientèle. Cela pourrait avoir des répercussions, y compris des sanctions réglementaires ou civiles, ou une atteinte à la fois à la valeur de l'action HSBC cotée en bourse et à notre réputation, accompagnées potentiellement d'une atteinte défavorable significative à nos activités, nos clients, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Ainsi, pour répondre aux récentes évolutions réglementaires liées à la mise en œuvre des nouvelles orientations de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") relatives à l'externalisation, HSBC Continental Europe a continué à renforcer en 2021 son dispositif de gestion des risques de tiers afin de gérer ces risques de manière uniforme et efficace au sein de son périmètre. Ce dispositif dédié, applicable sur l'ensemble du périmètre de HSBC Continental Europe, nécessite encore un accompagnement des métiers. Par ailleurs, les travaux de remédiation liés aux tiers préexistants sont en cours. Toute externalisation d'un service critique doit être formellement approuvée par le comité de gestion des risques de la banque.

Nous avons eu un incident modéré avec une de nos tierce partie, cet incident n'a généré aucune perte opérationnelle. Cf risques cyber – facteurs de risques ci-dessus.

Risques liés à la gouvernance et au contrôle interne

La conduite des actions stratégiques de HSBC Continental Europe est exposée à un risque d'exécution qui pourrait affecter les profits attendus de nos initiatives stratégiques. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Au regard de l'environnement dans lequel les banques européennes évoluent, le Groupe HSBC a décidé de lancer une revue stratégique de ses activités européennes afin de mettre en place un modèle opérationnel et financier plus durable qui servira au mieux ses clients dans le futur. A la suite de ces annonces, les lignes de métier globales ont travaillé sur de nouveaux modèles opérationnels afin de mettre en place une banque plus simple et plus fonctionnelle en Europe. La stratégie claire et ciblée de HSBC Continental Europe s'inscrit pleinement dans celle du Groupe HSBC.

Dans ce cadre, notre vision stratégique est d'être la banque internationale de référence au service des entreprises en Europe continentale, avec des services patrimoniaux ciblés pour les particuliers. HSBC Continental Europe peut s'appuyer sur le réseau et l'expertise internationale du Groupe, ainsi qu'une couverture géographique et une offre produits étendue pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs de croissance au sein d'un marché unique ou des marchés internationaux.

HSBC Continental Europe continue la mise en place d'un grand nombre de projets afin de soutenir le développement du « hub » du Groupe pour l'Europe Continentale situé à Paris. Nous avons par exemple finalisé le repositionnement de nos activités peu rentables ainsi que la revue stratégique de nos activités françaises de banque de détail. Nous poursuivons l'adaptation de notre modèle opérationnel et la mise en place des programmes réglementaires. Des éléments complémentaires peuvent être trouvés dans la section « HSBC Bank plc's strategy » en page 4 et « La stratégie du Groupe HSBC déclinée en Europe continentale » en page 4.

Le déploiement et l'exécution de la stratégie de HSBC Continental Europe demandent des jugements difficiles et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en Europe Continentale mais aussi dans d'autres parties du monde. Une gestion maîtrisée des projets mobilisant des ressources conséquentes dans un temps réduit est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des priorités stratégiques de HSBC Continental Europe. L'importance et la complexité des projets de transformation en cours représentent un risque d'exécution accru. L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC Continental Europe est significatif et a des conséquences directes sur les ressources et sur les collaborateurs de HSBC Continental Europe. La mise en œuvre de ces actions stratégiques reste par ailleurs soumise à des incertitudes liées à l'environnement économique et réglementaire, pouvant engendrer de la volatilité dans les résultats financiers et la nécessité d'adapter la stratégie d'exécution au nouvel environnement.

HSBC Continental Europe pourrait ne pas identifier correctement les tendances qu'elle cherche à saisir et les facteurs pertinents qui guident ses décisions en matière de déploiement du capital et de réduction de coûts. Mener à bien cette stratégie reposera sur la

capacité de HSBC Continental Europe à développer les synergies entre les différentes lignes de métier et géographies du Groupe HSBC dans le monde tout en s'appuyant sur un modèle opérationnel fonctionnel pour nos activités en Europe Continentale.

Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre nos actions stratégiques ou les programmes réglementaires, la santé financière, la rentabilité et les perspectives de HSBC Continental Europe pourraient être impactées négativement et de plus amples conséquences réglementaires et réputationnelles pourraient survenir. Le risque d'exécution lié au nombre croissant de projets structurels est suivi par un comité de supervision des projets pour HSBC Continental Europe.

La gestion des données et les contrôles de confidentialité des données de HSBC Continental Europe doivent être suffisamment robustes pour prendre en charge l'augmentation des volumes de données et l'évolution des réglementations. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Les processus des métiers s'appuient sur un large volume de données provenant de multiples systèmes et sources. Si la gouvernance des données, y compris leurs délais de rétention et de suppression, leur qualité et leur architecture ne sont pas suffisamment robustes, des interventions manuelles, réconciliations ou ajustements peuvent s'imposer pour réduire le risque d'erreur de reporting à destination de la Direction ou des régulateurs. Des insuffisances dans les politiques ou les processus peuvent également affecter notre capacité à utiliser les données au sein de HSBC Continental Europe pour servir nos clients efficacement et / ou améliorer notre offre de produits. Ceci pourrait avoir un effet défavorable sur notre activité, nos prospectus, nos résultats financiers et la réputation de la banque.

De plus, les institutions financières échouant à se conformer aux principes d'agrégation des données de risque et de production des rapports tels que décrits par le Comité de Bâle, dans le délai requis, peuvent être soumises à des mesures réglementaires.

En complément, le non-respect du Règlement Général de Protection des Données ("RGPD") en matière de protection des données peut résulter en des sanctions réglementaires et des amendes ainsi qu'un risque réputationnel. En 2021, un incident évalué modéré, de fuite de données a eu lieu suite à une attaque de rançongiciel subie par un de nos prestataires (effectuant des enquêtes de satisfaction) détenant les adresses emails de nos clients pour des enquêtes de satisfaction. Cet incident avait été notifié au régulateur français de protection des données (CNIL). Nous observons depuis ces dernières années que les Régulateurs s'attendent à ce que HSBC augmente ses capacités et élargisse son périmètre en termes de gestion des données, d'architecture de ses données et de protection des données qu'elle traite.

Des tiers pourraient utiliser HSBC Continental Europe pour mener à son insu des activités illégales. Probabilité : Peu probable / Impact : Moyen.

Nous devons nous conformer aux lois et aux réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (ci-après "LCB-FT"), de sanctions financières internationales, de lutte contre la corruption et contre la fraude et de transparence fiscale, ainsi qu'aux attentes et recommandations de nos régulateurs et de notre centre de renseignement financier national "TRACFIN" en la matière. Pour ce faire, nous avons adopté localement des politiques et procédures du Groupe HSBC reprenant les exigences législatives et réglementaires locales, telles que les procédures "Customer Due Diligence", et mis en place un dispositif de contrôle interne et de gouvernance. Ce programme de conformité est destiné à limiter l'exposition de HSBC au risque de crime financier. Depuis ces dernières années, les autorités américaines et britanniques concentrent particulièrement leur politique à l'égard des établissements financiers sur la prévention et la détection du blanchiment de capitaux, sur le respect des sanctions économiques américaines et européennes, et sur la lutte contre la corruption au niveau du Groupe.

Risques

Cette tendance se traduit entre autres par les accords signés avec les autorités britanniques et américaines à la suite des différentes investigations menées et aux insuffisances relevées en matière de LCB-FT et de respect des règles en matière de sanctions financières internationales.

Toutefois, la conclusion de ces accords n'exclut pas toute poursuite ultérieure par les autorités de régulation bancaire, les autorités publiques ou judiciaires, ou encore toute poursuite intentée par des particuliers. En parallèle, notre régulateur bancaire français continue de mettre l'accent sur la LCB-FT, et plus récemment sur la lutte contre la corruption, la fraude, la fraude fiscale et l'évasion fiscale dans l'industrie bancaire française. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite "Sapin II" introduit de nouvelles exigences en matière de lutte contre la corruption et crée l'AFA en charge de la supervision des entreprises françaises dans ce domaine.

Pour renforcer la protection des entités du Groupe au regard de ces risques, plusieurs actions de remédiation ont été mises en place à la suite de la signature du "Deferred Prosecution Agreement" avec les autorités américaines. Comme nous nous sommes acquittés de nos obligations au titre du DPA, ce dernier a par conséquent pris fin à la fin de l'année 2017.

Le Monitor continue sa mission d'expert pour le compte de la *Financial Conduct Authority* ("FCA") et sa mission se poursuit à ce titre. Nous avons observé, ces dernières années, un accroissement substantiel du volume de nouvelles réglementations affectant nos processus opérationnels, ainsi qu'une augmentation du risque de non-conformité, les régulateurs et autres autorités continuant de mener des revues et des contrôles sur place des activités de la banque. HSBC Continental Europe a continué d'améliorer son dispositif de lutte contre la criminalité financière et de conformité réglementaire, en conformité avec les normes les plus exigeantes du Groupe.

En outre, dans des situations appropriées et lorsque cela est permis par la réglementation, nous pouvons faire appel à des tiers afin de réaliser certaines activités concernant l'identification et la vérification de l'identité du client et les obligations en matière de connaissance de celui-ci dans le respect de nos procédures de lutte contre blanchiment, des sanctions, de la lutte contre la corruption, de la prévention de la fraude et en matière de transparence fiscale.

Bien qu'autorisée par la réglementation, cette externalisation peut s'avérer inefficace pour prévenir la survenance de faits de blanchiment de capitaux et / ou de financement de terrorisme, de corruption, de fraude, de fraude fiscale et d'évasion fiscale ou encore de violation des règles en matière de sanctions financières internationales. Nos prestataires peuvent nous utiliser pour mener, à notre insu, des activités illégales.

Dès lors, toute participation ou condamnation pour des faits de complicité peut nuire à notre réputation et donner lieu à des amendes, sanctions ou poursuites judiciaires. Ces dernières peuvent aussi avoir des incidences défavorables significatives sur nos activités, nos perspectives, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation.

Au sein de HSBC Continental Europe, tous les mois, toutes les transactions, soit plus de 30 millions à travers 1,7 million de comptes, sont analysées afin de détecter les signes de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, d'évasion fiscale, de corruption, de fraude et de non-respect des dispositions réglementaires en matière de sanctions financières internationales. De plus, 1,7 million de noms sont filtrés sur une base continue, au regard des différentes listes de surveillance.

Afin de s'assurer de l'effectivité de nos politiques, une formation annuelle a été suivie par 96 % des collaborateurs de HSBC Continental Europe.

Au cours de la période; une attaque modérée de rançongiciel a eu lieu contre un fournisseur tiers d'enquêtes marketing auprès de HSBC Continental Europe. Il a été décidé de mettre fin à la relation.

Risques liés à l'activité

Les risques liés à la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe.

Probabilité : Probable / Impact : Élevé.

Les risques engendrés par les évolutions dans la qualité des crédits et le recouvrement des créances sur les emprunteurs et des sommes dues par les contreparties dans le cadre des transactions sur dérivés sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe. La détérioration de la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systémique de l'environnement financier, peut réduire la valeur de nos actifs et la possibilité de la réaliser et nécessiter d'augmenter la dépréciation des créances.

Le risque est de mal estimer l'impact des facteurs que nous avons identifiés, ou de ne pas réussir à identifier les facteurs pertinents. De plus, l'information que HSBC Continental Europe utilise pour déterminer la solvabilité des contreparties peut ne pas être exacte. Ne pas estimer correctement la capacité des contreparties à remplir leurs engagements peut avoir un impact négatif significatif sur les perspectives, la situation financière et le résultat d'exploitation de HSBC Continental Europe. Le niveau de cet impact négatif va dépendre du nombre d'emprunteurs, de la taille de l'exposition et du degré d'inexactitude de nos estimations.

Le suivi des contreparties potentiellement affectées a été renforcé depuis le début de la pandémie de la Covid-19, avec un effort particulier porté sur l'identification des signes de fragilisation du profil de risque des clients.

En 2021, HSBC Continental Europe a continué de s'appuyer sur les mesures prises en 2020 pour préserver sa position et ses clients, face à l'incertitude économique de la pandémie.

L'activité principale de WPB a été la gestion des clients qui avaient bénéficié du report des remboursements de prêts et évaluer leur endettement pour savoir si ces clients pouvaient reprendre l'amortissement de leur prêt ou, si nécessaire, leur accorder un prêt de restructuration.

Cette surveillance a également été nécessaire pour la clientèle des professionnels qui ont bénéficié du Prêt Garanti par l'Etat, sachant que les bénéficiaires de ces prêts arrivaient à la fin de la période de 12 mois de report d'échéance et il était nécessaire de prévoir la phase suivante (prolongation du report, amortissement ou remboursement de prêt). Bien que la demande ait été faible, ces prêts garantis par l'Etat ont toujours été accordés, le dispositif ayant été prolongé par l'Etat jusqu'en juin 2022 pour le moment.

Un monitoring spécifique a été mis en place concernant l'activité Prêts Garantis d'Etat ("PGE"), les lignes tirées, et les demandes de moratorium. En plus de notre processus habituel d'identification des risques, un forum spécifique mensuel fut organisé pour identifier et discuter des clients les plus vulnérables à la pandémie, et de ceux potentiellement sujets à des restructurations, et pour couvrir les tendances du portefeuille concernant l'activité PGE.

Le portefeuille *Business Banking* ("BB") a été identifié comme le segment le plus vulnérable. Afin de suivre le risque de cette population SME BB, notre organisation a établi une liste de priorité en terme de suivi pour les clients représentant la plus grande partie du portefeuille SME en France, selon des facteurs d'identification de risques multi-critères. Les priorités en terme de suivi du risque (P1 risque majeur, P2 risque potentiel, P3 risque moins élevé) ont été déterminés selon certains critères, et dicte la fréquence des contacts que les Conseillers de Clientèle doivent avoir avec leurs clients.

Un 'overlay' IFRS9 relatif au risque de crédit dans le portefeuille BB en France, et une estimation en terme d'*Expected Credit Losses* ("ECL" – pertes de crédit attendues), ont été réalisés au 3eme trimestre de 2021.

Nous pensons que la relative bonne performance de ce portefeuille de SME en France à ce stade reste fragile, et que la situation financière devrait se détériorer pour certains de ces clients au moment de repayer leur PGE – qui constitue une dette supplémentaire qui devra être remboursée – ce qui dépendra du

rythme auquel le Gouvernement français va arrêter les différentes mesures de soutien. Par conséquent, les modèles IFRS9 pourraient ne pas entièrement refléter la phase réelle du cycle économique pour ce portefeuille.

Les actifs pondérés liés au risque de crédit ont diminué de 1,1 % pour atteindre 35,449 milliards d'euros en 2021.

Concernant le portefeuille dans son ensemble, les risques macro-économiques actuels, c'est-à-dire les prix de l'énergie plus élevés, les chaînes d'approvisionnement perturbées, les pressions inflationnistes, de même que la remontée des cas de Covid-19 et les risques de confinement associés, requièrent une vigilance accrue. Notre organisation continue d'utiliser nos processus d'identification des risques et de gestion de portefeuille afin d'identifier et de suivre les clients les plus vulnérables.

Notre organisation continue d'utiliser nos processus d'identification des risques et de gestion de portefeuille afin d'identifier et de suivre les clients les plus vulnérables.

Après une augmentation significative en 2020 (67 millions d'euros), les pertes de crédit attendues (« ECL ») ont légèrement diminué de 6,4 millions d'euros l'an dernier sur les Stages 1 et 2, reflétant l'amélioration des scénarios macro-économiques prospectifs utilisés pour estimer les pertes de crédit.

En ce qui concerne les dépréciations de Stage 3, la dotation en 2021 a été limitée (39,5 millions d'euros contre 222 millions en 2020), reflétant une réduction du nombre de nouveaux cas entrant en restructuration financière, à la suite des mesures de soutien gouvernementales.

Les variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont de - 33 millions EUR en 2021 en comparaison à - 289 millions EUR en 2020.

Au 31 décembre 2021 les actifs pondérés liés au risque de crédit s'élevaient à 35,449 milliards EUR, soit 74,2 % du total des actifs pondérés. 93,1 % des prêts et créances à la clientèle comptabilisés au coût amorti se trouvaient dans la catégorie Satisfaisant (« Satisfactory ») ou au-dessus. La répartition selon le pays de résidence de la contrepartie montre que la France représente 73,1 % des encours alors que le reste de l'Europe représente 21,7 % de plus. 55,2 % des expositions sont calculées sous l'approche avancée du modèle interne et 42,4 % sous l'approche standard. Les trois secteurs d'activité présentant les plus grosses expositions du risque de crédit étaient le secteur financier et l'assurance, le secteur domestique (« Personal ») et les services administratifs (« Administrative services ») qui avec respectivement 42,1 %, 16,7 % et 16,2 % des expositions, totalisaient 74,9 % des expositions du risque de crédit.

Pour le détail des actifs pondérés au 31 décembre 2021, voir le tableau 2 *Overview of risk weighted exposure amounts ("OV1") 2021 HSBC Continental Europe Pillar 3* – page 3. La répartition géographique et par secteur d'activité des expositions de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021 est détaillée dans les tableaux 20 et 21 des pages 21 et 22 du rapport 2020 du Pilier 3 de HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe est exposé à un risque d'attrition et de rétention de compétences. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

Les exigences reposant sur le personnel de la banque restent à un niveau très élevé. La charge de travail découlant des obligations réglementaires liées aux réformes et aux projets de restructuration expose les collaborateurs à des demandes complexes et qui peuvent être parfois contradictoires. Dans le même temps, le marché de l'emploi s'est tendu, en particulier dans certains domaines d'expertise dans lesquels la main-d'œuvre est très mobile et rare.

Le succès de HSBC Continental Europe dépend en partie de la rétention de personnes clés, que ce soit au niveau de son équipe de direction, du management ou des employés. La capacité à continuer à attirer, former, motiver et retenir des professionnels hautement qualifiés et des talents qui adhèrent aux principales valeurs de HSBC est un élément essentiel de notre stratégie.

Le succès de sa mise en œuvre qui vise à devenir une banque internationale au service des entreprises en Europe continentale, et se traduit par la mise en œuvre de plans de réorganisation qui dépendent grandement de notre capacité à retenir les compétences clés dans les Métiers et les Fonctions. Si les Métiers et Fonctions ne disposent pas des ressources adéquates, n'attirent pas suffisamment de profils internationaux, perdent les personnes ou des talents clés, échouent à les remplacer de façon satisfaisante dans des délais courts, n'arrivent pas à mettre en œuvre les changements d'organisation accompagnant la stratégie, ou échouent à développer des valeurs partagées par tous, alors l'amélioration durable du résultat de nos activités et de notre situation financière globale ainsi que la maîtrise des risques opérationnels pourraient en être fortement affectées de manière défavorable.

Après une tendance à la réduction des démissions, liée à l'impact Covid-19 en 2020 et par conséquent aux besoins de recrutement, l'année 2021 se caractérise par un accroissement des besoins de recrutement en lien avec une reprise du nombre de démissions malgré la crise liée à la pandémie de Covid-19 qui perdure.

De plus, cette période prolongée de crise liée à la pandémie de Covid-19 associée à l'inquiétude des collaborateurs en lien avec les impacts de la stratégie, a sans doute entraîné une augmentation du risque psychosocial chez certaines populations, du fait d'une incertitude, d'une anxiété et d'un stress plus importants.

Au 31 décembre 2021, HSBC Continental Europe comptait 6.371 équivalents temps plein en France et 1.080 dans ses succursales européennes 126 d'entre eux ont été considérés comme des « Material risk takers » au sens de la directive CRD V (109 en France, 17 dans les succursales), 49 en conformité avec la directive AIFM (dont 3 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD V) et 19 collaborateurs répondant aux critères Solvabilité II (dont 11 collaborateurs également inclus dans les preneurs de risques CRD V). Concernant l'égalité femmes / hommes le Groupe HSBC s'est donné des objectifs clairs et transparents en termes de part des femmes dans les niveaux de cadres de direction. L'objectif était que 30 % des cadres de niveau de direction soient des femmes d'ici 2020 et 35 % d'ici 2025. A fin 2021, la part des femmes sur ces niveaux était de 30 %. En complément, en novembre 2021, HSBC Continental Europe s'est engagé à la parité hommes/ femmes au Comité exécutif d'HSBC Continental Europe dès 2024, ainsi qu'aux Comités exécutifs de ses métiers et fonctions. En 2021 il y avait 320 promotions en France dont 51% de femmes. Au 31 décembre 2021, la proportion de collaborateurs de plus de 50 ans dans l'ensemble des entités s'élève à 35% tandis que la proportion de collaborateurs de moins de 30 ans a progressé de 10,8 % en 2019 à 11,8% en 2021.

HSBC Continental Europe a une exposition significative au risque de contrepartie. Probabilité : Probable / Impact : Elevé.

HSBC Continental Europe est exposé à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et effectue régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des contreparties centrales, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels. Nombre de ces transactions exposent HSBC Continental Europe à un risque de crédit en cas de défaillance de sa contrepartie ou de son client. L'action ou le manque de solidité commerciale d'autres institutions de services financiers peut affecter de façon significative notre capacité à effectuer des opérations courantes pour financer nos opérations et gérer nos risques. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et / ou systémiques, des défaillances et des pertes. La compensation centrale obligatoire des dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, pose des risques pour HSBC.

Risques

En tant que membre compensateur, nous serons tenus de souscrire les pertes subies par une contrepartie centrale (la "CCP") par défaut des autres membres compensateurs et de leurs clients. Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre leurs membres et les clients qui, selon nous, pourrait augmenter plutôt que réduire notre exposition au risque systémique. Dans le même temps, notre capacité à gérer nous-mêmes un tel risque sera réduite car le contrôle en a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales.

Lorsque le risque de contrepartie bilatéral a été atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC Continental Europe peut rester élevé si la garantie que nous détenons ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à un prix insuffisant pour recouvrer la totalité de notre exposition au crédit ou aux dérivés. Il existe un risque que la garantie ne puisse être réalisée, y compris dans les cas où cela résulterait d'un changement de loi qui pourrait influencer sur notre capacité à réaliser une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels. De tels ajustements ou modifications de la juste valeur pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Au 31 décembre 2021 les actifs pondérés relatifs au risque de contrepartie s'élevaient à 4,434 milliards EUR.

Voir le tableau en page 142: Détail du risque de contrepartie par approche (CCR 1). Pour le détail des expositions liées aux techniques de réduction du risque de crédit ("*credit risk migration techniques*") en Approche IRB et sous Approche Standard, voir le tableau 30 sur les pages 33 du rapport 2021 *Pilier 3 de HSBC Continental Europe*. Voir aussi pages 139-141 (Risque de contrepartie) du *Document d'enregistrement universel 2021* de HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe est soumis à des risques financiers et non financiers associés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nos principaux risques ESG sont le risque climatique et les risques liés à la nature. Probabilité : Très probable / Impact : Moyen.

Le changement climatique présente des risques pour notre activité, nos clients et la société en général. Le changement climatique pourrait avoir un impact sur HSBC à la fois à travers des canaux physiques et des canaux liés à la transition. Le risque de transition peut découler de l'évolution vers une économie bas carbone, par exemple par le biais de changements politiques, réglementaires et technologiques. Le risque physique peut résulter de l'augmentation de la gravité et / ou de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou d'autres événements climatiques, tels que l'élévation du niveau de la mer et les inondations. L'accent mis sur les risques climatiques s'est accru en 2021, principalement en raison du rythme et du volume des changements politiques et réglementaires, qui ont un impact direct et indirect sur HSBC par l'intermédiaire de nos clients.

Nous prévoyons actuellement que les situations les plus probables au cours desquelles les risques climatiques pourraient se matérialiser pour HSBC Continental Europe sont les suivantes :

- les risques de transition et physique peuvent avoir un impact sur nos entreprises clientes, par exemple si les développements réglementaires, législatifs ou technologiques ont un impact sur les modèles commerciaux des clients, entraînant des difficultés financières pour les clients et / ou des actifs échoués ;
- l'immobilier résidentiel peut être affecté par les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient avoir un impact sur la valeur des propriétés ;
- le risque physique peut avoir un impact sur les opérations de HSBC, par exemple si des inondations ou des événements météorologiques extrêmes impactaient sur nos opérations critiques ;
- le risque de conformité réglementaire peut résulter de l'augmentation du rythme, de l'ampleur et de la portée des attentes réglementaires nécessitant une mise en œuvre dans des délais courts dans plusieurs juridictions ;

- les risques de conduite pourraient se développer en raison de la demande croissante de produits « verts » lorsqu'il existe des normes ou des taxonomies différentes et en développement ;
- des risques de réputation peuvent résulter de nos décisions de financer nos clients dans les secteurs à fortes émissions.

Ces événements peuvent entraîner des risques à la fois idiosyncrasiques et systémiques, impliquant des impacts financiers et non financiers potentiels pour HSBC qui pourraient, à leur tour, avoir un effet défavorable significatif sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, nos perspectives et notre stratégie.

Les impacts financiers pourraient se matérialiser si, par exemple, les risques de transition et les risques physiques affectent la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts. Cela pourrait à son tour entraîner des actifs pondérés en fonction des risques plus élevés, des pertes de valeur plus importantes et / ou des exigences de fonds propres accrues à long terme.

Les impacts non financiers pourraient se matérialiser, par exemple, par l'incapacité à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires. De plus, nos propres actifs ou opérations pourraient être impactés par des conditions météorologiques extrêmes ou des changements chroniques dans les conditions météorologiques, ou à la suite de décisions commerciales pour atteindre notre ambition climat.

En octobre 2020, le Groupe a annoncé son ambition d'atteindre le net zéro pour toutes ses émissions directes et indirectes, dites émissions "*des scopes*" 1, 2 et 3.

Le Groupe vise à atteindre cet objectif en atteignant le net zéro dans ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 ou avant. Le Groupe prévoit également d'aligner ses émissions financées – les émissions de carbone de son portefeuille de clients – sur l'objectif de net zéro de l'Accord de Paris d'ici ou avant 2050. En mai 2021, le Conseil d'Administration de HSBC Holdings plc a présenté une résolution spéciale sur le changement climatique qui a été approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle. La résolution engage le Groupe à définir, divulguer et mettre en œuvre une stratégie avec des objectifs à court et moyen terme pour aligner nos financements. Aux fins de la présente résolution, « finance » et « financement » désignent l'octroi de financements de projets ou de prêts directs à, ou la souscription d'opérations sur les marchés de capitaux pour les entreprises clientes de ses activités de Banque de Grande Clientèle et de Banque Commerciale, en ligne avec les objectifs et le calendrier de l'Accord de Paris. En décembre 2021, le Groupe a également publié sa politique de sortie progressive du financement de la production d'électricité au charbon et de l'extraction de charbon thermique d'ici 2030 sur les marchés de l'UE et de l'OCDE, et dans le monde d'ici 2040.

Afin de suivre et de rendre compte des progrès par rapport à ces objectifs climat, le Groupe s'appuie sur un certain nombre de sources de données internes et externes en utilisant certaines normes sectorielles actuelles. Bien que les données liées aux émissions se soient améliorées progressivement, nous restons attentifs à ce qu'elles gagnent en qualité et en cohérence. En outre, les méthodologies sur lesquelles nous nous sommes appuyés peuvent évoluer au fil du temps et faire l'objet de modifications en fonction des pratiques du marché, de la réglementation et des développements de la science du climat. De tels développements dans les méthodologies et des changements dans la disponibilité et la qualité des données supplémentaires pourraient entraîner des révisions ultérieures des chiffres déclarés, ce qui signifie que ces chiffres pourraient ne pas être réconciliables ou comparables d'une année sur l'autre.

Cela pourrait également amener le Groupe à devoir réévaluer ses progrès vers ces objectifs liés au climat dans le futur.

Afin d'atteindre ces ambitions et objectifs ou toute autre ambition ou objectif climatique que le Groupe pourrait se fixer, le Groupe devra intégrer les considérations climatiques dans sa stratégie commerciale ; les produits et services que nous fournissons aux clients ; et nos processus de gestion des risques financiers et non financiers.

Il est de plus en plus évident qu'un certain nombre de risques liés au capital naturel au-delà du changement climatique peuvent avoir et auront un impact économique significatif.

Ces risques sont représentés par la dépendance de l'économie à la nature. Ils peuvent se révéler lorsque la fourniture de services naturels est compromise en raison de la surpopulation, du développement urbain, de la perte d'habitats naturels et d'écosystèmes, et d'autres stress environnementaux au-delà du changement climatique. Les risques liés au capital naturel peuvent se manifester à travers une variété d'autres types de risques, y compris les risques macroéconomiques, de marché, de crédit, de réputation, juridiques et réglementaires.

Pour la première fois, le Rapport sur les risques mondiaux 2020 du Forum économique mondial place la perte de capital naturel et de biodiversité parmi les 5 principaux risques en termes de probabilité et d'impact au cours des 10 prochaines années. Le Forum estime qu'au moins 50 % de l'économie mondiale dépend des services liés à la nature et est soumise à des risques croissants liés au capital naturel - y compris des secteurs tels que l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques, le textile, l'énergie et le tourisme.

L'intégration et la compréhension des risques liés au capital naturel au sein de l'industrie financière, au-delà du risque climatique, sont naissantes mais évoluent rapidement. La gestion des risques liés au capital naturel sera une composante de la stratégie net zéro du Groupe, et celui-ci continuera à surveiller les exigences réglementaires, les pratiques et les attentes du marché, ainsi que d'autres développements pertinents en ce qui concerne les risques liés au capital naturel.

Le Groupe doit également s'assurer que sa stratégie et son modèle économique s'adaptent à l'évolution des exigences réglementaires et des attentes du marché. La réalisation des ambitions et des objectifs liés à l'ESG dépendra également d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la banque, notamment la disponibilité de données pour mesurer et évaluer l'impact sur le climat et la biodiversité de nos clients, comme mentionné ci-dessus ; les progrès des technologies bas carbone ; et les politiques publiques de soutien dans les marchés où le Groupe opère. Si ces facteurs externes et autres changements ne se produisent pas, ou ne se produisent pas en temps opportun, le Groupe pourrait ne pas atteindre ses ambitions et objectifs liés à l'ESG, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation du Groupe et ses perspectives.

HSBC Continental Europe est pleinement aligné sur l'ambition du Groupe d'être *Net Zero* émissions sur ses financements et investissements d'ici 2050 et sur ses opérations d'ici 2030. Aussi, afin de renforcer son approche globale en matière de climat et d'ESG, il a renforcé sa gouvernance des politiques liées au climat et risques environnementaux pour s'assurer que toutes les réglementations et obligations à venir en matière de finance durable sont mises en œuvre tout en pilotant la mise en œuvre du net zéro et de la stratégie commerciale.

Le risque de réputation de HSBC Continental Europe est fortement lié à l'évolution en cours de son organisation.

Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Le risque de réputation a augmenté de manière significative dans le contexte de la réorganisation du modèle économique de HSBC Continental Europe : le parcours de transformation et l'intense activité liée à un grand nombre de projets stratégiques gérés simultanément ont attiré l'attention des médias, principalement en raison de la revue stratégique de ses activités de banque de détail en France engagée par le Groupe, ainsi que les réorganisations en cours dans les métiers de la Banque de marché et d'investissement, suivie de celle de ses métiers de banque commerciale d'entreprises et de ses fonctions.

Ces évolutions stratégiques peuvent affecter directement HSBC Continental Europe, sur le plan financier ou sur d'autres plans, ainsi que la confiance que lui portent ses partenaires et clients. Dans le même temps, le degré d'incertitude a augmenté pour les clients ainsi que les employés, et notre capacité à embaucher ou attirer pourrait être affectée par une période prolongée de manque

de visibilité sur nos métiers et nos activités futures. Une opinion publique défavorable peut également diminuer notre capacité à acquérir ou conserver des parts de marché (notamment auprès des clients particuliers et professionnels), à attirer ou à motiver des collaborateurs, et peut affecter nos activités, nos prospects, notre situation financière, notre réputation et nos résultats.

HSBC Continental Europe n'a pas subi d'incident opérationnel impactant la réputation de la banque. L'incident modéré que nous avons rencontré avec un de nos tiers, n'a pas généré de risque réputationnel car des actions ont été mises en œuvre pour protéger nos clients et la Banque.

Les activités de HSBC Continental Europe sont exposées à un risque de fraude. Probabilité : Probable / Impact : Moyen.

Le risque de fraude a augmenté et a été complexifié par les transformations en matière de numérique qui ont eu lieu dans le Groupe HSBC. Les fraudeurs peuvent cibler tous nos produits, services et canaux (particulièrement les processus de recrutement en ligne), y compris l'activité de prêts, la banque en ligne, les paiements, l'ouverture de comptes, les cartes de crédit; les *cyber*-attaques auxquelles la banque est confrontée augmentent en nombre et en intensité. Cela peut entraîner des pertes financières pour HSBC Continental Europe, de l'insatisfaction de la clientèle, un dommage réputationnel et d'éventuels impacts réglementaires qui peuvent avoir un effet défavorable significatif sur notre activité, nos perspectives, notre santé financière et le résultat de nos opérations.

Il existe une pression de la part des consommateurs pour rendre plus largement les banques responsables des fraudes qui les affectent, en l'absence de solutions et contrôles préventifs exhaustifs.

Il existe également des attentes selon lesquelles, à mesure que les attaques deviennent plus sophistiquées, réalisables et que les scénarios sont crédibles, davantage de clients peuvent devenir de plus en plus vulnérables à l'ingénierie sociale et aux escroqueries similaires. Par conséquent, il deviendra plus difficile de prouver la négligence des clients et nous sommes susceptibles d'assister à une augmentation des paiements de *goodwill* versés aux clients. De plus, la fraude liée aux litiges à l'encontre de la banque est en augmentation, qu'il s'agisse de situations concernant des clients HSBC victimes de fraude ou bien de clients HSBC eux-mêmes fraudeurs.

En 2021, les pertes opérationnelles s'élevaient à 19,5 millions EUR, dont 2,0 millions EUR étaient liés à la fraude, contre 87,1 millions EUR au total en 2020, dont également 2,3 millions EUR liés à la fraude. Pour le détail des pertes opérationnelles, voir le tableau en page 159 du *Document d'enregistrement Universel 2021* de HSBC Continental Europe : Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2013.

Le risque de fraude externe reste élevé alors que la pandémie de Covid-19 continue de perturber la vie des individus et des organisations. Malgré le déploiement des vaccinations et l'assouplissement de certaines mesures de confinement, les individus et les organisations doivent toujours s'adapter à la « nouvelle normalité ». Les fraudeurs continuent d'exploiter l'état d'incertitude actuel en utilisant des escroqueries conçues pour voler de l'argent par tromperie (fraude tierce).

Les organisations doivent continuellement adapter leurs modèles commerciaux pour survivre et gérer l'impact de la fin des programmes de soutien soutenus par le gouvernement.

Il existe un risque accru de fraude (*1st party fraud*) sur les prêts par le biais de fausses déclarations dans les états financiers pour obtenir des lignes de crédit supplémentaires.

À ce jour, cela ne s'est pas matérialisé en Europe continentale. Néanmoins, un travail important est en cours pour renforcer les contrôles.

Il existe une probabilité accrue de fraude interne en raison de la vente annoncée des activités de vente de la banque de détail en France.

Risques

Aucun incident important spécifiquement lié à la pandémie n'est à déplorer.

Risques liés aux états financiers

La préparation des états financiers de HSBC Continental Europe se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses soumis à des incertitudes. Probabilité : Peu probable / Impact : Moyen.

La préparation des états financiers implique des jugements, des évaluations et des hypothèses ayant potentiellement des impacts sur les montants rapportés au bilan (actifs, passifs) et en résultat (charges et produits).

Du fait de l'existence de sources d'incertitude tout particulièrement lors du recours à des modèles financiers complexes, les montants qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures pourraient différer de ces estimations. Les estimations, jugements, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et intègrent des données historiques ainsi que d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances. Les révisions apportées aux estimations comptables sont reconnues sur la période au cours de laquelle l'estimation est corrigée et sur toutes les périodes futures concernées par cette révision. Les normes comptables considérées comme critiques pour nos états financiers et la situation financière qui reposent sur un caractère significatif et des jugements et estimations essentielles comprennent la dépréciation des prêts et créances, la dépréciation des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, actifs d'impôt différé, les provisions et intérêts dans les entreprises associées. L'évaluation des instruments financiers à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité inhérentes à la valorisation de tels instruments, les impacts financiers futurs pourraient différer substantiellement de ceux utilisés sur la base de l'information disponible à la date de clôture. L'impact de ces différences sur les résultats futurs des opérations et sur la situation financière future de HSBC Continental Europe pourrait être significatif.

Si les jugements, estimations et hypothèses utilisés par HSBC Continental Europe pour préparer ses états financiers consolidés se révèlent, par la suite, substantiellement différents de ceux utilisés compte tenu de l'information disponible à la date de clôture, cela pourrait affecter notre activité, nos perspectives, notre position financière et le résultat de nos opérations.

Points d'attention spécifiques

Transition IBOR

Le *Financial Stability Board* a noté que le déclin des financements interbancaires à court terme non sécurisés générerait des risques structurels pour les indices de taux qui représentent ces marchés. En réponse à cette observation, les régulateurs et les banques centrales des différentes juridictions ont convoqué des groupes de travail nationaux (*NWG, National Working Groups*) pour identifier des taux de remplacement pour ces taux interbancaires offerts (*IBOR, Interbank Offered Rates*), et, là où c'est approprié, pour faciliter une transition ordonnée vers ces taux de remplacement, quand nécessaire.

Suite à l'annonce par la *FCA (Financial Conduct Authority, autorité des marchés financiers britannique)* en juillet 2017 qu'elle n'inciterait ni ne demanderait plus aux banques de contribuer aux taux LIBOR (*London Interbank Offered Rate*) après 2021, les *NWG* des devises concernées ont été chargés de faciliter une transition ordonnée des taux LIBOR en question vers leurs taux de remplacement.

Le *NWG* de l'Euro était également responsable de faciliter une transition ordonnée de l'EONIA (*Euro Overnight Index Average, taux au jour le jour en Euro*) vers l'€STR (*Euro Short-Term Rate, taux Euro à court terme*), puisque l'EONIA, tel qu'il était calculé avant le 2 octobre 2019, a été déclaré non conforme au *BMR (Benchmark Regulation, règlement européen sur les indices)* et ne

peut donc plus être utilisé après 2021. En mars 2021, l'IBA (*ICE Benchmark Administration Limited, administrateur des taux LIBOR*) a annoncé qu'elle continuerait à publier le LIBOR USD, pour ses valeurs les plus utilisées, jusqu'en juin 2023. En conséquence, nous avons priorisé en 2021 la migration des contrats référençant l'EONIA et les LIBOR disparaissant au 31 décembre 2021.

Durant l'année 2021, le programme "Transition IBOR" (dirigé localement par le *Chief Risk Officer* d'HSBC Continental Europe) a achevé les développements informatiques et la mise en place des processus opérationnels pour gérer l'ensemble des produits dans les taux de remplacement "*nRFR*" (*near Risk-Free Rates, taux "presque sans risque"*), tout en dialoguant avec les clients sur les options existantes pour migrer leurs contrats en vie. En particulier, les comptes courants et les dépôts de tous les clients de HSBC Continental Europe ayant des conditions d'intérêts liées à des taux amenés à disparaître, gérés dans le système local ARCO, ont été migrés vers des taux de remplacement. A mesure des progrès réalisés par le programme dans la mise en place des nouveaux processus et contrôles et dans la migration des contrats existants, les risques financiers et non financiers accrus auxquels la transition IBOR exposait HSBC continuent à diminuer. Les risques résiduels, à la fin 2021, sont liés à :

- Un petit nombre de contrats (prêts et dérivés) mentionnant des taux qui ont cessé d'être publiés au 31 décembre 2021 et qui n'ont pas encore pu être migrés vers un nouveau taux.
- L'extension de la publication du LIBOR USD jusqu'au 30 juin 2023, ce qui requiert de continuer à gérer les risques liés aux contrats basés sur cet indice ; en particulier, il subsiste un risque que les différences entre le LIBOR USD et son taux de remplacement, le SOFR, créent une base que nous devons gérer activement par une couverture appropriée. Un risque de base dans le portefeuille de trading et dans le portefeuille de prêts pourrait résulter de l'adoption asymétrique du SOFR entre l'actif et le passif. De plus, un risque de capital et de liquidité pourrait apparaître à mesure que la liquidité du SOFR se développe, ou que des taux alternatifs sont proposés dans le marché. Cela pourrait avoir pour conséquence un retard dans la migration des contrats résiduels en LIBOR USD, d'où potentiellement des risques accrus de conduite et d'exécution.
- La disparition potentielle, à un stade ultérieur, de l'EURIBOR (non planifiée pour le moment).

Atténuation

Sur les contrats résiduels, le programme s'appuie sur un support législatif, les régulateurs ayant défini des taux de remplacement statutaires qui s'appliqueront aux contrats ne mentionnant pas de taux de remplacement.

Pour le portefeuille de prêts, notre exposition publiée à fin 2021 contient encore quelques contrats dans des taux ayant cessé d'être publiés au 1er janvier 2022. Ces contrats ont bien fait l'objet d'une migration active en 2021, mais n'ont pas encore atteint leur prochaine date de paiement d'intérêts.

Sur LIBOR USD, le programme continuera en 2022 à travailler sur le LIBOR USD en s'appuyant sur les processus déjà mis en place pour les taux disparaissant fin 2021. Notre approche pour migrer ces contrats sera différenciée par produits et par secteur de clientèle, mais reposera dans tous les cas sur les enseignements tirés de la migration des contrats basés sur les taux qui ont disparu fin 2021.

Nous continuerons à communiquer avec nos clients et investisseurs d'une manière structurée et à privilégier une approche orientée client dans le calendrier et la méthode de migration.

Pour les dérivés, nous continuerons à chercher à réduire activement notre exposition sans attendre la date de cessation de juin 2023. Nous continuerons à travailler avec nos clients pour déterminer leur capacité à adhérer et les aider dans leur transition quand nécessaire, ainsi qu'avec les acteurs de marché, notamment les chambres de compensation, pour être en mesure de migrer de larges volumes de contrats en LIBOR USD à l'approche de la date de cessation.

Pour le portefeuille de prêts, nous poursuivons la mise en place des nouveaux produits et processus et la mise à niveau de nos systèmes afin d'être prêts pour la migration.

La réalisation d'un abandon ordonné du LIBOR USD reste l'objectif clé du programme pour 2022 et 2023 avec des systèmes et des processus en place.

Sur l'EURIBOR, l'industrie a défini en mai 2021 des directives détaillées sur l'inclusion, dans tous les nouveaux contrats basés sur l'EURIBOR, de clauses de repli robustes spécifiant explicitement l'€STR comme taux de remplacement. HSBC Continental Europe a rédigé ces clauses en lien avec les équipes juridiques du groupe HSBC. Selon les produits, ces clauses ont soit déjà été incluses dans les modèles de contrats, soit le seront début 2022.

Instruments financiers impactés par les réformes de l'Ibor

Instruments financiers impactés par la réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt

	USD Libor €m	GBP Libor €m	EONIA €m	Autres ¹ €m
Au 31 Déc 2021				
Actifs financiers hors dérivés²				
Prêts et créances sur la clientèle	2 184	25	—	2
Investissements financiers	—	—	—	—
Autres	4	—	—	—
Total des actifs financiers hors dérivés	2 188	25	—	2
Passifs financiers hors dérivés²				
Dettes subordonnées	—	—	—	—
Autres	248	—	—	—
Total des passifs financiers hors dérivés	248	—	—	—
Montant notionnel des contrats dérivés				
Change	24 258	7 040	—	2 434
Taux d'intérêt	234 130	25 396	1 895	41 076
Autres	183	—	—	—
Montant notionnel total des contrats dérivés	258 571	32 436	1 895	43 510

Au 31 Déc 2020				
Actifs financiers hors dérivés²				
Prêts et créances sur la clientèle	2 097	272	1	1
Investissements financiers	—	—	—	—
Autres	1	—	—	—
Total des actifs financiers hors dérivés	2 098	272	1	1
Passifs financiers hors dérivés²				
Dettes subordonnées	—	—	—	—
Autres	229	—	2	—
Total des passifs financiers hors dérivés	229	—	2	—
Montant notionnel des contrats dérivés				
Change	18 844	4 497	—	16 023
Taux d'intérêt	313 349	40 683	192 127	29 804
Autres	451	—	—	—
Montant notionnel total des contrats dérivés	332 644	45 180	192 127	45 827

1 Comprend des instruments financiers faisant référence à d'autres taux de référence importants encore en transition pour des indices de référence alternatifs (EUR Libor, JPY Libor et CHF Libor).

2 Valeur comptable brute hors dépréciations pour pertes de crédit attendues.

Les montants du tableau ci-dessus concernent les principales entités opérationnelles du Groupe HSBC Continental Europe pour lesquelles il existe des expositions significatives impactées par les réformes de l'Ibor, comprenant la France, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Irlande.

Les montants fournissent une indication du niveau d'exposition aux taux de référence Ibor, voués à être remplacés.

Les montants correspondent aux instruments financiers qui :

- ont contractuellement un taux d'intérêt de référence dont la transition est prévue vers un autre indice de référence ;
- ont une date de maturité contractuelle au-delà de celle à laquelle le taux d'intérêt de référence devrait cesser ;
- sont pris en compte dans le bilan consolidé du Groupe HSBC Continental Europe.

En mars 2021, l'administrateur du Libor, IBA, a annoncé que la date de publication de la plupart des teneurs USD LIBOR sera prolongée du 31 décembre 2021 au 30 juin 2023. La publication des teneurs d'une semaine et deux mois cessera après le 31 décembre 2021.

Ce changement diminue les montants présentés au 30 décembre 2021 dans le tableau ci-dessus étant donné que certains instruments financiers présentés au 30 décembre 2020 atteindront leur date de maturité contractuelle avant les dates de publication prolongées. Les données comparatives n'ont pas été représentées.

Covid-19

La pandémie de la Covid-19 et ses conséquences sur l'économie globale ont affecté nos clients et notre performance, et ses effets sont incertains. Il subsiste un risque de vagues d'infection supplémentaires, comme le montre l'émergence de nouveaux variants du virus plus contagieux, tels que les variants Delta et Omicron. Les résurgences de l'épidémie au quatrième trimestre 2021 et au début 2022 soulignent la permanence de la menace que constitue la Covid-19.

L'activité économique mondiale s'est nettement redressée en 2021, après la forte baisse causée en 2020 par la crise de la Covid-19. Ce rebond a été favorisé par le processus de réouverture observé dans la plupart des pays développés, grâce notamment aux progrès significatifs des campagnes de vaccination.

Néanmoins, ce processus de réouverture n'a pas été linéaire car les différentes régions du monde ont été touchées à tour de rôle par des vagues successives de Covid-19 associées à de nouveaux variants (Delta et Omicron notamment). Même si ces vagues ont généralement eu un impact économique beaucoup plus limité qu'en 2020, elles ont tout de même freiné la reprise mondiale et cette dernière s'est avérée imprévisible et assez inégale entre les différents pays. L'emploi en France a notamment retrouvé son niveau pré-pandémie dès le 3ème trimestre. Par ailleurs, les indicateurs avancés pour le 4ème trimestre n'ont pas signalé de fléchissement notable de l'activité, en dépit de l'émergence du variant Omicron en fin d'année. Cependant les prévisions économiques restent soumises à un haut niveau d'incertitude dans l'environnement actuel.

Il existe un risque important d'une nouvelle baisse de l'activité économique et de volatilité financière si une nouvelle variante devait nécessiter l'imposition de mesures de confinement. Le variant Omicron a favorisé une très forte remontée des nouveaux cas à l'échelle mondiale, notamment en Europe et aux Etats-Unis. Néanmoins, si la vague d'Omicron s'avère relativement courte, comme elle l'a été en Afrique du Sud, l'impact sur la croissance pourrait finalement s'avérer limité. Cela dit, le risque d'émergence dans les prochains mois de nouveaux variants, plus dangereux qu'Omicron, ne peut pas être exclu.

HSBC Continental Europe a pris des mesures spécifiques à chaque marché pour soutenir son personnel et ses clients pendant cette période difficile. Elle a également participé activement aux dispositifs de soutien gouvernementaux, principalement en France.

L'introduction rapide des mesures de soutien gouvernementales, ainsi que les attentes des clients, avaient engendré des risques opérationnels accrus, comme en matière de traitement de la clientèle, de fraude ou encore de réputation, du fait que la banque ait dû s'adapter sur une période courte.

Risques

Il est probable que ces risques augmenteront encore à mesure que ces dispositifs de soutien seront levés.

HSBC Continental Europe est attentive à ce que ses clients soient traités de façon équitable dans la mise en œuvre de ses décisions ou au cas où ceux-ci se trouveraient confrontés à des difficultés financières du fait de la Covid-19.

A ce jour, nous n'avons pas enregistré de pertes opérationnelles significatives du fait de la Covid-19.

Risque de crédit

La revue des contreparties potentiellement affectées a été renforcée depuis le début de la crise de la Covid-19, avec un effort particulier porté sur l'identification des signes de fragilisation du profil de risque des clients.

Après une augmentation significative en 2020 (67 millions d'euros), les pertes de crédit attendues ont légèrement diminué de 6,4 millions l'an dernier sur les Stages 1 et 2, reflétant l'amélioration des scénarios macro-économiques prospectifs utilisés pour estimer les pertes de crédit. En ce qui concerne les dépréciations de Stage 3, la dotation en 2021 a été limitée (39,5 millions d'euros contre 222 millions en 2020), reflétant une réduction du nombre de nouveaux cas entrant en restructuration financière, à la suite des mesures de soutien gouvernementales.

Pour l'activité *Retail*, le portefeuille s'est maintenant remis de l'impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19 avec des indicateurs de risque clés, tels que les taux de défaillance et les NPL désormais inférieurs aux niveaux d'avant Covid-19. La baisse des NPL s'explique en partie par la réduction continue du stock de litiges reflétant une meilleure qualité de crédits depuis 2012 et un taux de pénétration élevé de Crédit Logement. Le reste est dû aux nombreuses actions entreprises par le réseau au cours des 18 derniers mois pour résoudre les défauts techniques de clients afin de minimiser l'impact en capital de la nouvelle définition du défaut et du nouveau modèle IRB. L'exception à la réduction des mesures de risque est une augmentation marginale du stock de forbearance.

Il est important de noter que l'impact Covid-19 a été fortement atténué par le dispositif de soutien gouvernemental comprenant la garantie de prêts par l'Etat et les moratoires accordés par HSBC à ses clients qui représentent 2,9 % du portefeuille total de crédit. 98 % ont maintenant atteint leur échéance avec un niveau de défaillance limité, seulement 0,9 % sont actuellement en impayés.

Pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses – "ECL"*)

L'effet de la crise sur les perspectives à long terme des entreprises est incertain, et pourrait engendrer une hausse des ECL sur des expositions spécifiques qui peuvent ne pas être intégrées pleinement dans les estimations. De plus, en temps de crise, les comportements frauduleux ont souvent tendance à se développer, ce qui pourrait induire des pertes opérationnelles significatives. Les nombreux changements des orientations économiques, des comportements des marchés et des clients, ou encore les actions gouvernementales en réponse au Covid-19 ont profondément affecté la performance des modèles financiers. En particulier, la performance des modèles IFRS 9 a été impactée pendant la pandémie, ainsi que pendant la reprise plus récente, ce qui a augmenté la part de jugement à dire d'expert dans la détermination du juste niveau des estimations d'ECL. Ces modèles sont basés sur des prévisions et des facteurs économiques comme le PIB et le taux de chômage, dont l'extrême volatilité n'a pas pu être pleinement intégrée par les modèles.

Des réponses sans précédents que les modèles ne pouvaient pas prévoir ont été observées de la part des gouvernements pour mettre en place des dispositifs de stimulation économique afin de soutenir les ménages et les secteurs les plus touchés.

Pour les activités de détail, les améliorations du portefeuille notées dans la section précédente sur le risque de crédit ont également conduit à une réduction des ECL fournies par les modèles avant ajustement.

On s'attend à ce que le risque sous-jacent du portefeuille continue de diminuer en raison de la qualité sous-jacente du portefeuille et à mesure que la situation sanitaire et économique s'améliore.

La résilience opérationnelle de HSBC Continental Europe au long de la crise et les défis à venir

La pandémie de la Covid-19 continue d'être gérée de façon efficace chez HSBC Continental Europe. Au paroxysme de la pandémie, environ 95 % des employés des sièges télétravaillaient de manière efficace, avec seulement quelques rôles spécifiques maintenus sur site. Aucun incident opérationnel significatif n'a été recensé.

L'appui déterminant au télétravail fourni par les équipes d'infrastructure informatique a permis aux équipes de s'adapter et de continuer d'assurer l'essentiel de leurs prestations durant cette période complexe. Le télétravail est devenu une "nouvelle normalité" grâce à un nouvel accord de travail entré en vigueur en Juillet 2021, et les moyens nécessaires ont été pérennisés. La grande majorité des collaborateurs ont adopté ainsi un modèle de travail hybride en 2021

Les principaux risques identifiés pendant cette crise ont été contrôlés

Risque opérationnel : la dépendance à l'égard de sites à l'étranger et sur notre architecture informatique est claire. La réponse de nos sites à l'étranger a été aux normes attendues durant toute l'année 2021, malgré le fait que nous avons subi une crise supplémentaire dans nos centres off-shore en Inde, en lien à la situation sanitaire. Cette nouvelle crise a ralenti certains de nos programmes de transformation, mais sans impact opérationnel majeur.

Défis à venir

Les plans de retour progressif au bureau sont en place dans le respect des directives gouvernementales. En France, ce plan a été exécuté complètement au troisième trimestre 2021 et les collaborateurs ont pu revenir sur site dans les conditions du nouvel accord de télétravail. Ces plans de retour progressif sont toujours en cours au sein des autres pays de HSBC Continental Europe, dont certains font aujourd'hui face à une nouvelle importante vague de la Covid-19. Ces derniers pays sont toujours dans une période de transition qui doit aboutir à la mise en place d'un nouvel accord de travail hybride avec de présence au bureau, dans des sites de repli et du travail à distance. Les nouveaux accords de télétravail sont mis en place localement, avec les instances sociales et en lien avec les directives gouvernementales, de manière à déployer ces nouvelles façons de travailler de manière pérenne et efficace. Ce changement de culture est un élément critique de la transition post Covid.

Suite à l'évolution de la situation sanitaire liée à la Covid-19 et aux annonces du gouvernement français du 27 décembre 2021, HSBC Continental Europe a mis en place de nouvelles mesures de lutte contre la pandémie à compter du 3 janvier 2022. En conséquence, le télétravail est redevenu pendant 4 jours par semaine la nouvelle norme pour la plupart des employés.

Alors que le passe vaccinal entrera en vigueur le 24 janvier 2022, les autres restrictions seront levées progressivement en février 2022 avec la fin du télétravail obligatoire à partir du 2 février 2022. Les salariés pourront à nouveau travailler conformément à la nouvelle convention collective signée à partir du 2 février 2022 en France.

Les équipes Digital Business Services ont continué à travailler avec les lignes de métier globales afin d'assurer la continuité du service, en tenant compte en permanence d'un éventail de scénarios opérationnels pour surveiller activement les niveaux de risque du métier, notamment le risque opérationnel accru (l'indisponibilité des effectifs, très largement atténuée grâce au télétravail), le risque de réputation et la fraude.

En dehors de notre réponse opérationnelle à la pandémie, nous portons une attention spécifique à ses effets sur nos programmes clés de changements réglementaires. Nous surveillons les conséquences plus générales des principaux effets possibles de la crise de sorte à nous assurer que notre profil de risque en matière de conformité réglementaire soit fidèlement évalué et reflété.

Risques liés aux ressources humaines

La crise exceptionnelle liée à la Covid-19 a augmenté le risque lié aux personnes pendant les périodes de confinement imposées par les autorités. Ces périodes ont engendré plus d'incertitude, d'interrogations, d'anxiété, de stress, et ont rendu difficile l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec des collaborateurs pouvant se sentir isolés, ou débordés, voire en surcharge mentale notamment pour ceux devant s'occuper d'enfants pendant la période de fermeture des écoles.

Le déconfinement, quant à lui, a suscité d'autres préoccupations liées notamment à la sécurité dans les transports en commun et aux conditions de travail sur site.

Après une amélioration de la situation pendant la période estivale, une nouvelle poussée des contaminations dans les pays européens oblige les gouvernements à maintenir les campagnes de vaccination, à imposer de nouvelles restrictions à l'entrée dans les pays, lors d'événements publics, ainsi que des mesures de confinements partiels / retour au télétravail obligatoire et à renforcer le port du masque.

Autant d'éléments qui génèrent, de manière générale, une augmentation du risque psycho-social.

Afin de limiter ces risques tout au long de l'année dans ce difficile contexte, plusieurs actions ont été prises en vue d'assurer la santé et la sécurité de nos clients et celles de nos collaborateurs :

- des communications écrites, relayant les messages des autorités, prônant des bonnes pratiques et encourageant les collaborateurs à rester en contact virtuel avec leurs collègues et l'entreprise d'une manière générale envoyées régulièrement à tous nos collaborateurs par différents canaux ;
- des formations dédiées sur la résilience, sur le management à distance, déployées afin de soutenir managers et collaborateurs ;
- une sensibilisation des équipes RH et du centre de contact afin de répondre aux demandes des collaborateurs ;
- des rapports bi-hebdomadaires sur les cas de Covid-19 afin de suivre l'évolution de la situation au sein de l'entreprise ;
- la limitation des événements festifs de fin d'année pour éviter la propagation des variants Delta et Omicron de la Covid.

Afin de faciliter la vaccination des salariés en France, l'équipe Santé et Sécurité est autorisée à vacciner les salariés sur la base du volontariat.

De manière spécifique à l'occasion des déconfinements, des actions supplémentaires ont été menées afin de prendre en compte les réticences des collaborateurs à retourner travailler au bureau :

- un retour sur le lieu de travail progressif avec un nombre maximal de collaborateurs présents associé à un télétravail maintenu autant que possible et des horaires d'arrivée et de départ flexibles ;
- des mesures sanitaires comme la mise à disposition de gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment ou de l'étage, renforcé par le nettoyage quotidien des bureaux et la fourniture de masques aux collaborateurs ;
- une distanciation sociale organisée au travers de marquages dans les étages, de limitation de la capacité des ascenseurs, de repas à emporter dans les restaurants d'entreprise.

La levée des dernières restrictions devra également être gérée.

Risque de Modèle

Les modèles de la banque sont affectés par les perturbations économiques et financières sans précédent provoquées par la crise de la Covid-19. On appelle modèles des méthodes quantitatives utilisant des hypothèses et techniques mathématiques pour produire des estimations de quantités inconnues à partir de données ; la banque en utilise dans divers contextes pour gérer son activité, en particulier pour le calcul des risques pondérés, les provisions pour risques, la juste valeur de certains instruments financiers, la prévention des délits financiers

et du risque de fraude, les tests de résistance et les autorisations de crédit.

La modélisation se fonde sur l'hypothèse qu'il existe des relations stables entre divers aspects de la situation à modéliser : en d'autres termes, il est supposé que le futur ressemblera au passé. Ainsi il n'est pas possible qu'un modèle génère des prédictions entièrement fiables dans une configuration trop différente de ce qui a été observé auparavant, telle la forte récession et la reprise rapide provoquées par la crise de la Covid-19 en cours.

Parmi les principaux modèles affectés, on compte les modèles de risque de crédit utilisés pour le calcul des besoins en fonds propres et des provisions comptables : ils reposent sur des données décalées dans le temps et sur des comportements passés qui ne reflètent pas nécessairement la situation économique actuelle des emprunteurs, ni leurs perspectives futures dans ce nouvel environnement. En particulier, ils ne sont pas conçus pour prendre en compte le bénéfice des interventions gouvernementales extrêmement importante dans l'économie, ni le dommage potentiel causé par le retrait progressif de ces mesures.

De même, les modèles de *Value-at-Risk* ("VaR") utilisés pour évaluer le risque de marché se fondent sur une hypothèse de stabilité des mouvements de prix, si bien qu'ils prédisent toujours une probabilité élevée de retour à aux fortes volatilités des cours observées autour de mars 2020 (pour les modèles calibrés sur les deux dernières années), et produisent ainsi des scénarios potentiellement trop sévères dans les conditions actuelles.

La banque fait face à cette situation en surveillant de près la performance de ses modèles, et en s'assurant que leurs utilisateurs font preuve de discernement professionnel lorsqu'ils utilisent les estimations produites par les modèles. Certaines modifications de modèles à la marge sont en cours d'élaboration, en particulier dans le domaine du risque de crédit, afin de s'assurer que des prédictions réalistes sont associées aux scénarios extrêmes ; néanmoins, de nombreux modèles ont déjà pu incorporer les données récentes liées à la crise, et ont commencé à retrouver progressivement leur pouvoir prédictif à mesure que le rythme des changements se ralentit, avec une réduction des ajustements de modèle dû à la Covid-19.

Risque de marché

Les mesures de *Stress Tests* dédiés à la Covid-19 n'ont pas fait apparaître de pertes potentielles significatives sur les portefeuilles de Trading. Ils montrent une augmentation substantielle des expositions au risque de contrepartie mais principalement sur des contreparties bien notées ("*Investment grade*") et collatéralisées.

Les marchés des actions se sont sensiblement redressés depuis mars 2020 et la panique des marchés du début de la crise de la Covid-19. La crainte de l'inflation, réapparue ces derniers temps, a poussé les banques centrales à débiter la réduction de leur politique d'assouplissement mise en place pour soutenir le redressement de l'économie en 2020.

Assurance

La compagnie a pu observer l'impact de la pandémie sur le taux de mortalité de ses assurés.

S'agissant des assurés ayant souscrit des produits de protection (temporaire décès ou assurance emprunteur) l'impact de la pandémie est très faible. Sur les neuf premiers mois de 2021, un petit nombre de sinistres décès liés à la Covid-19 ont été identifiés parmi les assurés ayant souscrit une assurance emprunteur ou une assurance temporaire décès. Ce constat est à relier à la moyenne d'âge des assurés concernés (47 ans).

La moyenne d'âge des assurés ayant souscrit des produits d'épargne est sensiblement plus élevée (67 ans) et de ce fait on constate sur cette population une certaine hausse du taux de mortalité. La hausse du taux de mortalité est de l'ordre de 10 %, faisant passer ce taux de 1,8 % à 2,0 % (estimation à fin septembre 2021). Cette hausse n'a pas d'impact sensible sur la rentabilité de la compagnie.

Risques

Liquidité et fonds propres

En cohérence avec le renforcement des mesures prises par la BCE en décembre 2020 permettant une participation supplémentaire au TLTRO et afin d'aider ses clients à répondre à leurs besoins de financement, HSBC Continental Europe a souscrit au TLTRO III pour un montant supplémentaire de 1,06 milliard EUR en mars 2021. En revanche, HSBC Continental Europe a remboursé 500 millions EUR en septembre 2021. De plus, en relation avec l'important surplus de liquidité observé dans le marché conduisant à des contraintes en matière de levier pour les banques, la Banque Centrale Européenne a annoncé la poursuite de l'exclusion temporaire de certaines expositions auprès des banques centrales pour le calcul du ratio de levier jusqu'en mars 2022.

Conclusion

De grandes incertitudes demeurent pour évaluer la durée et l'impact de la crise de la Covid-19. Les actions engagées par le gouvernement français et de nombreux autres gouvernements européens et par la Banque Centrale Européenne donnent une indication de la sévérité de la récession et de l'environnement qui suivra le redressement, qui, du point de vue commercial, réglementaire et du risque, pourrait se révéler très différent de ce qu'il a été lors des crises précédentes, et pourrait persister pendant une longue période.

Il subsiste un risque, en dépit du redressement en cours, que l'économie reste en-deçà de ses niveaux de pré-pandémie pour une durée prolongée.

Ceci pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur notre situation financière, le résultat de nos activités, nos perspectives, notre liquidité, notre niveau de capital et notre notation.

Nous continuons à suivre étroitement la situation, et des actions supplémentaires pourraient se révéler nécessaires pour les atténuer, du fait du caractère de cette crise de la Covid-19 et de sa durée.

Risques liés au climat

Le changement climatique peut affecter le profil de risque de HSBC au travers des risques de transition et des risques physiques. Le risque de transition peut découler de l'évolution vers une économie bas carbone, par le biais de changements politiques, réglementaires et technologiques. Le risque physique peut résulter de l'augmentation de la sévérité et/ou de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou d'autres événements climatiques, tels que l'élévation du niveau de la mer et les inondations.

Ces risques climatiques peuvent entraîner des risques à la fois idiosyncrasiques et systémiques, accompagnés de potentiels impacts financiers et non financiers pour HSBC. Les impacts financiers pourraient se matérialiser si les risques de transition et physiques, affectent la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts. Des impacts non financiers pourraient se matérialiser si nos propres actifs ou opérations sont touchés par des conditions météorologiques extrêmes ou par des changements chroniques, ou encore, à la suite de décisions commerciales prises dans le cadre de notre ambition climat. Les risques climatiques ont augmenté en 2021, principalement en raison de l'accélération et du volume des changements législatifs et réglementaires.

Comment le risque climatique peut affecter nos clients

Le changement climatique pourrait affecter nos clients de deux principales manières. Premièrement, les modèles commerciaux des clients peuvent ne pas être compatibles avec une économie bas carbone, ce qui pourrait signifier, par exemple, que de nouvelles réglementations liées au climat pourraient avoir un impact significatif sur leur activité.

Deuxièmement, des phénomènes météorologiques extrêmes ou des changements chroniques dans les conditions météorologiques peuvent endommager les actifs de nos clients, les mettant dans l'incapacité d'exploiter leur entreprise ou de vivre dans leur domicile.

L'un des moyens les plus efficaces que nous pouvons utiliser pour aider nos clients à relever les défis de la transition et à devenir plus résilients aux impacts physiques du changement climatique à travers notre offre de financement et d'investissement. Pour y parvenir efficacement, nous devons comprendre les risques auxquels nos clients sont confrontés.

Le tableau ci-dessous résume les principales catégories des risques de transition et des risques physiques, illustrant la manière dont nos clients pourraient être affectés financièrement par le changement climatique et la transition vers une économie bas carbone.

Risques liés au Climat		Principaux facteurs de risques sur nos clients
Transition	Procédure et juridique	Mandats et réglementations des produits et services existants. Contentieux des parties ayant subi les effets du changement climatique.
	Technologie	Substitution de produits existant par des versions à plus faibles émissions.
	Demande finale (marché)	Evolution du comportement des consommateurs.
Physique	Reputationnel	Attention renforcée à la suite d'un changement dans la perception des actions ou inactions liées au climat.
	Aigu	Augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques.
	Chronique	Hausse des températures et du niveau des précipitations.

Intégrer le climat dans la gestion des risques à l'échelle de la banque

Notre approche de la gestion des risques climatiques est alignée avec le dispositif de gestion des risques du Groupe et sur le modèle des trois lignes de défense pour en assurer une surveillance robuste. Cette approche offre au Conseil d'Administration et à la direction, une visibilité sur nos principaux risques climatiques ainsi que sur leur supervision.

Appétit pour le risque climatique

Notre appétit pour le risque climatique qui est recommandé et approuvé par le Conseil d'Administration, définit les mesures que nous souhaitons mettre en place pour concrétiser notre ambition en termes de gestion du risque climat et vise à respecter nos engagements envers les régulateurs, les investisseurs et les parties prenantes. Nos indicateurs portent sur la supervision et la gestion de nos principaux risques climatiques - risque de crédit aux entreprises, risque de crédit aux particuliers, risque stratégique (réputation), risque de résilience et conformité réglementaire. Notre objectif concernant notre appétit pour le risque climatique consiste à :

- Adapter les indicateurs RAS pour intégrer des plans de transition prospectifs et des engagements net zéro ;
- Élargir les indicateurs de risque pour tenir compte des autres risques financiers et non-financiers ;
- Utiliser des fonctionnalités améliorées d'analyse de scénarios ;
- Élargir le périmètre des risques pour inclure les considérations climatiques dans la gestion du risque de liquidité, du risque de négociation, du risque juridique et du risque environnemental.

Politiques, processus et contrôles des risques climatiques

Nous avons intégré le risque lié au climat dans les politiques, processus et dispositif de contrôles concernant nos risques climatiques clés - risque de crédit aux entreprises, risque de crédit aux particuliers, risque stratégique (réputation), risque de résilience et conformité réglementaire.

Par exemple, nous avons mis à jour notre politique de gestion des produits et développé la première version d'un outil de notation des risques climatiques pour nos portefeuilles d'entreprises. De plus, nous avons publié et lancé la mise en œuvre de notre nouvelle politique de sortie progressive du charbon thermique.

Gouvernance et rapports sur les risques climatiques

Nos principaux risques climatiques sont reportés et gérés au travers d'une structure de gouvernance dédiée.

Notre forum de surveillance des risques liés au climat et aux critères ESG est en charge de leur supervision, leur gestion et leur escalade. Il est enrichi par un forum spécifique pour les métiers, le *Climate Business Council*. Les progrès réalisés en matière de gestion des risques liés au climat et à l'environnement sont présentés régulièrement au comité faitier de gestion des risques de HSBC Continental Europe et au Conseil d'Administration.

Programme Risque Climatique

Notre programme dédié aux risques climatiques permet d'accélérer le développement de nos capacités de gestion de ces risques. Les principales réalisations en 2021 sont les suivantes :

- Nous avons dispensé une formation aux collaborateurs des trois lignes de défense afin qu'ils puissent s'approprier cette thématique dans le cadre de leur activité, et une présentation de notre ambition climat a été intégrée dans notre programme de formation obligatoire.

- Le Groupe a développé un outil de notation des risques climatiques pour les entreprises clientes, disponible dans les principales régions, qui s'appuie sur notre questionnaire concernant la transition des entreprises. L'outil sera déployé en 2022 au sein de HSBC Continental Europe.
- Le Groupe a introduit un appétit pour le risque qui surveille l'exposition au risque climatique au niveau de l'immobilier dans l'ensemble du portefeuille hypothécaire. Celui-ci sera entièrement déployé au sein de HSBC Continental Europe en 2022.

Nous continuerons à améliorer nos expertises en matière de gestion des risques climatiques tout au long de l'année 2022, notamment en poursuivant le déploiement de formations, en affinant notre appétit pour le risque, en améliorant notre outil de notation des risques climatiques et en augmentant la disponibilité et la qualité des données afin que de nouveaux indicateurs puissent être développés et ainsi, renforcer la façon dont nous évaluons et gérons les risques et les opportunités climatiques.

Comment le risque climatique peut affecter HSBC

Dans le tableau ci-dessous, nous avons listé les impacts des risques climat qui pourraient affecter nos clients selon la typologie recommandée par la TCFD autour des risques de transition (réglementaires, technologiques, de marché et de réputation) et des risques physiques (aigu et chroniques), en fonction de l'horizon de temps.

Dispositif de gestion des risques					
Type de risque	Risques financiers			Risque non financier	
	Crédit aux entreprises	Crédit aux particuliers	Risque Stratégique (réputationnel)	Risque de résilience	Risque réglementaire
	Court-Long terme	Moyen-Long terme	Court-Long terme	Court - Long terme	Court - Moyen terme
Facteurs de risques de transition					
- Procédure et juridique	●	●			●
- Technologie	●				
- Demande final (marché)	●	●			
- Réputationnel	●	●	●		
Facteurs de risques physiques					
Aigu - Augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques	●	●		●	
Chronique - Hausse des températures et du niveau des précipitations	●	●		●	

Court terme : moins d'un an; moyen terme : période jusqu'en 2030; long terme : période jusqu'en 2050.

Risques significatifs – bancaire et assurance

Les risques significatifs des activités de banque et d'assurance de HSBC Continental Europe sont détaillés dans le tableau suivant.

Description des risques – activité bancaire

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
<p>Risque de crédit</p> <p>Il s'agit du risque de perte financière en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie dans le cadre d'un contrat.</p>	<p>Le risque de crédit découle principalement des activités de prêt, de financement du négoce, crédit-bail et location de longue durée, et d'autres activités comme les garanties et les produits dérivés.</p>	<p>Le risque de crédit est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré comme la perte enregistrée en cas de défaillance d'un client ou d'une contrepartie incapable de procéder au remboursement des sommes dues ; • contrôlé à l'aide de limites détaillées <i>via</i> un cadre de délégation d'autorité ; et • géré à travers un processus de contrôle des risques robuste qui met en œuvre des politiques, des principes et des conseils pour les gestionnaires et propriétaires des risques.
<p>Risques de trésorerie</p> <p>Le risque d'avoir des capitaux, des liquidités ou des ressources de financement insuffisants pour faire face aux obligations financières et satisfaire aux exigences réglementaires, y compris le risque d'impact négatif sur les bénéfices ou le capital en raison des risques de change structurels et des variations des taux d'intérêt du marché, et y compris les risques financiers découlant de fourniture passée et actuelle de pensions et d'autres avantages postérieurs à l'emploi au personnel et aux personnes à leur charge.</p>	<p>Le risque de trésorerie découle des changements apportés aux ressources respectives et aux profils de risque en raison du comportement des clients, des décisions de gestion ou de l'environnement externe.</p>	<p>Le risque de trésorerie est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré par l'appétit pour le risque et des limites plus granulaires, définies pour fournir une alerte précoce en cas d'augmentation du risque, des ratios minimaux de mesures réglementaires pertinentes et des mesures pour surveiller les principaux facteurs de risque ayant une incidence sur les ressources de trésorerie ; ces ; • contrôlés et projetés contre les appétits et en utilisant des plans d'exploitation basés sur des objectifs stratégiques ainsi que des tests de stress et de scénarios ; et • gérés par le contrôle des ressources en lien avec les profils de risque, les objectifs stratégiques et les flux de trésorerie.
<p>Risques de marché</p> <p>Le risque que les mouvements de marchés impactent nos revenus et la valeur de nos positions.</p>	<p>Les expositions aux risques de marché sont séparées en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les portefeuilles de <i>trading</i> ; et • les portefeuilles de <i>banking</i>. 	<p>Les risques de marché sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quantifiés et surveillés à l'aide de la VaR, des <i>stress tests</i> et des sensibilités des portefeuilles à la variation des données de marché ; et • gérés à l'aide de limites opérationnelles approuvées par le <i>RMM</i>.
<p>Risque de résilience</p> <p>Le risque de résilience représente notre incapacité à fournir des activités essentielles de la banque à nos clients, filiales et partenaires du fait d'une situation de disruption opérationnelle significative et continue.</p>	<p>Le risque de résilience peut être le résultat d'une myriade de défaillances ou d'insuffisances imputables à des processus, des personnes, des systèmes ou des événements externes. Les menaces en termes de résilience opérationnelle ont été illustrées ces dernières années à de nombreuses reprises. Ainsi, des exemples de facteurs justifiant l'attention croissante portée au thème de la résilience : les évolutions technologiques rapides, les comportements changeants de nos clients, le risque toujours plus grand d'attaques et de menaces informatiques, les dépendances transfrontalières ou encore la sous-traitance.</p>	<p>Le risque de résilience est composé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la définition d'un seuil tolérable (impact maximum) ; • la supervision de l'environnement du risque et du contrôle ; • le contrôle permanent ainsi que les revues thématiques.
<p>Risque de non-conformité réglementaire</p> <p>Il s'agit du risque de violation de la lettre et / ou de l'esprit des textes applicables à HSBC Continental Europe, qu'il s'agisse de lois, de codes, de normes, ou de standards internes et externes de bonne conduite. Une telle violation aurait pour conséquence une amende ou une sanction, et nuirait aux activités de la banque.</p>	<p>Le risque de non-conformité réglementaire fait partie des risques opérationnels, et provient de la méconnaissance d'obligations vis-à-vis de clients ou d'autres partenaires, d'un comportement de marché inapproprié, mais également de la violation de normes ou standards de bonne conduite.</p>	<p>Le risque de non-conformité réglementaire est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évalué grâce à des indicateurs dédiés, des analyses d'incidents, des retours des autorités de tutelle de HSBC Continental Europe, et à l'appréciation des équipes de la fonction Conformité Réglementaire ; • contrôlé en vertu de notre évaluation des risques et des indicateurs y afférents, des résultats des contrôles menés par les équipes dédiées, des conclusions des inspections d'audits internes et externes, et des résultats des missions d'inspection réalisées par nos autorités de tutelle ; et • encadré par la rédaction et la diffusion de politiques et procédures dédiées, la formation adéquate des collaborateurs, et le suivi des éléments ci-dessus. HSBC Continental Europe assure une gestion proactive des risques et / ou des efforts de remédiation en tant que de besoin.

Description des risques – activité bancaire (suite)

Risques	Venant de	Mesure, suivi et gestion des risques
Risques de criminalité financière		
Le risque que les lois, réglementations, normes, règles, politiques internes et bonnes pratiques liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, au respect des sanctions internationales et à la lutte contre la corruption et à la lutte contre la fraude (et notamment la lutte contre la fraude fiscale) ne soient pas suivies à la lettre ou dans l'esprit.	<p>HSBC Continental Europe est exposé à des risques de criminalité financière dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de nos services pour légitimer les profits d'activités illégales • Recours aux services de la banque pour financer une organisation terroriste • Réalisation de transactions vers des pays ou des individus sanctionnés • Corruption active ou passive ou sous tout autre forme de nos collaborateurs 	<p>Les risques de criminalité financière font l'objet d'une surveillance renforcée, avec le déploiement d'un dispositif de contrôle adapté et la production de mesures d'évaluation de ces risques.</p> <p>Ces risques sont présentés et gérés en <i>Risk Management Committee</i>.</p>
Risques de modèle		
Le risque que des décisions soient prises sur la base de modèles dont les prédictions peuvent s'avérer peu fiables.	<p>Le risque de modèle se présente lorsque les décisions prises par la banque se basent en partie sur des modèles, comme c'est de plus en plus le cas dans de nombreux domaines, qu'ils soient de caractère financier ou non.</p> <p>Les modèles se distinguent par leur caractère prédictif, qui ne peut être au mieux qu'une approximation simplifiée des phénomènes complexes auxquels la banque est confrontée.</p> <p>Le risque de modèle peut se manifester sous plusieurs formes : erreurs de méthode dans la conception des modèles, erreurs dans leur implémentation informatique, utilisation de modèles en dehors du cadre pour lequel ils ont été conçus, ou plus simplement occurrence d'événements complexes négligés dont la probabilité a été négligée lors de la conception du modèle.</p>	<p>Le risque de modèle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré par une activité régulière de validation indépendante des modèles, qui permet d'identifier des lacunes (constats) et d'évaluer la performance de façon globale. Des métriques agrégées permettent de mesurer le recours à des modèles non validés ou présentant des défauts importants déjà détectés ; • contrôlé par une surveillance continue de la performance des modèles par la première ligne de défense (équipes propriétaires et utilisatrices des modèles) et par les vérifications de la seconde ligne de défense (équipe de gestion du risque de modèle). Les audits internes et externes ciblés ainsi que des revues des organismes de supervision sont également utilisés par la banque pour améliorer la surveillance de ses risques de modèle ; et • géré par la mise en place de mesures destinées à diminuer, atténuer ou contrôler le risque de chaque modèle, par la création de politiques et procédures adéquates, et le contrôle de leur application et de leur efficacité.

Nos filiales compagnies d'assurance sont réglementairement séparées des opérations de banque. Les risques dans les entités d'assurance sont gérés selon des méthodologies et processus sous la supervision du Groupe.

Nos opérations d'assurance sont également soumises à des risques similaires à ceux des opérations bancaires, qui sont couverts par des processus de gestion du risque du Groupe.

Description des risques – assurantiel

Risques	Résultant de	Mesure, suivi et gestion du risques
Le risque financier		
Notre capacité à appairer les engagements résultant des contrats d'assurance avec les portefeuilles d'actifs détenus en représentation de ces engagements est subordonnée à la gestion des risques financiers et à la manière dont ces risques sont assumés par les assurés.	<p>L'exposition aux risques financiers provient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du risque de marché qui affecte la juste valeur des actifs financiers ou leur <i>cash-flow</i> futurs ; • du risque de crédit, et du risque de liquidité qui conduirait l'entreprise à ne pas être en mesure de régler les capitaux dus aux assurés. 	<p>Le risque financier est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré (i) pour le risque de crédit en termes de capital économique et en montant de perte en cas de défaillance d'une contrepartie (ii) pour le risque de marché en termes de capital économique, de métriques internes et de fluctuations de variables financières clés et (iii) pour le risque de liquidité en termes de métriques internes y compris des projections de <i>cash-flow</i> stressées ; • contrôlé au travers d'un cadre d'approbation de limites et de délégation de pouvoir ; et • géré dans un cadre de contrôle des risques robuste qui expose des politiques, des principes et des orientations clairs et cohérents. Cela inclut la conception des produits, la gestion actif-passif et la détermination du taux servi aux assurés.
Risque assurantiel		
Le risque que, avec le temps, les coûts liés à l'acquisition et à l'administration des contrats, aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus puissent dépasser le montant cumulé des primes perçues et des produits de placement.	<p>Les coûts liés aux remboursements de sinistres et aux versements de revenus peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont l'évolution des taux de mortalité et de morbidité, des taux de renonciation et de rachat.</p>	<p>Le risque assurantiel est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesuré en termes d'engagements vis-à-vis des assurés des contrats d'assurance-vie (passif) et de capital économique alloué au risque de souscription ; • contrôlé à l'aide d'un dispositif de limites et des délégations de pouvoir ; et • géré dans un cadre de contrôle des risques robuste qui met en avant des politiques, principes et directives clairs et pertinents. Ceci inclut des procédures de conception de produits, de souscription, de réassurance et de gestion des sinistres.

Le risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail.

Gestion du risque de crédit

Parmi tous les risques encourus par HSBC Continental Europe, le risque de crédit est la source la plus importante en besoins de fonds propres.

Risques

La gestion du risque de crédit vise à :

- maintenir au sein du Groupe HSBC une culture forte de politique d'octroi de crédit qui s'appuie sur une politique stricte et un environnement de contrôle robuste ;
- à la fois être un partenaire des lignes de métier globales et les encadrer en définissant, mettant en œuvre et réévaluant régulièrement le *risk appetite* en fonction des conditions du moment et de scénarios ;
- assurer un suivi indépendant et critique du risque, de son coût et des moyens de le réduire efficacement.

Dans la banque, la fonction du Risque de Crédit est sous la responsabilité du Directeur des Risques de HSBC Continental Europe, qui rapporte localement au Directeur Général et fonctionnellement au Directeur des Risques Europe. Ses responsabilités incluent :

- la mise en place de la politique locale d'octroi de crédit, alignée autant que possible sur celle du Groupe HSBC ;
- la validation de l'appétence au risque de crédit sur certains secteurs, activités ou produits spécifiques ;
- la mise en œuvre d'une revue indépendante du risque de crédit ; la fonction Risque de Crédit valide chaque demande de crédit ou, pour les plus modestes d'entre elles (dans la Banque de particuliers et la banque commerciale), a fixé au préalable les limites et conditions précises d'exercice des pouvoirs de crédit qu'elle a délégués aux équipes commerciales ;
- la supervision, le suivi de la performance et de la gestion des différents portefeuilles de HSBC Continental Europe ;
- le contrôle des expositions aux Etats souverains, aux banques et institutions financières, qu'elles soient ou non logées dans des portefeuilles de négociation ;
- la définition et l'application de la politique de HSBC Continental Europe en matière de grands risques, en s'assurant que les risques de concentration au regard du capital de HSBC Continental Europe sont bien suivis ;
- le maintien et le développement des modèles internes de notation de crédit de HSBC Continental Europe *via* le *Model Oversight Committee* qui assure le suivi des modèles appliqués aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers ;
- l'information de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe en matière de risque de concentration, de provisions et de tests de résistance ;
- la représentation de HSBC Continental Europe en matière de risque de crédit face aux régulateurs et aux agences de notation.

Risque de concentration

La concentration du risque de crédit survient lorsque plusieurs contreparties (ou expositions) possèdent des caractéristiques économiques similaires, sont engagées dans des activités similaires ou travaillent dans les mêmes secteurs ou zones géographiques ou, d'une façon plus générale, lorsque la capacité collective des contreparties à respecter leurs engagements économiques est dépendante et peut être affectée par les changements économiques ou politiques.

Un certain nombre de mesures ont été mises en place par le Groupe afin de réduire la concentration des portefeuilles du Groupe, au niveau d'une industrie donnée, d'un pays, et groupes de clients. Ceci se traduit par la mise en place de limites de crédit spécifiques au niveau portefeuille ou client, de procédures d'accord spécifique et de procédures de contrôle ainsi que des *stress tests*.

Politique de Crédit relative aux Grands Risques

La *Large Credit Exposure Policy* ("LCEP") expose la politique relative au contrôle des grands risques du groupe HSBC Continental Europe, qui entre dans le cadre à la fois de la politique de HSBC Bank plc, de HSBC Holdings plc et des exigences de

l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR") et de la Banque centrale européenne ("BCE").

L'objet de la LCEP est de s'assurer que :

- HSBC Continental Europe respecte les exigences réglementaires en ce qui concerne les grands engagements ;
- il existe un cadre de procédure approprié pour la surveillance et le contrôle des grands engagements et des concentrations de risques ;
- la somme des engagements de la banque sur un emprunteur individuel, ou un groupe d'emprunteurs liés, ne devienne pas excessive par rapport à ses fonds propres ;
- la sur concentration et / ou le groupement des grandes expositions sont prohibés ;
- les engagements sur les zones géographiques ou des secteurs d'activité particuliers sont étroitement contrôlés pour assurer la diversification des actifs risqués.

Risque de concentration par contrepartie

Les limites de l'exposition au risque sont classifiées en trois catégories :

- catégorie A : tout financement enregistré au bilan, ainsi que les engagements donnés tels que les garanties émises, les crédits documentaires et les lettres de crédit *standby* ;
- catégorie B : les produits de marché hors-bilan tels que les *swaps* de devise et de taux d'intérêt, mesurés à leur valeur de risque maximale attendue sur leur durée de vie ;
- catégorie S (*settlement risk*) : essentiellement le risque de livraison intra-journalier sur les engagements de paiement et de change avec les clients de la banque ou pour leur compte.

Engagements sur une contrepartie ou un groupe de contreparties, à l'exclusion des gouvernements centraux / banques centrales

Les autorisations en place pour une même contrepartie ou un même groupe de contreparties liées (total des limites de catégorie A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part), après prise en compte des éventuelles atténuations de risques permises par la réglementation, ne doivent pas dépasser 25 % des fonds propres consolidés de HSBC Continental Europe.

Par ailleurs, toute exposition ainsi définie qui excéderait 10 % des fonds propres consolidés de HSBC Continental Europe doit faire l'objet d'une validation par HSBC Bank plc, indépendamment des pouvoirs de crédit en vigueur.

En outre, s'agissant spécifiquement des institutions financières, les engagements de catégories A et B concernant :

- les expositions d'une durée supérieure à un an ;
- les expositions sur des filiales d'institutions financières qui ne sont pas elles-mêmes des institutions financières ; ne doivent pas dépasser 10 % des fonds propres de HSBC Continental Europe.

Un rapport trimestriel de toutes les contreparties, ou groupes de contreparties liées, sur lesquels les engagements de HSBC Continental Europe (somme des limites de catégories A et B d'une part, limites de catégorie S d'autre part) dépassent 10 % de ses fonds propres, est présenté au *RMM*, au Comité des Risques ainsi qu'au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe, de même qu'à différentes instances de contrôle des risques de HSBC Bank plc.

Pour HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021, 16 groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets (6 groupes au 31 décembre 2020).

Risque de concentration sectorielle

Le groupe HSBC Continental Europe a pour principe d'éviter une concentration excessive dans un secteur quelconque et de prendre les mesures correctives si cela devient nécessaire. La Direction du Crédit aux Entreprises (*Wholesale Credit Risk*) est chargée de surveiller l'application de ce principe.

Pour cela, le portefeuille de prêts aux entreprises alloué par secteur d'activité est analysé trimestriellement lors du Comité des Risques, l'appétit au risque par secteur étant limité à 10 % de l'exposition totale ("EAD") de HSBC Continental Europe.

De plus, certains secteurs d'activité tels que l'Immobilier Commercial (*Commercial Real Estate*) et les opérations à effet de levier (*Leveraged Buy Outs*) sont régis par des limites maximales (Caps) et des directives sectorielles définies par HSBC Continental Europe et / ou le Groupe HSBC. Les limites (caps) sont suivies de façon trimestrielle.

Enfin, en fonction de l'environnement macroéconomique, des analyses sectorielles spécifiques sont menées pour déterminer si des mesures correctives sont requises.

Risque de concentration géographique

Les limites globales des risques vis-à-vis des pays et gouvernements centraux / banques centrales sont déterminées tant sur la base de l'expérience, d'événements actuels et d'une connaissance locale, qu'en fonction des dernières données politiques, économiques ou de marché.

Sur ce type de contreparties, les engagements (groupement des catégories de types A et B) ne doivent pas dépasser 25 % du montant des fonds propres de HSBC Continental Europe à l'exception des cas suivants :

- les expositions sur les gouvernements et banques centrales situées dans un pays bénéficiant d'une pondération à 0 % selon l'approche prudentielle Standard ;
- les expositions sur les banques multilatérales de développement (comme mentionné dans le glossaire du Manuel de la PRA) et les organisations internationales (comme indiqué dans les articles 117 et 118 de la CRR) qui bénéficient d'une pondération en risque de 0 % ;
- les expositions sur les gouvernements centraux et banques centrales de l'Union européenne libellées en devise locale et bénéficiant aussi d'une pondération nulle (CRR Art. 114 (4)).

Toutefois, il convient de noter qu'indépendamment de la qualification de pays à pondération nulle, toutes les demandes d'exposition sont soumises à un accord préalable sur le risque et les autorisations correspondantes sont enregistrées de la façon habituelle.

Le risque d'exposition sur les pays, gouvernements centraux et banques centrales est contrôlé par la Direction des Risques du Groupe HSBC, qui statue sur toutes les limites globales, sur la base des recommandations du Directeur du Crédit aux Entreprises et du Risque de Marché ainsi que des chargés de relation avec les gouvernements centraux et les établissements de crédit. Les limites globales pour les pays seuls sont révisées au moins annuellement ou plus fréquemment selon les circonstances. Ces limites sont soumises à une surveillance constante et des ajustements peuvent être effectués à tout moment.

Un rapport trimestriel sur les expositions au risque par pays (somme des limites de catégories A et B) dépassant 10 % des fonds propres de HSBC Continental Europe est fourni à la Direction Générale, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

Concernant l'exercice 2021, conformément à sa politique de crédit, les expositions de HSBC Continental Europe sur d'autres pays que la France sont limitées. Seuls trois pays représentent un montant d'engagement (de catégorie de types A et B) supérieur à 2 milliards EUR : l'Allemagne, la République Tchèque et les Pays-Bas.

Les expositions sur ces trois pays sont principalement constituées de contreparties pondérées à 0 % (articles 115 à 118 de la CRR).

Les expositions sur les autres pays, notamment la Chine, la Russie ou la Turquie, ne sont pas significatives pour HSBC Continental Europe.

Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation découlant des accords dits "de Bâle".

Elles sont réparties en deux grandes catégories :

- les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur ;
- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier (garanties). Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Pour le périmètre traité en approche *Internal Ratings Based ("IRB")*, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD – correspondant à un rehaussement du Taux de recouvrement) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire. La valeur prise en considération tient compte d'une décote dépendant de la force exécutoire de l'engagement et de la dégradation anticipée de la valeur de l'actif nanti.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe HSBC pour chaque activité.

Sûretés réelles

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces, aux comptes titres et aux contrats d'assurance-vie ; aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte dans l'analyse de crédit, les sûretés réelles doivent remplir les conditions suivantes :

- le nantissement doit être documenté ;
- l'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- la banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- la banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Sûretés personnelles

Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit font partie de cette catégorie. L'établissement Crédit Logement couvre le risque de défaillance de l'emprunteur pour les crédits immobiliers.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires.

Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières.

Risques

Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la Banque peut s'attendre suite à l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie et de la force exécutoire de la garantie.

Optimisation de la gestion du risque de crédit par le biais de CDS

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, *Portfolio Management ("PM")* réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de *Credit Default Swaps ("CDS")*. Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS s'élèvent à 199 millions EUR au 31 décembre 2021 et entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la perte en cas de défaut estimée pour les prêts sous-jacents, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs pondérés.

Qualité du crédit

Les systèmes et processus de notation des risques de crédit du Groupe HSBC permettent de mettre en évidence les expositions selon l'importance des facteurs de risque ou la gravité potentielle des pertes.

Pour les expositions importantes, les notations du risque sont régulièrement révisées et des modifications sont rapidement opérées lorsque nécessaire. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe HSBC, le risque est mesuré et géré à partir de plusieurs modèles de risque et d'évaluation.

Le système de notation des risques est fondé sur la probabilité de défaut et les estimations de pertes, conformément à la méthode de notation interne exigée dans le cadre du dispositif Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires.

Les cinq catégories de qualité de crédit présentées dans le tableau ci-après se subdivisent elles-mêmes en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts pour la grande clientèle, aux prêts pour les particuliers, ainsi qu'au *rating* de la dette par les agences de notation externes.

Il n'y a pas nécessairement de corrélation directe entre les notations internes et externes au niveau des subdivisions, sauf dans la mesure où les deux types de notation relèvent de l'une des cinq catégories.

Tous les clients distincts de HSBC sont notés au moyen de l'échelle de probabilité de défaut ("PD"), à l'exception de ceux pour lesquels s'applique la méthode standard Bâle II.

Chaque bande *Customer Risk Rating ("CRR")* ou Note de Risque client) correspond à une catégorie de notation externe attribuée par rapport aux taux de défaut à long terme pour cette catégorie, c'est-à-dire à la moyenne des taux de défaut historiques pondérés par émetteur. Les correspondances avec les agences de notations externes sont uniquement indicatives et sont susceptibles d'évoluer à l'avenir.

Pour les titres de dette et certains autres instruments financiers, les notations externes ont été alignées sur les cinq catégories de qualité de crédit.

Classement par qualité du crédit

	Titres de dettes souveraines	Obligations / autres	Prêts à la grande clientèle et dérivés		Prêts aux particuliers	
	Note de crédit externe	Note de crédit externe	Note de crédit interne ¹	12 mois Probabilité de défaut %	Note de crédit interne ²	12 mois Probabilité de défaut %
<i>Strong</i>	BBB et supérieur	A- et supérieur	CRR 1 à CRR 2	0 – 0,169	band 1 à band 2	0,000 – 0,500
<i>Good</i>	BBB- à BB	BBB+ à BBB-	CRR 3	0,170 – 0,740	band 3	0,501 – 1,500
<i>Satisfactory</i>	BB- à B et non noté	BB+ à B et non noté	CRR 4 à CRR 5	0,741 – 4,914	band 4 à band 5	1,501 – 20,000
<i>Sub-standard</i>	B- à C	B- à C	CRR 6 à CRR 8	4,915 – 99,999	band 6	20,001 – 99,999
Créances douteuses et contentieuses	Douteux	Douteux	CRR 9 à CRR 10	100	band 7	100

1 Note de crédit de l'emprunteur Customer risk rating ("CRR").

2 12-month point-in-time ("PIT") pondérées en fonction des probabilités de défaut ("PD").

Définitions des catégories de notation

- "*Strong*" : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues.
- "*Good*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible.
- "*Satisfactory*" : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en termes de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré.
- "*Sub-standard*" : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important.
- "Créances douteuses et contentieuses" : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses.

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Champ d'application de la norme IFRS 9								
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	28 995	9 471	16 934	3 714	1 293	60 407	(795)	59 612
– particuliers ¹	20 169	1 630	1 041	26	372	23 238	(162)	23 076
– sociétés non financières	7 191	6 870	14 374	3 686	921	33 042	(631)	32 411
– établissements financiers non bancaires	1 635	971	1 519	2	–	4 127	(2)	4 125
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 240	69	1 523	1	–	6 833	(1)	6 832
Caisse, banques centrales et CCP	37 714	235	114	–	–	38 063	–	38 063
Comptes d'encaissement	156	–	–	–	–	156	–	156
Opérations de prise en pension – hors-trading	19 840	524	123	–	–	20 487	–	20 487
Investissements financiers	–	–	7	–	–	7	–	7
Comptes de régularisation et autres actifs	11 050	474	1 637	7	1	13 169	–	13 169
– endossements et effets acceptés	5	–	1	–	–	6	–	6
– autres actifs	11 045	474	1 636	7	1	13 163	–	13 163
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 793	1 779	193	–	–	14 765	(6)	14 759
Hors champ d'application de la norme IFRS 9								
Portefeuille de transaction actif	10 713	287	615	–	–	11 615	–	11 615
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 226	289	134	–	–	2 649	–	2 649
Instruments dérivés	37 171	1 327	984	151	1	39 634	–	39 634
Total bilan	165 898	14 455	22 264	3 873	1 295	207 785	(802)	206 983
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	79,8 %	7,0 %	10,7 %	1,9 %	0,5 %	100 %		
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	58 128	12 617	15 731	1 101	53	87 630	(15)	87 615
Garanties financières	9 009	235	298	51	21	9 614	(11)	9 603
Champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagement sur prêts irrévocables et garanties financières	67 137	12 852	16 029	1 152	74	97 244	(26)	97 218
Autres engagements sur prêts révocables	645	707	322	9	7	1 690	–	1 690
Garanties d'exécution et autres garanties	4 139	2 839	2 961	499	108	10 546	(29)	10 517
Hors champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagements de prêts révocables et garanties non financières	4 784	3 546	3 283	508	115	12 236	(29)	12 207
Total hors bilan	71 921	16 398	19 312	1 660	189	109 480	(55)	109 425
Au 31 décembre 2021	237 819	30 853	41 576	5 533	1 484	317 265	(857)	316 408

1 Dont 17 573 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2021.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

Risques

Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit (suite)

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Champ d'application de la norme IFRS 9								
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	26 137	8 737	16 576	4 203	1 392	57 045	(820)	56 225
– particuliers ¹	19 305	1 606	1 444	100	430	22 885	(193)	22 692
– sociétés non financières	5 560	6 487	14 166	3 837	937	30 987	(605)	30 382
– établissements financiers non bancaires	1 272	644	966	266	25	3 173	(22)	3 151
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 534	231	1 015	2	–	6 782	(1)	6 781
Caisse, banques centrales et CCP	29 405	–	104	–	–	29 509	(1)	29 508
Comptes d'encaissement	224	–	–	–	–	224	–	224
Opérations de prise en pension – hors-trading	20 174	1 288	60	–	–	21 522	–	21 522
Investissements financiers	–	–	6	–	–	6	–	6
Comptes de régularisation et autres actifs	18 845	445	1 189	7	3	20 489	(1)	20 488
– endossements et effets acceptés	7	–	–	–	–	7	–	7
– autres actifs	18 838	445	1 189	7	3	20 482	(1,118)	20 481
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	14 612	2 321	205	–	–	17 138	(8)	17 130
Hors champ d'application de la norme IFRS 9								
Portefeuille de transaction actif	12 778	80	96	–	–	12 954	–	12 954
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 454	313	170	–	–	2 937	–	2 937
Instruments dérivés	52 376	3 329	458	271	41	56 475	–	56 475
Total bilan	182 539	16 744	19 879	4 483	1 436	225 081	(831)	224 250
Pourcentage du total du bilan par qualité de crédit	81,1 %	7,4 %	8,8 %	2,0 %	0,5 %	100 %		
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	74 669	12 315	9 478	1 373	57	97 892	(21)	97 871
Garanties financières	544	154	125	198	30	1 051	(9)	1 042
Champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagement sur prêts irrévocables et garanties financières	75 213	12 469	9 603	1 571	87	98 943	(30)	98 913
Autres engagements sur prêts révocables	591	681	388	4	–	1 664	–	1 664
Garanties d'exécution et autres garanties	2 962	2 301	2 596	312	142	8 313	(43)	8 270
Hors champs d'application de la norme IFRS 9 :								
Engagements de prêts révocables et garanties non financières	3 553	2 982	2 984	316	142	9 977	(43)	9 934
Total hors bilan	78 766	15 451	12 587	1 887	229	108 920	(73)	108 847
Au 31 décembre 2020	261 305	32 195	32 466	6 370	1 665	334 001	(904)	333 097

1 Dont 16 827 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2020.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	28 995	9 471	16 934	3 714	1 293	60 407	(795)	59 612
– stage 1	28 734	9 315	14 507	1 739	–	54 295	(46)	54 249
– stage 2	261	156	2 427	1 975	–	4 819	(97)	4 722
– stage 3	–	–	–	–	1 291	1 291	(650)	641
– POCI ³	–	–	–	–	2	2	(2)	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 240	69	1 523	1	–	6 833	(1)	6 832
– stage 1	5 212	69	1 523	1	–	6 805	(1)	6 804
– stage 2	28	–	–	–	–	28	–	28
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	68 760	1 233	1 881	7	1	71 882	–	71 882
– stage 1	68 760	1 228	1 865	–	–	71 853	–	71 853
– stage 2	–	5	16	7	–	28	–	28
– stage 3	–	–	–	–	1	1	–	1
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	58 128	12 617	15 731	1 101	53	87 630	(15)	87 615
– stage 1	58 105	12 439	14 702	593	–	85 839	(5)	85 834
– stage 2	23	178	1 029	508	–	1 738	(5)	1 733
– stage 3	–	–	–	–	53	53	(5)	48
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières ¹	9 009	235	298	51	21	9 614	(11)	9 603
– stage 1	9 009	235	285	23	–	9 552	(2)	9 550
– stage 2	–	–	13	28	–	41	(7)	34
– stage 3	–	–	–	–	21	21	(2)	19
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	170 132	23 625	36 367	4 874	1 368	236 366	(822)	235 544
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	12 793	1 779	193	–	–	14 765	(6)	14 759
– stage 1	12 733	1 762	188	–	–	14 683	(6)	14 677
– stage 2	60	17	5	–	–	82	–	82
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	182 925	25 404	36 560	4 874	1 368	251 131	(828)	250 303

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

3 "POCI" Purchased or originated credit-impaired : Dépréciation de crédit acheté ou créé.

Risques

Ventilation des actifs financiers (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global), par qualité de crédit par stage (suite)

	Encours bruts					Total €m	Provision pour ECL €m	Net €m
	Strong €m	Good €m	Satisfactory €m	Sub- standard €m	Créances douteuses et contentieuses €m			
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	26 137	8 737	16 576	4 203	1 392	57 045	(820)	56 225
– stage 1	26 132	8 559	11 877	1 615	–	48 183	(36)	48 147
– stage 2	5	178	4 699	2 588	–	7 470	(111)	7 359
– stage 3	–	–	–	–	1 350	1 350	(661)	689
– POCI ³	–	–	–	–	42	42	(12)	30
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 534	231	1 015	2	–	6 782	(1)	6 781
– stage 1	5 493	231	1 014	2	–	6 740	(1)	6 739
– stage 2	41	–	1	–	–	42	–	42
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	68 648	1 733	1 359	7	3	71 750	(2)	71 748
– stage 1	68 648	1 722	1 358	–	–	71 728	(1)	71 727
– stage 2	–	11	1	7	–	19	–	19
– stage 3	–	–	–	–	3	3	(1)	2
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	74 669	12 315	9 478	1 373	57	97 892	(21)	97 871
– stage 1	74 658	11 725	8 200	381	–	94 964	(5)	94 959
– stage 2	11	590	1 278	992	–	2 871	(12)	2 859
– stage 3	–	–	–	–	57	57	(4)	53
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Garanties financières ¹	544	154	125	198	30	1 051	(9)	1 042
– stage 1	544	154	103	122	–	923	(2)	921
– stage 2	–	–	22	76	–	98	(5)	93
– stage 3	–	–	–	–	29	29	(2)	27
– POCI ³	–	–	–	–	1	1	–	1
Total bilan et hors bilan excluant les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	175 532	23 170	28 553	5 783	1 482	234 520	(853)	233 667
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ²	14 612	2 321	205	–	–	17 138	(8)	17 130
– stage 1	14 557	2 263	190	–	–	17 010	(2)	17 008
– stage 2	55	58	15	–	–	128	(6)	122
– stage 3	–	–	–	–	–	–	–	–
– POCI ³	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	190 144	25 491	28 758	5 783	1 482	251 658	(861)	250 797

1 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

2 Afin de tenir compte de l'éventuelle perte de valeur d'un actif financier, la valeur comptable brute de cet actif est définie comme étant au coût amorti. Ainsi, la valeur comptable brute des instruments de dettes évalués à la juste valeur telle que présentée dans le tableau ci-dessus ne peut pas être rapprochée du bilan car elle exclut les gains et les pertes de juste valeur.

3 "POCI" Purchased or originated credit-impaired : Dépréciation de crédit acheté ou créé.

Evaluation des provisions

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de créances, à une comparaison entre les statistiques de défaillance, ou de défaut de paiement, et les données historiques, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique du moment.

Créances dépréciées – identification des indications objectives de perte de valeur

Les critères utilisés par HSBC Continental Europe pour déterminer qu'une créance est dépréciée incluent :

- les difficultés de trésorerie éprouvées par l'emprunteur et dont elle aurait connaissance ;
- des impayés en capital ou en intérêts de plus de 90 jours ;

- la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou présente tout autre risque financier significatif ;
- une concession significative accordée à l'emprunteur pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières, consistant en l'abandon ou en le rééchelonnement du capital, des intérêts ou des frais ; ou encore ;
- une détérioration de la situation ou des perspectives financières de l'emprunteur telles que sa capacité à rembourser soit considérée comme douteuse.

Dépréciations des prêts et créances

Pour les détails sur la politique de HSBC Continental Europe en matière de dépréciations de prêts et créances, veuillez vous reporter aux annexes des états financiers consolidés.

Synthèse du risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les encours bruts des instruments financiers auxquels sont appliquées des dépréciations dans le cadre de la norme IFRS 9, et la provision associée pour perte de crédit attendue.

En raison de la nature prédictive de la norme IFRS 9, le périmètre des instruments financiers concernés est plus important que sous la norme précédente IAS 39. Le tableau suivant présente la répartition des prêts et provisions par type de prêt et nature de contrepartie.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues par segment de clientèle (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global)

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Encours bruts €m	Dépréciations / provisions ¹ €m	Encours bruts €m	Dépréciations / provisions ¹ €m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	60 407	(795)	57 045	(820)
– particuliers ²	23 238	(162)	22 885	(193)
– sociétés non financières	33 042	(631)	30 987	(605)
– établissements financiers non bancaires	4 127	(2)	3 173	(22)
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 833	(1)	6 782	(1)
Autres actifs financiers au coût amorti :	71 882	–	71 750	(2)
– caisse, banques centrales et CCP	38 063	–	29 509	(1)
– comptes d'encaissement	156	–	224	–
– opérations de prises en pensions – Hors trading	20 487	–	21 522	–
– investissements financiers ³	7	–	6	–
– comptes de régularisation et autres actifs ⁴	13 169	–	20 489	(1)
Total bilan	139 122	(796)	135 577	(823)
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	87 630	(15)	97 892	(21)
– particuliers	1 325	–	1 352	(1)
– sociétés non financières	39 803	(12)	41 102	(12)
– sociétés financières	46 502	(3)	55 438	(8)
Garanties financières ⁵	9 614	(11)	1 051	(9)
– particuliers	24	–	26	–
– sociétés non financières	9 102	(11)	531	(9)
– sociétés financières	488	–	494	–
Total hors bilan⁶	97 244	(26)	98 943	(30)
Total bilan et hors bilan	236 366	(822)	234 520	(853)
	Juste valeur €m	Provision pour ECL ⁷ €m	Juste valeur €m	Provision pour ECL ⁷ €m
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 071	(6)	19 139	(8)

1 Le total de la perte de crédit attendue est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de la perte de crédit attendue dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.

2 Dont 17 573 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2021 (2020 : 16 827 millions EUR).

3 Comprend uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les investissements financiers tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 178 comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

4 Comprend uniquement les instruments financiers soumis à la norme IFRS 9. Les "Comptes de régularisation et autres actifs" tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 178 comprennent les actifs financiers et non financiers.

5 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

6 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

7 Les Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur en tenant compte de la provision pour perte de crédit attendue. La variation de la perte de crédit attendue est comptabilisée dans le poste "Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit" dans le compte de résultat.

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2021

	Encours bruts ¹					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	54 295	4 819	1 291	2	60 407	(46)	(97)	(650)	(2)	(795)	0,1	2,0	50,3	100,0	1,3
– particuliers ³	22 244	622	372	–	23 238	(12)	(14)	(136)	–	(162)	0,1	2,3	36,6	–	0,7
– sociétés non financières	27 969	4 152	919	2	33 042	(32)	(83)	(514)	(2)	(631)	0,1	2,0	55,9	100,0	1,9
– établissements financiers non bancaires	4 082	45	–	–	4 127	(2)	–	–	–	(2)	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 805	28	–	–	6 833	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	71 853	28	1	–	71 882	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	85 839	1 738	53	–	87 630	(5)	(5)	(5)	–	(15)	–	0,3	9,4	–	–
– particuliers	1 300	24	1	–	1 325	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	38 161	1 591	51	–	39 803	(4)	(3)	(5)	–	(12)	–	0,2	9,8	–	–
– sociétés financières	46 378	123	1	–	46 502	(1)	(2)	–	–	(3)	–	1,6	–	–	–
Garanties financières ⁴	9 552	41	21	–	9 614	(2)	(7)	(2)	–	(11)	–	17,1	9,5	–	0,1
– particuliers	23	–	1	–	24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– sociétés non financières	9 041	41	20	–	9 102	(2)	(7)	(2)	–	(11)	–	17,1	10,0	–	0,1
– sociétés financières	488	–	–	–	488	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	228 344	6 654	1 366	2	236 366	(54)	(109)	(657)	(2)	(822)	–	1,6	48,1	100,0	0,3

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 "POCI" ou Purchased or Originated Credit Impaired : dépréciation de crédit acheté ou créé.

3 Dont 17 573 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2021.

4 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

A moins qu'ils n'aient été transférés préalablement pour un autre motif, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de "Stage 1" à "Stage 2".

Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs contrats.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des encours en "Stage 2" entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2021

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	Dont : 1 à 29 jours de retard ¹	Dont : 30 et plus jours de retard ¹
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 819	32	262	(97)	–	–	2,0	–	–
– particuliers	622	27	20	(14)	–	–	2,3	–	–
– sociétés non financières	4 152	5	231	(83)	–	–	2,0	–	–
– établissements financiers non bancaires	45	–	11	–	–	–	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	28	25	–	–	–	–	–	–	–
Autres actifs financiers au coût amorti	28	–	–	–	–	–	–	–	–

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2020 (suite)

	Encours bruts ¹					Dépréciations / provisions					Couverture des pertes attendues sur crédit (%)				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI ²	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%	%	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	48 183	7 470	1 350	42	57 045	(36)	(111)	(661)	(12)	(820)	0,1	1,5	49,0	28,6	1,4
- particuliers ³	21 648	807	430	-	22 885	(9)	(28)	(156)	-	(193)	-	3,5	36,3	-	0,8
- sociétés non financières	23 521	6 529	895	42	30 987	(25)	(82)	(486)	(12)	(605)	0,1	1,3	54,3	28,6	2,0
- établissements financiers non bancaires	3 014	134	25	-	3 173	(2)	(1)	(19)	-	(22)	0,1	0,7	76,0	-	0,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 740	42	-	-	6 782	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers au coût amorti	71 728	19	3	-	71 750	(1)	-	(1)	-	(2)	-	-	33,3	-	-
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	94 964	2 871	57	-	97 892	(5)	(12)	(4)	-	(21)	-	0,4	7,0	-	-
- particuliers	1 318	32	2	-	1 352	(1)	-	-	-	(1)	0,1	-	-	-	0,1
- sociétés non financières	38 623	2 424	55	-	41 102	(3)	(5)	(4)	-	(12)	-	0,2	7,3	-	-
- financier	55 023	415	-	-	55 438	(1)	(7)	-	-	(8)	-	1,7	-	-	-
Garanties financières ⁴	923	98	29	1	1 051	(2)	(5)	(2)	-	(9)	0,2	5,1	6,9	-	0,9
- particuliers	25	-	1	-	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- sociétés non financières	448	54	28	1	531	(2)	(5)	(2)	-	(9)	0,4	9,3	7,1	-	1,7
- financier	450	44	-	-	494	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	222 538	10 500	1 439	43	234 520	(45)	(128)	(668)	(12)	(853)	-	1,2	46,4	27,9	0,4

1 Représente les montants d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 "POCI" ou Purchased or Originated Credit Impaired : dépréciation du crédit acheté ou créé.

3 Dont 16 827 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2020.

4 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par jour de retard au 31 décembre 2020 (suite)

	Encours bruts			Dépréciations / provisions			Couverture des pertes attendues sur crédit (%)		
	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :	Stage 2	Dont :	Dont :
	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	€m	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	%	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	7 470	48	31	(111)	(1)	(1)	1,5	2,1	3,2
- particuliers	807	38	29	(28)	(1)	(1)	3,5	2,6	3,4
- sociétés non financières	6 529	9	2	(82)	-	-	1,3	-	-
- établissements financiers non bancaires	134	1	-	(1)	-	-	0,7	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	42	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers au coût amorti	19	-	-	-	-	-	-	-	-

1 Les comptes à vue en stage 2 ne sont pas présentés dans ce tableau.

Décomposition des encours en Stage 2 au 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous indique la typologie des encours en "Stage 2" et de leur montant de provision pour pertes attendues entre ceux transférés préalablement, et ceux à moins et plus de 30 jours d'arriéré. Le tableau indique le motif pour lequel la créance a été transférée en Stage 2, et a donc présenté une augmentation significative du risque de crédit.

Le motif Quantitatif est indiqué quand la probabilité de défaut de la créance dépasse des seuils quantitatifs définis pour le

portefeuilles de détail et d'entreprises, comme précisé dans la Note 1.2 page 182.

Le motif Qualitatif couvre principalement les dégradations de CRR, et les encours classés en surveillance (*watch worry*).

Pour plus de détails sur la méthodologie d'estimation d'une hausse significative du risque de crédit, se référer à la Note 1.2 page 182.

Décomposition du Stage 2 au 31 décembre 2021

	Encours bruts				Provision pour ECL				Couverture des pertes attendues sur crédit (%) Total
	Particuliers	Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	Particuliers	Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	%
Prêts et créances sur la clientèle	572	1 039	28	1 639	(12)	(19)	-	(31)	1,9
Quantitatif ¹	30	2 884	6	2 920	(2)	(64)	-	(66)	2,3
Qualitatif	20	229	11	260	-	-	-	-	-
30 jours de retard minimum	20	229	11	260	-	-	-	-	-
Total Stage 2	622	4 152	45	4 819	(14)	(83)	-	(97)	2,0

1 Les déclencheurs quantitatifs incluent un "décalage d'un mois" et « d'autres montants réconciliés ».

Risques

Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition maximale au risque de crédit au titre des instruments financiers, avant prise en compte de toutes les garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que ces facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies dans les principes et méthodes comptables.

Pour les actifs financiers comptabilisés au bilan, l'exposition au risque de crédit est égale à leur valeur comptable.

Pour les garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que le groupe aurait à payer en cas d'exécution. Pour les engagements de financement irrévocables sur la durée de vie des prêts concernés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant total maximal des prêts ainsi engagés.

Exposition maximale au risque de crédit

	Au 31 décembre 2021		
	Plafond d'exposition	Compensation	Net
	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	59 612	—	59 612
– particuliers ¹	23 076	—	23 076
– sociétés non financières	32 411	—	32 411
– établissements financiers non bancaires	4 125	—	4 125
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 832	(234)	6 598
Autres actifs financiers au coût amorti	72 053	(2 120)	69 933
– caisse, banques centrales et CCP	38 063	—	38 063
– comptes d'encaissement	156	—	156
– opérations de prise en pension – hors-trading	20 487	(2 120)	18 367
– investissements financiers	7	—	7
– autres actifs et immobilisations corporelles	13 340	—	13 340
Actifs destinés à la vente	2	—	2
Instruments dérivés	39 634	(39 544)	90
Exposition totale du bilan au risque de crédit	178 133	(41 898)	136 235
Total hors bilan	109 425	—	109 425
– garanties financières et contrats similaires ²	20 120	—	20 120
– engagements sur prêts et autres opérations de crédit	89 305	—	89 305
Total bilan et hors bilan	287 558	(41 898)	245 660

1 Dont 17 573 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2021.

2 Les "Garanties financières et contrats similaires" correspondent aux "Garanties et actifs donnés en garanties" et "Autres garanties sur les contrats sains" présentés dans la Note 30.

Exposition maximale au risque de crédit (suite)

	Au 31 décembre 2020		
	Plafond d'exposition	Compensation	Net
	€m	€m	€m
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	56 225	—	56 225
– particuliers ¹	22 692	—	22 692
– sociétés non financières	30 382	—	30 382
– établissements financiers non bancaires	3 151	—	3 151
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	6 781	(242)	6 539
Autres actifs financiers au coût amorti	71 817	(2 638)	69 179
– caisse, banques centrales et CCP	29 508	—	29 508
– comptes d'encaissement	224	—	224
– opérations de prise en pension – hors-trading	21 522	(2 638)	18 884
– investissements financiers	6	—	6
– autres actifs et immobilisations corporelles	20 557	—	20 557
Actifs destinés à la vente	3	—	3
Instruments dérivés	56 475	(56 201)	274
Exposition totale du bilan au risque de crédit	191 301	(59 081)	132 220
Total hors bilan	108 847	—	108 847
– garanties financières et contrats similaires ²	9 312	—	9 312
– engagements sur prêts et autres opérations de crédit	99 535	—	99 535
Total bilan et hors bilan	300 148	(59 081)	241 067

1 Dont 16 827 millions EUR garantis par Crédit Logement au 31 décembre 2020.

2 Les "Garanties financières et contrats similaires" correspondent aux "Garanties et actifs donnés en garanties" et "Autres garanties sur les contrats sains" présentés dans la Note 30.

Incertitudes de mesure et analyse de sensibilité des estimations d'ECL

La mesure des pertes de crédit attendues nécessite le recours à des hypothèses à dire d'expert et à des estimations dans des proportions significatives. Nous déterminons plusieurs scénarios économiques fondés sur des prévisions, nous appliquons ces hypothèses aux modèles de crédit pour estimer les pertes de crédit futures, et nous attribuons à ces résultats un facteur de probabilité pour aboutir à une estimation d'ECL non biaisée.

Des ajustements à dire d'expert sont appliqués pour tenir compte d'événements survenus tardivement, des limitations relatives aux données et modèles utilisés, et des faiblesses des modèles.

Méthodologie

Quatre scénarios économiques sont utilisés pour prendre en compte l'environnement économique actuel et représenter le point de vue de la Direction sur les impacts envisageables.

Au cours du deuxième trimestre de 2020, afin de s'assurer de la bonne prise en compte des risques majeurs liés à la pandémie, un quatrième scénario, plus sévère, a été considéré pour le calcul des ECL. A compter du quatrième trimestre de 2021, la méthodologie d'HSBC a été modifiée afin d'intégrer de façon permanente le recours à 4 scénarios, dont 2 dégradés, dans le calcul de l'ECL.

Trois de ces scénarios proviennent des prévisions issues de consensus économiques. Le scénario central représente le cas "le plus probable", auquel est généralement associée la probabilité d'occurrence la plus grande; tandis que les scénarios dégradés ("Downside 1 et 2") et le scénario favorable ("Upside") sont construits sur des hypothèses ayant une plus faible probabilité de survenir. Le scénario central est construit à partir de la moyenne d'un panel de prévisionnistes externes ("le consensus"). Les scénarios favorable et dégradés sont créés à partir d'hypothèses qui intègrent les attentes des prévisionnistes sur l'ensemble des impacts envisagés. Dans les dernières années des scénarios, les projections tendent à converger vers les niveaux des consensus à long-terme. Dans les scénarios Upside et Downside 1, cette convergence est réalisée mécaniquement en se référant aux évolutions trimestrielles observées historiquement pour les variables macro-économiques concernées.

Le quatrième scénario, dit "Downside 2", est représentatif de la perception par la Direction d'HSBC des risques dans le cadre d'un scénario dégradé sévère. Il est basé sur un scénario extrême qui va au-delà des résultats proposés par les scénarios des consensus externes. Dans ce scénario, par construction, les variables macro-économiques ne convergent pas à terme vers les niveaux attendus des consensus. Elles peuvent au contraire rester de façon permanente à des niveaux jamais constatés historiquement.

Description des scénarios économiques

Les hypothèses économiques présentées dans cette section ont été préparées par HSBC sur la base de prévisions externes pour le besoin du calcul des ECL.

L'économie mondiale a opéré un redressement en 2021, suite à une contraction sans précédent en 2020. L'assouplissement des restrictions concernant la mobilité et les voyages au sein de nos principaux marchés ont facilité cette reprise, soutenue par le succès des programmes de vaccination. Les vaccinations ont prouvé leur efficacité en diminuant le nombre d'hospitalisations et de décès, permettant à l'économie de redémarrer. L'émergence de nouveaux variants pouvant potentiellement réduire l'efficacité des vaccins reste une menace.

Ces prévisions économiques restent soumises à un grand niveau d'incertitude dans l'environnement actuel. Les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont décrits ci-dessous.

Scénario central du consensus

Le scénario central d'HSBC présente une amélioration continue de la croissance économique en 2022 avec un retour progressif aux niveaux antérieurs à la crise de la Covid-19 en ce qui concerne l'activité économique et le taux d'emploi.

Le scénario central est basé sur l'hypothèse que les mesures restrictives prises en 2020 et début 2021 dans de nombreux pays ne sont pas renouvelées. La nouvelle forme du virus apparue fin 2021, Omicron, n'a qu'un impact limité sur le retour à la croissance dans ce scénario. La consommation des ménages et l'investissement dans les entreprises, soutenus par des niveaux élevés d'épargne privée, soutiennent la croissance pendant que les mesures fiscales et monétaires de soutien à l'économie se réduisent.

Les principales caractéristiques de notre scénario central sont :

- L'activité économique poursuit sa reprise. La croissance continue à un taux modéré et atteint des niveaux supérieurs à avant la pandémie sur nos marchés en 2022;
- Globalement, les taux de chômage reviennent à des niveaux légèrement supérieurs à ceux d'avant la pandémie, à l'exception de la France où la tendance à la baisse du chômage reprend, en lien avec la mise en place de réformes structurelles du marché du travail;

- Les programmes gouvernementaux de soutien diminuent progressivement en 2022 au fur et à mesure de la levée des mesures de restriction. Le déficit public reste élevé en raison de programmes d'investissement pluri-annuel visant à soutenir la reprise, la hausse de la productivité et la transition climatique;
- L'inflation reste élevée en 2022. La pression sur les prix relative aux difficultés d'approvisionnement persiste sur le 1er semestre 2022, avant une décline progressive. Dans les années suivantes, l'inflation converge rapidement vers les taux cible de la banque centrale;
- Les politiques de taux d'intérêt sont relevés graduellement sur la période de projection, en phase avec la reprise économique;
- Le baril de pétrole (*West Texas Intermediate*) est projeté en moyenne à \$62 sur la période;

A un horizon plus lointain, les niveaux de croissance reviennent à des niveaux similaires à ceux d'avant la pandémie, suggérant ainsi un impact minimal à long terme de la crise sur les perspectives économiques.

La 1ère version du scénario Central était basée sur les prévisions économiques disponibles en novembre, puis mise à jour en décembre pour tenir compte des évolutions significatives sur les prévisions.

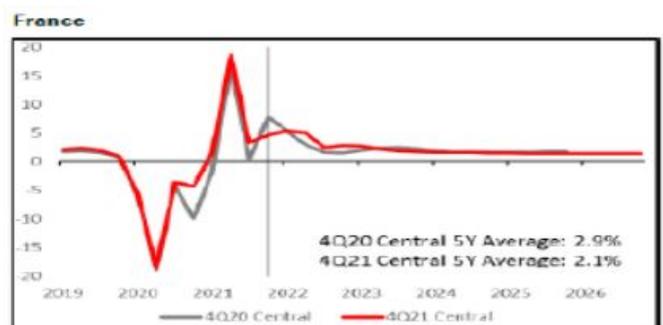
Le tableau ci-dessous décrit les principales variables macro-économiques et la probabilité allouée à ce scénario:

Scénario central 2022-2026

	France %
Taux de croissance du PIB	
2022: Taux de croissance annuel moyen	3,9
2023: Taux de croissance annuel moyen	2,1
2024: Taux de croissance annuel moyen	1,6
Moyenne sur 5 ans	2,1
Taux de chômage	
2022: taux annuel moyen	8,0
2023: taux annuel moyen	7,7
2024: Taux annuel moyen	7,6
Moyenne sur 5 ans	7,7
Prix de l'immobilier	
2022: Taux de croissance annuel moyen	4,9
2023: Taux de croissance annuel moyen	4,6
2024: Taux de croissance annuel moyen	4,0
Moyenne sur 5 ans	3,9
Taux d'intérêt court-terme	
2022: taux annuel moyen	(0,5)
2023: taux annuel moyen	(0,3)
2024: Taux annuel moyen	(0,1)
Moyenne sur 5 ans	(0,2)
Probabilité	60

Croissance du PIB : comparaison

Le graphique mettant en parallèle les scénarios centraux de fin 2020 et fin 2021 met en évidence l'impact de la pandémie sur la croissance en 2020 et compare les prévisions actuelles avec celles anticipées il y a 1 an.



Note : le PIB est indiqué en pourcentage de variation annuelle.

Risques

Scénario favorable du consensus

Comparé au scénario central, le scénario favorable du consensus prévoit un redressement plus rapide de l'activité économique durant les deux premières années, avant de converger sur les tendances à plus long terme.

Ce scénario repose sur plusieurs hypothèses favorables, dont un recul rapide et maîtrisé de la Covid-19 grâce aux mesures de confinement et au déploiement rapide du vaccin ; le maintien des politiques de soutien fiscal et monétaire; et des relations fluides entre la Grande-Bretagne et l'Union Européenne.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs les plus favorables des principales variables macro-économiques et la probabilité allouée à ce scénario:

Scénario favorable

	%	
Taux de croissance du PIB	7,0	T2 2022
Taux de chômage	6,6	T4 2023
Prix de l'immobilier	6,8	T2 2022
Taux d'intérêt court-terme	(0,5)	T1 2022
Probabilité	10	

Note : les valeurs indiquées sont les "plus favorables" dans ce scénario, par exemple le taux de croissance le plus élevé et le taux de chômage le plus bas des 2 premières années du scénario.

Scénarios dégradés

L'évolution de la pandémie et le niveau de maintien des mesures gouvernementales de soutien restent une source majeure de risque pour l'économie. Les scénarios dégradés prennent l'hypothèse que de nouveaux variants du virus génèrent une accélération du taux d'infection et une pression croissante sur les services de santé publique. La remise en place de mesures de restriction pourraient être envisagée, avec des conséquences négatives sur la confiance des consommateurs et des entrepreneurs.

Les mesures de soutien gouvernemental en 2020 et 2021 ont été soutenues par une politique accommodante des banques centrales. Ces mesures ont fourni aux ménages et aux entreprises un soutien significatif. L'impossibilité ou l'absence de volonté de maintenir un tel niveau de soutien sont un frein majeur à la reprise économique

Alors que la Covid-19 et les risques qui lui sont liés dominent les perspectives économiques, les risques géopolitiques représentent également une menace. Ces risques comprennent notamment :

- des tensions commerciales entre les États-Unis et d'autres pays avec la Chine, qui pourraient affecter l'économie mondiale; et
- des désaccords potentiels entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne qui pourraient gêner la mise en place d'un accord global relatif aux échanges commerciaux et aux services, en dépit de l'accord de coopération devant éviter un retrait désordonné du Royaume-Uni.

Scénario dégradé du consensus

Dans ce scénario, la reprise économique est substantiellement moindre que dans le scénario central. La hausse du PIB est plus faible, le taux de chômage croît modérément et le prix des actifs et des matières premières chute avant de revenir progressivement vers leurs tendances de long terme. Ce scénario est cohérent avec les risques clés indiqués ci-dessus.

De nouvelles irrptions de Covid-19, couplées à un retard dans les programmes de vaccination, conduisent à des restrictions durables de l'activité économique dans ce scénario. Les autres risques globaux grandissent aussi et conduisent à une aversion au risque accrue sur les marchés d'actifs.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs les plus favorables des principales variables macro-économiques et la probabilité allouée à ce scénario:

Scénario dégradé 1

	%	
Taux de croissance du PIB	0,5	T4 2023
Taux de chômage	9,1	T3 2022
Prix de l'immobilier	2,0	T4 2022
Taux d'intérêt court-terme	(0,5)	T1 2022
Probabilité	15	

Note : les valeurs indiquées sont les "plus défavorables" dans ce scénario, par exemple le taux de croissance le plus bas et le taux de chômage le plus élevé des 2 premières années du scénario.

Scénario dégradé 2

Le scénario dégradé 2 propose une récession globale majeure. Dans ce scénario, de nouveaux variants de la Covid-19 émergent et engendrent une hausse majeure des contaminations en 2022, imposant un retour à des programmes de vaccination et la mise en œuvre rapide de mesures de restriction sur la mobilité et les déplacements entre pays. Le scénario prévoit aussi que les gouvernements et les banques centrales ne soient pas en mesure d'augmenter significativement leurs programmes de soutien fiscal et monétaire, ce qui impacte fortement l'économie.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs les plus favorables des principales variables macro-économiques et la probabilité allouée à ce scénario:

Scénario dégradé 2

	%	
Taux de croissance du POB	(4,6)	T4 2022
Taux de chômage	10,0	T4 2023
Prix de l'immobilier	(6,0)	T2 2023
Taux d'intérêt court-terme	0,4	T2 2022
Probabilité	15	

Note : les valeurs indiquées sont les "plus défavorables" dans ce scénario, par exemple le taux de croissance le plus bas et le taux de chômage le plus élevé des 2 premières années du scénario.

Pondération des scénarios

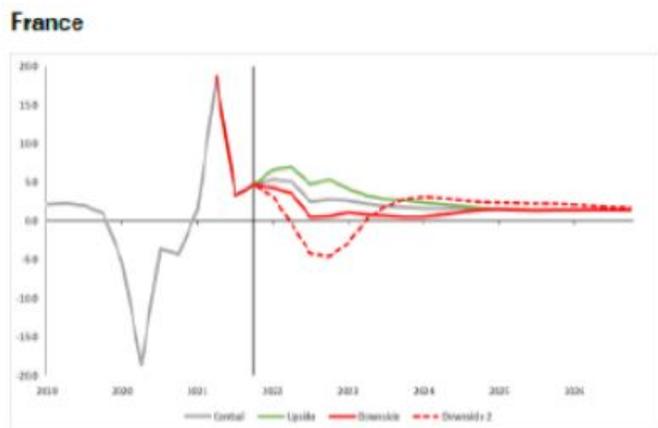
Afin de mesurer l'incertitude économique et d'allouer des probabilités à chacun des scénarios, la Direction a pris en considération à la fois les facteurs mondiaux et spécifiques aux marchés locaux. Cela a conduit à la détermination de probabilités représentatives du point de vue de la Direction de l'incertitude du marché d'HSBC Continental Europe.

Pour cela, la Direction a pris en compte la progression du virus dans les pays, l'efficacité des plans de vaccination, le niveau actuel et anticipé des mesures de soutien gouvernemental, et les interactions avec les autres pays. Il a aussi été pris en compte les réponses politiques et la performance économique durant la pandémie, ainsi que les faits montrant l'adaptation des économies en réponse au virus.

Un élément clé durant le dernier trimestre de 2021 a été l'émergence du nouveau variant, Omicron, en décembre 2021. La virulence et la sévérité du nouveau variant, ainsi que l'efficacité des vaccins existants, étaient inconnues lorsque le variant est apparu. La Direction a par conséquent considéré que l'incertitude relative aux prévisions était plus importante et en a tenu compte dans la détermination des probabilités des scénarios.

Le Royaume-Uni et la France font face à la plus grande incertitude économique parmi nos marchés clés. L'émergence d'Omicron a accentué la hausse du nombre de contaminations et d'hospitalisations dans les deux pays, imposant de nouvelles mesures restrictives. Cela accroît l'incertitude concernant la croissance économique et de l'emploi. Par conséquent, un poids de 60 % est alloué au scénario central dans les deux pays, tandis que les deux scénarios dégradés ont une probabilité cumulée de 30 %.

Le graphique ci-dessous montre les courbes historiques et projetées du taux de croissance du PIB en fonction du scénario.



Principales estimations comptables et principaux éléments de jugement

Le calcul des *ECL* sous IFRS 9 implique une part significative de jugement, d'hypothèses et d'estimations. En dépit d'une reprise globale de l'économie en 2021, le niveau d'incertitude et de part de jugement est resté élevé en 2021 en raison des conséquences économiques de la Covid-19 et d'autres sources d'instabilité économique, y compris en ce qui concerne :

- la sélection et la pondération des scénarios économiques, en raison de la rapidité de l'évolution des situations économiques dans des proportions inédites, l'incertitude sur les effets des mesures de soutien des états et des banques centrales destinées à atténuer le choc économique, et une dispersion plus grande qu'avant la crise des prévisions économiques. La part de jugement concerne principalement la durée des effets de la pandémie sur l'économie, la rapidité du redressement et la forme qu'il prendra. Les principaux facteurs qui entrent en jeu sont l'efficacité des mesures d'endiguement de la pandémie, la vitesse du déploiement et l'efficacité des vaccins et l'émergence de nouveaux variants du virus, auxquelles s'ajoute toute une gamme d'incertitudes géopolitiques ; le tout représente un haut niveau d'incertitude dans les estimations, particulièrement pour les scénarios dégradés ;
- estimation des effets économiques de ces scénarios sur les *ECL*, alors qu'il n'existe pas d'observation historique de tendance utilisable dans les modèles qui pourrait refléter les effets des changements économiques d'une ampleur et d'une rapidité telles que celles provoquées par la crise de la Covid-19. Dans ces conditions, les hypothèses modélisées et les liens entre les facteurs économiques et les pertes de crédit peuvent aussi bien sous-estimer que surestimer les *ECL*, et il existe une incertitude significative dans l'estimation de paramètres tels que la valeur des garanties ou la sévérité des pertes ;
- enfin, l'identification des clients qui pourraient présenter une augmentation significative du risque de crédit et de provisionnement, particulièrement lorsque ces clients ont accepté des reports de paiement ou autres concessions destinées à leur permettre de faire face à des problèmes de liquidité à court terme, étant donné la faiblesse des défaillances constatées jusqu'à présent.

Prise en compte des scénarios dans le calcul des *ECL*

Les modèles sont utilisés pour refléter les scénarios économiques dans le calcul des pertes attendues. Comme indiqué ci-dessus, les modèles basés sur des hypothèses et des données historiques ne suffisaient pas pour fournir des estimations pertinentes compte-tenu du contexte sans précédent de 2021, et des ajustements à dire d'expert ont été nécessaires pour compléter les résultats des modèles.

Nous avons développé une méthodologie pour l'application des prévisions économiques dans le calcul des *ECL* cohérente pour le risque de crédit des entreprises et des particuliers.

Ces approches sont décrites ci-dessous, ainsi que la description des ajustements réalisés, incluant ceux spécifiques aux circonstances expérimentées en 2021.

Pour le portefeuille des entreprises, une méthodologie du groupe est utilisée pour estimer le niveau à terme des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (PCD). Pour les PD, nous prenons en considération la corrélation entre les prévisions économiques et les taux de défaut par secteur d'activité dans un pays. Pour les PCD, nous tenons compte de la corrélation entre les prévisions économiques et la valeur et le taux de réalisation des garanties par pays et secteur d'activité. Les deux paramètres sont estimés sur le cycle de vie complet de chaque instrument.

Pour les prêts en défaut, les estimations de PCD prennent en compte des valorisations de recouvrement fournies par des sources externes si disponibles, ou des prévisions internes basées sur les conditions économiques et la situation individuelle de la contrepartie. Dans l'estimation de l'*ECL* des prêts en défaut considérés individuellement comme non matériel, nous intégrons les prévisions économiques proportionnellement au résultat pondéré des probabilités et au résultat du scénario central pour les contreparties saines.

Concernant le portefeuille des particuliers, l'impact des scénarios économiques sur les PD est modélisé au niveau portefeuille. La relation observée historiquement entre les taux de défaut et les variables macro-économiques est intégrée dans les estimations d'*ECL* en utilisant des modèles de réponse économique. L'impact de ces scénarios sur la PD est modélisée sur une période égale à la maturité résiduelle des actifs sous-jacents. L'impact sur les PCD est modélisé pour les prêts immobiliers en estimant les futurs "*loan-to-value*" sur la maturité résiduelle du portefeuille, en se basant sur des indices nationaux des prix de l'immobilier et en appliquant les taux de pertes correspondants.

Ces modèles sont largement basés sur des observations historiques et des corrélations avec les taux de défaut. Les ajustements à dire d'expert sont décrits ci-dessous.

Ajustements à dire d'expert

Dans le contexte IFRS9, les ajustements à dire d'expert consistent en des augmentations ou des réductions à court-terme des *ECL*, au niveau client, segment ou portefeuille, pour tenir compte d'événements récents, de limites ou de faiblesses dans les données ou les modèles, et de jugements d'experts résultant d'une revue critique des résultats.

Au 31 décembre 2021, des jugements à dire d'expert ont été appliqués afin de tenir de facteurs de risques de crédit non pris en compte par nos modèles. Ces ajustements sont justifiés par l'environnement économique changeant et l'évolution des risques sur nos marchés.

Lorsque le contexte macro-économique et la perception des risques d'un portefeuille s'améliorent, soutenu par un nombre limité de défauts observés, des ajustements mis en place de façon conservative ont été réduits ou supprimés.

Cependant, d'autres ajustements ont été renforcés quand les résultats des modèles étaient trop réactifs et pas en ligne avec le profil de risque observé d'un portefeuille durant la pandémie, ou quand des risques spécifiques à un secteur n'étaient pas correctement pris en compte.

Une gouvernance interne est en place pour contrôler ces ajustements à dire d'expert de façon régulière et, lorsque cela est possible, pour réduire la dépendance à ces jugements via des recalibrages ou une reconstruction des modèles, selon le cas.

Les ajustements à dire d'expert appliqués aux chiffres d'*ECL* à fin 2021 sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Le tableau comprend les ajustements relatifs à des limites liées aux données et modèles, y compris celles dues à des événements survenus tardivement, des risques spécifiques à un secteur et aux processus de développement et d'implémentation des modèles.

Risques

Ajustements à dire d'expert au 31 décembre 2021

	Détail €m	Entreprises €m	Total €m
Contreparties à faible risque (banques, souverains et entités gouvernementales)	–	2	2
Ajustements sur les prêts aux entreprises	–	24	24
Ajustements sur les probabilités de défaut du portefeuille de détail	–	–	–
Ajustements liés au contexte macro-économique	13	–	13
Ajustements liés à la reprise économique en relation avec la pandémie	2	–	2
Autres ajustements sur le portefeuille de détail	7	–	7
Total	8	26	34

Au 31 décembre 2021, les ajustements à dire d'expert représentaient une augmentation de l'ECL de EUR 34m, EUR 26m pour le portefeuille de prêts aux entreprises et EUR 8m pour la banque de détail.

Durant l'année 2021, les ajustements ont reflété des prévisions économiques changeantes et les impacts sur les chiffres d'ECL modélisés de ces changements de prévision, d'événements survenus tardivement et de risques propres à un secteur.

Au 31 décembre 2021, concernant le portefeuille des prêts aux entreprises, l'ajustement consiste en une hausse de l'ECL de EUR 26m, principalement due à un ajustement de EUR 24m sur les petites et moyennes entreprises, visant à prendre en compte le point de la vue de la Direction sur les secteurs vulnérables et les plus risqués, basé sur le jugement des experts du crédit, des analyses quantitatives et comparatives; et une hausse de EUR 2m sur les contreparties à faible risque, telles que les institutions de crédit pour lesquelles les résultats modélisés ne reflétaient intégralement le profil de risque de ces contreparties. Cela prend en considération une hausse potentielle des défauts dans certains secteurs suite à la diminution des aides gouvernementales ou des évolutions sectorielles.

Au 31 décembre 2021, l'ajustement d'ECL sur la banque de détail représentait une hausse de EUR 8m de l'ECL, principalement pour tenir compte de l'incertitude restant sur ce portefeuille, et calibré sur la base des niveaux d'ECL d'avant la crise.

Analyses de sensibilité des ECL aux scénarios économiques

La Direction a pris en compte les analyses de sensibilité de l'ECL aux scénarios dans son processus de gouvernance, en calculant pour chaque scénario les pertes attendues sur la base d'une pondération à 100 % du scénario. La pondération est reflétée à la fois dans la détermination d'une hausse significative du risque de crédit et dans la mesure de l'ECL en résultant.

Les ECL calculées pour les scénarios favorable et dégradés ne doivent pas être considérés comme l'intervalle des valeurs possibles de l'ECL. L'impact des défauts qui pourrait survenir dans le futur dans les différents scénarios économiques est pris en compte en recalculant les ECL des prêts à la date du bilan

Il y a en particulier un fort degré d'incertitude dans l'estimation des chiffres pour les scénarios les plus dégradés lorsqu'ils ont pondérés à 100 %.

Pour les prêts aux entreprises, l'analyse de sensibilité exclut l'ECL et les instruments financiers des contreparties en défaut, car dans ce cas la mesure de l'ECL est plus liée aux propres caractéristiques de la contrepartie qu'aux futurs scénarios économiques. Par conséquent, il est en pratique impossible de différencier l'effet des facteurs macro-économiques dans les estimations individuelles. En comparaison avec le portefeuille sain, les contreparties en défaut représentent une faible portion des expositions, même si elles comptent pour une large part des stocks d'ECL.

Pour le risque de crédit du portefeuille de détail, les analyses de sensibilité incluent les expositions en défaut, car le calcul de l'ECL pour les portefeuilles de prêts immobiliers, sains et en défaut, tient compte des variables macro-économiques.

Analyses de sensibilité par portefeuille

Les analyses de sensibilité pour la banque de détail et d'entreprises sont indiquées en tenant compte des ajustements à dire d'expert, pour chaque scénario le cas échéant. Les tableaux de résultat excluent les portefeuilles de l'assurance et ceux de taille non significative, et donc ne peuvent pas être comparés directement avec les chiffres présentés dans d'autres tableaux du risque de crédit. De plus, dans les deux tableaux ci-dessous, les résultats du scénario dégradé 2 ne sont pas directement comparables aux autres, car ils reflètent différents profils de risque à la fin de la période de projection.

Banque d'entreprises

Sensibilité de l'ECL IFRS9 aux futures conditions économiques¹

ECL des prêts et créances à la clientèle au 31 décembre 2021	€m
ECL pondérée	117
Scénarios de consensus	
Scénario central	106
Scénario favorable	93
Scénario dégradé 1	143
Scénario dégradé 2	164
Valeur brute comptable ²	144 309

- ¹ Y compris les instruments financiers de hors-bilan sujets à une incertitude significative dans la mesure de l'ECL.
- ² Y compris les instruments de crédit à faible risque, tels que les instruments de dette à juste valeur (FVOCI), qui ont des montants importants mais une faible ECL quel que soit le scénario.

Banque de détail

Sensibilité de l'ECL IFRS9 aux futures conditions économiques¹

ECL des prêts et créances à la clientèle au 31 décembre 2021	€m
ECL pondérée	109
Scénarios de consensus	
Scénario central	106
Scénario favorable	108
Scénario dégradé 1	109
Scénario dégradé 2	111
Valeur brute comptable ²	21 787

- ¹ Exclut les portefeuilles utilisant les approches simplifiées de modélisation.
- ² Inclut uniquement les instruments financiers de hors-bilan pour lesquels un provisionnement IFRS9 est requis.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes pour les prêts et avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières

La publication ci-après fournit une réconciliation de l'encours brut de HSBC Continental Europe et des provisions pour pertes pour les prêts et les avances aux établissements de crédit et aux clients, y compris les engagements de prêts et les garanties financières.

Les transferts des instruments financiers représentent l'impact des migrations entre "stages" sur les encours bruts et les dotations de provisions sur ECL correspondantes. La réévaluation nette d'ECL provenant de la réestimation nette de l'ECL résultant des migrations entre "stages" représente la variation d'ECL due à ces transferts.

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m		
Au 1er janvier 2021	103 833	(42)	10 482	(130)	1 435	(667)	42	(12)	115 792	(851)
Transferts d'instruments financiers	(868)	(38)	698	41	170	(3)	—	—	—	—
– Transferts du stage 1 au stage 2	(4 679)	8	4 679	(8)	—	—	—	—	—	—
– Transferts du stage 2 au stage 1	3 842	(44)	(3 842)	44	—	—	—	—	—	—
– Transferts au stage 3	(83)	—	(214)	7	297	(7)	—	—	—	—
– Transferts du stage 3	52	(2)	75	(2)	(127)	4	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	24	—	(18)	—	(3)	—	—	—	3
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	34 508	(22)	—	—	—	—	—	—	34 508	(22)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(11 587)	3	(826)	17	(239)	104	(1)	1	(12 653)	125
Modification des paramètres de risque – autres prêts / remboursements	(3 966)	19	(3 733)	32	78	48	(33)	3	(7 654)	102
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	—	3	—	(53)	—	(212)	—	—	—	(262)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(76)	76	(6)	6	(82)	82
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Change	62	—	4	—	(2)	—	—	—	64	—
Autres	39	—	(2)	1	—	—	—	—	37	1
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2021	122 021	(53)	6 623	(110)	1 366	(657)	2	(2)	130 012	(822)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	—	27	—	(22)	—	(63)	—	4	—	(54)
Récupérations (sur créances amorties)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(51)

	Au 31 décembre 2021		
	Montant brut €m	Provision pour perte de crédit attendues €m	Charge pour pertes de crédit attendues €m
Comme ci-dessus	130 012	(822)	(51)
Autres actifs financiers au coût amorti	71 882	—	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	34 472	—	—
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable	—	—	17
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	236 366	(822)	(34)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	16 071	(6)	1
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	252 437	(828)	(33)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹ (suite)

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m	Encours bruts €m	Provisions pour pertes de crédit attendues €m
Au 1er janvier 2020	103 688	(50)	4 967	(57)	1 260	(592)	47	(11)	109 962	(710)
Transferts d'instruments financiers	(4 961)	(31)	4 284	38	677	(7)	—	—	—	—
– Transferts du stage 1 au stage 2	(10 282)	14	10 282	(14)	—	—	—	—	—	—
– Transferts du stage 2 au stage 1	5 432	(46)	(5 432)	46	—	—	—	—	—	—
– Transferts au stage 3	(116)	2	(687)	11	803	(13)	—	—	—	—
– Transferts du stage 3	5	(1)	121	(5)	(126)	6	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	33	—	(26)	—	(1)	—	—	—	6
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	33 268	(19)	—	—	—	—	11	(1)	33 279	(20)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(11 853)	3	(909)	11	(447)	138	(2)	1	(13 211)	153
Modification des paramètres de risque – autres prêts / remboursements	(16 201)	14	2 159	9	72	134	(14)	(1)	(13 984)	156
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	—	7	—	(103)	—	(465)	—	—	—	(561)
Changement de méthode de calcul de la perte de crédit attendue	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(124)	124	—	—	(124)	124
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	(2)	1	—	—	(2)	1
Change	(146)	1	(19)	—	(1)	1	—	—	(166)	2
Autres	38	—	—	(2)	—	—	—	—	38	(2)
Transferts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2020	103 833	(42)	10 482	(130)	1 435	(667)	42	(12)	115 792	(851)
Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période		38		(109)		(194)		(1)		(266)
Récupérations (sur créances amorties)										2
Autres										(6)
Total de charge liée à la perte de crédit attendue pour la période										(270)

	Au 31 décembre 2020		
	Montant brut €m	Provision pour perte de crédit attendues €m	Charge pour pertes de crédit attendues €m
	Comme ci-dessus	115 792	(851)
Autres actifs financiers au coût amorti	71 750	(2)	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors-trading	46 975	—	—
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			(17)
Synthèse du risque de crédit (à l'exclusion des instruments de dettes à la juste valeur par autres éléments du résultat global) / Compte de résultat consolidé	234 517	(853)	(287)
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	19 139	(8)	(2)
Total provision pour perte de crédit / Résultat (Charge ou produit) des pertes de crédit attendues pour la période	253 656	(861)	(289)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour lesquels la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Crédits douteux

HSBC détermine qu'un instrument financier est en défaut et en "Stage 3", en considérant des preuves objectives, principalement si :

- il existe un arriéré de paiement contractuel en principal ou des intérêts en retard de plus de 90 jours ;
- il semble improbable que l'emprunteur s'acquitte de ses obligations de crédit sans avoir recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Le prêt est alors considéré en défaut. Si le défaut de paiement n'est pas identifié à un stade plus précoce, il est présumé se produire à partir de 90 jours de retard, même si les règles du régulateur permettent une défaillance à partir de 180 jours de retard. Ainsi, les définitions du défaut sont alignées pour que le "Stage 3" représente tous les prêts considérés comme en défaut.

Restructuration de prêts et "forbearance"

Diverses stratégies de négociation et de restructuration sont utilisées pour améliorer la gestion des relations avec les clients en difficulté, en évitant autant que possible le défaut du débiteur et la mise en jeu des garanties éventuellement obtenues, tout en maximisant les chances de recouvrement des sommes dues. Cela inclut notamment des reports d'échéances, une réduction des intérêts ou du capital, des consolidations de dettes ou toute autre forme de modification des conditions et de réaménagement de prêt.

Les politiques et pratiques de HSBC Continental Europe sont fondées sur des critères destinés à s'assurer autant que possible que le paiement des échéances est susceptible de continuer. Cela induit souvent des modifications dans les conditions de prêt au bénéfice du client.

Ces situations de restructuration ne sont appliquées que dans les cas où le client a démontré sa volonté d'honorer ses engagements et qu'il sera en mesure d'y faire face une fois les nouvelles conditions mises en place.

Les conditions contractuelles d'un prêt peuvent être modifiées pour plusieurs raisons, notamment l'évolution des conditions de marché, la volonté de conserver un client et divers facteurs non liés à la détérioration effective ou potentielle du profil de crédit d'un client. Il peut arriver que les conditions contractuelles d'un prêt soient modifiées en réponse à des difficultés réelles ou apparentes d'un emprunteur. Les prêts pour lesquels de telles concessions ont été accordées sont classés en "prêts renégociés" lorsque les conditions contractuelles de paiement ont été modifiées du fait de doutes sérieux sur la capacité dudit emprunteur à honorer ses échéances contractuelles.

Identification des créances restructurées

Les concessions accordées sur des prêts à la clientèle qui n'affectent pas la structure de paiement ou la base de remboursement, telles que la renonciation par la banque à se prévaloir du non-respect par l'emprunteur de ratios financiers contractuels (*financial covenants*), ou leur modification temporaire ou définitive, ne figurent pas dans cette classification, car elles n'atténuent pas à proprement parler les difficultés financières de l'emprunteur en améliorant sa capacité à honorer ses échéances.

Pour les prêts des clients particuliers, la politique de gestion du risque de crédit du groupe impose des restrictions au nombre et à la fréquence des renégociations, fixe une période minimale depuis l'ouverture du compte avant que la renégociation puisse être envisagée et détermine le nombre minimal de paiements qui doivent être reçus. L'application de cette politique varie selon la nature du marché, le produit et la gestion de la relation client ainsi que la survenance d'événements exceptionnels.

Classification des prêts restructurés en fonction de la qualité de crédit

Le référentiel IFRS impose à toute entité d'évaluer à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière est dépréciée. Un prêt est déprécié et une provision pour créances douteuses et contentieuses est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant l'existence d'un événement générateur de perte ayant un effet sur les flux de trésorerie du prêt et pouvant être estimé de manière fiable.

Un prêt renégocié est présenté comme déprécié dans les cas suivants :

- une modification est intervenue dans les flux de trésorerie contractuels liée à une mesure de concession que le prêteur n'envisagerait pas autrement ; et
- sans cette mesure de concession, il est probable que l'emprunteur ne serait pas en mesure d'honorer en totalité ses obligations contractuelles de paiement.

Cette présentation s'applique à moins que la mesure de concession soit négligeable et qu'aucun autre élément n'indique une dépréciation.

Le prêt renégocié continuera d'être comptabilisé comme déprécié pendant au moins un an et jusqu'à ce que des éléments suffisamment tangibles montrent une diminution significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, et si aucun autre élément n'indique une dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base collective, les éléments pris en compte comprennent généralement un historique du respect des échéances prévues dans les conditions initiales ou, le cas échéant, révisées. Pour les prêts qui sont évalués en vue de leur dépréciation sur une base individuelle, tous les éléments disponibles sont évalués au cas par cas.

Pour les prêts des clients particuliers, la période minimale de respect des échéances requises dépend de la nature des prêts du portefeuille, mais elle est généralement d'au moins douze mois. Lorsque les portefeuilles affichent des niveaux plus élevés de concession la période minimale de respect des échéances requise peut être sensiblement plus longue.

Prêts restructurés et comptabilisation de dotations pour dépréciation

Pour les prêts aux clients particuliers, les prêts renégociés sont séparés du reste du portefeuille lorsque les prêts sont évalués collectivement en vue de leur dépréciation afin de prendre en compte la proportion plus élevée de pertes souvent observée sur ces segments.

Dans la Banque d'entreprises, les prêts renégociés sont généralement évalués individuellement. Les notations de risque de crédit sont des caractéristiques intrinsèques de l'évaluation des dépréciations. Une restructuration pour difficultés financières ("*Distressed restructuring*") est classée en créance douteuse ou contentieuse. L'évaluation pour dépréciation de la créance individuelle prend en compte le risque plus élevé de non-paiement des flux de trésorerie futurs inhérent aux prêts renégociés.

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti restructurés par stage

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Valeur comptable brute					
Particuliers	–	–	87	–	87
– hypothèque de premier rang	–	–	54	–	54
– autres prêts personnels	–	–	33	–	33
Prêts à la grande clientèle	7	1 023	205	2	1 237
– sociétés non financières	7	1 023	205	2	1 237
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	7	1 023	292	2	1 324
Provision pour pertes de crédit attendues					
Particuliers	–	–	(12)	–	(12)
– hypothèque de premier rang	–	–	(8)	–	(8)
– autres prêts personnels	–	–	(4)	–	(4)
Prêts à la grande clientèle	–	–	(68)	(2)	(70)
– sociétés non financières	–	–	(68)	(2)	(70)
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	–	–	(80)	(2)	(82)

Risques

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti restructurés par stage (suite)

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Valeur comptable brute					
Particuliers	–	–	68	–	68
– hypothèque de premier rang	–	–	49	–	49
– autres prêts personnels	–	–	19	–	19
Prêts à la grande clientèle	4	155	135	43	337
– sociétés non financières	4	155	135	43	337
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	4	155	203	43	405
Provision pour pertes de crédit attendues					
Particuliers	–	–	(13)	–	(13)
– hypothèque de premier rang	–	–	(10)	–	(10)
– autres prêts personnels	–	–	(3)	–	(3)
Prêts à la grande clientèle	–	(4)	(62)	(12)	(78)
– sociétés non financières	–	(4)	(62)	(12)	(78)
– établissements financiers non bancaires	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2020	–	(4)	(75)	(12)	(91)

Programme d'aide à la clientèle

En réponse à la pandémie de la Covid-19, les gouvernements à travers le monde ont introduit un grand nombre de mesures de soutien à la fois pour les clients personnes physiques et pour les entreprises.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de clients et le montant des tirages de prêts effectués dans le cadre de ces mesures étatiques et des mesures mises en place de façon indépendante par HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021.

Prêts et créances aux particuliers

Existant au 31 décembre 2021	HSBC Continental Europe	France	Autres ¹
Dispositifs à l'échelle du marché			
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires	–	–	–
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	–	–
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	506	506	–
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	38	–
Mesures spécifiques prises par HSBC			
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires	2	–	2
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	0,4	0,4
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	13	13	–
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	5	–
Total des prêts aux ménages et des mesures à l'échelle du marché			
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires	2	–	2
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	0,4	0,4
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	519	519	–
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	43	–
Mesures à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion des prêts hypothécaires	%	–	0,1
Mesures à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion du total des prêts aux particuliers	%	0,2	–

Prêts et créances sur la grande clientèle

Existant au 31 décembre 2021	HSBC Continental Europe	France	Autres ¹
Dispositifs à l'échelle du marché			
Nombre de clients bénéficiant de dispositifs du marché	4 866	4 854	12
Montant total des prêts aux clients bénéficiant de dispositifs du marché	€m	3 475	90
Mesures spécifiques prises par HSBC			
Nombre de clients bénéficiant des dispositifs spécifiques à HSBC	31	30	1
Montant total des prêts aux clients bénéficiant de dispositifs spécifiques à HSBC	€m	484	4
Total des prêts et créances sur la grande clientèle bénéficiant de dispositifs de marché ou de mesures spécifiques à HSBC			
Nombre de clients	4 897	4 884	13
Montant total des prêts	€m	3 959	94
Dispositifs à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion du total des prêts et créances sur la grande clientèle	%	12,1	5,9

¹ Autres inclus les succursales de HSBC Continental Europe en Espagne, en Grèce et en Pologne et HSBC Middle East Leasing Partnership.

Prêts et créances aux particuliers (suite)

		HSBC Continental Europe	France	Autres ¹
Existant au 31 décembre 2020				
Dispositifs à l'échelle du marché				
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires		—	—	—
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	—	—	—
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers		512	512	—
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	43	43	—
Mesures spécifiques prises par HSBC				
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires		21	—	21
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	3	—	3
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers		315	315	—
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	95	95	—
Total des prêts aux ménages et des mesures à l'échelle du marché				
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien des prêts hypothécaires		21	—	21
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les prêts hypothécaires	€m	3	—	3
Nombre de clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers		827	827	—
Montant total des prêts des clients bénéficiant du programme de soutien pour les autres prêts aux particuliers	€m	138	138	—
Mesures à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion des prêts hypothécaires	%	0,1	—	0,8
Mesures à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion du total des prêts aux particuliers	%	0,7	0,7	—

Prêts et créances sur la grande clientèle (suite)

		HSBC Continental Europe	France	Autres ¹
Existant au 31 décembre 2020				
Dispositifs à l'échelle du marché				
Nombre de clients bénéficiant de dispositifs du marché		4 943	4 933	10
Montant total des prêts aux clients bénéficiant de dispositifs du marché	€m	4 452	4 330	122
Mesures spécifiques prises par HSBC				
Nombre de clients bénéficiant des dispositifs spécifiques à HSBC		333	329	4
Montant total des prêts aux clients bénéficiant de dispositifs spécifiques à HSBC	€m	1 437	1 201	236
Total des prêts et créances sur la grande clientèle bénéficiant de dispositifs de marché ou de mesures spécifiques à HSBC				
Nombre de clients		5 276	5 262	14
Montant total des prêts	€m	5 889	5 531	358
Dispositifs à l'échelle du marché et mesures spécifiques prises par HSBC en proportion du total des prêts et créances sur la grande clientèle	%	21,0	21,5	16,0

1 Autres inclut les succursales de HSBC Continental Europe en Espagne, en Grèce et en Pologne et HSBC Middle East Leasing Partnership.

Depuis le début de la pandémie, HSBC Continental Europe a pris des mesures exceptionnelles afin de se protéger et de protéger ses clients et de participer à la prévention d'un effondrement économique, particulièrement à travers un report quasi systématique de 6 mois des remboursements de prêts pour les plus petits clients Banque d'entreprises avec des limitations et restrictions limitées. Pour la clientèle de détail, les professionnels et entrepreneurs, qui fait partie de la ligne de métier Banque de particuliers et de gestion de patrimoine, des concessions ont aussi été accordées notamment via le report du remboursement des prêts avec paiement des intérêts pendant une période allant de trois à six mois. Ces concessions ont été accordées après évaluation individuelle à travers le système de flexibilité de paiement de la banque avec un niveau de prudence supplémentaire (ce système prévoit une évaluation de l'équilibre entre revenus et dépenses de chaque client ainsi qu'une évaluation de la qualité du risque et de son comportement historique). Pour le secteur des entreprises, les reports des remboursements de prêts sont décidés au cas par cas. Au début de la crise, du financement grâce à de "new money" a été accordé à nos clients, qu'ils soient garantis par l'Etat ou non (en fonction de chaque situation). Pour la Banque d'entreprises, 4 798 demandes de Prêts Garantis d'Etat ont été accordées à fin 2021. Pour les grandes entreprises et les clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, le nombre de PGE est inférieur mais le montant concerné est plus important.

Pour les particuliers et les entreprises, les mesures de support gouvernemental ont été maintenues durant 2021, avec des modifications afin de les adapter à l'environnement économique :

- Selon la Fédération Bancaire Française (FBF), 16 % des 697 000 entreprises ayant bénéficié d'un PGE l'ont déjà remboursé intégralement.
- Cependant, 3 à 4 % de ces entreprises rencontrent des difficultés dans le remboursement de leur PGE, plus particulièrement dans certains secteurs tels que le tourisme, de l'événementiel, du voyage, etc.
- Le Ministère de l'Economie a annoncé le 4 janvier 2022 que les compagnies en difficulté auront la possibilité d'étaler leurs échéances de paiement sur 10 ans (contre 6 initialement) et de décaler le 1er paiement de 6 mois ; cela concerne principalement les très petites entreprises. Alors que les remboursements devraient commencer en mars 2022, le Ministère conseille à ses entreprises de se rapprocher de la Médiation du Crédit afin d'étudier ces 2 options de remboursement.

Concernant HSBC Continental Europe, le portefeuille a été résilient en 2021, mais nous considérons que la relative bonne performance des PME françaises à ce stade du cycle économique est en partie due aux mesures gouvernementales ; et que la situation financière de certaines contreparties pourrait se dégrader quand commenceront les remboursements des PGE d'une part, et d'autre part en fonction du calendrier selon lequel les mesures de support seront arrêtées. Concernant le portefeuille de la banque de détail, son exposition aux PGE est peu matérielle.

Risques

Prêts et créances sur la grande clientèle

Les sections suivantes fournissent des détails plus approfondis sur les prêts et créances sur la grande clientèle et sur les établissements de crédit.

Total des prêts et créances sur la grande clientèle par secteur d'activité et par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	27 969	4 152	919	2	33 042	(32)	(83)	(514)	(2)	(631)
– industrie	5 996	959	162	1	7 118	(5)	(10)	(73)	(1)	(89)
– commerce international	15 183	2 369	521	1	18 074	(15)	(47)	(351)	(1)	(414)
– immobilier commercial	4 279	712	51	–	5 042	(8)	(20)	(19)	–	(47)
– immobilier non commercial	345	13	77	–	435	(1)	(1)	(33)	–	(35)
– gouvernements	1 067	–	–	–	1 067	–	–	–	–	–
– autres	1 099	99	108	–	1 306	(3)	(5)	(38)	–	(46)
Établissements financiers non bancaires	4 082	45	–	–	4 127	(2)	–	–	–	(2)
Prêts aux établissements de crédit	6 805	28	–	–	6 833	(1)	–	–	–	(1)
Au 31 décembre 2021	38 856	4 225	919	2	44 002	(35)	(83)	(514)	(2)	(634)

Sociétés non financières	23 521	6 529	895	42	30 987	(25)	(82)	(486)	(12)	(605)
– industrie	5 145	1 426	129	13	6 713	(5)	(14)	(79)	(4)	(102)
– commerce international	11 482	3 980	519	29	16 010	(10)	(47)	(321)	(8)	(386)
– immobilier commercial	4 251	876	55	–	5 182	(5)	(14)	(23)	–	(42)
– immobilier non commercial	310	43	80	–	433	(1)	(1)	(35)	–	(37)
– gouvernements	1 106	–	–	–	1 106	(1)	–	–	–	(1)
– autres	1 227	204	112	–	1 543	(3)	(6)	(28)	–	(37)
Établissements financiers non bancaires	3 014	134	25	–	3 173	(2)	(1)	(19)	–	(22)
Prêts aux établissements de crédit	6 740	42	–	–	6 782	(1)	–	–	–	(1)
Au 31 décembre 2020	33 275	6 705	920	42	40 942	(28)	(83)	(505)	(12)	(628)

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières¹ données en garantie) par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	47 202	1 632	71	–	48 905	(6)	(10)	(7)	–	(23)
Sociétés financières	46 866	123	1	–	46 990	(1)	(2)	–	–	(3)
Au 31 décembre 2021	94 068	1 755	72	–	95 895	(7)	(12)	(7)	–	(26)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Total des encours hors bilan sur la grande clientèle (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières¹ données en garantie) par stage

	Encours bruts					Provisions pour pertes de crédit attendues				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Sociétés non financières	39 071	2 478	83	1	41 633	(5)	(10)	(6)	–	(21)
Sociétés financières	55 473	459	–	–	55 932	(1)	(7)	–	–	(8)
Au 31 décembre 2020	94 544	2 937	83	1	97 565	(6)	(17)	(6)	–	(29)

¹ Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Prêts à la grande clientèle : autres prêts et avances aux entreprises, commerciaux et financiers (non bancaires), y compris engagements de prêt, par niveau de garantie, par stage

	2021		2020	
	Encours bruts €m	Perte pour risque de crédit attendue %	Encours bruts €m	Perte pour risque de crédit attendue %
Stage 1				
Non garantis	65 849	–	57 962	–
Totalement garantis	3 196	(0,1)	2 733	(0,1)
Ratio LTV :				
– moins que 50 %	756	(0,1)	815	(0,1)
– 51 % à 75 %	1 671	(0,1)	1 002	–
– 76 % à 90 %	415	–	515	–
– 91 % à 100 %	354	–	401	–
Partiellement garantis (A) :	4 138	(0,1)	3 759	(0,1)
– valeur de la garantie de A	3 275		3 112	
Total	73 183	–	64 454	–
Stage 2				
Non garantis	2 769	(1,5)	4 673	(1,1)
Totalement garantis	779	(1,0)	707	(1,0)
Ratio LTV :				
– moins que 50 %	434	(1,0)	368	(0,8)
– 51 % à 75 %	40	(2,2)	50	(2,0)
– 76 % à 90 %	127	–	23	–
– 91 % à 100 %	178	(1,1)	266	(1,1)
Partiellement garantis (B) :	1 619	(1,0)	2 818	(0,6)
– valeur de la garantie de B	1 448		2 453	
Total	5 167	(1,3)	8 198	(0,9)
Stage 3				
Non garantis	616	(66,1)	620	(63,4)
Totalement garantis	12	(50,3)	14	(64,3)
Ratio LTV :				
– moins que 50 %	6	(48,9)	7	(57,1)
– 51 % à 75 %	3	(38,8)	4	(75,0)
– 76 % à 90 %	1	(82,9)	2	(50,0)
– 91 % à 100 %	2	(60,3)	1	(84,0)
Partiellement garantis (C) :	222	(25,4)	214	(27,1)
– valeur de la garantie de C	166		152	
Total	850	(55,3)	848	(54,2)
POCI				
Non garantis	–	–	39	(23,1)
Totalement garantis	–	–	–	–
Ratio LTV :				
– moins que 50 %	–	–	–	–
– 51 % à 75 %	–	–	–	–
– 76 % à 90 %	–	–	–	–
– 91 % à 100 %	–	–	–	–
Partiellement garantis (D) :	2	(89,1)	3	(100,0)
– valeur de la garantie de D	2		3	
Total	2	(89,1)	42	(28,6)
Au 31 décembre	79 202	(0,7)	73 542	(0,8)

Crédit aux particuliers

Vue d'ensemble

HSBC Continental Europe offre un large éventail de prêts aux particuliers, garantis et non garantis, pour répondre aux besoins des clients.

Les crédits permettent aux clients de financer les achats d'actifs, par exemple : un bien immobilier résidentiel, garanti par Crédit Logement ou une hypothèque sur le bien acquis.

Des crédits à la consommation peuvent être proposés également, tels que découverts et prêts personnels qui sont principalement sans garantie.

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage

	Encours bruts					Provisions pour perte de crédit				
	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m	Stage 1 €m	Stage 2 €m	Stage 3 €m	POCI €m	Total €m
Hypothèques de premier rang	2 738	131	174	–	3 043	(1)	(3)	(67)	–	(71)
Autres prêts aux particuliers	19 506	491	198	–	20 195	(11)	(11)	(69)	–	(91)
– hypothèques de second rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– prêts garantis par bien immobilier résidentiel ¹	17 133	395	45	–	17 573	(7)	(2)	(1)	–	(10)
– autres prêts personnels garantis	1 835	58	60	–	1 953	(2)	(4)	(28)	–	(34)
– cartes de paiement et de crédit	296	21	13	–	330	(1)	(2)	–	–	(3)
– autres prêts personnels non garantis	242	17	80	–	339	(1)	(3)	(40)	–	(44)
– financement automobile	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2021	22 244	622	372	–	23 238	(12)	(14)	(136)	–	(162)

Risques

Total des encours hors bilan aux particuliers (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières² données en garantie) par stage

	Gross carrying amount					Allowance for ECL				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
<i>Personal lending</i>										
Au 31 décembre 2021	1 323	24	2	—	1 349	—	—	—	—	—

1 Prêts garantis par Crédit Logement.

2 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Total des prêts aux particuliers pour les prêts et avances à la clientèle au coût amorti par stage (suite)

	Encours bruts					Provisions pour perte de crédit				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Hypothèques de premier rang	2 914	173	196	—	3 283	(1)	(7)	(75)	—	(83)
Autres prêts aux particuliers	18 734	634	234	—	19 602	(8)	(21)	(81)	—	(110)
- hypothèques de second rang	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
- prêts garantis par bien immobilier résidentiel ¹	16 294	483	50	—	16 827	(2)	(4)	(4)	—	(10)
- autres prêts personnels garantis	1 904	97	98	—	2 099	(3)	(7)	(29)	—	(39)
- cartes de paiement et de crédit	265	20	15	—	300	(2)	(3)	(1)	—	(6)
- autres prêts personnels non garantis	271	34	71	—	376	(1)	(7)	(47)	—	(55)
- financement automobile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2020	21 648	807	430	—	22 885	(9)	(28)	(156)	—	(193)

Total des encours hors bilan aux particuliers (engagements sur prêts et autres opérations de crédit et les garanties financières² données en garantie) par stage (suite)

	Gross carrying amount					Allowance for ECL				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
<i>Personal lending</i>										
At 31 Dec 2020	1 343	32	3	—	1 378	(1)	—	—	—	(1)

1 Prêts garantis par Crédit Logement.

2 Exclut la garantie d'exécution pour laquelle la norme IFRS 9 n'est pas applicable.

Les prêts immobiliers garantis

HSBC Continental Europe propose plusieurs types de prêts immobiliers garantis pour faire face aux besoins de la clientèle tels que amortissables, prêts relais et réglementés. Pour ce type de prêts, HSBC Continental Europe applique des conditions d'endettement et de LTV maximum qui respectent la politique de crédit, la stratégie et l'appétit au risque du Groupe HSBC.

Sûretés réelles et autres techniques d'atténuation du risque de crédit

Le principe technique d'atténuation de risque de crédit pour les prêts aux particuliers est de prendre des sûretés réelles. Chez HSBC Continental Europe Retail, une hypothèque sur le bien est souvent prise pour garantir les prêts immobiliers. Un autre type de sûreté réelle est la garantie de Crédit Logement (Société de Financement agréée par l'ACPR). Crédit Logement garantit 100 % du prêt immobilier en cas de défaut. Les prêts peuvent être garantis par un nantissement de titres financiers négociables, nantissement de contrat d'assurance en fonds euros.

Le tableau ci-après présente les encours de nos prêts par garantie, y compris les engagements hors-bilan. Dans ce tableau, nous indiquons la valeur de nos garanties qui peuvent être réalisées en cas de défaut de paiement avéré de l'emprunteur.

Le calcul de la LTV représente le pourcentage financé par la banque par rapport à la valeur du bien donné en garantie.

Les biens immobiliers hypothéqués sont revalorisés en automatique sur la base INSEE chaque mois. Chaque année, les biens hypothéqués liés à des encours supérieurs à 3 millions sont revalorisés par un expert indépendant. La valorisation des sûretés de nature financière est effectuée quotidiennement lorsque le portefeuille nanti est domicilié chez HSBC Continental Europe, et annuellement lorsque le portefeuille est domicilié chez un confrère.

La valorisation des sûretés réelles ne tient pas compte des frais de la mise en place ou de la vente du bien grevé. Les prêts sans garantie ou partiellement garantis peuvent bénéficier d'autres formes de crédit mesures d'atténuation.

Prêts aux particuliers : prêts hypothécaires résidentiels comprenant les engagements de prêt par niveau de garantie

	2021		2020	
	Encours bruts €m	Couverture sur perte crédit attendues %	Encours bruts €m	Couverture sur perte de crédit attendues %
Stage 1				
Totalement garantis	2 668	—	2 825	—
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	1 453	—	1 406	—
– 51 % à 60 %	537	—	597	—
– 61 % à 70 %	369	—	443	—
– 71 % à 80 %	220	—	266	—
– 81 % à 90 %	57	—	78	—
– 91 % à 100 %	32	—	35	—
Partiellement garantis (A) :	70	—	89	—
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	18	—	23	—
– 111 % à 120 %	9	—	13	—
– plus de 120 %	43	—	53	—
– valeur de la garantie de A	68		84	
Total	2 738	—	2 914	—
Stage 2				
Totalement garantis	126	(2,2)	161	(3,1)
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	74	(1,8)	93	(2,2)
– 51 % à 60 %	19	(2,6)	29	(3,4)
– 61 % à 70 %	18	(2,7)	22	(4,5)
– 71 % à 80 %	11	(3,6)	13	(7,7)
– 81 % à 90 %	3	(4,8)	3	—
– 91 % à 100 %	1	(1,4)	1	—
Partiellement garantis (B) :	5	(5,4)	12	(25,0)
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	1	(11,7)	4	(25,0)
– 111 % à 120 %	1	(5,8)	3	(33,3)
– plus de 120 %	3	(3,0)	5	(20,0)
– valeur de la garantie de B	5	—	11	—
Total	131	(2,4)	173	(4,6)
Stage 3				
Totalement garantis	138	(36,0)	124	(30,6)
Ratio LTV :				
– moins de 50 %	44	(25,3)	50	(24,0)
– 51 % à 60 %	19	(28,2)	22	(31,8)
– 61 % à 70 %	31	(23,4)	28	(28,6)
– 71 % à 80 %	9	(49,1)	14	(42,9)
– 81 % à 90 %	14	(43,2)	5	(60,0)
– 91 % à 100 %	21	(74,9)	5	(40,0)
Partiellement garantis (C) :	36	(47,8)	72	(50,0)
Ratio LTV :				
– 101 % à 110 %	3	(34,6)	11	(54,5)
– 111 % à 120 %	3	(21,6)	9	(66,7)
– plus de 120 %	30	(51,5)	52	(46,2)
– valeur de la garantie de C	7	—	39	—
Total	174	(38,4)	196	(37,8)
Au 31 décembre	3 043	(2,3)	3 283	(2,5)

Risque de contrepartie

Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie (*Counterparty Credit Risk* – “CCR”) est le risque que la contrepartie à une opération fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l’opération.

Le calcul de l’exposition au risque de contrepartie

HSBC Continental Europe applique la méthode du modèle interne (“IMM”) de l’article 283 du CRR pour déterminer les expositions CCR pour les transactions de gré à gré (“OTC”).

Les opérations de pension (“SFT”) sont toutes exclues de l’IMM ; le capital requis pour ces produits reste conforme à la méthode du titre II, chapitre 4, comme le permet le paragraphe 2 de l’article 111 du CRR.

Les produits dérivés négociés en bourse (“ETD”) sont également tous exclus, la méthode SA-CCR étant alors utilisée.

En outre, une petite partie des produits OTC, les plus complexes, sont également exclus et la méthode SA-CCR étant alors utilisée.

Cadre et suivi des limites

La gestion du risque de contrepartie au sein de HSBC Continental Europe est assurée à différents niveaux :

- L’autorité de crédit est détenue par *Wholesale Credit Risk* (“WCR”), qui fait partie du département *Wholesale Credit and Market Risk* (“WMR”), au sein de la Direction des Risques, au niveau local, régional ou au niveau du groupe.
- La surveillance du risque de contrepartie est assurée par l’équipe *Traded Credit Risk* (“TCR”) au sein de la fonction *Traded Risk*, qui est une sous-fonction de WMR. TCR est divisé en deux équipes : *Traded Credit Risk Management* (“TCRM”) et *Traded Credit Risk Control* (“TCRC”).

Risques

Les expositions de risque de contrepartie sont disponibles en temps réel et en date veille. Tout dépassement du niveau de risque approuvé par l'autorité de crédit est remonté par *TCR* selon une procédure définie. Les principales variations de limites / expositions de crédit sont détaillées une fois par mois dans le cadre du *Risk Management Meeting* de la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Risque de contrepartie et autorité de crédit compétente

HSBC Continental Europe WCR a une délégation de pouvoirs de crédit pour les contreparties de type Entreprises (*Corporates*), fonds, compagnies d'assurance et de gestion d'actifs (*Asset Management*). La décision de crédit peut nécessiter une confirmation d'accord ("concurrence") de HSBC Bank plc WCMR et éventuellement de Group WCMR si son montant excède la délégation de pouvoirs de HSBC Continental Europe.

Les autorisations de crédit pour les contreparties de type Souverains, Intra-Groupe et Banques nécessitent systématiquement la concurrence de HSBC Bank plc WCMR et de Group WCMR.

HSBC Continental Europe *TCRM*, au sein de HSBC Continental Europe *Traded Risk*, n'a aucune autorité de crédit.

Toutes les lignes de crédit sont revues au moins une fois par an :

- *TCR* réalise une analyse du portefeuille, de l'environnement de marché et porte un avis sur le montant de la ligne de crédit ;
- HSBC Continental Europe *WCR* (HSBC Bank plc WCMR et Group WCMR si nécessaire) valide les lignes de crédit correspondant à l'appétit au risque et au profil financier de la contrepartie (*rating* interne).

À la demande du local *Relationship Manager* et éventuellement du *Global Relationship Manager*, HSBC Continental Europe *TCRM* peut recommander les demandes de crédit à l'autorité de crédit compétente, dans le contexte des revues annuelles ou de demandes de limites ponctuelles. Les recommandations soumises par *TCRM* mettent en exergue les principaux vecteurs de risques (en se basant sur une analyse fine du portefeuille existant qui inclut les risques de marchés contingents, les *stress tests*) et font éventuellement des propositions pour réduire le risque du portefeuille ou celui de l'opération proposée.

Mise en place des limites de crédit pour la gestion du risque de contrepartie

Les limites du *CCR* sont accordées à deux niveaux :

- Limites au niveau de la contrepartie ;
- Limites au niveau du portefeuille.

A) Limites au niveau de la contrepartie

- Capacité de risque de crédit du groupe *Group Credit Risk Capacity* – ("*GCRC*")

L'appétit cumulé du crédit de HSBC envers le client est reflété dans la *GCRC*. La *GCRC* est définie lors du processus de revue annuelle globale *Global Annual Review* – ("*GAR*"). Il est composé de deux éléments: (i) les limites (Cat A, Cat B, Cat S – voir ci-dessous) déjà approuvées ou proposées à l'approbation dans la demande et, (ii) l'appétit non alloué *Unallocated Appetite* – ("*UA*") qui représente un indicateur pour les transactions en cours ou une marge générique qui prend en compte la stratégie de développement commercial du *Global Relationship Banker* ("*GRB*") au cours des douze prochains mois.

- Limites de catégorie A ("Cat A")

Les engagements de catégorie A sont ceux pour lesquels une limite de crédit est généralement enregistrée pour leur montant notionnel total, la banque étant potentiellement exposée à un risque correspondant à 100 % du montant engagé.

Les engagements de catégorie A comprennent des actifs au bilan tels que des prêts ou des lignes de crédit, ainsi que des souscriptions d'obligations. Ils peuvent être financés (prêts, avances sur le marché monétaire, opérations sur obligations) ou non financés, tels que des garanties et autres engagements par signature.

Les limites Cat A sont définies entre autres en fonction de leur durée.

- Limites de catégorie B ("Cat B")

Les limites Cat B couvrent les principaux risques de crédit des contreparties découlant de produits hors bilan et sont utilisées pour la surveillance de l'exposition future potentielle *Potential Future Exposure* – ("*PFE*"). L'exposition en catégorie B représente le coût de remplacement des contrats de gré à gré. Dans la plupart des cas, les limites de catégorie B sont définies au niveau de l'entité selon des bandes de maturité. Pour les fonds, le risque est contrôlé à la fois pour les fonds à compartiments multiples et pour les fonds individuels. Certaines entreprises complexes sont principalement contrôlées au niveau de l'entité mais peuvent avoir des limites communes dans la relation globale.

- Limites de *Loan Look-Alike* ("*LLA*")

L'exposition au *LLA* est une mesure parallèle utilisée pour compléter la mesure de certains types d'exposition de catégorie B. Cette mesure est utilisée pour des transactions ayant des caractéristiques analogues à celles d'un emprunt, mais dont l'exposition est principalement surveillée au moyen d'une facilité de catégorie B. Par exemple, l'exposition des "repo" est suivie en termes de "numéraire contre titres" et celle des ventes de titres à terme est suivie en termes de nominal.

- Limites de catégorie S ("Cat S")

Les limites Cat S couvrent le risque que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations de livraison, que ce soit par le biais de systèmes de paiement *Payment Settlement Limits* – ("*PSL*") ou de processus de règlement des transactions de marché et de titres *Treasury Settlement Limits* – ("*TSL*"). Lorsque cela est possible et lorsque les systèmes le permettent, le règlement est effectué en livraison contre paiement *Delivery Versus Payment* – ("*DVP*") par le biais de fournisseurs de services de règlement tels que Euroclear ou CLS, afin d'atténuer le risque de livraison.

- Limites du risque de fluctuation *Fluctuation Risk* – ("*FLU*")

La négociation ("*trading*") de marchandises et de titres au comptant entraîne un risque de crédit sur la contrepartie en raison de la fluctuation potentielle des prix pendant la période précédant le règlement, entre la transaction et le règlement du contrat. Il s'agit d'un risque standard, quoique généralement très court, du coût de remplacement, dans le cas où une contrepartie ferait défaut et par conséquent ne s'acquitte pas de ses obligations.

- Limites intra-groupe

Les processus pour enregistrer les limites et surveiller les expositions intra-groupe sont les mêmes que pour les expositions bancaires tierces.

B) Limites au niveau du portefeuille

L'équipe *TCR* a établi un certain nombre de limites au niveau du portefeuille pour surveiller le risque au niveau global. Celles-ci sont formalisées par un mandat partagé avec les directeurs commerciaux de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ("*GBM*") et de *Markets Treasury*, et soumises à un examen annuel et un dispositif de surveillance permanent.

Les limites couvertes par ce mandat sont les suivantes :

- limites de *Mark to Market* ("*MtM*")

L'exposition *MtM* est la somme des *MtM* positives de toutes les contreparties.

- Limites d'exposition actuelle *Current Exposure* – ("*CE*")

CE est la somme des *MtM* nets des garanties données / reçues par toutes les contreparties.

- Limites du risque spécifique de corrélation *Specific Wrong Way Risk* – ("*SWWR*")

Les transactions en risque spécifique de corrélation sont des transactions dans lesquelles l'exposition future est élevée lorsque la probabilité de défaut de la contrepartie est également élevée, c'est-à-dire que l'exposition future est corrélée positivement et directement avec la probabilité de défaut de la contrepartie

et que cette relation est déterminée par la ou les transactions avec la contrepartie.

- Limites du risque général de corrélation *General Wrong Way Risk* – (“*GWWWR*”)

Un risque général de corrélation se produit lorsque la probabilité de défaut d'une contrepartie est positivement corrélée aux mouvements des facteurs de risque de marché généraux tels que les taux de change. Par exemple, la probabilité de défaut d'une contrepartie peut augmenter avec une dépréciation de la monnaie nationale si la dépréciation affecte son modèle économique. Les contrats de gré à gré négociés avec une telle contrepartie et dont la valeur augmente pour la banque à mesure que la devise se déprécie, représentent le risque général de corrélation.

- Limites du fonds de défaillance *Default Fund* – (“*DF*”)

La limite DF couvre la contribution de HSBC à un fonds de défaillance d'une contrepartie centrale (“*CCP*”).

- Limites de marge initiale *Initial Margin* – (“*IM*”)

La limite de marge initiale couvre la contribution de HSBC en marge initiale aux CCPs.

- Limites de perte liées à la mutualisation sous contrainte

Outre l'exposition au risque de contrepartie habituel, HSBC a également une exposition supplémentaire aux contreparties centrales *via* leurs droits de mutualiser les pertes entre les membres compensateurs.

Dans le cadre de la surveillance du risque par des tests de résistance, une perte de mutualisation sous contrainte est calculée pour évaluer la perte potentielle résultant d'une période de tension liée aux activités de compensation non mesurées par l'exposition actuelle soumise à une contrainte.

Les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

Afin de réduire son risque de contrepartie, HSBC Continental Europe conclut, avec la plupart de ses contreparties, des accords de compensation. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière du montant des sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants.

Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure.

La gestion du collatéral des opérations de dérivés et des opérations de pensions ou de prêts et emprunts de titres fait l'objet d'un suivi rigoureux : contrôles spécifiques pour s'assurer du bon déroulement du processus de règlement, valeur de l'exposition certifiée de manière quotidienne et réconciliations avec les contreparties établies sur les opérations collatéralisées.

Les ajustements de valeur de crédit

(*Credit Valuation Adjustment*)

L'ajustement de l'évaluation de crédit ou (“*CVA*”) est un ajustement de l'évaluation au cours moyen du marché du portefeuille des transactions conclues avec une contrepartie.

Cet ajustement reflète la valeur de marché courante du risque de crédit que représente la contrepartie pour l'établissement, mais non la valeur de marché courante du risque de crédit que représente l'établissement pour la contrepartie.

Les établissements qui bénéficient d'un accord pour utiliser la méthode interne *Internal Model Method* – (“*IMM*”) pour le risque spécifique et le risque de contrepartie peuvent calculer l'exigence de fonds propres pour la CVA en approche avancée, sinon une approche standard doit être utilisée.

HSBC Continental Europe applique les méthodes suivantes pour déterminer la charge de capital de la CVA :

- L'approche avancée sur tous les dérivés de gré à gré admissibles à l'IMM.
- L'approche standardisée pour toutes les autres transactions qui ne sont pas couvertes par l'IMM.

Couvertures du risque d'ajustement de valeur de crédit

La responsabilité de la couverture de ce risque est portée par l'équipe *Counterparty Exposure Management* (“*CEM*”). Depuis 2018, cette équipe traite des couvertures de *Credit Default Swaps* (“*CDS*”) éligibles pour l'atténuation des exigences de fonds propres de la CVA. Seuls les *CDS* à nom unique ou index sont utilisés comme instruments de couverture. Le suivi des couvertures éligibles est assuré quotidiennement par l'équipe *Traded Risk*.

Risque de corrélation défavorable

La méthode standard de mesure de l'exposition au risque suppose qu'il n'y a pas de corrélation entre la solvabilité d'une contrepartie et le coût de remplacement des transactions effectuées avec cette contrepartie. Toutefois, dans certaines circonstances, une corrélation existe bien et, selon la nature du sous-jacent de la transaction, elle peut être considérée comme une transaction “*Wrong-Way Risk*” (*corrélation adverse*).

HSBC distingue 2 catégories de *Wrong-Way-Risk* :

- Risque général de corrélation
- Risque spécifique de corrélation

HSBC dispose de procédures qui lui permettent d'identifier, suivre et contrôler les cas d'exposition à un risque de corrélation générale et spécifique pour chaque entité juridique.

HSBC Continental Europe a un appétit limité pour des transactions générant du risque spécifique de corrélation. Toute nouvelle transaction de cette nature nécessite l'obtention d'une validation au cas par cas.

Risque de contrepartie et impact Covid-19

Au début de la pandémie de Covid-19, une revue a été effectuée sur de nombreux secteurs, en se concentrant notamment sur les industries bancaires, énergétiques / pétrolières et aériennes, ainsi que sur l'examen sur le risque pays Italie. L'application d'un scénario de stress de marché a été également un outil de gestion utilisé pour revisiter le portefeuille.

L'appétit pour le risque a été redéfini. Pendant le développement de la crise de la Covid-19, les clients, secteurs et pays vulnérables ont été précisés. La gestion des risques s'est fortement concentrée sur les litiges relatifs aux garanties et les paiements échoués. Toute transaction extraordinaire notamment pour les secteurs vulnérables a été escaladé. HSBC Continental Europe soumet sur une base mensuelle à la BCE (rapport “*covid template*”) l'impact sur l'EEPE d'un scénario de stress test « Covid-19 ».

Risques

Détail du risque de contrepartie par approche ("CCR1") (non audité)

	Coût de remplacement ("RC") €m	Exposition potentielle future ("PFE") €m	EEPE €m	Facteur alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire €m	Valeur exposée au risque avant ARC €m	Valeur exposée au risque après ARC €m	Valeur exposée au risque €m	Montant d'exposition pondérée €m
EU – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	–	–	–	1,4	–	–	–	–
EU – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	–	–	–	1,4	–	–	–	–
SA-CCR (pour les dérivés)	1 911	1 205	–	1,4	–	4 268	4 268	818
Méthode du modèle interne (pour les dérivés et les opérations de financement sur titres "OFT")			6 055	1,45	–	8 798	8 798	2 372
– dont :								
ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres	–	–	–	1,45	–	–	–	–
ensembles de compensation sur dérivés et opérations à règlement différé	–	–	6 055	1,45	–	8 798	8 798	2 372
issues de conventions d'ensembles de compensation multiproduits	–	–	–	–	–	–	–	–
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	–	–	–	–	–	–	–	–
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	–	–	–	–	–	8 465	8 465	303
Valeur en risque pour les OFT	–	–	–	–	–	–	–	–
Total au 31 décembre 2021	1 911	1 205	6 055			21 531	21 531	3 493

Transactions soumises aux exigences de fonds propres pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit ("CVA") ("CCR2") (non audité)

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés	Valeur exposée au risque	Montants d'exposition pondérés
	€m	€m	€m	€m
1 Total des transactions soumises à la méthode avancée	4 828	415	1 601	307
2 (i) composant de la VAR (incluant 3x facteur de multiplication)		87		52
3 (ii) composant de la stress VaR (incluant 3x facteur de multiplication)		328		255
4 Transactions soumises à la méthode standard	1 238	478	438	86
EU4 Transactions soumises à la méthode de l'exposition initiale			–	–
5 Total des transactions soumises aux exigences de fonds propres¹	6 066	893	2 038	393

¹ Variation du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit en raison de l'entrée en vigueur au 30 Juin 2021 de la Réglementation EU 2019/876 du parlement Européen ("CRR II") et du retrait de l'Union Européenne du Royaume-Uni.

Risques liés à la trésorerie

Aperçu

Les risques liés à la trésorerie sont les risques de disposer de ressources en capital, liquidité ou financement insuffisants pour couvrir les besoins de la banque et répondre aux exigences réglementaires. Les risques liés à la trésorerie comprennent également les risques sur les revenus ou le capital liés aux fluctuations des cours de change ou des taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.

Les risques liés à la trésorerie proviennent également des variations de ressources et profil de risqué liés au comportement clientèle, aux décisions managériales et à l'environnement extérieur.

Politique de gestion

L'objectif de gestion des risques liés à la trésorerie est de maintenir des niveaux appropriés de risque de fonds propres, liquidité, financement, devises et de marché pour mener à bien la stratégie de la banque et répondre aux exigences réglementaires et scénarios de stress.

Cette approche de gestion des risques liés à la trésorerie est conduite par les exigences liées à notre organisation et stratégie et tient compte de l'environnement réglementaire, économique et commercial.

HSBC Continental Europe souhaite conserver une base de fonds propres et de liquidité suffisante pour faire face aux risques inhérents à l'activité et permettre les investissements nécessaires à notre stratégie tout en respectant les exigences réglementaires en permanence.

Notre politique s'appuie sur notre cadre de gestion, nos processus d'évaluation interne d'adéquation de capital (*Internal capital adequacy assessment process – "ICAAP"*) et de liquidité (*Internal liquidity adequacy assessment process – "ILAAP"*). Le cadre de gestion intègre de nombreuses mesures en ligne avec notre appréciation des risques internes et de la réglementation.

Ces risques comprennent les risques de crédit, de marché, le risque opérationnel le risque de change structurel et le risque de taux dans le portefeuille bancaire.

La BCE, qui est le superviseur de HSBC Continental Europe, fixe les exigences de fonds propres et reçoit les informations sur l'adéquation en capital et en liquidité.

Gouvernance

Les fonds propres et la liquidité de HSBC Continental Europe sont sous la responsabilité du Comité exécutif et supervisés par le Conseil d'Administration. Les risques liés à la trésorerie sont gérés par le comité ALCO (*Asset and Liability Management Committee*).

Gestion du Capital

Indicateurs clés – Fonds propres ("KM1") (non audité)

		Au	
		31 décembre 2021	31 décembre 2020 ¹
		€m	€m
Fonds propres disponibles			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")	5 742	5 798
2	Fonds propres de catégorie 1 ("T1")	6 492	6 548
3	Fonds propres totaux	7 898	7 972
Actifs pondérés du risque			
4	Total actifs pondérés	47 795	46 113
Ratios de fonds propres pleins (%)			
5	Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")	12,0	12,6
6	Fonds propres de catégorie 1 ("T1")	13,6	14,2
7	Fonds propres totaux	16,5	17,3
Exigence supplémentaire de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)			
EU-7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	3,0	3,0
– dont :			
EU-7b	à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,7	1,7
EU-7c	à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	2,3	2,3
EU-7d	Exigences totales de fonds propres SREP	11,0	11,0
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant de RWA) (%)			
8	Coussin de conservation de fonds propres	2,5	2,5
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,03	0,02
11	Exigence globale de coussin de fonds propres	2,5	2,5
EU-11a	Besoins globaux en capital	13,5	13,5
12	CET1 disponible après avoir satisfait aux exigences totales de fonds propres du SREP	1,0	1,6
Ratio de levier			
13	Total d'exposition	154 604	154 908
14	Ratio de levier (%)	4,2	4,2
Exigence additionnelle de fonds propres pour tenir compte des risques de levier excessif (%)			
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour	–	–
EU 14b	– dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	–	–
EU-14c	Exigences de ratio de levier SREP totales	3,4	–
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale) (%)			
EU-14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier	–	–
EU-14e	Exigence de ratio de levier globale	3,4	–
Ratio de liquidité à court terme ("LCR")			
15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) (Valeur totale pondérée)	47 268	39 264
EU-16a	Sorties de trésorerie (valeur totale pondérée)	40 687	32 834
EU-16b	Entrées de trésorerie (valeur totale pondérée)	8 120	5 314
16	Total des sorties nettes de trésorerie (valeur ajustée)	32 567	27 520
17	Ratio réglementaire de liquidité court terme ("LCR") (%)	145	143
Ratio de financement à long terme ("NSFR")²			
18	Total financement stable disponible	85 698	–
19	Total financement stable requis	65 759	–
20	Ratio de liquidité à long terme ("NSFR") (%)	130	136

1 Reflète les impacts au 31 Décembre 2020 d'un changement des "montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées" de - 39 millions EUR à - 58 millions EUR.

2 La réglementation EU 2019/876 du Parlement Européen ("CRR II") est entrée en vigueur au 30 juin 2021. Les données comparatives sur les périodes précédentes n'ont pas été présentées. Les ratios des périodes précédentes reposent partiellement sur l'interprétation du texte.

Approche et Politique de gestion

L'objectif de HSBC Continental Europe en termes de gestion du capital est de maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à sa stratégie opérationnelle et de satisfaire aux exigences réglementaires à tout moment.

Les équipes en charge de la gestion du capital veillent à ce que la position de HSBC Continental Europe réponde aux exigences réglementaires actuelles et à ce que les réglementations futures soient bien prises en compte. Au cours de l'année 2021, HSBC Continental Europe a respecté l'ensemble des exigences de capital réglementaires de la Banque centrale européenne.

Pour y parvenir, la banque élabore un plan annuel de capital approuvé par le Conseil d'Administration qui détermine la nature et le montant approprié de capital. En complément de ce plan de capital, des prévisions concernant le capital, le levier et les RWAs sont réalisées régulièrement tout au long de l'année.

La politique de gestion du capital s'appuie sur un cadre défini au niveau du Groupe HSBC permettant une gestion cohérente des fonds propres.

Les filiales de HSBC Continental Europe assujetties à des exigences réglementaires de capital sur une base individuelle gèrent leur capital de façon à maintenir un niveau de capital adéquat par rapport à leurs stratégies opérationnelles et à satisfaire aux exigences réglementaires.

Mesure du capital

La Joint Supervisory Team ("JST"), émanation des équipes de la BCE et de l'ACPR, assure la supervision de HSBC Continental Europe. La BCE détermine les exigences en fonds propres qui lui sont applicables en conformité avec la réglementation bancaire.

Risques

Le cadre prudentiel de Bâle III, tout comme celui de Bâle II, est structuré autour de trois "piliers" : fonds propres réglementaires, surveillance prudentielle et discipline de marché. Bâle III a introduit un certain nombre d'exigences de coussins de fonds propres, qui incluent le coussin de conservation des fonds propres (*Capital conservation buffer – "CCB"*), le coussin contracyclique (*Countercyclical buffer – "CCyB"*) et d'autres coussins comme les coussins pour les institutions d'importance systémique mondiale ou locale (G-SII / O-SII). Les règles de Bâle III ont été transposées dans les textes européens CRR et CRD.

Les règles de gestion du capital définissent le capital réglementaire et le capital économique comme les deux mesures principales de gestion et de contrôle du capital :

- le capital réglementaire dont HSBC Continental Europe est tenu de disposer en adéquation avec les exigences définies par les régulateurs ; et
- le capital économique qui est la mesure interne du besoin en fonds propres nécessaires pour faire face aux risques auxquels HSBC Continental Europe est exposé et qui constitue une part essentielle du processus interne d'évaluation de l'adéquation en capital.

Exigences réglementaires

A l'issue de l'exercice annuel de revue et d'évaluation (*Supervisory review and evaluation process – "SREP"*), la BCE a fixé à 3,24 % à partir du 1er mars 2022 (contre 3 % en 2021) le niveau minimal de fonds propres pour HSBC Continental Europe au titre de l'exigence Pilier 2 (*Pillar 2 requirement – "P2R"*). Conformément à la CRD, le P2R est détenu à 56,25 % en CET1 et à 75 % en Tier 1, au minimum.

HSBC Continental Europe devra respecter, sur une base consolidée, un ratio de fonds propres totaux d'au moins 14,02 % à partir du 1er mars 2022 (contre 13,53 % en décembre 2021). Cette exigence globale en fonds propres (*Overall capital requirement – "OCR"*) se décompose entre le minimum de 8 % de capital prévu à l'article 92.1 du règlement 575/2013, l'exigence de 2,50 % relative au coussin de conservation au titre de l'article 129 de la directive 2013/36, l'exigence de 0,03 % relative au coussin contracyclique sur la base des niveaux actuels au 31 décembre 2021, l'exigence de 0,25 % à partir du 1er janvier 2022 relative au coussin liée à la qualité "d'Autre Institution Systématiquement Importante" (*Other-Systematically Important Institution – O-SII*) conformément à la décision du Haut Conseil pour la Stabilité Financière de la France et l'exigence de 3,24 % à partir du 1er mars 2022 du Pilier 2 précédemment mentionnée.

L'exigence en fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") est de 9,10 % à partir du 1er mars 2022 (contre 8,72 % en décembre 2021), hors *Pillar 2 guidance ("P2G")*.

Fonds propres réglementaires

La structure de fonds propres de HSBC Continental Europe se répartit en trois principales catégories : les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2 en fonction de leurs caractéristiques.

Les fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1"), de meilleure qualité, représentent la grande majorité des fonds propres de HSBC Continental Europe. Ils comprennent les fonds propres part du groupe et les intérêts minoritaires (sujets à l'application de limites), auxquels sont appliqués les retraitements et déductions prudentiels tels que définis par la réglementation ("CRD et CRR").

Ceux-ci incluent notamment les déductions des écarts d'acquisition (*goodwill*), des actifs incorporels, des actifs d'impôt différé ou le défaut de provisionnement vis-à-vis des pertes attendues en méthode IRB.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1*) comprennent les instruments éligibles de capital n'appartenant pas aux fonds propres de base de catégorie 1, tels que définis par la réglementation CRR, et toute prime d'émission associée. Les instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 émis par des entités du secteur financier et détenus par HSBC Continental Europe sont déduits des fonds propres additionnels.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) comprennent notamment les emprunts subordonnés éligibles et les primes d'émission correspondantes. Les instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des entités du secteur financier et détenus par HSBC Continental Europe sont déduits des fonds propres réglementaires correspondants.

Ratio de Levier

Le ratio de levier a été introduit par le cadre prudentiel Bâle III comme mesure non ajustée du risque afin de compléter les ratios de capital calculés par rapport aux encours pondérés par les risques. L'objectif de cette exigence est de prévenir l'accroissement de l'effet de levier dans le secteur bancaire en introduisant de nouvelles protections contre les risques de modèles et erreurs de mesure. En pratique, le ratio de levier rapporte les fonds propres de catégorie 1 au total des expositions inscrites au bilan et des expositions de hors-bilan pondérées avec des possibilités de compensation sur certains instruments de marché et certaines exclusions d'expositions, y compris une exclusion temporaire jusqu'au 1er trimestre 2022 des expositions en banque centrale, les autorités de contrôle ayant déclaré publiquement des circonstances exceptionnelles. Il est mis en œuvre dans l'Union européenne à des fins de publication et d'information réglementaire et constitue une exigence contraignante depuis juin 2021.

Pilier 3 – Discipline de marché

Le Pilier 3 concerne la discipline de marché et vise à accroître la transparence de la communication financière des établissements financiers en rendant obligatoire la publication d'un nombre important d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres. Les données au titre du *Pilier 3 de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021* sont disponibles dans la rubrique *Investors* du site Internet, www.hsbc.com.

Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities ("MREL") – Total Loss Absorbing Capacity ("TLAC")

HSBC Continental Europe a été soumise pour la première fois aux exigences MREL le 30 mars 2020 suite à une décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR").

A l'issue de la période de transition concernant le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne, HSBC Continental Europe est devenu à partir du 1er janvier 2021 une filiale significative (article 4.1.135 du CRR) d'un G-SII de pays tiers et donc liée par de nouvelles exigences internes de TLAC (article 92b du CRR).

Afin de répondre aux exigences internes de TLAC, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées internes éligibles au TLAC en juin 2021 et décembre 2021.

Aperçu des Variations des Ratios de Fonds Propres

Fonds propres ("CC1")¹ (non audité)

Ref*	Au		
	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m	
Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") : instruments et réserves			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	2 628	2 628
	– primes d'émission	2 137	2 137
2	Bénéfices non distribués	2 458	3 482
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 564	1 586
5	Ajustements transitoires découlant d'intérêts minoritaires supplémentaires	–	–
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	239	(1 052)
6	Fonds propres de base de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	6 890	6 645
Fonds propres de base de catégorie 1 : filtres prudentiels			
7	Correction de valeurs supplémentaires	(200)	(174)
8	Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(79)	(85)
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(114)	–
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(37)	(69)
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(55)	(58)
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	77	81
19	Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important	(740)	(541)
22	Montant dépassant le seuil de 17,65 %	–	–
27a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres CET1 (y compris les ajustements transitoires IFRS 9 le cas échéant)	(1)	–
28	Total des ajustements des Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1") découlant de filtres prudentiels	(1 149)	(847)
29	Fonds propres de base de catégorie 1 ("CET1")	5 742	5 798
Fonds propres additionnels de catégorie 1 ("AT1") : instruments			
30	Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres de catégorie 1 ("AT1")	750	750
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 avant les filtres prudentiels	750	750
Fonds propres additionnels de catégorie 1 : filtres prudentiels			
42a	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition	–	–
43	Total des ajustements de fonds propres additionnels de catégorie 1 ("AT1") découlant de filtres prudentiels	–	–
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 ("AT1")	750	750
45	Fonds propres de Catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 492	6 548
Fonds propres de catégorie 2 ("T2")			
46	Instruments de capital et emprunts subordonnés éligibles en tant que fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 876	1 876
51	Fonds propres de catégorie 2 avant les filtres prudentiels	1 876	1 876
Fonds propres de catégorie 2 : filtres prudentiels			
55	Détentions directes et indirectes d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles)	(470)	(470)
EU-5	Autres ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	–	18
57	Total des ajustements des T2 découlant de filtres prudentiels	(470)	(452)
58	Fonds propres de catégorie 2 ("T2")	1 406	1 425
59	Total Fonds propres (TC = T1 + T2)	7 898	7 972
60	Total Actifs pondérés du risque	47 795	46 113
Ratios de fonds propres et coussins			
61	Fonds propres de Base de Catégorie 1 (%)	12,0	12,6
62	Fonds propres de Catégorie 1 (%)	13,6	14,2
63	Fonds propres totaux (%)	16,5	17,3
64	Exigence de coussin spécifique pour l'institution (%)	2,5	2,5
65	– exigence de coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5	2,5
66	– exigence de coussin contracyclique des fonds propres (%)	0,03	0,02
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponible pour répondre aux coussins (%)	–	–
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	143	124
73	Détentions directes et indirectes d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	648	622
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés)	88	125

* Les références correspondent aux lignes des tableaux EBA lorsque applicable Fonds propres ("CC1")¹ (non audité).

1 Reflète les impacts au 31 Décembre 2020 d'un changement des 'montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées' de - 39 millions EUR à - 58 millions EUR.

L'explication des principaux mouvements est disponible dans la Note 1 des notes annexes aux comptes consolidés dans la section "Evènements significatifs".

Risques

Actifs pondérés du risque par type de risque

	Actifs pondérés du risque		Exigences de fonds propres ¹	
	2021	2020	2021	2020
	€m	€m	€m	€m
Risque de crédit ²	36 019	36 431	2 882	2 914
Risque de contrepartie	4 435	3 736	355	298
Risque de marché	3 784	2 663	303	213
Risque opérationnel	3 557	3 283	285	263
Au 31 décembre	47 795	46 113	3 824	3 688

1 "Exigences de fonds propres", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, représente l'exigence minimale de fonds propres du pilier 1 à hauteur de 8 % des actifs pondérés du risque.

2 "Risque de crédit", ici et dans tous les tableaux où le terme est utilisé, exclut le risque de contrepartie.

Facteurs de variation des actifs pondérés par ligne métier

	Total RWA €m
Actifs pondérés du risque au 1er janvier 2021	46 113
Taille de l'actif	945
Qualité des actifs	159
Mise à jour de modèles	591
Changement méthodologique	(13)
Mouvement de change	–
Total des variations des actifs pondérés	1 682
Actifs pondérés au 30 décembre 2021	47 795
RWAs par ligne de métier	
Activités de marchés et de conservation de titres	8 404
Banque de financement et d'investissement	11 379
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités	1 581
Banque d'entreprises	15 062
Banque privée et de gestion de patrimoine	9 804
Corporate Centre	1 565

Les actifs pondérés du risque ont augmenté de 1 682 millions EUR, principalement du fait d'une augmentation d'activité sur le

métiers GBM et d'une hausse des actifs pondérés du risque résultant d'impact modèles sur le métier MSS.

Ratio de Levier au 31 décembre¹

	Au	
	2021	2020
	€m	€m
Fonds propres de catégorie 1	6 492	6 548
Exposition au levier	154 604	154 908
Ratio de levier %	4,2	4,2

1 Reflète les impacts au 31 Décembre 2020 d'un changement des "montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées" de - 39 millions EUR à - 58 millions EUR.

En 2021, les fonds propres de catégorie 1 ont baissé de 6 548 millions EUR jusqu'à un montant de 6 492 millions EUR. En parallèle, l'exposition au levier a baissé de 154,9 milliards EUR à 154,6 milliards EUR.

Gestion de la liquidité et du risque de financement

Cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC Continental Europe ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou lorsque le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu aux moment et termes requis.

Le Groupe HSBC s'est doté d'un cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement *Liquidity and funding risk management framework* ("LFRF") dont l'objectif est de lui permettre de supporter des stress de liquidité. Il est conçu pour être adaptable à des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires en évolution rapide. La gestion de la liquidité et du financement s'inscrit en cohérence avec le cadre défini par le Groupe, intégrant des pratiques et limites fixées par le RMM et approuvées par le Conseil d'Administration.

La structure du cadre de gestion est renforcée par une gouvernance robuste dont les deux principaux axes sont :

- le comité ALCO (*Asset, liability and capital management committee*) ; et
- le processus de revue annuelle de l'adéquation de la liquidité *Internal liquidity adequacy assessment process* – ("ILAAP"), utilisé afin de valider les niveaux d'appétit et de tolérance au risque.

Les entités opérationnelles du Groupe HSBC sont généralement implantées dans un pays donné reflétant la gestion locale de la liquidité et du financement. Dans ce contexte, la liquidité et le financement sont gérés au sein de HSBC Continental Europe sur une base individuelle sans référence implicite au soutien pouvant être fourni par d'autres entités du Groupe en dehors d'engagements contractuel préexistants.

La politique de HSBC Continental Europe repose sur l'autosuffisance dans le financement de ses activités.

Les ratios "LCR" (*Liquidity coverage ratio*), "ILM", (*Internal liquidity metric*) et "NSFR" (*Net stable funding ratio*) sont des éléments clés du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement "LFRF" de la banque.

Profil de risque de liquidité et de financement

Liquidity coverage ratio ("LCR")

Le ratio LCR incite les banques à disposer de suffisamment d'actifs cessibles d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées *High Quality Liquid Assets* ("HQLA") pour résister à un scénario de stress sur 30 jours calendaires. Les actifs HQLA sont composés de liquidités ou d'actifs pouvant être convertis sur les marchés en liquidités avec une perte de valeur minime voire nulle.

Au 31 décembre 2021, HSBC Continental Europe était dans la limite de risque du LCR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement ("LFRF").

Le tableau suivant montre le niveau du LCR pour HSBC Continental Europe (selon l'acte délégué de la Commission européenne).

Liquidity coverage ratio

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	%	%
HSBC Continental Europe	145	143

Net Stable Funding Ratio ("NSFR")

Le ratio NSFR impose aux institutions bancaires de disposer de suffisamment de ressources stables pour couvrir leurs besoins de ressources stables. Il reflète le profil de financement à long terme d'une banque (financement avec une maturité résiduelle supérieure à un an). Ce ratio est conçu comme un complément du LCR sur un horizon de temps plus long.

La calibration du ratio NSFR de HSBC Continental Europe est basée sur le texte CRR II (Règlement EU 2019/876) depuis juin 2021.

Ces calculs requièrent plusieurs interprétations du texte, ce qui pourrait rendre le NSFR calculé par HSBC Continental Europe non directement comparable avec les ratios d'autres institutions.

Au 31 décembre 2021, HSBC Continental Europe était dans la limite de risque du NSFR fixée par le Conseil d'Administration et applicable dans le dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement.

Le tableau suivant montre le niveau du NSFR pour HSBC Continental Europe (sur la base de son interprétation du règlement CRR II).

Net stable funding ratio

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	%	%
HSBC Continental Europe	130	136

Concentration des déposants et concentration des remboursements de financements à terme

Les métriques LCR et NSFR s'appuient sur des hypothèses stressées de sorties de trésorerie pour chaque segment de déposants et de produits. La validité de ces hypothèses pourrait être remise en cause s'il existe une concentration élevée des déposants dans un portefeuille donné.

De même, HSBC Continental Europe serait exposé à un risque de refinancement à terme si le profil de maturité des dettes contenait une concentration excessive de remboursements dans une période donnée.

Ces risques sont suivis par l'ALCO à l'aide de limites spécifiques.

Actifs liquides

Le tableau ci-après montre la valeur en liquidité non pondérée des actifs considérés comme liquides et utilisés dans le calcul du LCR.

Le niveau d'actifs liquides publié reflète le portefeuille d'actifs liquides non grevés à la date d'arrêté en utilisant la définition réglementaire des actifs liquides.

Actifs liquides

	Valeur en liquidité (avant haircut) estimée	
	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Niveau 1	46 562	38 968
Niveau 2a	536	297
Niveau 2b	170	—

Les actifs liquides de Niveau 1 incluent les dépôts de HSBC Continental Europe en banque centrale (hors réserves obligatoires) et les encaisses.

Tests de résistance à des stress de liquidité

HSBC Continental Europe réalise des stress de liquidité afin d'évaluer la résistance de son bilan et de confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du LCR sont appropriées et suffisamment conservatrices pour l'activité du groupe. HSBC Continental Europe conduit également des *reverse stress tests* dans le but spécifique d'évaluer le caractère peu probable de scénarios menant à l'épuisement des sources de liquidité.

Les différents scénarios de tests de résistance menés sur la qualité des sources de financement englobent des hypothèses de stress de natures et de durées différentes. Le comité ALCO valide ces hypothèses et revoit les résultats des tests. Ces informations sont également présentées au Conseil d'Administration *via* le processus d'évaluation du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement ("ILAAP").

En complément de ces tests de résistance, HSBC Continental Europe produit un indicateur interne de stress de liquidité ("ILM") qui est largement utilisé pour le pilotage opérationnel de la liquidité et pour lequel une limite de risque, validée par le Conseil d'Administration, est applicable.

Enfin, HSBC Continental Europe conduit des exercices de simulation de crise (*Fire Drill exercises*) afin de tester la connaissance et la bonne application par les différents acteurs des règles du plan de contingence de liquidité (*Contingency Funding plan*).

Sources de financement

La principale source de financement de HSBC Continental Europe est l'ensemble des dépôts à vue de la clientèle, les prêts de titres et les titres émis auprès des investisseurs.

Le tableau "sources et emplois des fonds" ci-dessous, qui fournit une vue sur le financement du bilan consolidé de HSBC Continental Europe, doit être lu au regard du cadre de gestion de la liquidité et du risque de financement.

Le tableau ci-dessous analyse le bilan consolidé de HSBC Continental Europe en fonction des actifs émanant des activités opérationnelles et des sources de financement supportant ces activités. Les actifs et les passifs ne provenant pas de ces activités opérationnelles sont présentés comme un net entre les sources de financement et leur déploiement.

HSBC Continental Europe émet également des dettes sous forme de titres (sécurisées et non sécurisées) sur les marchés ou *via* des placements privés et emprunte sur les marchés de repo contre des actifs de bonne qualité pour réduire les déséquilibres entre actifs et passifs par maturité et devises et maintenir une présence sur les marchés financiers nationaux. Les principales opérations de financement de la banque sont présentées dans la section "Événements significatifs de l'année" en page 193.

Risques

Sources et emplois des fonds

	2021	2020		2021	2020
	€m	€m		€m	€m
Sources			Emplois		
Comptes créditeurs de la clientèle	70 144	61 393	Prêts et créances sur la clientèle	59 612	56 225
Dettes envers les établissements de crédit	18 548	17 204	Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 832	6 781
Opérations de mise en pension – hors-trading	8 731	10 984	Opérations de prise en pension – hors-trading	20 487	21 522
Dettes représentées par un titre	7 414	3 605	Dépôts de garantie, marge et comptes de règlements	10 759	18 388
Dépôts de garantie, marge et comptes de règlements	13 573	16 205	Actifs destinés à la vente	2	3
Passifs destinés à la vente	–	–	Portefeuille de transaction	12 921	12 954
Dettes subordonnées	1 876	1 876	– opérations de prise en pension	527	20
Passifs financiers à la juste valeur	13 733	16 892	– emprunts de titres	–	7
Passifs des contrats d'assurance	23 698	23 228	– autres portefeuille de transaction	12 394	12 927
Portefeuille de transaction	16 247	17 828	Investissements financiers	16 110	19 167
– opérations de mise en pension	9	–	Caisse, banques centrales et CCP	38 063	29 508
– prêts de titres	–	–	Emploi net dans d'autres actifs et passifs du bilan	16 854	12 126
– autres portefeuille de transaction	16 238	17 828			
Total des fonds propres	7 676	7 459			
Au 31 décembre	181 640	176 674	Au 31 décembre	181 640	176 674

Risque de liquidité contingente provenant des lignes de crédit confirmées

HSBC Continental Europe fournit à ses clients des lignes confirmées, comme des facilités de crédit et des lignes *backstop*. Les montants non tirés de ces engagements hors-bilan sont pris en compte dans le calcul du LCR et du NSFR selon les textes

réglementaires applicables. En complément du suivi en temps réel de la concentration sur ces instruments, ceci assure que, dans un scénario de stress, les sorties supplémentaires de trésorerie induits par une hausse des tirages sur les lignes confirmées n'engendreront pas de risque de liquidité pour HSBC Continental Europe.

Expositions contractuelles de HSBC Continental Europe au 31 décembre, suivies dans le cadre des limites de liquidité contingente

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Engagements vers la clientèle		
– Entreprises	45 724	42 332
– Particuliers et PME	290	1 709
– Clients financiers	7 162	4 174
– Autres	870	4 352
Engagements vers la clientèle		
– 5 plus grandes lignes ¹	12 465	4 308

¹ Somme du montant non tiré pour les 5 plus grandes facilités confirmées.

Actifs grevés et gestion du collatéral

Un actif est grevé s'il a été donné en garantie d'un passif existant, de sorte qu'il cesse d'être disponible pour aider la banque à obtenir un financement, satisfaire ses besoins en garantie ou être vendu pour réduire les besoins en financement. Le collatéral est géré sur la base du périmètre HSBC Continental Europe, conformément à l'approche adoptée dans la gestion de liquidité et de financement.

Le collatéral disponible est géré comme un *pool* unique, dont HSBC Continental Europe cherche à optimiser en permanence l'allocation.

Ces informations visent à mieux identifier les actifs immédiatement disponibles et non soumis à des restrictions pouvant être utilisés pour couvrir des besoins en financement et des besoins en garantie futurs éventuels. Ces informations n'ont pas été réunies pour identifier les actifs qui seraient disponibles pour satisfaire aux exigences de créanciers ou pour prédire quels actifs seraient disponibles pour ces derniers dans l'hypothèse d'une résolution ou d'un dépôt de bilan.

Synthèse des actifs disponibles pour répondre aux besoins futurs éventuels de financement et de garantie (inscrits au bilan et hors bilan) :

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total actifs du bilan	222 664	237 099
Moins :		
– opérations de prise en pension / emprunt de titres et actifs dérivés	(60 648)	(77 997)
– autres actifs ne pouvant pas être donnés en garantie	(33 077)	(31 496)
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie	128 939	127 606
Plus : actifs hors bilan		
– juste valeur des garanties reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés pouvant être cédées ou gagées	50 809	52 980
Total des actifs du bilan permettant de répondre aux besoins en financement et en garantie	179 748	180 586
Moins :		
– actifs du bilan donnés en garantie	(39 205)	(45 355)
– dépôt en gage des garanties hors bilan reçues au titre des opérations de prise en pension / emprunt de titres / dérivés	(43 628)	(47 999)
Total des actifs disponibles pour répondre aux besoins en financement et en garantie	96 915	87 232

Le risque de taux structurel

Présentation

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire est le risque d'impact défavorable sur les revenus ou sur les fonds propres en raison de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque de taux est relatif aux opérations bancaires et aux éléments structurels du bilan, et ne concerne pas les opérations de marché.

Ce risque est suivi par la fonction *Asset, Liability and Capital Management* ("ALCM") et contrôlé par la fonction *Treasury Risk Management*. Le *Risk Management Meeting* ("RMM") approuve les limites de risque utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est transféré et géré par la fonction *Markets Treasury*, elle-même contrôlée par les fonctions *Wholesale Market Risk* et *Product Control*.

Gouvernance

L'ALCM suit et contrôle le risque de taux d'intérêt structurel de la banque avec également pour rôle d'analyser et de discuter l'implémentation de nouveaux produits proposés par les métiers, ainsi que de proposer les règles de comportementalisations utilisées pour la détermination du besoin de couverture du risque de taux de la Banque. L'ALCM est également responsable d'assurer et d'actualiser le cadre relatif aux prix de transferts, d'informer l'ALCO de l'exposition globale au risque de taux d'intérêt structurel, ainsi que de gérer les positions du bilan, en lien avec la fonction *Markets Treasury*.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes permet de s'assurer que le risque de taux d'intérêt structurel, découlant d'un décalage en termes de re-fixation du taux d'intérêt des actifs et des passifs, est transféré à *Markets Treasury* et que les revenus et charges d'intérêts des produits traités par les lignes de métier leur sont correctement alloués, tout en tenant compte des éléments permettant d'atténuer le risque. Les écoulements contractuels, les échéanciers de paiement, les hypothèses de remboursement anticipé, les indices de taux ainsi que les prochaines dates de re-fixation des taux sont des exemples d'éléments transférés à *Markets Treasury* pour la gestion du risque de taux.

Le cadre relatif aux prix de transferts internes est régi par l'ALCO de chaque entité, dont la responsabilité est de définir la courbe de prix de transfert, de revoir et d'approuver la politique de prix de transfert, ceci incluant les hypothèses de comportementalisations des produits ne comportant pas de maturité, ou qui contiennent une option pour le client. L'ALCO HSBC Continental Europe est responsable du suivi et de la gestion du risque de taux structurel de la banque. Les politiques de comportementalisations doivent respecter les règles du Groupe et doivent être validées a minima une fois par an par l'ALCO.

Les actifs et passifs ne relevant pas des activités de négociation doivent être transférés à *Markets Treasury* sur la base de leurs caractéristiques en termes de maturité et de re-fixation de taux. Pour les actifs et les passifs ne comportant pas de maturité contractuelle ou de caractéristiques de re-fixation, le profil de risque de taux d'intérêt est évalué en utilisant les règles de comportementalisations.

Markets Treasury gère les positions de risque de taux structurel qui lui sont transférées en respectant les limites de risque de marché approuvées par le RMM. Seuls les actifs et passifs non liés aux activités de négociation sont transférés à *Markets Treasury*, à condition que celui-ci puisse couvrir économiquement le risque reçu. La couverture du risque est le plus souvent gérée à travers des dérivés de couverture vanille ou des obligations d'Etat à taux fixe. Tout risque de taux d'intérêt que *Markets Treasury* ne pourrait pas gérer économiquement ne doit pas faire l'objet d'un transfert et doit rester dans les lignes de métier à l'origine du risque.

Éléments clés

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire peut être ségrégué en plusieurs éléments clés :

- le risque de décalage est lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire et provient du calendrier de révision des taux ;
- le risque de base décrit l'incidence des variations relatives des taux d'intérêt pour les instruments financiers qui ont des échéances similaires mais dont la tarification repose sur des indices de taux différents ;
- le risque d'option provient de positions sur des produits dérivés optionnels ou d'éléments optionnels incorporés dans des actifs, des passifs et éventuellement des postes de hors-bilan, qui permettent à la banque ou à ses clients de modifier le niveau et le calendrier de leurs flux de trésorerie.

Expositions

HSBC Continental Europe reste exposé à une variation des taux d'intérêt de la Zone euro sur les portefeuilles d'opérations bancaires et les éléments structurels du bilan. Les deux scénarios de taux les plus contraignants sont une baisse des taux de 100 points de base pour sa marge nette d'intérêt et une augmentation des taux de 200 points de base pour la valeur économique de ses fonds propres. HSBC Continental Europe verrait sa marge nette d'intérêts à horizon 1Y baisser de 30 millions EUR au 31 décembre 2021 pour une baisse immédiate de 100 points de base. Dans le scénario d'une hausse de 200 points de base la banque verrait la valeur économique de ses fonds propres diminuer de - 507 millions EUR au 31 décembre 2021.

Durant l'année 2021, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, HSBC Continental Europe a suivi avec attention le risque de taux d'intérêt lié au tirage des crédits et de l'augmentation des dépôts clientèle tandis que les renégociations de crédits immobiliers sont revenues en ligne avec les tendances historiques.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans le document *Pilier 3 de HSBC Continental Europe 2021* en page 46 (document en langue anglaise).

Le risque de change structurel

Le risque de change structurel résulte de l'investissement net dans des filiales, succursales ou participations dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Les gains ou pertes latents dus à des réévaluations de positions structurelles en devises sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global, tandis que les autres gains ou pertes latents sur positions en devises sont comptabilisés en compte de résultat.

Les expositions en devises de HSBC Continental Europe sont gérées avec l'objectif principal de s'assurer, lorsque cela est possible, que les ratios de capital du groupe et de chacune des entités sont largement protégés des effets de fluctuation des devises. HSBC ne couvre les expositions structurelles en devises que dans un nombre de cas très limité.

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque que les taux ou prix de marché – taux de marché, taux de change, prix des actions, etc. – sur lesquels la banque a des positions évoluent en sa défaveur et causent des pertes. Toute position ouverte générant du risque de marché doit être encadrée par des limites. Une gouvernance précise assure le respect de cette règle dans toutes les entités du Groupe HSBC.

Ces limites sont définies en termes d'instruments autorisés, d'actifs sous-jacents, de limites de *Value at Risk* ("VaR"), de niveau de sensibilité aux facteurs de risque, de niveau maximal de pertes, et de *stress tests*. Elles sont révisées annuellement au minimum au cours du processus de revue annuelle des limites et sont présentées au *Market Risk Forum*.

Le processus d'allocation des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs des services du Groupe HSBC et de

Risques

HSBC Continental Europe ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Gouvernance de la gestion du risque de marché

Au niveau du Groupe HSBC, le risque de marché est géré et contrôlé grâce à des limites approuvées par le *Risk Management Meeting* ("RMM") de HSBC Holdings plc. Ces limites sont ensuite allouées aux différentes lignes de métiers et aux entités légales du Groupe HSBC. Les principales entités, telles que HSBC Continental Europe, ont des sous-fonctions indépendantes, de *Market Risk Management* et *Market Risk Control*, qui sont chargées de mesurer et rapporter quotidiennement les expositions au regard des limites.

Wholesale Credit and Market Risk ("WMMR")

Dans le Groupe HSBC, le contrôle des risques de marché est assuré au sein du département *Wholesale Credit and Market Risk*. Son responsable rapporte au *Chief Risk Officer* du Groupe HSBC.

Ce département a la responsabilité, via l'entité *Traded Risk*, d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe par le biais des *Site Entity Room Mandates*, une fois celles-ci validées par les instances de gouvernance du Groupe HSBC. De même, ce département a la responsabilité de contrôler les expositions au niveau du Groupe HSBC et d'autoriser les limites temporaires. Le département *Wholesale Credit and Market Risk* ("WMMR") comporte un échelon européen et un échelon local dans certains pays, dont la France.

Traded Risk Europe

Le responsable *Traded Risk Europe*, hiérarchiquement rattaché au responsable mondial de *Traded Risk* et au responsable de WMMR Europe, supervise le processus de revue des mandats de risques de marchés dans son périmètre géographique. Il les soumet à l'approbation de Group WMMR. Il est le responsable fonctionnel du responsable de *Traded Risk France*.

Gouvernance du risque de marché pour HSBC Continental Europe

Localement, le *Chief Risk Officer* de HSBC Continental Europe est également responsable de WMMR France et en charge de la gestion des limites de ses risques de marché ainsi que celle de ses différentes lignes de métiers. Ainsi, en plus de la soumission à Group WMMR par l'intermédiaire de *Traded Risk Europe*, les mandats de risque sont aussi approuvés par le *Chief Risk Officer* et responsable de WMMR France, dans les limites d'appétit au risque approuvées par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe. Ceux-ci font l'objet d'une revue formelle au minimum annuelle par le *Market Risk Forum*.

Le Market Risk Forum de HSBC Continental Europe ("MRF")

Le *Market Risk Forum* de HSBC Continental Europe a pour mission de superviser l'intégralité des risques de marché, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance des risques de marché.

Le MRF se réunit mensuellement sous la présidence du *Chief Risk Officer* et responsable de WMMR France. Il regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques et les principaux responsables des fonctions de contrôle associées : le responsable de *Traded Risk France*, le responsable de *Independent Model Review* ("IMR"), le Responsable de *Product Control*.

Le *Market Risk Forum* de HSBC Continental Europe examine les indicateurs de risques et de résultats, analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent, y compris les dépassements éventuels de limites significatives et les demandes d'augmentations temporaires ou permanentes de ces limites.

Le Risk Management Meeting ("RMM")

Les principaux points d'attention relevés en *Market Risk Forum* sont rapportés mensuellement au RMM de HSBC Continental Europe.

Wholesale Credit and Market Risk ("WMMR") France

WMMR France est la Direction responsable des risques de crédit aux entreprises et du risque de marché de HSBC Continental

Europe. Le *Chief Risk Officer* et responsable de WMMR France préside le *Market Risk Forum*. Il est en outre membre de l'ALCO de HSBC Continental Europe.

Traded Risk France

Au sein de WMMR, *Traded Risk* conçoit, développe et met en œuvre la politique de gestion des risques de marché. Cela recouvre notamment :

- la surveillance permanente des risques de marché ;
- la mise en place de procédures conformes aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques ;
- l'allocation des limites de risques de marché au sein de HSBC Continental Europe compatibles avec sa stratégie et son appétit au risque ;
- la participation à l'approbation des nouveaux produits de marché ;
- le calcul des expositions aux risques de marché et des différents indicateurs de risque correspondants, dont notamment celui de la *Value at Risk*.

Le responsable de *Traded Risk France* couvre à la fois la responsabilité de *Market Risk Management and Control* ("MRMaC") France et celle de *Traded Credit* ("TCR") France. Il lui revient d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de marché. D'une façon générale, il revient au responsable de *Traded Risk France* de fournir commentaires et explications sur tout dépassement de limites significatives et sur toute position qu'il juge utile de porter à la connaissance de la Direction Générale.

MRMaC comporte deux équipes : *Market Risk Management* ("MRM"), et *Market Risk Control* ("MRC").

Market Risk Management ("MRM")

Market Risk Management ("MRM") définit les mandats de limites de risques de marché, gère les dépassements de limites et les situations exceptionnelles, analyse les positions, assure leur suivi en fonction des mouvements des marchés, analyse la pertinence des mesures de risques (sensibilités, *Value at Risk*, scénarios de stress), définit et développe une analyse synthétique des risques de marché à destination de la Direction Générale, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés.

L'équipe MRM prépare la revue annuelle des limites en lien avec les responsables d'activité et les soumet pour approbation au *Chief Risk Officer* et responsable de WMMR France, et à Group WMMR via le responsable de *Traded Risk Europe*.

L'équipe MRM œuvre également en tant que seconde ligne de défense sur les sujets d'ajustements mensuels de valorisation définis et calculés par *Product Control*.

Market Risk Control ("MRC")

Les équipes de *Market Risk Control* assurent au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risques de marché, quels que soient le niveau de mandat de risque de marché considéré et la nature de la limite considérée. Elles en rapportent tout dépassement constaté et signalent également toute utilisation supérieure à un seuil d'alerte fixé à 80 % de la limite. Elles sont également en charge du rapport des *stress tests* hebdomadaires. Enfin, elles assurent le suivi du *backtesting* de la *Value at Risk*.

Ces équipes produisent et publient les rapports consolidés des risques de marché de HSBC Continental Europe, pour la Direction Générale et pour consolidation au niveau du Groupe HSBC. Elles assurent également la production des différents états de synthèse périodiquement requis pour des besoins internes (RMM, Comité des Risques, Conseil d'Administration, rapports annuels, etc.) ou externes (autorités de tutelle).

Market Risk Control est sous l'autorité hiérarchique du Responsable de *Traded Risk France*.

Traded Credit Risk ("TCR")

Deux équipes sont chargées d'assurer au quotidien le contrôle du respect de l'intégralité des limites de risque de contrepartie pour les activités de marché de HSBC Continental Europe.

Une première équipe produit et publie les rapports nécessaires au suivi des risques de contrepartie pour les activités de marché de HSBC Continental Europe à destination notamment de la deuxième équipe de *Risk Managers, Traded Credit Risk Management ("TCRM")*.

TCRM analyse la pertinence des mesures de risques utilisées, définit et développe une analyse synthétique des risques de contrepartie à destination de la Direction, participe à l'amélioration des procédures de suivi des risques et à la mise en place de nouveaux indicateurs en fonction de l'évolution des marchés et de l'environnement économique.

Ces deux équipes sont sous l'autorité hiérarchique du responsable de *Traded Risk France*.

Independent Model Review ("IMR")

La gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés nécessitent le recours à des modèles développés par la recherche "*front office*". La revue de ces modèles, ainsi que des modèles de *Value at Risk*, incombe à une équipe spécialisée et indépendante, *Independent Model Review ("IMR")*. Son responsable rapporte localement au *Chief Risk Officer* et responsable de *WWR France* et fonctionnellement au responsable *IMR Europe*.

Product Control ("PC")

La fonction *Product Control* est responsable de la valorisation indépendante des positions. Elle assure quotidiennement la production et l'explication des résultats économiques et les réconcilie en fin de mois avec les résultats issus des chaînes comptables. *Product Control* effectue de surcroît le contrôle des transactions "*off market*" et "*off margin*" (tâches en cours de transfert aux équipes de surveillance marché) et intervient ponctuellement dans le suivi de la résolution de désaccords sur les appels de marge.

La définition et le calcul des ajustements mensuels de valorisation lui incombent, de même que le suivi des recommandations de *IMR* en termes de limitations de modèles. Le responsable de *Product Control* est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier de HSBC Continental Europe et fonctionnellement au responsable *Product Control EMEA* (Europe, Middle East & Africa).

Le Comité des Valorisations

Le Comité des Valorisations se réunit mensuellement et réunit des représentants du *Front office*, de *MRM*, de *IMR* et de *Product Control*.

Il examine et approuve les contrôles des paramètres de modèles utilisés par le *front office* et les calculs des ajustements mensuels de valorisation et, trimestriellement, les ajustements de "*Prudent Valuation*". Il revoit en outre les opérations faisant l'objet d'une modélisation particulière dans les systèmes *front office / back office*.

Les méthodes de détermination des provisions concernant les opérations de marché sont revues et approuvées par ce comité de manière annuelle au minimum.

Les risques de marché en 2021

L'activité économique mondiale s'est nettement redressée en 2021, après l'effondrement causé en 2020 par la crise de la Covid-19. Ce rebond a été favorisé par le processus de réouverture observé dans la plupart des pays développés, grâce notamment aux progrès significatifs des campagnes de vaccination.

Des craintes relatives à l'inflation sont apparues durant l'été. Les principales banques centrales ont annoncé la réduction de leur politique d'assouplissement, mise en place pour soutenir le redressement de l'économie en 2020, ce qui s'est traduit par une hausse des taux sur les marchés au dernier trimestre 2021. Néanmoins, l'environnement de la Covid-19 est toujours

préoccupante avec l'émergence du variant Omicron et l'incertitude de son impact sur l'activité.

Les scénarios de Stress-Tests dédiés au Covid-19 n'ont pas montré de pertes significatives potentielles sur les portefeuilles de Trading. Ils montrent une augmentation significative des expositions de risques de contreparties mais concentrée sur les contreparties collatéralisées ou de bonne qualité de crédit.

Mesures de risques de marché

Suivi et limites des risques de marché

L'objectif est de gérer et de contrôler les risques de marché en maintenant un profil de risque en ligne avec l'appétit au risque. HSBC utilise une palette d'outils pour surveiller et limiter les risques de marché incluant l'analyse des sensibilités, la *Value at Risk* et les *stress tests*.

Les expositions et les risques maximaux que HSBC Continental Europe accepte de porter sont encadrés par un ensemble de mandats, qui couvrent les limites significatives en termes de :

- *Value at Risk, Stressed Value at Risk* ;
- sensibilité aux facteurs de risques y compris optionnels (taux, courbe d'Etat, inflation, volatilité, change), y compris différents facteurs dits de "*spread*" ;
- expositions en cas de défaut ("*EaD*") des émetteurs d'obligations ;
- montant maximal des pertes quotidiennes et mensuelles, dit "*max-loss*" ;
- liste des instruments autorisés.

Chaque mandat de métier encadre plusieurs mandats d'unités appelées *desks Volcker* ou *FBL* (pour *French Banking Law*, en référence à la Loi Bancaire Française) qui à leur tour reçoivent un ensemble de limites de la part des *Market Risk Managers ("MRM")* après la soumission par le responsable du *desk* d'un document appelé *Trading Desk Profile*. Ce document résume la stratégie du *desk*, les limites de risque demandées ainsi que toutes autres informations pertinentes au fonctionnement du *desk*.

Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités mesure l'impact de l'évolution de facteurs de risque individuels incluant les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des actions par exemple. HSBC utilise ces indicateurs pour suivre les positions de risque de marché de différents types. Des limites pour ces sensibilités sont définies pour chaque portefeuille, produit et type de risque.

Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *VaR*. HSBC Continental Europe s'est doté d'un modèle interne pour calculer la *VaR*.

La *VaR* est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas de HSBC). HSBC Continental Europe calcule la *VaR* chaque jour. Le modèle de *VaR* utilisé par HSBC Continental Europe, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Depuis janvier 2007, HSBC Continental Europe calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Risques

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la *VaR* doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ;
- la *VaR* est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Le *backtesting* confronte les chiffres de *VaR* calculés *ex ante* avec les résultats quotidiens produits *ex post*. Cette comparaison permet de contrôler l'aptitude de la *VaR* à encadrer les variations attendues des résultats et donc d'estimer la qualité du modèle interne. Les insuffisances potentielles du modèle de *VaR* sont, notamment, mises en évidence si les résultats du jour excèdent la *VaR* 99 % ou lorsque la *VaR* excède fréquemment et grossièrement les résultats quotidiens.

Les exceptions ou violations de *backtesting* sont rapportées et analysées.

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de *VaR* 99 % un jour comparée à des résultats quotidiens déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Le *backtesting* est calculé chaque jour. Conformément aux exigences réglementaires, ses résultats sont communiqués trimestriellement au régulateur.

Risque hors du dispositif VaR

La *VaR* capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, cours des actions, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC Continental Europe calcule, depuis le 31 décembre 2007, une *VaR* complémentaire (*VaR Add-on*) au titre des facteurs de risques exotiques.

Stressed VaR ("SVaR")

HSBC Continental Europe calcule une *VaR* "stressée" (*Stressed VaR*). Comme la *VaR*, celle-ci est calculée en utilisant des simulations historiques et un niveau de probabilité de 99 %. Toutefois, à la différence de la *VaR*, la *Stressed VaR* se fonde sur une période de portage de 10 jours, et un historique de données en période de stress. Un équivalent 1 jour de la *Stressed VaR* est obtenu en divisant cette dernière par la racine carrée de 10.

Les tests de résistance (*Stress Tests*)

Les *Stress Tests* sont un outil important, pleinement intégré dans le dispositif de gestion des risques du Groupe. Ils servent à évaluer l'impact potentiel sur la valeur des portefeuilles d'événements de marché plus extrêmes, bien que plausibles. Dans de tels scénarios, les pertes peuvent être plus importantes que celles prédites par le modèle de *VaR*.

Les *Stress Tests* sont mis en œuvre au niveau de HSBC Continental Europe, de la région Europe et du Groupe HSBC. Des scénarios standards et communs au Groupe HSBC sont utilisés afin d'appréhender des événements de marché extrêmes.

Les scénarios sont construits pour capturer des événements significatifs ou des mouvements de marché propres à chaque type d'activité et classe d'actifs.

L'instance qui se tient au niveau du groupe, le "*Stress Testing Review*", détermine les scénarios à appliquer au niveau portefeuille et consolidé :

- des scénarios de stress sur les facteurs de risques qui ne sont probablement pas capturés dans la *VaR* ;
- des scénarios "techniques" qui envisagent des mouvements extrêmes de chaque scénario sans lien avec les mouvements des marchés ;
- des scénarios hypothétiques envisageant des événements macroéconomiques potentiels, par exemple un ralentissement de l'activité en Chine et ses conséquences sur les dettes souveraines, incluant une contagion large ;
- des scénarios historiques incorporant des observations de variations de marché durant des périodes de stress passées et non capturées par la *VaR*.

D'autres scénarios sont définis localement en tenant compte de la spécificité des activités de HSBC Continental Europe. L'ensemble des scénarios impactant significativement la valorisation de portefeuilles est discuté et revu lors du *Market Risk Forum*. Des scénarios de *stress test* spécifiques à la Zone euro sont définis localement au niveau de HSBC Continental Europe (mélangeant différentes déformations des courbes de taux des émetteurs souverains, incluant des tensions sévères de ces *spreads*) et sont régulièrement recalibrés pour être ajustés aux conditions de marché. Des scénarios dédiés comprenant une déformation de la courbe de *swap* et de la surface de volatilité sont appliqués aux portefeuilles les plus exotiques pour capturer la convexité et les déformations des risques de ces portefeuilles. Ces résultats sont présentés mensuellement au *Market Risk Forum*.

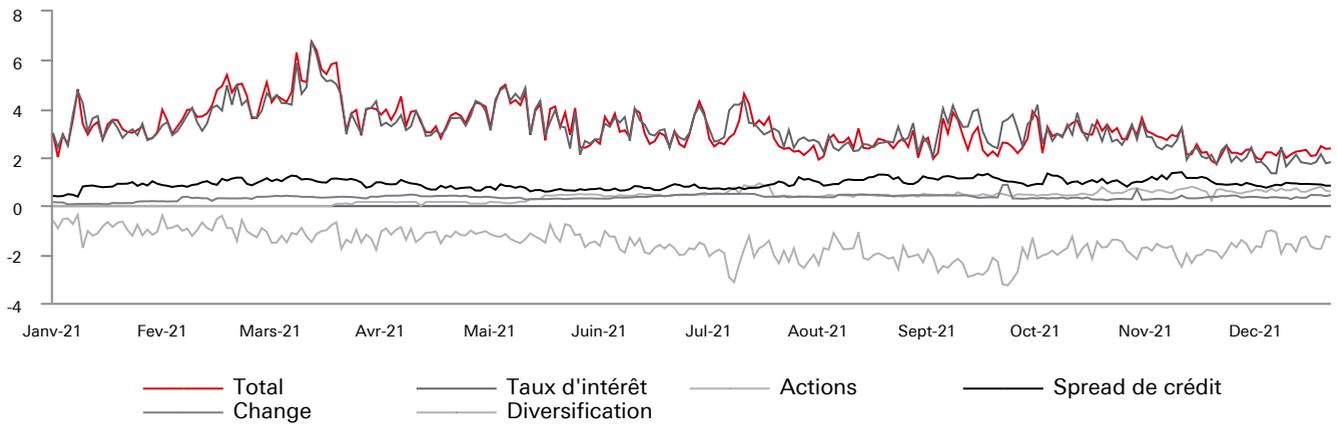
Portefeuilles de Trading

Value at Risk du portefeuille de Trading

La VaR de Trading est demeurée à un niveau maîtrisé et en ligne avec l'appétit au risque de l'entité. La tendance haussière observée au premier trimestre a été induite par la hausse des taux

US dollars provoquée par les prévisions inflationnistes, causant une hausse de la sensibilité à la volatilité de taux au sein du portefeuille de produits structurés. Au cours du dernier trimestre, la VaR de Trading a diminué de manière relativement linéaire.

VaR Trading par classe d'actif (€m)



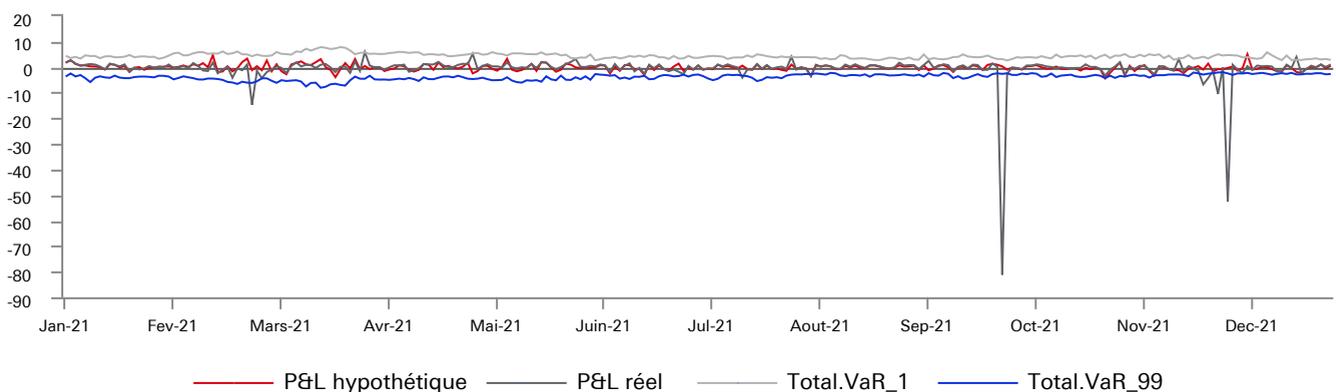
VaR Trading des opérations de marché par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversification €m	Total €m
Année 2021	0,45	1,80	0,59	0,83	(1,30)	2,37
Moyenne	0,35	3,20	0,34	0,91	(1,57)	3,23
Maximum	0,86	6,80	0,93	1,39	(3,28)	6,76
Année 2020	0,16	2,64	—	0,40	(0,73)	2,46
Moyenne	0,24	3,44	—	0,45	(0,62)	3,51
Maximum	0,51	11,04	—	0,96	(1,43)	10,58

Stressed VaR du portefeuille de trading (1D SVaR)

	€m
Moyenne	8,67
Maximum	16,20
Minimum	5,43
Au 31 décembre 2021	7,70

HSBC Continental Europe Backtesting



Risques

Portefeuilles de Banking

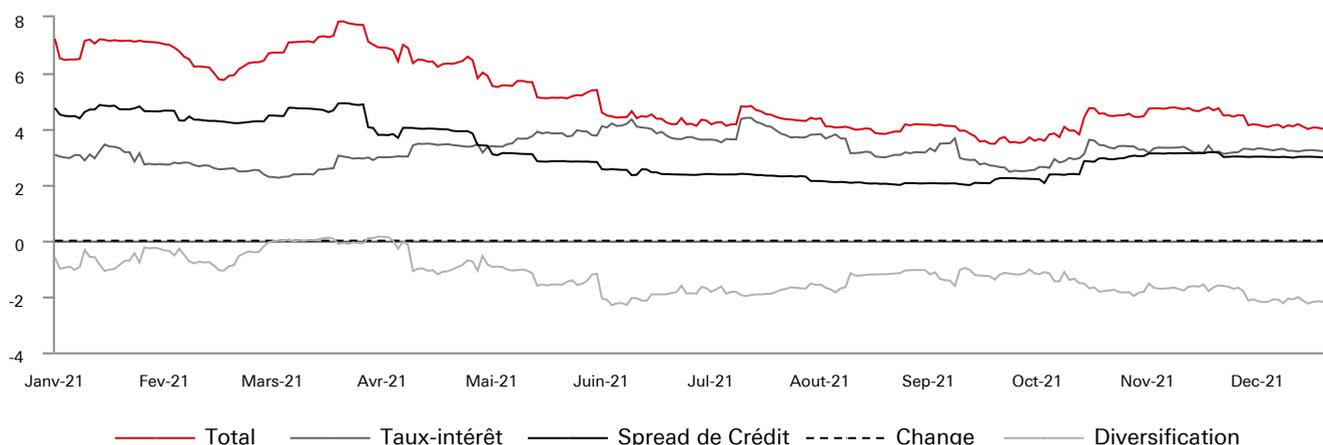
Value at Risk du portefeuille de Banking

La VaR des portefeuilles non comptabilisés en Trading a baissé à fin 2021 en lien avec la vente d'obligations dans le portefeuille du coussin de liquidité.

VaR Accrual par type de risque

	Change €m	Taux d'intérêt €m	Actions €m	Spread de crédit €m	Diversification €m	Total €m
Année 2021	—	3,32	—	2,99	(2,32)	3,99
Moyenne	—	3,24	—	3,19	(1,24)	5,19
Maximum	—	4,40	—	4,92	(2,32)	7,85
Année 2020	—	3,25	—	4,79	(0,84)	7,19
Moyenne	—	3,43	—	4,82	(2,11)	6,14
Maximum	—	4,78	—	6,91	(3,42)	8,86

Banking VaR par classe d'actifs



Risque de marché selon la méthode standard

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m
Types de risque				
1 Risque de taux (général et spécifique)	3	—	146	12
2 Risque lié aux actions (général et spécifique)	—	—	—	—
3 Risque de change	473	38	100	8
4 Risque sur les matières premières	—	—	—	—
Options				
5 Approche simplifiée	—	—	—	—
6 Méthode Delta-plus	1	—	93	7
7 Approche par scénario	—	—	—	—
8 Titrisation	—	—	—	—
9 Total	477	38	339	27

Risque de marché selon la méthode fondée sur les modèles internes

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m	Actifs Pondérés du Risque €m	Exigence en fonds propres €m
1 VaR (valeur la plus haute entre a et b)	505	40	444	35
(a) VaR de la veille	97	8	97	8
(b) Moyenne VaR	505	40	444	35
2 Stressed VaR (valeur la plus haute entre a et b)	1 557	125	964	77
(a) Dernière SVaR disponible	260	21	329	26
(b) Moyenne SVaR	1 558	125	964	77
3 Risque supplémentaire de défaut et de migration – IRC (valeur la plus haute entre a et b)	466	37	350	28
(a) IRC – Valeur la plus récente	280	22	278	22
(b) Moyenne IRC	466	37	350	28
5 Autres	779	62	566	45
6 Total	3 307	265	2 324	186

Les Risques Non financiers (ou opérationnels)

Conformément à la définition de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021 et du *Functional Instruction Manual* (ou manuel d'instruction fonctionnel) du Groupe HSBC, le risque opérationnel est défini dans l'ensemble du groupe HSBC Continental Europe comme le risque résultant :

- de processus, de personnes ou de systèmes internes inadaptés ou défaillants ;
- ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

Ce risque inclut notamment le risque de fraude interne ou externe (art. 324 of *Regulation* (EU) No 575/2013), les activités non autorisées, les erreurs et omissions, y compris les événements qui se caractérisent par une faible probabilité d'occurrence mais un montant élevé de perte en cas de survenance, et les risques liés aux modèles.

Le risque de perte peut se matérialiser dans l'une des taxonomies de risques suivantes, constituée de 7 catégories de risques de premier niveau : *Reporting* financier et risque fiscal, Criminalité financière et risque de fraude, Conformité réglementaire, Risque juridique, Risque de résilience, Risque de modèle et Risque lié aux personnes.

Cadre réglementaire

Les dispositions issues de Bâle II fixent l'obligation pour les établissements bancaires de prendre en compte la gestion du risque opérationnel à trois niveaux.

Pilier 1 : exigence minimale de fonds propres afin de mieux prendre en compte l'ensemble des risques bancaires et leur réalité économique.

Pilier 2 : exigence de mise en place d'un dispositif interne destiné à assurer la gestion du risque qui reflète le renforcement de la surveillance prudentielle par les superviseurs nationaux.

Pilier 3 : information et communication financière auprès des administrateurs, autorités de tutelle, actionnaires, etc.

Au-delà des obligations réglementaires, il convient de souligner l'importance que revêt pour HSBC Continental Europe la gestion de ses risques opérationnels, dont la maîtrise doit conduire à la réduction des charges dans le compte de résultat, et également améliorer le service rendu à nos clients dans nos activités quotidiennes.

Gestion du risque opérationnel – Méthodes définies par le régulateur

Trois méthodes ont été définies par le régulateur et sont indiquées par ordre de sophistication croissante :

- la méthode de base ;
- la méthode standard ;
- la méthode avancée.

Ces approches correspondent à des niveaux croissants de complexité pour la mesure du capital nécessaire pour couvrir le risque opérationnel, et entraînent également une plus grande complexité dans la gestion de ce risque.

A chaque méthode sont attachées des obligations particulières en matière de gestion qualitative du risque et d'information externe sur le dispositif, dont la mise en œuvre conditionne l'éligibilité à ladite méthode.

HSBC Continental Europe applique actuellement la méthode standard, s'agissant des risques opérationnels.

Cette méthode repose sur l'application de coefficients différents (12 %, 15 % ou 18 %) au PNB moyen (sur trois ans) des huit lignes de métier définies par le dispositif Bâle II.

Il en résulte l'obligation de définir une méthode de répartition du PNB global entre les lignes de métier définies par le régulateur.

Parmi les critères qualitatifs d'éligibilité à cette méthode figure la mise en place d'un dispositif interne de gestion du risque opérationnel qui doit, au minimum, assurer les fonctions suivantes :

- le recensement périodique des pertes opérationnelles ;
- l'identification des risques opérationnels potentiels de l'ensemble des entités du groupe ;
- la mise en place de procédures de gestion de ces risques, par la définition et la mise en œuvre de plans d'action en vue de les réduire, et l'examen des indicateurs de suivi de l'exposition à ces risques ;
- l'établissement d'une structure autonome dédiée à la gestion de ces risques ;
- la délivrance d'une information régulière sur l'évolution de ces risques à la Direction Générale.

Volet quantitatif

Le calcul du capital réglementaire relatif au risque opérationnel et sa communication à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ("ACPR") et à la Banque centrale européenne ("BCE") sont assurés par la Direction Financière.

Il s'agit d'abord d'allouer le Produit Net Bancaire du groupe entre les huit lignes de métier définies dans l'accord Bâle II en vue de calculer l'allocation réglementaire de fonds propres. Ces travaux impliquent de répartir les composants du PNB de chaque entité.

S'agissant des pertes opérationnelles, des états COREP (*Common solvency ratio Reporting*) sont produits et adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution par la Direction Financière pour HSBC Continental Europe ; avec l'aide de la Région, la fonction *Operational & Resilience Risk* contribue à la production de 2 des 3 états COREP ; OPR *Details* et OPR *Large Loss Details* sur le périmètre consolidé comptable de l'entité HSBC Continental Europe à l'exclusion de la filiale HSBC SFH (France), détenue à 100 %, et spécialisée dans l'activité d'émission d'obligations sécurisées, qui fait l'objet d'un suivi direct par la Direction Financière.

COREP (*Common solvency ratio REPorting*) est un *reporting* prudentiel promu par le comité européen des superviseurs bancaires. Il est créé par la contraction des termes anglais *Common solvency ratio Reporting*. Il porte entre autres sur le ratio de solvabilité européen lié aux accords de Bâle II.

Dans ce cadre, la fonction *Operational & Resilience Risk* est responsable du contrôle de premier niveau de la production de ces états, à partir des données enregistrées par les équipes *Chief Control Officer* ("CCO") dans la base de données et de gestion des risques opérationnels.

Lignes de métiers selon les principes "Bâlois"	Pourcentage de capital réglementaire
Financement des entreprises	18 %
Finance de marché	18 %
Banque de détail	12 %
Banque commerciale	15 %
Paielements et règlements	18 %
Fonction d'agent	15 %
Gestion d'actifs	12 %
Courtage de détail	12 %

Volet qualitatif

Les travaux recouvrent les activités suivantes :

- animation d'une organisation spécifique en charge du suivi et de la gestion du risque opérationnel ;
- identification, cotation et actualisation des risques potentiels auxquels sont exposées les entités du groupe et des contrôles de premier niveau destinés à les maîtriser ;
- suivi rapproché des risques considérés comme plus critiques pour le Groupe ou les entités concernées ;
- définition et suivi des plans d'action destinés à réduire les risques importants ;

Risques

- définition annuelle des seuils de tolérance au risque opérationnel ;
- enregistrement et analyse des pertes opérationnelles, notamment par rapport à la tolérance, et *reporting* à la Direction Générale ;
- diffusion de la culture du risque opérationnel auprès de l'ensemble des entités du groupe, au travers notamment des travaux effectués par les équipes première et seconde ligne de défense et d'actions de formation ou de sensibilisation ;
- centralisation et coordination des travaux par l'*Operational Risk Meeting* de HSBC Continental Europe, présidé par le *Chief Risk Officer* ;
- participation à l'évolution des systèmes de gestion du risque opérationnel ;
- mise en place et suivi d'indicateurs d'exposition au risque opérationnel.

Le Contrôle permanent

Le Contrôle permanent repose, en premier lieu, sur les contrôles réalisés par les responsables de chaque activité, qui s'assurent que l'activité est exercée conformément à l'ensemble des règles externes, internes et réglementaires, et avec le niveau de qualité requis. Ainsi, les premiers garants du contrôle sont les responsables des différents métiers, fonctions et *Digital Business Services*.

Ce contrôle de premier niveau est complété par un dispositif de contrôle de second niveau indépendant qui comprend principalement :

- les fonctions exerçant un rôle de seconde ligne de défense. Les fonctions 'Assurance' sont dédiées à la réalisation des contrôles permanents de second niveau indépendants couvrant des typologies de risque spécifiques. Ces contrôles visent à évaluer le respect des procédures du groupe et de la réglementation en vigueur, ainsi que l'efficacité de l'ensemble des activités de contrôle des risques dont elles ont la responsabilité. En particulier, la fonction Conformité qui veille, pour l'ensemble des entités du groupe HSBC Continental Europe, à la maîtrise du risque de non-conformité tel qu'il est défini par l'article 10 p) de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021 ;
- la fonction *Operational & Resilience Risk*, chargée de superviser le dispositif de gestion des risques non financiers. A ce titre, elle exerce un rôle de supervision des travaux effectués par la première ligne de défense au sein des métiers, fonctions et *Digital Business Services*. Par ailleurs, elle travaille en étroite collaboration avec les fonctions agissant en seconde ligne de défense, responsables de la supervision des risques de leur périmètre. La fonction intervient en qualité de *Risk Steward* pour les risques *Resilience* ce qui inclut les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, la continuité d'activité, la cybersécurité, les systèmes informatiques, les prestations externalisées, le traitement des opérations, les données et enfin ;
- un certain nombre de comités, forums et groupes de travail qui examinent les résultats des contrôles et les principaux dysfonctionnements constatés.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley ("*SOX*"), le Groupe HSBC a mis en place dès 2006 un système de documentation et d'évaluation du contrôle interne, s'agissant des processus et opérations qui participent à l'établissement des états financiers.

La Direction Financière de HSBC Continental Europe a la responsabilité de coordonner l'ensemble du dispositif SOX et d'en synthétiser les résultats.

Deux fois par an, le *SOX 4 Way Meeting*, présidé par le Directeur Financier et dont les membres principaux sont les Commissaires aux comptes, le Directeur comptable et le Responsable du contrôle périodique, examine :

- les défaillances SOX identifiées par les trois lignes de défense ;
- le résultat des tests opérés par les Commissaires aux comptes ;

- l'avancement des plans d'action.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC Continental Europe sont tenus informés des résultats des contrôles permanents et périodiques, de l'évolution et du suivi des risques ainsi que des conclusions des travaux SOX et de l'avancement des plans d'action.

Au sein du dispositif de contrôle permanent, la fonction Risque supervisée par le "*Chief Risk Officer*" joue un rôle majeur. Elle est composée de directions spécialisées :

- *Operational & Resilience Risk* – à la fois en charge de la supervision et de la coordination du dispositif de contrôle permanent et de la gestion des risques non financiers et intervenant en tant qu'expert pour les risques *Resilience* liés à la sécurité des biens et des personnes, la continuité d'activité, le traitement des opérations, la cybersécurité, les systèmes d'information, les tiers et les données ;
- *Retail Credit Risk* – Risque de crédit sur le marché des particuliers ;
- *Wholesale Credit Risk* – Risques de crédit sur le marché des entreprises ;
- *Traded Risk* – Risque de marché et de contrepartie émergeant des positions détenues ;
- *Independent Model Review* – Revue indépendante des modèles ;
- *Global Risk Analytics* – Élaboration et suivi des modèles ;
- Le *Chief Risk Officer* s'appuie également sur d'autres fonctions pour assurer une couverture exhaustive de la surveillance des risques (Ressources Humaines, Finance pour les risques comptables de liquidité, les risques structurels de taux et change structurels et les risques fiscaux, et *Digital Business Services* qui supervise notamment l'informatique et les prestations externalisées), ainsi que sur la fonction de Conformité, directement rattachées au Directeur Général de HSBC Continental Europe, recouvrant *Financial Crime Risk* (Lutte contre la criminalité financière, le financement du terrorisme et la fraude) et *Regulatory Compliance* (Conformité réglementaire).

Les travaux relatifs à l'ensemble de la gestion des risques, présentés au *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, viennent alimenter le Comité Exécutif, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe.

Le Risk Management Meeting de HSBC Continental Europe, incluant dans son périmètre les succursales européennes, s'appuie sur les travaux des comités de risques de chaque métier, qui couvrent mensuellement l'ensemble des risques.

Les manuels et circulaires du Groupe HSBC

Les "*Grands Principes*" ("*Global Principles*") du Groupe HSBC définissent une norme globale pour toutes les autres politiques et procédures. Ils sont fondamentaux dans le dispositif global de gestion des risques. Ils permettent de connecter ensemble nos objectifs, nos valeurs, notre stratégie et nos principes de gestion des risques, nous guidant à agir comme il se doit et à traiter nos clients et nos collaborateurs de manière équitable en toutes circonstances.

Toutes les activités et opérations du Groupe HSBC doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels ou *Functional Instruction Manuals* contiennent les règles et procédures détaillées relatives à un métier ou une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe HSBC sauf dispense obtenue auprès du propriétaire du *Functional Instruction Manual* pour le Groupe HSBC.

Les circulaires internes constituent le principal moyen de communication des normes et règles internes issues des dispositions réglementaires françaises ou des normes du Groupe HSBC et applicables à plusieurs ou à l'ensemble des structures du Groupe HSBC opérant en France ou dans ses succursales.

Elles sont aisément accessibles sur l'intranet de HSBC Continental Europe et ont été communiquées aux nouvelles succursales de HSBC Continental Europe, lorsqu'elles leur sont applicables. La rédaction, la diffusion et la conservation des circulaires répondent à des règles précises – elles-mêmes formalisées dans une circulaire actualisée régulièrement.

Le règlement intérieur et les codes de déontologie

Le règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions peuvent être complétées, dans chaque métier ou activité de la banque, par des codes de déontologie et / ou manuels de conformité spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. De plus, des dispositions spécifiques en matière de transactions personnelles s'appliquent ; elles concernent en particulier les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles.

Un guide de bonne conduite est mis à la disposition des collaborateurs pour illustrer d'exemples les comportements et décisions attendus conformément à l'ensemble des standards exigés intitulé "nos Grands Principes" incluant notamment les valeurs et les principes de conduite fondamentaux applicables à tous les collaborateurs.

En 2020, HSBC a déployé un code de conduite en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, pour la France et ses succursales. Il a été annexé au Règlement Intérieur, afin de guider les actions quotidiennes s'appliquant à tous au sein des entités HSBC en France.

Les Comités, Forums et Groupes de travail internes

La supervision des risques et du contrôle permanent s'exerce dans le cadre d'un certain nombre de comités, forums et groupes de travail dédiés qui favorisent la gestion, la communication et la surveillance des risques opérationnels tel que décrit dans la section 2.5.1. Gouvernance.

La Direction Générale est régulièrement informée de l'organisation et des résultats des contrôles permanents et périodiques, notamment dans le cadre de différents comités et groupes de travail dédiés, présentés dans la partie Gouvernance ci-dessous.

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques Non financiers (opérationnels)

La fonction dénommée "*Operational & Resilience risk*", accompagne et supervise les activités des métiers et fonctions au sein de la première ligne de défense, dans la définition de plans d'actions clairs, en faisant preuve d'un regard critique. La fonction "*Operational & Resilience risk*" remet en question le statu quo, veillant à ce que la première ligne de défense se concentre sur des tâches prioritaires.

Elle apporte des conseils et pose un regard critique sur le dispositif de contrôle et de gestion des risques non financiers, lequel se trouve sous sa responsabilité, ainsi qu'une évaluation globale de l'exposition à ces risques au regard de l'appétit de la Banque. La fonction évalue également le degré d'adoption et d'utilisation du dispositif de gestion des risques non financiers et rend compte, au niveau du Groupe, de son analyse au Conseil de gestion des risques non financiers, une instance dépendant du *Risk Management Meeting Group*.

Au sein de HSBC Continental Europe, la fonction "*Operational & Resilience risk*", sous la supervision du *Chief Risk Officer*, apporte une vision holistique des risques et assure la synthèse des principaux risques opérationnels et des travaux de contrôle permanent auprès de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Groupe HSBC. Elle travaille en coopération active avec les équipes *Chief Control Officer* ("*CCO*") et les fonctions agissant en seconde ligne de défense sur les sujets majeurs, comme la revue des cartographies de risques, la définition et le suivi des plans d'action, la déclaration des incidents, l'organisation de la mise en place d'indicateurs de risques, ou encore des plans

de contrôle. Elle assure ce rôle également au travers du secrétariat du *Risk Management Meeting* de HSBC Continental Europe, ce qui lui permet d'apporter une vue d'ensemble, à la fois complète, hiérarchisée et – si possible – prospective des sujets de risques opérationnels de l'ensemble des entités de HSBC Continental Europe, incluant les succursales internationales, au *Chief Risk Officer*, qui préside le *Risk Management Meeting*, et aux autres membres de la Direction Générale de HSBC Continental Europe.

Auparavant composée de seize risques, la taxonomie des risques non financiers (ou "*opérationnels*") du Groupe HSBC a été simplifiée et comprend désormais sept risques de niveau 1, qui synthétisent les principaux risques non financiers que rencontre une banque :

- Risque lié au *reporting* financier et risque fiscal
- Risque de non-résilience
- Risque de criminalité financière et de fraude
- Risque de personnes
- Risque de non-conformité réglementaire
- Risque juridique
- Risque de modèle

Les risques non financiers peuvent avoir des conséquences sur le risque de réputation. Toute défaillance de HSBC Continental Europe dans les normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle constitue un risque potentiel de réputation qui peut porter préjudice à la relation avec ses clients, ses contreparties, ses actionnaires, ses partenaires et ses régulateurs. Préserver et construire la réputation du groupe HSBC relève de la responsabilité de chaque collaborateur de HSBC Continental Europe.

Recensement et suivi des risques non financiers

Gouvernance

L'organisation générale du contrôle permanent s'appuie sur la fonction *Operational & Resilience Risk*, s'agissant des risques non financiers. Celle-ci travaille en coopération étroite avec les équipes de contrôle permanent des métiers, fonctions et *Digital Business Service* ainsi qu'avec les autres fonctions agissant en seconde ligne de défense. Une collaboration a également été mise en place dès 2018 avec le *Chief Risk Officer European Network Markets* et les *Chief Risk Officers* des différentes succursales européennes de HSBC Continental Europe, qui lui rapportent, pour assurer la gestion du risque de ces entités au sein de HSBC Continental Europe.

La fonction *Operational & Resilience Risk* anime à intervalles réguliers une réunion spécifique nommée *Operational Risk Meeting* ("*ORM*") qui traite des sujets transverses ayant un impact opérationnel, et dissémine la culture du risque au sein des métiers et fonctions. Ce dispositif s'appuie sur des forums et groupes de travail relatifs au contrôle permanent et aux risques opérationnels au sein des métiers et des fonctions, qui ont vocation à assurer la supervision de la gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent de chaque entité.

HSBC Continental Europe dispose de procédures récapitulant les modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques opérationnels, qui précisent notamment que :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés pour identifier et déclarer les risques opérationnels et en assurer un *reporting* régulier et approprié ;
- une actualisation régulière de l'identification et de l'évaluation des risques et des contrôles sur l'ensemble du périmètre est réalisée afin de prendre en compte les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un *reporting* mensuel.

Risques

HSBC Continental Europe est en méthode standard pour le calcul du capital réglementaire face aux risques opérationnels.

Concernant l'estimation du capital économique, HSBC Continental Europe utilise le même concept, mais appliqué aux métiers définis dans l'organisation du Groupe HSBC à la place des huit activités de l'approche réglementaire.

Évaluation des risques non financiers

Cartographies des risques

Conformément au *Functional Instruction Manual Operational Risk* et ses *Technical User Guides*, la mise en place des cartographies des risques opérationnels est sous la responsabilité des propriétaires des risques (*Risk Owners*) et des propriétaires des contrôles (*Control Owners*). Les équipes de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels CCO coordonnent l'établissement des cartographies des risques et veillent à leur actualisation régulière.

Elles sont élaborées, pour un périmètre prédéterminé, suivant une méthodologie nommée *Risk and Control Assessment ("RCA")*, qui s'appuie d'une part sur une évaluation des risques inhérents, qui correspond au niveau de risque en l'absence de contrôle ; d'autre part sur une évaluation des risques résiduels, qui correspond au niveau de risque subsistant compte tenu du dispositif de contrôle en place. Le résultat des évaluations s'inscrit au sein d'une échelle de risques comportant quatre niveaux :

- risque très élevé ;
- risque élevé ;
- risque moyen ;
- risque faible.

Cette hiérarchie des risques permet au propriétaire des risques (*Risk Owner*) et à la Direction Générale de HSBC Continental Europe de prioriser la gestion de ses risques et facilite la prise de décision.

Cette approche par niveau de risque aide à l'élaboration et à la définition des contrôles de premier et de second niveau dans le cadre d'une approche par les risques.

Les cartographies couvrent l'ensemble des risques opérationnels auxquels l'entité est exposée et reflètent les contrôles clés de premier niveau ainsi que le dispositif des contrôles de second niveau qui permettent de maîtriser les risques les plus significatifs auxquels l'entité fait face.

L'élaboration et l'actualisation des cartographies de risques sont réalisées au fil de l'eau avec l'aide des *Control Owners* en fonction notamment :

- des résultats des contrôles réalisés par les opérationnels ;
- des conclusions des revues indépendantes effectuées par les fonctions "Assurance" de la seconde ligne de défense ;
- des recommandations ainsi que les "Review & Challenge" des *Risk Stewards* ;
- des conclusions des rapports établis par le contrôle périodique ou par des tiers (dont les régulateurs) ;
- des incidents internes ou externes.

Les cartographies de risques opérationnels sont présentées formellement, de manière annuelle, au *Chief Risk Officer* afin de s'assurer de leur pertinence par rapport aux autres risques auxquels la banque fait face.

Sur la base des cartographies réalisées par les métiers, les fonctions et *Digital Business Services*, les fonctions Assurance élaborent un plan de revues de second niveau des activités des différentes entités. Ce plan présente les activités de contrôle indépendant de 2nd niveau qui seront conduites au cours de l'année suivante.

Le programme doit faire l'objet de révisions et de mises à jour continues, au fur et à mesure des changements de situation et ce, afin de garantir la pérennité de sa pertinence.

Les anomalies significatives relevées dans les revues des équipes Assurance doivent être présentées au *Risk Owner* de l'entité concernée et sont enregistrées dans l'outil de gestion des risques opérationnels, Helios.

Gestion et déclaration des incidents

Les principaux incidents opérationnels liés aux activités de HSBC Continental Europe sont présentés en *Risk Management Meeting* HSBC Continental Europe sur la base des informations enregistrées dans l'outil de gestion des risques opérationnels, Helios. Cette application gère de manière centralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques, la déclaration des pertes opérationnelles, ainsi que le suivi des plans d'action définis en vue d'atténuer les risques qualifiés de majeurs.

Nature des incidents opérationnels

Le *Functional Instruction Manual* permet de catégoriser les incidents opérationnels selon différentes natures et de différencier les types d'impacts qui leur sont associés. Les incidents significatifs donnent lieu à une analyse précise de leurs causes originelles et à la revue des autres processus qui pourraient être exposés à ces mêmes causes, afin d'en améliorer la maîtrise sans délai. Un diagnostic sur la défaillance des contrôles est mené et la cartographie des risques associés et les procédures afférentes doivent être actualisées en conséquence. Ces tâches sont sous la responsabilité du CCO.

Les principaux risques, les incidents et les indicateurs de risque donnent lieu si nécessaire à des plans d'action qui sont intégrés dans le suivi et les missions de contrôle permanent.

Données quantitatives sur les pertes opérationnelles depuis 2013

Pertes de 2013 à fin 2021 liées aux risques opérationnels par catégorie de risque^(*) (en millions EUR)

	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés aux ressources humaines	Fraude (externe + interne) ***	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations ****	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Reporting financier et risque fiscal	Manque aux obligations fiduciaires	Criminalité financière	Risque lié au modèle	Risque Resilience	Total
2013	0,3	—	1,6	12,3	2,6	0,1	3,2	0,4	—	2,2	(2,5)	—	—	—	—	20,400**
2014	—	0,1	1,3	6,5	0,6	—	0,3	5,3	(2,8)	(0,3)	(0,1)	—	—	—	—	10,900
2015	0,1	—	1,1	4,9	1,8	—	0,6	4,6	3,4	0,5	—	—	—	—	—	17,000
2016	—	—	0,6	11,1	(0,2)	—	0,1	(15,7)	36,2	0,3	—	—	—	—	—	32,400
2017	—	0,1	0,9	3,1	1,4	—	—	3,4	0,7	0,1	1	—	—	—	—	10,700
2018	7,83	—	(0,07)	2,4	0,68	—	0,7	3,36	2	0,1	0,4	—	—	—	—	17,400
2019	—	0,016	0,99	2,503	1,68	1,22	(0,04)	8,09	(1,19)	—	1,8	0,019	—	—	—	15,083
2020	—	0,035	0,27	2,316	1,35	0,22	0	54,32	2,7	—	0,09	0,008	—	17,11	3,28	81,699
2021	—	—	0,62	2,00	1,73	—	(0,02)	2,96	1,05	—	11,08	—	2,07	—	2,97	19,486

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS)

(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.

(***) Fraude (externe et interne) inclus dans criminalité financière en 2021.

(****) Risque lié aux traitements des opérations inclus dans risque Resilience en 2021.

Nombre d'événements (impacts financiers) par catégorie de risque^(*)

	Risques de perte d'immeuble et de sécurité sur les lieux de travail	Risques liés aux ressources humaines	Fraude (externe + interne) ***	Défaillance dans le traitement des autres risques principaux	Risques liés à la sécurité de l'information et à la Cyber sécurité	Risque juridique	Risque lié aux traitements des opérations ****	Risque lié à la conformité réglementaire	Risque lié à la sécurité physique des biens et des personnes	Risques liés à la sécurité des systèmes et des données	Reporting financier et risque fiscal	Manque aux obligations fiduciaires	Criminalité financière	Risque lié au modèle	Risque Resilience	Total
2013	1	—	38	142	46	2	34	150	39	1	31	7	—	—	—	491**
2014	—	2	34	228	33	1	21	146	53	1	19	6	—	—	—	544
2015	1	—	57	158	40	—	17	149	56	—	7	2	—	—	—	487
2016	—	—	26	136	41	—	19	140	51	—	10	—	—	—	—	423
2017	1	1	33	117	32	1	5	248	41	—	7	3	—	—	—	489
2018	4	—	34	112	35	—	8	276	26	—	17	6	—	—	—	518
2019	—	1	38	103	63	8	2	194	27	—	9	10	—	—	—	455
2020	—	1	35	73	42	8	0	183	38	—	2	6	—	2	27	417
2021	—	—	34	66	52	—	8	170	68	—	6	—	68	—	171	407

(*) Source : système des risques opérationnels (HELIOS)

(**) A l'exclusion d'un événement passé atypique impactant GBM.

(***) Fraude (externe et interne) inclus dans criminalité financière en 2021.

(****) Risque lié aux traitements des opérations inclus dans risque Resilience en 2021.

RWA et exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels à fin 2021

(en millions d'euros)	RWAs	Exigences de FP
HSBC Continental Europe	3 557	285

Faits marquants de l'année 2021

La gestion des tiers continue d'être l'objet d'une grande attention, que ce soit les prestataires internes ou externes à la Banque, tout comme les prestations externalisées sur le "Cloud", afin de veiller à l'alignement du dispositif avec les lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne ("ABE") désormais inclus dans l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié le 25 février 2021.

L'épidémie de Covid-19 reste un point de vigilance important pour la Banque, nécessitant un plan de continuité d'activité robuste dans un contexte où les banques assurent un rôle crucial en matière de distribution de services financiers. La fonction *Operational & Resilience risk* reste impliquée afin de veiller à la bonne gestion des risques non financiers au cours de la période. Pendant la crise liée à la pandémie de Covid-19, l'application des principes de bonne conduite a continué d'être appliqué dans toutes nos décisions et toutes nos actions, avec une recherche d'équilibre entre les intérêts de la banque et ceux de nos clients.

Elle a également été l'occasion pour les métiers de travailler plus étroitement ensemble pour adapter les processus et les bonnes pratiques dans l'intérêt des clients, développer la relation digitale en s'assurant d'apporter une information claire, transparente et non trompeuse aux clients.

La diffusion de la culture du risque s'est poursuivie et des formations obligatoires relatives aux risques opérationnels, comprenant la lutte contre la criminalité financière, la sécurité de l'information et la conformité réglementaire, ont été déployées tout au long de l'année 2021.

Conformité

Eu égard à la fusion effectuée en 2020 entre les fonctions *Regulatory Compliance ("RC")* et *Financial Crime ("FC")* dans une seule et même Direction de la Conformité, le *Chief Compliance Officer* de Continental Europe (ci-après "CE CCO") supervise ces deux fonctions et leurs équipes respectives.

Le Responsable de la Conformité de HSBC Continental Europe (CE CCO) rend compte de l'exercice de sa mission directement aux dirigeants effectifs ainsi qu'à l'organe de surveillance par le biais du Comité des Risques et du Conseil d'Administration conformément aux articles 30 et 31 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021.

Risques

Le Responsable de la Conformité de HSBC Continental Europe (CE CCO) assure le rôle de Responsable Conformité des Services d'Investissement ("RCSI") au sens des articles du 312-1 and 312-du Règlement général de l'AMF. Les différents RCSI et RCCI des entités légales de HSBC Continental Europe sont sous la responsabilité de la Direction de la Conformité. Pour les succursales européennes de HSBC Continental Europe, les principes d'organisation décrits ci-dessus s'appliquent de façon similaire.

Gouvernance et structure

Le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont examinés au travers de forums dédiés à la gestion des risques, composés à la fois de la fonction conformité et des représentants des filières. Ces forums ont un rôle décisionnel en matière de gestion des risques de criminalité financière et de conduite réglementaire et des contrôles associés. Ils facilitent également la fourniture d'informations à la direction générale sur le fonctionnement du système, les problèmes identifiés et les mesures correctives prises. Le principal organe de gouvernance formel est le HSBC Continental Europe *Risk Management Meeting ("RMM")*. Le RMM est un comité de gouvernance formel établi pour fournir des recommandations et des conseils sur la gestion à l'échelle de l'entreprise de tous les risques, y compris les politiques et les cadres clés pour la gestion des risques dans le périmètre HSBC Continental Europe. Le Responsable Conformité de l'Europe Continentale est membre et fournit des mises à jour pour note, discussion et approbation au RMM. Le RMM sert d'organe de gouvernance pour la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, avec un accent particulier sur la culture du risque, l'appétit pour le risque, le profil de risque et l'intégration de la gestion des risques dans les objectifs stratégiques de la Banque, y compris la gestion de tous les risques de criminalité financière et de conformité réglementaire. Le comité donne le ton depuis le sommet en assurant une surveillance complète de haut niveau, une prise de décision solide et une résolution rapide des problèmes. Les autres forums de gouvernance de la conformité sont le comité exécutif de conformité HSBC Continental Europe, auquel participent le CCO HSBC Continental Europe et ses subordonnés directs, et la réunion de gestion de la conformité HSBC Continental Europe, à laquelle participent les Responsables Conformité de l'Europe Continentale.

Le Forum trimestriel Conduct et Conformité Réglementaire, renommé « *Conduct and Values Committee* » en Juin 2021 se réunit sous la présidence du Directeur Général incluant comme membre permanents les membres du Comité Exécutif des métiers, RH, Fonctions et Conformité.

Afin d'assurer le niveau d'information approprié de l'organe de Direction de HSBC Continental Europe sur le fonctionnement du cadre de contrôle des risques, les principaux sujets abordés lors du forum comprennent :

- la supervision de la mise en oeuvre du *Conduct* par les lignes de métiers et RH à travers les réalisations, les initiatives et les risques concernant le traitement équitable des clients et l'intégrité des marchés ;
- les constatations des contrôles effectués par l'équipe Compliance Assurance, le suivi de ses recommandations et leur prise en compte par les responsables désignés de la première ligne de défense ;
- les sujets réglementaires significatifs et transverses aux métiers, que ce soit pour information, pour action et / ou pour décision des membres de la Direction.

Par ailleurs, s'agissant des risques liés à la création de nouveaux produits et services, aux modifications significatives voire au retrait de produits existants, la plupart des métiers sont dotés d'instances spécifiques d'examen des produits et services. En France, tous les nouveaux produits et services ainsi que les changements significatifs de produits ou services existants sont soumis à l'approbation du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général de HSBC Continental Europe, et dont la fonction Conformité assure le secrétariat.

La fonction Conformité organise un Comité trimestriel « HSBC Continental Europe *Whistleblowing Oversight Committee* » de supervision du dispositif d'alerte interne, au sein duquel chaque fonction investigatrice (Ressources Humaines et Conformité) est représentée. Les objectifs sont les suivants (liste non limitative):

- Contrôler les activités opérationnelles liées à la gestion des alertes à l'aide d'indicateurs de performance et fournir des données informatives consolidées;
- Assurer un suivi des alertes en cours et particulièrement des plus anciennes ;
- Présenter les dernières améliorations au dispositif en place ;
- Partager les nouvelles tendances, les meilleures pratiques et les impacts de toute nouvelle législation ou réglementation ;
- Répondre à toute préoccupation et suivre les problématiques soulevées jusqu'à leur résolution.

Conformité réglementaire (Regulatory Conduct ou "RC")

Description

La Direction de la Conformité est responsable du dispositif de contrôle des risques de non-conformité réglementaire de HSBC Continental Europe.

La Direction de la Conformité s'appuie sur les travaux de veille juridique de l'équipe "Affaires réglementaires" de la fonction *Regulatory Conduct* et de ceux de la Direction des Affaires Juridiques pour identifier les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités de HSBC Continental Europe.

L'analyse des risques de non-conformité réglementaire est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation de façon régulière selon des événements déclencheurs définis.

Les risques de non-conformité réglementaire afférents aux activités de HSBC Continental Europe relèvent principalement des domaines suivants : la protection de la clientèle, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, le traitement des réclamations, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, la préservation de la confidentialité des informations, la déontologie des collaborateurs, la prévention des conflits d'intérêts et le respect des règles applicables en matière de commercialisation (domestique et transfrontalière).

Principaux développements en 2021

2021 a été marquée par le confinement décidé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire causé par le virus de la Covid-19, qui a impacté directement la stratégie de distribution de la banque et les processus en place. Les défis économiques annoncés ont nécessité de se concentrer sur ceux de nos clients qui se trouvent dans des situations financières difficiles et d'accorder une attention accrue à notre code de conduite.

La fonction *Compliance Advisory* a suivi les informations relatives au coronavirus et a fourni son soutien aux métiers de HSBC Continental Europe afin de prendre les mesures adéquates et notamment, les mesures de réduction de risques quand cela était nécessaire.

Toutes les équipes de *Compliance Advisory* ont contribué à assurer une bonne continuité dans la gestion des risques des activités de leurs lignes métiers respectives, en dépit des difficultés induites par la crise de la Covid-19.

Durant l'année 2021, la fonction *Compliance Advisory* a continué à approfondir son contrôle des succursales de l'Espace économique et européen de HSBC Continental Europe.

Enfin, durant l'année 2021, HSBC Continental Europe a poursuivi ses travaux pour répondre de manière adéquate aux défis présentés par le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et la transition des indices de référence, en conformité avec les exigences des régulateurs.

Gestion des risques

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

HSBC Continental Europe est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 35 à 38 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021 relatif au contrôle interne des banques, et d'outils de détection et de prévention du risque de non-conformité. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Dispositif de contrôle

La Direction de la Compliance est considérée avant tout dans le Groupe HSBC comme la seconde ligne de défense. Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques ou circulaires, en conseillant et formant les opérationnels des métiers ou fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes de Compliance Assurance.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de reporting en vigueur au sein de la Direction de la Conformité ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité réglementaire font l'objet de l'élaboration d'un rapport d'anomalie devant remonter jusqu'au niveau approprié de la Direction de la Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier, au moyen d'un outil dédié dénommé *Integrated Regulatory Information System ("IRIS")*.

Les incidents identifiés comme relevant d'un risque élevé sont également suivis dans un autre outil spécifique dénommé Helios et constituent un événement justifiant la revue du risque identifié.

Le suivi et l'enregistrement des relations avec les autorités de tutelle

Dans le cadre de l'approche consolidée des risques de non-conformité réglementaire, la Direction de la Conformité assure un suivi centralisé des interventions des autorités de tutelle dans les entités du Groupe HSBC concernant notamment des risques RC et FCC, notamment via son équipe Affaires réglementaires. Depuis février 2018, le Groupe HSBC enregistre les interactions les plus significatives entre HSBC et ses régulateurs et autorités de supervision dans un outil dédié.

Formation et sensibilisation du personnel

La fonction Conformité du Groupe HSBC, en lien avec la Direction de la Formation, établit un plan annuel de formation du personnel notamment aux risques de non-conformité réglementaires. Des sessions de formation, en présentiel ou sous forme de e-learning, sont organisées dans les différents métiers et fonctions. Les formations assurées mettent notamment l'accent sur les attentes des régulateurs et autorités de supervision et les enjeux de relations efficaces avec ces derniers.

En 2021, des formations ont été dispensées sur les thèmes suivants :

- trois formations obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs de HSBC Continental Europe sur les thèmes *"Conduct"* suivants : développement durable, gestion des risques, santé, sécurité et bien-être, confidentialité des données, cybersécurité, compréhension de nos clients, prise de responsabilités, disponibilité des données, discrimination, harcèlement et intimidation et droit de la concurrence ;
- plusieurs formations selon les lignes de métiers sur les thématiques suivantes : les actifs des clients, les indices de référence et taux d'intérêt de référence, les swaps et les plateformes de négociations de swap, la protection des intérêts des clients (la formation portait sur le fait de privilégier les intérêts des clients et concernait notamment les communications sur les produits, la fourniture de service après-vente et le traitement des réclamations).

S'agissant de la formation obligatoire, elle a été déployée auprès de l'ensemble du personnel de HSBC Continental Europe et devait être réalisée dans un délai imparti. La Direction de la Formation a suivi le taux de réalisation de ces formations chaque mois et a pris les mesures correctives le cas échéant permettant une réalisation par l'ensemble des personnels dans des délais courts.

Lutte contre la criminalité financière (Financial Crime "FC")

Description

La fonction *FC* s'appuie sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC Continental Europe, afin de les analyser et de définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité *FC* est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou fonction, et enfin les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Les cartographies des risques de non-conformité font l'objet d'une actualisation régulière.

Les risques de non-conformité *FC* afférents aux activités du groupe HSBC Continental Europe relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des sanctions financières internationales, la lutte contre la fraude et notamment contre la fraude fiscale.

Gestion des risques

Procédures d'examen de la conformité et outils de détection et de prévention

HSBC Continental Europe est doté de procédures spécifiques d'examen de la conformité, conformément aux dispositions des articles 6 à 10 de l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques. Ces procédures et outils font l'objet de mises à jour et d'évolutions régulières.

Dispositif de contrôle

Ce rôle est assuré :

- d'une part, en mettant en œuvre les politiques dédiées, en conseillant et formant les opérationnels des métiers et fonctions ;
- d'autre part, en mettant en œuvre des revues thématiques transverses menées par les équipes Compliance Assurance ("Compliance Assurance") spécifiques à la Direction de la Conformité ;

Risques

- en outre, les effectifs FC du département Compliance au sein du pôle HSBC Continental Europe à Paris sont en charge :
 - de la supervision des filiales françaises et des succursales européennes de HSBC Continental Europe en matière de lutte contre la criminalité financière, visant à s'assurer du respect des normes du Groupe et des exigences réglementaires applicables ;
 - de la supervision des autres entités de HSBC Continental Europe en matière de lutte contre la criminalité financière, visant à s'assurer du respect des normes du Groupe.

La remontée des dysfonctionnements et les instances de gouvernance

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur les procédures de *reporting* et d'escalade en vigueur au sein de la fonction FC ainsi que sur l'information réalisée dans le cadre des instances de gouvernance.

La remontée des dysfonctionnements

Les problèmes identifiés sont portés à l'attention de la Direction et enregistrés dans l'outil *Integrated Regulatory Information System ("IRIS")* pour prendre des actions pertinentes et en assurer le suivi.

Ces problèmes sont en outre reportés aux régulateurs lorsqu'ils excèdent le(s) montant(s) défini(s) à l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 25 février 2021. Afin d'avoir une approche consolidée du risque de non-conformité, les collaborateurs de FC assurent un suivi centralisé des interlocuteurs des autorités de supervision au sein des entités de HSBC Continental Europe.

Formation et sensibilisation du personnel

Le dispositif de formations sur les sujets de lutte contre la criminalité financière se compose principalement de :

- Formations e-learning obligatoires permettant à tous les employés de connaître les principes essentiels de lutte contre la criminalité financière et le rôle de chacun en la matière ;
- Formations certifiantes en présentiel pour les profils plus spécifiquement confrontés aux risques de criminalité : les nouveaux collaborateurs suivent une formation et obtiennent une certification dans les 90 jours suivant leur arrivée.
- En outre, au cours du dernier trimestre de l'année, une recertification obligatoire est organisée pour tous les collaborateurs concernés ;
- Plans de formation ad hoc pour les collaborateurs qui requièrent une formation plus poussée pour la réalisation au quotidien de leurs missions en termes de lutte contre la criminalité financière.

La non-réalisation des formations obligatoires est intégrée dans la gestion de la performance des collaborateurs, le suivi de la réalisation de leurs objectifs et est prise en compte dans l'attribution de leur rémunération variable.

Les risques juridiques et gestion des litiges

La Direction des Affaires Juridiques de HSBC Continental Europe est responsable de la supervision du risque juridique d'HSBC Continental Europe en tant que deuxième ligne de défense, et en tant que première ligne de défense, assiste les différents métiers et fonctions d'HSBC Continental Europe dans la prévention et le contrôle des risques juridiques. Elle assure le suivi des litiges. La Direction des Affaires Juridiques supervise également les équipes juridiques de ses filiales et de ses succursales à l'étranger.

Prévention des risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques assure le fonctionnement du Forum des Risques Juridiques, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques spécifiques et significatifs. La Direction des Affaires Juridiques participe au Comité d'Examen des Produits, au *Forum Operational Risks* et au *Risk Management Meeting* d'HSBC Continental Europe ainsi qu'aux processus de *due diligence* relatifs

aux opérations de marchés ou de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité ou d'une activité par HSBC Continental Europe.

La Direction des Affaires Juridiques gère également les risques liés directement ou indirectement aux dossiers de litige en défense. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit, enfin, les autres risques pouvant avoir une incidence juridique.

Dispositif de contrôle du risque juridique

Le Forum des Risques Juridiques, présidé par le *Chief Risk Officer*, se réunit trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et de l'organisation du groupe.

Le Forum examine également le suivi des points de dysfonctionnement précédemment relevés, les résultats des contrôles, les éventuelles défaillances et les mesures engagées.

L'ensemble de ce dispositif est opérationnel et fait l'objet d'une description détaillée dans une procédure régulièrement actualisée.

La Direction des Affaires Juridiques intervient en première et en deuxième lignes de défense correspondant au dispositif de contrôle permanent des risques opérationnels. Une taxonomie des risques juridiques a été établie afin d'en harmoniser l'identification et le contrôle pour HSBC Continental Europe. La Direction des Affaires Juridiques est fortement impliquée dans l'identification et le contrôle des risques juridiques mentionnés dans les cartographies des risques opérationnels des métiers et fonctions.

Suivi des litiges relatifs aux entités d'HSBC Continental Europe

La situation des risques, résultant des litiges significatifs engagés contre HSBC Continental Europe, donne lieu à un examen mensuel par un comité animé par le *Financial Controller*, présidé par le *Chief Financial Officer* et le *Chief Risk Officer* et composé notamment de représentants de la Direction Financière, de la Direction du Crédit et de la Direction des Affaires Juridiques. Ce comité arrête le montant de la dotation ou de la reprise de provision pour litige.

Sont évoqués, ci-après, les dossiers en cours au 31 décembre 2021 qui comportent des risques juridiques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière d'HSBC Continental Europe France.

Commissions interbancaires liées à l'Echange d'Images Chèques

En 2002, un certain nombre de banques de réseaux, dont HSBC Continental Europe, réunies dans une commission inter-réseaux sous l'égide de la Fédération bancaire française, avaient mis en place un système de commissions inter-bancaires destiné à accompagner le nouveau système de compensation électronique des chèques dénommé Echange d'Images Chèques ("EIC").

En mars 2008, le Conseil de la concurrence a adressé une notification de grief aux 12 membres de cette commission – dont HSBC Continental Europe – pour s'être entendues quant à l'instauration de commissions interbancaires lors de la mise en place de l'EIC.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a rendu une décision défavorable sur le système mis en place en 2002, considérant en substance que les accords relatifs à l'EIC représentaient une entente illégale dont l'objet entraînait des effets sur les coûts de traitement des chèques conduisant à une hausse des coûts supportés par les clients "grands remettants". Les banques ayant participé à la mise en place du système de commissions ont été sanctionnées pour un montant total de 384,9 millions EUR. HSBC Continental Europe, pour sa part, a été condamnée à une amende de 9,05 millions EUR. HSBC Continental Europe ainsi que les autres banques sanctionnées, à l'exception de la Banque de France, ont décidé de faire appel de cette décision défavorable.

Les banques contestent à la fois l'objet et l'effet anticoncurrentiel de la CEIC et font valoir que celle-ci n'avait pas d'effet significatif

sur les coûts des services bancaires. Les banques, parmi lesquelles HSBC Continental Europe, mettent aussi en cause la méthode utilisée pour calculer les amendes qui leur ont été infligées.

Le 23 février 2012, la Cour d'appel de Paris a réformé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant un défaut de démonstration de la restriction par objet. La Cour a mis hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Par arrêt en date du 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012. L'unique motif de cassation est de nature procédurale.

Les banques ont eu à reverser les sommes restituées sur le fondement de l'arrêt d'appel du 23 février 2012.

La Cour de cassation a renvoyé les parties devant la Cour d'appel de Paris.

Par arrêt en date du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de Paris a considéré que les banques, dont HSBC Continental Europe, avaient commis une infraction au droit de la concurrence. Le montant de l'amende prononcée à l'encontre de HSBC Continental Europe est inchangé.

HSBC Continental Europe a introduit un pourvoi devant la Cour de cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017. Le 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé cet arrêt de la Cour d'appel et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris.

Le 2 décembre 2021, la Cour d'appel de Paris a infirmé la décision de l'Autorité de la concurrence en retenant qu'il n'était pas établi d'entente restrictive de concurrence. La Cour a mis entièrement hors de cause les banques et ordonné la restitution des amendes payées par celles-ci. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation.

Dossier Apollonia

Comme une vingtaine d'autres banques, HSBC a été amené à travailler pendant une période de temps limitée (de début 2006 à avril 2007), et principalement dans une agence, avec un agent immobilier et conseiller financier, Apollonia, qui proposait à ses clients (professions libérales pour l'essentiel) des opérations "clés en main" de défiscalisation de type Loueur Meublé Professionnel ("LMP") ou, pour un petit nombre d'investissements, sous le régime de la loi Robien.

Entre avril 2006 et avril 2007, 184 dossiers de crédits immobiliers ont été accordés pour un montant total d'environ 29 millions EUR (étant rappelé que divers médias ont précisé que le montant total des opérations montées par Apollonia avec l'ensemble des banques serait de l'ordre de 2 milliards EUR).

Fin septembre 2008, HSBC Continental Europe a pris connaissance du recours à des méthodes de commercialisation critiquables de la part d'Apollonia. Il est apparu, par ailleurs, que la plupart des emprunteurs avaient souscrit plusieurs emprunts *via* Apollonia auprès de différentes banques, sans en informer HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe s'est constitué partie civile, ce qui lui permet d'avoir accès au dossier pénal. Il est ainsi apparu que les procurations notariées signées par les acquéreurs en vue de la signature des actes de prêt et de vente avaient été, pour la très grande majorité d'entre elles, établies dans des conditions irrégulières.

HSBC Continental Europe assigne systématiquement les investisseurs dont les prêts sont exigibles, mais ces procédures font souvent l'objet d'un sursis à statuer en raison de la procédure pénale en cours. Toutefois, en vue de régler les aspects financiers de l'affaire sans attendre l'issue de la procédure pénale, des accords amiables ont déjà pu être passés avec certains emprunteurs, et des négociations se poursuivent avec d'autres emprunteurs. Une action a également été engagée contre les

notaires en cause et leur assureur ("MMA"). Elle fait également l'objet d'un sursis à statuer.

HSBC Bank Polska S.A.: Dossier ACTION

Le 29 juin 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HSBC Bank Polska S.A. Le contrat d'acquisition prévoit que HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HSBC Bank Polska S.A. antérieures à l'acquisition de HSBC Bank Polska S.A. par HSBC Continental Europe. HSBC Bank Polska S.A. est impliquée dans la procédure décrite ci-dessous. En avril 2017, ACTION a intenté une action contre HSBC Bank Polska S.A. alléguant, entre autres, le non-respect d'un contrat de crédit et demandant des dommages et intérêts ainsi qu'une indemnisation pour manque à gagner. La procédure est en cours.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Voir Note 32 des états financiers consolidés, relative aux autres procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe.

Autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage

A ce jour, à la connaissance de HSBC Continental Europe, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et / ou du groupe.

Le risque fiscal

Contexte

Le Groupe HSBC s'efforce de respecter l'esprit et la lettre de la loi dans tous les territoires où il exerce ses activités. Cela suppose évidemment qu'il s'acquitte de sa juste part d'impôts dans les pays où il est présent.

HSBC n'entreprend pas d'opérations dont le but serait de frauder le système fiscal ou d'appliquer toute autre stratégie d'évitement de l'impôt, par exemple en détournant artificiellement les bénéfices vers les pays faiblement imposés.

HSBC ne réalise aucune opération avec les clients non transparents fiscalement, ou désireux d'utiliser nos produits pour éviter de payer des impôts.

HSBC utilisera les crédits d'impôt ou d'autres possibilités offertes par l'administration fiscale lorsque ces éléments :

- rejoindront les objectifs politiques visés par les gouvernements concernés ; et
- correspondront à des objectifs commerciaux ou opérationnels.

Gouvernance et structure

La Direction des Affaires Fiscales ("DAF") de HSBC Continental Europe supervise en deuxième ligne de défense le risque fiscal du HSBC Continental Europe.

La DAF participe au Comité d'Examen des Produits, aux Instances relatives au Contrôle Interne, aux Risques opérationnels, au *Wealth Management Oversight Committee ("WMOC")* et est également partie au processus de "Due Diligence" GBM.

Gestion du risque fiscal

Le risque fiscal est géré conformément au Programme "NFRO" (*Non Financial Risk Optimisation program*), qui définit des normes et des procédures applicables a minima, ainsi que la structure de gouvernance qui régit la gestion du risque opérationnel et le contrôle interne. Réduire au maximum le risque opérationnel relève de la responsabilité de chacun chez HSBC.

Tous les salariés sont ainsi tenus de gérer les risques opérationnels, y compris à caractère fiscal, de l'entreprise et des activités opérationnelles dont ils ont la charge.

Risques

La politique fiscale couvre trois types de risques majeurs :

- Paiement de l'impôt – risque de défaut de prélèvement à la source, d'imputation ou de paiement de l'impôt ;
- Conformité fiscale – risque d'absence de déclaration et de renseignement des formulaires fiscaux requis, y compris informations sur les clients ;
- Optimisation fiscale – risque que HSBC effectue des opérations pour son propre compte ou recommande à ses clients des produits ou services non conformes à l'esprit de la loi (détournement de la législation fiscale) ;

HSBC aborde ces trois risques fiscaux majeurs :

- en identifiant les risques ;
- en s'assurant de l'existence des contrôles appropriés pour prévenir, gérer et atténuer ces risques ;
- en élaborant des principes et directives de gestion des risques fiscaux ;
- en apportant une assistance et des conseils à ses salariés en complément des principes et directives susmentionnés ; et
- en employant en interne une équipe de fiscalistes professionnels expérimentés.

Lorsque les compétences requises font défaut, des conseillers externes viennent épauler cette équipe interne.

C'est à l'Audit interne Monde qu'il incombe de donner une garantie indépendante de la bonne gestion du risque fiscal par HSBC.

Développements clés en 2021

HSBC observe en permanence les initiatives internationales d'amélioration de la transparence fiscale telles que :

- la norme mondiale d'échange automatique de renseignements en matière fiscale de l'OCDE (également appelée Norme commune de déclaration) ;
- la déclaration pays par pays préconisée dans la directive européenne sur les exigences de fonds propres CRD IV ;
- le projet Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices ("BEPS") de l'OCDE pilier 1 et 2 ; et
- DAC6 déclaration d'opérations potentiellement agressives.

Le risque de reporting financier

Les procédures comptables

La Direction Financière est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôle comptable au sein du groupe HSBC Continental Europe. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer, dans chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables, afin de vérifier l'exhaustivité et la validité des comptes de bilan et de hors-bilan en support à l'établissement des états financiers.

Le suivi de la piste d'audit comptable et réglementaire est documenté en accord avec les procédures et documentations établies sous la responsabilité du département de la comptabilité et des autres départements de la Direction Financière.

La Direction Financière tient à jour et diffuse des procédures et des avis comptables qui se conforment aux principes comptables français et aux normes internationales IFRS. Ces principes sont en conformité avec le Code de commerce, les textes comptables français, les normes IFRS.

La mise en œuvre des normes IFRS par toutes les entités de HSBC Continental Europe est également menée en conformité avec les principes comptables du Groupe HSBC.

L'organisation de la production comptable

Les *reportings* comptables sont établis, en grande majorité, sur une périodicité mensuelle, sur base sociale et consolidée, et l'analyse d'une année sur l'autre des écarts importants appuie la justification. Les comptes sont arrêtés selon un double jeu de normes comptables IFRS et de normes françaises.

Le logiciel de consolidation intégré "SARACEN" du Groupe HSBC permet d'assurer la consolidation en normes IFRS ainsi que de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières tant pour le régulateur local que pour la maison mère.

L'existence d'un entrepôt de données, ou "*Datawarehouse*", de *reportings* bilantiels et financiers permet le rapprochement et la cohérence des *reportings* analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC Continental Europe et de la plupart de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation et permet la production de différents *reportings* réglementaires français *via* le logiciel *Report Authority*.

Contrôle de la production comptable

Le contrôle financier de la banque est organisé autour de trois principaux axes :

- le dispositif de certification comptable mensuelle ;
- la revue analytique des états financiers ;
- le cadre de contrôle Sarbanes-Oxley ("SOX").

HSBC Continental Europe établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier Europe du Groupe HSBC. Ce certificat, qui est une attestation de la réconciliation et justification exhaustive de l'ensemble des comptes de bilan et de hors bilan, est signé par le Directeur Financier, à partir de la consolidation des certificats de réconciliations comptables transmis par les différents responsables comptables et financiers de HSBC Continental Europe et de ses filiales. Ces certifications sont formalisées par l'intermédiaire de l'outil Groupe de certification comptable AssureNET, utilisé au sein de HSBC Continental Europe et de ses principales filiales.

Ce *reporting* de certification comptable mensuel est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale est assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation. Les anomalies mises en évidence par le certificat donnent lieu à la détermination d'actions correctrices auprès des métiers et directions concernés. Les *Business Risk and Control Managers* ("*BRCM*"), et contrôleurs internes de la 1^{er} ligne de défense, fournissent une assurance sur ces contrôles selon leur programme de travail avec une approche basée sur les risques.

Des revues analytiques du bilan et du compte de résultats sont réalisées par les équipes des départements de la comptabilité et du contrôle de gestion sur une base mensuelle. Une analyse est effectuée pour identifier les variations importantes par rapport aux plans d'affaires et aux budgets et les tendances inattendues par rapport aux périodes précédentes. Toutes les variations majeures sont étudiées et expliquées. Ces rapports sont transmis au comité exécutif de HSBC Continental Europe, comprenant le CEO et les responsables de métiers et de fonctions, ainsi qu'à HSBC Group Finance. Les *reportings* financiers sont présentés trimestriellement au Comité d'Audit, au Comité des Risques et au Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe. Le Comité d'Audit et le Comité des Risques examinent trimestriellement, semestriellement et annuellement les comptes soumis au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley ("SOX"), que le Groupe HSBC applique, la Direction de HSBC Continental Europe évalue de manière approfondie les contrôles conduisant à l'établissement des états financiers. Tous les contrôles de processus sont identifiés, documentés et soumis à des revues d'assurance régulières.

Les défaillances identifiées dans le cadre de ces contrôles doivent être corrigées dans les délais définis par les responsables des plans d'actions correctrices et font l'objet d'un suivi trimestriel par le contrôle interne SOX de la Direction Financière.

L'Audit interne est activement impliqué dans la supervision de la bonne mise en œuvre du dispositif SOX, au travers de ses missions de contrôle périodique. Le Coordinateur SOX au sein de la Direction Financière a accès, via la base de données d'audit du Groupe HSBC *Audit Issues Database* ("AID"), aux points d'audit soulevés par les différentes équipes d'audit, ce qui lui permet de suivre les plans d'action du management suite aux constats du contrôle périodique, sur l'ensemble du champ comptable et financier. En complément, les Commissaires aux comptes effectuent chaque année une revue du dispositif pour le compte du Groupe HSBC et donnent leur opinion sur le rapport SOX 404 établi par la Direction de HSBC Holdings plc.

Chaque trimestre, le Comité d'Audit et le Comité des Risques de HSBC Continental Europe sont tenus informés des résultats des contrôles menés et de l'avancement des principaux plans d'action. Un certificat envoyé semestriellement par HSBC Continental Europe à HSBC Bank plc, signé conjointement par le Directeur Général, le Directeur Financier et le Responsable du contrôle périodique, atteste de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier et précise, le cas échéant, les défaillances en cours de correction, identifiées par les différents acteurs du processus d'évaluation des contrôles.

Risque de résilience

Description

Le risque de résilience est le risque que nous ne soyons pas en mesure de fournir des services essentiels à nos clients, sociétés affiliées et contreparties, en raison d'une perturbation opérationnelle importante et soutenue. Le risque de résilience découle de défaillances ou d'insuffisances dans les processus, les personnes, les systèmes ou les événements externes.

Principaux développements en 2021

La sous-fonction Risque opérationnel et de résilience (*Operational and Resilience Risk – ORR*) assure une supervision robuste de la gestion des risques non financiers induits par les activités, les fonctions et les entités juridiques du Groupe, y compris HSBC Continental Europe. Elle fournit également des challenges indépendants efficaces et opportuns. Au cours de l'année, nous avons mené un certain nombre d'initiatives pour renforcer la gestion des risques non financiers :

- Nous avons développé une compréhension plus solide de l'environnement de risque et de contrôle de la banque, en mettant à jour la taxonomie des risques importants et les bibliothèques de contrôle et en actualisant les évaluations des risques et des contrôles importants.
- Nous avons encore renforcé notre gouvernance des risques non financiers ainsi que le focus des directions métiers et fonctions sur ces risques.
- Nous avons créé une vue consolidée de toutes les déficiences au sein de la banque afin de permettre aux directions d'exercer un meilleur focus sur les déficiences les plus matérielles, ainsi que de réaliser des analyses croisées et de prendre des actions supplémentaires le cas échéant.
- Nous avons permis une meilleure analyse et un meilleur reporting des risques non financiers, afin qu'un plus grand nombre de nos praticiens du risque ait désormais accès à un plus large éventail d'indicateurs sur leurs risques et leurs contrôles.
- Nous avons élargi la vue de bout en bout des processus d'un point de vue de gestion des risques non financiers et nous avons amélioré la résilience opérationnelle.
- Nous avons augmenté la capacité des superviseurs de risque pour permettre la mise en place d'une gestion efficace dans l'ensemble du Groupe.
- Nous avons renforcé la lecture transversale des problèmes et des pertes évitées en mettant en œuvre une approche harmonisée à l'échelle du groupe entre les métiers, les fonctions et les régions.

- Nous avons amélioré la supervision et le contrôle de la gestion des risques dans les initiatives de changement les plus importantes afin de soutenir la croissance liée à la transformation stratégique en 2021.

Nous priorisons nos efforts sur les risques importants et sur les zones en croissance stratégique, tout en alignant notre stratégie locale sur ce besoin. Nous assurons également à distance la supervision et le contrôle des risques, y compris via un soutien aux directeurs de la gestion des risques (*Chief Risk Officers*) dans les territoires où la fonction ORR n'a aucune présence physique.

Gouvernance et structure

Le modèle opérationnel de la fonction Risques opérationnels et de résilience (ORR) fournit une vue cohérente des responsabilités sur les risques de résilience, renforce notre supervision de la gestion des risques tout en assurant un fonctionnement efficace au sein d'une structure simplifiée. Nous considérons le risque de résilience au travers de sept sous-types de risques liés à : la gestion des tiers et les chaînes d'approvisionnement ; l'information, la technologie et la cybersécurité ; les paiements et le traitement manuel des transactions ; la sécurité physique ; l'interruption d'activité et la réponse aux incidents ; l'indisponibilité des bâtiments ; et la sécurité au travail.

Le comité faitier pour la gouvernance des risques opérationnels et de résilience est le comité de gestion des risques HSBC Continental Europe ("HSBC Continental Europe *RMM*"), présidé par le directeur des risques de HSBC Continental Europe (*Chief Risk Officer*), avec un lien d'escalade vers le comité de gestion des risques de HSBC Bank plc.

Gestion des risques

La résilience opérationnelle est notre capacité à anticiper, prévenir, s'adapter, réagir, récupérer et apprendre des perturbations internes ou externes, en protégeant les clients, les marchés sur lesquels nous opérons et la stabilité économique. La résilience est déterminée en évaluant si nous sommes en mesure de continuer à fournir nos services les plus importants, dans les limites d'un niveau de service convenu. Nous acceptons que nous ne serons pas en mesure d'empêcher toutes les perturbations, nous priorisons les investissements pour améliorer continuellement les stratégies de réponse et de récupération pour nos services commerciaux les plus importants.

La continuité des activités

La continuité des activités en réponse à la pandémie de Covid-19 reste en place dans un certain nombre de sites où HSBC Continental Europe père, ce qui permet de maintenir la majorité des accords de niveau de service. Il n'y a eu aucun impact significatif sur les lieux de prestation de services où HSBC Continental Europe opère.

Risque de modèle

Description

Le risque de modèle concerne les potentielles conséquences négatives, à la suite de décisions commerciales appuyées sur des modèles. Celles-ci peuvent être exacerbées par des erreurs de méthodologie, de conception, ou d'utilisation de ces modèles. Le risque de modèle peut survenir dans les contextes financiers aussi bien que non-financiers, des lors que des décisions commerciales s'appuient entièrement ou partiellement sur des modèles.

Principaux développements en 2021

En 2021, nous avons continué d'améliorer nos processus de gestion du risque de modèle, dans un contexte d'évolution de la régulation autour des modèles, à travers entre autres les activités suivantes :

- De nouveaux modèles clés ont été redéveloppés, validés et soumis, dans le cadre des approches basées sur la notation interne ("IRB") pour le risque de crédit, ainsi que les approches modèles internes ("IMA") pour le risque de marché, en réponse à des changements à propos du capital réglementaire.

Risques

Ces nouveaux modèles ont été conçus sur des standards améliorés, en utilisant des données de plus grande qualité suite à des investissements dans les processus et les systèmes utilisés.

- Dans le cadre de la transition IBOR, des modèles affectés par les changements d'indices de taux de référence ont été redéveloppés et validés.
- Les contrôles de nos modèles « Sarbanes-Oxley » ont été améliorés, afin de corriger des lacunes sur l'utilisation d'ajustements, introduits en particulier pour compenser les effets de la crise de la Covid-19 sur les modèles. Ces ajustements seront à présent contrôlés par la seconde ligne de défense avant leur utilisation.
- Les diverses fonctions de la banque ont été plus impliquées dans le développement et la gestion des modèles, avec le recrutement de nouveaux experts en modèles, et une attention accrue sur la qualité des données et la conception des méthodologies.
- Les exigences des nouvelles politiques et standards de risque de modèles, mises à jour en 2020, ont été entièrement intégrées par les responsables de modèles dans les diverses fonctions de la banque.
- Des formations à la gestion du risque de modèle ont été dispensées aux fonctions premières lignes.
- De nouvelles mesures de l'appétit au risque de modèles ont été mises en place, apportant une meilleure visibilité sur les risques à venir et permettant une gestion du risque plus efficace.
- La transformation des équipes de gestion du risque de modèles a franchi de nouvelles étapes, à travers des changements sur les processus de validations, appuyés par l'introduction de nouveaux systèmes, et l'ajout de nouvelles fonctionnalités au service d'inventaire des modèles.
- Des programmes de développements ont été démarrés pour les modèles en lien avec le risque climatique et l'utilisation de techniques analytiques avancées et d'apprentissage machine. Ces domaines sont suivis avec attention, et devraient voir leur importance s'accroître en 2022.

Gouvernance et structure

Au niveau du Groupe HSBC, la fonction de gestion du risque de modèle ("*MRM*") est dirigée par le Directeur du risque de modèle. Elle est organisée en sous-fonction globale, avec des équipes régionales de gestion du risque de modèle qui assistent et conseillent chaque métier et fonction. Au niveau de HSBC Continental Europe, la fonction est dirigée par son responsable local, rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques, et fonctionnellement au responsable de MRM pour la région EMEA. Le responsable de MRM en HSBC Continental Europe est assisté par une équipe assurant la revue indépendante des modèles et la gouvernance du risque, à la fois localement et dans les centres d'excellence du Groupe HSBC en Pologne et en Inde.

Gestion des risques

HSBC se repose sur de nombreuses approches de modélisation, comme les régressions, la simulation, l'échantillonnage, l'apprentissage machine et de notation, dans de nombreux domaines d'application métiers. Ces activités couvrent la sélection de clients, la valorisation de produits, la surveillance des transactions contre la criminalité financière, l'évaluation de la solvabilité et la production de rapports financiers.

La responsabilité de la gestion du risque de modèles est déléguée depuis le *Risk Management Meeting* vers les comités régionaux et internationaux de supervision des risques. Ces comités procèdent à des revues régulières de politiques et procédures de gestion du risque de modèle. Les métiers et fonctions propriétaires ou utilisatrices de modèles y sont tenus de procéder à des contrôles exhaustifs et pertinents de leur risque de modèle, entre autres au moyen d'outils fournis par la fonction MRM.

La fonction MRM présente régulièrement à la direction un état des lieux du risque de modèle par le biais de la cartographie des

risques et le rapport des risques principaux et émergents. Elle effectue également des revues périodiques de sa structure de comités de risque de modèles, afin de garantir que les métiers et fonctions ont un niveau adéquat de compréhension et de maîtrise de leur risque de modèle.

Dispositif général de contrôle périodique

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (l'Arrêté), significativement révisé le 25 février 2021, relatif au contrôle interne des banques, le rôle de l'Audit interne est de fournir à la Direction Générale et au Comité d'Audit et au Comité des Risques d'HSBC Continental Europe une assurance objective sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la banque. Le contrôle périodique d'HSBC Continental Europe a ainsi pour objet de s'assurer de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru par l'établissement, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle mis en œuvre, au moyen d'enquêtes indépendantes conduites au niveau central par des agents qualifiés à cet effet.

Au sein du dispositif de contrôle des risques tel que mis en place par le Groupe HSBC, l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense intervenant successivement derrière les acteurs de la première ligne de défense des différents métiers et fonctions ("*Risk Owners*", "*Control Owners*" et "*Chief Control Officers*") puis les équipes de la seconde ligne de défense ("*Operational and Resilience Risk*", "*Assurance Teams*" et "*Risk Stewards*"). Les interventions des deux premières lignes de défense ne préjugent naturellement pas de celles de l'Audit interne, qui dispose d'un pouvoir d'initiative illimité dans le choix et l'étendue de ses investigations. Cette liberté d'action tient à ce qu'il incombe à l'Audit interne de fournir, aux dirigeants et au Comité d'Audit et au Comité des Risques de la Banque, une assurance indépendante sur les risques auxquels celle-ci est exposée et leur degré de maîtrise par leurs responsables.

A ce titre, l'Audit interne prête une attention toute particulière, en premier lieu, au respect de la réglementation applicable au domaine audité, en second lieu, à la correcte application des normes, directives et procédures en vigueur au sein du Groupe HSBC, et enfin, à la conformation des activités et des processus audités à l'appétence pour le risque ("*Risk Appetite*") qui les gouverne.

En vertu de l'article 27 de l'Arrêté, le dispositif de contrôle périodique s'applique à l'ensemble de l'entreprise HSBC Continental Europe, y compris ses succursales européennes, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

L'Audit Groupe HSBC (*Global Internal Audit* – "*GIA*") compte aujourd'hui six équipes d'audit globales couvrant, de façon experte, les différents métiers et fonctions du Groupe HSBC :

- Audit de la Banque de détail, de la Banque privée et de gestion de patrimoine (WPB) ;
- Audit de la Banque d'entreprises (CMB) et la Banque d'investissement et de financement (GB) ;
- Audit des activités de marché et des services de conservation des titres (MSS) ;
- Audit financier et des risques ;
- Audit de la conformité ; et
- Audit des opérations et de l'informatique.

GIA comporte, en outre, quatre groupes d'audit à compétence géographique régionale (Royaume-Uni, Asie-Pacifique, Etats-Unis et Reste du Monde), qui intègrent des groupes d'audit pays. "*Global Internal Audit Continental Europe*" ("*GIA CE*"), étant un de ces groupes d'audit pays, qui a pour champ de compétences le périmètre légal d'HSBC Continental Europe (Belgique, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Suède), assisté par l'équipe locale au Luxembourg.

Le contrôle périodique d'HSBC Continental Europe est donc assuré conjointement par deux entités de GIA, fonctionnellement reliées et étroitement coordonnées entre elles :

- d'une part, GIA CE, équipe d'audit à vocation généraliste établie en France et en Pologne, intervenant historiquement pour l'essentiel sur l'audit des fonctions centrales, des métiers WPB et CMB, des opérations bancaires, de l'informatique et des projets stratégiques. L'effectif budgétaire de GIA CE, de 25 personnes en 2021, est pour l'essentiel réparti entre un groupe d'auditeurs "métiers" et un groupe d'auditeurs "informatiques";
- d'autre part, des équipes globales spécialisées par métier et / ou fonction, réparties principalement entre Londres et Hong Kong.

En outre, comme indiqué supra, au-delà des niveaux fonctionnel et régional, l'organisation de l'Audit Groupe prend appui sur ses composantes locales, présentes dans de nombreux pays.

Le rôle joué par les groupes d'audit pays dans le dispositif d'audit interne constitue un axe majeur de la stratégie de GIA. En effet, d'une part les équipes locales ont une connaissance de la réglementation nationale les mettant en situation d'adapter la couverture des risques aux exigences correspondantes, d'autre part leur appartenance à GIA renforce leur indépendance au travers de la mise en œuvre de méthodes d'audit uniformes et alignées sur des standards élevés (tels que traduits et régulièrement actualisés dans GIA favorise également un partage des bonnes pratiques entre les équipes appelées à travailler de façon conjointe.

Dans ce cadre, en 2021, le contrôle périodique sur le périmètre HSBC Continental Europe a été assuré tantôt directement par GIA, tantôt par GIA CE, tantôt encore par ces deux acteurs en conjonction, conformément aux termes de la convention conclue entre eux le 25 mars 2011 et mise à jour le 2 août 2019, qui encadre les modalités de leur coopération et de leurs interventions respectives.

Les équipes globales d'audit GB et MSS disposent d'un implant d'auditeurs à Paris, doté de cinq personnes. De plus, d'autres équipes globales disposent aussi d'auditeurs localisés à Paris : une personne qui travaille sur les modèles et deux personnes sur la partie assurance.

Les interventions de l'audit local et des équipes globales convergent pour être consolidées dans le plan d'audit annuel d'HSBC Continental Europe. En tout état de cause, conformément à l'Arrêté susmentionné, toutes les missions d'audit concernant HSBC Continental Europe le sont en coordination avec l'Inspecteur Général d'HSBC Continental Europe, qui veille à leur cohérence et à leur efficacité pour l'établissement et ses filiales ou succursales assujetties.

L'Inspecteur Général d'HSBC Continental Europe, Directeur de GIA CE, rapporte à la fois au responsable de "Rest of the World Audit" et au Comité d'Audit HSBC Continental Europe. Il relève hiérarchiquement du Directeur Général d'HSBC Continental Europe. Depuis début 2017, conformément aux prescriptions de la réglementation Solvabilité II, un directeur indépendant du contrôle périodique de la filiale d'assurances d'HSBC Continental Europe a été désigné.

Les travaux d'audit sont tous conduits selon les normes du Groupe HSBC applicables en la matière, telles que retracées notamment dans le Manuel précité des Standards d'Audit du Groupe ("AIM"). Les prescriptions décrites dans AIM doivent être respectées lors de chacune des missions. La dernière version (v.5.2) a été diffusée le 21 décembre 2021.

L'outil *Auditing, Reporting and Management Information System* ("ARaMIS") a été mis en place en 2017 et est utilisé pour toutes les activités d'audit :

- la gestion de l'univers d'audit ;
- l'évaluation des risques pour les différentes entités d'audit ;
- la préparation du plan d'audit ;

- tout le processus d'audit ; et
- le suivi des fiches.

ARaMIS sera remplacé par un nouveau système d'audit pour le Groupe HSBC en 2022, le *Strategic Audit Management System* ("SAMS").

Des changements méthodologiques ont été introduits en 2021 pour :

- réaliser des audits plus courts et plus précis ;
- encourager le management à identifier les déficiences et à en discuter de manière proactive ; et
- transmettre un message plus clair et succinct au management pour l'aider à agir.

Conformément à ces objectifs, GIA a mis en œuvre les principaux changements méthodologiques suivants en 2021 :

- Un univers d'audit revu, reflétant mieux la taille et la structure de la banque et traduisant notamment la différence entre les "Group Significant Countries" (GSIC) et les "Locally Significant Countries"(LSIC) ;
- Une simplification de l'approche des "Management Self-Identified Issues" (MSIIs), dont l'identification proactive par le Management devient désormais le critère principal de reconnaissance;
- Une nouvelle échelle de notation du "Control Rating", qui passe à quatre niveaux, au lieu de trois précédemment;
- Le remplacement du "Management Action Grade" (MAG) par l'"Active Risk Management Rating" (ARMR);
- Un nouveau format de rapport d'audit destiné à communiquer plus directement et efficacement les conclusions et messages clé au travers d'un résumé ramené à deux pages maximum;
- La mise en place d'une nouvelle approche des audits de la culture d'entreprise pour apprécier dans quelle mesure cette dernière peut constituer un facteur de développement ou, à l'inverse, un frein à la performance et à une saine gestion des risques; et
- Le remplacement de "l'Audit Everywhere Questionnaire" (AEQ) par une appréciation du niveau de coopération des audités pouvant justifier un constat de carence de ladite coopération à l'appui des conclusions d'un rapport d'audit.

Au-delà des échanges très réguliers entre les acteurs de GIA, plusieurs éléments concourent à la connaissance et à la tenue à jour des risques par les responsables du contrôle périodique pour HSBC Continental Europe, en particulier :

- la participation de l'Inspecteur Général d'HSBC Continental Europe au Comité Exécutif d'HSBC Continental Europe, au *Risk Management Meeting* ("RMM") d'HSBC Continental Europe, au Comité d'Audit de la Banque et de l'ensemble de ses filiales en France ;
- la présence des directeurs, chefs de missions ou auditeurs de GIA CE dans les comités de risques des différents métiers et fonctions ;
- l'organisation de rencontres bilatérales périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions de GIA CE et les responsables des différents métiers et fonctions ; et
- l'organisation de rencontres périodiques (généralement trimestrielles) entre l'Inspecteur Général, les directeurs de missions de GIA CE et les Commissaires aux comptes de la Banque.

En matière de remontée d'informations, tous les rapports d'audit sont transmis à un responsable exécutif, qui assure *in fine* la responsabilité de la mise en œuvre des actions de remédiation convenues, tout comme de celles éventuellement formulées par ailleurs par les autorités de tutelle ou les Commissaires aux comptes.

Risques

Le Directeur Général, la Directrice des Risques, le Directeur de l'Exploitation, le Directeur de la Conformité et la Directrice des Risques Opérationnels sont systématiquement destinataires des rapports de contrôle périodique.

Les rapports d'audit relatifs à HSBC Continental Europe faisant l'objet d'une notation défavorable pour l'environnement de contrôle et / ou les actions du management, sont systématiquement présentés et commentés par l'Inspecteur Général au Comité d'Audit d'HSBC Continental Europe.

Ce comité assure également un suivi des plans d'action se rapportant aux constats de risque très élevé et élevé issus des rapports d'audit et ayant excédé l'échéance de mise en œuvre.

Enfin, le service de contrôle périodique d'HSBC Continental Europe siège au sein du Comité Inter-Inspections Générales ("CIIG") qui réunit huit établissements de crédit de la place dans l'objectif de mener des contrôles conjoints sur les prestataires externes communs à au moins quatre d'entre eux, en droite ligne des prescriptions du titre V, chapitre II de l'Arrêté. Cette approche conjointe d'audit est aussi mentionnée dans les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ("ABE") sur l'externalisation, qui ont été diffusées en février 2019.

Ressources humaines

Dispositif de contrôle et de gestion des risques liés aux ressources humaines

A la fin 2021, les principaux risques liés aux Ressources Humaines et susceptibles d'avoir des incidences significatives sur le fonctionnement de HSBC Continental Europe sont les suivants :

- risques psycho-sociaux, engendrés notamment par la crise Covid-19, un mauvais climat social, des conditions de travail inadaptées, des ressources humaines insuffisantes ou des pratiques managériales inadéquates ;
- risques "people", lié au manque de ressources et / ou de compétences des équipes ;
- risques de sécurité de l'information liés à la perte ou à la fuite de données sensibles concernant le personnel ;
- risques juridiques liés au non-respect des réglementations ;
- risques de non-paiement de contributions sociales ou de taxes liées aux rémunérations.

La Direction des Ressources Humaines ("DRH") de HSBC Continental Europe constitue la seconde ligne de défense du risque ressources humaines du groupe HSBC Continental Europe.

A ce titre, elle a établi une cartographie des risques qui reprend des risques transversaux, s'agissant des risques liés aux ressources humaines, ainsi que des risques portés par la fonction elle-même, qu'ils soient directement liés aux ressources humaines ou non. Cette cartographie est actualisée au moins une fois par an et sert de support au plan de contrôle annuel.

Le contrôle interne s'appuie également sur des indicateurs de risques (HR *Operational Risk* et *People Risk*) qui sont notamment commentés mensuellement au *Risk Management Meeting*.

Institué en 2009, le Forum des risques RH se réunit trimestriellement dans la cadre de la couverture du dispositif de contrôle permanent de la fonction de risque Ressources Humaines. Participent à ce Comité, outre les principaux responsables de la DRH de HSBC en France, le correspondant de l'équipe *Operational Risk* de la fonction RH, le Responsable de l'équipe Droit social de la Direction des Affaires Juridiques, le représentant de la Conformité Réglementaire et le représentant de l'Audit France.

Le Forum présente notamment les sujets de gouvernance portés par les Ressources Humaines et les plans d'actions en cours. Il examine l'état d'avancement des recommandations qui sont adressées à la DRH par l'Audit, d'autres Fonctions ou le Contrôle interne et les points de risques identifiés par les Directions RH. Il analyse les principales pertes opérationnelles et incidents RH.

Il s'assure que les prestataires de la fonction sont référencés et que les risques liés aux prestations fournies ont fait l'objet d'une évaluation. Il est rendu compte de ses travaux à "l'*Operational Risk Meeting*".

Les comités

Rôle du People Committee HSBC Continental Europe

Le *People Committee* assiste le Directeur des Ressources Humaines ("DRH") et le Directeur Général pour tout ce qui est relatif aux stratégies, politiques et initiatives en matière de gestion des collaborateurs conformément à la politique RH Groupe approuvée par le *People Committee* Groupe ("GPC"), tout en tenant compte des pratiques et contraintes réglementaires locales.

Le *People Committee* a pour principales missions :

- le suivi, de manière transversale au niveau local et dans chaque métier et fonction, de la mise en place des stratégies Groupe en matière de gestion des collaborateurs, par exemple en matière de diversité, de mobilité internationale, d'engagement des salariés, de recrutement, de développement, etc. ;
- la revue des éventuelles dispenses auprès du GPC sur l'approche adoptée en termes de mise en œuvre des stratégies et / ou de politiques majeures du Groupe en matière de gestion du personnel ;
- le suivi des principaux risques en matière de gestion des collaborateurs à l'échelle locale (en particulier les cas identifiés de manquements dans le cadre de l' "*Incentive Compliance process*", les statistiques en matière de *turn-over*, les résultats de l'enquête d'engagement et les plans d'actions recommandés) ;
- l'identification des talents à l'échelle locale, notamment dans le cadre du programme Inspire (développement du leadership France) et au travers d'un dispositif groupe "Explore", ainsi que l'élaboration du plan annuel de succession pour les postes critiques (*Enterprise Critical Roles* et *Business Critical Roles*) ;
- le suivi de bonne application de la stratégie Groupe en matière de management de la performance ;
- l'analyse de l'évolution des structures organisationnelles et des décisions qui en découlent à l'échelle locale le cas échéant (par exemple, changements majeurs apportés au Job Catalogue, au périmètre de responsabilités des managers) ;
- la revue des mouvements de personnel GCB 0-3 ;
- l'approbation du procès-verbal et revue des plans d'actions du *People Committee* précédent.

En matière de rémunération, le *People Committee*, dans sa composante restreinte, assure plusieurs rôles tant dans sa dimension globale qu'individuelle.

Politique de rémunération

Il examine les grands axes de la politique de rémunération proposée par la Direction des Ressources Humaines pour la France ainsi que pour ses succursales et filiales et l'approuve.

Il s'assure de la cohérence de cette politique avec les principes généraux de la politique de rémunération fixée par le Groupe HSBC pour l'ensemble de ses filiales, et au regard des directives particulières fixées par les lignes de métier globales.

Il se prononce sur la conformité de cette politique avec les normes professionnelles locales et les recommandations des autorités de tutelle de la banque en France (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Banque centrale européenne, Autorité des marchés financiers, Fédération bancaire française).

Dispositifs de rémunération variable

Il vérifie que l'ensemble des dispositifs de rémunération variable, mis en œuvre dans les différents métiers de la banque, répondent aux principes généraux définis dans les politiques de rémunération France, Groupe et lignes de métier globales et sont conformes aux exigences des autorités de tutelle.

Il examine les enveloppes de rémunération variable attribuées par les lignes de métier globales aux équipes de HSBC Continental Europe (y compris ses succursales et filiales), au regard de la performance globale des métiers, de la performance relative des équipes et en prenant en compte les dimensions risque et conformité.

Il approuve la structure de ces enveloppes, c'est-à-dire la répartition entre cash et actions, entre rémunération immédiate et rémunération différée en application des règles du Groupe HSBC et des normes professionnelles locales en la matière.

Attributions individuelles

Après en avoir approuvé la liste, Il examine et valide la cohérence des rémunérations des "Risk Takers" CRD IV, AIFM / UCITS et Solvabilité II (à l'exception des membres du *People Committee* restreint) avant soumission aux organes de décision compétents de HSBC Continental Europe et du Groupe HSBC. Il examine les 20 plus hautes rémunérations de l'entreprise (à l'exception des membres du *People Committee* restreint) en lien avec les organes de décision HSBC Continental Europe et du Groupe HSBC et les lignes de métier globales.

Il examine la liste des défaillances individuelles au regard du respect des règles internes en matière de risque de crédit, de conformité et d'image, et pour certains collaborateurs, du respect des mandats prévus par les règles Volker et SRAB.

Une synthèse des axes majeurs de la politique de rémunération et de ses principaux changements est présentée à l'occasion du premier Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration qui suit le *People Committee* restreint.

Rôle du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, en s'appuyant sur la synthèse émise par le *People Committee* restreint, exprime son avis sur les politiques et pratiques en matière de rémunération, en s'assurant de leur cohérence avec la politique du Groupe HSBC, de leur conformité aux normes locales en vigueur et de la bonne prise en compte des dimensions risque et conformité de l'entreprise.

Son champ d'intervention couvre l'ensemble des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre au sein de l'entreprise, avec toutefois un examen plus approfondi sur les professionnels de marché et les mandataires sociaux.

Rôle des fonctions Risques et Conformité dans les politiques de rémunération

Les fonctions Risques et Conformité sont, conformément aux règles du Groupe HSBC (*Global Standards Manual – "GSM"* et *Functional Instruction Manual – "FIM"*), consultées pour avis lors de la mise en œuvre des politiques de rémunération, lors du déploiement de nouveaux dispositifs de rémunération variable et enfin lors de l'attribution des variables individuels dans le cadre du processus de révision salariale annuelle.

Afin de renforcer le rôle des fonctions Risques et Conformité, certaines évolutions ont été mises en œuvre dès 2010, et renforcées significativement en 2015.

Sur un plan pratique, ces fonctions ont la responsabilité, dans leurs domaines d'intervention respectifs, de :

- identifier et répertorier, tout au long de l'année, tous les cas de non-respect des règles de conformité et / ou des règles de procédures internes et / ou des règles en matière de risque ou de sécurité de l'information ;
- instruire les dossiers de manquement individuel en collaboration avec le management du collaborateur concerné et, si besoin, avec les équipes "*Employee Relation*" ;
- présenter les dossiers au Comité Risques Opérationnels du métier concerné afin que le Comité puisse évaluer, à partir d'une grille de critères par type de risque, le niveau du risque et le niveau de manquement du collaborateur au regard de facteurs aggravants ou atténuants. A l'issue du Comité, une décision est prise sur les actions à mettre en œuvre sur un plan disciplinaire et / ou managérial et sur l'incidence en matière de note de performance et donc de rémunération variable et enfin

sur la nécessité, en fonction de la gravité des faits, de l'application de la règle du "malus" d'annulation de tout ou partie des actions attribuées antérieurement et non encore acquises ;

- fournir, si nécessaire, un retour d'information au management afin de procéder à d'éventuels ajustements dans les procédures internes et / ou amendements dans la *balanced scorecard* des collaborateurs concernés par ces manquements.

La Direction des Ressources Humaines communique au *People Committee* ainsi qu'au Comité des Rémunérations une synthèse des comportements individuels et / ou collectifs non conformes au respect des règles internes en matière de risque ou de conformité ainsi qu'une synthèse des réalisations exceptionnelles de collaborateurs sur le plan de la gestion des risques et plus particulièrement en matière de criminalité financière.

Assurances et couverture des risques

HSBC Continental Europe bénéficie des programmes internationaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc, face aux risques opérationnels majeurs assurables auxquels il est exposé, qu'il s'agisse de la protection des personnes ou de ses biens et infrastructures.

Les montants de garanties souscrits pour les risques financiers prennent en compte une hypothèse de sinistralité catastrophique, avec pour objectif de minimiser l'impact de tout événement assurable dont la survenance peut avoir un effet significatif sur les activités du Groupe. Les montants de garanties privilégiés face aux risques d'infrastructure, notamment les dommages liés aux immeubles d'exploitation, sont fixés en valeur de remplacement et varient selon les sites. Des visites de risques par des inspecteurs assureurs sont organisées régulièrement.

La majorité des programmes d'assurance mis en place par HSBC Holdings plc face aux risques énumérés précédemment, font l'objet d'une émission de police locale en France, ainsi que dans les pays européens où sont localisées les succursales (pour un panel de risques plus restreints).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques des activités et pour répondre aux contraintes réglementaires, HSBC Continental Europe souscrit des programmes locaux, notamment en matière de responsabilité civile pour certaines activités réglementées, les opérations de construction (garantie décennale) ou les risques automobiles (responsabilité civile obligatoire), etc.

De façon générale, les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession, à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et des bilans de HSBC Continental Europe et HSBC Holdings plc, et l'appétit aux risques du Groupe.

Le volume des primes versées, tous programmes confondus, était de l'ordre de 0,30 % du produit net bancaire de HSBC Continental Europe pour l'exercice 2021.

Certains programmes, notamment internationaux, incluent la participation de la captive de réassurance du Groupe HSBC. Les partenaires courtiers et experts sont sélectionnés sur base de leur réputation, de leur degré d'expertise sur les couvertures d'assurance gérées et en fonction de la qualité de leur réseau international. Les assureurs sont quant à eux choisis selon une politique très stricte de surveillance de leur solvabilité.

Les Risques ESG – Environnements, Sociaux et de Gouvernance

Voir "Déclaration de Performance Extra-Financière" de la partie "Développement Durable".

Les risques liés au développement durable et au changement climatique

HSBC Continental Europe gère le risque que des services financiers fournis à ses clients puissent avoir une incidence

Risques

inacceptable sur les personnes ou l'environnement. Le risque lié au développement durable peut également entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit et un risque de réputation pour la banque.

Nous gérons les risques liés au développement durable et au changement climatique dans toutes nos activités conformément au cadre de gestion des risques du Groupe, qui repose sur des politiques sectorielles solides et des processus formels.

Nous avons identifié dix secteurs où nous sommes les plus exposés aux risques de transition : électricité et services publics ; pétrole, gaz et charbon ; énergie ; construction et matériaux ; chimie ; automobile ; mines et métaux ; immobilier ; transports ; industrie ; et agriculture. Grâce à une approche entreprise par entreprise, nous rassemblons des informations sur les stratégies de transition climat de nos clients pour évaluer leurs besoins et leur capacité à s'adapter, et pour identifier les opportunités commerciales potentielles.

En octobre 2020, HSBC a annoncé son ambition climat de devenir net zéro pour nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2030, et net zéro pour nos émissions financées en ligne avec l'Accord de Paris d'ici 2050. En décembre 2021, HSBC a annoncé sa politique de sortie du charbon thermique, avec la fin du financement du charbon thermique dans l'UE / OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040. Pour contribuer à notre objectif Net zéro sur nos émissions financées, il est crucial d'accompagner nos clients avec des financements de transition.

En 2021, HSBC Continental Europe a mesuré les émissions de carbone liées à ses émissions financées sur deux secteurs : pétrole & gaz et *Power & Utilities*, en suivant la méthodologie du Groupe. La banque a également évalué son exposition au charbon sur son portefeuille de prêts. Pour plus d'informations, se reporter aux sections « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, pages 108 dans Points d'attention spécifiques et « Gestion des risques environnementaux liés à l'activité bancaire » page 56.

La gestion des risques liés au métier de l'Assurance

La structure de la gouvernance des risques de HSBC Assurances Vie (France) s'articule autour de plusieurs comités, qui ont pour objet de piloter l'exposition aux différents risques de l'activité en fonction des limites fixées pour chacun de ces risques. Les principaux comités qui interviennent dans le cadre de cette gouvernance sont les suivants :

- l'*Actuarial Control Committee* approuve les changements d'hypothèses, de méthodologie ou de process ayant un impact sur le calcul du résultat ou de la marge de solvabilité ;
- le *Local Insurance Model Oversight Committee* effectue la validation, le contrôle et le suivi des modèles utilisés ;
- l'*Asset and Liabilities Committee* gère le risque actif passif et le suivi du capital économique et réglementaire ;
- l'*Investment Committee* gère les risques liés aux investissements (risques de marché, de crédit et de liquidité) ;
- le *Compliance Committee* couvre les sujets liés à la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment des capitaux ainsi que les sujets de conformité réglementaire ;
- l'*Insurance Risk Committee* suit les risques assurantiels, incluant le suivi des taux de chute (rachats, décès, sinistres), la politique de réassurance et les hypothèses non économiques utilisées dans les modèles.

La responsabilité du *Risk Management Meeting* de l'Assurance porte sur l'ensemble des risques auxquels est exposée l'activité. Il s'appuie pour cela sur les comités ci-dessus, dont il assure la supervision et dont il fait évoluer la structure ou le fonctionnement le cas échéant.

Il fait ensuite remonter au Comité d'Audit et des Risques de HSBC Assurances Vie (France) les risques significatifs et les mesures prises pour les gérer.

Cette section donne des éléments d'information sur les risques découlant des activités d'assurance, dont les risques financiers, et notamment les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité et les risques d'assurance.

Les risques liés aux activités d'assurance sont gérés au sein de la filiale d'assurance à l'aide de méthodologies et de processus propres aux activités d'assurance, mais ils restent soumis à un suivi au niveau du Groupe HSBC.

Le modèle de bancassurance de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe utilise un modèle intégré de bancassurance qui offre des produits d'assurance et de gestion de patrimoine destinés principalement à la clientèle de la banque HSBC.

Les produits d'assurance sont distribués par les métiers Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et Banque d'entreprises, à travers leurs réseaux d'agences et les canaux directs.

Les contrats d'assurance distribués par HSBC Continental Europe répondent aux besoins sous-jacents de sa clientèle bancaire, qu'il est en mesure d'identifier grâce aux contacts établis dans le cadre de la relation bancaire et à sa connaissance de ses clients. Il s'agit en majeure partie de produits d'épargne et de placement, de contrats d'assurance temporaire décès et de contrats d'assurance emprunteur. Lorsque HSBC Continental Europe n'accepte pas le risque ou qu'il ne dispose pas de la taille opérationnelle pour élaborer efficacement ces produits, il fait appel à quelques compagnies d'assurance externes pour proposer des produits d'assurance à sa clientèle à travers son réseau d'agences et les canaux directs.

La filiale assurance définit ses propres procédures de contrôle tout en assurant la conformité avec les politiques du Groupe HSBC relatives aux activités d'assurance. Le pilotage au niveau local est exercé par le *Risk Management Meeting* ("RMM") de la filiale.

Par ailleurs, le Comité de gestion actif-passif ("*ALCO*") de la filiale surveille et examine la concordance dans le temps et le bon équilibre entre les flux de trésorerie attendus des actifs et des passifs d'assurance de la filiale.

L'ensemble des produits d'assurance, qu'ils soient élaborés en interne ou par une compagnie d'assurance tierce, sont soumis à un processus d'approbation des produits avant leur lancement.

Risques financiers des activités d'assurance

Les activités d'assurance du groupe HSBC Continental Europe sont exposées à un ensemble de risques financiers pouvant être classés comme suit :

- risques de marché : risques découlant de la variation de la juste valeur des actifs financiers ou de leurs flux de trésorerie futurs sous l'effet de fluctuations de variables telles que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des actions ;
- risques de crédit : risque de perte financière occasionnée par le manquement d'un tiers à ses obligations ; et
- risques de liquidité : risque de ne pas pouvoir honorer à bonne date ses obligations de paiement vis-à-vis des assurés en raison de l'insuffisance des actifs pouvant être réalisés.

Les exigences réglementaires prescrivent le type, la qualité et la concentration des actifs que HSBC Assurances Vie (France) doit conserver pour honorer les passifs d'assurance. Ces exigences viennent compléter les politiques du groupe HSBC dans son ensemble.

Le tableau ci-après présente la répartition des actifs détenus par HSBC Assurances Vie (France), par type de contrat, et donne un aperçu de l'exposition aux risques financiers.

Actifs financiers détenus par HSBC Assurances Vie (France)

	Au 31 décembre 2021			
	Contrats liés	Contrats non liés	Autres actifs	Total
	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
– obligations et autres actifs de taux	–	2 148	1 222	3 371
– investissements en actions	45	6 365	306	6 716
Total	45	8 513	1 528	10 086
Actifs financiers à la juste valeur par OCI				
– obligations et autres actifs de taux	–	8 919	1 887	10 807
– investissements en actions	–	–	–	–
Total	–	8 919	1 887	10 807
– Dérivés	–	25	1	26
– Autres actifs financiers	–	3 119	1 925	5 043
Total	45	20 576	5 342	25 962

Environ 55 % des actifs financiers étaient investis en obligations au 31 décembre 2021 et 26 % en actions.

En assurance-vie, les primes nettes sont investies dans des portefeuilles d'actifs. HSBC Assurances Vie (France) gère les risques financiers de ces portefeuilles pour le compte des assurés en détenant des actifs appropriés en fonction de la nature des contrats souscrits.

Risques de marché des activités d'assurance

Les risques de marché découlent des asymétries entre les passifs de certains produits et les actifs sous-jacents. Par exemple, les écarts de rendement ou d'échéances entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt.

Sont examinés ci-après les principales caractéristiques des produits fournis par la société d'assurance du groupe qui génèrent des risques de marché, ainsi que les risques de marché auxquels ces caractéristiques exposent la société.

Les produits de placement ou d'assurance à long terme peuvent être assortis de garanties. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque le rendement des actifs couvrant le rendement du placement garanti peut être inférieur à ce dernier, tel que découlant des garanties devant être versées aux assurés.

Le montant des contrats d'assurance et de placement avec participation discrétionnaire est principalement investi en obligations ; une fraction est affectée à d'autres catégories d'actifs de manière à fournir aux clients un potentiel de rendement accru. Les filiales détenant ce type de portefeuille de produits sont exposées au risque de chute des cours du marché lorsque les primes discrétionnaires ne peuvent pas pleinement en tenir compte.

Une hausse de la volatilité du marché peut également engendrer une augmentation de la valeur de la garantie accordée à l'assuré.

Les contrats de placement et d'assurance à long terme permettent, en règle générale, à l'assuré de racheter la police à n'importe quel moment ou de la laisser expirer. Lorsque la valeur de rachat n'est pas liée à la valeur réalisée sur la cession des actifs sous-jacents associés, la filiale est exposée aux risques de marché. En particulier, lorsque les clients souhaitent racheter leur contrat alors que la valeur des actifs est à la baisse, ceux-ci vont devoir être vendus à perte pour financer les remboursements.

Concernant les contrats en unités de compte, le risque de marché est pour l'essentiel supporté par l'assuré, mais en règle générale l'exposition au risque de marché demeure, car les commissions de gestion sont liées à la valeur de marché des actifs liés.

Chaque filiale d'assurance du Groupe HSBC gère le risque de marché en recourant à tout ou partie des techniques suivantes :

- pour les contrats avec participation discrétionnaire, en ajustant le taux de la participation aux bénéfices pour gérer les engagements envers les assurés. Une part significative du risque de marché est ainsi supportée par l'assuré ;
- en structurant les portefeuilles d'actifs pour couvrir les flux de trésorerie relatifs aux passifs ;

- en utilisant, dans une certaine mesure, des instruments dérivés offrant une protection contre des mouvements défavorables du marché ou une meilleure couverture des flux de trésorerie relatifs aux passifs ;
- en révisant périodiquement les produits identifiés comme présentant un risque élevé, comportant des garanties de rendement et des caractéristiques optionnelles liées à des produits d'épargne et de placement ;
- en intégrant des caractéristiques, destinées à atténuer le risque de marché, dans les nouveaux produits ; et
- en se séparant, dans la mesure du possible, des placements dont le risque est jugé inacceptable.

HSBC Assurances Vie (France) surveille régulièrement son exposition aux risques de marché par rapport à des limites préétablies. Les expositions sont rassemblées et transmises tous les mois à HSBC Group Insurance.

Les mesures standard d'évaluation des risques de marché sont les suivantes :

- pour les risques de taux d'intérêt, les sensibilités de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie attendus relatifs à l'actif et au passif, globalement et par devise, à un déplacement parallèle à la hausse ou à la baisse d'un point de base des courbes d'actualisation utilisées pour calculer la valeur actualisée nette, ainsi qu'à une pentification ou un aplatissement de ces courbes de taux ;
- pour les risques liés au cours des actions, la valeur de marché totale du portefeuille d'actions et la valeur de marché du portefeuille d'actions par région et par pays.

Les mesures standard sont relativement simples à évaluer et à agréger, mais elles ont des limites. En particulier, le déplacement parallèle des courbes de taux d'un point de base ne tient pas compte des relations non linéaires existant entre les valeurs de certains actifs et passifs et les taux d'intérêt. La non-linéarité découle, par exemple, de garanties de placement et de caractéristiques produits autorisant les assurés à racheter leurs contrats. HSBC Assurances Vie (France) supporte le montant à combler si le rendement des placements détenus pour couvrir les contrats assortis de garanties est inférieur au rendement qu'impliquent les garanties accordées.

Par ailleurs, la sensibilité de la valeur de certains actifs à un mouvement de la courbe des taux peut elle-même varier en fonction du niveau des taux. L'impact d'un mouvement important ne pourra donc pas être calculé simplement à partir de l'impact d'un mouvement unitaire, des calculs complémentaires peuvent se révéler nécessaires.

Conscient de ces limites, le groupe utilise aussi, au-delà des mesures standard, des tests de résistance permettant d'examiner l'effet de plusieurs scénarios de taux de marché sur le résultat annuel global et sur le total des fonds propres des sociétés d'assurance du groupe après prise en compte des traitements fiscaux et comptables lorsqu'ils sont jugés significatifs et pertinents.

Risques

Les résultats de ces tests de résistance sont soumis, chaque trimestre, aux comités des risques de HSBC Group Insurance.

Le tableau ci-après illustre l'effet de certains scénarios relatifs aux taux d'intérêt, au cours des actions et aux *spreads* de crédit sur le résultat de l'exercice et sur le total des fonds propres de HSBC Assurances Vie (France).

L'impact des scénarios de stress sur la valeur actualisée des contrats d'assurance existants ("*PVIF*") ou *Present Value of In-Force* est intégré, le cas échéant, dans les résultats des tests de sensibilité.

La relation entre le résultat et les fonds propres, d'une part, et les facteurs de risque, d'autre part, n'est pas linéaire ; par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être extrapolés pour mesurer la sensibilité aux différents niveaux de stress.

Les sensibilités sont présentées avant prise en compte de l'effet des mesures de gestion destinées à atténuer l'impact des variations sur les taux du marché, et de tous autres facteurs tels que le comportement des assurés qui est susceptible d'évoluer en réponse aux variations des risques de marché.

Sensibilité des facteurs de risques liés à la compagnie d'assurance du groupe

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
100 points de base de mouvement uniforme de la courbe de taux à la hausse	80	78
100 points de base de mouvement uniforme de la courbe de taux à la baisse	(181)	(175)
10 % de hausse dans le prix des actions	37	30
10 % de baisse dans le prix des actions	(40)	(32)
50 points de base de hausse des <i>spreads</i> de crédit de réinvestissement ¹	36	32
50 points de base de baisse des <i>spreads</i> de crédit de réinvestissement ¹	(39)	(35)

1 Sensibilité de la PVIF après impôts.

La variation des sensibilités de la *PVIF* est principalement liée à l'évolution de l'environnement économique en 2021, en particulier les mouvements des taux d'intérêt et des marchés actions.

Risques de crédit des activités d'assurance

Le risque de crédit peut engendrer des pertes dues à des défaillances et entraîner une volatilité du compte de résultat et du bilan au travers des variations des *spreads* de crédit.

La direction de la société d'assurance du groupe est responsable du risque de crédit, ainsi que de la qualité et de la performance des portefeuilles de placement. L'évaluation de la solvabilité des émetteurs et des contreparties se fonde essentiellement sur les opinions d'agences de notation de réputation internationale et sur d'autres informations publiques.

Les risques de crédit des placements font l'objet d'un suivi par les filiales d'assurance par rapport aux limites fixées et sont regroupés et soumis à la fonction Risque de crédit – Assurance Groupe. HSBC Group Insurance soumet les risques de crédit des placements à des stress tests en s'appuyant sur les sensibilités aux *spreads* de crédit et sur les probabilités de défaut.

Un certain nombre d'outils sont mis en œuvre pour gérer et surveiller les risques de crédit. Parmi ces outils figure le Rapport de surveillance du crédit qui comprend une liste alertant sur les placements susceptibles de poser des problèmes de crédit, liste qui est communiquée deux fois par mois à la Direction Générale de HSBC Group Insurance et aux Responsables de la filière risques pays afin d'identifier les investissements présentant le risque le plus sérieux de dépréciation future.

Qualité du crédit

Le tableau ci-après présente une analyse des bons du Trésor et assimilés ainsi que des obligations détenus par HSBC Assurances Vie (France) selon le classement par qualité du crédit. Les cinq catégories de notation sont définies en page 118.

Seuls les actifs couvrant les passifs des contrats d'assurance non liés et les capitaux propres sont présentés dans le tableau, dans la mesure où les risques financiers au titre des actifs couvrant les passifs liés sont en majeure partie supportés par les assurés. 89 % des actifs figurant dans le tableau sont investis dans des titres notés "*Strong*".

Bons du Trésor et assimilés, obligations détenus par HSBC Assurances Vie (France)

	Au 31 décembre 2021		
	Strong	Good / Satisfactory	Total
Actifs financiers à la juste valeur	3 108	263	3 371
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	3 108	263	3 371
Investissements financiers	9 478	1 329	10 807
– bons du Trésor et assimilés	–	–	–
– obligations	9 478	1 329	10 807
Total	12 586	1 592	14 178

Risque de liquidité des activités d'assurance

Chaque trimestre, HSBC Assurances Vie est tenue de soumettre un rapport sur le risque de liquidité à HSBC Group Insurance aux fins de regroupement et d'analyse. Dans ces rapports, le risque de liquidité est évalué en mesurant les variations des flux de trésorerie nets cumulés attendus selon différents scénarios de stress, l'objectif étant de déterminer l'impact lié à la réduction de la liquidité disponible attendue et à l'accélération des sorties de trésorerie.

Pour ce faire, on prend par exemple pour hypothèse une diminution des affaires nouvelles ou des renouvellements et un accroissement des rachats ou des renoncations supérieur aux prévisions.

Les tableaux ci-après présentent les flux de trésorerie prévus non actualisés pour les passifs découlant des contrats d'assurance. La maturité des contrats figurant au passif est indéterminée car dans la plupart des cas les assurés ont la possibilité de résilier leur contrat à tout moment.

Maturité attendue des engagements au titre des contrats d'assurance

	Liquidités attendues (inescomptables)				Total
	< 1 an	1-5 ans	5-15 ans	> 15 ans	
Au 31 décembre 2021					
Assurances non liées ¹	1 571	5 993	8 536	7 567	23 667
Assurances liées ¹	2	8	11	10	31
Total	1 573	6 001	8 547	7 577	23 698

¹ Les assurances non liées incluent les activités de non-vie.

Risques d'assurance

Les risques d'assurance correspondent aux risques de perte, autres que les risques financiers, transférés du titulaire du contrat d'assurance à l'assureur. Le risque d'assurance est mesuré principalement par le niveau des engagements nés des contrats.

Le profil de risque d'assurance de HSBC Assurances Vie (France) n'a pas connu d'évolution importante au cours de 2021 malgré la hausse des engagements vis à vis des assurés sur ces contrats (23,57 milliards EUR vs 23,13 milliards EUR en 2020).

Les tableaux ci-après présentent une analyse de l'exposition du groupe au risque d'assurance par type d'activité.

Analyse des risques en assurance-vie – engagements envers les assurés

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ¹	—	—
Assurance emprunteurs	33	35
Rentes	80	79
Assurance à terme et autres contrats long terme	11	12
Assurance non-vie	—	—
Total des assurances non liées²	124	126
Assurance-vie liée	31	31
Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ^{1,3}	23 543	23 069
Passifs sous contrats d'assurance hors investissements financiers	23 698	23 226

¹ Les contrats d'assurance et les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices confèrent aux assurés le droit de recevoir, en sus des garanties dont ils sont assortis, des avantages additionnels qui constituent probablement une quote-part importante du total des avantages contractuels, mais dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion du groupe. Ces avantages additionnels se fondent, aux termes du contrat, sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'actifs ou sur le résultat de la société qui émet le contrat.

² L'assurance non liée comprend le reste des activités non-vie.

³ Même si les contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont des investissements financiers, le groupe continue de les comptabiliser dans les contrats d'assurance, comme l'y autorise la norme IFRS.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses économiques et non économiques

Au sein du groupe, l'activité assurance-vie est comptabilisée selon la méthode de l'*embedded value*, laquelle fournit notamment un cadre d'appréciation du risque et de la valorisation. La sensibilité de la valeur actualisée des actifs à long terme liés aux contrats d'assurance existants ("*PVIF*") ou *Present Value of In-Force* aux changements d'hypothèses économiques et non économiques est décrite ci-dessous.

A noter que le modèle de simulation utilisé a fait l'objet de plusieurs revues par des cabinets externes qui ont confirmé que ce dernier est conforme aux standards des marchés.

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses économiques

Le tableau suivant montre les effets des mouvements du taux sans risque et du taux d'actualisation sur la valeur de la *PVIF* au 31 décembre pour HSBC Assurances Vie :

	2021 ¹	2020 ¹
	€m	€m
+100 points de bases du taux sans risque	152	148
-100 points de bases du taux sans risque	(295)	(288)
+100 points de bases du taux d'actualisation	(3)	8
-100 points de bases du taux d'actualisation	2	(11)

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés avant impôt.

En raison de certaines caractéristiques des contrats, les sensibilités ne sont pas linéaires et ne peuvent donc pas être extrapolées à des niveaux supérieurs de stress. L'analyse du scénario de baisse du taux sans risque montre qu'il entraîne une baisse significative sur le rendement prospectif des

investissements, et donc sur le taux de rendement des contrats d'épargne. Les sensibilités obtenues s'entendent à taux ultime inchangé et avant toute décision de gestion qui pourrait atténuer les impacts et avant tout changement dans le comportement des assurés.

Les sensibilités sur le taux *forward ultime* EIOPA sont mentionnées ci-après :

	Impact sur la PVIF au 31 déc 2021 ¹	Impact sur la PVIF au 31 déc 2020 ¹
	€m	€m
+100 points de bases du taux ultime	20	27
-100 points de bases du taux ultime	(30)	(37)

¹ Les impacts sont présentés avant impôt.

Risques

Sensibilité de la PVIF à l'évolution des hypothèses non-économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF pour les assureurs-vie sont calculés sur la base d'hypothèses non économiques dont la mortalité et ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de chargement. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des bénéfices et du total des capitaux propres, au 31 décembre 2021, à des modifications raisonnablement envisageables de ces hypothèses non économiques à cette date.

Le risque de mortalité et de morbidité est en général associé aux contrats d'assurance-vie. L'impact de l'accroissement de la mortalité ou de la morbidité sur le bénéfice dépend du type de risque souscrit.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la PVIF :

	Impacts sur les gains / pertes au 31 décembre 2021 ¹	Impacts sur les gains / pertes au 31 décembre 2020 ¹
	€m	€m
Hausse de 10 % du taux de mortalité / morbidité	(16)	(14)
Baisse de 10 % du taux de mortalité / morbidité	17	14
Hausse de 10 % des taux de rachat	(22)	(19)
Baisse de 10 % des taux de rachat	25	21
Hausse de 10 % des niveaux de frais	(39)	(43)
Baisse de 10 % des niveaux de frais	39	43

¹ Les impacts sur les bénéfices sont présentés après impôt.

L'augmentation des dépenses est entièrement supportée par l'assureur, venant ainsi réduire le résultat de la compagnie.

L'impact des variations des taux de rachats est essentiellement expliqué par l'activité d'épargne. Pour illustration, une hausse des rachats provoque une diminution du portefeuille de contrats sous gestion et donc un effet négatif sur les bénéfices de l'assureur.

D'autres informations sont disponibles dans le chapitre Facteurs de risques, en page 98 et suivantes.

Gestion du risque réputationnel

Il n'y a eu aucun changement significatif de nos politiques et pratiques de gestion du risque de réputation au sein de HSBC Continental Europe en 2021.

Vue d'ensemble

Le risque de réputation est lié aux perceptions des parties prenantes, qu'elles soient basées sur des faits ou non. Les attentes des parties prenantes changent constamment et le risque de réputation est donc dynamique et varie selon les zones géographiques, les groupes et les individus. Nous avons un engagement indéfectible à respecter les normes élevées que nous nous sommes fixées dans chaque juridiction.

Toute défaillance des normes d'intégrité, de conformité, de service à la clientèle ou d'efficacité opérationnelle représente un risque de réputation potentiel.

La sensibilité aux taux de rachat dépend du type de contrat souscrit. Concernant les contrats d'assurance, le coût des sinistres est financé par les primes perçues tandis que les produits générés par le portefeuille de placement viennent soutenir les passifs. Concernant le portefeuille de produits d'assurance temporaire-décès, un accroissement des taux de rachat a en général un effet négatif sur le bénéfice en raison du manque à gagner sur les primes émises futures liées à ces renoncations.

Le risque de taux de chargement est l'exposition à une variation des taux de chargement. Dans la mesure où une hausse des frais ne peut être répercutée sur les assurés, tout accroissement des taux de chargement aura un impact négatif sur les bénéfices.

Gouvernance et structure

L'élaboration des politiques, la gestion et l'atténuation du risque d'atteinte à la réputation sont coordonnées par nos comités de gestion du risque de réputation et de sélection du Client (*Reputational Risk and Client Selection Committees*), classés par secteur d'activité. Ces comités tiennent le Comité de Gestion des Risques au courant des domaines et des activités présentant un risque important pour la réputation et, le cas échéant, formulent des recommandations à l'intention de ce même comité pour atténuer ces risques. Les problèmes importants qui présentent un risque de réputation sont également signalés au Conseil d'Administration au travers du Comité des Risques, le cas échéant.

Principaux processus de gestion des risques

Chaque Ligne de Métier mondiale a mis en place un processus de gouvernance qui permet à son comité sur la politique de gestion du risque de réputation et de sélection du client de résoudre les problèmes de risque de réputation au bon niveau, en escaladant les décisions de façon adéquate.

Les fonctions gèrent et escaladent les risques de réputation dans le cadre du dispositif de gestion des risques opérationnels.

Nos politiques définissent notre appétence au risque et nos procédures opérationnelles pour tous les domaines du risque réputationnel, y compris la prévention du crime financier, la conformité réglementaire, les préoccupations liées à la conduite, les impacts environnementaux, les droits de l'Homme et les relations avec les employés.

Etats financiers consolidés

	Page
Compte de résultat consolidé	176
Etat consolidé du résultat global	177
Bilan consolidé	178
Tableau des flux de trésorerie consolidés	179
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	180

Notes annexes aux comptes consolidés

1	Base d'établissement et principales méthodes comptables	181
2	Commissions nettes	194
3	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	195
4	Activités d'assurance	195
5	Salaires et avantages au personnel	197
6	Honoraires des Commissaires aux comptes	201
7	Impôts	201
8	Dividendes	203
9	Résultat par action	204
10	Portefeuille de transaction (Actif)	204
11	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur	204
12	Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur	211
13	Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	212
14	Instruments dérivés	213
15	Investissements financiers	217
16	Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés	217
17	Participations dans les entreprises liées et partenariats	218
18	Informations relatives aux implantations pays par pays	218
19	Entités structurées	219
20	Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	220
21	Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs	223
22	Portefeuille de transaction (Passif)	225
23	Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	225
24	Comptes de régularisation et autres passifs	225
25	Provisions pour risques et charges	226
26	Dettes subordonnées	226
27	Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité	227
28	Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif	229
29	Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres	230
30	Engagements de financement et de garantie	231
31	Contrats de location	232
32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	232
33	Transactions avec des parties liées	233
34	Evénements postérieurs à la clôture	234
35	Liste des sociétés consolidées d'HSBC Continental Europe	235
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	238

Compte de résultat consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2021 €m	2020 €m
Marge nette d'intérêt		987	1 053
- intérêts et produits assimilés		1 700	1 861
- intérêts et charges assimilées		(713)	(808)
Commissions nettes	2	915	858
- commissions (produits)	2	1 304	1 104
- commissions (charges)	2	(389)	(246)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	3	81	72
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	3	1 226	161
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	3	(11)	(4)
Variation de juste valeur des actifs financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat	3	52	87
Résultat net de cession des investissements financiers		16	14
Primes d'assurance nettes	4	1 632	1 367
Autres produits d'exploitation		294	84
Total du produit net bancaire		5 192	3 692
Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés	4	(2 829)	(1 571)
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		2 363	2 121
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(33)	(289)
Produit net bancaire		2 330	1 832
- frais de personnel	5	(914)	(1 245)
- frais généraux et administratifs		(1 051)	(883)
- dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		(75)	(329)
- dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts	20	(6)	(320)
Total des charges d'exploitation		(2 046)	(2 777)
Résultat d'exploitation		284	(945)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	17	1	-
Résultat avant impôt		285	(945)
Impôt sur les bénéfices	7	(17)	(80)
Résultat net		268	(1 025)
Attribuable à :			
- résultat net part du groupe		269	(1 022)
- part des intérêts minoritaires		(1)	(3)
Bénéfice par action	9	2,74	(10,43)
Bénéfice par action après dilution	9	2,74	(10,43)
Dividende par action	8	-	-

Etat consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2021 €m	2020 €m
Résultat net		268	(1 025)
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		(34)	32
– profits / (pertes) de juste valeur		(27)	47
– plus / (moins) values de cession transférées dans le compte de résultat		(18)	(6)
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat		(2)	2
– impôt différé		13	(11)
Couvertures de flux de trésorerie :		(32)	35
– profits / (pertes) de juste valeur	14	(59)	30
– profits / (pertes) reclassés dans le compte de résultat	14	11	17
– impôt différé	14	16	(12)
Différence de change nette d'impôt différé		26	(20)
Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains / (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :		–	(6)
– avant impôt différé	5	3	(4)
– impôt différé		(3)	(2)
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :		3	(5)
– avant impôt différé	23	7	(4)
– impôt différé		(4)	(1)
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		1	(1)
– profits / (pertes) de juste valeur		1	(1)
– impôt différé		–	–
Total des autres éléments du résultat global		(36)	35
Total du résultat global		232	(990)
Total des produits et charges :			
– part du groupe		233	(987)
– part des intérêts minoritaires		(1)	(3)
Total du résultat global		232	(990)

Bilan consolidé

Au 31 décembre

	Notes	2021 €m	2020 €m
Actif			
Caisse, banques centrales et CCP		38 063	29 508
Comptes d'encaissement		156	224
Portefeuille de transaction	10	12 921	12 954
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	13	13 345	11 648
Instruments dérivés	14	39 634	56 475
Prêts et créances sur les établissements de crédit		6 832	6 781
Prêts et créances sur la clientèle		59 612	56 225
Opérations de prise en pension – hors-trading		20 487	21 522
Investissements financiers	15	16 110	19 167
Actifs destinés à la vente		2	3
Comptes de régularisation et autres actifs	21	14 538	21 735
Impôt courant		162	146
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	17	2	1
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	20	763	579
Actifs d'impôt différé	7	37	131
Total de l'actif		222 664	237 099
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit		18 548	17 204
Comptes créditeurs de la clientèle		70 144	61 393
Opérations de mise en pension – hors-trading		8 731	10 984
Comptes de décaissement		280	198
Portefeuille de transaction	22	16 247	17 828
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	23	13 733	16 892
Instruments dérivés	14	35 895	55 714
Dettes représentées par un titre		7 414	3 605
Comptes de régularisation et autres passifs	24	18 122	20 117
Impôt courant		66	73
Passifs des contrats d'assurance	4	23 698	23 228
Provisions	25	234	397
Passifs d'impôt différé	7	–	131
Dettes subordonnées	26	1 876	1 876
Total des dettes		214 988	229 640
Fonds propres			
Capital social appelé	29	491	491
Primes d'émission	29	2 137	2 137
Autres fonds propres	8	750	750
Autres réserves		1 653	1 688
Report à nouveau et résultat de la période		2 636	2 368
Total des fonds propres – part du groupe		7 667	7 434
Part des intérêts minoritaires		9	25
Total des fonds propres		7 676	7 459
Total du passif et des capitaux propres		222 664	237 099

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2021 €m	2020 €m
Résultat avant impôt		285	(945)
Retraitement des éléments non monétaires		(433)	1 699
– amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation ¹		81	649
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		–	(15)
– part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		(1)	–
– pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit		37	287
– provisions (y compris provision pour retraites)		4	254
– paiement à base d'actions	5	15	13
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		(180)	128
– élimination des écarts de conversion		(389)	383
Variation des actifs et passifs d'exploitation		6 982	(1 423)
– variation nette sur titres de transaction et dérivés		(4 585)	(3 676)
– variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		(2 874)	1 112
– variation sur opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>		3 849	13 299
– variation des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		(1 697)	309
– variation des autres actifs		6 683	(7 279)
– variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		10 095	8 934
– variation des opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>		(2 253)	(9 229)
– variation des dettes représentées par un titre		3 809	(6 177)
– variation des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		(3 151)	(2 065)
– variation des autres passifs		(2 854)	3 420
– impôts payés		(40)	(71)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 834	(669)
Acquisition d'investissements financiers		(2 687)	(5 786)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers		5 108	4 202
Flux nets de trésorerie sur acquisition / cession d'actifs corporels		(36)	(47)
Flux nets de trésorerie sur acquisition / cession d'actifs incorporels		(6)	(38)
Flux nets de trésorerie sur cession / acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes		–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		2 379	(1 669)
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	29	–	–
Flux nets sur dettes subordonnées	26	–	500
Dividendes versés	8	(30)	(30)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements		(30)	470
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		9 183	(1 868)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		47 567	49 616
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		249	(181)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		56 999	47 567
Trésorerie et équivalents de trésorerie² :			
– caisse, banques centrales et CCP		38 063	29 508
– comptes d'encaissement		156	224
– prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		4 333	3 711
– opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		12 052	9 238
– effets publics et valeurs assimilées de maturité inférieure ou égale à trois mois		71	299
– comptes de règlement nets, dépôts de garanties et appels de marge en espèce		2 604	4 785
– déduction des comptes de décaissement		(280)	(198)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		56 999	47 567

¹ Inclus un montant de 504 millions EUR de dépréciation d'actifs non financiers et des écarts d'acquisition en 2020.

² Au 31 décembre 2021, la trésorerie et équivalents de trésorerie inclut 4,3 milliards EUR (en 2020 : 5,5 milliards EUR) de trésorerie indisponible pour les usages d'HSBC Continental Europe, dont 0,9 milliards EUR (en 2020 : 1,2 milliards EUR) de dépôts obligatoires auprès des banques centrales.

Les intérêts reçus s'élèvent à 1,841 millions EUR (2020 : 2,117 millions EUR), les intérêts payés s'élèvent à 1,143 millions EUR (2020 : 1 354 millions EUR) et les dividendes reçus s'élèvent à 15 millions EUR (2020 : 2 millions EUR).

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice ³	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2021	2 628	750	2 412	78	69	(47)	1 588	7 478	25	7 503
Résultat net	–	–	269	–	–	–	–	269	(1)	268
Autres éléments du résultat global	–	–	3	(33)	(32)	26	–	(36)	–	(36)
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	(34)	–	–	–	(34)	–	(34)
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	1	–	–	–	1	–	1
– couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	(32)	–	–	(32)	–	(32)
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	–	–	3	–	–	–	–	3	–	3
– écart de change	–	–	–	–	–	26	–	26	–	26
Total du résultat global	–	–	272	(33)	(32)	26	–	233	(1)	232
– fonds propres additionnels	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– dividendes ²	–	–	(30)	–	–	–	–	(30)	–	(30)
– impact net des accords de paiement réglés en	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres Mouvements	–	–	(18)	–	–	–	4	(14)	(15)	(29)
Total autres variations des capitaux propres	–	–	(48)	–	–	–	4	(44)	(15)	(59)
Au 31 décembre 2021	2 628	750	2 636	45	37	(21)	1 592	7 667	9	7 676

1 Au 31 décembre 2021, le montant cumulé de variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur s'élève à une perte de (59) millions EUR.

2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 30 millions EUR.

3 Retraitement rétrospectif du solde d'ouverture du report à nouveau (44 millions EUR) suite à l'adoption des changements de méthodologie de comptabilisation des engagements de retraite (35 millions EUR attribuables à un changement de méthode d'évaluation, 9 millions EUR attribuables au changement de point de départ à la suite d'une décision définitive de l'IFRIC relative à la période de service sur laquelle les avantages du personnel sont attribués). Voir Note 1.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Autres réserves									
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Réserve de fusion et autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Total des capitaux propres
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2020	2 628	750	3 424	47	34	(27)	1 587	8 443	28	8 471
Résultat net	–	–	(1 022)	–	–	–	–	(1 022)	(3)	(1 025)
Autres éléments du résultat global	–	–	(11)	31	35	(20)	–	35	–	35
– instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	32	–	–	–	32	–	32
– actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	(1)
– couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	35	–	–	35	–	35
– gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	(6)	–	–	–	–	(6)	–	(6)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur ¹	–	–	(5)	–	–	–	–	(5)	–	(5)
– écart de change	–	–	–	–	–	(20)	–	(20)	–	(20)
Total du résultat global	–	–	(1 033)	31	35	(20)	–	(987)	(3)	(990)
– fonds propres additionnels	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– dividendes ²	–	–	(30)	–	–	–	–	(30)	–	(30)
– impact net des accords de paiement réglés en actions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres Mouvements	–	–	7	–	–	–	1	8	–	8
Total autres variations des capitaux propres	–	–	(23)	–	–	–	1	(22)	–	(22)
Au 31 décembre 2020	2 628	750	2 368	78	69	(47)	1 588	7 434	25	7 459

1 Au 31 décembre 2020, le montant cumulé de variation de juste valeur attribuable aux variations de risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur s'élève à une perte de (62) million EUR.

2 Le montant des dividendes inclut le coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres pour un montant de 30 million EUR.

1 Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38 Avenue Kléber – 75116 Paris ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 février 2022.

1.1 Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards"

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe ont été établis dans le respect des normes IFRS ("*International Financial Reporting Standards*") telles que publiées par l'IASB ("*International Accounting Standards Board*") et incluent les interprétations formulées par l'IFRS *Interpretations Committee*, telles que validées par l'Union européenne ("UE"). Il n'y avait aucune norme non approuvée en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 affectant ces états financiers consolidés et individuels.

Normes adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2021

Il n'y a pas eu de nouvelles normes comptables ayant eu un effet significatif sur HSBC Continental Europe en 2021.

Développement récents du comité d'interprétation des normes IFRS ("IFRIC")

Avantages du personnel (IAS19)

En avril 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS a publié une décision définitive afin de clarifier la manière dont sont calculés les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies comportant une obligation de présence au moment du départ en retraite combiné à, un plafonnement des droits au-delà d'un certain nombre d'années consécutives d'ancienneté. Selon cette décision, l'IFRS IC a considéré que l'engagement devait être constitué uniquement sur les exercices correspondant aux années de services précédant le départ en retraite.

HSBC Continental Europe a modifié en conséquence sa méthode d'évaluation des engagements concernés. Cette modification a conduit à une réduction des provisions de 44 millions EUR, comptabilisée dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2021 en Report à nouveau.

Se reporter à la Note 5 Rémunération et avantages sociaux des employés.

Immobilisations incorporelles (IAS38)

En mars 2021, l'IFRIC a publié une décision relative aux principes applicables aux coûts correspondants à la configuration ou à la personnalisation des accords de 'Software as a service'. L'IFRIC a conclu que la norme fournit une base appropriée à la détermination du traitement comptable et à décider en conséquence de ne pas inscrire ce sujet au programme de travail de l'IASB. L'analyse de cette décision est en cours même si aucun impact matériel n'est attendu.

Targeted Long-Term Refinancing Operation ('TLTRO') III

En février 2022, l'IFRIC a continué ses discussions sur le traitement de l'avantage découlant du financement des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO) III et la décision d'agenda devrait être publiée après la réunion de l'IASB de mars 2022. Voir Note 1.3.

(b) Evolution des principes comptables

Amendements mineurs aux IFRS

L'IASB n'a publié aucun amendement mineur effectif à compter du 1er janvier 2021 applicable à HSBC Continental Europe. Cependant, l'IASB a publié un certain nombre d'amendements mineurs aux normes IFRS effectifs à compter du 1er janvier 2022 et du 1er janvier 2023. HSBC Continental Europe anticipe un impact non significatif, au moment de leur adoption, sur les comptes consolidés.

Nouvelles normes IFRS

IFRS 17 "Contrats d'assurance"

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance", publiée le 18 mai 2017 et amendée en date du 25 juin 2020 a été adoptée par l'Union européenne en date du 19 novembre 2021. La norme énonce les exigences qu'une entité doit appliquer pour comptabiliser les contrats d'assurance qu'elle émet et les contrats de réassurance qu'elle détient. Suite aux amendements, la norme IFRS 17 entrera en vigueur le 1er janvier 2023. HSBC Continental Europe est en train de mettre en œuvre IFRS 17. Les pratiques du secteur et l'interprétation de la norme sont encore en cours d'évolution. De plus, l'impact sur les prévisions de rendements futurs de nos activités d'assurance dépend de la croissance, de la durée et de la composition de notre portefeuille de contrats d'assurance. Par conséquent, l'impact financier probable de sa mise en œuvre reste incertain. Cependant, nous avons les attentes suivantes quant aux impacts par rapport à notre politique comptable actuelle pour les contrats d'assurance, qui est exposée dans la politique 1.2 (j) ci-dessous :

- En vertu d'IFRS 17, aucun actif *PVIF* ("*Present Value of In-Force business*") ne sera comptabilisé. A contrario le bénéfice futur estimé sera inclus dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance en tant que marge de service contractuel ("MSC") et reconnu progressivement dans les revenus à mesure que les services sont fournis sur la durée du contrat d'assurance. Si le profit sur la durée de vie d'un contrat individuel sera inchangé, son émergence se fera plus tard sous IFRS 17. Le remplacement de l'actif *PVIF* par la MSC, qui est un passif, réduira à la fois les capitaux propres tangibles et totaux. L'actif *PVIF* sera éliminé en capitaux propres lors de la transition, ainsi que d'autres ajustements des actifs et des passifs pour refléter les exigences d'évaluation d'IFRS 17 et toute modification résultante sur les actifs financiers dans le champ d'application d'IFRS 9 ;
- IFRS 17 exige une utilisation accrue des valeurs de marché présentes dans l'évaluation des passifs d'assurance. Les changements des conditions de marché pour certains produits mesurés selon l'approche de mesure générale sont immédiatement comptabilisés en résultat, tandis que les changements des conditions de marché pour les autres produits mesurés selon l'approche à chargement variable sont inclus dans la mesure de la MSC ;
- Conformément à la norme IFRS 17, les coûts directement attribuables seront inclus dans la MSC et comptabilisés dans les résultats des services d'assurance en réduction du produit net bancaire publié, car le bénéfice est comptabilisé sur la durée des contrats d'assurance. Les coûts qui ne sont pas directement attribuables seront inclus dans les charges d'exploitation. Il en résultera une diminution des charges d'exploitation par rapport à la norme comptable actuellement en vigueur ;

Notes annexes aux comptes consolidés

- Nous avons l'intention de fournir une mise à jour sur les impacts financiers probables sur nos activités d'assurance dans les derniers rapports financiers de 2022, lorsque nous nous attendons à ce que cela soit raisonnablement estimable.

(c) Devises

La monnaie fonctionnelle d'HSBC Continental Europe est l'euro qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés HSBC Continental Europe et la monnaie de présentation des états financiers consolidés du Groupe est la livre sterling.

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan, à l'exception des actifs et des passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les différences de change sont incluses dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat selon que le gain ou la perte sur cet élément est inscrit dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat.

Dans les états financiers consolidés, les actifs, les passifs des succursales, filiales, coentreprises et entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe HSBC Continental Europe, tandis que leur résultats sont convertis en euros aux taux de change moyens de la période de *reporting*.

Les différences de change sont constatées dans les autres éléments du résultat global. A la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation de l'information

Certaines informations requises par les IFRS ont été incluses dans les sections auditées du présent rapport annuel et comptes 2021 comme suit :

- les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance sont incluses dans la partie "Risque" aux pages 87 à 174 ;
- la déclaration "Fonds propres" est inclus dans la partie "Mesure du Capital et du levier" à la page 145.

(e) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation ou à l'évaluation de certains des éléments mis en évidence, comme les "estimations et jugements comptables critiques" dans la section 1.2 ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2021. Cela pourrait entraîner des estimations et des jugements sensiblement différents de ceux formés par la direction aux fins des présents états financiers. Le choix par la direction des méthodes comptables du groupe contenant des estimations et des jugements critiques reflète le caractère significatif des éléments auxquels les règles sont appliquées et le degré élevé de jugement et d'incertitude d'estimation impliqués.

(f) Information sectorielle

Le principal décideur opérationnel de HSBC Continental Europe est le Directeur Général, assisté par les Directeurs Généraux Délégués et le Comité Exécutif. Les secteurs opérationnels sont présentés conformément aux différents rapports internes. Durant l'année 2021, HSBC Continental Europe a changé ses secteurs opérationnels. Voir Note 1.3 Événements significatifs de l'année.

La répartition des actifs, passifs, produits et charges par secteurs opérationnels est effectuée en conformité avec les principes analytiques d'HSBC Continental Europe. Les produits et charges ventilés par secteur incluent des transferts entre secteurs effectués à des conditions de marché. Les coûts partagés sont répartis par secteurs sur la base des refacturations effectuées.

Les types de produits et services dont chaque segment déclarable tire son chiffre d'affaires sont décrits dans le « Rapport stratégique – Produits et services » à la page 6.

(g) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective d'une continuité d'exploitation, le management considérant que HSBC Continental Europe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans le futur. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital. Ces considérations incluent des scénarios de crise qui reflètent l'incertitude croissante que la pandémie mondiale de Covid-19 a eue sur les opérations de HSBC Continental Europe, ainsi que les impacts potentiels d'autres risques majeurs et émergents, et l'impact connexe sur la rentabilité, le capital et la liquidité.

1.2 Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Investissements dans les filiales

Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, le groupe HSBC Continental Europe consolide l'entité s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, et notamment l'exposition à la variabilité des résultats, le pouvoir de diriger les activités pertinentes, et si le pouvoir est exercé en qualité d'agent ou de principal.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la quote-part de celle-ci dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les investissements dans les filiales sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations pour pertes.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Les investissements dans des filiales sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'investissement pourrait être déprécié, ce qui implique des estimations de la valeur d'utilité reflétant la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs de l'investissement et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, tous deux soumis à des facteurs incertains comme suit :

Jugements	Estimations
<ul style="list-style-type: none">La précision des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la direction refait les tests de dépréciation plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la direction des perspectives commerciales futures.	<ul style="list-style-type: none">La précision des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la direction refait les tests de dépréciation plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la direction des perspectives commerciales futures.Les taux utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur évaluation et sont basés sur les coûts du capital affectés à l'investissement. Le pourcentage du coût du capital est généralement dérivé d'un modèle d'évaluation des immobilisations, qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, notamment le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné et une prime pour le risque de l'activité évaluée. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est affecté à une / aux unités génératrices de trésorerie ("UGT") pour les besoins du test de dépréciation représentant le niveau au plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne. Les UGT d'HSBC Continental Europe sont considérées comme une "global business unit" au sein des principales entités opérationnelles. Un test de dépréciation est réalisé une fois par an, ou chaque fois qu'il existe une perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

Dans le cas d'une cession d'activité au sein d'une UGT à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, l'écart d'acquisition lié à l'activité arrêtée est inclus dans la valeur comptable de l'activité afin de déterminer le résultat de cession, et est évalué proportionnellement à la part des valeurs relatives de l'activité arrêtée par rapport à la part d'UGT conservée.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'examen de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers (voir Note 1.2 (n)) au titre de la dépréciation reflète la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains, comme suit :

Jugements	Estimations
<ul style="list-style-type: none">L'exactitude des prévisions de flux de trésorerie est soumise à une très forte incertitude dans un contexte de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la direction réexamine les écarts d'acquisition plus d'une fois l'an lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur. Ce processus garantit le fait que les hypothèses sur lesquelles les prévisions de flux de trésorerie sont fondées continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation de la direction concernant les perspectives futures d'activités.	<ul style="list-style-type: none">Les flux de trésorerie futurs des UGT sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables par la suite. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la direction sur les perspectives futures d'activités au moment de l'évaluation.Les taux utilisés au titre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur valorisation et sont basés sur les coûts du capital affectés aux UGT individuelles. Le coût du capital est généralement basé sur un modèle d'évaluation des actifs financiers qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, y compris le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné ainsi qu'une prime pour le risque lié à l'activité en cours d'évaluation. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la direction.Les principales hypothèses utilisées pour estimer la dépréciation de l'écart d'acquisition et les actifs non financiers sont décrites dans la Note 20.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Une entité est considérée comme sponsorisée par HSBC Continental Europe si, en plus de son implication continue dans l'entité, HSBC Continental Europe a un rôle essentiel dans la création de cette entité ou dans le regroupement des contreparties concernées de manière à permettre la réalisation de la transaction. Le groupe HSBC Continental Europe n'est généralement pas considéré comme un sponsor si la seule implication dans l'entité est simplement administrative.

Intérêts dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les partenariats sont des investissements dans lesquels HSBC Continental Europe, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations de HSBC Continental Europe, le partenariat est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise. HSBC Continental Europe consolide par mise en équivalence les investissements dans des entités sur lesquelles il exerce une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des partenariats.

HSBC Continental Europe comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs et du résultat des opérations sous contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part attribuable des résultats et des réserves des coentreprises et des entreprises sous contrôle conjoint est incluse dans les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sur la base soit des états financiers établis jusqu'au 31 décembre, soit des montants calculés au prorata ajustés pour tenir compte de toute transaction ou événement significatif survenu entre la date de disponibilité des comptes et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions de participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais sont évalués comme faisant partie de la valeur comptable de la participation.

(b) Revenus et charges

Produit net bancaire

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur, sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilées" sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. La seule exception à ce principe correspond aux intérêts attachés aux dettes émises par HSBC Continental Europe à des fins de financement désignées à la juste valeur sur option ainsi qu'aux dérivés gérés conjointement enregistrés en charges d'intérêt.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles dépréciations pour pertes de valeur.

Produits et charges autres que d'intérêts

HSBC Continental Europe encaisse des commissions provenant de services fournis à un prix fixe dans le temps, tels que les services de tenue de compte et cartes de crédit, ou lorsque HSBC Continental Europe effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, tels que des frais de courtage et des services d'importations / exportations. À l'exception de certaines commissions de gestion sous mandat et de performance, toutes les autres commissions sont générées à un prix fixe. Les commissions de gestion et de performance peuvent varier en fonction de la taille du portefeuille clients et de la performance de HSBC Continental Europe en tant que gestionnaire de fonds. Les frais variables sont comptabilisés lorsque toutes les incertitudes sont résolues. Les commissions proviennent généralement de contrats à court terme dont les conditions de paiement ne comportent pas de composante de financement significative.

HSBC Continental Europe agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC Continental Europe agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

HSBC Continental Europe comptabilise les commissions liées aux transactions à la date de la réalisation de la prestation de service. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis au fil du temps, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de l'accord.

Lorsque HSBC Continental Europe propose un ensemble de services contenant plusieurs prestations non distinctes, telles que celles incluses dans la tenue de compte, les prestations sont traitées comme une seule prestation. Si un ensemble de services contient des prestations distinctes, telles que celles incluant à la fois des prestations de tenue de compte et d'assurance, le prix de transaction correspondant est attribué à chaque prestation sur la base des prix de vente individuels estimés.

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis. Il s'agit de la date de détachement du dividende pour les titres de participation cotés et généralement la date à laquelle les actionnaires approuvent le dividende pour les titres de participation non cotés.

Le résultat net des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les éléments suivants :

- "Résultat net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Cet élément comprend les gains et pertes sur opérations de portefeuilles de transaction, qui comprennent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et des autres instruments financiers gérés à la juste valeur, ainsi que les intérêts, produits et charges assimilées, à l'exclusion de l'effet des variations du risque de crédit des passifs gérés à la juste valeur. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- "Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat". Cela comprend les produits et charges assimilées, et les dividendes afférents sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat, ainsi que les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments, qui peuvent être identifiables séparément à partir d'autres instruments dérivés de transaction.
- "Variation de juste valeur des instruments de dette désignés et des dérivés associés". Les intérêts payés sur la dette à long terme et les flux de trésorerie sur les dérivés associés sont présentés dans les intérêts et charges assimilées, ce qui réduit les asymétries comptables.
- "Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat". Cela inclut les intérêts sur les instruments qui échouent au test *SPPI* ("*Solely Payment of Principal and Interests*"). Voir (d) ci-après.

Les méthodes comptables relatives aux primes d'assurance sont décrites à la Note 4.

(c) Evaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un instrument financier est égale au prix de transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue). Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur la cotation d'un marché liquide ou une technique d'évaluation reposant seulement sur des données de marchés observables, HSBC Continental Europe comptabilise la différence comme un gain initial (un "gain ou perte le premier jour"). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, soit lorsque la transaction qui arrive à échéance est clôturée / terminée ou que les données de valorisation deviennent observables.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où HSBC Continental Europe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément. Dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation IFRS. Les instruments financiers sont classés dans l'un des trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur, décrits dans la Note 11, "Juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur".

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La majorité des techniques d'évaluation n'utilisent que des données de marché observables. Cependant, certains instruments financiers sont classés sur la base de techniques de valorisation qui comportent une ou plusieurs données de marché significatives non observables, et pour elles, l'évaluation de la juste valeur est plus critique :

Jugements	Estimations
<ul style="list-style-type: none">Un instrument dans son intégralité est classé comme évalué à l'aide de paramètres non observables significatifs si, de l'avis de la direction, une proportion significative du bénéfice initial de l'instrument ou supérieure à 5 % de la valorisation de l'instrument est déterminée par des données non observables."Non observable" dans ce contexte signifie qu'il n'y a que peu ou pas de données de marché actuellement disponibles pour déterminer le prix auquel une transaction sans lien de dépendance serait susceptible d'être effectuée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'y a aucune donnée disponible sur laquelle fonder une détermination de la juste valeur (des données de prix consensuelles peuvent, par exemple, être utilisées).	<ul style="list-style-type: none">Les détails sur les instruments financiers de niveau 3 d'HSBC Continental Europe et la sensibilité de leur valorisation à l'effet de l'application d'hypothèses alternatives raisonnables pour déterminer leur juste valeur sont présentés dans la Note 11.

(d) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et contenant des clauses contractuelles donnant lieu à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, tels que la plupart des prêts et avances aux banques et à la clientèle et certains titres de créance, sont évalués au coût amorti.

De plus, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. HSBC Continental Europe enregistre les instruments financiers au coût amorti relevant des règles applicables en matière de livraison dans un délai défini par la réglementation ou par une convention de marché en date de transaction.

La valeur comptable de ces actifs financiers, lors de la comptabilisation initiale, comprend tous les frais directs encourus.

HSBC Continental Europe peut octroyer des engagements de financement à des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt doit être conservé à des fins de transaction, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque HSBC Continental Europe a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt est inclus dans les calculs de dépréciation.

Opérations de mise et de prise en pension et accords similaires – hors-trading

Lorsque les titres de taux sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé ("opérations de mise en pension"), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres achetés sous réserve de les revendre ("opérations de prise en pension") ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé au titre de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors-trading sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans la marge nette d'intérêt sur la durée de vie de l'accord.

Les contrats économiquement équivalents à des mises en pension et prises en pension sont comptabilisés de la même manière et présentés avec les opérations de prise en pension ou de mise en pension.

(e) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus suivant un modèle de collecte de flux de trésorerie contractuels et de vente, et qui prévoient des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Ceux-ci comprennent principalement des titres de taux. Ils sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC Continental Europe devient partie au contrat et sont normalement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés. Ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de valeur (exceptées celles liées aux dépréciations, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat en "Résultat net de cession des investissements financiers". Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation décrits ci-dessous et la dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

(f) Titres actions évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les titres actions pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements facilitant des affaires et autres investissements similaires dans lesquels HSBC Continental Europe détient des investissements autrement que pour générer un rendement sur le capital. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres ne sont jamais recyclés en résultat. Autrement, les titres actions sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat (à l'exception des produits de dividendes qui sont comptabilisés en compte de résultat).

(g) Instruments financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- la comptabilisation à la juste valeur supprime ou réduit de manière significative une asymétrie comptable ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement ; et
- lorsque le passif financier contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement comptabilisés à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lors de leur extinction.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur" ou dans le "Résultat net des actifs et passifs des entreprises d'assurance, y compris des dérivés connexes, évalués à la juste valeur par le compte de résultat" à l'exception de l'effet des variations du risque de crédit des passifs, présenté dans les « Autres éléments du résultat global », à moins que ce traitement crée ou aggrave une asymétrie comptable en résultat.

Selon le critère susmentionné, les catégories d'instruments financiers désignées par HSBC Continental Europe sont les suivantes :

- Instruments de dette à des fins de financement désignés à la juste valeur sur option destinés à réduire une asymétrie comptable: L'exposition aux intérêts et / ou au change sur certains titres de créance à taux fixe émis a été mise en correspondance avec l'exposition aux intérêts et / ou au change sur certains *swaps* dans le cadre d'une stratégie de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéficiaires ("DPF"), mais est comptabilisé en tant que passif financier. Les engagements vis-à-vis des clients au titre de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités des comptes. Si aucune estimation de juste valeur n'a été réalisée pour les actifs liés, au moins certains des actifs seraient évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Les actifs et les passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base.
La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- Passifs financiers qui contiennent à la fois des dépôts et des dérivés : ces passifs financiers sont gérés et leur performance évaluée sur la base de la juste valeur.

(h) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les variations de juste valeur étant généralement comptabilisées au compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis par HSBC Continental Europe et enregistrés à la juste valeur, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés détenus à des fins de gestion des risques sont documentés dans des relations de couverture si et seulement si les critères de documentation et d'efficacité sont atteints. HSBC Continental Europe utilise ces produits dérivés ou, le cas échéant, d'autres instruments de couverture non dérivés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou en couverture des investissements dans des établissements à l'étranger en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu ; l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ; la partie non efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, est immédiatement comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique "Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur". Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne remplit plus les critères, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est immédiatement reclassé au compte de résultat.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Les couvertures non éligibles correspondent à des produits dérivés entrant dans des couvertures économiques d'actifs et de passifs pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée.

(i) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont constatées pour les prêts et avances aux banques et à la clientèle, les opérations de prise en pension hors-trading, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) correspondant aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa date d'enregistrement initiale dans les comptes de la banque, le montant de dépréciation comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier. Les actifs financiers dont le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative sont considérés comme étant en "stage 1"; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en "stage 2" et les actifs financiers présentant un indice objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en "stage 3". Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination ("POCI") sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Les actifs financiers dépréciés en "stage 3"

HSBC Continental Europe détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en "stage 3" en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment si :

- les impayés en capital ou en intérêts dépassent 90 jours ;
- il existe d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, par exemple une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières ; et
- le prêt est par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le risque d'encourir un défaut de paiement n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours, même si l'application des règles prudentielles permettraient de ne déclarer le défaut qu'au delà des 180 jours d'impayés. Par conséquent, les définitions de crédit douteux et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le "stage 3" représente tous les prêts considérés comme étant en défaut ou douteux.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la dépréciation pour perte de crédit attendue.

Passage en perte à terme

Les actifs financiers (et les dépréciations associées) sont normalement passés en perte à terme, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, ceci n'arrive généralement qu'après réception de tout produit de la réalisation de la garantie. Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en pertes peut être effectué plus tôt.

Prêts restructurés

Les prêts sont identifiés comme étant restructurés et classés comme créances douteuses lorsque nous modifions les conditions de paiement contractuelles en raison de difficultés de trésorerie de l'emprunteur. Les prêts restructurés restent classés en tant que créances douteuses jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'éléments pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs et conservent la désignation de "restructuré" jusqu'à leur échéance ou jusqu'à leur décomptabilisation.

Un prêt qui est restructuré est décomptabilisé si le contrat existant est annulé et si un nouveau contrat est conclu à des conditions substantiellement différentes ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de telle manière que l'emprunt restructuré soit un instrument financier substantiellement différent.

Tous les nouveaux prêts survenus à la suite d'une décomptabilisation dans ces circonstances sont considérés comme ayant été dépréciés à leur acquisition ou leur origination (*Purchase or Originated Credit Impaired – "POCI"*) et continueront d'être considérés comme des prêts restructurés.

Mis à part les prêts dépréciés à leur origination, tous les autres prêts modifiés peuvent être transférés en dehors du "stage 3" s'ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation et, dans le cas de prêts restructurés, si les indicateurs sont suffisants pour démontrer une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, sur la période d'observation minimale, et s'il n'existe aucun autre indicateur de perte de valeur. Ces prêts peuvent être transférés en "stage 1" ou "stage 2" selon le mécanisme décrit ci-après en comparant le risque de défaillance à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaillance tel qu'il était lors de la comptabilisation initiale (sur la base des conditions contractuelles originales non modifiées).

Prêts renégociés non dépréciés

Les modifications qui ne génèrent pas une restructuration du prêt sont considérés comme une renégociation commerciale. Lorsqu'une renégociation commerciale entraîne une modification (par un changement des conditions existantes ou par la création d'un nouveau contrat de prêt) telle que les droits de HSBC Continental Europe sur les flux de trésorerie du contrat initial ont expiré, l'ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur. Les droits aux flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la renégociation commerciale est effectuée aux taux du marché et si aucune concession liée au paiement n'a été accordée.

Les modifications de prêt obligatoires ou d'ordre général qui ne sont pas spécifiques à l'emprunteur, par exemple les programmes gouvernementaux d'aide à la clientèle, n'ont pas été classées comme des prêts renégociés et n'ont généralement pas entraîné de décomptabilisation, mais leur classification en "stage" est déterminée en tenant compte de toutes les informations disponibles et justifiables en vertu de notre politique de provisionnement des pertes attendues. Les changements apportés à ces instruments financiers qui sont économiquement équivalents et requis par la réforme des taux d'intérêt de référence n'entraînent pas la décomptabilisation ou une modification de la valeur comptable de l'instrument financier, mais nécessitent plutôt une mise à jour du taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux d'intérêt de référence.

Augmentation significative du risque de crédit ("stage 2")

Une évaluation en vue de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de *reporting* en prenant en compte l'évolution du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier. L'évaluation compare explicitement ou implicitement le risque de défaillance survenant à la date de *reporting* par rapport au risque constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d'un facteur spécifique et de son poids par rapport à d'autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères sont différents pour différents types de prêts, en particulier entre les portefeuilles *Retail* (essentiellement des clients particuliers et entrepreneurs individuels) et *Wholesale* (essentiellement des entreprises et institutions financières ou souveraines).

Toutefois, sauf s'ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont réputés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent des paiements en retard de plus de 30 jours. En outre, les prêts *Wholesale* qui sont évalués individuellement – et sont généralement des entreprises et des clients commerciaux – sont inclus en *stage 2* lorsqu'ils figurent sur une liste de surveillance au titre du risque de crédit.

Notes annexes aux comptes consolidés

Pour l'ensemble des portefeuilles commerciaux, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut sur la durée de vie des actifs qui englobe un large éventail d'informations notamment la note de crédit de l'emprunteur (*Customer Risk Rating* – "*CRR*"), les prévisions macroéconomiques, et les probabilités de transition (amélioration ou détérioration) du crédit. Le seuil à partir duquel la variation de la probabilité de défaut est considérée comme significative dépend de la qualité du crédit à l'origination telle que traduite par le *CRR*, selon le tableau ci-dessous :

CRR à l'origination	Seuils d'augmentation significative de la probabilité de défaut :
0.1–1.2	15 bps
2.1–3.3	30 bps

Pour les *CRRs* supérieurs à 3.3, qui n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation, une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme avérée lorsque la probabilité de défaut a doublé par rapport à celle à l'origination. Les changements significatifs de la probabilité de défaut se font à dire d'expert, qui s'appuie sur les données historiques du crédit et les changements relatifs aux taux du marché.

Pour les prêts antérieurs à la mise en œuvre de IFRS 9, la probabilité de défaut à l'origination ne tient pas compte des ajustements qui reflètent les attentes des conditions macroéconomiques futures, qui ne sont pas disponibles sans l'utilisation de données rétrospectives. En l'absence de ces données, l'origination de la probabilité de défaut doit être calculée approximativement en estimant la probabilité de défaut sur la durée de l'opération ("*through the cycle*") et leur variation historique, correspondant à l'approche modélisée de l'instrument sous-jacent et la qualité de crédit du client ("*CRR*") à l'origination.

Pour ces prêts, la comparaison quantitative est complétée par la prise en compte de la détérioration marginale de la note de crédit du client basée sur les seuils figurant dans le tableau suivant :

CRR à l'origination	Critères significatifs supplémentaires – Nombre de détériorations de qualité de crédit du client (CRR) requis pour identifier une détérioration significative du crédit (stage 2) (< ou égale à)
0.1	5 crans
1.1–4.2	4 crans
4.3–5.1	3 crans
5.2–7.1	2 crans
7.2–8.2	1 cran

Pour plus d'informations sur l'échelle des 23 catégories utilisée pour la note de crédit de l'emprunteur ("*CRR*"), se reporter à la page 118.

Pour certains portefeuilles de titres de créance pour lesquels des notations de marché externes sont disponibles et les notations de crédit ne sont pas utilisées dans la gestion du risque de crédit, les titres de créance entrent en *stage 2* lorsque leur risque de crédit augmente au point qu'ils ne sont plus considérés comme des "*investment grades*". La catégorie "*investment grade*" est celle où l'instrument financier a un faible risque de subir des pertes, la structure a une forte capacité à remplir ses obligations financières contractuelles à court terme et les changements défavorables de la conjoncture économique et des affaires à long terme ne réduiront pas nécessairement la capacité de l'emprunteur à remplir ses obligations financières contractuelles.

Pour les portefeuilles de clientèle de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'un modèle IFRS 9 de probabilité de défaut à 12 mois. Cette probabilité de défaut est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques au-delà de 12 mois. Les expositions sur la clientèle de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de *stage 2* sont définis comme des comptes ayant une probabilité de défaut ajustée sur 12 mois supérieure à un seuil. Ce seuil est calibré en retenant la probabilité de défaut à 12 mois des prêts en impayé de plus de 30 jours, observée 12 mois auparavant. Il permet donc d'identifier les prêts dont le risque est significativement plus élevé nécessitant un passage en *stage 2*.

Créances saines – ("*Stage 1*")

Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent en *stage 1*.

Crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination

Les actifs financiers achetés ou générés avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination. Cette catégorie inclut la reconnaissance d'un nouvel instrument financier à la suite d'une renégociation lorsque des concessions ont été accordées pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur qui, autrement, n'auraient pas été envisagées. Les variations de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces actifs sont comptabilisées en résultat jusqu'à ce que ceux-ci ne soient décomptabilisés, même si la perte de crédit attendue sur leur durée de vie devient inférieure au montant de la perte de crédit attendue estimé lors de la comptabilisation initiale.

Transferts de stages

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories en fonction des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont transférés de *stage 2* en *stage 1* s'il y a eu une amélioration significative du risque de crédit. A l'exception des prêts restructurés, les instruments financiers sont sortis du *stage 3* lorsqu'ils ne présentent plus aucune caractéristique de dépréciation, tel que décrit ci-dessus. Les prêts restructurés resteront en *stage 3* jusqu'à ce qu'il existe des preuves suffisantes démontrant une réduction significative du risque de non-paiement des flux de trésorerie futurs, observée sur une période minimale d'un an et qu'il n'existe plus aucun autre indicateur de dépréciation. Pour les prêts qui sont évalués en vue d'une dépréciation sur la base d'un portefeuille, les preuves comprennent généralement un historique des performances de paiement par rapport aux conditions d'origine ou révisées, en fonction des circonstances. Pour les prêts qui sont évalués en vue d'une dépréciation sur base individuelle, toutes les preuves disponibles sont appréciées au cas par cas.

Evaluation de l'ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des pertes attendues (*Expected Credit Loss* – "*ECL*") sont pondérées en fonction des probabilités et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de *reporting*. En outre, l'estimation de l'ECL doit tenir compte de la valeur temps de l'argent.

En général, HSBC Continental Europe calcule l'ECL en utilisant trois composantes principales : une probabilité de défaut ("PD"), une perte en cas de défaut ("LGD" : *Loss Given Default*) et l'exposition en cas de défaillance ("EAD" : *Exposure At Default*).

L'ECL sur 12 mois est calculée en multipliant les PD, LGD et EAD sur 12 mois. L'ECL sur la durée de vie du contrat est calculée en utilisant une PD sur la durée de vie du contrat. Les PD à 12 mois et à vie représentent respectivement la probabilité de défaut au cours des 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'EAD correspond à l'exposition de la banque en cas de défaut et est calculée en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts ainsi que des prélèvements attendus. La LGD représente les pertes attendues sur l'EAD en cas de défaillance compte tenu de la réalisation des garanties et de la valeur temps de l'argent.

HSBC Continental Europe s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB de Bâle II, en procédant à une recalibration pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme suit.

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> Sur la durée de l'opération (représente la PD moyenne à long terme) La définition de défaut inclut un critère minimum de plus de 90 jours de retard, bien que celle-ci soit de plus de 180 jours pour certains portefeuilles 	<ul style="list-style-type: none"> Point in time (basé sur les conditions actuelles, ajusté pour prendre en compte les estimations des conditions futures qui affecteront la PD) Critère minimum de plus de 90 jours en retard pour tous les portefeuilles
EAD	<ul style="list-style-type: none"> Ne peut être inférieur au solde à la date de reporting 	<ul style="list-style-type: none"> Amortissement pour les produits à terme
LGD	<ul style="list-style-type: none"> Downturn LGD (pertes attendues lors d'un ralentissement économique grave mais plausible) Des seuils réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation de la LGD en raison du manque de données historiques Actualisé en utilisant le coût du capital Tous frais de collecte inclus 	<ul style="list-style-type: none"> LGD attendue (basée sur l'estimation de la perte en cas de défaillance, y compris l'impact attendu des conditions économiques futures telles que les variations de la valeur du collatéral) Pas de seuil Actualisé selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt Seuls les coûts associés à l'obtention / vente du collatéral sont inclus
Autre		<ul style="list-style-type: none"> Réactualisé depuis la date de l'événement de défaut à la date de clôture

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles de Bâle dans la mesure du possible, la PD sur la durée de vie des actifs est déterminée à partir des probabilités d'évolution future des PD à 12 mois. Pour la méthodologie du crédit aux entreprises, la PD sur la durée de vie de ces actifs prend également en compte la migration de crédit attendue, c'est-à-dire la variation attendue du CRR du client au cours de la durée de vie du crédit.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises en "Stage 3" est déterminée sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash Flows – "DCF"*). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations à dire d'expert à la date de reporting, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et d'encassements d'intérêts futurs. La garantie est prise en compte, s'il est probable que le recouvrement de l'encours comprendra la réalisation de la garantie, sur la base de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts liés à sa réalisation. Les flux de trésorerie sont actualisés à une approximation raisonnable du taux d'intérêt effectif initial.

Pour les montants significatifs, les flux de trésorerie sont pondérés en fonction des trois scénarios économiques appliqués de manière plus générale par le Groupe et à dire d'expert quant à la probabilité de réussite de la stratégie de recouvrement. Pour les cas moins significatifs, l'effet des différents scénarios économiques et stratégies de calcul est synthétisé en un ajustement au résultat le plus probable.

Mesure de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue est mesurée dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale prise en compte lors de la mesure de la perte de crédit attendue (qu'il s'agisse d'une perte de crédit attendue à 12 mois ou à vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle HSBC Continental Europe est exposée au risque de crédit. En ce qui concerne les découverts en *wholesale*, les mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an. Cette période correspond donc à celle qui va jusqu'à la date prévue de la prochaine revue du crédit. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition au risque de crédit de HSBC Continental Europe au délai de préavis contractuel, ce n'est pas la durée contractuelle du crédit qui détermine la période maximale considérée. La valeur l'ECL est alors plutôt mesurée sur la période au cours de laquelle HSBC Continental Europe restera exposée au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Ceci s'applique aux découverts bancaires du portefeuille *Retail*, où la période correspond à la durée au terme de laquelle 95 % des transferts *stage 2* vers *stage 3* ont été réalisés. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante "engagement de prêt" séparément de la composante "actif financier". En conséquence, le total de l'ECL est comptabilisé en provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de l'ECL dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision.

Données économiques prospectives

HSBC Continental Europe utilise différents scénarios économiques globaux prospectifs, déterminés par référence à des prévisions externes, qui sont représentatifs des conditions économiques anticipées. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer la perte attendue dans la plupart des environnements économiques. Dans certains contextes économiques, des analyses complémentaires peuvent s'avérer nécessaires et peuvent résulter en des scénarios ou des ajustements additionnels, pour refléter une gamme de résultats économiques possibles suffisante pour une estimation non biaisée. La méthodologie détaillée est décrite dans "Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des estimations ECL" à la page 126.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Le calcul de l'ECL selon IFRS 9 impose à HSBC Continental Europe de porter un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations.

Les plus significatifs sont indiqués ci-dessous :

JUGEMENTS

- Définition de ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit.
- Le choix et la calibration des modèles de PD, LGD et EAD qui soutiennent les calculs, y compris la formulation de jugements raisonnables et justifiables sur la façon dont les modèles réagissent aux conditions économiques actuelles et futures.
- La sélection des paramètres du modèle et les prévisions économiques, y compris déterminer si des prévisions économiques suffisantes et correctement pondérées sont incorporées pour calculer la perte attendue sans biais.
- Apporter des ajustements au jugement de la direction pour tenir compte des événements de dernière minute, des limitations et des lacunes des modèles et des données, et des jugements d'experts en matière de crédit.

ESTIMATIONS

- Le paragraphe Estimation des pertes de crédit attendues aux pages 126 à 130 expose les hypothèses utilisées pour déterminer l'ECL. Une indication de la sensibilité est disponible dans le rapport annuel de HSBC Bank plc et tient compte de l'application de différentes pondérations appliquées à différentes hypothèses économiques.

(j) Contrats d'assurance

Un contrat est classé comme contrat d'assurance lorsque l'entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie en cas de survenance d'un événement futur incertain spécifié. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais est comptabilisé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif. En outre, HSBC Continental Europe émet des contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF") qui sont également comptabilisés en tant que contrats d'assurance comme l'exige la norme IFRS 4.

Primes d'assurance nettes

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Sinistres d'assurance net et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance-vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporés dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les sinistres à maturité sont comptabilisés à l'échéance du paiement. Les rachats sont comptabilisés lorsqu'ils sont payés ou à une date antérieure (après notification) à laquelle la politique cesse d'être incluse dans le calcul des passifs d'assurance correspondants. Les sinistres de décès sont reconnus lorsqu'ils sont notifiés.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Engagements nets des sinistres, prestations versées et variation des dettes aux assurés

Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie non liés sont calculés pour chaque opération d'assurance-vie sur la base des principes actuariels locaux. Les passifs au titre de contrats d'assurance-vie en unités de compte sont au moins équivalents à la valeur de rachat ou de transfert, qui est calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents concernés.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Lorsque les contrats prévoient une participation discrétionnaire aux bénéfices des assurés, les passifs relatifs à ces contrats comprennent des provisions pour la future participation discrétionnaire aux bénéfices des assurés. Ces provisions reflètent la performance du portefeuille d'investissement à ce jour et les attentes de la direction quant à la performance future des actifs sous-jacents aux contrats, ainsi que d'autres facteurs liés à l'expérience tels que la mortalité, les rachats et l'efficacité opérationnelle, le cas échéant.

La participation aux bénéfices des assurés peut être déterminée par les conditions contractuelles, réglementaires ou la politique de distribution antérieure.

Contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF")

Bien que les contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire soient des instruments financiers, ils continuent d'être traités comme des contrats d'assurance comme l'exige l'IFRS 4. HSBC Continental Europe comptabilise donc les primes de ces contrats en revenus et comptabilise en charges l'augmentation résultante de la valeur comptable du passif.

Dans le cas des plus-values nettes latentes sur ces contrats, dont les avantages discrétionnaires reflètent principalement la performance du portefeuille d'investissement, l'augmentation correspondante des passifs est comptabilisée soit dans le compte de résultat, soit en résultat global ("OCI"), suite au traitement des plus-values latentes sur les actifs concernés. Dans le cas de pertes nettes latentes, un actif de participation différée n'est comptabilisé que dans la mesure où sa recouvrabilité est hautement probable.

Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")

HSBC Continental Europe comptabilise à l'actif la valeur des contrats d'assurance et des contrats d'investissement conclus avec participation discrétionnaire aux bénéfices, classés à long terme à la date de clôture. L'actif représente la valeur actualisée de la participation des actionnaires dans les bénéfices des sociétés d'assurance émettrices qui devraient résulter de ces contrats souscrits à la date de clôture. La *Present Value of In-Force long term insurance business ("PVIF")* est déterminée en actualisant les bénéfices futurs attendus, dans le cadre contractuel à la date d'arrêt, et en utilisant des hypothèses appropriées pour évaluer des facteurs tels que la mortalité, les taux de rachat et les niveaux de dépenses futures, ainsi qu'un taux d'actualisation du risque reflétant la prime de risque attribuable aux contrats respectifs.

La *PVIF* intègre des provisions pour risque non lié au marché et à la valeur des options et des garanties financières. La *PVIF*, à l'actif, est présentée brute des impôts associés au bilan et les variations de la *PVIF* sont incluses dans les "Autres produits opérationnels" sur une base brute d'impôt.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

L'évaluation de la *PVIF* dépend d'hypothèses économiques (par exemple, les rendements futurs des investissements) et d'hypothèses non économiques (par exemple, liées au comportement des assurés ou à la démographie). Voir Note 20 *PVIF*.

JUGEMENTS

- L'actif *PVIF* représente la valeur de la part des actionnaires dans les bénéfices de la compagnie d'assurance attendus des contrats souscrits à la date de clôture. Il est déterminé en actualisant ces bénéfices futurs attendus en utilisant des hypothèses appropriées pour évaluer des facteurs tels que la mortalité future, les taux de rachat et les niveaux de dépenses, et un taux d'actualisation du risque qui reflète la prime de risque attribuable aux contrats en question. La *PVIF* intègre des provisions pour les risques non liés au marché et la valeur des options et garanties financières.

ESTIMATIONS

- Les hypothèses sont réévaluées à chaque date de clôture et les changements d'estimation affectant la valeur de la *PVIF*, sont reflétés dans le compte de résultat. Les sensibilités aux facteurs de risque de marché et aux facteurs de risque non économiques sont incluses dans les sections marquées comme auditées aux pages 173 et 174 respectivement.

(k) Frais de personnel

Paiements réglés en actions

HSBC Continental Europe conclut des accords de paiement fondés sur des actions et réglés en espèces avec ses employés en guise de rémunération pour la prestation de leurs services.

La période d'acquisition de ces plans peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services avant la date d'attribution légale, lorsqu'il existe une compréhension commune des termes et conditions de l'accord. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition reconnues immédiatement dans le compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées pour l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

HSBC Continental Europe gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les employés rendent les services.

Les engagements de retraite à prestations définies sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette au compte de résultat comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies, et est présentée en charges d'exploitation.

Les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (hors intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, hors intérêts), sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. L'actif ou le passif net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime, après application du test du plafond de l'actif, lorsque l'excédent net au titre des prestations définies est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des obligations découlant des autres régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisé sur la même base que les régimes de retraite à prestations définies.

En 2021, HSBC Continental Europe a réévalué ses provisions pour indemnités de départ à la retraite à la suite de la publication d'une décision définitive de l'IFRIC clarifiant la période de service sur laquelle les avantages du personnel sont attribués en vertu d'IAS 19. Voir Note 1.1(a) et Note 5 Salaires et avantages au personnel, paiements réglés en actions.

(l) Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans la même ligne dans lequel l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. HSBC Continental Europe prévoit des passifs d'impôts courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales. Les paiements associés à toute érosion progressive de la base et à la taxe anti-abus sont reflétés dans la charge fiscale de la période en cours.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation des impôts différés actifs dépend de jugements.

JUGEMENTS

- Évaluer la probabilité et la suffisance des résultats futurs taxables, sur la base des informations disponibles permettant de justifier la reconnaissance d'impôts différés actifs tout en tenant compte des risques inhérents à la réalisation de projections à long terme, des éléments à l'origine des pertes récentes, de la chronologie de retournement dans le futur des différences temporaires, des évolutions fiscales et des réorganisations. Les jugements spécifiques liés à la reconnaissance d'impôts différés actifs sont mentionnés à la Note 7.

(m) Provisions, passifs éventuels et garanties

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La comptabilisation et l'évaluation des provisions obligent HSBC Continental Europe à formuler un certain nombre de jugements, hypothèses et estimations. Les plus importants sont présentés ci-dessous :

JUGEMENTS

- Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Un conseil professionnel est pris en considération sur l'évaluation des litiges et des obligations similaires.
- Les provisions relatives aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que les autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties de trésorerie qui pourraient survenir. Au fur et à mesure que les choses progressent, la direction et les conseillers juridiques évaluent de manière continue si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations précédentes, le cas échéant. Aux stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.

ESTIMATIONS

- Les provisions pour poursuites judiciaires et questions réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un plus large éventail de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou enquête en cours. En conséquence, il est souvent impossible de quantifier une gamme de résultats possibles pour des questions individuelles. Il n'est pas non plus possible de quantifier de manière significative les gammes de résultats potentiels dans leur ensemble pour ces types de dispositions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces questions et du large éventail d'incertitudes impliquées.

Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que données en garanties, et les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des problématiques d'ordre réglementaire, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais font l'objet d'une présentation en annexe à moins que la probabilité de sortie de trésorerie soit très faible ou peu probable.

Contrats de garantie financière

Les passifs correspondant à des contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à recevoir.

La banque a émis des garanties financières et des contrats similaires à d'autres entités du Groupe HSBC. Le groupe choisit de comptabiliser certaines garanties en tant que contrats d'assurance dans les états financiers, auquel cas elles sont évaluées et comptabilisées en tant que passifs d'assurance. Ce choix est fait contrat par contrat et est irrévocable.

(n) Dépréciation d'actifs non financiers

Les logiciels en cours de développement font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les autres actifs non financiers sont les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) et les droits d'utilisation ("ROU"). Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'actif pris individuellement lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau ou au niveau de l'UGT pour les actifs qui n'ont pas de valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé. Par ailleurs, un test de dépréciation est également réalisé au niveau de l'UGT lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau. Dans cet objectif, les UGT sont considérées comme l'activité globale au sein des principales entités opérationnelles.

Le test de dépréciation compare la valeur comptable de l'actif non financier ou de l'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité. La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable de ses actifs et passifs, y compris les actifs non financiers qui lui sont directement attribuables et les actifs non financiers qui peuvent lui être attribués de façon raisonnable et cohérente. Les actifs non financiers qui ne peuvent être attribués à une UGT individuelle sont soumis à un test de dépréciation au niveau d'un regroupement approprié d'UGT.

La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de vente, ce montant étant déterminé par des experts indépendants qualifiés, et de la valeur d'utilité calculée sur la base des données appropriées (voir Note 21). Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une charge de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette perte de valeur peut être affectée aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable de chaque actif dans l'UGT en s'assurant que la répartition de la perte de valeur ne puisse pas réduire la valeur comptable d'un actif en-dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de zéro.

Les dépréciations constatées au cours des périodes précédentes sur les actifs non financiers peuvent faire l'objet d'une reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs. La comptabilisation d'une reprise de valeur ne doit pas générer une valeur comptable supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

L'examen de l'écart d'acquisition et des autres actifs non financiers pour dépréciation reflète la meilleure estimation de la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et des taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains tels que décrits dans les Estimations et jugements comptables significatifs en Note 1.2(a).

Montants recouvrables pour les actifs individuels

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de cession ("FVLCOD"), ou de la valeur d'utilité ("VIU"). Pour certains actifs non financiers, le calcul de leur valeur recouvrable représente la juste valeur de l'actif / des actifs diminuée des coûts de vente ("FVLCOD") : par exemple l'évaluation externe du prix de marché d'un bien immobilier. Concernant les actifs ROU (droits d'utilisation) dont la sous-location est légalement autorisée, la valeur recouvrable représentera la juste valeur des actifs ("FVLCOD") calculée comme étant la valeur actualisée des revenus potentiels de sous-location, moins toute pénalité / coût / nouveau passif estimé ; de même qu'en ce qui concerne les actifs ROU pouvant faire l'objet d'une novation ou d'une annulation, leur juste valeur ("FVLCOD") sera calculée comme étant le montant du passif de location éteint moins toute pénalité / coût / nouveau passif estimé, à condition que ce passif représente approximativement la juste valeur.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur diminuée des coûts de vente ("FVLCOD") et la valeur d'utilité ("VIU") d'un actif (ou d'une UGT) à des fins de dépréciation. Si l'un ou l'autre de ces montants excède à la valeur comptable de l'actif non financier, l'actif est considéré comme ne s'étant pas déprécié.

En revanche, si la juste valeur nette des coûts de vente ("FVLCOD") de l'actif isolé est inférieure à sa valeur nette comptable, il est nécessaire de déterminer la valeur d'utilité ("VIU") afin d'évaluer si une perte de valeur doit être comptabilisée. En général, les actifs non financiers ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante de ceux générés par d'autres actifs. Par conséquent, la valeur d'utilité ("VIU") de ces actifs non financiers dépend de la valeur d'utilité ("VIU") des UGT auxquels ils appartiennent. De plus, certains actifs non financiers ne disposent pas d'une juste valeur nette des coûts de vente ("FVLCOD"), comme par exemple : les logiciels (y compris les logiciels en cours de développement). En conséquence, la valeur recouvrable de ces actifs correspond uniquement à celle de l'UGT à laquelle ils sont rattachés.

Capitalisation de nouveaux actifs non financiers lorsque l'UGT est dépréciée

En ce qui concerne les immobilisations incorporelles qui ne disposent pas d'une valeur recouvrable propre, les avantages économiques futurs iront à l'entité uniquement par le biais de l'UGT. Lorsque l'UGT fait l'objet d'une dépréciation, les immobilisations incorporelles nouvellement développées ne sont comptabilisées que si ces actifs ont une valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé. Ces actifs seront comptabilisés et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable (prise individuellement) deviendra inférieure à leur valeur comptable initiale. Lorsque l'UGT ne fait plus l'objet d'une perte de valeur (ou fait l'objet d'une diminution de perte de valeur), la dépréciation précédemment comptabilisée pourrait faire l'objet d'une reprise. Lorsque l'UGT est dépréciée, les nouvelles immobilisations incorporelles développées en interne sans valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé seront immédiatement constatées en charges.

(o) Subventions gouvernementales

Les subventions publiques correspondent à des aides d'Etat prenant la forme d'un transfert de ressources vers une entité en contrepartie du respect dans le passé ou à venir de certaines conditions en lien avec les activités opérationnelles de l'entité. Le bénéfice d'un prêt octroyé par l'Etat à un taux d'intérêt inférieur au taux de marché s'analyse comme une subvention publique. Le bénéfice d'un prêt octroyé à un taux d'intérêt inférieur au marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt enregistré conformément aux principes posés par la norme IFRS 9 et le produit reçu. Lors de l'identification des coûts destinés à être compensés par la subvention, les conditions et obligations devant être atteintes doivent être considérées. Les subventions publiques sont enregistrées s'il existe une assurance raisonnable que les conditions seront atteintes et que la subvention sera reçue. Les subventions publiques sont enregistrées en résultat sur une base systématique sur les périodes sur lesquelles l'entité enregistre les coûts correspondants.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

JUGEMENTS

- Déterminer dans quelle mesure l'entité a une assurance raisonnable que les conditions attachées à la perception de la subvention seront atteintes.

1.3 Evénements significatifs de l'année

Cession planifiée activités de banque de détail en France

Dans le cadre de la revue stratégique, HSBC Continental Europe a signé le 25 novembre 2021 un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS ("My Money Group") et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la vente planifiée des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Cela fait suite à la signature d'un Protocole d'Accord le 18 juin 2021 et à la conclusion des processus d'information et de consultation des parties avec leurs comités d'entreprise respectifs.

En parallèle, plusieurs autres accords ont été conclus visant à assurer la continuité de service des clients de la banque de détail de HSBC Continental Europe détenteurs de produits de gestion d'actifs auprès de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France), et de protection et / ou d'assurance vie avec HSBC Assurances Vie (France).

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France ("CCF") et 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. Il est estimé que la perte avant impôt, y compris les coûts de transaction associés, résultant du transfert (calculée sur la base des normes IFRS) pour HSBC Continental Europe serait d'environ 2 milliards EUR. La signature de l'accord-cadre pour le projet de cession de l'activité de banque de détail en France a donné lieu à la comptabilisation d'une provision pour perte dans les comptes annuels en normes françaises de HSBC Continental Europe ce qui a contribué à la comptabilisation d'une perte fiscale. Cette provision a été considérée comme déductible (valeur fiscale de 382 millions EUR). Un passif d'impôt différé dans les comptes consolidés établis en IFRS a été constaté du fait d'une différence temporaire de traitement comptable. L'essentiel de la perte estimée correspondant à la juste valeur diminuée des coûts de cession sera enregistrée au moment de la classification en actifs disponibles à la vente, en conformité avec les principes édictés par la norme IFRS 5, actuellement prévue en 2022. Ultérieurement, les actifs destinés à être cédés seront évalués à chaque arrêté comptable au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de cession. Tout impact résiduel devrait être comptabilisé au moment de la date de décomptabilisation qui à ce stade est attendue en 2023.

Notes annexes aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2021, la valeur du total des actifs de l'activité objet du transfert potentiel s'élevait à 24,1 milliards EUR, dont 21,9 milliards EUR de soldes de prêts clients. L'activité disposait également de comptes créditeurs de la clientèle à hauteur de 19,9 milliards EUR. Voir la section « La stratégie du Groupe HSBC déclinée en Europe continentale » page 4.

Changements dans les lignes de métiers

À compter du quatrième trimestre 2021, la "Banque de financement, d'investissement et de marchés" (GBM) au sein de HSBC Continental Europe a été segmentée entre les "activités de marchés et de conservation de titres" (« MSS »), la "Banque de financement et d'investissement" (« GB ») et la "Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités" pour s'aligner sur la structure de direction de la Banque de financement, d'investissement et de marchés au sein de HSBC Continental Europe et de sa société-mère HSBC Bank plc ainsi qu'avec le reporting interne au Comité Exécutif et le principal décideur opérationnel. Ces changements ne modifient rien à la gestion par le Groupe HSBC de sa stratégie globale GBM.

Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

Financement via "Targeted Long-Term Refinancing Operation" ("TLTROs")

En Septembre 2021, HSBC Continental Europe a remboursé EUR 0,5 milliard au titre du TLTRO III ce qui porte la dette à 11,2 milliards EUR à fin Décembre 2021. La dette TLTRO III est émise à des conditions inférieures au prix de marché dans la mesure où elle est émise à un taux inférieur au taux "Main Referencing Operation", au ou en dessous du taux des facilités de dépôt *Deposit Facility Rate*. Le taux d'intérêt de la dette TLTRO III peut être égal au taux de marché, MRO pour la période avant le 24 juin 2020 et après le 23 juin 2022 ou MRO moins 50 bps sur la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2022. Le taux d'intérêt de la dette TLTRO III peut être égal au MRO moins 50bps ou au taux des facilités de dépôt (FD) moins 50 points de base sur la période allant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 avec un cap à moins 1 % et égal au taux des facilités de dépôt sur la période restante si l'entité maintient l'origination des prêts de référence au niveau requis sur les différentes périodes (objectif en terme d'origination).

Au 31 décembre 2021, HSBC Continental Europe a jugé qu'il remplissait les critères d'origination correspondants à la seconde tranche du TLTRO III et qu'en conséquence les intérêts correspondants au taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché anticipé sur la seconde période de douze mois seraient perçus (FD moins 50bps).

Le bénéfice correspondant à un taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché a été traité à l'origine et ultérieurement comme une subvention en accord avec les dispositions d'IAS20 "Traitement comptable et informations en annexe au titre des subventions".

En conséquence, 115 millions EUR ont été enregistrés sur la ligne intérêts et produits assimilés dans les états financiers 2021 dont 28 millions EUR correspondant à l'atteinte des critères au titre de la seconde période et 28 millions EUR seront enregistrés en 2022 et correspondent à une compensation du soutien à l'économie réelle sur cette même période. Les éléments de politiques comptables et les principaux jugements sont mentionnés dans les notes 1.1 (a) et 1.2 (o).

Remboursements et nouvelles émissions

En juin 2021, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés avec des échéances de 7 et 8 ans pour un montant notionnel total de 800 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc et comptabilisés en Dettes représentées par un titre.

En décembre 2021, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés avec des échéances de 3 et 4 ans pour un montant notionnel total de 600 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc et comptabilisés en Dettes représentées par un titre.

2 Commissions nettes

Commissions nettes par produits

	Au	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Total	Total
	€m	€m
Service de tenue de compte	142	139
Gestion sous mandat	215	178
Cartes de paiement	35	34
Facilités de crédit	151	136
Commissions de courtage	32	10
Fonds d'investissement	6	4
Commissions <i>imports / exports</i>	16	15
Remises	71	46
Souscriptions / prises fermes	143	88
Droits de garde	42	34
Commissions de courtage d'assurance	19	19
Autres ²	432	401
Commissions (produits)	1 304	1 104
Moins : commissions (charges)	(389)	(246)
Commissions nettes	915	858

Commissions nettes par ligne de métiers

	Banque privée et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Activités de marchés et de conservation de titres ¹	Banque de financement et d'investissement	Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹	Corporate Centre	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2021							
Commissions (produits)	487	249	284	356	73	(145)	1 304
Moins : commissions (charges)	(203)	(3)	(195)	(77)	(54)	143	(389)
Commissions nettes	284	246	89	279	19	(2)	915
Au 31 décembre 2020							
Commissions (produits)	444	232	234	288	26	(120)	1 104
Moins : commissions (charges)	(185)	(4)	(133)	(25)	(19)	120	(246)
Commissions nettes	259	228	101	263	7	–	858

1 En 2021, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

2 La ligne "Autres" comprend principalement les commissions intra-groupes et les commissions tiers non incluses dans les autres catégories.

Les commissions nettes comprennent 589 millions EUR de commissions perçues sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2020 : 495 millions EUR), 189 millions EUR de commissions versées sur des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2020 : 121 millions EUR), 257 millions EUR de commissions perçues sur des activités fiduciaires (2020 : 215 millions EUR) et 182 millions EUR de frais à payer liés aux fond d'investissements et autres activités fiduciaires (2020 : 152 millions EUR).

3 Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

	2021 €m	2020 €m
Résultat net résultant des :		
Activités de transaction nettes	174	283
Autres instruments gérés à la juste valeur	(93)	(211)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	81	72
Actifs financiers détenus pour faire face aux engagements en vertu de contrats d'assurance et d'investissement	1 228	161
Engagements envers des clients en vertu de contrats d'investissement	(2)	–
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	1 226	161
Produits dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par HSBC Continental Europe	(195)	59
Autres variations de juste valeur	184	(63)
Variations de la juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	(11)	(4)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	52	87
Au 31 décembre	1 348	316

4 Activités d'assurance

Par le biais de sa filiale d'assurance, le groupe HSBC Continental Europe émet pour ses clients des contrats qui comportent un risque d'assurance, un risque financier ou une combinaison des deux. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe accepte le risque d'assurance d'une autre partie, en consentant à dédommager cette dernière en cas d'événement futur dont la survenue est incertaine, est comptabilisé en tant que contrat d'assurance. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais il sera comptabilisé en tant que contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif.

Bien que les contrats financiers comportant une clause de participation discrétionnaire constituent des instruments financiers, ils restent considérés comme des contrats d'assurance, comme l'autorise la norme IFRS 4.

Les contrats d'assurance sont comptabilisés comme suit :

Primes d'assurance

Les primes des contrats d'assurance-vie en unités monétaires sont comptabilisées dès lors qu'elles constituent des engagements vis-à-vis de la clientèle. Dans le cas des contrats d'assurance en unités de compte, les primes sont comptabilisées après avoir réalisé les investissements dans les actifs pris en représentation de ces engagements.

Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées sur la même période que les primes initiales des contrats auxquels elles se rapportent.

Primes d'assurance nettes

	Assurance non liée €m	Assurance-vie liée €m	Contrats avec participation ¹ €m	Total €m
Primes d'assurance brutes	55	–	1 580	1 635
Primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
Au 31 décembre 2021	52	–	1 580	1 632
Primes d'assurance brutes	58	–	1 312	1 370
Primes brutes cédées aux réassureurs	(3)	–	–	(3)
Au 31 décembre 2020	55	–	1 312	1 367

1 Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").

Notes annexes aux comptes consolidés

Sinistres d'assurance et remboursements des réassureurs

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres (décès de l'assuré, invalidité ou incapacité), aux versements périodiques de rentes, aux rachats partiels ou totaux de contrats d'assurance-vie, aux intérêts et participations aux bénéfices directement incorporées dans les prestations versées. Ils incluent également les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les remboursements de réassureurs sont comptabilisés pour la même période que les sinistres auxquels ils se réfèrent.

Participation future aux bénéfices des contrats d'assurance avec clause de participation discrétionnaire

Conformément au plan comptable des assurances, les assurés ayant souscrit un contrat en unités monétaires bénéficient du résultat financier réalisé sur les actifs de placement. Le calcul se fait *via* un compte de participation aux résultats.

Sont d'abord servis les intérêts dits techniques engendrés par la fixation de taux techniques définis dans certains contrats d'assurance ; le reliquat est dévolu à la participation aux bénéfices qui peut être immédiate, c'est-à-dire qu'elle vient augmenter l'engagement total vis-à-vis des assurés, ou différée et dans ce cas elle devra être distribuée sous huit ans. Une participation aux bénéfices minimale réglementaire de 85 % du solde financier doit être respectée.

Sinistres d'assurance nets et indemnités versées et évolution du passif des assurés

	Assurance non liée €m	Assurance-vie liée €m	Contrats avec participation ¹ €m	Total €m
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	15	2	2 812	2 829
- prestations versées	17	2	1 807	1 826
- variations des dettes aux assurés	(2)	-	1 005	1 003
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	-	-	-	-
- prestations versées	-	-	-	-
- variations des dettes aux assurés	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021	15	2	2 812	2 829
Créances brutes et avantages versés et mouvements des passifs	15	1	1 555	1 571
- prestations versées	15	2	1 748	1 765
- variations des dettes aux assurés	-	(1)	(193)	(194)
Part des réassureurs dans les sinistres survenus et les indemnités versées et évolution des passifs	-	-	-	-
- prestations versées	-	-	-	-
- variations des dettes aux assurés	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	15	1	1 555	1 571

1 Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").

Passifs des contrats d'assurance

	Assurance non liée €m	Assurance-vie liée €m	Contrats avec participation ¹ €m	Total €m
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1er janvier 2021	126	32	23 070	23 228
Prestations versées	(17)	(2)	(1 807)	(1 826)
Augmentation du passif envers les assurés	15	2	2 812	2 829
Écart de change et autres mouvements ²	-	-	(533)	(533)
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2021	124	32	23 542	23 698
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(2)	-	-	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2021	122	32	23 542	23 696
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 1er janvier 2020	126	34	23 132	23 292
Prestations versées	(15)	(2)	(1 748)	(1 765)
Augmentation du passif envers les assurés	15	1	1 555	1 571
Écart de change et autres mouvements ²	-	(1)	131	130
Engagements bruts au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2020	126	32	23 070	23 228
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	(2)	-	-	(2)
Passif net au titre des contrats d'assurance au 31 décembre 2020	124	32	23 070	23 226

1 Éléments de participation discrétionnaire ("DPF").

2 La ligne "Écart de change et autres mouvements" inclut les variations du passif émanant des gains nets non réalisés sur les investissements à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les principaux facteurs ayant contribué à l'évolution des engagements envers les assurés sont notamment les demandes d'indemnisation, les rachats, les échéances, les engagements envers les assurés créés lors de la constitution initiale des polices d'assurance, la déclaration des primes et les autres montants attribuables aux assurés.

5 Salaires et avantages au personnel

Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

	2021	2020
	€m	€m
Salaires ¹	636	961
Charges salariales	257	286
Avantages postérieurs à l'emploi ^{2, 3}	21	(2)
Au 31 décembre	914	1 245

1 Inklus un montant de 278 millions EUR en 2020 relatif à des provisions de restructuration (se référer à la Note 1.3 du Document Enregistrement Universel 2020 de HSBC Continental Europe), dont une reprise de provision pour 25 millions EUR en 2021.

2 Inklus une reprise de provision sur indemnité de pension pour 21 millions EUR en 2020 relative aux plans de restructurations.

3 Inklus les refacturations de masse salariale de et vers le Groupe HSBC.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC Continental Europe durant l'année

	2021	2020
Banque privée et de gestion de patrimoine	4 039	4 155
Banque d'entreprises	1 396	1 652
Activités de marchés et de conservation de titres ¹	530	599
Banque de financement et d'investissement ¹	312	393
Banque de financement, d'investissement et de marchés – Autres activités ¹	84	153
Corporate Centre	14	14
Fonctions support et autres ²	2 532	2 651
Au 31 décembre³	8 907	9 617

1 En 2021, un changement de présentation des lignes de métier a été effectué. Les données comparatives ont été re-présentées en conséquence.

2 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

3 CDI et CDD ayant un contrat avec HSBC Continental Europe (y compris les succursales européennes) et ses filiales HSBC Global Asset Management (France) et HSBC Assurances Vie (France).

Paiements réglés en actions

Politique du Groupe HSBC

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions à ses salariés.

Le règlement des plans d'options et actions (*The HSBC Share Plan*) a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce règlement a été revu en 2011 afin, d'une part, de prendre en compte les modifications réglementaires impactant le plan et, d'autre part, de formaliser les règles du "*Group Performance Share Plan*" qui s'adresse aux cadres supérieurs du Groupe HSBC. Dans ce contexte, le sous-plan français (*Schedule 5* du nouveau règlement) a également fait l'objet d'une revue pour se conformer aux règles sociales et fiscales locales. Depuis 2006, la politique générale du Groupe HSBC est de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – "*Group Performance Shares*" ;
- les actions sans conditions de performance – "*Restricted Shares*".

Variations sur les actions avec conditions de performance

Variations sur les actions avec conditions de performance

	Nombre (000s)
Actions non encore acquises au 1er janvier 2021	17
Attribution d'actions durant l'exercice	4
Actions acquises durant l'exercice	(21)
Actions devenues caduques durant l'exercice	–
Échues pendant l'année	–
Actions non encore acquises au 31 décembre 2021	–
– dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	–
Actions non encore acquises au 1er janvier 2020	30
Attribution d'actions durant l'exercice	–
Actions acquises durant l'exercice	(13)
Actions devenues caduques durant l'exercice	–
Echues pendant l'année	–
Actions non encore acquises au 31 décembre 2020	17
– dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	0,04

Notes annexes aux comptes consolidés

Cette catégorie d'action n'est disponible, au-delà d'une période d'acquisition de cinq ans, qu'à la date de départ en retraite.

Les actions avec conditions de performance ("*Group Performance Shares*") ne sont plus attribuées à compter de l'année de performance 2016.

Actions sans conditions de performance

Pour les collaborateurs basés en France, ces actions prennent la forme de "*French qualified shares*".

En général, ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de deux ou trois ans dans les conditions prévues au Plan. Les actions attribuées depuis 2011 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour 66 % d'entre elles et de trois ans pour les 34 % restants.

Les actions attribuées avant janvier 2016 ne pouvaient faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Depuis le 1er janvier 2016, cette catégorie d'actions ne fait plus l'objet de période d'indisponibilité et est cessible dès l'acquisition.

Concernant les impatriés, ces actions prennent la forme de "*restricted shares*" qui sont soumises à une période d'acquisition d'un an pour 33 % d'entre elles, de deux ans pour les 33 % suivants et de trois ans pour les 34 % restants.

De manière spécifique, les collaborateurs "*Material Risk Taker*" se voient attribuer des "*restricted shares*" acquises immédiatement ainsi que des "*French qualified shares*" soumises à un différé de quatre ou cinq ans. Toutes les actions attribuées aux collaborateurs "*Material Risk Taker*" sont soumises à une période d'incessibilité fiscale de six mois ou de douze mois.

Actions sans conditions de performance

	Nombre (000s)
Attributions d'actions au 1er janvier 2021	3 932
Mouvements d'effectifs au cours de l'année 2021	(384)
Attribution d'actions durant l'exercice ¹	2 664
Actions acquises durant l'exercice ²	(2 446)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(206)
Attributions d'actions au 31 décembre 2021	3 560
– dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1
Attributions d'actions au 1er janvier 2020	2 802
Mouvements d'effectifs au cours de l'année 2020 et antérieurs ³	783
Attribution d'actions durant l'exercice ¹	2 927
Actions acquises durant l'exercice ²	(2 563)
Actions devenues caduques durant l'exercice	(17)
Attributions d'actions au 31 décembre 2020	3 932
– dont exerçables	–
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	1

1 Le prix moyen pondéré de l'action à la date où les actions ont été attribuées était de 4.90 EUR (2020 : 6,73 EUR).

2 Le cours moyen pondéré des actions acquises pendant l'exercice était de 4.98 EUR (2020 : 6,05 EUR).

3 Ce chiffre correspond aux actions attribuées à des collaborateurs du Groupe ayant rejoint HSBC Continental Europe au cours des années précédentes net des actions attribuées à des collaborateurs de HSBC Continental Europe ayant rejoint d'autres entités du Groupe.

En 2021, 8 millions EUR ont été comptabilisés dans le compte de résultat au titre de l'amortissement des plans existants de HSBC en France (en 2020 : 9 millions EUR).

La période d'acquisition des droits aux actions attribuées en 2021 au titre de la performance de l'année 2020 est réputée débuter au 1er janvier 2020.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2021, HSBC Continental Europe n'a pas procédé à l'émission d'actions réservées aux salariés.

Impact dans le compte de résultat (charge)

	2021 €m	2020 €m
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance (" <i>Restricted Shares</i> ")	15	13
Plan d'Épargne Entreprise – souscription avec décote	–	–
Au 31 décembre	15	13

Engagements de retraites et autres avantages assimilés

Principes

HSBC Continental Europe fait bénéficier à un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

HSBC Continental Europe verse à chaque salarié partant à la retraite une Indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 71 % du total des engagements en France.

D'autre part, certains retraités de la banque et les mandataires sociaux de HSBC Continental Europe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies, qui prévoient le paiement de rentes à partir de la date de départ à la retraite. Ces plans représentent environ 25 % du total des engagements en France.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes postérieurs à l'emploi sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

HSBC Continental Europe comptabilise directement les gains et les pertes actuarielles par capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle de l'obligation diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

En avril 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS a publié une décision définitive afin de clarifier la manière dont sont calculés les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies comportant une obligation de présence au moment du départ en retraite combiné à, un plafonnement des droits au-delà d'un certain nombre d'années consécutives d'ancienneté. L'IFRS IC a considéré que l'engagement devait être constitué uniquement sur les exercices correspondant aux années de services précédant le départ en retraite.

HSBC Continental Europe a modifié en conséquence sa méthode d'évaluation des engagements concernés. Cette modification a conduit à une réduction des provisions de 44 millions EUR, comptabilisée dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2021 en Report à nouveau.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui ont servis de base au calcul des charges de 2021 et qui servent d'hypothèses en 2022, étaient les suivantes :

Principales hypothèses

	Taux d'actualisation %	Taux d'inflation %	Taux de revalorisation des retraites versées et différées ¹ %	Taux de revalorisation des salaires %
Au 31 décembre 2021	0,50	1,50	1,50	2,52
Au 31 décembre 2020	0,40	1,50	0,40	2,57

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans pour le régime de retraite

	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement : 60 ans	Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement : 60 ans
Au 31 décembre 2021	TV - TD 2015 2017	23,07	27,50
Au 31 décembre 2020	TV - TD 2014 2016	23,05	27,53

Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi

(Actif) / passif net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite €m	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi ¹ €m	Effet de la limite sur les excédents du régime €m	Total €m
Régimes de retraite à prestations définies	5	131	—	126
Régimes de santé à prestations définies	—	—	—	—
Au 31 décembre 2021	5	131	—	126
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				126
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				—
Régimes de retraite à prestations définies	6	181	—	175
Régimes de santé à prestations définies	—	—	—	—
Au 31 décembre 2020	6	181	—	175
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des "Comptes de régularisation, produits différés et autres passifs")				175
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique "Paiements anticipés, produits courus et autres actifs")				—

¹ Retraitement rétrospectif du solde d'ouverture du report à nouveau (44 millions EUR) suite à l'adoption des changements de méthodologie de comptabilisation des engagements de retraite (35 millions EUR attribuables à un changement de méthode d'évaluation, 9 millions EUR attribuables au changement de point de départ d'évaluation à la suite d'une décision définitive de l'IFRIC relative à la période de service sur laquelle les avantages du personnel sont attribués). Voir Note 1.

Notes annexes aux comptes consolidés

Gains / (pertes) actuariels cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

	2021	2020
	€m	€m
Au 1er janvier	93	89
Total des gains / (pertes) actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice	(3)	4
Au 31 décembre	90	93

Les gains et pertes actuariels (hors impôts différés) de l'année sont expliqués par la mise à jour des hypothèses actuarielles dû à l'augmentation du taux d'actualisation de 0,40 % à 0,50 %.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant décrit l'impact des variations des principales hypothèses du régime de retraite. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

	Régimes de retraite à prestations définies			
	Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution	
	2021	2020	2021	2020
	€m	€m	€m	€m
Taux d'actualisation – augmentation / diminution de 0,25 %	(4)	(6)	4	6
Taux d'inflation – augmentation / diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)
Paiements de pension et pensions différées – augmentation / diminution de 0,25 %	1	1	(1)	(1)
Salaires – augmentation / diminution de 0,25 %	2	4	(2)	(4)
Variation de la mortalité – augmentation d'une année	2	2	(2)	(2)

Régimes de retraite à prestations définies

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Au 1er janvier 2021¹	6	137	131
Coûts des services :	–	7	7
– Coûts des services rendus	–	6	6
– Coûts des services passés	–	1	1
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	1	1
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	–	(7)	(7)
– rendement attendu des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	–	–	–
– (gains) / pertes actuariels	–	(1)	(1)
– autres variations	–	(6)	(6)
Transferts	–	–	–
Écarts de change	–	–	–
Prestations versées	(1)	(7)	(6)
Autres mouvements	–	–	–
Au 31 décembre 2021	5	131	126
Au 1er janvier 2020	7	195	188
Coûts des services :	–	(12)	(12)
– Coûts des services rendus	–	8	8
– Coûts des services passés	–	(20)	(20)
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	–	1	1
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	–	4	4
– rendement attendu des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	–	–	–
– (gains) / pertes actuariels	–	3	3
– autres variations	–	1	1
Transferts ²	–	1	1
Écarts de change	–	–	–
Prestations versées	(1)	(8)	(7)
Autres mouvements	–	–	–
Au 31 décembre 2020	6	181	175

1 Retraitement rétrospectif du solde d'ouverture du report à nouveau (44 millions EUR) suite à l'adoption des changements de méthodologie de comptabilisation des engagements de retraite (35 millions EUR attribuables à un changement de méthode d'évaluation, 9 millions EUR attribuables au changement de point de départ de l'évaluation à la suite d'une décision définitive de l'IFRIC relative à la période de service sur laquelle les avantages du personnel sont attribués). Voir Note 1.

2 Ce montant correspond au transfert d'employés de HSBC Bank plc Paris Branch vers HSBC Continental Europe.

Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

Estimation des prestations à verser aux retraités

	2022	2023	2024	2025	2026	2027 – 2031
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Plan principal ¹	12	7	9	10	10	39

¹ La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 11 ans pour le régime principal selon les hypothèses de publication adoptées (2020 : 13 années) et de 11 années pour tous les autres régimes combinés (2020 : 13 années).

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actifs

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5	5	–	–	6	6	–	–
– actions	–	–	–	–	–	–	–	–
– titres	4	4	–	–	6	6	–	–
– dérivés	–	–	–	–	–	–	–	–
– autres	1	1	–	–	–	–	–	–

6 Honoraires des Commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit France ¹		BDO Paris ¹	
	Montant (HT) €k	%	Montant (HT) €k	%
Certification des comptes	3 743	91	497	95
Services autres que la certification des comptes	358	9	28	5
Honoraires versés en 2021	4 101	100	525	100
Certification des comptes	3 543	88	494	94
Services autres que la certification des comptes	499	12	31	6
Honoraires versés en 2020	4 042	100	525	100

¹ Cette Note est préparée conformément aux règlements de l'ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 et n'inclus que les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris.

Les services autres que la certification des comptes au 31 décembre 2021 pour PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris concernent principalement des lettres de confort relatives aux programmes d'émissions, des prestations légales ou réglementaires ainsi que, pour PricewaterhouseCoopers Audit, d'autres missions liées à des rapports relatifs à des procédures de contrôle interne (ISAE 3402).

7 Impôts

Charge d'impôt courante et différée

	2021	2020
	€m	€m
Impôts courants	32	52
Impôts différés	(15)	28
Total de la charge d'impôt au 31 décembre	17	80

Les profits d'HSBC Continentale Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. La Loi de Finance pour 2020 a revu la trajectoire de baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en France. Au titre de l'exercice 2021, le taux d'IS applicable est de 27,5%. Ce taux sera de 25 % en 2022. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale français, le taux d'imposition en 2021 est de 28,41 % (2020 : 32,02 %).

La diminution de la charge d'impôt constatée en 2021 par rapport à 2020 s'explique par une diminution de la charge d'impôt courant consécutive à la baisse des résultats fiscaux réalisés par les succursales européennes, principalement Espagne et Italie, et au remboursement d'impôt sur exercice antérieur enregistré par l'entité HSBC Continental Europe France. De plus, l'exercice 2021 bénéficie de l'effet favorable de la reconnaissance des impôts différés actifs au niveau du groupe d'intégration fiscale français et des filiales européennes (principalement Espagne) à la suite du jugement du management concluant au caractère probable de bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés.

Risques fiscaux

Sur l'exercice 2018, HSBC Leasing (France) a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les années 2015 et 2016 qui s'est poursuivi en 2019 et 2020 au titre des exercices 2018 et 2019. Dans le cadre de ces contrôles, l'administration fiscale a contesté le traitement fiscal appliqué à certaines provisions relatives à des opérations de crédit-bail aéronautiques.

Au cours de l'exercice 2021, HSBC Leasing (France) a poursuivi la contestation de ces rectifications auprès de l'administration fiscale.

Notes annexes aux comptes consolidés

Une provision correspondant à la meilleure estimation du risque a été comptabilisée au 31 décembre 2018 et a été revue à la clôture des exercices suivants.

Analyse de la charge d'impôt globale

Rapprochement fiscal

	2021		2020	
	Charge d'impôt globale €m	%	Charge d'impôt globale €m	%
Résultat avant impôt	285		(945)	
Impôt sur les bénéfices				
Impôt à taux normal	81	28,41	(303)	32,02
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations	(9)	(3,2)	(10)	1,1
Éléments impactant la charge fiscale :				
- Différences permanentes	46	27,9	39	(4,2)
- Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	17	6,0	10	(1,1)
- Changement du taux d'imposition	(37)	(13,1)	20	(2,1)
- Opérations non imposées ou à taux réduit	-	-	(1)	0,1
- Ajustements au titre des exercices antérieurs	(2)	(0,6)	11	(1,2)
- Impôts différés non enregistrés sur déficit fiscal et différences temporaires	241	84,4	326	(34,5)
- Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale ¹	(320)	(123,9)	(12)	1,3
Au 31 décembre	17	5,9	80	(8,4)

¹ Inclut un montant de 323 millions EUR d'impôts différés actifs précédemment non reconnus du groupe d'intégration fiscale français (dont 184 millions EUR sur les autres différences temporaires et 139 millions EUR sur les déficits fiscaux reportables).

Le taux effectif d'impôt pour 2021, qui s'élève à 5,9 % alors que le taux d'imposition en France est de 28,41 %, s'explique essentiellement par l'effet net de la reconnaissance des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2021.

Evolution des impôts différés actifs / (passifs) nets

	Engagements de retraite	Provisions sur prêts douteux	Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles	Autres ¹	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs	1	48	(15)	-	97	131
Passifs	1	-	(21)	-	(111)	(131)
Au 1er janvier 2021	2	48	(36)	-	(14)	-
Compte de résultat	33	(3)	-	24	(39)	15
Autres éléments du résultat global	(2)	-	13	-	12	23
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Ecart de change et autres mouvements	-	-	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2021	33	45	(23)	24	(42)	37
Actifs ²	33	45	(23)	24	(42)	37
Passifs ²	-	-	-	-	-	-
Actifs	37	22	(6)	11	165	229
Passifs	1	-	(19)	-	(157)	(175)
Au 1er janvier 2020	38	22	(25)	11	8	54
Compte de résultat	(34)	26	-	(11)	(9)	(28)
Autres éléments du résultat global	(2)	-	(11)	-	(13)	(26)
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Ecart de change et autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	2	48	(36)	-	(14)	-
Actifs ²	1	48	(15)	-	97	131
Passifs ²	1	-	(21)	-	(111)	(131)

¹ Le montant d'impôt différé dans la rubrique "Autres" se compose notamment, à l'actif, des impôts différés calculés sur la variation de juste valeur des émissions de Covered Bonds et sur les dérivés, et au passif, des impôts différés calculés sur la PVIF.

² Après la compensation des soldes au sein des différentes entités du groupe d'intégration fiscale, le montant net d'impôt différé actif figurant dans les comptes est de 37 millions EUR (2020 : 0 millions EUR).

Groupe d'intégration fiscale français

Le total des impôts différés passifs reconnus s'élève à 649 millions EUR au 31 Décembre 2021. Sur ces 649 millions EUR, 382 millions EUR résultent de la différence temporaire née de la provision pour moins-value de cession reconnue dans le cadre de la vente de l'activité de banque de détail en France à la suite de la signature de l'accord-cadre pour le projet de cession. Cette provision, non comptabilisée en IFRS, a fait l'objet d'une déduction fiscale dans la liasse fiscale française.

Le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Compte tenu de la signature de l'accord-cadre pour la vente de l'activité de banque de détail en France au cours de l'année 2021, cette activité est désormais exclue de notre analyse des impôts différés, la vente étant considérée comme probable. Bien que le groupe d'intégration fiscale ait enregistré une perte fiscale tant en 2020 qu'en 2021, ce dernier aurait réalisé un bénéfice imposable si les effets de l'activité de banque de détail et d'autres éléments non récurrents avaient été exclus. L'actif net d'impôt différé est justifié par des prévisions de bénéfice imposable, tenant également compte de l'historique de rentabilité des activités restantes.

À la suite de cette évaluation et du jugement du management, 661 millions EUR d'actifs d'impôts différés ont été reconnus, dont 350 millions EUR de reconnaissance partielle de déficits fiscaux reportables qui devraient être substantiellement récupérés d'ici 10

ans (sur un montant total potentiel de 591 millions EUR), et 311 millions EUR de différences temporaires entièrement reconnus. Les actifs d'impôts différés comptabilisés sont jugés peu sensibles aux éventuelles variations des flux de trésorerie prévisionnels tant au regard des risques spécifiques que des risques généraux liés aux processus prévisionnels. Les actifs d'impôts différés potentiels non reconnus au 31 décembre 2021 s'élèvent à 241 millions EUR.

Aucun actif d'impôt différé net n'a été comptabilisé au 31 décembre 2020 car la direction n'a pas considéré qu'il existait des preuves convaincantes de bénéfices imposables futurs suffisants pour justifier leur reconnaissance (le solde des actifs d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale français précédemment non comptabilisés désormais reconnus s'élève à 323 millions EUR, dont 184 millions EUR au titre des différences temporaires déductibles et 139 millions EUR au titre des pertes fiscales reportables).

Impôt différé non comptabilisé

Le montant des déficits fiscaux non utilisés du groupe d'intégration fiscale français pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé au bilan s'élève à 933 millions EUR (2020 : 539 millions EUR). Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment. Tous les actifs d'impôt différé pour différences temporaires ont été comptabilisés en 2021 (non comptabilisés en 2020 : 712 millions EUR).

CVAE

Depuis 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale ("CET") composée de la cotisation foncière des entreprises ("CFE") assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ("CVAE") assise sur la valeur ajoutée des entreprises (correspondant à 0,75 % de la VA de l'année N).

HSBC Continental Europe a qualifié la CVAE d'impôt sur les résultats en application de la norme IAS 12. Les CVAE différées sont constatées sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale au regard de la CVAE.

Depuis 2014, la CVAE est classée dans la ligne "Impôt sur les bénéfices". L'impact de cette décision est la comptabilisation, en 2021, d'une charge de 9,5 millions EUR (2020 : 12,3 millions EUR) sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" et la constatation d'une charge d'impôt différé de 14,1 millions EUR (2020 : 0,3 millions EUR).

8 Dividendes

Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	2021		2020	
	Par action €	Total €m	Par action €	Total €m
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Au titre des exercices précédents				
- dividende exceptionnel	-	-	-	-
- dividende versé	-	-	-	-
Au titre de l'exercice en cours				
- premier acompte sur dividende	-	-	-	-
Total des dividendes versés sur les actions ordinaires	-	-	-	-
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les capitaux propres		30		30

Dividendes au titre de l'exercice 2021

Le Conseil d'Administration du 22 février 2022 a proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2022 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021.

Dividendes au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2021 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 23 février 2021 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2020.

Dividende par action

	2021 €	2020 €
Dividende par action ¹	-	-

¹ Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Autres fonds propres

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres¹

	Première date de remboursement optionnel	2021 €m	2020 €m
Titres de capital subordonnés			
- 200 millions EUR émis à un taux de 4,56 %	Mai 2022	9	9
- 300 millions EUR émis à un taux de 4 %	Mars 2023	12	12
- 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 %	Décembre 2024	9	9
Total		30	30

¹ Les coupons sont versés semestriellement pour les instruments classés en Autres fonds propres.

9 Résultat par action

Le résultat par action ordinaire a été calculé en divisant le résultat de 269 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 98 231 196 actions (au 31 décembre 2020 : le résultat était de (1 022) millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 98 231 196).

Le résultat par action après dilution a été calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 98 231 196 actions (98 231 196 actions au 31 décembre 2020). Au 31 décembre 2021, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Résultat par action et résultat par action après dilution

	2021			2020		
	Résultat net €m	Nombre d'actions (millions)	Par action €	Résultat net €m	Nombre d'actions (millions)	Par action €
Résultat par action	269	98	2,74	(1 022)	98	(10,43)
Résultat par action après dilution	269	98	2,74	(1 022)	98	(10,43)

10 Portefeuille de transaction (Actif)

	2021 €m	2020 €m
Bons du Trésor et assimilés	689	853
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 292	12 001
Titres actions	1 306	—
Titres de transaction	12 287	12 854
Prêts et créances sur les établissements de crédit	270	27
Prêts et créances sur la clientèle	364	73
Au 31 décembre	12 921	12 954

11 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, une détermination ou une validation indépendante de ces prix est appliquée. Sur les marchés inactifs, nous utilisons des sources alternatives d'informations de marché pour valider la juste valeur des instruments financiers en privilégiant les données les plus pertinentes et les plus fiables. A ce titre, les facteurs qui seront entre autres considérés sont les suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- le degré de comparabilité avec des instruments financiers existants ;
- le degré de cohérence des différentes sources utilisées ;
- le processus mis en œuvre par le fournisseur de données pour déterminer celles-ci ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ;
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle peut inclure, le cas échéant, la mise en place ou à la validation par une fonction support indépendante de : (i) un modèle de valorisation, (ii) des données introduites dans ces mêmes modèles, (iii) des éventuels ajustements requis en dehors de ces modèles et (iv) si possible, des résultats obtenus.

Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent et d'étalonnage avant de pouvoir être opérationnels. Ils sont comparés en permanence aux données externes du marché dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Dans certaines circonstances, HSBC Continental Europe enregistre ses propres dettes émises à la juste valeur, sur la base de prix cotés sur un marché actif pour l'instrument spécifique. Lorsque des prix de marché cotés ne sont pas disponibles, la dette propre est évaluée à l'aide de techniques de valorisation, dont les données sont basées soit sur des prix cotés de marché inactif pour l'instrument, soit est estimée par comparaison avec les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires. Dans les deux cas, la juste valeur comprend l'effet de l'application de l'écart de crédit approprié aux passifs du groupe.

Les titres structurés émis et certains autres instruments hybrides sont inclus dans les portefeuilles de transaction (passif) et sont évalués à la juste valeur. Le "spread" appliqué à ces instruments est issu des "spread" auxquels le groupe émet des titres structurés.

Hiérarchisation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée dans le respect de la hiérarchie suivante :

- “Level 1” – Evaluation utilisant la cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- “Level 2” – Evaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- “Level 3” – Evaluation utilisant des données de marché non observables : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	Techniques d'évaluation			Contreparties HSBC			
	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	Total contreparties externes €m	Montants avec des entités du Groupe HSBC €m	Dont : Level 3 €m	Total €m
Au 31 décembre 2021							
Actifs							
Portefeuille de transaction	10 851	2 032	10	12 893	28	–	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	3 335	7 592	2 284	13 211	134	–	13 345
Instruments dérivés	36	25 234	50	25 320	14 314	68	39 634
Investissements financiers	8 415	6 506	999	15 920	183	–	16 103
Passifs							
Portefeuille de transaction	15 872	369	–	16 241	6	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	–	13 068	665	13 733	–	–	13 733
Instruments dérivés	20	22 958	93	23 071	12 824	67	35 895

Au 31 décembre 2020

Actifs							
Portefeuille de transaction	11 449	1 468	29	12 946	8	–	12 954
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	2 891	6 227	2 279	11 397	251	–	11 648
Instruments dérivés	35	35 911	109	36 055	20 420	497	56 475
Investissements financiers	11 570	6 331	815	18 716	445	127	19 161
Passifs							
Portefeuille de transaction	17 809	19	–	17 828	–	–	17 828
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	–	16 340	552	16 892	–	–	16 892
Instruments dérivés	17	37 706	239	37 962	17 752	138	55 714

Transferts entre les Levels 1 et 2 de juste valeur

	Actifs			Passifs			
	Investissements financiers €m	Portefeuille de transaction €m	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat €m	Produits dérivés actifs €m	Portefeuille de transaction €m	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur €m	Produits dérivés passifs €m
Au 31 décembre 2021							
Transfert de Level 1 à Level 2	431	288	901	–	–	–	–
Transfert de Level 2 à Level 1	285	418	465	–	6	–	–
Au 31 décembre 2020							
Transfert de Level 1 à Level 2	223	185	–	–	18	6 609	–
Transfert de Level 2 à Level 1	1 766	188	80	–	–	–	–

Les transferts entre *Levels* de juste valeur sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de *reporting* trimestriel. Les transferts vers et hors des *Levels* sont généralement attribuables à l'observabilité des données d'évaluation et à la transparence des prix.

Dans l'année en cours, la majorité des transferts concerne le reclassement de certaines positions pour lesquelles des données améliorées sont disponibles.

Notes annexes aux comptes consolidés

Ajustements de juste valeur

Des ajustements de juste valeur sont reconnus lorsque nous déterminons des facteurs supplémentaires qui seraient pris en compte par un acteur du marché et qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Ainsi, l'amélioration de certains modèles peut conduire à l'abandon de certains ajustements.

Bid-offer

IFRS 13 "Evaluation de la Juste Valeur" nécessite l'utilisation de prix à l'intérieur de la fourchette *bid-offer* (ou acheteur / vendeur) considéré comme le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement *bid-offer* correspond au coût qui serait supporté si la totalité des risques résiduels de marché étaient neutralisés *via* l'utilisation d'instruments de couverture ou le dénouement des positions.

Incertitude

Certaines données peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et / ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. Pour l'instrument financier ou le paramètre de marché, un ajustement peut s'avérer nécessaire afin de refléter la possibilité que les acteurs du marché adoptent une approche plus conservatrice sur les paramètres incertains et / ou sur les hypothèses considérés par le modèle de valorisation.

Ajustements des évaluations de crédit ("CVA")

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats des dérivés de gré à gré ("*OTC*", *over-the-counter*) pour refléter la possibilité que la contrepartie peut faire défaut et que le groupe ne peut pas recevoir la pleine valeur de marché des transactions.

Ajustement des évaluations de débit ("DVA")

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré pour refléter la possibilité que HSBC Continental Europe puisse faire défaut et qu'il ne puisse pas recevoir la pleine valeur de marché des transactions.

Funding fair value adjustment (ajustement de la juste valeur de financement ("FFVA"))

La FFVA est calculée en appliquant les niveaux de financement futurs à l'exposition future de financement attendue pour la partie des dérivés de gré à gré non garantie par un appel de marge. L'exposition future de financement est calculée selon une méthode de simulation, le cas échéant, et est ajustée pour tenir compte d'événements qui pourraient mettre fin au risque, tels que le défaut de paiement de HSBC Continental Europe ou de la contrepartie. Les FFVA et DVA sont calculés indépendamment.

Limites du modèle

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques présentes et futures du marché. Le groupe procède alors à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day 1)

HSBC Continental Europe procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle se base sur une ou plusieurs données de marché inobservables.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs					Passifs				
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Dérivés	Total actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Dérivés	Total passifs	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	
Au 31 décembre 2021										
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	31	–	1 974	–	2 005	–	–	–	–	
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	664	–	664	
Dérivés	–	–	–	50	50	–	–	93	93	
Autres	968	10	310	–	1 288	–	1	–	1	
Filiales du Groupe HSBC	–	–	–	68	68	–	–	67	67	
Total	999	10	2 284	118	3 411	–	665	160	825	
Au 31 décembre 2020										
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	21	–	1 974	–	1 995	–	–	–	–	
Titres adossés à des actifs (ABS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres structurés	–	–	–	–	–	–	552	–	552	
Dérivés	–	–	–	109	109	–	–	239	239	
Autres	794	29	305	–	1 128	–	–	–	–	
Filiales du Groupe HSBC	127	–	–	491	618	–	–	138	138	
Total	942	29	2 279	600	3 850	–	552	377	929	

Private equity y compris les investissements stratégiques

Les positions de private equity de HSBC Continental Europe sont généralement classées comme des investissements financiers et ne sont pas négociées sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Emissions structurées

Pour les émissions structurées de Level 3 dont la juste valeur est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation, la juste valeur découlera de celle du titre sous-jacent et la juste valeur du produit dérivé incorporé sera déterminée comme indiqué dans la section ci-dessous sur les instruments dérivés. Ces émissions structurées comprennent principalement des émissions indexées sur des actions et des émissions indexées sur les taux, émises par HSBC Continental Europe, qui offrent à la contrepartie un rendement lié à la performance des actions et autres portefeuilles. Parmi les paramètres non observables, nous pouvons mentionner la volatilité et la corrélation à long terme entre le prix des actions, le niveau des taux d'intérêt et des taux de change.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les *swaps* de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur.

Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier.

Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de consensus de marché. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
Au 1er janvier 2021	942	29	2 279	600	–	552	377
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	–	(1)	58	(135)	–	(77)	(38)
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur ¹	–	(1)	–	(135)	–	–	(38)
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	58	–	–	(77)	–
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	–	–	–	–	–	–	–
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	(34)	–	–	–	–	–	–
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	(34)	–	–	–	–	–	–
– différences de change	–	–	–	–	–	–	–
Achats	647	2	157	–	–	1	–
Emissions	–	–	–	–	–	101	–
Ventes	(556)	(26)	(210)	–	–	(24)	–
Arrivées à échéance ¹	–	–	–	(435)	–	(119)	(282)
Sorties	–	–	–	–	–	19	–
Entrées	–	6	–	88	–	212	103
Au 31 décembre 2021	999	10	2 284	118	–	665	160
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	–	59	(14)	–	67	11
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	–	–	(14)	–	–	11
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	59	–	–	67	–
Au 1er janvier 2020	1 081	2	2 325	770	–	307	599
Profits / (pertes) comptabilisés en compte de résultat	–	(2)	75	(347)	–	124	(357)
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	–	(2)	–	(347)	–	–	(357)
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	75	–	–	124	–
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	–	–	–	–	–	–	–
Profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres	60	–	–	–	–	–	–
– investissements financiers : gains / (pertes) liés à la variation de juste valeur	60	–	–	–	–	–	–
– différences de change	–	–	–	–	–	–	–
Achats	386	46	288	–	–	–	–
Emissions	–	–	–	–	–	19	–
Ventes	(585)	(46)	(324)	–	–	–	–
Arrivées à échéance	–	(21)	(85)	105	–	14	93
Sorties	–	–	–	(2)	–	(108)	(1)
Entrées	–	50	–	74	–	196	43
Au 31 décembre 2020	942	29	2 279	600	–	552	377
Profits / (pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat	–	–	148	81	–	71	109
– gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	–	–	–	81	–	–	109
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	–	148	–	–	71	–

¹ Les mouvements en 2021 reflètent un affinement de la catégorisation entre « Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur » et « Arrivées à échéance ». Les précédentes périodes n'ont pas été re-présentées.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables – Par catégorie comptable Level 3

	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables €m	Variations défavorables €m	Variations favorables €m	Variations défavorables €m	Variations favorables €m	Variations défavorables €m	Variations favorables €m	Variations défavorables €m
Dérivés / portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) ¹	3	(3)	–	–	9	(9)	–	–
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	119	(119)	–	–	121	(122)	–	–
Investissements financiers	–	–	54	(54)	–	–	43	(43)
Filiales du Groupe HSBC	10	(10)	–	–	23	(23)	6	(6)
Total	132	(132)	54	(54)	153	(154)	49	(49)

¹ Les Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables

	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables €m	Variations défavorables €m	Variations favorables €m	Variations défavorables €m
Au 31 décembre 2021				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	110	(110)	2	(2)
Titres adossés à des actifs (<i>ABS</i>)	–	–	–	–
Titres structurés	1	(1)	–	–
Dérivés	2	(2)	–	–
Autres portefeuilles	9	(9)	52	(52)
Filiales du Groupe HSBC	10	(10)	–	–
Total	132	(132)	54	(54)
Au 31 décembre 2020				
Investissements en <i>private equity</i> y compris investissements stratégiques	102	(102)	1	(1)
Titres adossés à des actifs (<i>ABS</i>)	–	–	–	–
Titres structurés	10	(10)	–	–
Dérivés	9	(9)	–	–
Autres portefeuilles	9	(10)	42	(42)
Filiales du Groupe HSBC	23	(23)	6	(6)
Total	153	(154)	49	(49)

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérentes avec l'application d'un intervalle de confiance à 95 %. Les méthodologies tiennent compte de la nature de la technique d'évaluation employée, ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des *proxys* et observables historiques.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Notes annexes aux comptes consolidés

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Informations quantitatives concernant des données de marché inobservables dans les évaluations de Niveau 3

	Juste Valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Gamme complète des données	
	Actifs €m	Passifs €m			Basse %	Haute %
Au 31 décembre 2021						
<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	2 005	—	Voir les notes ci-dessous	Voir les notes ci-dessous	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs (ABSs) :						
– CLO / CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	—	—
– Autres ABSs	—	—				
Produits structurés :	—	664				
– Obligations indexées sur des actions	—	470	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
– Titres exposés au risque de change	—	—	Modèle de valorisation	Corrélation des actions	34	91
– Autres	—	194	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
Dérivés :	118	160				
Dérivés de taux :	55	63				
– Swaps de titrisation	3	—	Modèle DCF ³	Taux remboursement anticipé	50	50
– Options sur swaps longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	—	—
– Autres	52	63				
Dérivés de change :	1	1				
– options	1	1	Modèle de valorisation	Volatilité de change	4	97
Dérivés actions :	62	96				
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
– autres	62	96				
Dérivés de crédit :						
– autres	—	—				
Autres portefeuilles	1 288	1				
Total Level 3	3 411	825				

Au 31 décembre 2020

<i>Private equity</i> y compris les investissements stratégiques	1 995	—	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	N/A	N/A
Titres adossés à des actifs (ABSs) :						
– CLO / CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	—	—
– Autres ABSs	—	—				
Produits structurés :	—	552				
– Obligations indexées sur des actions	—	285	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	51
– Titres indexés sur des fonds	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des fonds	—	—
– Titres exposés au risque de change	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
– Autres	—	267				
Dérivés :	600	377				
Dérivés de taux :	435	219				
– Swaps de titrisation	141	—	Modèle DCF ³	Taux de remboursement anticipé	50	50
– Options sur swaps longue durée	131	56	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	16	28
– Autres	163	163				
Dérivés de change :	3	3				
– options	3	3	Modèle de valorisation	Volatilité de change	7	16
Dérivés actions :	162	155				
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
– autres	162	155				
Dérivés de crédit :						
– autres	—	—				
Autres portefeuilles	1 255	—				
Total Level 3	3 850	929				

¹ Y compris des soldes Level 3 avec les entités HSBC.

² Option de prêt collatéralisé / Obligation collatéralisée adossée à des emprunts.

³ Actualisation des flux de trésorerie.

Investissements de l'activité de capital risque, y compris les investissements stratégiques

Etant donné que l'investissement doit être analysé de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence à des données de marché significatives inobservables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé sont un moyen de mesurer la vitesse présupposée à laquelle le portefeuille de prêts sera remboursé de manière anticipée. Ils peuvent varier en fonction de la nature du portefeuille de prêts et des estimations du marché et peuvent être calculés grâce à divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques et les modèles macro-économiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipé d'un prix de marché. Elle varie selon le marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. La volatilité non observable est alors estimée à partir de données observables. Les différentes volatilités non observables reflètent la grande variation des entrées de volatilité selon le prix du marché de référence. Au sein du portefeuille HSBC Continental Europe, les exemples avec des volatilités extrêmes se présentent rarement.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'interdépendance qui existe entre deux prix du marché et est exprimée sous la forme d'un nombre compris entre moins un et un. Il est utilisé pour évaluer des instruments plus complexes où le paiement dépend de plus d'un prix du marché. Il existe une large gamme d'instruments pour lesquels la corrélation est une donnée d'entrée, et par conséquent, une large gamme de corrélations à même actif et corrélations entre actifs est utilisé. En général, la gamme de corrélations à même actif sera plus étroite que la gamme de corrélations entre actifs.

Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir d'un ensemble de données, dont les services de fourniture de consensus de marché, des prix exécutés par HSBC Continental Europe, les corrélations de substitution et l'examen des relations historiques entre prix. La gamme des corrélations non observables citées dans le tableau reflète une large variabilité dans les niveaux de corrélation dérivés des données de marché.

Spread de crédit

Le *spread* de crédit est la prime au-dessus d'un taux d'intérêt de référence qui est requise par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le *spread* de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux futurs flux de trésorerie, ce qui diminue la valeur d'un actif. Les *spreads* de crédit peuvent être obtenus implicitement à partir des prix du marché et peuvent être non observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que les données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes l'une de l'autre. Comme indiqué ci-dessus, il est possible de corrélérer des variables de marché. Cette corrélation reflète généralement comment les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. En outre, l'effet de l'évolution des variables de marché sur le portefeuille de HSBC Continental Europe dépendra de sa position de risque nette pour chaque variable.

12 Juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base d'évaluation

	Juste valeur				Total €m
	Valeur comptable €m	Level 1 – Cotation de marché €m	Level 2 – Utilisation de données de marché observables €m	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables €m	
Au 31 décembre 2021					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 832	–	6 833	–	6 833
Prêts et créances sur la clientèle	59 612	–	–	59 739	59 739
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	20 487	–	20 487	–	20 487
Investissements financiers	7	–	–	7	7
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	18 548	–	18 488	–	18 488
Comptes créditeurs de la clientèle	70 144	–	70 137	–	70 137
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	8 731	–	8 731	–	8 731
Dettes représentées par un titre	7 414	–	7 414	–	7 414
Dettes subordonnées	1 876	–	1 938	–	1 938
Au 31 décembre 2020					
Actif					
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 781	–	6 782	–	6 782
Prêts et créances sur la clientèle	56 225	–	–	56 334	56 334
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	21 522	–	21 522	–	21 522
Investissements financiers	6	–	–	6	6
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	17 204	–	17 145	–	17 145
Comptes créditeurs de la clientèle	61 393	–	61 387	–	61 387
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	10 984	–	10 984	–	10 984
Dettes représentées par un titre	3 605	–	3 605	–	3 605
Dettes subordonnées	1 876	–	1 958	–	1 958

Notes annexes aux comptes consolidés

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont par nature des instruments de court-terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur. Cela inclut la trésorerie et équivalent de trésorerie, les comptes d'encaissement et de décaissement, lesquels sont tous évalués au coût amorti.

Valorisation

La mesure de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC Continental Europe du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou à payer sur le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants à un marché. Elle ne prend pas en compte les bénéfices économiques ni les coûts susceptibles d'intervenir dans les flux de trésorerie des instruments concernés sur leur durée de vie attendue. Les méthodes et hypothèses de valorisation utilisées par HSBC Continental Europe peuvent différer de celles d'autres établissements lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observable.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur des transactions de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. En leur absence, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation qui utilisent de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré, des modèles d'actualisation des flux futurs de trésorerie utilisant des hypothèses que HSBC Continental Europe estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données d'échange d'autres acteurs du marché qui incluent des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs matériels, comme l'ancienneté, la période d'origination, des estimations des taux d'intérêts futurs, la chronique de remboursement anticipé, le taux de défaillance, le rapport prêt-valeur (*Loan to Value* ou "LTV"), la qualité de la garantie, la probabilité de défaut et les notes internes de risque de crédit.

La juste valeur d'un prêt reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan au 31 décembre et les estimations des attentes des acteurs du marché concernant les pertes de crédit attendues, et l'impact sur la juste valeur de la réévaluation entre la date d'octroi du prêt et la date du bilan de l'exercice.

Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est déterminée en fonction des cours de marché. La juste valeur des investissements financiers non cotés est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation incorporant les prix et les flux de revenus futurs de titres cotés équivalents.

Dépôts par établissements de crédit et comptes clients

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à maturités similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est approximée par sa valeur comptable.

Dettes représentées par un titre et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

13 Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

	2021	2020
	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat
	€m	€m
Titres	13 211	11 507
– obligations et autres titres à revenus fixes	2 514	2 796
– actions et autres titres à revenus variables	10 697	8 711
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	134	141
Autres	–	–
Au 31 décembre	13 345	11 648

14 Instruments dérivés

Montants des contrats notionnels et juste valeur des dérivés par type de contrat détenus par HSBC Continental Europe

	Montants notionnels des contrats		Juste valeur – Actifs		Total	Juste valeur – Passifs		Total
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture		Transaction	Couverture	
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Change	764 583	253	9 904	23	9 927	9 573	–	9 573
Taux d'intérêt	3 493 792	13 066	35 387	1	35 388	31 963	36	31 999
Actions	38 562	–	414	–	414	400	–	400
Dérivés de crédit	7 190	–	92	–	92	109	–	109
Matières premières et autres	1 912	–	3	–	3	4	–	4
Total brut	4 306 039	13 319	45 800	24	45 824	42 049	36	42 085
Compensations (Note 28)			(6 190)		(6 190)	(6 190)		(6 190)
Au 31 décembre 2021	4 306 039	13 319	39 610	24	39 634	35 859	36	35 895
Change	555 346	261	9 138	18	9 156	8 723	–	8 723
Taux d'intérêt	3 758 436	15 277	53 856	–	53 856	53 571	55	53 626
Actions	23 562	–	528	–	528	400	–	400
Dérivés de crédit	6 065	–	58	–	58	87	–	87
Matières premières et autres	1 176	–	3	–	3	4	–	4
Total brut	4 344 585	15 538	63 583	18	63 601	62 785	55	62 840
Compensations (Note 28)			(7 126)		(7 126)	(7 126)		(7 126)
Au 31 décembre 2020	4 344 585	15 538	56 457	18	56 475	55 659	55	55 714

Les montants des contrats notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction et des dérivés désignés dans des relations de comptabilité de couverture indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants de risques.

Les justes valeurs des actifs et passifs dérivés ont diminué en 2021, principalement en raison des fluctuations de la courbe des taux.

Utilisation de dérivés

Les activités dérivées de HSBC Continental Europe sont menées à trois fins principales : créer des solutions de gestion des risques pour les clients, gérer les risques de portefeuille découlant des activités des clients et gérer et couvrir nos risques propres.

Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par HSBC Continental Europe sur les produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de vente et de transaction. Les activités de vente comprennent la structuration et la commercialisation de produits dérivés auprès des clients pour leur permettre de prendre, transférer, modifier ou réduire les risques actuels ou attendus. Les activités de transaction comprennent la tenue de marché et la gestion des risques. La tenue de marché implique la cotation de prix d'offre et de demande à d'autres acteurs du marché dans le but de générer des revenus basés sur l'écart de taux et le volume. L'activité de gestion des risques est entreprise pour gérer le risque découlant des transactions des clients, dans le but principal de conserver la marge du client.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

La différence entre la juste valeur telle que reconnue initialement (le prix de transaction) et la valeur qui aurait été dérivée si les techniques d'évaluation utilisées pour les calculs ultérieurs avaient été appliquées lors de la reconnaissance initiale, moins celles ultérieures, est détaillée dans le tableau suivant :

Solde non amorti des instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

	2021	2020
	€m	€m
Solde non amorti au 1er janvier	5	3
Nouvelles opérations	–	3
Intégration dans le compte de résultat sur la période :	(5)	(1)
– amortissement	–	(1)
– paramètres inobservables devenus observables	–	1
– échéance, fin ou compensation de dérivés	(3)	(1)
– risk couvert	(2)	–
Différence de change et autres	–	–
Solde non amorti au 31 décembre	–	5

Dérivés de comptabilité de couverture

HSBC Continental Europe emploie des instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations nous permettent d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Notes annexes aux comptes consolidés

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des *swaps* de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché de la juste valeur de titres du portefeuille et de prêts ou emprunts à taux fixe. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture				Variations de la juste valeur €m
	Valeur comptable			Présentation du bilan	
	Montant notionnel ¹ €m	Actifs €m	Passifs €m		
Taux d'intérêt ²	6 067	—	35	Dérivés	112
Au 31 décembre 2021	6 067	—	35		112
Risque couvert					
Taux d'intérêt ²	8 469	—	55	Dérivés	(87)
Au 31 décembre 2020	8 469	—	55		(87)

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Éléments couverts par risque couvert

Risque couvert	Éléments couverts				Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ¹ €m	Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable					
	Actifs €m	Passifs €m	Actifs €m	Passifs €m				
					Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(92)		Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
					Prêts et créances sur les établissements de crédit	(2)		
Taux d'intérêt ²					Prêts et créances sur la clientèle	(18)		
					Dettes émises	—		
					Dettes subordonnées et dettes envers les établissements de crédit	—		
Au 31 décembre 2021	5 441	—	21	—		(112)	—	

Risque couvert	Éléments couverts				Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ¹ €m	Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable					
	Actifs €m	Passifs €m	Actifs €m	Passifs €m				
					Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	61		Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
					Prêts et créances sur les établissements de crédit	3		
Taux d'intérêt ²					Prêts et avances sur la clientèle	18		
					Dettes émises	—		
					Dettes subordonnées et dettes envers les établissements de crédit	5		
Au 31 décembre 2020	7 015	—	155	—		87	—	

1 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

2 Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises qui sont utilisés pour gérer la variabilité des flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation, résultant des variations des taux d'intérêt de marché et des devises.

HSBC Continental Europe applique une macro-couverture de flux de trésorerie pour les expositions au risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles complétant l'émission d'actifs et de passifs d'exploitation actuelle et prévue qui portent des intérêts à taux variables, y compris le roulement de ces instruments. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les défauts de paiement et des modélisations de remboursements anticipés. Pour déterminer l'efficacité et l'inefficacité, les flux de trésorerie du principal et des intérêts de tous les portefeuilles sont utilisés. Les macro-couvertures de flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert	Instrument de couverture				Élément couvert		Inefficacité	
	Montant notionnel ¹ €m	Valeur comptable		Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ² €m	Variation de la juste valeur ³ €m	Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
		Actifs €m	Passifs €m					
Devise	253	23	—	Dérivés	—	—	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	6 999	1	1		(68)	(59)	(9)	
Au 31 décembre 2021	7 252	24	1		(68)	(59)	(9)	

Risque couvert	Montant notionnel ¹ €m	Valeur comptable		Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur ² €m	Variation de la juste valeur €m	Intégré dans le compte de résultat €m	Présentation dans le compte de résultat
		Actifs €m	Passifs €m					
Devise	253	15	—	Dérivés	—	—	—	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	6 808	—	—		31	30	1	
Au 31 décembre 2020	7 061	15	—		31	30	1	

1 Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture, ils ne représentent pas des montants à risque.

2 Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture, comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

3 Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

Les sources d'inefficacité de la couverture peuvent découler du risque de base, y compris, mais sans s'y limiter, les différences temporelles entre les éléments couverts et les instruments de couverture, et les instruments n'ayant pas une juste valeur à zéro.

Analyse des états consolidés du résultat global par type de risque

	Taux d'intérêt	Devise
	€m	€m
Couverture de flux de trésorerie au 1er janvier 2021	69	—
Gains / (pertes) de juste valeur	(59)	—
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	11	—
Impôts différés	16	—
Autres	—	—
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2021	37	—
Couverture de flux de trésorerie au 1er janvier 2020	34	—
Gains / (pertes) de juste valeur	30	—
Gains / (pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	17	—
Impôts différés	(12)	—
Autres	—	—
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2020	69	—

Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans épargne logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Notes annexes aux comptes consolidés

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne logement (PEL / CEL), HSBC Continental Europe a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- la règle comptable de référence est la norme IFRS 9 concernant la mesure de la juste valeur des instruments dérivés ;
- les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêt :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne logement uniquement) ;
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients, indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2021, les dérivés incorporés aux produits d'épargne logement représentent un passif de 7,3 millions EUR (au 31 décembre 2020 : un passif de 5,7 millions EUR).

Réforme IBOR sur les indices de référence : amendements à IFRS 9 et IAS 39 "Instruments financiers"

La première série d'amendements ("Phase 1") à IFRS 9 et IAS 39, publiés en septembre 2019 et adoptés en janvier 2020, laissait initialement présager que les taux interbancaires (IBOR) devaient rester inchangés concernant les flux de trésorerie couverts jusqu'à ce que l'incertitude du passage à des taux presque sans risque (*RFRs, Risk free rate*) soit résolue. La deuxième série d'amendements ("Phase 2"), publiée en août 2020 et adoptée en janvier 2021, permet de modifier la documentation de la couverture afin qu'elle reflète les composantes des relations de couverture qui sont passées aux RFRs sur une base économiquement équivalente en conséquence directe de la Transition Ibor.

L'application de cet ensemble d'exceptions temporaires est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, mais son adoption anticipée est autorisée et HSBC Continental Europe a choisi d'appliquer ces exceptions pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Un jugement significatif sera nécessaire pour déterminer le moment où l'incertitude devrait être résolue et par conséquent, quand les exceptions temporaires prévues au titre de la phase 1 cesseront de s'appliquer et que les amendements prévus au titre de la phase 2 pourront s'appliquer.

Le notionnel des dérivés impactés par la réforme IBOR mais qui ne sont pas utilisés dans la comptabilité de couverture désignées est décrit page 109 dans la section « Instruments financiers impactés par les réformes de l'IBOR ».

HSBC Continental Europe a des relations de couverture comptable de flux de trésorerie et de juste valeur qui sont exposées à différents IBORs, principalement le Libor en dollar américain, le Libor en livre sterling, l'Eonia et l'Euribor. Les instruments financiers existants (tels que les dérivés, les prêts et les obligations) désignés dans des relations faisant référence aux principaux taux d'intérêt de référence sont prévus de passer au nouveau taux sans risque (*Risk-Free Rates "RFR"*) de différentes façons et à différents moments. La transition vers les RFR est suivie au sein de HSBC Continental Europe, dans le but d'assurer une transition en douceur pour les relations de couverture comptable.

Les problèmes spécifiques qui en découleront varieront selon les détails de chaque relation de couverture, et peuvent survenir en raison d'une évolution relative aux produits couverts, une variation des volumes attendus des produits émis, une modification des conditions contractuelles des nouveaux produits émis ou une combinaison de ces facteurs. Certaines couvertures pourraient être dé-désignées, de nouvelles relations pourraient devoir être mises en place tandis que d'autres pourraient être maintenues.

Les relations de la comptabilité de couverture qui sont affectées par l'amendement des Phases 1 et 2 sont présentées dans le Bilan Consolidé en tant que "Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global", "Prêts et créances sur les établissements de crédit" et "Prêts et créances sur la clientèle".

Les montants notionnels des dérivés de taux d'intérêt désignés dans les relations de comptabilité de couverture représentent l'étendue de l'exposition au risque gérée par HSBC Continental Europe qui est directement affectée par la réforme de l'IBOR et impactée par les exceptions temporaires. Les détails de celles-ci sont présentés ci-dessous.

Les détails de celles-ci sont présentés ci-dessous.

Instruments de couverture impactés par la réforme IBOR

	Instruments de couverture						
	Impactés par la réforme IBOR					Non impactés par la réforme IBOR	Montant notionnel ¹
	EUR €m	GBP €m	USD €m	Autres €m	Total €m		
Couvertures de juste valeur	877	—	350	—	1 227	4 840	6 067
Couvertures de flux de trésorerie	6 999	—	—	—	6 999	—	6 999
Au 31 décembre 2021	7 876	—	350	—	8 226	4 840	13 066
Couvertures de juste valeur	6 105	25	365	—	6 495	1 974	8 469
Couvertures de flux de trésorerie	6 808	—	—	—	6 808	—	6 808
Au 31 décembre 2020	12 913	25	365	—	13 303	1 974	15 277

¹ Les montants notionnels des contrats de dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture de l'exercice ; ils ne représentent pas des montants à risque.

Les principaux événements de marché dans le cadre de la réforme Ibor en 2020 ont été les changements appliqués par les contreparties centrales de compensation pour rémunérer les sûretés en EURO et en USD. Bien qu'il y ait eu un impact de valorisation minime sur les dérivés du périmètre qui sont utilisés pour la comptabilité de couverture, ces changements n'ont eu aucun impact de cessation sur aucune des relations désignées affectées. Les principaux événements de marché dans le cadre de la réforme Ibor en 2021 ont été la transition collective des Chambres de compensation et la cessation du Libor EUR, GBP, CHF et JPY.

15 Investissements financiers

Valeurs comptables des investissements financiers

	2021	2020
	€m	€m
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 103	19 161
– bons du trésor et assimilés	655	780
– obligations et autres titres à revenu fixe	15 416	18 359
– actions et autres titres à revenu variable	32	22
– autres instruments	–	–
Titres de créances évalués au coût amorti	7	6
– bons du trésor et assimilés	–	–
– obligations et autres titres à revenu fixe	7	6
Au 31 décembre	16 110	19 167

Instruments de capitaux propres détenus mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	2021		2020	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés	Juste valeur	Dividendes comptabilisés
Type d'instruments de capitaux propres	€m	€m	€m	€m
Investissements requis par des institutions centrales	31	–	21	–
Autres	1	–	1	–
Au 31 décembre	32	–	22	–

16 Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

Actifs remis en garantie de passifs

Actifs financiers donnés en garantie

	2021	2020
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées	–	787
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–
Prêts et créances sur la clientèle	18 239	17 440
Obligations et autres titres à revenus fixes	10 595	11 189
Actions et autres titres à revenus variables	449	–
Autres actifs	9 922	15 939
Actifs donnés en garantie au 31 décembre	39 205	45 355

Les actifs donnés en garantie comprennent tous les actifs classés comme grevés dans la Note à la page 148. Le montant des actifs remis en garantie des passifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés comme collatéral. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus la sur collatéralisation obligatoire, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie.

Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement. Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de pension livrée et les appels de marge sur dérivés. HSBC Continental Europe place des dépôts de garantie espèces et autres dépôts de garanties dans le cadre des transactions sur dérivés.

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de vendre ou de redonner en garantie

	2021	2020
	€m	€m
Portefeuille de transaction (actif)	9 538	10 983
Investissements financiers	1 064	360
Au 31 décembre	10 602	11 343

Collatéraux reçus

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, liés principalement à des prêts de titres standards, opérations de prise en pension et les appels de marge sur dérivés, et que HSBC Continental Europe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 50 809 millions EUR au 31 décembre 2021 (52 980 millions EUR au 31 décembre 2020).

La juste valeur des collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 43 628 millions EUR au 31 décembre 2021 (47 999 millions EUR au 31 décembre 2020). HSBC Continental Europe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de pension livrée et les appels de marge sur dérivés.

Notes annexes aux comptes consolidés

Transferts d'actifs financiers

Les actifs donnés en garantie incluent les actifs transférés à des tiers sans donner lieu à décomptabilisation, et notamment les emprunts garantis (avec par exemple les Titres donnés en pensions, prêts de titres). S'agissant des titres donnés en pension, les titres demeurent au bilan de la banque et une dette correspondante représentative de l'obligation de rachat des titres à un prix déterminé à l'avance est inscrite au passif. Pendant la durée d'une transaction, HSBC Continental Europe ne peut ni utiliser, ni vendre ni remettre en garantie l'actif transféré et demeure exposé au risque de taux et de crédit des actifs donnés en garantie. Les recours dont les contreparties disposent ne sont pas limités aux actifs transférés.

Actifs financiers transférés ne remplissant pas les conditions pour une décomptabilisation totale et passifs financiers associés

	Valeur comptable	
	Actifs transférés	Passifs associés
	€m	€m
Opérations de pension de titres	9 225	9 251
Opérations de prêt de titres	1 377	—
Au 31 décembre 2021	10 602	9 251
Opérations de pension de titres	10 153	10 193
Opérations de prêt de titres	1 190	—
Au 31 décembre 2020	11 343	10 193

17 Participations dans les entreprises liées et partenariats

Entreprises liées

Au 31 décembre 2021, HSBC Continental Europe a consolidé par mise en équivalence trois entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. L'impact est non significatif dans les comptes consolidés.

	Au 31 décembre 2021		
	Pays de constitution et lieu principal d'activité	Activité	Capital détenu par HSBC Continental Europe %
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Sté financière	51
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	Gestion d'actifs	50
Service Epargne Entreprise	France	Sté de services	14,2

Bien que HSBC Continental Europe détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC Continental Europe en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Dans le cas de la société Service Epargne Entreprise développée en partenariat avec d'autres groupes, HSBC Continental Europe participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est non significative.

Partenariats

Au 31 décembre 2021, la contribution de HSBC Middle East Leasing Partnership dans le total du bilan consolidé de HSBC Continental Europe était de 501 millions EUR (2020 : 480 millions EUR) et de 5 millions EUR (2020 : 10 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

18 Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite "CRD IV" ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

	Au 31 décembre 2021					
	Produit Net Bancaire	Résultat avant impôt	Impôts courants	Impôts différés	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Equivalent Temps Plein)
	€m	€m	€m	€m	€m	
HSBC Continental Europe	2 330	285	(32)	15	—	7 451
– France	1 860	154	(5)	(4)	—	6 371
– Belgique	16	7	(2)	—	—	21
– République tchèque	31	17	(4)	—	—	57
– Grèce	70	9	(2)	—	—	324
– Irlande	70	31	(3)	—	—	104
– Italie	53	14	(1)	—	—	66
– Luxembourg	75	(15)	—	4	—	245
– Pays-Bas	56	33	(8)	—	—	65
– Espagne	63	28	(4)	16	—	90
– Suède	4	—	—	—	—	14
– Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—
– Pologne	41	16	(3)	(2)	—	94
– Autres	(9)	(9)	—	1	—	—

Au 31 décembre 2020

	Produit Net Bancaire	Résultat avant impôt	Impôts courants	Impôts différés	Subventions publiques reçues ¹	Effectifs (en Equivalent Temps Plein)
	€m	€m	€m	€m	€m	
HSBC Continental Europe	1 832	(945)	(52)	(28)	—	8 517
– France	1 427	(1 013)	(17)	(31)	—	7 238
– Belgique	11	2	—	—	—	25
– République tchèque	32	16	(3)	—	—	79
– Grèce	32	(23)	—	—	—	334
– Irlande	56	22	(2)	—	—	117
– Italie	44	(3)	(6)	—	—	115
– Luxembourg	66	(7)	—	2	—	262
– Pays-Bas	62	43	(11)	—	—	59
– Espagne	74	20	(9)	—	—	136
– Suède	2	(2)	—	—	—	10
– Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—
– Pologne	45	19	(4)	—	—	142
– Autres	(19)	(19)	—	1	—	—

La liste des filiales par pays détaillant les noms des implantations, nature d'activité et localisation géographique, est présentée dans la Note 35 en pages 235 à 237. Les adresses des principales implantations à l'étranger sont présentées en page 293.

19 Entités structurées

Entités structurées consolidées par HSBC Continental Europe

Total des actifs des entités structurées consolidées par HSBC Continental Europe, répartis par type d'entité

	Conduits	Titrisations	Fonds gérés par HSBC	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m	€m
Au 31 décembre 2021	—	100	5 294	641	6 035
Au 31 décembre 2020	—	82	3 923	1 171	5 176

Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés ne sont dirigées que par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC Continental Europe est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC Continental Europe détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centrale afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par HSBC Continental Europe font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. Le groupe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le groupe ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisation

HSBC Continental Europe détient des intérêts dans des véhicules de titrisation consolidés au travers de la détention de titres émis par ces entités.

Fonds gérés par HSBC

HSBC Continental Europe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, a créé et géré un certain nombre de fonds d'investissement monétaires et non monétaires afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsque qu'il intervient en tant que principal et non en tant qu'agent, HSBC Continental Europe contrôle et consolide lesdits fonds. HSBC Continental Europe, en tant que gestionnaire de fonds, peut être amené à percevoir des commissions de gestion et de performance sur les actifs sous gestion. Certaines parts de ces fonds peuvent également être détenues par le groupe HSBC Continental Europe.

Fonds non gérés par HSBC

HSBC Continental Europe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers dans le but de faciliter l'activité et répondre aux besoins des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Le montant des actifs transférés à ces entités de même que le montant des revenus perçus de ces entités en 2021 et 2020 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC Continental Europe conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, lors de financements d'actifs et financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

Notes annexes aux comptes consolidés

Entités structurées non consolidées par HSBC Continental Europe

La notion "d'entités structurées non consolidées" se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par le groupe HSBC Continental Europe. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le groupe HSBC Continental Europe entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente le total actif des entités structurées non consolidées dans lesquelles le groupe HSBC Continental Europe détient un intérêt à la date du rapport, ainsi que l'exposition maximale du groupe HSBC Continental Europe au risque de perte attribuable à ces intérêts.

Nature et risques liés aux intérêts de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées

	Titrisations	Fonds gérés par le HSBC	Fonds non gérés par HSBC	Autres	Total
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	99	114	4	217
500 – 2 000	–	32	63	–	95
2 000 – 5 000	–	1	33	–	34
5 000 – 25 000	–	–	22	–	22
Nombre d'entités au 31 décembre 2021	–	132	232	4	368

	Titrisations	Fonds gérés par le HSBC	Fonds non gérés par HSBC	Autres	Total
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	–	100	117	11	228
500 – 2 000	–	32	68	–	100
2 000 – 5 000	–	1	27	–	28
5 000 – 25 000	–	–	21	–	21
Nombre d'entités au 31 décembre 2020	–	133	233	11	377

	€m	€m	€m	€m	€m
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	2 804	2 282	–	5 086
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	2 804	2 282	–	5 086
– investissements financiers	–	–	–	–	–
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	–	–
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021	–	2 804	2 282	–	5 086

	€m	€m	€m	€m	€m
Total des actifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	2 408	2 221	11	4 640
– actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	–	2 408	2 021	–	4 429
– investissements financiers	–	–	200	11	211
Total des passifs par rapport à la participation du groupe dans les entités structurées non consolidées	–	–	–	–	–
Autres engagements hors-bilan	–	–	–	(37)	(37)
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2020	–	2 408	2 221	(26)	4 603

L'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de la perte que le groupe HSBC Continental Europe pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence.

- Pour les engagements, garanties et contrats de *Credit Default Swap*, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond au notionnel de l'instrument.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond au montant de l'investissement tel qu'affiché au bilan à la date de rapport.

Le montant maximum de perte potentielle de HSBC Continental Europe n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC Continental Europe au risque de perte.

20 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	2021	2020
	€m	€m
Écarts d'acquisition	66	66
Present value of in-force long term insurance business ("PVIF")	677	490
Autres immobilisations incorporelles ¹	20	23
Au 31 décembre	763	579

¹ Les autres actifs incorporels sont principalement des logiciels générés / développés en interne dans les succursales de l'Espace Economique Européen.

Écarts d'acquisition

Analyse des mouvements des écarts d'acquisition

	2021	2020
	€m	€m
Valeurs brutes		
Au 1er janvier	386	382
Différence de change	—	—
Autre ¹	—	4
Au 31 décembre	386	386
Pertes de dépréciation cumulées		
Au 1er janvier	(320)	(316)
Différence de change	—	—
Autre ¹	—	(4)
Au 31 décembre	(320)	(320)
Valeur nette comptable au 31 décembre	66	66

¹ Au cours de l'année 2020, l'écart d'acquisition restant au niveau de HSBC Continental Europe, à l'exclusion de l'écart d'acquisition au niveau de la filiale "Asset Management", a été déprécié.

Tests de dépréciation

Au cours de l'année 2021, des tests de dépréciation ont été effectués et aucune dépréciation n'a été reconnue pour l'écart d'acquisition de la gestion d'actifs.

Résultats de dépréciation et principales hypothèses dans le calcul de la VIU

	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2021	Taux d'actualisation	Taux de croissance sur une projection de trésorerie initiale	Ecart d'acquisition au 31 décembre 2020	Taux d'actualisation	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale
	€m	%	%	€m	%	%
Gestion d'actifs	66	8,0	1,5	66	9,1	1,5
Total des écarts d'acquisitions dans les UGT¹ listées ci-dessus	66			66		

¹ Unités Génératrices de Trésorerie.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques, les portefeuilles de clientèle, cartes de crédit et prêts à la clientèle. Les logiciels informatiques comprennent les logiciels achetés et générés en interne. Le coût des logiciels générés en interne comprend tous les coûts directement attribuables, nécessaires pour créer, produire et préparer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé de la manière prévue par la direction. Les coûts supportés au titre de l'entretien courant des logiciels sont immédiatement comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'événements ou de changements de circonstances lorsqu'il existe un indice de perte de valeur concernant l'immobilisation incorporelle.

- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité indéterminée ou ne sont pas encore prêtes à l'utilisation, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une immobilisation incorporelle comptabilisée durant la période en cours fait l'objet d'un test avant la fin de l'année en cours ; et
- les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité limitée, à l'exception de la valeur actualisée des activités d'assurance à long terme en cours, sont évaluées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. La durée de vie utile estimée est la plus faible entre la durée légale et la durée de vie utile prévue. L'amortissement des frais de gestion des prêts hypothécaires est inclus dans les "Commissions nettes".

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont amorties généralement selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité comme suit:

- Marques commerciales 10 ans
- Logiciels créés entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés entre 3 et 10 ans
- Autres généralement 10 ans.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

	Frais de développements informatiques internes	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
	€m	€m	€m	€m
Coût				
Au 1er janvier 2021	216	66	15	297
Acquisitions	5	1	—	6
Cessions	—	—	—	—
Reprises de dépréciations utilisées	(6)	—	—	(6)
Ecart de change	—	—	—	—
Autres variations	(1)	—	(2)	(3)
Au 31 décembre 2021	214	67	13	294
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1er janvier 2021	(194)	(65)	(15)	(274)
Charges d'amortissement de l'année	(5)	(1)	—	(6)
Dépréciations de l'année	—	(1)	—	(1)
Reprises de dépréciations utilisées	6	—	—	6
Cessions	—	—	—	—
Ecart de change	—	—	—	—
Autres variations	(1)	—	2	1
Au 31 décembre 2021	(194)	(67)	(13)	(274)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	20	—	—	20

Coût				
Au 1er janvier 2020	344	71	15	430
Acquisitions	36	2	—	38
Cessions	—	—	—	—
Reprises de dépréciations utilisées	(162)	—	—	(162)
Ecart de change	—	—	—	—
Autres variations	(2)	(7)	—	(9)
Au 31 décembre 2020	216	66	15	297
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1er janvier 2020	(43)	(59)	(14)	(116)
Charges d'amortissement de l'année	(20)	(2)	—	(22)
Dépréciations de l'année ¹	(287)	(7)	—	(294)
Reprises de dépréciations utilisées	162	—	—	162
Cessions	—	—	—	—
Ecart de change	—	—	—	—
Autres variations	(6)	3	(1)	(4)
Au 31 décembre 2020	(194)	(65)	(15)	(274)
Valeur comptable au 31 décembre 2020	22	1	—	23

1 Au cours de l'année 2020, 294 millions EUR d'actifs logiciels capitalisés ont été dépréciés à la suite des tests de dépréciation.

Present value of in-force long term insurance business ("PVIF")

Lors du calcul de la *Present Value of In-Force long term ("PVIF")* de l'activité d'assurance-vie, les flux de trésorerie attendus sont projetés après ajustement pour diverses hypothèses formulées par chaque opération d'assurance afin de refléter les conditions du marché local et le jugement de la direction sur les tendances futures et l'incertitude dans les hypothèses sous-jacentes est reflété par l'application de marges (par opposition à une méthodologie du coût du capital), y compris l'évaluation du coût des options et des garanties des assurés à l'aide de techniques stochastiques.

Le comité de contrôle actuariel de HSBC Assurances Vie (France) se réunit trimestriellement pour examiner et approuver les hypothèses de la *PVIF*. Toute modification des hypothèses non économiques, des hypothèses économiques non observables et de la méthodologie du modèle doit être approuvée par le Comité de contrôle actuariel.

Variations de la PVIF

	2021	2020
	€m	€m
Au 1er janvier	490	613
Variations de la PVIF des activités d'assurances vie long terme	187	(123)
– valeur de la production nouvelle	39	24
– vieillissement du portefeuille	(58)	(65)
– changements d'hypothèses et écarts d'expérience	206	(82)
– autres ajustements	—	—
Différence de taux de change	—	—
Au 31 décembre	677	490

La *PVIF* a augmenté de 490 millions EUR au 31 décembre 2020 à 677 millions EUR au 31 décembre 2021. Cette variation positive de 187 millions EUR s'explique principalement par :

- un effet positif de la nouvelle production de l'année de 39 millions EUR qui compense partiellement l'effet du vieillissement du portefeuille de (58) millions EUR.

- un effet positif des changements d'hypothèses et d'écarts d'expérience de 206 millions EUR lié à :
 - un impact positif de l'environnement économique de 186 millions EUR principalement lié à la hausse des taux d'intérêt et à la performance des marchés actions sur l'année 2021 ;
 - un impact positif de 47 millions EUR des écarts d'expérience, en raison notamment d'une amélioration du profil sur les versements programmés des contrats du fait des initiatives commerciales menées au cours de l'année ;
 - un impact négatif des changements d'hypothèses et autres évolutions de (27) millions EUR principalement lié à l'impact des changements de modèles de (24) millions EUR, de la mise à jour des hypothèses prospectives non économiques de (7) millions EUR, de la baisse de (2) millions EUR des provisions techniques, compensé par la hausse des commissions d'arbitrage et de placements sur OPCVM de 8 millions EUR.

Évolution des hypothèses clés

Les hypothèses économiques sont établies de manière à correspondre aux valeurs de marché observables. La valorisation de la PVIF est sensible aux mouvements de marché observés et l'impact de ces changements est inclus dans les sensibilités présentées ci-dessous :

	2021 %	2020 %
Taux moyen pondéré sans risque	0,69	0,34
Taux moyen pondéré d'actualisation ¹	1,55	1,34
Inflation des frais	1,80	1,60

¹ Sur l'année 2021, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché utilisé dans la PVIF est de 1,55 % auquel s'ajoute une marge de risque de 182 millions EUR. En 2020, le taux d'actualisation des profits futurs en valeur de marché était de 1,34 % auquel s'ajoutait une marge de risque de 175,3 millions EUR.

Sensibilité à l'évolution des hypothèses économiques

Le taux d'actualisation du risque appliqué au calcul de la PVIF est déterminé en partant d'une courbe de taux sans risque et en ajoutant des provisions explicites pour les risques non reflétés dans la modélisation des flux de trésorerie. Lorsque les opérations d'assurance offrent des options et des garanties aux assurés, le coût de ces options et garanties est comptabilisé en déduction de la valeur actuelle de l'actif « PVIF » en vigueur, à moins que le coût de ces garanties ne soit déjà pris en compte de façon spécifique dans les engagements au titre des contrats d'assurance. Voir page 173 pour plus de détails sur ces garanties et l'impact des changements d'hypothèses économiques sur HSBC Assurances Vie (France).

Sensibilité à l'évolution des hypothèses non-économiques

Les engagements vis-à-vis des assurés et la PVIF sont déterminés par référence à des hypothèses non économiques, notamment la mortalité et / ou la morbidité, les taux de rachat et les taux de dépenses. Voir page 174 pour plus de détails sur l'impact des changements d'hypothèses non économiques sur nos activités de fabrication d'assurance.

21 Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs

	2021 €m	2020 €m
Comptes de régularisation	736	569
Comptes de règlement	856	2 440
Dépôt de garantie appels de marge à recevoir	9 903	15 948
Endossements et effets acceptés	6	7
Part des réassureurs dans les passifs sous contrats d'assurance (Note 4)	2	2
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 5)	—	—
Autres comptes	1 948	1 607
Droits d'utilisation à l'actif ¹	176	270
Immobilisations corporelles	911	892
Au 31 décembre	14 538	21 735

¹ La valeur nette comptable du droit d'utilisation se décompose en 396 millions EUR de valeur brute (2020 : 454 millions EUR) et - 220 millions EUR de dotation aux amortissements et provisions (2020 : - 184 millions EUR). Les droits d'utilisation nets à l'actif d'un montant de 49 millions EUR (2020 : 72 millions EUR) ont été comptabilisés lorsque ces contrats restent applicables au-delà de leur date de fin contractuelle sur base de la meilleure estimation possible de la durée probable du bail telle qu'anticipée par la Direction.

Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs comprennent 13 248 millions EUR (2020 : 20 530 millions EUR) d'actifs financiers, dont la majorité sont évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ;
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC Continental Europe est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. HSBC Continental Europe est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues. Les immobilisations corporelles sont soumises à un revue de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

	Terrains et constructions ¹	Agencements et installations	Total
	€m	€m	€m
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2021	902	583	1 485
Acquisitions	2	36	38
Ajustements de juste valeur	13	—	13
Cessions	(1)	(8)	(9)
Transferts	—	—	—
Ecarts de change	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	—	(2)	(2)
Au 31 décembre 2021	916	609	1 525
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2021	(57)	(536)	(593)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(1)	(13)	(14)
Cessions	1	7	8
Transferts	—	—	—
Perte pour dépréciation comptabilisée	—	(17)	(17)
Ecarts de change	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	—	2	2
Au 31 décembre 2021	(57)	(557)	(614)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	859	52	911
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1er janvier 2020	883	599	1 482
Acquisitions	—	49	49
Ajustements de juste valeur	20	—	20
Cessions	(2)	(65)	(67)
Transferts	—	—	—
Ecarts de change	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	1	—	1
Au 31 décembre 2020	902	583	1 485
Cumul des amortissements			
Au 1er janvier 2020	(45)	(462)	(507)
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	(4)	(48)	(52)
Cessions	1	65	66
Transferts	—	—	—
Perte pour dépréciation comptabilisée	(9)	(92)	(101)
Ecarts de change	—	—	—
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	—	1	1
Au 31 décembre 2020	(57)	(536)	(593)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	845	47	892

¹ Cette colonne comprend 17 millions EUR de terrains et immeubles loués pour lesquels les droits d'utilisation sont considérés comme suffisants pour constituer un contrôle et pour lesquels la dette de loyer est non significative (2020 : 15 millions EUR). Ils sont présentés comme des actifs détenus.

Test de dépréciation

Au cours de l'année 2021, nous avons pris en considération la signature d'un accord-cadre pour le projet de cession des activités de banque de détail en France (voir Note 1.3) comme un indicateur de perte de valeur pour la principale entité opérationnelle en France. Des tests de dépréciation ont été réalisés. Comme en 2020, 206 millions d'euros de dépréciations d'actifs corporels ont déjà été dépréciés, principalement des actifs de droit d'usage pour les succursales louées de bureaux, commerces et commerces de détail et agencements et du fait de la persistance d'une marge négative, ces actifs non financiers sont restés dépréciés à hauteur de leur valeur recouvrable. Leurs valeurs recouvrables ont été évaluées en 2021, en fonction de facteurs de marché et contractuels.

Nous avons utilisé un certain nombre d'hypothèses dans notre calcul de valeur d'utilité ("VIU"), conformément à notre politique. Voir Note 1.2 (n) :

- Appréciation de la direction dans l'estimation des flux de trésorerie futurs : nous avons pris en compte les performances commerciales passées, l'ampleur de l'impact actuel de la pandémie de Covid-19 sur nos opérations, les conditions actuelles du marché et nos perspectives macroéconomiques pour estimer les bénéfices futurs. Conformément aux normes IFRS, les prévisions des flux de trésorerie futurs excluent les entrées ou sorties de trésorerie estimées susceptibles de résulter des initiatives de restructuration avant qu'une entité n'ait une obligation implicite de mettre en oeuvre le plan et aurait par conséquent comptabilisé une provision pour coûts de restructuration. Cela signifie que les avantages de certaines mesures stratégiques ne sont pas inclus dans ce test de dépréciation.
- Taux de croissance à long terme: Le taux de croissance à long terme est utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie à perpétuité en raison des perspectives long terme du groupe.
- Taux d'actualisation: les taux sont basés sur une modélisation des actifs financiers ("CAPM : Capital Asset Pricing Model").

Les tests de dépréciation ont été considérés comme non sensibles aux variations raisonnables d'hypothèses.

22 Portefeuille de transaction (Passif)

	2021	2020
	€m	€m
Dettes envers les établissements de crédit ¹	4	—
Comptes créditeurs de la clientèle ¹	5	—
Autres dettes représentées par un titre	—	—
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	16 238	17 828
Total au 31 décembre	16 247	17 828

1 "Dettes envers les établissements de crédit" et "Comptes créditeurs de la clientèle" comprennent les opérations de mise en pension, les prêts de titres et d'autres montants.

23 Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur

	2021	2020
	€m	€m
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	68	76
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	14	14
Dettes représentées par un titre	13 651	16 802
Dettes subordonnées (Note 26)	—	—
Actions préférentielles	—	—
Au 31 décembre	13 733	16 892

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur était supérieure de 689 millions EUR au montant contractuel à l'échéance (921 millions EUR au 31 décembre 2020). Au 31 décembre 2021, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 111 millions EUR (127 millions EUR au 31 décembre 2020). En 2021, HSBC Continental Europe a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation positive de valeur de 7 millions EUR pour la partie afférente au pur risque de crédit (une variation de valeur de (4) millions EUR en 2020).

24 Comptes de régularisation et autres passifs

	2021	2020
	€m	€m
Comptes de régularisation	749	764
Comptes de règlement	1 682	696
Dépôts de garantie et appels de marge	11 891	15 509
Endossements et effets acceptés	6	7
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 5)	126	175
Dettes de loyer	308	420
Autres passifs	3 360	2 546
Au 31 décembre	18 122	20 117

25 Provisions pour risques et charges

HSBC Continental Europe comptabilise une provision dès lors que ces trois critères sont remplis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructurations ¹	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)				
Au 31 décembre 2020	268	41	14	323
Dotations aux provisions	2	7	24	33
Reprises de provisions utilisées	(119)	(36)	(11)	(166)
Reprises de provisions disponibles ¹	(29)	(1)	(8)	(38)
Différences de change et autres mouvements ²	14	9	4	27
Au 31 décembre 2021	136	20	23	179
Engagements contractuels³				
Au 31 décembre 2020				74
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements				(19)
Au 31 décembre 2021				55
Total des provisions				
Au 31 décembre 2020				397
Au 31 décembre 2021				234

- Inclut une reprise de provision relative à des plans sociaux pour un montant de (25) millions EUR. Voir Note 1.3 du Document d'enregistrement universel 2020.*
- Comprend un montant de 14 millions EUR transféré des autres passifs aux provisions « Coûts de Restructuration ».*
- Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section "Risque de Crédit".*

	Coûts de restructurations ¹	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Autres provisions	Total
	€m	€m	€m	€m
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)				
Au 31 décembre 2019	22	44	33	99
Dotations aux provisions	278	5	14	297
Reprises de provisions utilisées	(13)	(5)	(26)	(44)
Reprises de provisions disponibles	(5)	(2)	(7)	(14)
Différences de change et autres mouvements ²	(14)	(1)	—	(15)
Au 31 décembre 2020	268	41	14	323
Engagements contractuels				
Au 31 décembre 2019				61
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements				13
Au 31 décembre 2020				74
Total des provisions				
Au 31 décembre 2019				160
Au 31 décembre 2020				397

- Inclut un montant de 278 millions EUR en 2020 relatif à des provisions de restructuration (se référer à la Note 1.3 du Document d'enregistrement universel 2020).*
- Inclut des montants transférés en autres passifs.*

Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 32.

26 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées dès l'origine à la juste valeur.

	2021	2020
	€m	€m
Au coût amorti	1 876	1 876
Désignées dès l'origine à la juste valeur (Note 23)	—	—
Au 31 décembre	1 876	1 876

		Valeur comptable	
		2021	2020
		€m	€m
Fonds propres de catégorie 2 émis par HSBC Continental Europe			
EUR 16 million	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	16	16
EUR 300 million	Taux variable – échéance 2027	300	300
EUR 300 million	Taux variable – échéance 2028	300	300
EUR 400 million	Taux variable – échéance 2029	400	400
EUR 100 million	Taux variable – échéance 2029	100	100
EUR 260 million	Taux variable – échéance 2029	260	260
EUR 500 million	Taux variable – échéance 2030	500	500
Total au 31 décembre		1 876	1 876

27 Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité

Maturité contractuelle des passifs financiers

Les soldes représentés dans cette note ne correspondent pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés aux paiements du principal et des coupons futurs (sauf pour les passifs de transactions et dérivés non détenus à des fins de couverture).

Les flux de trésorerie non actualisés à payer au titre des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leurs durées de maturités contractuelles.

Les passifs de transaction et les dérivés non qualifiés de couverture sont inclus dans la catégorie "à vue" et ne sont pas ventilés selon leur maturité contractuelle.

Les engagements de crédit, garanties financières et autres contrats similaires ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être appelés.

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

	2021					Total €m
	Inférieur à 1 mois €m	Entre 1 et 3 mois €m	Entre 3 et 12 mois €m	Entre 1 et 5 ans €m	A plus de 5 ans €m	
Dettes envers les établissements de crédit	6 616	175	33	11 421	187	18 432
Comptes créditeurs de la clientèle	67 018	1 900	1 055	131	78	70 182
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	8 315	416	–	–	–	8 731
Portefeuille de transaction (passif)	16 247	–	–	–	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	17	1 419	702	6 839	4 577	13 554
Instruments dérivés	35 860	–	–	31	8	35 899
Dettes représentées par un titre	677	1 232	2 032	2 356	771	7 068
Dettes subordonnées	–	–	301	1 590	16	1 907
Autres passifs financiers	15 584	79	413	199	1 647	17 922
Sous-total	150 334	5 221	4 536	22 567	7 284	189 942
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	89 321	–	–	–	–	89 321
Garanties financières	9 614	–	–	–	–	9 614
Total au 31 décembre 2021	249 269	5 221	4 536	22 567	7 284	288 877
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	86	2	2	8	2	
	2020					
Dettes envers les établissements de crédit	6 049	3	17	10 796	215	17 080
Comptes créditeurs de la clientèle	58 540	1 411	1 266	131	81	61 429
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	10 177	803	4	–	–	10 984
Portefeuille de transaction (passif)	17 828	–	–	–	–	17 828
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	126	49	2 350	9 171	6 005	17 701
Instruments dérivés	55 660	2	–	43	20	55 725
Dettes représentées par un titre	–	–	1 141	2 118	346	3 605
Dettes subordonnées	–	–	–	1 886	17	1 903
Autres passifs financiers	17 780	89	374	310	1 260	19 813
Sous-total	166 160	2 357	5 152	24 455	7 944	206 068
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	99 557	–	–	–	–	99 557
Garanties financières	1 050	–	–	–	–	1 050
Total au 31 décembre 2020	266 767	2 357	5 152	24 455	7 944	306 675
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	87	1	2	8	2	

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs et passifs par maturité contractuelle résiduelle à la date de clôture. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse de maturité de la manière suivante :

- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans". Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la période contractuelle de préavis de la contrepartie. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique "A plus de cinq ans" ;
- Les instruments financiers sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la date de cession ;

Notes annexes aux comptes consolidés

- Les passifs sous contrats d'assurance sont classés dans les rubriques moins de cinq ans.

Ventilation des actifs et passifs financiers et des engagements de hors bilan par maturité

	A moins d'un mois	Entre 1 mois et 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 9 mois	Entre 9 mois et 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Après 5 ans	Total
	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Actifs financiers									
Caisse, banques centrales et CCP	38 063	–	–	–	–	–	–	–	38 063
Comptes d'encaissement	156	–	–	–	–	–	–	–	156
Portefeuille de transaction (actif)	12 921	–	–	–	–	–	–	–	12 921
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	25	43	300	92	62	89	163	12 571	13 345
Instruments dérivés	39 611	–	22	–	1	–	–	–	39 634
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 333	42	286	2	28	1 829	311	1	6 832
Prêts et créances sur la clientèle	6 117	2 023	4 411	2 904	2 676	8 052	17 386	16 043	59 612
– particuliers	853	383	523	514	528	1 904	5 134	13 237	23 076
– sociétés non financières	4 996	1 499	3 611	1 673	1 998	4 858	11 141	2 635	32 411
– établissements financiers non bancaires	268	141	277	717	150	1 290	1 111	171	4 125
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	16 277	1 707	1 907	86	10	500	–	–	20 487
Investissements financiers	710	155	575	170	260	2 503	4 048	7 689	16 110
Comptes de régularisation et autres actifs financiers	12 852	49	117	6	6	45	29	149	13 253
Total des actifs financiers au 31 décembre 2021	131 065	4 019	7 618	3 260	3 043	13 018	21 937	36 453	220 413
Actifs non financiers								2 251	2 251
Total des actifs au 31 décembre 2021	131 065	4 019	7 618	3 260	3 043	13 018	21 937	38 704	222 664
Engagements hors bilan reçus									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	40 820	–	–	–	–	–	–	–	40 820
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	6 613	175	23	–	10	10 155	1 385	187	18 548
Comptes créditeurs de la clientèle	67 013	1 900	475	56	525	67	60	48	70 144
– particuliers	21 675	31	36	27	37	66	60	20	21 952
– sociétés non financières	35 797	1 790	438	27	488	1	–	28	38 569
– établissements financiers non bancaires	9 541	79	1	2	–	–	–	–	9 623
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	8 315	416	–	–	–	–	–	–	8 731
Comptes de décaissement	280	–	–	–	–	–	–	–	280
Portefeuille de transaction (Passif)	16 247	–	–	–	–	–	–	–	16 247
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	20	1 418	303	113	302	3 332	3 737	4 508	13 733
– dettes représentées par un titre : obligations sécurisées	–	1 002	–	–	–	1 304	1 021	–	3 327
– dettes représentées par un titre : obligations non sécurisées	6	416	300	113	302	2 028	2 716	4 443	10 324
– autre	14	–	3	–	–	–	–	65	82
Instruments dérivés	35 859	–	–	–	–	27	1	8	35 895
Dettes représentées par un titre	677	1 232	1 075	460	505	819	1 715	931	7 414
– obligations sécurisées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– non sécurisées	677	1 232	1 075	460	505	819	1 715	931	7 414
Autres passifs financiers	15 337	93	339	33	62	77	167	1 743	17 851
Dettes subordonnées	–	–	300	–	–	300	1 260	16	1 876
Total des passifs financiers au 31 décembre 2021	150 361	5 234	2 515	662	1 404	14 777	8 325	7 441	190 719
Passifs non financiers								24 269	24 269
Total des passifs au 31 décembre 2021	150 361	5 234	2 515	662	1 404	14 777	8 325	31 710	214 988
Engagements hors bilan donnés									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	89 321	–	–	–	–	–	–	–	89 321
– particuliers	1 326	–	–	–	–	–	–	–	1 326
– sociétés non financières	40 875	–	–	–	–	–	–	–	40 875
– sociétés financières	47 120	–	–	–	–	–	–	–	47 120

Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

	A moins d'un mois €m	Entre 1 mois et 3 mois €m	Entre 3 mois et 6 mois €m	Entre 6 mois et 9 mois €m	Entre 9 mois et 1 an €m	Entre 1 an et 2 ans €m	Entre 2 ans et 5 ans €m	Après 5 ans €m	Total €m
Actifs financiers									
Caisse, banques centrales et CCP	29 508	—	—	—	—	—	—	—	29 508
Comptes d'encaissement	224	—	—	—	—	—	—	—	224
Portefeuille de transaction (actif)	12 954	—	—	—	—	—	—	—	12 954
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	6	15	124	134	530	204	10 635	11 648
Instruments dérivés	56 457	—	3	—	—	15	—	—	56 475
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 711	39	230	313	27	2 015	421	25	6 781
Prêts et créances sur la clientèle	4 922	1 093	5 468	3 538	2 283	6 941	14 972	17 008	56 225
– particuliers	819	374	529	515	509	1 889	5 208	12 849	22 692
– sociétés non financières	3 785	664	4 720	2 654	1 613	4 375	8 727	3 844	30 382
– établissements financiers non bancaires	318	55	219	369	161	677	1 037	315	3 151
Opérations de prise en pension – hors <i>trading</i>	12 463	4 396	3 412	391	350	10	500	—	21 522
Investissements financiers	844	345	797	422	596	1 372	6 432	8 359	19 167
Comptes de régularisation et autres actifs financiers	20 017	39	115	7	70	33	70	180	20 531
Actifs financiers au 31 décembre 2020	141 100	5 918	10 040	4 795	3 460	10 916	22 599	36 207	235 035
Actifs non financiers									
								2 064	2 064
Total des actifs au 31 décembre 2020	141 100	5 918	10 040	4 795	3 460	10 916	22 599	38 271	237 099
Engagements hors bilan reçus									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	49 675	—	—	—	—	—	—	—	49 675
Passifs financiers									
Dettes envers les établissements de crédit	6 044	2	9	—	9	18	10 907	215	17 204
Comptes créditeurs de la clientèle	58 534	1 411	664	235	367	67	58	57	61 393
– particuliers	20 554	36	37	29	42	65	55	29	20 847
– sociétés non financières	33 149	1 332	571	206	325	2	3	28	35 616
– établissements financiers non bancaires	4 831	43	56	—	—	—	—	—	4 930
Opérations de mise en pension – hors <i>trading</i>	10 176	804	2	2	—	—	—	—	10 984
Comptes de décaissement	198	—	—	—	—	—	—	—	198
Portefeuille de transaction (Passif)	17 828	—	—	—	—	—	—	—	17 828
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	126	49	145	2 049	155	2 040	6 876	5 452	16 892
– dettes représentées par un titre : obligations sécurisées	—	—	—	—	—	1 011	2 380	—	3 391
– dettes représentées par un titre : non sécurisées	112	49	136	2 049	155	1 029	4 496	5 385	13 411
– dettes subordonnées et titres privilégiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– autre	14	—	9	—	—	—	—	67	90
Instruments dérivés	55 659	—	—	—	—	—	38	17	55 714
Dettes représentées par un titre	—	—	470	380	291	510	1 608	346	3 605
– obligations sécurisées	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– non sécurisées	—	—	470	380	291	510	1 608	346	3 605
Autres passifs financiers	17 554	104	291	16	90	75	270	1 390	19 790
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	300	1 560	16	1 876
Total des passifs financiers au 31 décembre 2020	166 119	2 370	1 581	2 682	912	3 010	21 317	7 493	205 484
Passifs non financiers									
								24 156	24 156
Total des passifs au 31 décembre 2020	166 119	2 370	1 581	2 682	912	3 010	21 317	31 649	229 640
Engagements hors bilan donnés									
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	99 557	—	—	—	—	—	—	—	99 557
– particuliers	1 352	—	—	—	—	—	—	—	1 352
– sociétés non financières	42 767	—	—	—	—	—	—	—	42 767
– sociétés financières	55 438	—	—	—	—	—	—	—	55 438

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement de HSBC Continental Europe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risques en pages 146 et suivantes.

28 Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les "Montants non compensés au bilan" comprennent les opérations dans lesquelles :

- La contrepartie a une exposition de compensation avec HSBC Continental Europe et un accord de compensation générale ou une disposition similaire est en place avec un droit de compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, ou les critères de compensation ne sont pas remplis autrement.
- Dans le cas des produits dérivés, prises en pension / mises en pension, des emprunts / prêts de titres et accords similaires, des collatéraux en espèces et autres qu'en espèces ont été reçus / donnés en garantis.

À des fins de gestion des risques, les montants nets des prêts et créances à la clientèle sont soumis à des limites, qui sont surveillées, et les accords avec les clients concernés sont soumis à examen et mis à jour, si nécessaire, pour garantir que le droit légal de compensation demeure approprié.

Notes annexes aux comptes consolidés

Instruments financiers faisant l'objet de compensation au bilan

	Montants soumis aux obligations de compensation							Valeur nette €m	Montants non soumis aux obligations de compensation €m	Total €m
	Valeur non compensée au bilan									
	Montant brut €m	Montants compensés €m	Montants nets au bilan €m	Instruments financiers €m	Autres dépôts de garanties €m	Dépôts de garantie espèces €m				
Instruments financiers à l'actif										
Dérivés (Note 14) ¹	45 781	(6 190)	39 591	(28 079)	(33)	(11 432)	47	43	39 634	
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme ² :	51 887	(30 873)	21 014	(2 120)	(18 735)	(159)	—	—	21 014	
– portefeuille de transaction	527	—	527	—	(527)	—	—	—	527	
– portefeuille hors transaction	51 360	(30 873)	20 487	(2 120)	(18 208)	(159)	—	—	20 487	
Prêts et créances sur la clientèle ³	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Au 31 décembre 2021	97 668	(37 063)	60 605	(30 199)	(18 768)	(11 591)	47	43	60 648	
Dérivés (Note 14) ¹	63 518	(7 126)	56 392	(40 873)	(360)	(14 969)	190	83	56 475	
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme ² :	53 855	(32 306)	21 549	(2 638)	(18 868)	(42)	1	20	21 569	
– portefeuille de transaction	27	—	27	—	(26)	—	1	—	27	
– portefeuille hors transaction	53 828	(32 306)	21 522	(2 638)	(18 842)	(42)	—	20	21 542	
Prêts et créances sur la clientèle ³	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Au 31 décembre 2020	117 373	(39 432)	77 941	(43 511)	(19 228)	(15 011)	191	103	78 044	
Instruments financiers au passif										
Dérivés (Note 14) ¹	42 054	(6 190)	35 864	(28 079)	(260)	(7 201)	324	31	35 895	
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme ² :	39 613	(30 873)	8 740	(2 120)	(6 437)	(182)	1	—	8 740	
– portefeuille de transaction	9	—	9	—	(9)	—	—	—	9	
– portefeuille hors transaction	39 604	(30 873)	8 731	(2 120)	(6 428)	(182)	1	—	8 731	
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Au 31 décembre 2021	81 667	(37 063)	44 604	(30 199)	(6 697)	(7 383)	325	31	44 635	
Dérivés (Note 14) ¹	62 742	(7 126)	55 616	(40 873)	(1 137)	(13 557)	49	98	55 714	
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme ² :	43 290	(32 306)	10 984	(2 638)	(8 113)	(232)	1	—	10 984	
– portefeuille de transaction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
– portefeuille hors transaction	43 290	(32 306)	10 984	(2 638)	(8 113)	(232)	1	—	10 984	
Comptes de la clientèle hors opération de mise en pension ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Au 31 décembre 2020	106 032	(39 432)	66 600	(43 511)	(9 250)	(13 789)	50	98	66 698	

1 Au 31 décembre 2021, le montant des appels de marge reçus ayant été compensés sur les actifs dérivés bruts s'élève à 385 millions EUR (2020 : 779 millions EUR). Le montant des appels de marge payés ayant été compensés sur les passifs dérivés bruts s'élève à 1 228 millions EUR (2020 : 1 994 millions EUR).

2 Pour le montant des opérations de pension, prêts de titres et accords similaires comptabilisés au bilan dans le "Portefeuille de transaction (Actif)" et "Portefeuille de transaction (Passif)" voir le tableau "Sources et emplois des fonds" à la page 148.

3 Au 31 décembre 2021, le montant total des "Prêts et créances sur la clientèle" s'élevait à 59 612 millions EUR (2020 : 56 225 millions EUR) dont 0 million EUR (2020 : 0 millions EUR) faisant l'objet d'une compensation.

4 Au 31 décembre 2021, le montant total des "Comptes de la clientèle" s'élève à 70 144 millions EUR (2020 : 61 393 millions EUR) dont 0 million EUR (2020 : 0 millions EUR) faisant l'objet d'une compensation.

29 Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres

Capital social appelé et versé

Le capital social de HSBC Continental Europe s'élevait, au 31 décembre 2021, à 491 millions EUR divisé en 98 231 196 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Actions de 5 euros de nominal de HSBC Continental Europe, émises et totalement payées

	2021		2020	
	Nombre d'actions	€m	Nombre d'actions	€m
Au 1er janvier	98 231 196	491	98 231 196	491
Actions émises	—	—	—	—
Au 31 décembre	98 231 196	491	98 231 196	491

Prime d'émission de HSBC Continental Europe

	2021	2020
	€m	€m
Au 31 décembre	2 137	2 137

Total du capital social libéré et de la prime d'émission

	2021	2020
	€m	€m
Au 31 décembre	2 628	2 628

Autres instruments de capitaux propres

Fonds propres additionnels de catégorie 1

Instruments additionnels de capital de catégorie 1 comptabilisés dans les capitaux propres de HSBC Continental Europe

	Première date de remboursement optionnel	2021	2020
		€m	€m
200 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2017	26/05/2022	200
300 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2018	28/03/2023	300
250 millions EUR	Emprunt perpétuel émis en 2019	18/12/2024	250
Au 31 décembre		750	750

30 Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

(a) Passifs éventuels et engagements de financement

	2021	2020
	€m	€m
Engagements de garantie donnés :		
– garanties financières	9 614	1 051
– garanties d'exécution et autres garanties	10 546	8 313
– autres passifs éventuels	–	89
Au 31 décembre	20 160	9 453
Engagements de financement donnés¹ :		
– crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	976	669
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	34 472	46 975
– autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements	53 872	51 912
Au 31 décembre	89 320	99 556

1 Comprend 87 630 millions EUR d'engagements au 31 décembre 2021 (2020 : 97 892 millions EUR) pour lesquels la norme IFRS 9 est applicable, lorsque HSBC Continental Europe est devenue partie à un engagement irrévocable.

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale de HSBC Continental Europe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit de HSBC Continental Europe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

(b) Garanties

HSBC Continental Europe consent des garanties et engagements similaires au profit de clients tiers et d'autres entités du Groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires de HSBC Continental Europe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés de HSBC Continental Europe se répartissent comme suit au 31 décembre :

Type de garantie	2021		2020	
	Au profit de contreparties externes €m	Au profit des autres filiales du Groupe HSBC €m	Au profit de contreparties externes €m	Au profit des autres filiales du Groupe HSBC €m
Garanties financières	9 312	302	744	307
Garanties d'exécution et autres garanties	9 599	947	7 475	838
Total au 31 décembre	18 911	1 249	8 219	1 145

Les garanties financières comprennent notamment les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit *stand-by* qui engagent irrévocablement HSBC Continental Europe à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

Les garanties d'exécution comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit *stand-by* afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenance d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en fonction de l'issue d'un événement futur dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale de HSBC Continental Europe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit mises en place par HSBC Continental Europe.

Notes annexes aux comptes consolidés

Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

HSBC Continental Europe n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par HSBC Continental Europe.

Lorsque HSBC Continental Europe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

31 Contrats de location

HSBC Continental Europe loue un large éventail d'actifs à des tiers, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens fonciers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. A la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à des tiers, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retiré de leur valeur résiduelle, tout en dégagant un revenu financier.

	2021			2020		
	Total paiements futurs minimum €m	Produits financiers non acquis €m	Valeur actualisée €m	Total paiements futurs minimum €m	Produits financiers non acquis €m	Valeur actualisée €m
Paiements à recevoir :						
- à moins de 1 an	306	(21)	285	270	(18)	252
- à plus de 1 an et à moins de 5 ans	674	(61)	613	876	(63)	813
- 1 à 2 ans	209	(21)	188	205	(19)	186
- 2 à 3 ans	195	(18)	177	204	(17)	187
- 3 à 4 ans	188	(13)	175	340	(16)	324
- 4 à 5 ans	82	(9)	73	127	(11)	116
- à plus de 5 ans	554	(28)	526	670	(34)	636
Total au 31 décembre	1 534	(110)	1 424	1 816	(115)	1 701

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 162 et 163 du *Document d'enregistrement universel 2021*, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2021.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, "FRB"), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

En 2020, il a été mis un terme à la mission du contrôleur indépendant, à la fois en tant que "Personne qualifiée" et "Consultant Indépendant". La mission de "Personne qualifiée" au titre de la FCA a été confiée à une nouvelle personne au cours du deuxième trimestre 2020. Début 2021, un nouveau "Consultant Indépendant" a été désigné selon l'ordonnance de la FRB.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux Etats-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux Etats-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites"), visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du Trustee. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du Trustee. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016. A la suite de l'arrêt par la Cour suprême des Etats-Unis rendu en juin 2020, le litige a été renvoyé devant le Tribunal des faillites, où il est désormais pendante.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("European Interbank Offered Rate") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, en suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. Le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal demeure, quant à lui, pendante devant la Cour de Justice de l'UE, ainsi que le recours introduit par HSBC devant le Tribunal de l'UE contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'UE, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011. En janvier 2021, le FX DPA a expiré et en août 2021, les charges différées en application du FX DPA ont été abandonnées.

33 Transactions avec des parties liées

La société mère du Groupe est HSBC Holdings plc, une société constituée au Royaume-Uni.

Des exemplaires des états financiers du Groupe peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc
8 Canada Square
Londres
E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et selon des modalités sensiblement identiques, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et la sureté, comme pour des transactions comparables avec des personnes de même statut ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions ne comportaient pas plus que le risque normal de remboursement ni ne présentaient d'autres caractéristiques défavorables.

Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les transactions relevant de la norme IAS 24 "Informations relatives aux parties liées" entre HSBC Continental Europe et les principaux dirigeants de HSBC Continental Europe et, d'une part, leurs conjoints et leurs enfants respectifs vivant dans le foyer familial et, d'autre part, les entreprises contrôlées.

Transactions et soldes pendant l'année avec les principaux dirigeants

	2021			2020		
	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² €k	Encours les plus élevés pendant l'année ² €k	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ² €k	Encours les plus élevés pendant l'année ² €k
Principaux dirigeants¹						
Prêts et crédits	19	6 165	72 578	21	26 215	44 237
Garanties	19	2 275	2 275	21	2 275	3 495
Dépôts	19	70 429	195 019	21	54 746	121 248

1 Comprend les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.

2 Le solde le plus élevé de l'année et le solde au 31 décembre sont considérés comme les informations les plus significatives montrant les transactions effectuées au cours de l'année.

Notes annexes aux comptes consolidés

La rémunération des principaux dirigeants de HSBC Continental Europe au titre de la norme IAS 24 est présentée comme suit :

Avantages aux principaux dirigeants

	2021 k€	2020 k€
Avantages à court terme	211	247
Avantages postérieurs à l'emploi	130	96
Avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	271	80
Paievements en actions	862	1 094
Au 31 décembre	1 474	1 517

Actions, options et autres titres détenus par les principaux dirigeants

	2021	2020
Nombre d'options issues des plans d'attribution détenues sur HSBC Holdings	—	—
Nombre d'actions ordinaires de HSBC Holdings détenues de manière bénéficiaire et non bénéficiaire	1 407 735	1 340 992
Au 31 décembre	1 407 735	1 340 992

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise inclut également une description détaillée de la rémunération des administrateurs (voir page 31 et suivantes).

Transactions avec d'autres personnes liées

Les transactions liées avec les entités consolidées par mises en équivalence présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'HSBC Continental Europe et d'autres entités du Groupe HSBC.

Transactions et soldes pendant l'année avec les filiales

	2021		2020	
	Montant le plus élevé au cours de l'année €m	Solde au 31 décembre €m	Montant le plus élevé au cours de l'année €m	Solde au 31 décembre €m
Actifs				
Portefeuille de transaction (actifs)	66	28	8	8
Instruments dérivés (actifs)	20 367	14 314	22 886	20 420
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 658	2 030	2 403	1 519
Prêts et créances sur la clientèle	133	133	180	124
Opérations de prise en pension	1 734	749	4 865	1 504
Investissements financiers	417	183	448	445
Autres actifs	7 026	832	6 807	971
Comptes de régulation (actifs)	60	50	100	49
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	253	134	385	251
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	5 507	2 225	6 118	1 782
Comptes créditeurs de la clientèle	200	200	153	101
Opérations de mise en pension	2 598	2 598	2 773	1 075
Portefeuille de transaction (passifs)	11	6	—	—
Instruments dérivés (passifs)	18 832	12 824	23 403	17 752
Autres passifs	7 549	2 563	5 839	3 451
Comptes de régularisation (passifs)	145	140	137	101
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	—	—
Dettes subordonnées	1 860	1 860	1 860	1 860
Garanties et engagements	3 193	1 389	5 153	3 769
Compte de résultat				
Intérêts et produits assimilés		65		83
Intérêts et charges assimilées		66		89
Commissions (produits)		124		155
Commissions (charges)		145		80
Résultat net de cession des investissements financiers		—		—
Autres produits d'exploitation		84		93
Dividendes reçus		—		—
Frais généraux et administratifs		448		384

34 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en Continental Europe. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet www.hsbc.fr.

Proposition d'Augmentation de Capital

Le 22 février 2022, le Conseil d'Administration a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 11 mars 2022 pour proposer une augmentation de capital de 700 millions EUR.

Il n'y a eu aucun changement significatif entre le 31 décembre 2021 et la date d'approbation de ces états financiers qui nécessiterait une publication supplémentaire dans les états financiers.

35 Liste des sociétés consolidées d'HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. Les principes de consolidation de HSBC Continental Europe sont décrits dans la Note 1.

Filiales de HSBC Continental Europe

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
				2021	2020
Réseaux bancaires					
HSBC Factoring (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	IG	Sté de services	99,9	99,9
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Foncière Elysées	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Services (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC SFH (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Euro Secured Notes Issuer (ESNI) ⁴	France	IG	Sté financière	16,7	16,7
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang shi ba ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang shi er ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang shi jiu ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang shi liu ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang shi qi ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0
SAF Zhu jiang shi wu ¹	France	IG	Sté financière	–	100,0

* IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Fusion.

2 Déconsolidation.

3 Entrée dans le périmètre.

4 Compartiment HSBC Continental Europe détenu à 100 % par HSBC Continental Europe et consolidé par intégration globale.

5 En cours de liquidation.

Notes annexes aux comptes consolidés

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
				2021	2020
Sociétés consolidées					
SFM	France	IG	Sté commerciale	100,0	100,0
Sopigest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Somers Dublin DAC	Irlande	IG	Sté de services	100,0	100,0
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
HCM Holdings Ltd ⁵	Royaume-Uni	MEE	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Services Epargne Entreprise	France	MEE	Sté de services	14,2	14,2
HSBC Global Asset Management (France)	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Switzerland) AG	Suisse	MEE	Sté de gestion	50,0	50,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
Assurance					
HSBC Assurances Vie (France)	France	IG	Sté d'assurance	100,0	100,0
SCI HSBC Assurances Immo	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC MIX DYNAMIQUE FCP3DEC	France	IG	Sté financière	57,6	59,7
HSBC MUL.ASS.ST.FACT.S FCP3DEC	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC PTF WLD Select.4 A C.3DEC	France	IG	Sté financière	50,9	55,7
HSBC SELECT DYNAMIC A FCP 2DEC	France	IG	Sté financière	79,2	78,1
HSBC GIF EMERG.WEALTH A C.3DEC ²	France	IG	Sté financière	–	64,1
HSBC ACTIONS EUR.C FCP 3DEC ²	France	IG	Sté financière	–	57,3
HSBC SELECT EQUITY A FCP 4DEC	France	IG	Sté financière	80,4	76,6
HSBC EURO PROTECT 80 PLUS PART C	France	IG	Sté financière	75,2	73,0
HSBC PORT-WORLD SEL 5-AHEUR	France	IG	Sté financière	54,2	56,0
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS GEM EQUITY	France	IG	Sté financière	70,6	64,8
HSBC RESP INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUITY	France	IG	Sté financière	71,9	59,3
HSBC RESP INVE FD-SRI DYNAMIC PART AC	France	IG	Sté financière	71,2	69,2
HSBC RESP INVES FUNDS-SRI BALANCED AC	France	IG	Sté financière	80,7	97,3
HSBC GB Inv – Economic Scale Japan Eq ²	France	IG	Sté financière	–	64,7
HSBC GLB-US EQUITY IND-ACEUR	France	IG	Sté financière	91,6	98,4
HSBC OBLIG INFLATION EURO AC ²	France	IG	Sté financière	–	50,8
HSBC EUROPE SMALL MID CAP ³	France	IG	Sté financière	58,9	–
HSBC GIF-EUROLND GR-A ³	France	IG	Sté financière	57,7	–
HSBC WORLD EQUITY PROTECT 80 ³	France	IG	Sté financière	97,2	–
HSBC SELECT FLEXIBLE PART A ³	France	IG	Sté financière	50,9	–
HSBC SELECT BALANCED PART A ³	France	IG	Sté financière	50,7	–
HSBC GB JAPAN EQ IND ³	France	IG	Sté financière	69,2	–
Autres					
Charterhouse Management Services Limited	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Charterhouse Administrators Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Keyser Ullmann Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Société Française et Suisse	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Flandres Contentieux	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0

* IG: intégration globale – MEE : mise en équivalence.

1 Fusion.

2 Déconsolidation.

3 Entrée dans le périmètre.

4 Compartiment HSBC Continental Europe détenu à 100 % par HSBC Continental Europe et consolidé par intégration globale.

5 En cours de liquidation.

Principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'année 2021

Entrées dans le périmètre

HSBC EUROPE SMALL MID CAP
HSBC GIF-EUROLND GR-A
HSBC WORLD EQUITY PROTECT 80
HSBC SELECT FLEXIBLE PART A
HSBC SELECT BALANCED PART A
HSBC GB JAPAN EQ IND

Sorties du périmètre

Déconsolidation

HSBC OBLIG INFLATION EURO AC
HSBC GIF EMERG.WEALTH A C.3DEC
HSBC ACTIONS EUR.C FCP 3DEC
HSBC GB Inv – Economic Scale Japan Eq

Fusion

SAF Zhu Jiang shi ba¹
SAF Zhu jiang shi er¹
SAF Zhu Jiang shi jiu¹
SAF Zhu jiang shi liu¹
SAF Zhu jiang shi qi¹
SAF Zhu jiang shi wu¹

¹ Ces entités ont été fusionnées au sein de HSBC Leasing (France) en novembre 2021.

Entités non consolidées

Sociétés non consolidées	Pays d'enregistrement	Motif de non-consolidation	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%)	
			2021	2020
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application de IFRS 10	100,0	100,0
SNC Les MERCURIALES	France	Non consolidé en application de IFRS 10	–	99,99
SNC MAKALA	France	Non consolidé en application de IFRS 10	–	99,99
SNC DORIQUE	France	Non consolidé en application de IFRS 10	99,99	99,99
GIE GNIFI	France	Non consolidé en application de IFRS 10	–	25,0
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	99,9	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	75,0	75,0

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris

43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée générale

HSBC CONTINENTAL EUROPE

38, avenue Kléber

75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 qui expose l'évolution des principes comptables telle que l'adoption de la décision de l'IFRIC concernant la norme IAS 19 comptabilisée comme un changement de méthode comptable.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la « Present Value of In Force » ou PVIF

Risque identifié	Notre réponse
<p>La « Present Value of In Force » (PVIF) correspond à la valeur actualisée des marges futures estimées sur les contrats d'assurance souscrits par les clients de HSBC Assurances Vie, filiale de HSBC Continental Europe. La PVIF est présentée à l'actif du bilan de HSBC Continental Europe.</p> <p>L'évaluation de la PVIF est basée sur un modèle comprenant plusieurs milliers de scénarios possibles permettant de projeter le portefeuille de contrats de HSBC Assurances Vie sur un horizon défini compte tenu de la durée réelle de ces contrats. Cette estimation se base sur des hypothèses économiques comme des données de marchés (taux d'intérêt, actions, scénarios macro-économiques...) et non-économiques (loi d'expériences de rachats de contrats par le client, mortalité, frais de gestion...). Ces hypothèses sont déterminées sur la base des observations historiques des rachats, de la mortalité, des stratégies d'investissement appliquées pour les clients de HSBC Assurances Vie. La PVIF évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des mises à jour de ces hypothèses ainsi que des évolutions réglementaires, changements méthodologiques ou affinement du modèle. Ces mises à jour ont conduit la société à comptabiliser un produit avant impôts de 187 millions EUR au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tel qu'indiqué dans la Note 20 des comptes consolidés.</p> <p>Compte tenu de la sensibilité du résultat avant impôt à la variation de la PVIF, de la complexité du modèle et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré l'évaluation de la Present Value In Force comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons réalisé avec le concours de nos experts internes en risques et modèles les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner la conception du modèle actuariel utilisé pour déterminer la PVIF afin d'apprécier son caractère approprié, en particulier la cohérence d'ensemble des évolutions ou de l'absence d'évolution du modèle et des hypothèses clés retenues pour la détermination de la PVIF. Cela comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> la prise de connaissance et la cohérence de la mise à jour des hypothèses au regard des observations passées et des données observables ; l'analyse de la modélisation et des évolutions apportées à la modélisation des données économiques au regard des caractéristiques des placements d'HSBC Assurances Vie, de la politique d'allocation d'actifs et des pratiques de marché ; et l'analyse des évolutions des résultats de PVIF au regard des hypothèses en entrée du modèle. Tester les contrôles internes jugés clés pour notre audit qui permettent à la direction : <ul style="list-style-type: none"> de valider le caractère approprié des données et des hypothèses en entrée du modèle ; de valider les projections et la cohérence des résultats calculés de la PVIF.

Au 31 décembre 2021, la PVIF s'élève à 677 millions EUR (490 millions EUR au 31 décembre 2020).
Se référer aux Notes 1.2 et 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments financiers à la juste valeur de niveau 3

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers actifs et des passifs financiers comptabilisés au bilan à leur juste valeur, en particulier des instruments financiers dérivés complexes et des fonds de « Private Equity ». La juste valeur est déterminée selon différentes méthodes en fonction de la nature et de la complexité des instruments.</p> <p>S'agissant des instruments financiers dérivés, la contrepartie de leur réévaluation au bilan en date d'arrêté est comptabilisée en résultat.</p> <p>Leur évaluation peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité. Ces instruments sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13.</p> <p>S'agissant du portefeuille de l'activité « Private Equity », leur valorisation tient compte également de paramètres non observables conjugués à un environnement de volatilité importante compte tenu du contexte de la crise de la Covid-19, qui rend l'appréciation de la juste valeur de ces instruments financiers d'autant plus incertaine.</p> <p>Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation de ces instruments financiers de niveau 3 constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ; la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ; la détermination des ajustements de juste valeur ("FVA") ; la détermination de la valeur liquidative des fonds. <p>Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions classées en niveau 3 en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.</p> <p>Concernant la valorisation du portefeuille de l'activité « Private Equity », nous avons également mené des travaux substantifs pour fiabiliser les valeurs liquidatives des fonds.</p>

Au 31 décembre 2021, les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur représentent 3 411 millions EUR à l'actif et 825 millions EUR au passif.
Se référer aux Notes 1.2 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Application de IFRS 9 dans le calcul des dépréciations des crédits à la clientèle d'entreprises de HSBC Continental Europe

Risque identifié	Notre réponse
<p>La détermination des pertes de crédit attendues (ECLs) implique le jugement de la direction et les estimations correspondantes sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte de la crise de la Covid-19.</p> <p>La direction utilise de multiples hypothèses pour estimer les ECLs. Les principales hypothèses sur lesquelles nous nous concentrons dans le cadre de notre audit sont les paramètres de risques, la détermination de scénarios économiques prospectifs et leurs probabilités d'occurrence, les notations de crédit des clients d'entreprises (CRR) et le caractère recouvrable de ces encours.</p> <p>Les modèles qui utilisent ces hypothèses sont des modèles sur-mesure complexes. Ils sont développés à partir de paramètres de risques basés sur des données historiques qui, dans la situation économique actuelle, ont généré un niveau d'ECLs estimé qui n'était pas approprié.</p> <p>Par ailleurs, s'agissant de la détermination des scénarios économiques prospectifs, la Covid-19 a entraîné des conditions économiques sans précédent qui varient selon les pays et les secteurs d'activité. Les programmes de soutien gouvernementaux et les interventions des régulateurs ont eu un impact sur les facteurs économiques comme le PIB et le taux de chômage. Ces paramètres ont donc limité et modifié l'ampleur et la période des défaillances des clients. Ces facteurs ont accru l'incertitude autour des estimations pour déterminer la sévérité et la probabilité de l'incidence de la crise sur les variables macroéconomiques (MEV) à travers les différents scénarios économiques utilisés dans les modèles des ECLs.</p> <p>Enfin, les notations de risque de crédit clients (CRR), utilisées pour déterminer les dépréciations ont été ajustées, sur la base de données quantitatives et de critères qualitatifs afin de refléter l'augmentation significative du risque de crédit créée par la crise de la Covid-19.</p> <p>Les ECLs ont ainsi été modifiées de façon significative pour tenir compte de ces incertitudes. La nature et l'étendue des ajustements apportés, basés ou non sur les modèles et déterminés sur la base des jugements de la direction du risque de crédit, varient selon les portefeuilles d'entreprises.</p> <p>Compte tenu du montant des encours pour la banque, de l'incertitude des hypothèses utilisées et de la part accrue du jugement de la direction, dans le contexte de la crise de la Covid-19 pour estimer les montants d'ECLs, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit</p>	<p>La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes de crédit attendues (ECLs). Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'examen et la revue contradictoire de plusieurs scénarios économiques et leur probabilité d'occurrence par un groupe d'experts et un comité de gouvernance interne ; • La pertinence des comités de crédit mis en place pour évaluer et approuver les dépréciations estimées, en particulier les jugements de la direction pour déterminer les ajustements à appliquer ; • la validation et la surveillance des modèles ; • les revues de crédit permettant de déterminer les notations de risque de crédit sur des portefeuilles d'entreprises ; • Les entrées de données critiques dans les systèmes source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source et le moteur de calcul des dépréciations ; • Le calcul et l'approbation des ajustements post modèles et les pertes de crédit attendues basées sur les jugements de la direction du risque de crédit. <p>Nous avons impliqué nos experts dans l'évaluation du caractère raisonnable des prévisions des variables macro-économiques, notamment sur l'estimation de la probabilité de réalisation de divers scénarios. Ces experts ont examiné la sensibilité des pertes de crédit attendues à ces hypothèses.</p> <p>Nous avons également évalué la pertinence des méthodologies de modèles qui n'ont pas changé au cours de l'année, en tenant particulièrement compte de la Covid-19 et de la nécessité de recourir à des ajustements post-modèles. Lorsque les pertes de crédit attendues ont été ajustées, nous avons apprécié les dépréciations déterminées par la direction et l'analyse les justifiant.</p> <p>Par ailleurs, nous avons apprécié le niveau d'ECLs sur un échantillon de prêts à la clientèle d'entreprise et la pertinence des jugements de la direction, en particulier les ajustements post modèles, le niveau des notations de risque de crédit, et les évaluations à dire d'experts.</p> <p>Nous avons également apprécié les informations sur le risque de crédit présentées dans les états financiers au 31 décembre 2021.</p>

Les dépréciations de crédits à la clientèle de la Banque représentent un montant de 857 millions EUR au 31 décembre 2021. Se référer à la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et page 115 du rapport de gestion.

Projet de vente de l'activité de banque de détail en France

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de la revue stratégique, HSBC Continental Europe a signé le 18 juin 2021 un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS ("My Money Group" ou « MMG ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Au 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé l'accord de transfert définitif avec MMG. La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à d'autres conditions à remplir, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France ("CCF"), 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. Il est estimé que la perte avant impôt, y compris les coûts de transaction associés, résultant du transfert pour HSBC Continental Europe serait d'environ 2 milliards EUR. Dans les comptes IFRS au 31 décembre 2021, ni la perte estimée ni le reclassement des actifs et passifs transférés en actifs et passifs destinés à être cédés n'ont été comptabilisés.</p> <p>Compte tenu de l'importance des montants transférés, de la durée de réalisation de la transaction, du choix de traitement comptable et des incidences fiscales qui en résultent, nous avons considéré que la présentation de cette information dans les états financiers constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié le bien fondé du traitement comptable appliqué par la direction notamment au regard du calendrier prévisionnel, des conditions de la vente et des autorisations réglementaires restant à obtenir.</p> <p>Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations communiquées au titre de cette opération dans les annexes aux comptes consolidés, et notamment la note 1.3 « Evénements significatifs de l'année » décrivant le projet de vente de l'activité de banque de détail en France.</p>

Se référer à la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs

Risque identifié	Notre réponse
<p>La comptabilisation des actifs d'impôts différés repose sur une évaluation des bénéficiaires imposables futurs qui permettront d'absorber les déficits fiscaux reportables.</p> <p>Au 31 décembre 2021, 661 millions EUR d'impôts différés actifs ont été reconnus, dont 311 millions EUR concernent des différences temporaires déductibles et 350 millions EUR (sur un montant total potentiel de 591 millions EUR) sont relatifs à la reconnaissance partielle de déficits fiscaux reportables. La direction a effectué une analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs afin d'estimer le caractère probable des bénéficiaires imposables futurs, en tenant notamment compte de l'incidence des effets de la vente de l'activité banque de détail et d'autres éléments non récurrents sur les résultats fiscaux du groupe d'intégration fiscale.</p> <p>En raison de l'importance des impôts différés actifs enregistrés dans HSBC Continental Europe et des jugements et hypothèses significatifs de la direction nécessaires pour déterminer le quantum et la probabilité des bénéficiaires imposables futurs, dans un contexte de pertes récentes, nous avons considéré que la reconnaissance des impôts différés actifs était un point clé de l'audit.</p> <p>L'évaluation de la direction prend en compte l'impact de la vente de l'activité de banque de détail en France et d'autres coûts de restructuration ponctuels, qui ont pesé sur la rentabilité des deux précédentes années et qui ont été considérés également sur les bénéficiaires imposables futurs dans un certain nombre de scénarios.</p>	<p>Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs à la comptabilisation des actifs d'impôts différés.</p> <p>Nous avons évalué le caractère probable de la réalisation des bénéficiaires imposables futurs au regard de la stratégie de la direction et de son plan d'affaires.</p> <p>Nous avons testé les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration.</p> <p>Nous avons apprécié la pertinence de la méthodologie et des hypothèses sous-jacentes déterminées par la direction pour évaluer le caractère recouvrable des impôts différés actifs.</p> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes consolidés, et notamment la note 1.2.i ("Principales méthodes comptables"), et la Note 7 ("Impôts").</p>

Un total de 661 millions EUR d'impôts différés actifs a été comptabilisé au 31 décembre 2021. Se référer à la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par vos assemblées générales du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris, dans la quinzième année.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 février 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Hussherr

BDO Paris

Arnaud Naudan

Etats financiers sociaux

	Page
Compte de résultat social	245
Bilan social	246
Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres	247
Faits significatifs de l'exercice 2021	247

Notes annexes aux comptes sociaux

1	Principes, règles et méthodes comptables	248
2	Créances sur les établissements de crédit	254
3	Crédits à la clientèle	254
4	Portefeuille de titres de transaction, de placement et d'investissement	256
5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées	257
6	Immobilisations incorporelles	258
7	Immobilisations corporelles	258
8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque	259
9	Autres actifs	259
10	Comptes de régularisation actif	259
11	Opérations de trésorerie et interbancaires	260
12	Dépôts de la clientèle	260
13	Dettes représentées par un titre	260
14	Provisions	261
15	Autres passifs	261
16	Comptes de régularisation passif	261
17	Dettes subordonnées	262
18	Capital social	262
19	Capitaux propres	263
20	Pensions, plan de retraite	263
21	Hors bilan	264
22	Opérations sur instruments financiers à terme	265
23	Marge d'intérêts	266
24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable	266
25	Ventilation des commissions	266
26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	266
27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilé	267
28	Ventilation des charges générales d'exploitation	267
29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	267
30	Résultats exceptionnels	267
31	Impôt sur les bénéfices	268
32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC	269
33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs	270
34	Evénements postérieurs à la clôture	270
35	Autres informations	271
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	273
	Répartition et affectation des bénéfices	278

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	1 516	1 935
Intérêts et charges assimilées ¹	23	(984)	(1 400)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		191	176
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(179)	(194)
Revenus des titres à revenu variable	24	43	26
Commissions (produits)	25	1 123	993
Commissions (charges)	25	(296)	(205)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	130	188
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	69	96
Autres produits d'exploitation bancaire		157	139
Autres charges d'exploitation bancaire		(98)	(18)
Produit net bancaire		1 672	1 736
Charges générales d'exploitation	28	(1 759)	(2 007)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(35)	(486)
Résultat brut d'exploitation		(122)	(757)
Coût du risque	8	(35)	(211)
Résultat d'exploitation		(157)	(968)
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	(4)	73
Résultat courant avant impôt		(161)	(895)
Résultats exceptionnels	30	(1 916)	100
Impôts sur les bénéfices	31	488	(111)
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		(1 589)	(906)

1 Excluant l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Etats financiers sociaux

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux ¹		38 413	30 270
Effets publics et valeurs assimilées ³	4	14 659	20 700
Créances sur les établissements de crédit ^{1 4}	2	19 701	16 838
Opérations avec la clientèle ⁵	3	64 365	64 100
Obligations et autres titres à revenu fixe ³	4	4 506	4 420
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 036	158
Participations et autres titres détenus à long terme	5	66	85
Parts dans les entreprises liées	5	1 185	1 359
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	309	448
Immobilisations incorporelles	6	40	42
Immobilisations corporelles	7	63	79
Autres actifs ⁶	9	18 442	33 261
Comptes de régularisation ⁶	10	35 226	54 134
Total de l'actif		198 011	225 894
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	21	51 083	47 223
Engagements de garantie donnés	21	20 163	9 695
Engagements sur titres donnés		38 511	47 328

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Banques centrales et office des chèques postaux		22	13
Dettes envers les établissements de crédit ⁵	11	27 557	28 896
Opérations avec la clientèle ⁴	12	72 449	63 319
Dettes représentées par un titre ⁷	13	18 150	17 319
Autres passifs ^{3 6}	15	39 264	53 455
Comptes de régularisation ⁶	16	31 500	53 704
Provisions	14	2 020	593
Dettes subordonnées	17	2 629	2 629
Capital souscrit	18	491	491
Primes d'émission	19	2 155	2 155
Réserves	19	1 041	1 041
Provisions réglementées	19	—	—
Report à nouveau ²	19	2 322	3 185
Résultat de l'exercice	19	(1 589)	(906)
Acompte sur dividende	19	—	—
Total du passif		198 011	225 894
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	2 780	3 324
Engagements de garantie reçus	21	27 095	17 931
Engagements sur titres reçus		35 152	47 908

1 Dont un ajustement des données 2020 pour 25 300 millions EUR de la catégorie 'Créances sur les établissements de crédit' à la catégorie 'Caisse, banques centrales et office des chèques postaux'.

2 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

3 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.

4 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fond d'épargne de la Caisse des dépôts et Consignation en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 2 et Note 12.

5 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 3 et Note 11.

6 Après prise en compte des règles de netting applicables aux dérivés et du collatéral associé; Voir Note 1, Note 9, Note 10, Note 15 et Note 16.

7 Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultats comptables		
- globaux	(1 589)	(906)
- par action (en euros) ¹	(16)	(9)
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2021) (après affectation du résultat pour 2020)		
- variation de l'écart de réévaluation	-	-
- variation des réserves et du report à nouveau	(906)	(145)
- affectation du résultat de l'exercice précédent	(906)	(145)
- répartition des bénéfices	-	-
- Ajustement du report à nouveau à l'ouverture ²	43	-
- variation de réévaluation et provisions réglementées	-	-
Variation de la situation nette globale	(863)	(145)
- par action (en euros) ¹	(9)	(1)
Dividende proposé		
- global	-	-
- par action (en euros) ¹	-	-

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 98 231 196 pour 2021 et 98 231 196 pour 2020.

2 Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR) suite à l'adoption de changements dans la comptabilisation de la dette des pensions (35 millions EUR étant attribuable au changement de méthodologie, 8 millions EUR étant attribuable au changement de la date de départ du calcul suite à la décision finale de l'IFRIC en lien avec la période de services sur lesquels les avantages au personnel sont attribués. Voir Note 1.

Faits significatifs de l'exercice 2021

Activité

Le produit net bancaire, à 1 672 millions EUR, s'inscrit en légère baisse de 64 millions par rapport à l'année 2020, dans un environnement de taux d'intérêt bas continuant d'affecter la marge d'intérêt.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 1 759 millions EUR, sont en baisse de 248 millions EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la non-réurrence en 2021 des coûts de restructuration, d'économies liées au plan de départ et des coûts administratifs en baisse, malgré l'augmentation de la contribution au Fonds de Résolution Unique de 106 millions EUR en 2020 contre 144 millions EUR en 2021.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles, d'un montant de 35 millions EUR, sont en baisse de 451 millions EUR par rapport à l'année 2020. Cette baisse est principalement due à la non-réurrence des dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'année précédente.

Le coût du risque de crédit s'établit à 35 millions EUR contre 211 millions EUR l'année précédente. Cette baisse est principalement expliquée par l'amélioration de la situation et des perspectives économiques.

Les pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 4 millions EUR contre un gain de 73 millions EUR en 2020, principalement du à la cession des titres Visa.

Les pertes exceptionnelles, d'un montant de 1 916 millions EUR contre un gain exceptionnel de 100 millions EUR en 2020, sont principalement dues à la comptabilisation d'une provision pour pertes sur contrat, associée à des dépréciations et aux coûts de vente suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France.

Le résultat net affiche une perte de 1 589 millions EUR contre une perte de 906 millions EUR en 2020.

Au 31 décembre 2021, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 198 milliards EUR contre 226 milliards EUR au 31 décembre 2020.

Cession des activités de banque de détail en France

Dans le cadre de la revue stratégique, HSBC Continental Europe a signé le 25 novembre 2021 un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS ("My Money Group"), sa filiale Banque des Caraïbes SA et "My Money Bank", relatif à la vente planifiée de l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Cela fait suite à la signature d'un Protocole d'Accord le 18 juin 2021 et à la conclusion des processus d'information et de consultation des parties avec leurs comités d'entreprise respectifs.

En parallèle, plusieurs autres accords ont été conclus visant à assurer la continuité de service des clients de banque de détail de HSBC Continental Europe détenteurs de produits de gestion d'actifs auprès de HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France), et de protection et / ou d'assurance vie avec HSBC Assurances Vie (France).

La cession, qui est soumise aux approbations réglementaires et à la satisfaction d'autres conditions, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France ("CCF") et 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. La perte avant impôt générée pour HSBC Continental Europe est de 1,8 milliard EUR, comprenant les provisions pour pertes sur contrat (1,5 milliard EUR), la dépréciation d'actifs corporels et de titres de participation (0,2 milliard EUR) ainsi que les coûts de la vente (0,1 milliard EUR). Suite à la signature de l'accord-cadre relatif à la vente planifiée de l'activité de banque de détail, une provision pour perte a été comptabilisée et considérée comme substantiellement déductible, résultant en une déduction fiscale dans le bénéfice imposable pour un montant de 382 millions EUR.

Au 31 décembre 2021, la valeur du total des actifs de l'activité objet du transfert potentiel s'élevait à 24,1 milliards EUR, dont 21,9 milliards EUR de soldes de prêts clients. L'activité disposait également de comptes créditeurs de la clientèle à hauteur de 19,9 milliards EUR. Voir la section « La stratégie du Groupe HSBC déclinée en Europe continentale » page 4.

Financement via "Targeted Long-Term Refinancing Operation" ("TLTROs")

En Septembre 2021, HSBC Continental Europe a remboursé EUR 0,5 milliard au titre du TLTRO III ce qui porte la dette à 11,2 milliards EUR à fin Décembre 2021. La dette TLTRO III est émise à des conditions inférieures au prix de marché dans la mesure où elle est émise à un taux inférieur au taux "Main Referencing Operation", au ou en dessous du taux des facilités de dépôt *Deposit Facility Rate*. Le taux d'intérêt de la dette TLTRO III peut être égal au taux de marché, MRO pour la période avant le 24 juin 2020 et après le 23 juin 2022 ou MRO moins 50 bps sur la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2022. Le taux d'intérêt de la dette TLTRO III peut être égal au MRO moins 50bps ou au taux des facilités de dépôt (FD) moins 50 points de base sur la période allant du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 avec un cap à moins 1 % et égal au taux des facilités de dépôt sur la période restante si l'entité maintient l'origination des prêts de référence au niveau requis sur les différentes périodes (objectif en terme d'origination).

Au 31 décembre 2021, HSBC Continental Europe a jugé qu'il remplissait les critères d'origination correspondants à la seconde tranche du TLTRO III et qu'en conséquence les intérêts correspondants au taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché anticipées sur la seconde période de douze mois seraient perçus (FD moins 50bps).

Le bénéfice correspondant à un taux d'intérêt inférieur aux conditions de marché a été traité à l'origine et ultérieurement comme une subvention en accord avec les dispositions d'IAS20 "Traitement comptable et informations en annexe au titre des subventions".

En conséquence, 115 millions EUR ont été enregistrés sur la ligne intérêts et produits assimilés dans les états financiers 2021 dont 28 millions EUR correspondant à l'atteinte des critères au titre de la seconde période et 28 millions EUR seront enregistrés en 2022 et correspondent à une compensation du soutien à l'économie réelle sur cette même période. Les éléments de politiques comptables et les principaux jugements sont mentionnés dans les notes 1.1 (a) et 1.2 (o) des Etats financiers consolidés.

Remboursements et nouvelles émissions

En juin 2021, HSBC Continental Europe a émis deux séries de titres non privilégiés avec des échéances de 7 et 8 ans pour un montant notionnel total de 800 millions EUR, souscrits par HSBC Bank plc et comptabilisés en Dettes représentées par un titre.

En décembre 2021, afin de répondre aux exigences du TLAC et conformément à l'AOP 2021, il est proposé que HSBC Continental Europe émette 600 millions EUR d'obligations Senior Non Preferred ("SNP") au quatrième trimestre 2021.

1 Principes, règles et méthodes comptables

HSBC Holding plc, dont le siège social se situe à Londres, établit des états financiers consolidés dont la filiale HSBC Continental Europe fait partie. HSBC Continental Europe, dont le siège social est à Paris, établit elle-même des comptes consolidés. Ces états financiers sont disponibles sur le site Internet www.hsbc.fr ou www.hsbc.com.

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

Règlements et méthodes comptables adoptés au cours de l'exercice 2021

En Novembre 2021, l'autorité des normes comptables (ANC) a amendé la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 afin de clarifier la période de services au titre de laquelle les avantages au personnel octroyés pour les régimes à prestations définies devaient être pris en compte. HSBC Continental Europe a réévalué la dette et considéré que cette dernière devait être étalée sur la durée de services précédant le départ à la retraite des employés. Cette modification a donné lieu à une réduction à hauteur de 43 millions EUR enregistrés dans les capitaux propres d'ouverture en report à nouveau. Voir Note 20 Pensions, plan de retraite.

En 2020, HSBC Continental Europe a procédé à un changement volontaire de politique comptable permettant l'application de règles de compensation lorsqu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé. En 2021, le périmètre a été étendu aux instruments dérivés de transaction (dérivés de trading) et au collatéral associé lorsque il peut être établi que les conditions préalables à la compensation sont respectées.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les dispositions des articles 214-1 à 214-27. Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant *a minima* les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-6 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. Voir Note 6.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IAS 17 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ;
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient (coupon couru inclus s'il s'agit de titres à revenu fixe). A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

A la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix de marché.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres.

Notes annexes aux comptes sociaux

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique "Titres de participation et parts dans les entreprises liées" regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité déterminée ci-après.

L'appréciation de la valeur d'utilité des titres de l'activité de portefeuille, des autres titres détenus à long terme et des titres de participation est effectuée selon une approche globale reposant sur la combinaison de différents critères :

- l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué ;
- l'appréciation du marché fondée sur des études d'analystes financiers ;
- l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées, et pour les titres de participation, la prise en compte des relations spécifiques pouvant exister entre HSBC Continental Europe et chacune des sociétés concernées.

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés".

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2411-1 à 2412-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- "Buy and sell back" et "sell and buy back"
- prêts / emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Conformément au changement volontaire de politique comptable mis en œuvre par HSBC Continental Europe en 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément à l'article 2222-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une Note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la Note 9 ; la Note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ;
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. En application de l'article 2221-8, 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit de créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Instruments de réduction des risques

La banque a recours aux différents instruments usuels de réduction des risques : cautionnement, garanties réelles (réévaluées au moins annuellement, selon leur nature) et, de façon marginale, achat de dérivés de crédit ("CDS"). Dans ce dernier cas, la réduction des risques n'est prise en compte que dans la mesure où le dérivé répond aux critères réglementaires le permettant (durée, devise, etc.).

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne "Coût du risque".

Prêts évalués sur base de portefeuille

Les créances douteuses ne sont pas évaluées sur la base de portefeuille ; les dépréciations sont évaluées sur base individuelle.

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

Application du taux d'intérêt effectif

En application des articles 2111-1 à 2171 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe a mis en œuvre la comptabilisation de l'étalement des commissions et des coûts liés à l'octroi d'un prêt avec effet rétroactif au 1er janvier 2010.

Notes annexes aux comptes sociaux

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension. Quant aux intérêts courus sur ces dettes, ils sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC article 3222, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement ("CEL") et les Plans d'Epargne Logement ("PEL") sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL / CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ;
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paiement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings Plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings Plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings Plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings Plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change

Les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés *prorata temporis* au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé "actif sous-jacent" au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

A la conclusion du contrat, le montant notionnel de "l'actif sous-jacent" sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées *prorata temporis* ;
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêts

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des *Credit Default Swaps* ("CDS") ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ;
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de *trading*).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de *trading*.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés *prorata temporis*. Il en est ainsi notamment pour les *swaps* négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de *swaps* de transaction sont évalués en valeur actuelle après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Dans les activités de marchés, les contrats négociés par HSBC Continental Europe sont réévalués aux conditions du marché dès la date de négociation.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Notes annexes aux comptes sociaux

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée page 13 et les suivantes dans le rapport de gestion.

2 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation¹	19 701	16 838
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée ²	1 803	1 671
Netting titres reçus en pension livrée ²	25 072	29 434
Total avant netting¹	46 576	47 943
A vue¹	2 756	2 340
A terme	43 621	45 512
≤ 3 mois	40 212	37 521
> 3 mois et ≤ 1 an	653	4 833
> 1 an et ≤ 5 ans	2 752	3 001
> 5 ans	4	157
Créances rattachées	198	91
Total général	46 576	73 243
– dont:		
titres reçus en pension livrée	38 236	39 851
prêts subordonnés	40	47

1 Dont un ajustement des données 2020 pour 25 300 millions EUR de la catégorie 'Créances sur les établissements de crédit' à la catégorie 'Caisse, banques centrales et office des chèques postaux'.

2 Voir Note 1.

3 Crédits à la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total	64 365	64 100
Netting titres reçus en pension livrée	5 817	2 890
Total avant netting	70 182	66 990
Créances commerciales	2 490	2 601
Comptes ordinaires débiteurs	2 763	3 067
Autres concours à la clientèle	64 929	61 322
Total	70 182	66 990
– dont:		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	22 790	22 952
titre reçus en pension livrée	13 650	13 993

Ventilation des encours par qualité

	31 décembre 2021			31 décembre 2020	
	Encours sains €m	Encours douteux €m	Dépréciation sur encours douteux €m	Total €m	Total €m
Crédits aux particuliers	18 375	170	(96)	18 449	17 802
Crédits à la clientèle financière	3 582	–	–	3 582	2 040
Crédits à la clientèle non financière	33 680	1 233	(503)	34 410	33 065
Titres reçus en pension livrée	13 650	–	–	13 650	13 993
Créances rattachées	90	1	–	91	90
Total	69 377	1 404	(599)	70 182	66 990
– dont :					
<i>prêts subordonnés</i>				–	–
<i>créances douteuses non compromises brutes</i>				1 007	1 212
<i>créances douteuses compromises brutes</i>				397	421
<i>dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes</i>				(318)	(341)
<i>dépréciations sur créances douteuses compromises brutes</i>				(281)	(297)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A vue ¹	2 941	3 348
A terme	67 150	63 552
≤ 3 mois	16 759	14 666
> 3 mois et ≤ 1 an	10 357	12 275
> 1 an et ≤ 5 ans	24 783	21 491
> 5 ans	15 251	15 120
Créances rattachées ¹	91	90
Total	70 182	66 990

¹ Dont un ajustement des données 2020 pour 81 millions EUR de la catégorie 'A vue' à la catégorie 'Créances rattachées'.

Notes annexes aux comptes sociaux

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur nette comptable €m	Valeur nette comptable €m
Effets publics et valeurs assimilées	17 415	24 629
- Titres de transaction	14 943	20 491
- Titres de placement	2 467	4 129
- Titres d'investissement	-	-
- Créances rattachées	5	9
- dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 756	3 929
Effets publics et valeurs assimilées après netting	14 659	20 700
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 506	5 183
Titres de transaction	1 047	1 474
- obligations et autres titres cotés	1 047	1 474
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Titres de placement	2 880	3 130
- obligations cotées	2 773	3 098
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	107	32
Titres d'investissement	570	570
- obligations cotées	570	570
- obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Créances rattachées	9	9
- dont :		
titres subordonnés	470	470
titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés ¹	6	763
Obligations et autres titres à revenu fixe après netting	4 506	4 420
Actions et autres titres à revenus variable et TAP	1 036	158
Titres de transaction	997	-
- actions cotées	997	-
- actions et autres titres non cotés	-	-
Titres de placement	-	-
- actions cotées	-	-
- actions et autres titres non cotés	-	-
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	39	158
- TAP cotés	-	-
- TAP non cotés	39	158
Total	22 957	29 970

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	1 245	1 032
> 3 mois et ≤ 1 an	1 392	2 448
> 1 an et ≤ 5 ans	4 973	5 899
> 5 ans	9 800	15 241
Créances rattachées	5	9
Total	17 415	24 629
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	179	192
> 3 mois et ≤ 1 an	395	426
> 1 an et ≤ 5 ans	2 629	2 812
> 5 ans	1 294	1 744
Créances rattachées	9	9
Total	4 506	5 183

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette comptable €m	Valeur estimée €m	Valeur nette comptable €m	Valeur estimée €m
Effets publics et valeurs assimilées	2 467	2 490	4 129	4 214
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 880	2 873	3 130	3 174
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	39	45	158	199
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	5 386	5 408	7 417	7 587

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille ("TAP")

	31 décembre 2021		
	Avant provisions	Provisions Nettes de couverture	Plus-values/ moins-values nettes
	€m	€m	€m
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP¹	54	–	54
– effets publics et valeurs assimilées	34	–	34
– obligations et autres titres à revenu fixe	14	–	14
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	6	–	6
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP¹	37	5	32
– effets publics et valeurs assimilées	11	–	11
– obligations et autres titres à revenu fixe	22	1	21
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	4	4	–

1 Dont latent des instruments dérivés de couverture associés : 13 millions EUR.

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 8,5 millions EUR pour 2021 et à 76 millions EUR pour 2020.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2021 ou en 2020.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
	€m	€m
Titres de participation	34	64
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	34	64
– établissements de crédit	9	45
– autres	25	19
Autres titres détenus à long terme	32	21
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	32	21
– établissements de crédit	–	–
– autres	32	21
Parts dans les entreprises liées	1 185	1 359
Titres cotés	–	–
– établissements de crédit	–	–
– autres	–	–
Titres non cotés	1 185	1 359
– établissements de crédit	407	583
– autres	778	776
Créances rattachées	–	–
Total (y compris réévaluation légale de 1976)	1 251	1 444

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier (hors avances et créances rattachées)	1 557	1 557
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	12	22
– cessions / réductions de capital	(48)	(17)
– incidence des différences de conversion	–	–
– autres mouvements / fusions	–	(1)
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 521	1 561
Dépréciations au 1er janvier	(118)	(118)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice ¹	(153)	(9)
– reprises de dépréciations	1	10
– autres mouvements	–	–
– incidence des différences de conversion	–	–
Dépréciations au 31 décembre	(270)	(117)
Créances rattachées	–	–
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 251	1 444

1 Dont dotations aux amortissements exceptionnelles de 149 millions EUR. Voir 'faits significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

Notes annexes aux comptes sociaux

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	532	662
Variations de l'année :	–	–
– transferts et autres mouvements	(2)	1
– acquisitions d'immobilisations	8	34
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(7)	(165)
Valeurs brutes au 31 décembre	531	532
Amortissements au 1er janvier	490	315
Variations de l'année :	–	–
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	50	333
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(49)	(158)
Amortissements au 31 décembre	491	490
Valeurs nettes des immobilisations au 31 décembre	40	42

¹ Dont reprise de provision symétrique aux dotations aux amortissements de 43 millions EUR.

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément au nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice ¹	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	€m	€m	€m	€m
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–
Immobilisations corporelles	4,4	–	0,1	4,3
Immobilisations financières ²	0,2	–	–	0,2
Total	4,6	–	–	4,5

¹ Les montants d'ouverture ont été ajustés pour 0,2 million EUR pour une correction relative à 2020.

² Inclus au sein de la Note 4 et Note 5.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Valeurs brutes au 1er janvier	764	786
Variations de l'année :	–	–
– transferts et autres mouvements	–	–
– acquisitions d'immobilisations	46	51
– cessions d'immobilisations et autres mouvements	(11)	(73)
Valeurs brutes au 31 décembre	799	764
Amortissements au 1er janvier	685	605
Variations de l'année :	–	–
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations ¹	85	150
– transferts et autres mouvements	–	–
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ²	(34)	(70)
Amortissements au 31 décembre	736	685
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	63	79

¹ Dont nouvelles provisions pour dépréciation exceptionnelles pour 25 millions EUR. Voir 'Faits significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

² Dont reprise de provision symétrique aux dotations aux amortissements de 23 millions EUR.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Terrains et constructions d'exploitation	34	34
Terrains et constructions hors exploitation	1	1
Autres immobilisations corporelles	28	44
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	63	79

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Immobilisation en cours	1	3
Valeurs brutes ¹	780	926
Amortissements	(472)	(481)
Créances rattachées	—	—
Total	309	448

¹ Dont principalement des biens routiers pour 293 millions EUR, BTP pour 93 millions EUR et bureautique informatique pour 163 millions EUR.

Au 31 décembre 2021, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 334 millions EUR (476 millions EUR en 2020) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 30 millions EUR (33 millions EUR en 2020).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre 2021
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	638	228	(60)	(201)	(5)	600
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature	44	12	—	(30)	(2)	24
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	682	240	(60)	(231)	(7)	624

Coût du risque

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et bancaires (hors intérêts douteux)	(60)	(195)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	15	(18)
– récupération sur créances amorties	9	2
Total coût du risque	(35)	(211)
– dont pertes :		
– non couvertes sur créances douteuses	(32)	(73)
– non couvertes sur engagements par signature	—	—
– couvertes par des provisions	(60)	(50)

9 Autres actifs

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total	18 442	—
Netting du collatéral associé aux dérivés ¹	1 228	—
Total après netting	19 670	33 261
– dont :		
– comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	365	1 881
– débiteurs divers et autres comptes d'actif	19 305	31 380

¹ Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 1 994 millions EUR au titre du collatéral associé aux dérivés.

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total	35 226	—
Netting des dérivés ¹	6 575	—
Total après netting	41 801	54 134
– dont :		
– comptes d'encaissement	91	128
– autres comptes de régularisation ²	41 710	54 006

¹ Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 7 905 millions EUR au titre du netting des dérivés.

² Dont valeur de marché des dérivés : 40 645 millions EUR en 2021, contre 53 173 millions EUR en 2020.

Notes annexes aux comptes sociaux

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total	27 557	28 896
Netting titres donnés en pension livrée	25 072	29 434
Total avant netting	52 629	58 330
A vue	6 798	6 528
A terme	45 769	51 760
≤ 3 mois	31 751	34 833
> 3 mois et ≤ 1 an	325	2 813
> 1 an et ≤ 5 ans	13 693	14 114
> 5 ans	—	—
Dettes rattachées	62	42
Total	52 629	58 330
– dont : titres donnés en pension livrée	30 051	37 281

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation	72 449	63 319
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation présentée en déduction de l'épargne réglementée	1 803	1 671
Netting titres donnés en pension livrée	5 817	2 890
Total avant netting	80 069	67 880
Dépôts à vue	46 763	39 887
Comptes à régime spécial à vue	8 265	7 999
Comptes à régime spécial à terme	708	720
Comptes à terme	14 747	13 236
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	70 483	61 842
Titres donnés en pension livrée	9 561	6 009
Dettes rattachées	25	29
Total des comptes créditeurs de la clientèle	80 069	67 880

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A vue	55 027	47 886
A terme	25 017	19 965
≤ 3 mois	23 298	18 082
> 3 mois et ≤ 1 an	1 545	1 601
> 1 an et ≤ 5 ans	126	225
> 5 ans	48	57
Dettes rattachées	25	29
Total	80 069	67 880

13 Dettes représentées par un titre

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Bons de caisse (y compris dettes rattachées)	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 746	7 838
Emprunts obligataires	12 234	9 460
Dettes rattachées ¹	170	21
Total	18 150	17 319

¹ Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Dettes représentées par un titre	17 980	17 298
≤ 3 mois	2 330	52
> 3 mois et ≤ 1 an	1 855	3 317
> 1 an et ≤ 5 ans	6 388	5 918
> 5 ans	7 406	8 011
Dettes rattachées ¹	170	21
Total	18 150	17 319

¹ Dont l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

Les primes d'émission restant à amortir s'élèvent à 2,2 millions EUR au 31 décembre 2021, contre 9,8 millions EUR au 31 décembre 2020.

14 Provisions

	Encours au 1er janvier. 2021	Dotations ¹	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31 décembre. 2021
	€m	€m	€m	€m	€m	€m
Provisions pour engagements par signature et litiges	78	26	(33)	(30)	2	43
Autres provisions ¹	515	1 668	(144)	(64)	2	1 977
Total	593	1 694	(177)	(94)	4	2 020

¹ Dont provision exceptionnelle pour 1 609 millions EUR. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021' et Note 30.

Provision sur PEL / CEL

	31 décembre 2021				
	PEL				CEL
	≤ 4 ans	> 4 ans et ≤ 10 ans	> 10 ans	Total	
	€m	€m	€m	€m	€m
Encours collectés	15	265	397	678	86
Encours de crédit	–	–	–	–	–
Provisions	–	(1)	(6)	(7)	–
Dotations / reprises nettes aux provisions	–	–	–	–	–

15 Autres passifs

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total après déduction des titres empruntés	39 264	53 455
Netting du collatéral associé aux dérivés ¹	385	–
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 756	4 692
Total avant netting	42 405	58 147
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 072	279
Créditeurs divers et autres ²	13 124	17 137
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	28 209	40 731
Total	42 405	58 147

¹ Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 779 millions EUR au titre du netting du collatéral associé aux dérivés.

² Dont dépôts de garantie sur instruments financiers reçus en 2021 : 12 324 millions EUR, contre 16 283 millions EUR en 2020.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Total	31 500	–
Netting des dérivés ¹	7 418	–
Total après netting	38 918	53 704
– dont :		
comptes de décaissement	90	111
autres comptes de régularisation ²	38 830	53 593

¹ Voir Note 1. En 2020, ce montant aurait été réduit de 9 119 millions EUR au titre du netting des dérivés.

² Dont valeur de marché des dérivés : 37 645 millions EUR en 2021 et 52 474 millions EUR en 2020.

Notes annexes aux comptes sociaux

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Titres subordonnés remboursables	—	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	2 610	2 610
Dettes rattachées	2	2
Total	2 629	2 629

Emissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres participatifs : titres subordonnés à durée indéterminée

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2021	31 décembre 2020
					€m	€m
Titres subordonnés à durée indéterminée	22.07.1985		TMO – 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					16	16

Les titres participatifs ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société à un prix égal au pair.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2021	31 décembre 2020
					€m	€m
Emprunts subordonnés¹	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	260	260
Emprunts à durée indéterminée ²	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux fixe tel que défini dans le contrat	EUR	250	250
Emprunts subordonnés ³	26.05.2017	26.05.2027	Taux variable	EUR	300	300
	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	300	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	400	400
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	100	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	500
Dettes rattachées					2	2
Total (y compris dettes rattachées)					2 612	2 612

1 Le remboursement total ou partiel de ces titres est possible à partir de décembre 2024. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

2 Tier 1 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou "Additional Tier 1") est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La transformation en capital de ces titres est possible sous certaines conditions.

3 Tier 2 : Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, sous certaines conditions, à partir du 26 mai 2022. La conversion du passif subordonné en capital ou en dette n'est pas possible.

18 Capital social

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
(Actions de 5 euros de nominal)				
Au 1er janvier	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	—	—	—	—
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	98 231 196	491 156	98 231 196	491 156

Droits de vote

Au 31 décembre 2021, le total des droits de vote s'établit à 98 231 196.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Capital souscrit	491	491
Prime d'émission, fusion, etc.	2 155	2 155
Réserves	1 041	1 041
– réserve légale	38	38
– réserve des plus-values à long terme	406	406
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	294	294
– écart de réévaluation sur coût des services passés	(5)	(5)
Report à nouveau ¹	2 322	3 185
Acomptes sur dividende	–	–
Provisions réglementées	–	–
Résultat de la période	(1 589)	(906)
Capitaux propres	4 420	5 966

1 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

2 Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR) suite à l'adoption de changements dans la comptabilisation de la dette des pensions (35 millions EUR étant attribuable au changement de méthode d'évaluation, 8 millions EUR étant attribuable au changement de la date de départ du calcul suite à la décision finale de l'IFRIC en lien avec la période de services sur lesquels les avantages au personnel sont attribués. Voir Note 1.

Variation des capitaux propres

	2021
	€m
Solde au 1er janvier	5 966
Résultat de la période	(1 589)
Emission liée aux options de souscription d'actions	–
Augmentation de capital	–
Acompte sur dividendes	–
Autres ¹	43
Solde au 31 décembre	4 420

1 Dont un ajustement rétrospectif du montant à l'ouverture du report à nouveau (pour 43 millions EUR). Voir Note 1.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1er janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ¹
	€m	€m
Provision pour engagements sociaux ²	119	164

1 Dont un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

2 Dont 6,0 millions EUR à fin 2021 d'engagement au titre du régime de retraite à prestations définies des dirigeants mandataires sociaux contre 5,1 millions EUR à fin 2020.

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges de 2021, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2021	0,5	1,50	1,50	2,52
Au 31 décembre 2020	0,4	1,50	0,40	2,57

Notes annexes aux comptes sociaux

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2021	31 décembre 2020 ¹
	€m	€m
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies ²	124	170
Juste valeur des actifs des régimes	(5)	(6)
Passif net comptabilisé	119	164

¹ Dont un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

² Inclus un impact de 43 millions EUR suite à un changement de méthode à l'ouverture. Voir Note 1.

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
	€m	€m	€m
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1er janvier 2021¹	6	127	122
Coûts des services rendus	—	5	5
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	—
Effets de revalorisation ²	—	(3)	(3)
Prestations versées	(1)	(7)	(6)
Au 31 décembre 2021	5	123	119

¹ Inclus un impact de 43 millions EUR suite à un changement de méthode à l'ouverture (voir Note 1) et un ajustement des données 2020 pour 6 millions EUR afin d'inclure les succursales.

² Inclus 5 millions EUR dus au changement du taux d'actualisation et du taux de charges sociales.

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2021			Dont : HSBC
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	
	€m	€m	€m	€m
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	5	5	—	—
– actions	—	—	—	—
– titres	4	4	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	1	1	—	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	51 083	47 223
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	2 032	2 544
En faveur de la clientèle	49 051	44 679
– ouvertures de crédits confirmés	49 000	44 594
– acceptations à payer et divers	51	85
Engagements reçus	2 780	3 324
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	2 780	3 324
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	20 163	9 695
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	2 595	2 603
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	17 568	7 093
Engagements reçus	27 095	17 931
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	27 095	17 931

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2021
	€m
Créances données en garantie de <i>covered bonds</i>	3 999
Créances données en garantie 3G et TRICP	2 828
Créances données en garantie CCBM	17 173
Titres donnés en garantie	3 170
Total	27 170

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Juste valeur nette €md	Opérations de couverture ¹ €md	Opérations de marché ¹ €md	Total ¹ €md	Juste valeur nette €md	Opérations de couverture ¹ €md	Opérations de marché ¹ €md	Total ¹ €md
Opérations fermes	1,6	25	3 749	3 774	(1,1)	29	3 634	3 663
Opérations sur marchés organisés	–	–	50	50	–	–	89	89
– contrats de taux	–	–	41	41	–	–	82	82
– contrats de change	–	–	–	–	–	–	–	–
– indices et actions	–	–	9	9	–	–	7	7
Opérations de gré à gré	1,6	25	3 699	3 724	(1,1)	29	3 545	3 574
– futures de taux	–	–	326	326	–	–	294	294
– swaps de taux	2,1	25	2 663	2 688	(0,6)	29	2 712	2 741
– swaps de devises et swaps cambistes	(0,1)	–	96	96	(0,1)	–	90	90
– autres contrats à terme	(0,3)	–	614	614	(0,4)	–	449	449
Opérations conditionnelles	0,5	–	567	567	(0,6)	–	723	723
Opérations sur marchés organisés	–	–	78	78	–	–	104	104
Options de taux	–	–	1	1	–	–	49	49
Options de change	–	–	74	74	–	–	50	50
Autres options	–	–	3	3	–	–	5	5
Opérations de gré à gré	0,5	–	489	489	(0,6)	–	619	619
Caps et floors	(0,2)	–	214	214	(0,1)	–	229	229
Swaptions et options	0,7	–	275	275	(0,5)	–	390	390
– achetés	0,7	–	20	20	(0,5)	–	25	25
– vendus	–	–	255	255	–	–	365	365
Total des opérations sur instruments financiers à terme	2,2	25	4 316	4 341	(1,7)	29	4 357	4 386

1 Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2021 €md	31 décembre 2020 €md
Montant des notionnels		
Contrats de couverture individualisée ¹	18	22
Contrats de couverture globale ²	7	7
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 663	2 712
Opérations de marché en position isolée	–	–

1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.

2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers : durée restant à courir

(en milliards d'euros)	31 décembre 2021			Total €md
	≤ 1 an €md	> 1 an et ≤ 5 ans €md	> 5 ans €md	
Instruments financiers de :				
– devises	58	95	39	192
– taux	1 232	1 272	999	3 503
– autres	598	46	2	646
Total	1 888	1 413	1 040	4 341

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	12 616	11 747
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	12 429	11 587
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	187	160
B – Autres contrats	450	331
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	421	320
– contrats sur taux d'intérêts	164	195
– contrats sur devises	115	108
– contrats sur actions	132	17
– contrats de dérivés de crédit	2	–
– contrats sur produits de base	8	–
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	30	11
– contrats sur taux d'intérêts	–	2
– contrats sur devises	–	9
– contrats sur actions	29	–
Total des équivalents risques de crédit	13 066	12 078
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	3 190	3 078

Notes annexes aux comptes sociaux

Effets des compensations sur les équivalents risques de crédits

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Equivalents risques avant compensation	78 082	86 613
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(63 779)	(73 243)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(1 237)	(1 292)
Equivalents risques après compensation	13 066	12 078

Hausse des équivalents risques de crédit liée à la mise en place de la méthodologie SA-CCR en Juin 2021.

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	487	537
Clientèle	959	1 069
Obligations et autres titres à revenu fixe	70	329
Total	1 516	1 935
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	591	745
Clientèle	223	276
Dettes subordonnées	56	55
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	113	324
Total	984	1 400

¹ Excluant l'impact de la correction d'une erreur. Voir Note 30.

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	6	2
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	—	—
Parts dans les entreprises liées	37	24
Total	43	26

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Commissions		
Produits	1 123	993
Sur opérations avec les établissements de crédit	55	34
Sur opérations avec la clientèle	105	95
Sur opérations de change	2	1
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	166	125
Sur prestations de services pour compte de tiers	591	543
Sur engagements	167	152
Autres commissions	37	43
Charges	(296)	(205)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(47)	(31)
Relatives aux opérations sur titres	(82)	(49)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	(3)	(6)
Sur prestations de service pour compte de tiers	(123)	(110)
Sur engagements	(1)	(1)
Autres commissions	(40)	(8)
Total des commissions	827	788

26 Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Résultats		
Titres de transaction	101	(317)
Opérations de change	174	220
Instruments financiers à terme	(145)	284
Total	130	188

27 Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	19	49
Dépréciation :	(2)	12
– dotations	(2)	–
– reprises	–	12
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	48	27
Dépréciation :	4	8
– dotations	4	(2)
– reprises	–	10
Total¹	69	96

¹ Voir Note 4.

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(859)	(857)
Charges de retraite	(88)	(98)
Participation	–	–
Intéressement	–	–
Sous-total frais de personnel	(947)	(955)
Autres frais administratifs ¹	(812)	(1 052)
Total des charges générales d'exploitation	(1 759)	(2 007)

¹ Hors charges externes directement liées à la cession prévisionnelle des activités de la banque de détail. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021' et Note 1.

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2021, la provision s'élève à 9,1 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Gains ou pertes sur titres d'investissement	–	–
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles	–	2
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées	(4)	71
Total	(4)	73

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Résultats exceptionnels		
Provisions pour pertes sur contrat ¹	(1 526)	–
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation ¹	(174)	–
Coûts de la vente ¹	(106)	–
Correction d'erreur ²	(110)	–
Autres	–	100
Total	(1 916)	100

¹ Pertes liées à la vente planifiée de l'activité de banque de détail. Voir 'Fait significatifs de l'exercice 2021'.

² Correction d'erreur suite à une sous-évaluation de la charge d'intérêt des émissions à taux structurés classifiées en tant que dettes représentées par un titre. L'impact est de 110 millions EUR à l'ouverture constaté en 2021 dont 34 millions EUR pour 2018, 47 millions EUR pour 2019 et 29 millions EUR pour 2020.

31 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	€m	€m
Impôts courants		
A taux normal	29	(9)
A taux réduit	—	—
Impôts différés	458	(102)
Total	488	(111)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	Échéance 2022	Échéance 2021	Échéance 2020
	%	%	%
Impôts courants	27,50	31,00	33,33
Taux réduit (imposition PVLT)	3,3	3,7	4,0
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2021	NA	27,5	27,5
ID taux normal si retournement en 2022	25	25	25
ID taux normal si retournement en 2023	25	25	25
ID taux normal à partir de 2024	25	25	25
ID taux réduit si retournement en 2021	NA	3,3	3,3
ID taux réduit si retournement en 2022	3	3	3
ID taux réduit si retournement en 2023	3	3	3
ID taux réduit à partir de 2024	3	3	3

Les profits d'HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. La Loi de Finance pour 2020 a revu la trajectoire de baisse progressive du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en France. Au titre de l'exercice 2021, le taux d'IS applicable est de 27,5 %. Ce taux sera de 25 % en 2022. La Contribution Sociale sur les Bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale français, le taux d'imposition en 2021 est de 28,41 % (2020 : 32,02 %).

Impôt courant

Le compte de résultat affiche un produit d'impôt courant de 29 millions EUR en 2021 comparé à une charge d'impôt courant de 9 millions EUR en 2020. Cette variation s'explique par l'effet de la subvention représentative du profit d'intégration fiscale rétrocédé par HBSB Bank Plc Paris Branch (tête de l'intégration fiscale depuis 2001) qui atteint 47,1 millions EUR en 2021 comparé à 28,5 millions EUR en 2020, et par un dégrèvement d'impôt reçu en France au titre d'exercices antérieurs à hauteur de 10 millions EUR. La variation enregistrée s'explique également par la diminution des charges d'impôt courant provenant des succursales à l'étranger qui est consécutive à la baisse des résultats fiscaux réalisés par certaines d'entre elles (principalement Espagne et Italie).

Impôt différé

L'exercice 2021 se solde par un profit d'impôts différés de 458 millions EUR, contre une charge de 102 millions EUR en 2020. Le profit enregistré s'explique par la comptabilisation d'actifs d'impôts différés nets dans le groupe d'intégration fiscale français et les succursales européennes (principalement en Espagne) à la suite du jugement par le management concluant au caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés.

A la suite de la signature de l'accord-cadre pour le projet de cession de l'activité de banque de détail en France, une provision pour moins-value de cession a été déduite dans la déclaration fiscale française entraînant une augmentation des actifs d'impôts différés potentiels relatifs aux déficits reportables dont le solde est ainsi porté à 591 millions EUR (en 2020, il était de 139 millions EUR) au 31 décembre 2021.

Le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Compte tenu de la signature de l'accord-cadre pour la vente de l'activité de banque de détail en France au cours de l'année 2021, cette activité est désormais exclue de notre analyse des impôts différés, la vente étant considérée comme probable. Bien que le groupe d'intégration fiscale ait enregistré une perte fiscale tant en 2020 qu'en 2021, ce dernier aurait réalisé un bénéfice imposable si les effets de l'activité de banque de détail et d'autres éléments non récurrents avaient été exclus. L'actif net d'impôt différé est justifié par des prévisions de bénéfice imposable, tenant également compte de l'historique de rentabilité des activités restantes.

À la suite de cette évaluation et du jugement du management, 456 millions EUR d'actifs nets d'impôts différés ont été reconnus, dont 350 millions EUR de reconnaissance partielle de déficits fiscaux reportables étant estimés comme substantiellement récupérés d'ici 10 ans (sur un montant total potentiel de 591 millions EUR), et 106 millions EUR de différences temporaires entièrement reconnus. Les actifs d'impôt différés comptabilisés sont jugés peu sensibles aux éventuelles variations raisonnables des flux de trésorerie prévisionnels tant au regard des risques spécifiques que des risques généraux liés aux processus prévisionnels. Les actifs d'impôts différés potentiels non reconnus au 31 décembre 2021 s'élèvent à 241 millions EUR.

Impôt différé non comptabilisé

Le montant des déficits fiscaux non utilisés du groupe d'intégration fiscale français pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé au bilan s'élève à 933 millions EUR (2020 : 539 millions EUR). Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment.

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures significatives menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section "Les risques juridiques et gestion des litiges" aux pages 162 et 163 du *Document d'enregistrement universel 2021*, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2021.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority ("FCA") en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, "FRB"), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de "Personne Qualifiée" en application de la section 166 du *UK Financial Services and Market Act*, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de "Consultant Indépendant") aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

En 2020, il a été mis un terme à la mission du contrôleur indépendant, à la fois en tant que "Personne qualifiée" et "Consultant Indépendant". La mission de "Personne qualifiée" au titre de la FCA a été confiée à une nouvelle personne au cours du deuxième trimestre 2020. Début 2021, un nouveau "Consultant Indépendant" a été désigné selon l'ordonnance de la FRB.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff ("Madoff") a été arrêté en décembre 2008 aux États-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC ("Madoff Securities"), est en cours de liquidation aux États-Unis par un "Trustee".

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC ("HTIE"), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1er août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux États-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le "Tribunal des faillites"), visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non encore déterminé. HSBC et d'autres parties à ces procédures ont saisi le Tribunal des faillites d'une requête aux fins de rejet des demandes du Trustee. En novembre 2016, le Tribunal des faillites a favorablement accueilli la requête en rejet de HSBC en ce qui concerne certaines des demandes du Trustee. En février 2019, la Cour d'appel a annulé la décision du Tribunal des faillites de novembre 2016. A la suite de l'arrêt par la Cour suprême des États-Unis rendu en juin 2020, le litige a été renvoyé devant le Tribunal des faillites, où il est désormais pendante.

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, mènent des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*") ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la "Commission") a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE ("le Tribunal"), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende.

Notes annexes aux comptes sociaux

HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE. En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, en suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. Le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal demeure, quant à lui, pendant devant la Cour de Justice de l'UE, ainsi que le recours introduit par HSBC devant le Tribunal de l'UE contre la nouvelle décision d'amende adoptée en juin 2021 par la Commission.

Enquêtes et procédures concernant le marché des changes de devises

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et de l'application des lois, dont celles de l'UE, de la Suisse, du Brésil et de l'Afrique du Sud, conduisent des enquêtes et procédures de contrôle sur les marchés des échanges de devises. HSBC coopère à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En janvier 2018, HSBC Holdings a conclu un accord de poursuite différée *Deferred Prosecution Agreement* ("DPA") de trois ans avec la division criminelle du DoJ (le "FX DPA") au titre d'agissements frauduleux dans le cadre de deux opérations datant de 2010 et 2011. En janvier 2021, le FX DPA a expiré et en août 2021, les charges différées en application du FX DPA ont été abandonnées.

33 Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers sociaux au 31 décembre 2021.

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles *via* le site internet www.hsbc.fr.

Proposition d'Augmentation de Capital

Le 22 février 2022, le Conseil d'Administration a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 11 mars 2022 pour proposer une augmentation de capital de 700 millions EUR.

Il n'y a eu aucun changement significatif entre le 31 décembre 2021 et la date d'approbation de ces états financiers qui nécessiterait une publication supplémentaire dans les états financiers.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC SFH (France) (ex-HSBC Covered Bonds), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Société de financement de l'habitat	113 250	975	100	113 239	–	–	–	36 888	(3 000)	–
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	99 912	100	39 236	39 236	1 455 226	–	30 965	10 249	–
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 893	100	60 384	9 727	–	–	–	(27)	–
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 307	100	16 262	9 191	–	–	–	(5)	–
HSBC Epargne Entreprise (France), Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Epargne salariale	31 000	(7 549)	100	30 148	23 839	–	–	5 184	(4 955)	–
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	40 831	94	134 546	134 546	460	–	196 736	27 991	18 381
HSBC Services (France) (ex – HSBC Securities) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 442	521	100	36 877	2 954	–	–	–	(16)	–
Valeurs Mobilières Elysées (ex – Nobel), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	7 597	100	67 757	50 586	–	–	–	120	–
HSBC Leasing (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	192 156	100	281 756	281 756	116 751	–	–	13 914	–
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de participations	11 987	14 413	100	25 201	25 201	–	–	–	133	–
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	14 885	100	44 478	39 383	–	–	1 660	1 441	729
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 315	–	100	11 901	11 901	–	–	8	(6)	–
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	60 653	81	37 190	37 190	–	–	109 504	7 185	5 692
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	5 629	–	100	5 040	5 040	–	–	–	–	–
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	636 825	100	513 999	513 999	–	–	1 632 647	80 745	–

Notes annexes aux comptes sociaux

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
						Brute	Nette					
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	–	–	4	–	–	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2021	
	Filiales €m	Autres entreprises liées €m
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	–	4 994
Créances sur les établissements de crédit	2 696	1 852
Opérations avec la clientèle	88	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	–	–
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	3 467	8 295
Opérations avec la clientèle	218	18
Dettes représentées par un titre	–	–
Autres passifs	–	4 251
Dettes subordonnées	–	1 860
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 547	–
Engagements de garantie donnés	–	234
Engagements sur titres donnés	–	–

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée générale

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la correction d'erreur relative à la charge d'intérêt sur obligations structurées comptabilisées en dettes représentées par un titre, telle que décrite dans les notes 13, 23, 30 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous attirons également votre attention sur la note 1 qui expose les évolutions des principes comptables telles que :

- l'amendement de la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 par l'autorité des normes comptables (ANC) qui clarifie la période de services au titre de laquelle les avantages au personnel octroyés pour les régimes à prestations définies devaient être pris en compte ; et
- le changement volontaire de méthode comptable sur la présentation des instruments dérivés de transaction et au collatéral associé.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités, HSBC Continental Europe détient des instruments financiers dérivés complexes.</p> <p>Les instruments financiers dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat. L'évaluation de ces dérivés peut nécessiter l'utilisation de modèles développés en interne qui peuvent faire intervenir des données non observables comme les niveaux de taux d'intérêts long terme sur certaines devises ou leur volatilité. Les positions les plus complexes peuvent faire intervenir plusieurs paramètres significatifs non observables tels que les surfaces de volatilité, dans leur totalité ou en partie, pour les produits d'option les moins couramment négociés et les corrélations entre facteurs de marché tels que les parités de devises, les taux d'intérêt et les cours des actions. Elle tient compte également d'ajustements portant sur des risques de contrepartie ou de liquidité.</p> <p>Compte tenu des multiples paramètres sujets aux jugements exercés par la direction, nous avons considéré que la valorisation de ces instruments financiers dérivés complexes dont la juste valeur est basée sur des données non observables constitue un point clé de l'audit des comptes d'HSBC Continental Europe.</p>	<p>Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit, mis en place par la direction, pour enregistrer, valoriser et comptabiliser ces instruments financiers, en particulier ceux relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none">• la validation indépendante des modèles de valorisation par le département "Markets IMR" ;• la vérification indépendante des prix et des valorisations par le département "Product control" ;• la détermination des ajustements de juste valeur ("FVA") ; <p>Nous avons aussi sollicité nos experts en risques et modèles pour réaliser sur base d'échantillons une valorisation indépendante des positions dont la valorisation est basée sur des données non observables en utilisant leurs propres modèles et paramètres de marché afin d'apprécier les valorisations issues des modèles internes d'HSBC Continental Europe.</p> <p>Nous avons examiné les hypothèses, méthodologies et modèles retenus par la banque pour estimer les principaux ajustements de valorisation (risques de contrepartie et de liquidité) afin d'en apprécier la pertinence.</p>

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés (incluant ceux dont la juste valeur est basée sur des données non observables) représentent 40 645 millions EUR à l'actif et 37 645 millions EUR au passif.
Se référer aux Notes 10 et 16 de l'annexe aux comptes annuels.

Dépréciation individuelle des crédits à la clientèle de la Banque d'entreprises

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC Continental Europe estime, à la date de clôture, les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. La crise de la Covid-19 a entraîné une augmentation du coût degré d'incertitude de cette estimation.</p> <p>L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque et sont soumises à un degré élevé d'incertitude, qui s'est accru dans le contexte de la crise de la Covid-19. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d'autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions et d'un historique de coût du risque plus élevé dans un contexte, il est vrai, moins favorable, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.</p>	<p>La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs de dépréciation spécifique. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation de dépréciations individuelles.</p> <p>Nous avons fait une revue critique des tests permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles développés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori.</p> <p>Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d'experts.</p>

Les dépréciations sur créances douteuses représentent un montant de 600 millions EUR au 31 décembre 2021.
Se référer aux notes 3 et 8 de l'annexe aux comptes annuels.

Provision pour perte sur contrat lié à la vente de l'activité de banque de détail en France

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de la revue stratégique, HSBC Continental Europe a signé le 18 juin 2021 un accord-cadre avec Promontoria MMB SAS ("My Money Group" ou « MMG ») et sa filiale Banque des Caraïbes SA, relatif à la cession des activités de banque de détail de HSBC Continental Europe en France. Au 25 novembre 2021, HSBC Continental Europe a signé l'accord de transfert définitif avec MMG. La vente, qui est soumise aux approbations réglementaires et à d'autres conditions à remplir, comprend : l'activité de banque de détail de HSBC Continental Europe en France, la marque Crédit Commercial de France ("CCF") et 100 % des actions détenues par HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et la participation de HSBC Continental Europe dans Crédit Logement représentant 3 % du capital de Crédit Logement. Il est estimé que la perte avant impôt, y compris les coûts de transaction associés, résultant du transfert pour HSBC Continental Europe serait d'environ 1,8 milliard EUR. Dans les comptes annuels au 31 décembre 2021, la provision pour perte sur contrat (1,5 milliard EUR) et les coûts de la transaction (0,1 milliard EUR) ont été comptabilisés. Des dépréciations d'actifs ont également été comptabilisés pour un montant de 0,2 milliard EUR.</p> <p>Compte tenu de l'importance des montants comptabilisés, et des incidences fiscales qui en résultent, nous avons considéré que la présentation de cette information en annexes, et la comptabilisation de cette perte, constituaient un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié le caractère adéquat des éléments justifiant la constatation de la provision pour perte au 31 décembre 2021. Par ailleurs, nous avons examiné la correcte identification et valorisation des actifs et passifs destinés à être cédés au bilan au 31 décembre 2021.</p> <p>Nous avons procédé à une analyse des impacts fiscaux associés à cette transaction en fonction de la réglementation fiscale applicable, avec l'aide de nos experts en fiscalité et après entretien avec la Direction fiscale du Groupe. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées au titre de cette opération dans les annexes aux comptes annuels, et notamment le paragraphe concernant les « Faits significatifs de l'exercice 2021 » décrivant le projet de vente de l'activité de banque de détail en France, la note 14 « Provisions » ainsi que les règles et méthodes comptables relatives à l'application de des normes comptables françaises.</p>

Se référer aux faits significatifs page 247 du Document d'Enregistrement Universel et aux notes 14, 30 et 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs

Risque identifié	Notre réponse
<p>La comptabilisation des actifs d'impôts différés repose sur une évaluation des bénéficiaires imposables futurs qui permettront d'absorber les pertes fiscales cumulées.</p> <p>Au 31 décembre 2021, 458 millions EUR d'impôts différés actifs ont été reconnus. Ces impôts différés sont le résultat relatifs à la reconnaissance partielle de déficits fiscaux reportables. La direction a effectué une analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs afin d'estimer le caractère probable des bénéficiaires imposables futurs, en tenant notamment compte de l'incidence des effets de la vente de l'activité banque de détail et d'autres éléments non récurrents sur les résultats fiscaux du groupe d'intégration fiscale.</p> <p>En raison de l'importance des impôts différés actifs enregistrés dans HSBC Continental Europe et des jugements et hypothèses significatifs de la direction nécessaires pour déterminer le quantum et la probabilité des bénéficiaires imposables futurs, dans un contexte de pertes récentes, nous avons considéré que la reconnaissance des impôts différés actifs était un point clé de l'audit.</p> <p>L'évaluation de la direction prend en compte l'impact de la vente de l'activité de banque de détail en France, y compris l'impact que cette activité, et d'autres coûts de restructuration ponctuels, ont eu sur la rentabilité des deux précédentes années mais également sur les bénéficiaires imposables futurs dans un certain nombre de scénarios.</p>	<p>Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs à la comptabilisation des actifs d'impôts différés.</p> <p>Nous avons testé les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration.</p> <p>Nous avons apprécié la pertinence de la méthodologie et des hypothèses sous-jacentes déterminées par la direction pour évaluer le caractère recouvrable des impôts différés actifs.</p> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes annuels, et notamment la Note 1 ("Principes, règles et méthodes comptables"), et la Note 31 ("Impôt sur les bénéficiaires")</p>

Un total de 458 millions EUR d'impôts différés actifs a été comptabilisé au 31 décembre 2021. Se référer à la note 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du des point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, HSBC Continental Europe considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris, dans la quinzième année.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 23 février 2022
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Agnès Husherr

BDO Paris

Arnaud Naudan

Autres informations relatives aux comptes sociaux

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2021 €m	31 décembre 2020 €m
Bénéfices disponibles		
- report à nouveau des exercices précédents	2 322	3 185
- bénéfice de l'exercice	(1 589)	(907)
Total (A)	733	2 278
Affectation des bénéfices		
- dividendes	-	-
- réserve légale	-	-
- réserve libre	-	-
Total (B)	-	-
Report à nouveau (A - B)	733	2 278

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2021 €m	2020 €m	2019 €m	2018 €m	2017 €m
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	491	491	491	367	337
Nombre d'actions émises	98 231 196	98 231 196	67 437 827	67 437 827	67 437 827
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	3 228	3 285	3 560	3 043	2 869
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(2 042)	(455)	(120)	59	238
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(1 589)	(906)	(147)	78	172
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	(15,9)	(5,8)	(0,6)	1,3	3,3
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	(16,2)	(9,2)	(1,5)	1,1	2,5
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1er janvier	-	-	-	-	1,66
Personnel					
Nombre de salariés ¹	7 993	8 835	9 314	8 377	8 080
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	8 338	9 058	9 281	8 341	8 202
Montant de la masse salariale	629	640	639	543	515
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	245	248	247	249	249
Taxe sur les salaires et taxes diverses	63	58	53	64	61
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	-	-	6	20	23

1 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2021 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2021 €m
A - Titre d'investissement	571
Valeurs à revenu fixe	571
Bons du trésor	-
Autres effets publics	-
Titres du marché interbancaire	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Obligations et assimilés	570
Créances rattachées	1
B - Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	5 399
Valeurs à revenu fixe	5 360
Bons du trésor	-
Autres effets publics	2 467
Titres du marché interbancaire	-
Billets de trésorerie	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Fonds Communs de créances	-
Obligations et assimilés	2 880
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	-
Créances rattachées	13
Valeurs à revenu variable	39
Actions et assimilés	39
Parts ou actions d'OPCVM	-
Total des titres d'investissement de placement de l'activité de portefeuille	5 970

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2021
	€m
A - Titres de participation et titres détenus à long terme	66
Valeurs cotées à la cote officielle	-
Valeurs françaises non cotées	66
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	-
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	-
Valeurs étrangères non cotées	-
Total des créances rattachées	-
B - Parts dans les entreprises liées	1 185
Valeurs françaises cotées	-
Valeurs françaises non cotées	1 168
Valeurs étrangères cotées	-
Valeurs étrangères non cotées	17
Total des créances rattachées	-
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 251

Principales filiales de HSBC Continental Europe et politique d'investissement

Organigramme des principales filiales de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021

Banque d'entreprises

Distribution HSBC Factoring (France) (100 %)

Banque de grande clientèle

Affaires immobilières Foncière Elysées (100 %)
HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %)

Montages structurés et Banque de financement et d'investissement HSBC SFH (France) (100 %)
SFM (100 %)
HSBC Leasing (France) (100 %)

Gestion d'actifs

En France HSBC Global Asset Management (France) (100 %)
HSBC Epargne Entreprise (France) (100 %)
HSBC REIM (France) (100 %)

A l'étranger HSBC Global Asset Management (Switzerland) (50 %)

Assurance

En France HSBC Assurances Vie (France) (100 %)

Filiales et participations

En France Valeurs Mobilières Elysées (100 %)
Société Française et Suisse (100 %)

A l'étranger Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

*Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.*

Résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2021

Banque d'entreprises

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	2 354 143	2 715 393	149 804	137 835	10 249	15 729	100	100
HSBC Factoring (France)	L'activité de HSBC Factoring (France) poursuit sa tendance à la baisse en 2021, avec un chiffre d'affaires acheté de 17,99 milliards EUR à fin décembre 2021, en baisse de 18 % par rapport à 2020. Le résultat net est en baisse de 35%, tiré par une diminution du Produit Net Bancaire de 17 % principalement expliquée par des créances cédées par nos clients dans le contexte de la crise liée à la pandémie de Covid-19 d'une part et de notre politique de désengagement des contrats non rentables d'autre part.							

Banque de grande clientèle

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	3 777 696	3 376 820	111 225	114 225	(471)	387	100	100
HSBC SFH (France)	HSBC SFH (France) est une société dédiée au refinancement de HSBC Continental Europe par l'émission d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat (pool collatéralisé). HSBC SFH (France) a lancé la première émission le 20 janvier 2010. Aucune nouvelle émission n'a été réalisée sur l'année 2021. Au 31 décembre 2021, le montant global des émissions s'élève à 3,3 milliards EUR pour un montant de pool collatéralisé de 4 milliards EUR.							
	561 640	837 951	366 214	360 684	13 914	19 034	100	100
HSBC Leasing (France)	<i>HSBC Leasing (France)</i> est spécialisée dans les opérations de crédit-bail pour le compte de grands clients. La société détient des filiales destinées à des activités de location avec option d'achat. Elle est particulièrement impliquée dans le domaine de l'aéronautique, en finançant des actifs pour le compte de compagnies aériennes. L'encours des participations sur 2021 s'élève à 0,6 milliard EUR, en diminution de 25 % comparativement à 2020.							
	924 154	983 745	106 093	105 937	7 185	7 010	100	100
HSBC Real Estate Leasing (France)	Le résultat net de cette filiale spécialisée en crédit-bail immobilier est en augmentation de 2,5 % par rapport à 2020. La production de l'exercice s'est élevée à 17 millions EUR. Le portefeuille se compose de 279 immeubles.							

Gestion d'actifs

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	158 266	133 392	66 306	57 938	27 991	16 514	100	100
HSBC Global Asset Management (France)	Le résultat avant impôt s'inscrit en nette hausse, reflétant principalement la hausse des produits d'exploitation due à la forte hausse des marchés. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 87,8 milliards EUR contre 86,5 milliards EUR à fin 2020. Comme en 2020, les expertises de HSBC Global Asset Management (France) lui ont permis de recevoir en 2021 plusieurs récompenses : <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure Gestion Diversifiée sur 5 ans (Mieux Vivre) • Meilleure Gestion "ISR" sur 1 an (Mieux Vivre) • Trophée d'or : gamme Obligation Europe (Le Revenu) • Corbeille d'Or Agefi : 2ème place Réseau Bancaire HSBC Continental Europe 							
	62 389	74 022	27 415	31 796	(4 955)	(4 381)	100	100
HSBC Epargne Entreprise (France)	HSBC Epargne Entreprise (France) est une entreprise d'investissement, filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, exerçant l'activité de teneur de comptes d'épargne salariale. HSBC Epargne Entreprise a une clientèle de plus de 2 100 entreprises et gère 215 000 comptes individuels avec avoirs. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Global Asset Management (France). Au 31 décembre 2021, l'encours de ces FCPE s'élevait à 4,3 milliards EUR et situait le Groupe au 7e rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France. Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.							
	21 630	18 130	12 551	10 502	7 049	6 564	100	100
HSBC REIM (France)	HSBC REIM (France) est la filiale des activités de Gestion d'actifs spécialisée dans la gestion immobilière pour compte de tiers. Au 31 décembre 2021, la valeur de marché des actifs sous gestion est de 3,4 milliards EUR. Le principal fonds géré, Elysées Pierre, est une Société Civile de Placement Immobilier classique de rendement qui a fêté ses 35 ans d'existence en 2021. Sa capitalisation supérieure à 2,5 milliards EUR la place parmi les 10 premières SCPI du marché et les 118 immeubles composant son patrimoine sont principalement des bureaux situés en Ile-de-France, l'un des marchés les plus profonds et liquides en Europe et dans le monde. Ce fonds a une stratégie de rendement et de valorisation qui se traduit par un taux de rendement interne (TRI) sur 10 ans établi au 31 décembre 2021 à 6,3 %. La presse spécialisée a régulièrement salué les qualités de gestion et la performance long terme de la SCPI.							

Autres Informations

Assurance

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	24 163 686	23 301 030	972 389	891 769	80 745	63 927	100	100

HSBC Assurances Vie (France) conçoit une large gamme de produits et services afin de satisfaire au mieux les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises du Groupe HSBC en matière d'assurance-vie, retraite et prévoyance. En 2021, l'activité d'assurance-vie a été marquée par une augmentation de la collecte brute à 1 579 millions EUR (en hausse de 20 % par rapport à 2020), dont 670 millions EUR sur les contrats libellés en unités de compte qui représentent 44 % de la collecte contre 39 % un an plus tôt. La collecte nette en assurance-vie est positive sur le réseau HSBC Continental Europe de 48 millions EUR en 2021, dont une collecte nette positive de 361 millions EUR portant sur les contrats libellés en unités de compte. Les engagements d'assurance-vie gérés par la société d'assurance représentent désormais 23,5 milliards EUR contre 23,2 milliards EUR un an plus tôt. Au sein de ceux-ci, les contrats libellés en unités de compte représentent 6,2 milliards EUR, en hausse de 1,1 milliard par rapport à 2020, liée à la collecte nette et aux variations favorables de la juste valeur des contrats.

Activités de portefeuille

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC Continental Europe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	9 468	9 496	9 465	9 492	(27)	(4)	100	100

Société Française et Suisse ("SFS")

En 2021, la Société Française et Suisse a réalisé une perte plus importante par rapport à 2020. Le total bilan est composé majoritairement de disponibilités.

50 103 49 830 **49 637** 49 517 **120** (623) **100** 100

Valeurs Mobilières Elysées

Valeurs Mobilières Elysées est une filiale dans laquelle étaient effectués des investissements sur actions, en compte propre de HSBC Continental Europe. Ces investissements portaient sur des valeurs cotées de taille moyenne et sur des fonds de *Private Equity*. Le Groupe HSBC ayant décidé, en 2009, de ne plus prendre de nouvelles opérations sur des valeurs cotées de taille moyenne, Valeurs Mobilières Elysées gère un portefeuille en diminution progressive. Aucun nouvel investissement en *Private Equity* ne sera fait sur le bilan de Valeurs Mobilières Elysées. En 2021 Valeurs Mobilières Elysées a réalisé un résultat positif.

Politique d'investissement

2016

- Réduction de capital de CCF Charterhouse GmbH & Co. Asset Leasing KG, filiale à 99 % de HSBC Leasing (France).
Montant de la cession : 36,8 millions EUR.
- Cession du titre Visa Europe à Visa Inc.
Montant de la plus-value : 108 millions EUR.

2017

- Augmentation de l'investissement par HSBC Leasing (France), filiale à 100 % de HSBC Continental Europe, dans l'opération conjointe HSBC Middle East Leasing Partnership.
Montant de l'investissement : 100,3 millions USD.

2018

- Acquisition par HSBC Continental Europe de certains actifs et passif détenus par la succursale de HSBC Bank plc en Grèce.
Montant de l'investissement : 1 EUR.
- Acquisition par HSBC Continental Europe de 100 % du capital de HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC auprès de HSBC Securities Services Holdings (Ireland) DAC, elle-même filiale de HSBC Bank plc.
Montant de l'investissement : USD\$ 21,5 millions.
- Acquisition par HSBC Continental Europe de 100 % du capital de HSBC Bank Polska S.A. auprès de HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de l'investissement : 88,4 millions EUR.

2019

- Acquisition par HSBC Continental Europe de certains actifs et passif détenus par des succursales de HSBC Bank plc aux Pays-Bas, en Espagne, en Irlande, en République tchèque, en Italie, en Belgique et au Luxembourg.
Montant de l'investissement : 370,3 millions EUR.

2020

- Pas de transaction matérielles à indiquer.

2021

- Pas de transaction matérielles à indiquer.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2022

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes y afférent, approuve sans réserve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font ressortir un résultat net comptable de - 1 589 397 396,84 euros, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	- 1 589 397 396,84 EUR
Augmenté du report à nouveau	2 322 037 354,98 EUR
Soit au total	732 639 958,14 EUR

Sera réparti de la manière suivante :

Dotation du compte report à nouveau	732 639 958,14 EUR
-------------------------------------	--------------------

Conformément aux prescriptions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Paule Cellard arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Stephen O'Connor arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra

à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Madame Dominique Perrier arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Arnaud Poupard-Lafarge arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Andrew Wild arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Lindsay Gordon arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer, pour le remplacer, Monsieur Eric Strutz, Administrateur de la Société, pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Thierry Moulouquet arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de nommer, pour le remplacer, Monsieur Michaël Trabbia, Administrateur de la Société, pour une durée de trois années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Houzé arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'Administrateur de Madame Brigitte Taittinger arrive à son terme à l'issue de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, conformément à l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations, de toutes natures, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, aux catégories de personnel telles que visées par l'article L 511-71 du Code monétaire et financier ayant une incidence significative sur les risques, qui ressort à 75 040 340 EUR.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'allouer une

somme de 1 100 000 euros au Conseil d'Administration en rémunération de son activité, pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC Continental Europe – nouvelle dénomination de HSBC France depuis le 1er décembre 2020.

Nom commercial

HSBC et, pour l'activité de Banque privée, HSBC Private Banking.

Date de constitution

1894.

Siège social

38 avenue Kléber – 75116 Paris – France.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC Continental Europe)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés, code APE et LEI

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 6419Z – LEI : F0HUI1NY1AZMJMD8LP67.

Cadre légal et réglementaire

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, la société est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

HSBC Continental Europe est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, la société peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'un système multilatéral de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, elle est soumise à la réglementation applicable à ces derniers, sous la supervision de l'Autorité des marchés financiers.

Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de la Banque centrale européenne. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Elle est également courtier d'assurance.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe – 38 avenue Kléber, 75116 Paris, France.

Les statuts de la Société peuvent être consultés dans la rubrique "A propos d'HSBC" du site internet de HSBC Continental Europe www.hsbc.fr.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du Document d'Enregistrement Universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent Document d'Enregistrement.

Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès

au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénom, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières offertes donnant accès au capital, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renoncements, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la

renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

Dans ces cas, le droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminé dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société

CACEIS Corporate Trust.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française ("BSF") qui deviendra le Crédit Commercial de France ("CCF").

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1994 : Centenaire du CCF.

2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plateforme européenne du Groupe HSBC.

2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

2008 : Cession par HSBC France de ses filiales bancaires régionales (Société Marseillaise de Crédit, Banque de Savoie, Banque Chaix, Banque Marze, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier et Crédit Commercial du Sud-Ouest).

2008 : Fusion de HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie avec HSBC France.

2011 : Fusion de HSBC Private Bank France avec HSBC France.

2013 : Acquisition de HSBC Assurances Vie (France).

2017-2018 : Création de succursales en Grèce, au Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Irlande, Italie, Pologne, République tchèque, Pays-Bas et Espagne.

Janvier 2018 : Acquisition d'actifs et de passifs de la succursale de HSBC Bank plc en Grèce et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France en Grèce.

Août 2018 : Acquisition de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC.

Février 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs des succursales de HSBC Bank plc en Belgique, Irlande, Italie, République tchèque, Pays-Bas et Espagne, et démarrage de l'activité des succursales de HSBC France dans ces pays.

Mars 2019 : Acquisition de certains actifs et passifs de la succursale de HSBC Bank plc au Luxembourg et démarrage de l'activité de la succursale de HSBC France dans ce pays.

Avril 2019 : Fusions de HSBC Bank Polska S.A. et HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC avec HSBC France.

Mai 2019 : création d'une succursale en Suède et démarrage de l'activité de cette succursale en octobre 2019.

Décembre 2020 : HSBC France devient HSBC Continental Europe et transfère son siège social 38 avenue Kléber 75116 Paris.

Autres Informations

Contrats importants

A ce jour, HSBC Continental Europe n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élevait à 491 155 980 EUR, divisé en 98 231 196 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Tableau d'évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission/d'apport en euros
Au 1er janvier 2021	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2021	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Au 1er janvier 2020	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2020	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Au 1er janvier 2019	73 316 988	366 584 940	475 040 848,70
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	24 914 208	124 571 040	1 662 286 141,63
Au 31 décembre 2019	98 231 196	491 155 980	2 137 326 990,33
Au 1er janvier 2018	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	5 879 161	29 395 805	458 901 794,06
Au 31 décembre 2018	73 316 988	366 584 940	475 040 848,70
Au 1er janvier 2017	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64
Augmentation (Réduction) durant l'exercice	—	—	—
Au 31 décembre 2017	67 437 827	337 189 135	16 139 054,64

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2021

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre d'actions au 31 décembre	98 231 196	98 231 196	98 231 196	73 316 988	67 437 827
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	98 231 196	98 231 196	92 571 906	69 531 366	67 437 827
Résultat consolidé par action part du Groupe ¹	EUR 2.74	EUR (10,43)	EUR (0,41)	EUR (0,24)	EUR 2,63
Dividende net	—	—	—	—	EUR 1,66
Dividende exceptionnel	—	—	—	—	EUR 4,45
Dividende versé + avoir fiscal	—	—	—	—	—
Payout ²	—	—	—	—	232,3 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle du 11 mars 2022 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2021.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Responsable du Document d'enregistrement universel et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document d'enregistrement universel

M. Andrew Wild, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 13 à 22 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, 23 février 2022

Andrew Wild, Directeur Général

Autres Informations

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Agnès Hussherr ² 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	2018	2024
BDO Paris ^{3,4} Représenté par Arnaud Naudan ⁵ 43-47, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	2007	2018	2024

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

2 PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Agnès Hussherr à compter de l'exercice 2020.

3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

4 Précédente dénomination sociale : BDO Paris Audit & Advisory.

5 BDO Paris représenté par Arnaud Naudan à compter de l'exercice 2021.

Le détail des honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2021 au sein du groupe HSBC Continental Europe est présenté dans la Note 6 des États financiers consolidés, page 201.

Table de concordance et de référence

Les tables de concordance suivantes renvoient aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n°2017/1129 (Annexe I et Annexe II) pris en application de la Directive dite "Prospectus" ainsi qu'aux pages du *Document d'Enregistrement Universel 2020* D.21-0075.

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 2017/1129		Pages du Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 24 février 2021 sous le n° D.21-0075	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel 2021
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1	Personnes responsables		
1.2		page 280	page 289
1.3	Rapports d'experts	N/A	N/A
1.4	Informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5	Approbation de l'autorité compétente	N/A	N/A
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 281	page 290
3	Facteurs de risque	pages 80 à 163	pages 87 à 174
4	Informations concernant l'émetteur	page 277	page 286
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	pages 4 à 20 et 240	pages 4 à 21 et 247
5.2	Principaux marchés	pages 4 à 20 et 240	pages 4 à 21 et 247
5.3	Événements importants	pages 182 à 183, 240 à 241	pages 193 à 194, 247 à 248
5.4	Stratégie et objectifs	pages 4 à 12	pages 4 à 12
5.5	Dépendance éventuelle	N/A	N/A
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 4 et 20	pages 4 et 21
5.7	Investissements	pages 227 à 230, 272 à 275, 284 à 285	pages 235 à 237, 280 à 283, 293 à 294
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du groupe	pages 3 à 21, 263 à 264 et 272 à 275	pages 3 à 22, 271 à 272 et 280 à 283
6.2	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des autres entités du groupe	pages 272 à 274	pages 280 à 282
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	pages 165, 167, 238 à 239	pages 176, 178, 245 à 246
7.2	Résultat d'exploitation	pages 13 à 20, 165 et 238	pages 13 à 21, 176 et 245
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'émetteur	pages 169 et 255	pages 180 et 263
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	page 168	page 179
8.3	Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	pages 80, 129 à 130, 132 à 135	pages 87, 142 à 144, 146 à 148
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	Environnement réglementaire	pages 11 à 12, 142	pages 12 et 155
10	Information sur les tendances	pages 4 à 5, 8 et 9	pages 4 à 7
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Organes d'administration et de direction	pages 23 à 31	pages 24 à 32
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 39	pages 40 à 41
13	Rémunération et avantages		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 40 à 49, 186 à 190	pages 41 à 51, 197 à 201
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	pages 40 à 49, 186 à 190, 255 à 256	pages 41 à 51, 197 à 201, 263 à 264
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	pages 23 à 31	pages 24 à 32
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	N/A	N/A
14.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	pages 33 à 34, 36 à 37	pages 35 à 36, 38 à 39
14.4	Régime de gouvernance d'entreprise	page 23	page 23
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	page 186	page 197
15.2	Participation et stock-options	pages 43 à 44	pages 44 à 45
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	pages 277 à 279	pages 286 à 288
16.2	Existence de droits de vote différents	page 277	page 286
16.3	Contrôle de l'émetteur	pages 23 à 24, 281	pages 24 à 25, 290

Autres Informations

16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
17	Transactions avec des parties liées	pages 50 à 52, 225 à 226, 227 à 230, 263 à 264	pages 52 à 53, 233 à 234, 235 à 237, 271 à 272
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	pages 20, 164 à 230, 237 à 264, 283	pages 21, 175 à 237, 244 à 272, 292
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	pages 231 à 236, 265 à 269	pages 238 à 243, 273 à 277
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	pages 192 et 279	pages 203 et 288
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 149 à 151, 224 à 225, 261 à 262	pages 162 à 163, 232 à 233, 269 à 270
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	pages 19, 226 et 262	pages 20, 234 à 235 et 270
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	pages 222, 255 et 279	pages 230 à 231, 262 et 288
19.2	Acte constitutif et statuts	pages 277 à 279	pages 286 à 288
20	Contrats importants	page 279	page 288
21	Documents disponibles	page 277	page 286

	Pages du Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 24 février 2021 sous le n° D.21-0075	Pages du présent Document d'Enregistrement Universel 2021
Rubriques de l'annexe II du règlement européen n° 2017/1129		
1 Informations à fournir concernant l'émetteur	page 2	page 2

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 155 à 221 et 222 à 225 du Document de référence n° D.20-0071 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2020 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2019/annual-results/hsbc-france/200219-hbfr-ara-2019-fr.pdf>
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 164 à 230 et 231 à 236 du Document de référence n° D.21-0075 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 février 2021 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/investing-in-hsbc/all-reporting/subsidiaries/2020/annual-results/hsbc-continental-europe/210224-hbce-urd-2020-fr.pdf>

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe

38 Avenue Kléber

75116 Paris

France

Le présent Document d'enregistrement universel comprend le Rapport financier annuel :		2021
Etats financiers sociaux		pages 244 à 272
Etats financiers consolidés		pages 175 à 237
Rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion, attestation du responsable		pages 292 et 289
Rapport des contrôleurs légaux des comptes		pages 238 à 243 et 273 à 277
Table de concordance du Rapport de gestion :		
Analyse des activités, des résultats et de la situation financière		pages 4 à 22 et 247
Facteurs de risques		pages 87 à 142 et 145 à 174
Gestion du Capital et du Levier		pages 143 à 144
Liste des délégations en matière d'augmentation de capital		page 288
Responsabilité sociale, environnementale et sociétale		pages 54 à 86
Rapport sur le gouvernement d'entreprise		pages 23 à 51
Rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social		pages 41 à 51
Mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux		pages 24 à 31
Activité des filiales et des participations et mention des prises de participation		pages 235 à 237 et 280 à 283
Tableau des résultats des cinq derniers exercices		pages 21 et 278
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients		page 22
Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 11 mars 2022		pages 284 à 285
Renseignements de caractère général concernant HSBC Continental Europe et son capital		pages 286 à 288

Implantations

Réseau HSBC en France

HSBC Continental Europe

Nombre d'implantations : 279
38 avenue Kléber
75116 Paris
Téléphone : +33 1 40 70 70 40
www.hsbc.fr

Filiales de HSBC Continental Europe

Distribution

HSBC Factoring (France)

38 avenue Kléber
75116 Paris
Téléphone : +33 1 40 70 72 00

Gestion d'actifs

HSBC Global Asset Management (France)

Immeuble Cœur Défense
110 esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
Téléphone : +33 1 40 70 70 40

HSBC Epargne Entreprise (France)

Immeuble Cœur Défense
110 esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
Téléphone : +33 1 40 70 27 17

HSBC REIM (France)

Immeuble Cœur Défense
110 esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
Téléphone : +33 1 40 70 39 44

Assurance

HSBC Assurances Vie (France)

Immeuble Cœur Défense
110 esplanade du Général de Gaulle
92400 Courbevoie
Téléphone : +33 1 41 02 40 40

Autres implantations du Groupe HSBC en France

HSBC Bank plc Paris Branch

38 avenue Kléber
75116 Paris
Téléphone : +33 1 40 70 70 40

Autres implantations du groupe HSBC Continental Europe à l'étranger

Belgique

HSBC Continental Europe

succursale

Square de Meeûs 23
1000 Bruxelles
Téléphone : +32 2 761 2670

Espagne

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso planta, 32
28020 Madrid
Téléphone : +34 914 566 979

HSBC Continental Europe

succursale

Plaza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso planta, 32
28020 Madrid
Téléphone : +34 914 566 100

Grèce

HSBC Continental Europe

succursale

109-111, avenue Messoghion
115 26 Athènes
Téléphone : +30 2106961113

Irlande

HSBC Continental Europe

succursale

1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour
Dublin 2, D02 P820
Téléphone : +353 (0) 1 635 6000

Italie

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Via Mike Bongiorno 13
20124 Milan
Téléphone : +39 02 72 437 496

HSBC Continental Europe

succursale

Via Mike Bongiorno 13
20124 Milan
Téléphone : +39 02 72 437 600

Autres Informations

Luxembourg

HSBC Continental Europe

succursale

16, boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg
Téléphone : +352 27 12 33 1

Pays-Bas

HSBC Continental Europe

succursale

De Entree 236,
1101 EE Amsterdam ZO
Téléphone : +31 (0) 20 567 1230

Pologne

HSBC Continental Europe

succursale

Rondo ONZ 1
00-124 Varsovie
Téléphone : +48 22 354 05 00

République tchèque

HSBC Continental Europe

succursale

Na Florenci 2116/15, Nové Město
110 00 Prague 1
Téléphone : +42 (0)22 5024 555

Suède

HSBC Global Asset Management (France)

succursale

Birger Jarlsgatan 4
SE-114 34 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

HSBC Continental Europe

succursale

Birger Jarlsgatan 4
SE-114 34 Stockholm
Téléphone : +46 8 454 5435

Suisse

HSBC Global Asset Management (Suisse) AG

coentreprise

26 Gartenstrasse
CH-8002 Zürich
Téléphone : +41 44 206 26 00

© Copyright HSBC Continental Europe 2022

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Continental Europe.

Publié par la Direction Financière, HSBC Continental Europe, Paris

Impression et fabrication en France.

Le logo FSC® identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts gérées durablement selon les règles du Forest Stewardship Council®.



HSBC Continental Europe

38 Avenue Kléber

75116 Paris

France

Téléphone: (33 1) 40 70 70 40

www.hsbc.fr